

150^e anniversaire

Résolument tournés vers l'avenir



Banque Royale du Canada
Rapport annuel 2019



Notre objectif

Aider nos clients et leurs collectivités à prospérer

Inspirés par **notre vision** de compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde et par **notre objectif**, nous voulons être :

- > Au Canada, le chef de file incontesté en matière de prestation de services financiers
- > Aux États-Unis, le partenaire privilégié des grandes entreprises, des institutions et des clients fortunés et de leur entreprise
- > Dans des centres financiers mondiaux ciblés, un partenaire privilégié en matière de services financiers, réputé pour son expertise

Nous sommes guidés par **nos valeurs** :

- > Le client avant tout
- > Collaboration
- > Responsabilisation
- > Diversité et inclusion
- > Intégrité

TABLE DES MATIÈRES



| | | | |
|---|-----|--|-----|
| Rapport de gestion | 12 | Analyse statistique des dix derniers exercices | 247 |
| Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements | 129 | Glossaire | 248 |
| Rapports et états financiers consolidés | 130 | Renseignements à l'intention des actionnaires | 252 |

Retrouvez-nous sur :

facebook.com/rbc
 instagram.com/rbc

twitter.com/@RBC
 www.youtube.com/user/RBC

linkedin.com/company/rbc
 rbc.com/ra2019

Qui sommes-nous?



La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 85 000 employés qui concrétisent notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 34 autres pays.

La façon de réussir est aussi importante que la réussite en soi. Outre nos résultats financiers de cette année, vous apprendrez dans ce rapport comment nous plaçons le client au cœur de tout ce que nous faisons, créons une expérience exceptionnelle pour les employés et favorisons le dynamisme de nos collectivités.

Pourquoi investir?

- > Notre modèle d'affaires est diversifié et repose sur une clientèle de premier ordre
- > Nous sommes un chef de file doté d'une stratégie axée sur la croissance
- > Nous possédons une solidité financière appuyée par une gestion prudente des coûts et des risques
- > L'innovation est ancrée dans notre philosophie
- > Nous sommes une société citoyenne responsable de premier plan

Faits saillants de 2019

Clients



7,2 millions

Utilisateurs actifs de notre technologie numérique⁽¹⁾

Parmi les 10 premières

banques d'investissement du monde selon les honoraires⁽²⁾

11 nominations sur 11

parmi les cinq grandes banques canadiennes à l'édition 2019 des Prix d'excellence en services financiers IPSOS

Meilleure banque privée mondiale

en Amérique du Nord pour une quatrième année consécutive⁽³⁾

Engagement de 100 G\$

Financement d'entreprises et de projets à caractère environnemental et social d'ici 2025

500 millions d'euros

Émission initiale d'obligations vertes visant à financer un portefeuille d'actifs environnementaux

Marque ayant la plus grande valeur au Canada

selon Brand Finance



Employés



Au 3^e rang du classement mondial

de l'indice sur la diversité et l'inclusion Refinitiv 2019 qui répertorie plus de 7 000 sociétés ouvertes



46 %

de femmes à la haute direction⁽⁴⁾

19 %

de membres des minorités à la haute direction⁽⁴⁾⁽⁵⁾

18 %

de jeunes⁽⁶⁾

95 %

des employés sont fiers de faire partie de l'équipe RBC⁽⁷⁾

86 %

des employés se disent inspirés par notre objectif de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités⁽⁷⁾

14,6 G\$

pour offrir une rémunération et des avantages concurrentiels

Collectivités



137 millions de dollars

ont été consacrés à Objectif avenir RBC^{MD} pour joindre plus de 1,9 million de jeunes Canadiens par l'intermédiaire de quelque 500 programmes offerts en partenariat depuis 2017

19 millions de dollars

ont été amassés au Canada par des employés et des retraités dans le cadre de la campagne de collecte de fonds annuelle par les employés au profit de plus de 4 000 organismes de bienfaisance

4,0 milliards de dollars

pour soutenir les collectivités en tant que l'un des contribuables les plus importants au Canada, et à titre de contribuable dans les pays où nous exerçons des activités⁽⁸⁾

130 millions de dollars

Dons à quelque 5 000 organismes de bienfaisance à l'échelle mondiale au moyen de dons en argent et d'investissements dans les collectivités⁽⁹⁾

9,9 millions de dollars

ont été recueillis grâce à la Course pour les enfants RBC qui vise à soutenir des organismes de bienfaisance destinés aux enfants et aux jeunes à l'échelle mondiale

Carboneutre depuis 2017

Nous affichons un bilan neutre en matière de carbone pour nos activités mondiales dans le cadre de notre stratégie visant à accélérer la croissance vers une économie propre⁽¹⁰⁾



(1) Représente les clients actifs sur 90 jours dans le secteur Services bancaires canadiens.

(2) Dealogic, cumul annuel au 31 octobre 2019.

(3) Prix Global Wealth Awards 2019 de Private Banker International.

(4) Selon les données au 31 octobre 2019 pour nos entités canadiennes qui sont visées par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

(5) Selon l'identification volontaire des employés et conformément aux définitions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de la U.S. Equal Employment Opportunities Commission.

(6) Nombre d'employés de moins de 30 ans à l'échelle mondiale, sauf ceux de City National Bank et BlueBay Asset Management.

(7) Sondage auprès des employés 2019.

(8) Voir à la page 103 pour plus de détails.

(9) Comprend les dons à titre de bénévole et les dons en nature ainsi que les contributions à des organismes sans but lucratif et à des organismes de bienfaisance non enregistrés. Les chiffres n'incluent pas les commandites.

(10) Nous avons atteint la carboneutralité par l'intermédiaire de programmes de réduction des émissions et de la consommation d'énergie et par l'achat de crédits d'énergie renouvelable et de crédits compensatoires de carbone de grande qualité.

Actionnaires



Bénéfice dilué par action
8,75 \$
en hausse par rapport
à 8,36 \$ en 2018

16,8 %
rendement des
capitaux propres, en
baisse par rapport à
17,6 % en 2018

12,1 %
Ratio de fonds
propres de première
catégorie sous forme
d'actions ordinaires
(CET1), en hausse par
rapport à 11,5 % en
2018

4,07 \$
Les dividendes
déclarés par action ont
augmenté de 0,30 \$
depuis 2018

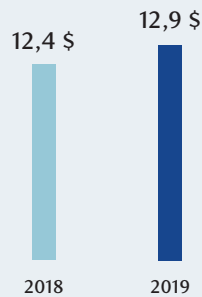


55 %
de notre bénéfice a
été distribué à nos
actionnaires par la
voie de dividendes⁽¹⁾
et de rachats
d'actions

5,7 G\$
Tranche de notre
bénéfice disponible
pour être réinvesti
dans l'entreprise en
vue de notre
croissance future

Solide bénéfice

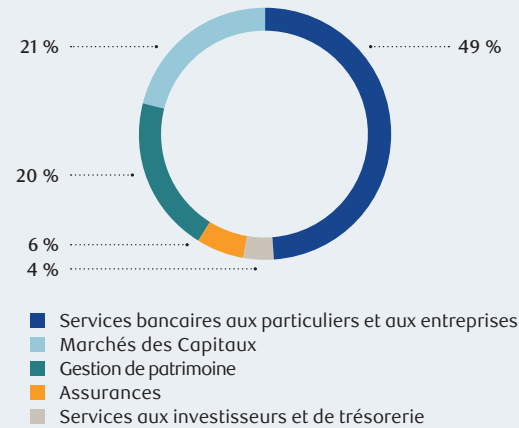
Bénéfice net (en G\$ CA)



HAUSSE ANNUALISÉE DU DIVIDENDE DE :

8 % un an
7 % dix ans⁽²⁾

Bénéfice par secteur d'exploitation⁽³⁾



Mesures de performance financière

| OBJECTIFS À MOYEN TERME ⁽⁴⁾ | 3 ANS ⁽⁵⁾ | 5 ANS ⁽⁵⁾ |
|--|----------------------|----------------------|
| Croissance du bénéfice dilué par action de plus de 7 % | 9 % | 8 % |
| Rendement des capitaux propres de plus de 16 % | 17,1 % | 17,3 % |
| Ratio de fonds propres élevé (CET 1) | 11,5 % | 11,2 % |
| Ratio de distribution de 40 % à 50 % | 46 % | 46 % |

Rendement total pour les actionnaires⁽⁶⁾

| | 3 ANS | 5 ANS |
|----------------------------|-------|-------|
| RBC | 12 % | 10 % |
| Moyenne mondiale des pairs | 11 % | 8 % |

(1) Comprend les dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les dividendes sur les actions ordinaires s'élèvent à 5,8 milliards de dollars, ceux sur les actions privilégiées, à 0,3 milliard de dollars.
 (2) Taux de croissance annuel composé.
 (3) À l'exclusion des Services de soutien généraux.
 (4) Un objectif à moyen terme (de 3 à 5 ans) est atteint lorsque la cible de rendement est atteinte pour la période de 3 ou de 5 ans.
 (5) La croissance du bénéfice dilué par action est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé. Le rendement des capitaux propres, le ratio CET1 et le ratio de distribution sont calculés selon une moyenne.
 (6) Le rendement total annualisé pour les actionnaires est calculé selon l'appréciation du cours de l'action ordinaire à la TSX, majorée des dividendes réinvestis. Source : Bloomberg, au 31 octobre 2019. RBC est comparée au groupe mondial de pairs. La moyenne du groupe de pairs ne tient pas compte de RBC. La liste des pairs est indiquée aux pages 15 et 16.

Message de Katie Taylor

C'est par un leadership novateur que nous assurerons un avenir florissant à RBC et aux collectivités auprès desquelles elle œuvre. Ce message, transmis lors d'une réunion de ses actionnaires après la Seconde Guerre mondiale, demeure tout aussi pertinent de nos jours.

La volonté de repenser et de remettre en cause la façon dont RBC mène ses activités lui permet de jouer un rôle inestimable dans la vie de ses clients. Comme en attestent ses résultats pour 2019, l'approche de RBC continue de faire écho sur le marché et confirme qu'elle est l'une des institutions financières les plus respectées et prospères au monde.

Le premier rôle du Conseil est de soutenir l'équipe de direction de la banque afin que celle-ci demeure un chef de file, et ce, à court terme, mais aussi dans l'avenir. À cette fin, nous en assurons la gérance et exerçons une surveillance afin d'assurer que ses plans stratégiques et ses priorités sont source de valeur et sont arrimés à notre appétit pour le risque.

À noter que nous le faisons de manière continue et constructive, remettant en question les décisions de l'équipe de direction et supervisant ses initiatives. Nous la guidons et lui permettons de mieux prévoir les besoins toujours changeants des clients et de saisir les meilleures occasions sur un marché mondial qui évolue rapidement et sur lequel la concurrence ne cesse de s'intensifier.

Obtenir un réel succès à long terme requiert également un bassin de meneurs aguerris. Pour assurer la continuité, le Conseil surveille la gestion des compétences et la planification de la relève. En 2019, il a supervisé le processus de nomination de personnes à des postes clés, dont ceux de chef de groupe de RBC Marchés des Capitaux et de chef de l'administration.

La culture joue un rôle crucial dans toute entreprise qui se démarque. Les administrateurs sont les ardents défenseurs des valeurs fondamentales qui sous-tendent les activités internes et externes de la banque. Pour nous, faire preuve de leadership signifie inspirer autrui. C'est pourquoi nous travaillons de pair avec la direction afin de véhiculer le bon message et d'inspirer à tous les employés les comportements à adopter. Nous apprécions la richesse d'un milieu de travail où règnent le respect et l'inclusion et où chacun peut défendre les valeurs de RBC et ainsi fournir un apport significatif à l'entreprise et à la marque. En 2019, notre comité de



gouvernance a continué de rehausser le mode de communication des questions de déontologie et de culture qu'emploient le Conseil et ses comités et de surveiller de façon proactive les tendances émergentes et les meilleures pratiques.

La gestion des risques représente une autre priorité du Conseil. Des millions de gens et des milliers de collectivités s'attendent à ce que RBC agisse avec prudence et s'illustre comme entreprise citoyenne modèle. Le Conseil supervise la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et évalue avec soin si les plans de la direction mènent à un juste équilibre entre les occasions stratégiques et le contrôle des risques. Les changements climatiques constituent une question préoccupante, et ce, tant sur le plan de la gestion des risques que sur celui de leurs conséquences pour les collectivités et le tissu social. Sous la supervision du Conseil, plusieurs mesures importantes ont été prises en 2019, incluant l'élaboration d'une stratégie globale à l'égard des changements climatiques, l'ajout de compétences en gestion des risques qu'ils posent et l'amélioration des informations que nous transmettons à leur sujet de sorte à mieux nous conformer aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière.

Dans toutes ces démarches, l'adhésion à des normes de gouvernance les plus strictes qui soient est une condition essentielle à l'obtention d'un bon rendement et à notre réussite. Les administrateurs contribuent à une supervision à la fois efficace et transparente en établissant la structure par laquelle la direction entend atteindre nos objectifs stratégiques et créer de la valeur à

long terme pour nos actionnaires, nos clients, nos collectivités et les autres parties prenantes avec lesquelles nous avons l'honneur de traiter. Nous avons eu le plaisir de nommer un nouvel administrateur, M. Frank Vettese, qui vient consolider les compétences déjà excellentes du Conseil et qui en enrichit les échanges grâce à sa vaste expérience des enjeux internationaux.

RBC continue de libérer l'imaginaire et de susciter la réflexion chez son personnel afin de créer encore plus de valeur pour ses clients et les communautés dans lesquelles elle est présente. Votre Conseil est fier d'appuyer son chef de la direction et sa haute direction grâce à des conseils judicieux, une culture axée sur le soutien, une gestion des risques empreinte de rigueur et une saine gouvernance.

En cette année mémorable où nous fêtons notre 150^e anniversaire, le Conseil apprécie tout ce que M. Dave McKay et son équipe de direction ainsi que notre personnel incroyablement talentueux ont fait pour célébrer son passé et lui forger un avenir prometteur. Nous jugeons que l'orientation stratégique de la banque est celle à privilégier et que son approche, laquelle est définie par sa raison d'être, contribuera à la prospérité de ses clients et de ses collectivités, et ce, pour de nombreuses années à venir.

A handwritten signature in blue ink that reads "Kathleen Taylor". The signature is fluid and cursive.

Kathleen Taylor
Présidente du conseil



Résolument tournés vers l'avenir

Il y a cent cinquante ans à Halifax, nos fondateurs amorçaient une expansion rapide vers l'Ouest pour soutenir les ambitions d'un jeune pays en développement. Ce faisant, ils démontraient de façon éloquente le type d'entreprise que deviendrait RBC : une entreprise toujours prête à aller de l'avant pour aider ses clients et les collectivités à prospérer.

C'est avec ce même dynamisme que nous travaillons depuis, qu'il s'agisse de percer dans un nouveau secteur ou une nouvelle région, de bonifier notre proposition de valeur ou de redéfinir le rôle que nous jouons dans la vie des clients. RBC est toujours là pour construire un avenir meilleur pour les personnes que nous servons.

Notre réussite dans l'atteinte de cet objectif se mesure par la portée et la notoriété de notre marque au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale, par la mobilisation de nos employés, par la valeur ajoutée que nous offrons aux clients, par les investissements que nous faisons dans la collectivité et par le solide rendement financier que nous avons affiché en 2019. Lors de mes conversations avec les membres du conseil, c'est sur cette approche équilibrée que repose l'évaluation de la performance.

Je suis particulièrement fier du niveau d'engagement de nos employés, qui a atteint un niveau sans précédent en 2019. Il surpasse même les critères de référence externes établis pour les entreprises hautement performantes en Amérique du Nord.

Cet engagement est en partie le fruit de notre culture, qui donne à tous les employés la possibilité de réaliser leurs objectifs de carrière à long terme. Nous aidons notamment les employés à acquérir les compétences dont ils auront besoin pour exceller dans le monde du travail de demain. De plus, ce qui est tout aussi important, les membres de l'équipe RBC adhèrent à nos valeurs, comprennent notre vision et sont animés par notre objectif : contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités.

Forts de cet engagement exceptionnel, les employés se dépassent pour répondre aux attentes des clients. En 2019, la satisfaction de la clientèle s'est accrue dans nos cinq secteurs d'exploitation, RBC devançant dans bien des cas ses pairs au Canada et à l'international. Grâce à nos employés, nous établissons des relations plus durables et plus significatives avec les personnes que nous servons,

et nous gagnons de nouveaux clients. À ce chapitre, nous visons 2,5 millions de nouveaux clients d'ici 2023. Notre volume d'activités, nos revenus et la croissance de notre part de marché sont le reflet de la confiance que nous témoignent les clients et de la valeur ajoutée que nous continuons de leur offrir. Ces facteurs sont également le signe que nos investissements dans les talents, la technologie et notre réputée marque mondiale portent leurs fruits.

Nous sommes fiers de notre apport aux collectivités où nous vivons et travaillons. Notre succès à long terme en dépend. Nous nous intéressons de près à ce qui compte le plus pour les parties prenantes de nos collectivités. C'est ainsi qu'en 2019, des milliers d'employés ont fait des centaines de milliers d'heures de bénévolat pour améliorer la qualité de vie au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Et depuis notre création, nous avons donné plus de 1 milliard de dollars à des collectivités et à des causes locales. Par l'intermédiaire de ses ressources et de ses talentueux employés, RBC met en lumière des enjeux importants pour notre avenir collectif et fait progresser la discussion sur le sujet.

À court terme, le monde continuera de faire face à de profonds changements et bouleversements entraînés par des forces géopolitiques, économiques et technologiques très variées ainsi que par diverses tendances sociales et démographiques.

TRANSFORMER L'EXPÉRIENCE DES EMPLOYÉS

Dans un monde en constante évolution, il est essentiel que les bonnes personnes occupent les postes clés si l'on veut créer plus de valeur pour les clients. Nous proposons des opportunités et des expériences qui attirent les meilleurs candidats, mais qui amènent aussi nos employés à se perfectionner et à entreprendre de nouvelles carrières stimulantes partout à RBC.

Notre culture repose sur l'innovation et sur l'inclusion. À l'origine de chaque projet de technologie et d'agilité opérationnelle, on trouve des équipes diversifiées qui offrent des conseils, des produits et des services en plus de perfectionner leurs compétences et de progresser dans leur carrière. Nos équipes travaillent et pensent différemment parce que nous instaurons un climat propice au développement et proposons des occasions d'apprentissage uniques qui permettront aux employés d'exceller dans le nouveau monde du travail.

Cette année, 93 %⁽¹⁾ de nos employés ont affirmé se sentir aptes à apprendre de nouvelles compétences pour s'adapter à l'évolution de leur emploi. Ce résultat confirme que nous réussissons à offrir aux employés des expériences uniques qui leur permettent de se réaliser. Nous savons qu'il sera primordial pour nous d'arriver à mettre en valeur des compétences et des perspectives variées pour susciter l'engagement des employés et créer la banque de l'avenir. Nous réaliserons ainsi notre objectif de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités.



Le secret est dans la culture

« Pour attirer les meilleurs talents, il est essentiel de créer une culture axée sur la diversité et l'inclusion où chacun peut se réaliser, et de cultiver le sentiment d'appartenance. C'est également de cette façon que nous nous démarquons et que nous gagnons la confiance des clients. Notre équipe a misé sur ces forces en sa qualité de conseiller exclusif de BB&T pour sa fusion entre égaux avec SunTrust – la plus importante transaction du genre depuis la crise financière. »

Vinnie Badinehal
chef, Groupe, Institutions financière, Marchés des Capitaux

(1) Sondage auprès des employés 2019.

Tandis que RBC évolue dans ce monde en mutation, nous nous emploierons à bâtir des relations à long terme avec la clientèle dans nos principaux marchés en mettant l'accent sur un excellent rendement des capitaux propres, sur la croissance des revenus et sur la création de valeur pour toutes nos parties prenantes.

Pour ce faire, nous miserons sur notre envergure, sur notre solide compétence en gestion des risques et du capital et sur nos activités diversifiées pour assurer la croissance à long terme.

Nous sommes fiers d'être reconnus comme la marque ayant la plus grande valeur au Canada et de figurer parmi les 100 premières marques à l'échelle mondiale, et nous continuerons de trouver des façons originales de mettre notre marque de l'avant pour cultiver les liens uniques et puissants qui nous unissent aux clients et à leurs collectivités.

Nous comptons notamment former des partenariats avec d'autres marques de renom et développer nos capacités pour rendre notre offre plus attrayante.

Pour conserver notre longueur d'avance technologique, nous investissons largement dans nos stratégies numériques et dans l'innovation, permettant ainsi à RBC de fournir aux clients encore plus d'informations éclairantes et de conseils à grande valeur ajoutée. Notre plateforme technologique incomparable et notre solide infrastructure numérique sont au service de la croissance de nos activités, de notre efficacité opérationnelle et de nos capacités de pointe. La plateforme de prestation de services de nouvelle génération de RBC, qui comprend notamment une stratégie multi-usage, nous permet d'accélérer la mise en marché de produits et services, d'adapter ceux-ci aux secteurs d'activité et de tirer parti de capacités d'intelligence artificielle (IA) et d'analyse de calibre mondial pour offrir des résultats encore meilleurs.

Nos dirigeants et leurs équipes vont continuer de s'employer à réduire la complexité de nos activités et à en accroître l'agilité.

Succès dans notre deuxième marché

La croissance aux États-Unis reste un élément central de notre stratégie. En 2019, 23 %⁽¹⁾ de nos revenus ont été générés aux États-Unis, et nous allons continuer d'y accroître nos activités et de tirer parti des synergies au sein de nos équipes. Nous profitons des bonnes occasions pour élargir notre part de marché, attirer les meilleurs talents et accroître notre présence dans des marchés nouveaux et existants. Qu'il soit question de transactions et de négociations, de services-conseils ou de technologie, nos équipes collaborent entre régions et entre secteurs d'activité afin de produire des résultats pour les clients et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

Plus de 13 000

employés dans l'ensemble de nos activités aux États-Unis

10^e

banque d'investissement en importance⁽²⁾ aux États-Unis, soit 35 bureaux dans 23 États

Expansion

des activités de City National à Los Angeles, New York et Washington, et ouverture d'un bureau à Miami

Plus de 1 900

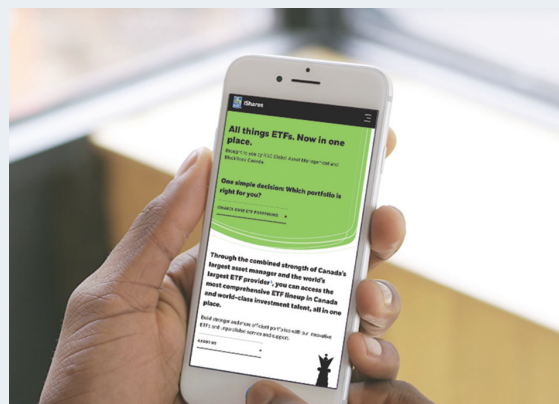
conseillers dans le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis, dans 42 États

(1) Exclut les Services de soutien généraux.

(2) Dealogic, d'après les honoraires tirés des services de banque d'investissement, depuis le début de l'année jusqu'au 31 octobre 2019.

DES PARTENARIATS DE PREMIER PLAN

Nous sommes convaincus de l'efficacité des partenariats pour nous aider à accélérer la mise en marché de nouveaux produits et services à valeur ajoutée.



C'est pourquoi nous avons allié notre exceptionnel programme RBC Récompenses^{MD} à des marques de renom comme Expedia, WestJet, Petro-Canada, Indigo et bien d'autres, afin d'offrir à nos clients un programme de récompenses unique qui leur donne plus de ce qu'ils veulent vraiment et une souplesse inégalée. Les clients peuvent même payer leurs factures avec des points, une première au Canada. Grâce à ces récompenses et à nos partenaires d'envergure, nous avons conservé une position de chef de file dans le marché des primes-voyages où s'illustrent notre emblématique carte Avion et notre carte comarquée WestJet.

Mais notre proposition de valeur ne s'arrête pas là. Cette année, nous avons formé une alliance avec Microsoft pour lancer Virage numérique RBC, un programme qui réunit nos solutions financières de pointe et la technologie de Microsoft pour faciliter la transformation numérique des entreprises clientes et les aider à atteindre leurs objectifs.

En outre, afin d'offrir davantage de choix et de savoir-faire sur le marché canadien des fonds négociés en bourse (FNB), nous avons lancé RBC iShares, fruit d'une alliance stratégique entre RBC Gestion mondiale d'actifs et BlackRock Canada. Les clients ont ainsi accès à la gamme de FNB la plus vaste et la plus complète au pays : plus de 150 FNB qui totalisent plus de 60 milliards de dollars d'actifs.

Tout le monde y gagne. En formant des partenariats avec des entreprises et des détaillants de premier plan, nous rehaussons le degré d'engagement et notre pertinence au quotidien, ce qui nous permet d'accroître notre rayonnement et d'offrir une expérience incomparable à nos clients. Les partenariats vont demeurer un élément central de notre stratégie de croissance tandis que nous bâtissons la banque de l'avenir.

Nous allons attirer et conserver les meilleurs talents en mettant notre culture de diversité et d'inclusion au cœur de notre quotidien et de nos façons de faire.

Nos employés seront toujours l'élément qui permet à RBC de se démarquer sur le marché.

En étant prêts à remettre en question notre mode d'exploitation et à le réinventer, nous ferons en sorte que RBC demeure pertinente dans la vie des clients. Comme nous l'avons fait par le passé, nous nous démarquons par notre audace. C'est notre vraie nature.

L'audace, un atout!

Prenons un exemple de la façon dont nous transformons notre modèle d'affaires pour créer la banque de l'avenir. Nous ne nous contentons pas de numériser des produits existants; nous prenons carrément part à la création de nouveaux services et de nouvelles expériences. L'essentiel, c'est que nous allons au-delà de ce que font habituellement les banques.

RBC Projet Entreprise est un excellent exemple de ces efforts. À l'appui de l'innovation et du développement technologique, cette initiative adopte une approche de coinvestissement et de partenariat pour créer de nouveaux produits et services – qu'il s'agisse de chercher une nouvelle maison, de gérer les tâches ménagères ou de

répondre à des besoins de mobilité. Par notre participation, nous prenons une plus grande place dans la vie des clients et, ce faisant, nous diversifions notre proposition de valeur.

Jusqu'à présent, 17 entreprises participantes ont facilité la vie de nos clients. Ownr, par exemple, a aidé près de 12 000 Canadiens à démarrer une petite entreprise. En 2019, nous avons poursuivi sur cette lancée en inaugurant Dipp, une plateforme numérique qui aide les propriétaires de petites entreprises à gagner de nouveaux clients et à accroître leurs revenus.

L'avenir appartient aux audacieux

Pour continuer de réussir dans un monde marqué par les changements et les bouleversements, nous devons faire preuve d'audace.

Il en va de même pour les pays où nous exerçons des activités et pour notre marché national, le Canada, où vivent la majorité de nos employés et de nos actionnaires. Le pays n'est certainement pas à l'abri des difficultés auxquelles le monde fait face et devra être en mesure de saisir les occasions qui se présentent.

J'ai pris la parole au sujet de plusieurs de ces enjeux au cours de la dernière année. J'estime que cela fait partie de mes responsabilités en tant que chef de la direction de l'un des plus importants employeurs du Canada. Je vous propose de regarder de plus près trois domaines d'intérêt qui nécessitent des interventions audacieuses de la part du secteur public et du secteur privé.

LA PUISSANCE DE L'INCLUSION

Pour RBC, la diversité et l'inclusion sont bien plus que de simples valeurs; elles sont essentielles à notre succès en tant qu'organisation, en plus d'être vitales pour nos collectivités. C'est pourquoi nous avons adopté une vision audacieuse que nous appliquons tant au sein de RBC qu'ailleurs : libérer le plein potentiel de la diversité et l'utiliser comme moteur d'innovation et de croissance.

Cette vision se manifeste dans des gestes qui amènent des changements significatifs : adhérer au Fonds égalité au Canada pour apporter notre expertise au financement durable de projets destinés à promouvoir l'égalité des genres, appuyer des initiatives juridiques clés pour l'avancement des droits des personnes LGBT+ à l'échelle mondiale et travailler avec des organismes comme le Toronto Region Immigrant

Employment Council pour accompagner les nouveaux arrivants. Nous prenons position en faveur de l'inclusion. Et nous reproduisons ces initiatives à l'interne avec des programmes de leadership à l'intention des femmes et des minorités, des formations sur les comportements inclusifs et des groupes-ressources d'employés qui encouragent l'inclusion, et en fixant des objectifs mesurables pour favoriser la diversité au sein de notre bassin de talents.

L'engagement sincère est indispensable pour créer un milieu de travail inclusif et respectueux. Cette année, 92 %⁽¹⁾ de nos employés ont affirmé qu'ils se sentent respectés, et 90 %⁽¹⁾ ont dit que la direction appuie la diversité en milieu de travail : les différences sont reconnues, respectées et mises en valeur. Il n'y a que des avantages à adopter et à préserver une culture où chacun peut jouer un rôle et réaliser son plein potentiel.



« Faire partie de l'équipe qui conseille RBC dans sa collaboration avec des organisations luttant pour les droits de la communauté LGBT+ a été un moment phare de ma carrière. J'ai pu voir comment l'entreprise passe de la parole aux actes en défendant des causes importantes qui rejoignent nos valeurs. J'ai eu la chance de mettre à profit ma passion pour le droit en travaillant sur des projets qui bénéficient à nos collectivités. »

Lisa Ford
avocate principale, Groupe juridique

(1) Sondage auprès des employés 2019.

Les changements climatiques font partie des questions urgentes de l'heure. C'est une grande préoccupation pour nos employés, nos clients, bon nombre d'actionnaires et la population en général, notamment les jeunes générations, qui ont pris l'initiative de la discussion sur le sujet.

Il y a consensus général quant à la réalité du réchauffement climatique et aux causes diverses de ce réchauffement, mais les solutions d'avenir envisagées ne font pas l'unanimité et divisent les efforts déployés pour réduire les émissions de carbone.

Pour rallier les points de vue, il faut une vision commune – une vision économiquement avantageuse et acceptable sur le plan politique pour les Canadiens et Canadiennes. RBC déploiera davantage d'efforts pour rejoindre les dirigeants et agir comme vecteur de changement véritable.

Cette année, RBC s'est fixé comme objectif d'accorder 100 milliards de dollars de financement durable d'ici 2025. Ces fonds serviront à financer des investissements dans des entreprises et projets axés sur le développement durable qui sont largement reconnus pour leur contribution à l'économie durable du futur, qui émettra peu de carbone. Nous nous employons également à raffiner notre évaluation des risques climatiques et la présentation des informations à leur sujet, en plus d'appuyer nos clients dans leurs démarches en ce sens.

Nous devons cependant être réalistes. Pour les dix prochaines années, nous continuerons de compter principalement sur les combustibles fossiles pour chauffer nos maisons, cuisiner nos repas et nous déplacer de la maison au travail. De plus, la demande mondiale d'énergie va continuer d'augmenter, en raison notamment de l'accroissement de la population. Le Canada doit répondre à cette demande en vendant du pétrole et du gaz à l'étranger, où nous pourrions réaliser un profit qui alimentera les fonds publics et servira à investir davantage dans les énergies propres et, de façon plus large, dans les programmes sociaux. En effet, notre secteur pétrolier et gazier se démarque déjà par ses investissements dans les technologies propres. Poursuivons sur cette lancée pour que le secteur joue un rôle prépondérant dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au Canada et dans le monde entier.

AGIR POUR UN AVENIR DURABLE

Nous croyons que le capital peut être une force de changement positif et nous savons que nous avons un rôle essentiel à jouer pour soutenir la transition vers un avenir durable.



Le financement durable représente également une opportunité de croissance pour notre entreprise et nos clients, comme le démontre clairement notre nouvel objectif commercial : verser 100 milliards de dollars en financement durable d'ici 2025. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons mis sur pied une équipe de financement durable au sein de Marchés des Capitaux. Nous visons à soutenir le nombre croissant d'entreprises et d'institutions clientes dont la stratégie d'entreprise et le processus de placement tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous avons à cœur une stratégie climatique d'entreprise visant à accélérer une croissance propre et à accompagner nos clients dans la transition vers une économie sobre en carbone au moyen de cinq mesures clés :

- > Accompagner les clients dans la transition vers une économie faible en carbone grâce aux produits, services et conseils de RBC
- > Faire progresser les capacités de RBC en matière de gestion des risques climatiques et publier des informations annuelles conformes à celles du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques
- > Atteindre des émissions nettes de carbone nulles pour les activités mondiales chaque année
- > S'exprimer en faveur de solutions climatiques intelligentes
- > Utiliser la technologie pour relever des défis environnementaux complexes

Pour en savoir plus, consultez la **stratégie de RBC en matière de climat** à l'adresse : <https://www.rbc.com/collectivite-impact-social/rapport-citoyennete/rapport-citoyennete-dentreprise-rendement-dentreprise-rendement.html>



CONSEILS ET CONNAISSANCES UNIQUES

Nous nous démarquons par la taille et l'envergure de la Banque, mais la différence ne s'arrête pas là. Nous avons combiné notre marque de confiance à une plateforme technologique incomparable et à un grand volume de données pour simplifier et enrichir l'expérience bancaire de nos clients.

Qu'il s'agisse de lancer des services personnalisés comme MonConseiller^{MD}, qui a rejoint plus de 1,4 million de clients cette année, ou de mieux servir nos quelque quatre millions d'utilisateurs de services mobiles⁽¹⁾ en leur offrant des expériences personnalisées, nous proposons aux clients de l'information éclairante et des conseils extraordinaires pour les aider à réaliser leurs plus grandes ambitions.

Nous mettons également au point des capacités en IA de calibre mondial pour rehausser la confiance des clients en matière de finances, parce que nous savons que chaque dollar compte. Par la création de Budgets NOMI, nous avons aidé nos clients à établir plus de 730 000 budgets, et TrouvÉpargne NOMI^{MD} a permis à nos clients actifs d'épargner en moyenne 197 dollars par mois.

Pour les entreprises clientes, l'accès à des données et à de l'information en temps réel change la donne. Le tri de montagnes de données à la recherche des préférences de leurs clients et des tendances de l'industrie fait maintenant partie de leur quotidien. C'est pourquoi nous avons lancé Avantages Perspectives RBC, une première au Canada, qui fournit à nos conseillers des connaissances exploitables afin d'aider nos quelque 27 000 entreprises clientes du secteur du détail à prendre des décisions éclairées qui favoriseront leur croissance.

Dans le même esprit, nous avons adapté RBC Elements^{MC} à la clientèle du secteur Marchés des Capitaux. Notre équipe de recherche et de science des données a redéfini le possible en ce qui a trait à l'analyse des données pour produire des résultats de recherche exceptionnels. Jusqu'à présent, l'équipe a produit plus de 70 rapports uniques à l'intention de clients du monde entier.

En investissant dans de nouvelles capacités et technologies et de nouveaux modèles d'affaires, nous rapprochons les mondes physique et numérique pour offrir à nos clients des expériences numériques hors du commun aussi rapidement qu'ils le souhaitent. Parce que l'impossible ne nous définit pas. Notre vision englobe tout ce qui pourrait être.



(1) Représente les clients actifs pendant 90 jours des Services bancaires canadiens seulement.

Le monde vit actuellement une révolution technologique qui représente d'immenses possibilités pour le Canada. Nous sommes bien positionnés pour devenir notamment une plaque tournante mondiale de l'innovation en matière de données. Toutefois, des incidents majeurs liés aux données ont ébranlé la confiance des consommateurs, ceux-ci craignant que certaines organisations peinent à s'adapter à l'économie des données. La confiance jouera un rôle déterminant dans l'économie numérique.

La Charte canadienne du numérique adoptée par Ottawa est une première étape importante vers l'encadrement de ce domaine. Mais au final, les gestes concrets sont plus efficaces que les mots pour gagner la confiance de la population. Les dirigeants des secteurs public et privé vont devoir travailler ensemble pour définir les normes sociétales qui régiront l'utilisation des données personnelles.

RBC a une approche claire en ce qui a trait aux données.

La transparence est primordiale. Les gens doivent savoir comment les données sont utilisées. Il est également essentiel que les consommateurs comprennent ce qu'ils obtiennent en échange des données qu'ils fournissent. Et les organisations doivent les aider à exercer un contrôle sur les données personnelles qui sont communiquées et utilisées.

En outre, RBC a fait d'importants investissements dans des technologies de pointe pour protéger nos clients et nos activités en tout temps.

Au cours des cinq dernières années, nous avons presque doublé les sommes consacrées aux technologies liées à la cybersécurité. Nous dirigeons et organisons des initiatives sectorielles. Un conseil consultatif du gouvernement fédéral sur l'IA est coprésidé par une dirigeante de RBC qui est à la tête de Borealis AIM^C, notre institut de recherche. RBC collabore aussi avec un grand nombre de parties prenantes à des stratégies sectorielles, notamment en matière de formation, d'accélération commerciale et de recherche et développement appliquée.

Le monde du travail connaît lui aussi des changements majeurs et durables. De nombreux types d'emplois vont évoluer ou disparaître, tandis que des millions d'autres seront probablement créés. Dans la nouvelle économie des compétences, la littératie numérique sera essentielle pour les travailleurs à tous les stades de leur carrière. Ils auront également un plus grand besoin d'aptitudes humaines, soit de savoir communiquer, collaborer et faire preuve de créativité et de discernement. À RBC, nous aidons tous les employés à acquérir les compétences dont ils auront besoin dans le monde du travail de demain. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Une question de confiance

Protéger la vie privée de nos clients et mériter leur confiance. Voilà qui s'inscrit au cœur de notre raison d'être. Nous avons mis sur pied une équipe regroupant plus de 500 spécialistes en cybersécurité pour rehausser nos capacités et suivre la transformation rapide de ce domaine. À Borealis AIM^C, nous faisons de la recherche et développons des outils d'intelligence artificielle pour rester à l'avant-garde. Nous avons aussi investi 5 millions de dollars pour appuyer le Rogers Cybersecure Catalyst, un centre de formation en cybersécurité de l'Université Ryerson qui vise à réduire le manque de connaissances dans le domaine au Canada.

Notre système actuel – tant les formateurs que les employeurs – ne réussit pas à transmettre efficacement aux jeunes et aux travailleurs les compétences nécessaires pour exceller au travail.

Nous devons repenser notre façon de former et de préparer tous les travailleurs, y compris ceux de la prochaine génération.

L'apprentissage en milieu de travail, notamment dans le cadre de programmes coop, peut résoudre une partie du problème. En effet, des recherches ont révélé que les diplômés de programmes coop universitaires sont plus nombreux à se trouver un emploi et obtiennent en général un salaire plus élevé que les diplômés des programmes traditionnels.

RBC a mis au point plusieurs programmes pour aider les jeunes à acquérir des compétences et de l'expérience de travail et à bâtir leur réseau professionnel. Cet été à RBC, nous avons accueilli plus de 1 600 étudiants d'une centaine de collèges et universités du Canada et des États-Unis. Et nous avons formé un partenariat avec Riipen pour rendre l'apprentissage expérientiel plus accessible et donner ce type de formation dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Ce projet s'inscrit dans notre engagement sur dix ans consistant à verser 500 millions de dollars en vue d'outiller les jeunes pour les emplois d'avenir grâce à Objectif avenir RBC^{MD}.

Tout au long de son histoire, le Canada a fait preuve de courage et de détermination et a su relever les défis et profiter des occasions à saisir. RBC a la certitude que l'histoire va se répéter grâce à une impressionnante combinaison de personnes, d'idées et de ressources. Tirons parti de ces atouts pour réaliser nos ambitions!

Et ce faisant, assurons-nous de rester fidèles à notre nature. Notamment en abordant des questions clés, comme celle de continuer à répondre aux besoins énergétiques du monde tout en amorçant un virage vers une économie produisant peu de carbone. Ce qui signifie aussi déployer nos avantages concurrentiels dans l'économie numérique tout en assurant la protection de la vie privée. Ou encore, repenser la façon dont nous préparons les nouvelles générations à des emplois qui n'existent pas encore aujourd'hui.

Vous pouvez compter sur RBC pour innover et pour se réinventer. Nous empruntons une voie peu fréquentée qui va nous amener à transformer notre banque dans l'intérêt de nos actionnaires, de nos employés, de nos clients et des collectivités.

L'avenir s'annonce radieux, nous en sommes certains!

David McKay
Président et chef de la direction

PRÉPARER LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Il y a 7 millions de jeunes âgés entre 15 et 29 ans⁽¹⁾ au Canada. Nous croyons que, collectivement, nous avons l'opportunité, mais aussi la responsabilité, de les aider à se préparer pour l'avenir du travail. Les jeunes méritent de réussir, et c'est pourquoi nous avons créé Objectif avenir RBC^{MD}. Il est important que nous remplissions cette mission; la prospérité du Canada en dépend.



1,9 million

de jeunes au Canada
bénéficiant du programme
Objectif avenir RBC^{MD}

77 %

des jeunes interrogés
disent se sentir mieux
préparés pour l'avenir⁽²⁾

Outiller les jeunes pour qu'ils poursuivent des carrières qui leur permettront de changer les choses, c'est leur donner les compétences, les réseaux, l'expérience de travail et l'accès à des services de soutien en santé mentale qui les aideront à affronter un marché du travail changeant avec assurance. Nous créons des outils et leur offrons des opportunités, grâce à Hopcarrière RBC^{MD}, Lancement de carrière RBC^{MD}, Ten Thousand Coffees et Riipen, et nous appuyons des organismes comme WE Are Social Entrepreneurs et Repaires jeunesse du Canada, pour les préparer à la nouvelle réalité du monde du travail. Nous avons également élargi notre réseau national d'organismes de bienfaisance partenaires, ce qui nous a permis de toucher encore plus de jeunes au Canada. Leurs témoignages confirment que notre engagement a des retombées concrètes. Nous poursuivrons donc sur cette lancée et continuerons de tracer la voie.

Des services bancaires pour et par les étudiants

« Les services bancaires à RBC ne se résument pas à la gestion de l'argent. Notre objectif est de donner aux jeunes les moyens d'apprendre à gérer leurs finances et de devenir responsables de leur avenir financier avec confiance », explique Erica Nielsen, vice-présidente, Paiements et services bancaires. C'est pourquoi nous avons conçu une expérience bancaire personnalisée et conviviale axée sur les étudiants dans l'application mobile de RBC.

(1) Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles 2018.

(2) Selon un échantillon de 14 000 réponses à un sondage auquel ont répondu des participants au programme Objectif avenir.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion a pour objectif de permettre au lecteur d'évaluer nos résultats d'exploitation et notre situation financière pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, par rapport à l'exercice précédent. Le présent rapport de gestion, daté du 3 décembre 2019, doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés annuels de 2019 et les notes annexes. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens et sont basés sur nos états financiers établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Des renseignements additionnels à notre sujet, y compris notre notice annuelle 2019, sont disponibles gratuitement sur notre site Web à l'adresse rbc.com/investisseurs, sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse sedar.com et dans la section EDGAR du site Web de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse sec.gov.

L'information fournie dans les sites Web susmentionnés ou pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie du présent rapport. Tous les renvois à des sites Web contenus dans le présent rapport sont inactifs et ne sont indiqués qu'à titre informatif.

Table des matières

| | | | | | |
|---|----|---|----|--|-----|
| Mise en garde au sujet des déclarations prospectives | 12 | Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | 26 | Facteurs de risque stratégiques | 98 |
| Vue d'ensemble et perspectives | 13 | Gestion de patrimoine | 31 | Risque stratégique | 98 |
| Faits saillants financiers et autres | 13 | Assurances | 37 | Risque de réputation | 98 |
| À propos de la Banque Royale du Canada | 14 | Services aux investisseurs et de trésorerie | 41 | Risque lié au cadre juridique et réglementaire | 99 |
| Vision et objectifs stratégiques | 14 | Marchés des Capitaux | 43 | Risque lié à la concurrence | 101 |
| Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives | 14 | Services de soutien généraux | 47 | Facteurs de risque macroéconomiques | 101 |
| Mesure du succès par le rendement total pour les actionnaires | 15 | Information financière trimestrielle | 48 | Risque systémique | 101 |
| Rendement financier | 17 | Rendement du quatrième trimestre | 48 | Aperçu d'autres risques | 102 |
| Vue d'ensemble | 17 | Analyse des résultats trimestriels et des tendances | 49 | Gestion des fonds propres | 105 |
| Incidence du change | 17 | Situation financière | 51 | Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation | 116 |
| Total des revenus | 18 | Bilans résumés | 51 | Questions en matière de comptabilité et de contrôle | 117 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 19 | Arrangements hors bilan | 52 | Méthodes et estimations comptables critiques | 117 |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | 19 | Gestion du risque | 54 | Contrôles et procédures | 121 |
| Frais autres que d'intérêt | 20 | Risques connus et risques émergents | 55 | Transactions entre parties liées | 121 |
| Impôt sur le résultat et autres taxes | 20 | Vue d'ensemble | 56 | Renseignements supplémentaires | 121 |
| Actifs des clients | 21 | Gestion du risque d'entreprise | 58 | Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements | 129 |
| Résultats des secteurs d'exploitation | 22 | Facteurs de risque d'ordre transactionnel ou positionnel | 63 | | |
| Résultats par secteur d'exploitation | 22 | Risque de crédit | 63 | | |
| Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation | 23 | Risque de marché | 76 | | |
| Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR | 23 | Risque de liquidité et de financement | 83 | | |
| | | Risque d'assurance | 96 | | |
| | | Facteurs de risque opérationnel et de risque de non-conformité à la réglementation | 96 | | |
| | | Risque opérationnel | 96 | | |
| | | Risque de non-conformité à la réglementation | 98 | | |

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

À l'occasion, nous faisons des déclarations prospectives verbalement ou par écrit au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis, et de toute loi sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent rapport annuel 2019, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, dans d'autres rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, les déclarations relatives à nos objectifs en matière de rendement financier, à notre vision et à nos objectifs stratégiques, à l'examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et aux perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale, au contexte réglementaire au sein duquel nous exerçons nos activités, aux sections Priorités stratégiques et Perspectives pour chacun de nos secteurs d'exploitation, et au contexte de gestion des risques, y compris le risque de liquidité et de financement, ainsi que les déclarations du président et chef de la direction. L'information prospective contenue dans le présent document est présentée afin d'aider les détenteurs de nos titres et les analystes financiers à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation aux dates présentées et pour les périodes closes à ces dates, ainsi que nos objectifs en matière de rendement financier, notre vision et nos objectifs stratégiques, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les mots « croire », « s'attendre à », « prévoir », « se proposer », « estimer », « planifier », « viser », « projeter », « devoir » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentions et conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, et que nos objectifs en matière de rendement financier, notre vision et nos objectifs stratégiques ne se matérialisent pas. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prévoir les répercussions, comprennent les risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement, d'assurance, de réputation et de non-conformité à la réglementation, les risques liés au cadre juridique et réglementaire et à la concurrence, ainsi que les risques systémique, opérationnel et stratégique et d'autres risques qui sont expliqués aux rubriques portant sur les risques de ce rapport annuel 2019, incluant le risque lié aux technologies de l'information et les cyber-risques, les risques liés à la confidentialité, aux données et aux tierces parties, l'incertitude géopolitique, le marché résidentiel canadien et l'endettement des ménages, les changements de réglementation, les perturbations numériques et l'innovation, les changements climatiques, les activités et la conjoncture économique dans les secteurs géographiques où nous exerçons nos activités, l'incidence des modifications des politiques budgétaires, monétaires et autres des gouvernements, le risque fiscal et la transparence, ainsi que les risques environnementaux et sociaux.

Nous avertissons nos lecteurs que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions ayant trait à la Banque Royale du Canada doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels. Les hypothèses économiques significatives qui sous-tendent les déclarations prospectives du présent rapport annuel 2019 sont présentées à la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives et, pour chaque secteur d'exploitation, aux sections Priorités stratégiques et Perspectives. Sauf si la loi l'exige, nous ne nous engageons pas à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, que nous pouvons faire ou qui peut être faite pour notre compte à l'occasion.

Des renseignements sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis aux rubriques portant sur les risques de notre rapport annuel 2019.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, les nombres et les pourcentages) | 2019 | 2018 | 2019 par rapport à 2018 Augmentation (diminution) | |
|---|------------------|------------------|--|--------------|
| Total des revenus | 46 002 \$ | 42 576 \$ | 3 426 \$ | 8,0 % |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 864 | 1 307 | 557 | 42,6 % |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | 4 085 | 2 676 | 1 409 | 52,7 % |
| Frais autres que d'intérêt | 24 139 | 22 833 | 1 306 | 5,7 % |
| Bénéfice avant impôt | 15 914 | 15 760 | 154 | 1,0 % |
| Bénéfice net | 12 871 \$ | 12 431 \$ | 440 \$ | 3,5 % |
| Secteurs – bénéfice net | | | | |
| Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | 6 402 \$ | 6 028 \$ | 374 \$ | 6,2 % |
| Gestion de patrimoine | 2 550 | 2 265 | 285 | 12,6 % |
| Assurances | 806 | 775 | 31 | 4,0 % |
| Services aux investisseurs et de trésorerie | 475 | 741 | (266) | (35,9)% |
| Marchés des Capitaux | 2 666 | 2 777 | (111) | (4,0)% |
| Services de soutien généraux | (28) | (155) | 127 | n.s. |
| Bénéfice net | 12 871 \$ | 12 431 \$ | 440 \$ | 3,5 % |
| Sommaire de l'information | | | | |
| Bénéfice par action – de base | 8,78 \$ | 8,39 \$ | 0,39 \$ | 4,6 % |
| – dilué | 8,75 | 8,36 | 0,39 | 4,7 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (1), (2) | 16,8 % | 17,6 % | n.s. | (80)p.b. |
| Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (1) | 75 000 \$ | 68 900 \$ | 6 100 \$ | 8,9 % |
| Marge nette d'intérêt (selon la moyenne des actifs productifs, montant net) (3) | 1,61 % | 1,64 % | n.s. | (3)p.b. |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,31 % | 0,23 % | n.s. | 8 p.b. |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,04 % | 0,03 % | n.s. | 1 p.b. |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,27 % | 0,20 % | n.s. | 7 p.b. |
| Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations | 0,46 % | 0,37 % | n.s. | 9 p.b. |
| Ratio de liquidité à court terme (4) | 127 % | 123 % | n.s. | 400 p.b. |
| Ratios de fonds propres et ratio de levier | | | | |
| Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1) | 12,1 % | 11,5 % | n.s. | 60 p.b. |
| Ratio de fonds propres de première catégorie | 13,2 % | 12,8 % | n.s. | 40 p.b. |
| Ratio du total des fonds propres | 15,2 % | 14,6 % | n.s. | 60 p.b. |
| Ratio de levier | 4,3 % | 4,4 % | n.s. | (10)p.b. |
| Principales données figurant au bilan et autres informations (5) | | | | |
| Total de l'actif | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ | 94 201 \$ | 7,1 % |
| Titres, déduction faite de la correction de valeur applicable | 249 004 | 222 866 | 26 138 | 11,7 % |
| Prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts | 618 856 | 576 818 | 42 038 | 7,3 % |
| Actifs liés aux dérivés | 101 560 | 94 039 | 7 521 | 8,0 % |
| Dépôts (3) | 886 005 | 836 197 | 49 808 | 6,0 % |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 77 816 | 73 552 | 4 264 | 5,8 % |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres | 512 856 | 496 459 | 16 397 | 3,3 % |
| Biens sous gestion | 762 300 | 671 000 | 91 300 | 13,6 % |
| Biens administrés (6) | 5 678 000 | 5 533 700 | 144 300 | 2,6 % |
| Information sur les actions ordinaires | | | | |
| Actions en circulation (en milliers) – moyenne de base | 1 434 779 | 1 443 894 | (9 115) | (0,6)% |
| – moyenne diluée | 1 440 682 | 1 450 485 | (9 803) | (0,7)% |
| – à la fin de la période | 1 430 096 | 1 438 794 | (8 698) | (0,6)% |
| Dividendes déclarés par action ordinaire | 4,07 \$ | 3,77 \$ | 0,30 \$ | 8,0 % |
| Rendement de l'action (7) | 4,1 % | 3,7 % | n.s. | 40 p.b. |
| Ratio de distribution | 46 % | 45 % | n.s. | 100 p.b. |
| Cours de l'action ordinaire (RY sur TSX) (8) | 106,24 \$ | 95,92 \$ | 10,32 \$ | 10,8 % |
| Capitalisation boursière (TSX) (8) | 151 933 | 138 009 | 13 924 | 10,1 % |
| Informations générales liées aux activités | | | | |
| Nombre d'employés (équivalent temps plein) | 82 801 | 81 870 | 931 | 1,1 % |
| Nombre de succursales | 1 327 | 1 333 | (6) | (0,5)% |
| Nombre de guichets automatiques bancaires (GAB) | 4 600 | 4 537 | 63 | 1,4 % |
| Moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en \$ US pour la période (9) | 0,752 \$ | 0,776 \$ | (0,024)\$ | (3,1)% |
| Équivalent de 1,00 \$ CA en \$ US à la fin de la période | 0,759 \$ | 0,760 \$ | (0,001)\$ | (0,1)% |

- (1) Les moyennes sont calculées à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période. Elles comprennent la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires utilisée pour calculer le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.
 - (2) Ces mesures pourraient ne pas avoir de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) et elles pourraient ne pas être comparables aux mesures analogues présentées par d'autres institutions financières. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.
 - (3) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêt et les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation et dans les dépôts, respectivement, sont présentés dans le revenu net d'intérêt et dans les autres passifs, respectivement. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.
 - (4) Le ratio de liquidité à court terme correspond à la moyenne des trois mois compris dans chaque période et se calcule conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risque de liquidité et de financement.
 - (5) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.
 - (6) Les biens administrés comprennent des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts sur cartes de crédit titrisés de respectivement 15,5 milliards de dollars et 8,1 milliards (16,7 milliards et 9,6 milliards en 2018).
 - (7) Dividende par action ordinaire divisé par la moyenne des cours extrêmes pour la période visée.
 - (8) Selon le cours de clôture à la TSX à la fin de l'exercice.
 - (9) Les moyennes sont calculées selon les cours du change au comptant à la fin du mois pour la période.
- n.s. non significatif

À propos de la Banque Royale du Canada

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 85 000 employés qui concrétisent notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 34 autres pays. Pour en savoir plus, visitez le site rbc.com.

Nos secteurs d'exploitation sont décrits ci-dessous.

| | |
|---|---|
| Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | Ce secteur offre un vaste éventail de produits et services financiers au Canada, dans les Antilles et aux États-Unis. Les relations significatives que nous entretenons avec nos clients reposent sur l'étendue de nos produits, nos compétences approfondies ainsi que sur les fonctionnalités de nos solutions numériques. |
| Gestion de patrimoine | Ce secteur offre des services aux clients aisés, fortunés ou ultrafortunés dans les principaux centres financiers, principalement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie, y compris une gamme complète de solutions de placement, de services de fiducie, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine. Nous offrons également aux institutions et aux particuliers des produits de gestion d'actifs, par l'entremise de nos réseaux de distribution et de tiers distributeurs. |
| Assurances | Ce secteur offre un large éventail de solutions en matière d'assurance crédit, vie, maladie, habitation, automobile et voyage, de patrimoine, et de rentes à des particuliers, ainsi que des conseils et solutions en réassurance et des services d'assurance entreprise à une clientèle composée d'entreprises et de groupes. |
| Services aux investisseurs et de trésorerie | Ce secteur agit à titre de fournisseur spécialisé de services d'administration d'actifs, de chef de file des services de gestion de la trésorerie et des opérations bancaires au Canada, ainsi que de fournisseur de services de trésorerie destinés à des clients institutionnels du monde entier. |
| Marchés des Capitaux | Ce secteur offre son expertise dans les services bancaires, la finance et les marchés financiers aux sociétés, aux investisseurs institutionnels, aux gestionnaires d'actifs, aux gouvernements et aux banques centrales du monde entier. Nous servons les clients de 70 bureaux situés dans 15 pays en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, ainsi qu'en Australie, en Asie et dans d'autres régions. |
| Services de soutien généraux | Ce secteur est composé du groupe Technologie et Exploitation, qui fournit l'infrastructure technologique et opérationnelle nécessaire à la prestation efficace de produits et de services à nos clients, du groupe Fonctions, qui regroupe les fonctions de finances, de ressources humaines, de gestion du risque, d'audit interne et d'autres fonctions générales, de même que de notre fonction Trésorerie générale. |

Vision et objectifs stratégiques

Nos stratégies et nos activités sont guidées par notre vision : « **Compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde.** » Nos trois objectifs stratégiques sont les suivants :

- Au Canada : Être le chef de file incontesté des services financiers.
- Aux États-Unis : Être le partenaire privilégié des entreprises, des clients institutionnels et de la clientèle fortunée.
- Dans certains marchés clés à l'échelle mondiale : Être un partenaire de choix en services financiers de par notre expertise.

Se reporter à la rubrique Résultats des secteurs d'exploitation pour les progrès réalisés en 2019 relativement à nos stratégies commerciales et à nos objectifs stratégiques.

Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives – données en date du 3 décembre 2019

Les projections et prévisions de la présente rubrique sont fondées sur des informations et hypothèses fournies par des sources que nous considérons comme fiables. Si ces informations ou ces hypothèses se révèlent inexactes, les perspectives économiques réelles pourraient différer de façon significative des perspectives présentées dans la présente rubrique.

Canada

L'économie canadienne devrait progresser de 1,6 % dans l'année civile 2019, ce qui est inférieur à la croissance de 1,9 % enregistrée pour l'année civile précédente. Les investissements des entreprises ont baissé dans la foulée des incertitudes concernant la tenue de l'économie mondiale, de l'intensification des tensions commerciales et des défis auxquels le secteur de l'énergie a été confronté. La vigueur du marché de l'emploi et la hausse des salaires ont favorisé la croissance du revenu des ménages, mais les dépenses de consommation ont été modérées à cause du niveau élevé de leur endettement et de la hausse des coûts du service de la dette. Même si la Banque du Canada maintient son taux de financement à un jour à 1,75 % depuis octobre 2018, les coûts d'emprunt au pays ont fléchi à la faveur du mouvement d'assouplissement amorcé par les banques

centrales à l'échelle internationale. La Banque du Canada a signalé qu'elle est disposée à abaisser les taux si les perspectives mondiales se détériorent davantage et si la léthargie des secteurs de la fabrication et des investissements se propage au reste de l'économie. L'augmentation du PIB canadien devrait demeurer légèrement inférieure aux tendances économiques à plus long terme qui sont prévues pour l'année civile 2020 en raison de la progression modérée des dépenses de consommation et du secteur du logement ainsi que de la mollesse des investissements des entreprises.

États-Unis

La croissance économique aux États-Unis devrait se situer à 2,3 % pour l'année civile 2019, ce qui est moindre que celle de 2,9 % en 2018. La croissance des dépenses de consommation demeure significative, et ce, même si l'effet stimulant des réductions d'impôt mises de l'avant en 2018 s'est dissipé. Bien que le taux de chômage ait encore diminué de l'année civile 2018 à 2019, la création d'emplois a ralenti davantage. Après une croissance anémique dans l'année civile 2018, l'activité du marché du logement s'est encore essoufflée dans les premiers mois de 2019 à cause de l'effet persistant de la montée des taux d'intérêt en 2018, mais s'est intensifiée récemment grâce aux réductions des taux d'intérêt pratiquées par la Réserve fédérale. La progression des investissements des entreprises s'est quelque peu essoufflée, l'accroissement des tensions commerciales et les incertitudes quant aux perspectives économiques mondiales ayant miné la confiance des entreprises. En octobre et pour la troisième fois dans l'année civile 2019, la Réserve fédérale a réduit son taux d'intérêt de référence, mais a signalé qu'il est improbable qu'elle le diminue davantage si les perspectives économiques évoluent de la manière prévue. La croissance du PIB américain devrait encore fléchir dans l'année civile 2020, car les investissements des entreprises et les exportations demeurent faibles. Par contre, les dépenses de consommation devraient augmenter à un rythme certes moins soutenu, mais quand même intéressant.

Europe

Le PIB de la zone euro devrait s'élargir de 1,2 % dans l'année civile 2019, ce qui est moindre que la croissance de 1,9 % enregistrée dans l'année précédente. La croissance en Allemagne, qui est la plus grande puissance économique de cette zone, a ralenti à cause de la faiblesse persistante du secteur industriel. Quant à la croissance enregistrée par les autres grandes économies de la zone euro, elle demeure modeste, l'apathie du secteur manufacturier étant en général neutralisée par la vigueur de celui des services. La Banque centrale européenne a, en septembre, annoncé d'autres mesures de relance monétaire, réduisant encore son taux d'intérêt directeur, pourtant déjà négatif, et réamorçant un programme d'assouplissement quantitatif. La croissance au Royaume-Uni devrait passer de 1,4 % pour l'année civile 2018 à 1,3 % en 2019 puisque l'incertitude concernant le Brexit continue de plomber la confiance des entreprises et leurs investissements. La croissance du PIB de la zone euro devrait demeurer stable et enregistrer un rythme modéré en 2020 grâce notamment à une politique budgétaire légèrement plus stimulante, alors que la croissance de l'économie du Royaume-Uni devrait encore ralentir.

Marchés financiers

Les rendements des obligations d'État se situent toujours à des creux historiques à cause de la faiblesse de l'inflation et des attentes selon lesquelles la politique monétaire demeurera accommodante pendant encore longtemps. Les mesures de relance monétaire et, plus récemment, un regain d'optimisme quant aux ententes entre les États-Unis et la Chine et au Brexit soutiennent les marchés boursiers. Depuis quelques mois, les prix du pétrole sont relativement stables puisque les préoccupations que soulève la demande mondiale font contrepoids aux risques géopolitiques. Les courbes de rendement au Canada et aux États-Unis demeurent aplaties, ce qui donne à penser que les investisseurs craignent toujours que survienne une récession économique.

Contexte réglementaire

Nous continuons de surveiller de près l'évolution de la réglementation et de nous y préparer de manière à assurer le respect des nouvelles exigences qui pourraient nous être imposées, tout en atténuant, dans la mesure du possible, les répercussions défavorables d'ordre commercial ou financier. Ces répercussions pourraient découler de l'application de lois ou de règlements nouveaux ou modifiés et des attentes de ceux qui les mettent en œuvre. Les faits nouveaux importants comprennent les changements qui continuent d'être apportés aux normes visant les fonds propres et la liquidité à l'échelle mondiale et au Canada, les accords commerciaux internationaux, les amendements législatifs touchant la confidentialité des données, les modifications à la réglementation sur la lutte au blanchiment d'argent ainsi que les réformes réglementaires aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe.

Pour une analyse des facteurs de risque découlant de ces réformes et d'autres faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient se répercuter sur nos activités et nos résultats financiers, se reporter aux rubriques sur le risque. Pour plus de détails sur notre cadre et nos activités de gestion des risques, se reporter aux rubriques sur les risques et la gestion des fonds propres.

Mesure du succès par le rendement total pour les actionnaires

Nous visons à maximiser le rendement total pour les actionnaires par la réalisation d'un rendement à moyen terme (3 à 5 ans) se situant dans la tranche supérieure de la moyenne mondiale de pairs, ce qui, à notre avis, reflète notre souci de maintenir à long terme un rendement financier solide et constant.

L'optimisation du rendement total pour les actionnaires s'aligne sur nos trois objectifs stratégiques dont il est fait mention plus haut, et nous sommes d'avis qu'il représente la mesure la plus appropriée de la création de valeur pour les actionnaires. Le rendement total pour les actionnaires est une mesure utilisée pour comparer le rendement de nos actions ordinaires sur une période donnée et tient compte de la plus-value des actions ainsi que des dividendes versés aux actionnaires ordinaires. La valeur absolue du rendement total pour les actionnaires fluctue en fonction de la conjoncture des marchés, et la position relative de la banque reflète la perception du marché à l'égard de notre performance par rapport à nos pairs sur une période donnée.

Les objectifs en matière de rendement financier sont utilisés pour évaluer notre performance par rapport à nos objectifs de rendement total pour les actionnaires à moyen terme et nous servent de cible alors que nous tenterons de mettre en œuvre nos priorités stratégiques. Nous les revoyons et révisons régulièrement de manière à ce qu'ils reflètent l'évolution de l'économie, des marchés et du contexte réglementaire. Cette attention particulière accordée aux objectifs à moyen terme dans nos décisions nous permet, à notre avis, d'être en bonne position pour assurer une croissance durable du bénéfice et de solides rendements pour nos actionnaires ordinaires.

Le tableau suivant présente un sommaire de notre rendement à moyen terme (3 à 5 ans) par rapport à nos objectifs de rendement financier à moyen terme.

Rendement financier par rapport à nos objectifs à moyen terme

Tableau 2

| Objectifs à moyen terme ⁽¹⁾ | 3 ans ⁽²⁾ | 5 ans ⁽²⁾ |
|---|----------------------|----------------------|
| Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus | 9 % | 8 % |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (RCP) de 16 % et plus | 17,1 % | 17,3 % |
| Ratio de fonds propres (CET1) élevé ⁽³⁾ | 11,5 % | 11,2 % |
| Ratio de distribution de 40 % à 50 % | 46 % | 46 % |

(1) Un objectif à moyen terme (3 à 5 ans) est considéré comme atteint lorsque la performance visée est réalisée dans une période de 3 ans ou 5 ans.

(2) La croissance du bénéfice dilué par action est calculée au moyen d'un taux de croissance annuel composé. Quant au RCP, au ratio CET1 et au ratio de distribution, ils sont établis par voie d'une moyenne.

(3) Pour une analyse plus détaillée du ratio CET1, se reporter à la rubrique Gestion des fonds propres.

Pour 2020, nos objectifs de rendement financier à moyen terme demeureront les mêmes.

Nous comparons notre rendement total pour les actionnaires à celui d'un groupe mondial de pairs approuvé par notre Conseil d'administration (le Conseil). Ce groupe est le même qu'à l'exercice précédent et se compose des dix institutions financières suivantes :

- **Institutions financières canadiennes** : Banque de Montréal, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Société Financière Manuvie, Banque Nationale du Canada, Corporation Financière Power, La Banque de Nouvelle-Écosse et La Banque Toronto-Dominion
- **Banques américaines** : JPMorgan Chase & Co. et Wells Fargo & Company
- **Banques internationales** : Westpac Banking Corporation

Objectifs à moyen terme – Rendement total pour les actionnaires sur 3 à 5 ans par rapport à la moyenne du groupe de pairs

Tableau 3

| | Rendement total pour les actionnaires sur 3 ans ⁽¹⁾ | Rendement total pour les actionnaires sur 5 ans ⁽¹⁾ |
|---|--|--|
| Banque Royale du Canada | 12 % Tranche supérieure | 10 % Tranche supérieure |
| Moyenne du groupe de pairs (excluant RBC) | 11 % | 8 % |

(1) Le rendement total pour les actionnaires annualisé sur 3 ans et sur 5 ans représente la somme de la plus-value de nos actions ordinaires, selon leur cours de clôture à la TSX, et des dividendes réinvestis pour les périodes du 31 octobre 2016 au 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2014 au 31 octobre 2019, respectivement.

Information sur les actions ordinaires et sur les dividendes

Tableau 4

| Pour l'exercice clos le 31 octobre | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|-----------|----------|-----------|----------|----------|
| Cours de clôture de l'action ordinaire (RY sur TSX), à la fin de la période | 106,24 \$ | 95,92 \$ | 100,87 \$ | 83,80 \$ | 74,77 \$ |
| Dividendes versés par action | 4,00 | 3,70 | 3,40 | 3,20 | 3,04 |
| Hausse (baisse) du cours de l'action | 10,8 % | (4,9)% | 20,4 % | 12,1 % | (6,5)% |
| Rendement total pour les actionnaires | 15,2 % | (1,0)% | 25,0 % | 16,8 % | (3,0)% |

2019 par rapport à 2018

Le bénéfice net s'est établi à 12 871 millions de dollars, en hausse de 440 millions, ou 4 %, par rapport à il y a un an. Le bénéfice dilué par action s'est situé à 8,75 \$, en hausse de 0,39 \$, ou 5 %, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 16,8 %, en baisse de 80 p.b. Notre ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1) a été de 12,1 %, en hausse de 60 p.b. par rapport à un an plus tôt.

Nos résultats reflètent la forte croissance du bénéfice des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Gestion de patrimoine ainsi que les bons résultats du secteur Assurances, ce qui a été annulé en partie par le recul de ceux des secteurs Services aux investisseurs et de trésorerie et Marchés des Capitaux. Nos résultats rendent également compte des répercussions, un an plus tôt, de la réforme fiscale américaine, laquelle avait donné lieu à une réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé, ainsi que d'une augmentation attribuable à l'incidence du change.

Le bénéfice du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises s'est renforcé en raison surtout d'une croissance moyenne des volumes de 7 % et de l'élargissement des écarts. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit ainsi que par l'augmentation des coûts liés au personnel et de ceux liés à la technologie et des coûts connexes.

Les résultats du secteur Gestion de patrimoine se sont renforcés en raison surtout de la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, de l'augmentation du revenu net d'intérêt et du profit tiré de la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette privée s'élevant à 134 millions de dollars (après impôt). Ces facteurs ont été atténués par la hausse des coûts liés à l'expansion des activités, une progression de la rémunération variable proportionnelle à la croissance des revenus et l'accroissement de la dotation à la provision pour pertes de crédit.

Le bénéfice du secteur Assurances s'est amélioré grâce essentiellement à l'incidence des nouveaux contrats de réassurance du risque de longévité, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des coûts des sinistres.

Les résultats du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie ont fléchi en grande partie à cause de la diminution des revenus tirés des activités de financement et de gestion des liquidités, des indemnités de départ et coûts connexes associés à son repositionnement, ainsi que du recul des revenus tirés de nos services d'administration d'actifs.

Les résultats du secteur Marchés des Capitaux se sont repliés en raison d'une baisse des revenus du secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement ainsi que de la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit et des coûts liés à la technologie et des coûts connexes. Ces facteurs ont été annulés en partie par une baisse du taux d'imposition effectif, laquelle reflète principalement des changements dans la composition du bénéfice, ainsi que par la hausse des revenus du secteur Marchés mondiaux et l'incidence du change.

La perte nette des Services de soutien généraux s'est établie à 28 millions de dollars, ce qui rend surtout compte de l'incidence d'un ajustement comptable défavorable, de coûts non affectés résiduels et de l'incidence fiscale défavorable, facteurs atténués par les activités de gestion actif-passif. L'exercice précédent, la perte nette s'était située à 155 millions de dollars, reflétant principalement la réforme fiscale américaine dont les effets s'étaient chiffrés à 178 millions, tel qu'il a été mentionné ci-dessus, ce qui avait été compensé en partie par les activités de gestion actif-passif.

Pour plus de détails sur les résultats sectoriels et sur le ratio CET1, se reporter respectivement aux rubriques Résultats des secteurs d'exploitation et Gestion des fonds propres.

Incidence du change

Le tableau ci-après reflète l'incidence estimative du change sur les principaux postes de l'état du résultat net.

| | 2019 par rapport à 2018 |
|---|-------------------------------|
| <i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i> | |
| Augmentation (diminution) : | |
| Total des revenus | 339 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 7 |
| Frais autres que d'intérêt | 203 |
| Impôt sur le résultat | 13 |
| Bénéfice net | 116 |
| Incidence sur le bénéfice par action | |
| De base | 0,08 \$ |
| Dilué | 0,08 |

Le tableau ci-après présente les taux de change moyens pertinents qui influent sur nos activités.

| | Tableau 6 | |
|--|-----------|-------|
| (moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en devises) (1) | 2019 | 2018 |
| Dollar américain | 0,752 | 0,776 |
| Livre sterling | 0,591 | 0,578 |
| Euro | 0,670 | 0,654 |

(1) Les moyennes sont calculées selon les cours du change au comptant à la fin du mois pour la période.

Total des revenus

| | Tableau 7 | |
|---|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
| Revenu d'intérêt et de dividende | 41 333 \$ | 33 021 \$ |
| Charge d'intérêt (1) | 21 584 | 15 069 |
| Revenu net d'intérêt | 19 749 \$ | 17 952 \$ |
| Marge nette d'intérêt (1) | 1,61 % | 1,64 % |
| Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires | 5 710 \$ | 4 279 \$ |
| Revenus tirés des activités de négociation (1) | 995 | 1 150 |
| Commissions de gestion de placements et de services de garde | 5 748 | 5 377 |
| Revenus tirés des fonds communs de placement | 3 628 | 3 551 |
| Commissions de courtage en valeurs mobilières | 1 305 | 1 372 |
| Frais bancaires | 1 907 | 1 800 |
| Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils | 1 815 | 2 053 |
| Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation | 986 | 1 098 |
| Revenus sur cartes | 1 072 | 1 054 |
| Commissions de crédit | 1 269 | 1 394 |
| Profits nets sur les titres de placement | 125 | 147 |
| Quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées | 76 | 21 |
| Autres | 1 617 | 1 328 |
| Revenus autres que d'intérêt | 26 253 \$ | 24 624 \$ |
| Total des revenus | 46 002 \$ | 42 576 \$ |

(1) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêts de l'évaluation de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation est présentée dans le revenu net d'intérêt. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

2019 par rapport à 2018

Le total des revenus a augmenté de 3 426 millions de dollars, ou 8 %, en raison surtout de la hausse du revenu net d'intérêt et d'une augmentation des primes d'assurance, des revenus de placement et des honoraires (revenus du secteur Assurances). L'augmentation des commissions de gestion de placements et de services de garde et des autres revenus a également contribué à la hausse. En outre, l'incidence du change a accru de 339 millions de dollars le total des revenus. Ces facteurs ont été annulés en partie par le repli des commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils.

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 1 797 millions de dollars, ou 10 %, bénéficiant surtout de la croissance de la moyenne des volumes et de l'élargissement des écarts des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Gestion de patrimoine. Ont aussi contribué à la hausse, l'augmentation des revenus tirés des activités de négociation et des revenus tirés des prêts du secteur Marchés des Capitaux ainsi que l'incidence du change. Le revenu net d'intérêt a également été touché par la baisse des revenus tirés des activités de financement et de gestion des liquidités, laquelle a été plus que compensée par les profits sur les dérivés non détenus à des fins de transaction qui sont inscrits dans les Autres revenus.

La marge nette d'intérêt a reculé de 3 p.b. par rapport à il y a un an, du fait essentiellement des changements dans la composition de la moyenne des actifs productifs, la croissance des volumes touchant essentiellement les conventions de revente, et du recul des revenus tirés des activités de financement et de gestion des liquidités. Ces facteurs ont été atténués par l'amélioration des écarts des secteurs Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine. Les conséquences de la baisse des revenus tirés des activités de financement et de gestion des liquidités ont été plus que compensées par les profits connexes sur les dérivés non détenus à des fins de transaction qui sont inscrits dans les Autres revenus.

Les revenus du secteur Assurances ont crû de 1 431 millions de dollars, ou 33 %, résultat qui tient d'abord et avant tout à la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance et à l'expansion des activités du secteur Assurances – International, éléments tous deux compensés en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance. Les profits réalisés sur les placements ont également favorisé la hausse des revenus. Ces facteurs ont été annulés en partie par la diminution des ventes de rentes collectives, ce qui est compensé en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Les commissions de gestion de placements et de services de garde ont augmenté de 371 millions de dollars, ou 7 %, en raison de la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés, croissance qui rend compte de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, ainsi que de l'incidence du change.

Les autres revenus se sont renforcés de 289 millions de dollars, ou 22 %, du fait surtout des profits sur les dérivés non détenus à des fins de transaction de nos activités de financement et de gestion des liquidités, ce qui a été plus que compensé dans le revenu net d'intérêt, et du profit tiré de la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette privée. La variation de la juste valeur des couvertures liées à nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, variation grandement compensée dans les frais autres que d'intérêt, a également favorisé l'augmentation. Ces facteurs ont été annulés en partie par la baisse des profits nets de nos portefeuilles de placements autres que de négociation. Les résultats de l'exercice précédent tenaient également compte d'un profit lié à la vente d'un produit de fonds commun de placement et de la mutation de l'équipe qui y était associée, d'un ajustement comptable favorable lié à City National et d'un profit associé à la restructuration d'Interac.

Les commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils ont fléchi de 238 millions de dollars, ou 12 %, à cause essentiellement de la diminution des activités d'origination de titres de participation, principalement en Amérique du Nord, et du repli des activités de fusion et acquisition, et ce, surtout en Europe et au Canada.

Renseignements supplémentaires liés aux activités de négociation

| | | Tableau 8 | |
|---|--|-----------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | | 2019 | 2018 |
| Total des revenus tirés des activités de négociation | | | |
| Revenu net d'intérêt (1) | | 2 266 \$ | 1 960 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt (1) | | 995 | 1 150 |
| Total des revenus tirés des activités de négociation | | 3 261 \$ | 3 110 \$ |
| Total des revenus tirés des activités de négociation par produit | | | |
| Taux d'intérêt et crédit | | 1 664 \$ | 1 573 \$ |
| Titres de participation | | 1 037 | 1 014 |
| Contrats de change et sur marchandises | | 560 | 523 |
| Total des revenus tirés des activités de négociation | | 3 261 \$ | 3 110 \$ |

(1) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêts de l'évaluation de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation est présentée dans le revenu net d'intérêt. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

2019 par rapport à 2018

Le total des revenus tirés des activités de négociation, qui se compose des revenus tirés des activités de négociation comptabilisés dans le Revenu net d'intérêt et dans les Revenus autres que d'intérêt, s'est établi à 3 261 millions de dollars, en hausse de 151 millions, ou 5 %, par suite surtout de la progression des revenus tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe dans toutes les régions et de l'incidence du change.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

2019 par rapport à 2018

Le total de la dotation à la provision pour pertes de crédit a augmenté de 557 millions de dollars par rapport à il y a un an.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est accrue de 608 millions de dollars, ou 47 %, sur un an, ce qui a découlé essentiellement de l'augmentation des dotations liées aux prêts douteux des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Marchés des Capitaux et Gestion de patrimoine. Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liées aux prêts a monté de 8 p.b.

Pour plus de détails sur la dotation à la provision pour pertes de crédit, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit de la rubrique Risque de crédit.

Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance

2019 par rapport à 2018

Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de 4 085 millions de dollars ont augmenté de 1 409 millions de dollars, ou 53 %, par rapport à il y a un an, ce qui tient principalement à la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance et à une sinistralité liée aux placements moins favorable. L'expansion des activités du secteur Assurances – International et la montée des coûts des sinistres ont également accentué cette augmentation. Ces facteurs ont été annulés en partie par le recul des ventes de rentes collectives et par l'incidence positive des nouveaux contrats de réassurance du risque de longévité.

Frais autres que d'intérêt

Tableau 9

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Salaires | 6 600 \$ | 6 077 \$ |
| Rémunération variable | 5 706 | 5 597 |
| Avantages du personnel et conservation du personnel | 1 876 | 1 779 |
| Rémunération fondée sur des actions | 418 | 323 |
| Ressources humaines | 14 600 \$ | 13 776 \$ |
| Matériel | 1 777 | 1 593 |
| Frais d'occupation | 1 635 | 1 558 |
| Communications | 1 090 | 1 049 |
| Honoraires | 1 305 | 1 379 |
| Amortissement des autres immobilisations incorporelles | 1 197 | 1 077 |
| Autres | 2 535 | 2 401 |
| Frais autres que d'intérêt | 24 139 \$ | 22 833 \$ |
| Ratio d'efficacité (1) | 52,5 % | 53,6 % |
| Ratio d'efficacité ajusté (2) | 53,6 % | 53,1 % |

(1) Le ratio d'efficacité représente les frais autres que d'intérêt divisés par le total des revenus.

(2) Les mesures ont été ajustées en excluant les fluctuations de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance. Ces mesures sont des mesures hors PCGR. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

2019 par rapport à 2018

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 1 306 millions de dollars, ou 6 %, du fait essentiellement de la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités et des coûts liés au personnel, de l'incidence du change et de l'accroissement des coûts liés à la technologie et des coûts connexes, notamment le numérique. Une progression de la rémunération variable proportionnelle à la croissance des revenus, les indemnités de départ et coûts connexes associés au repositionnement de notre secteur Services aux investisseurs et de trésorerie et la variation de la juste valeur de nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, variation qui a été largement compensée dans les revenus, ont également contribué à l'accroissement.

Notre ratio d'efficacité s'est établi à 52,5 %, ayant reculé de 110 p.b. sur un an. Compte non tenu de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, notre ratio d'efficacité a été de 53,6 %, ayant augmenté de 50 p.b. par rapport à il y a un an.

Le ratio d'efficacité excluant la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance est une mesure hors PCGR. Pour plus de détails, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

Impôt sur le résultat et autres taxes

Tableau 10

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Impôt sur le résultat | 3 043 \$ | 3 329 \$ |
| Autres taxes | | |
| Taxes sur la valeur ajoutée et taxes de vente | 519 \$ | 468 \$ |
| Cotisations sociales | 738 | 687 |
| Taxes sur le capital | 73 | 80 |
| Taxes foncières | 139 | 132 |
| Taxes sur les primes d'assurance | 30 | 29 |
| Taxes d'affaires | 55 | 37 |
| | 1 554 \$ | 1 433 \$ |
| Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes | 4 597 \$ | 4 762 \$ |
| Bénéfice avant impôt | 15 914 \$ | 15 760 \$ |
| Taux d'imposition effectif | 19,1 % | 21,1 % |
| Taux d'imposition effectif total (1) | 26,3 % | 27,7 % |

(1) Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes en pourcentage du bénéfice avant impôt et autres taxes.

2019 par rapport à 2018

La charge d'impôt a fléchi de 286 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à il y a un an en raison essentiellement d'une augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés ainsi que de l'incidence de la réforme fiscale américaine, laquelle avait donné lieu à une réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé l'exercice précédent. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse du bénéfice avant impôt.

Le taux d'imposition effectif de 19,1 % a diminué de 200 p.b. grâce surtout à une augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés et à l'incidence de la réforme fiscale américaine, laquelle avait donné lieu à une réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé un an plus tôt.

Les autres taxes ont augmenté de 121 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à 2018, en raison d'abord et avant tout d'une hausse des taxes sur la valeur ajoutée et des taxes de vente proportionnelle aux activités d'achat et de l'augmentation des cotisations sociales attribuable à une augmentation des coûts liés au personnel.

Actifs des clients

Biens administrés

Les biens administrés sont des biens que nous administrons et qui sont la propriété effective de nos clients. Nous fournissons des services de nature administrative, dont des services de garde, de recouvrement des revenus de placement, de règlement des opérations de vente et d'achat, et de tenue de registres. Les stratégies de placement sous-jacentes des biens administrés sont déterminées par nos clients et n'ont en général aucune incidence sur les frais d'administration que nous recevons. Ces frais peuvent varier selon des facteurs tels que des modifications apportées au niveau d'évaluation des actifs en raison des fluctuations des marchés, les types de services administrés, les volumes de transactions, les secteurs géographiques et la tarification sur mesure selon les volumes ou les services multiples.

Le secteur Services aux investisseurs et de trésorerie est le principal secteur d'activité responsable de biens administrés, puisqu'il revendique à lui seul environ 76 % du total de tels biens au 31 octobre 2019, suivi par les secteurs Gestion de patrimoine et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, avec respectivement environ 19 % et 5 % du total des biens administrés.

2019 par rapport à 2018

Les biens administrés ont augmenté de 144 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, résultat qui reflète essentiellement l'appréciation des marchés et les ventes nettes.

Le tableau suivant présente un sommaire des biens administrés par secteur géographique et par catégorie d'actifs.

| Biens administrés par secteur géographique et par catégorie d'actifs | | Tableau 11 | |
|--|--|---------------------|---------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | | 2019 | 2018 |
| Canada (1) | | | |
| Titres du marché monétaire | | 35 300 \$ | 31 800 \$ |
| Titres à revenu fixe | | 752 000 | 706 800 |
| Titres de participation | | 652 000 | 635 700 |
| Actifs multiples et autres | | 902 100 | 934 500 |
| Total – Canada | | 2 341 400 \$ | 2 308 800 \$ |
| États-Unis (1), (2) | | | |
| Titres du marché monétaire | | 26 500 \$ | 26 400 \$ |
| Titres à revenu fixe | | 114 500 | 103 500 |
| Titres de participation | | 189 600 | 173 200 |
| Actifs multiples et autres | | 226 700 | 193 400 |
| Total – États-Unis | | 557 300 \$ | 496 500 \$ |
| Autres pays (1) | | | |
| Titres du marché monétaire | | 44 100 \$ | 43 900 \$ |
| Titres à revenu fixe | | 358 200 | 356 000 |
| Titres de participation | | 787 900 | 871 700 |
| Actifs multiples et autres | | 1 589 100 | 1 456 800 |
| Total – Autres pays | | 2 779 300 \$ | 2 728 400 \$ |
| Total – biens administrés | | 5 678 000 \$ | 5 533 700 \$ |

(1) L'information par secteur géographique est basée sur l'établissement à partir duquel les services sont fournis à nos clients.

(2) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Biens sous gestion

Les biens sous gestion sont des biens que nous gérons et qui sont la propriété effective de nos clients. Des honoraires de gestion sont payés par les fonds de placement et autres clients pour les compétences en placement d'un gestionnaire de placements, et ils peuvent également comprendre les frais liés aux services administratifs. Les honoraires de gestion peuvent être calculés quotidiennement, mensuellement ou trimestriellement, en pourcentage des biens sous gestion, selon le réseau de distribution, les produits et les stratégies de placement. En règle générale, les stratégies liées aux titres de participation sont assorties d'honoraires plus élevés que celles liées aux titres à revenu fixe et du marché monétaire. Les honoraires varient également selon la composition des actifs et la tarification sur mesure dans le cas des clients qui ont recours à des services multiples. Les actifs comportant un risque plus élevé donnent généralement lieu à des honoraires plus élevés, tandis que les clients qui ont recours à des services multiples peuvent bénéficier de synergies qui réduisent les honoraires qui leur sont facturés. Certains fonds prévoient des honoraires liés au rendement, lesquels sont comptabilisés lorsque certaines cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont atteintes. Ces facteurs pourraient entraîner des écarts relatifs dans les honoraires reçus par produit, et il se pourrait donc que le rendement net par catégorie d'actifs varie, et ce, même si la moyenne des biens sous gestion est similaire. Comptant environ 99 % du total des biens sous gestion, le secteur Gestion de patrimoine est le principal secteur d'exploitation.

2019 par rapport à 2018

Les biens sous gestion ont augmenté de 91 milliards de dollars, ou 14 %, par rapport à 2018, du fait surtout de l'appréciation des marchés et des ventes nettes.

Le tableau suivant présente la variation des biens sous gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

| Actifs des clients – Biens sous gestion | | | | | | Tableau 12 |
|--|----------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| | 2019 | | | | | 2018 |
| | Titres du marché monétaire | Titres à revenu fixe | Titres de participation | Actifs multiples et autres | Total | Total |
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | | | |
| Biens sous gestion, solde au début de l'exercice (1) | 25 000 \$ | 184 000 \$ | 79 100 \$ | 382 900 \$ | 671 000 \$ | 639 900 \$ |
| Entrées institutionnelles | 55 200 | 33 400 | 6 500 | 15 900 | 111 000 | 104 600 |
| Sorties institutionnelles | (51 700) | (32 300) | (3 000) | (18 100) | (105 100) | (98 600) |
| Flux des particuliers, montant net | 800 | 5 600 | (1 100) | 25 900 | 31 200 | 30 400 |
| Total des flux, montant net | 4 300 | 6 700 | 2 400 | 23 700 | 37 100 | 36 400 |
| Incidence de marché | 500 | 16 900 | 9 400 | 33 200 | 60 000 | (9 200) |
| Acquisitions/cessions | – | (100) | (900) | (4 500) | (5 500) | – |
| Change | 100 | (600) | – | 200 | (300) | 3 900 |
| Total de l'incidence de marché, des acquisitions/cessions et du change | 600 | 16 200 | 8 500 | 28 900 | 54 200 | (5 300) |
| Biens sous gestion, solde à la fin de l'exercice | 29 900 \$ | 206 900 \$ | 90 000 \$ | 435 500 \$ | 762 300 \$ | 671 000 \$ |

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Résultats des secteurs d'exploitation

Résultats par secteur d'exploitation

| | | | | | | | Tableau 13 |
|---|--|-----------------------|-----------------|---|--------------------------|----------------------------------|------------------|
| | 2019 | | | | | | 2018 |
| | Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | Gestion de patrimoine | Assurances | Services aux investisseurs et de trésorerie | Marchés des Capitaux (1) | Services de soutien généraux (1) | Total |
| <i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i> | | | | | | | |
| Revenu net d'intérêt (2) | 12 653 \$ | 2 993 \$ | – \$ | (44)\$ | 4 043 \$ | 104 \$ | 19 749 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt (2) | 5 212 | 9 150 | 5 710 | 2 389 | 4 245 | (453) | 26 253 |
| Total des revenus | 17 865 \$ | 12 143 \$ | 5 710 \$ | 2 345 \$ | 8 288 \$ | (349)\$ | 46 002 \$ |
| Dotations à la provision pour pertes de crédit | 1 448 | 117 | – | – | 299 | – | 1 864 |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | – | – | 4 085 | – | – | – | 4 085 |
| Frais autres que d'intérêt | 7 768 | 8 813 | 606 | 1 725 | 5 096 | 131 | 24 139 |
| Bénéfice net avant impôt | 8 649 \$ | 3 213 \$ | 1 019 \$ | 620 \$ | 2 893 \$ | (480)\$ | 15 914 \$ |
| Charge d'impôt | 2 247 | 663 | 213 | 145 | 227 | (452) | 3 043 |
| Bénéfice net | 6 402 \$ | 2 550 \$ | 806 \$ | 475 \$ | 2 666 \$ | (28)\$ | 12 871 \$ |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (3) | 27,2 % | 17,4 % | 39,6 % | 13,2 % | 11,4 % | n.s. | 16,8 % |
| Moyenne de l'actif | 466 200 \$ | 98 500 \$ | 17 600 \$ | 146 100 \$ | 666 500 \$ | 41 300 \$ | 1 436 200 \$ |

(1) Le revenu net d'intérêt, les revenus autres que d'intérêt, le total des revenus, le bénéfice net avant impôt et l'impôt sur le résultat du secteur Marchés des Capitaux sont majorés au montant imposable équivalent. La majoration au montant imposable équivalent est éliminée dans le secteur Services de soutien généraux. Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

(2) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêts de l'évaluation de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation est présentée dans le revenu net d'intérêt. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

(3) Cette mesure pourrait ne pas avoir de définition normalisée en vertu des PCGR et ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres institutions financières. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

n.s. non significatif

Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement de chacun de nos secteurs d'exploitation comme s'il exerçait ses activités de façon autonome, et il reflète la façon dont nous gérons nos secteurs d'exploitation. Cette démarche vise à s'assurer que les résultats de nos secteurs d'exploitation comprennent tous les revenus et charges pertinents à la conduite des activités des secteurs et elle reflète la perception de la direction à l'égard de ces résultats.

Principales méthodes

La direction revoit périodiquement les principales méthodes et hypothèses ci-dessous utilisées aux fins de notre cadre d'information de gestion afin de s'assurer de leur validité.

Attribution des charges et de l'impôt

Afin de nous assurer que les résultats de nos secteurs d'exploitation comprennent les charges liées à la conduite de leurs activités, nous ventilons les coûts engagés ou les services fournis par les groupes Technologie et Exploitation et Fonctions, lorsque ceux-ci sont engagés ou fournis directement pour le compte du secteur d'exploitation. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à nos secteurs d'exploitation, notamment les coûts indirects et les autres charges indirectes, nous utilisons notre cadre d'information de gestion pour attribuer ces coûts à chaque secteur d'exploitation de manière à refléter les avantages sous-jacents. En 2018, ce secteur tenait compte de l'incidence de la réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé liée à la réforme fiscale américaine.

Attribution du capital

Notre cadre d'information de gestion sert également à déterminer l'attribution du capital à nos secteurs d'exploitation, d'une manière visant à mesurer de façon constante les coûts économiques et à les harmoniser avec les avantages et risques sous-jacents aux activités de chaque secteur d'exploitation. Le montant attribué à chaque secteur d'exploitation constitue le capital attribué. Le capital non attribué et les charges nettes connexes sont présentés dans le secteur Services de soutien généraux. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Gestion des fonds propres.

Prix de cession interne de fonds

Le prix de cession interne de fonds représente le prix des emprunts ou des prêts intragroupe aux fins de l'information de gestion. Nous utilisons une méthode de tarification des cessions internes de fonds afin de préparer des informations sectorielles de gestion qui soient ajustées en fonction des risques. Cette méthode établit les coûts et les revenus liés aux emprunts et aux prêts de fonds intragroupe en tenant compte de nos objectifs de gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité, ainsi que des exigences réglementaires applicables.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Une dotation à la provision pour pertes de crédit est comptabilisée pour tenir compte des pertes de crédit attendues sur la totalité des actifs financiers, sauf les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lesquels ne sont pas soumis à un test de dépréciation. Pour plus de détails sur notre méthode de comptabilisation de la correction de valeur pour pertes de crédit, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

La dotation à la provision pour pertes de crédit est prise en compte dans les résultats de chaque secteur d'exploitation afin de tenir pleinement compte des charges pertinentes aux activités de chacun de ceux-ci.

En plus des principales méthodes décrites ci-dessus, les aspects importants de la gestion de nos secteurs d'exploitation et de la présentation de l'information sectorielle sont présentés ci-après :

- Les résultats présentés par le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) puisque nous examinons et gérons les résultats de ce secteur en grande partie en fonction des montants libellés dans cette devise.
- Les résultats présentés par le secteur Marchés des Capitaux sont majorés au montant imposable équivalent, ce qui signifie que le revenu total provenant de certaines sources fiscalement avantageuses (dividendes imposables de sociétés canadiennes et crédits d'impôt à l'investissement des États-Unis) est majoré au montant imposable équivalent, et un montant compensatoire correspondant est comptabilisé dans la charge d'impôt. Nous comptabilisons l'élimination de la majoration au montant imposable équivalent dans le secteur Services de soutien généraux. Nous estimons qu'il est utile d'effectuer ces majorations afin de mieux refléter la façon dont le secteur Marchés des Capitaux gère ses activités, car elles accroissent la comparabilité des revenus et des ratios connexes relatifs à nos revenus imposables et à nos principales sources de revenus avec avantage fiscal. Il se pourrait toutefois que les mesures et les majorations au montant imposable équivalent ne soient pas comparables à des mesures analogues prévues par les PCGR ou à des majorations semblables présentées par d'autres institutions financières.
- Les résultats du secteur Services de soutien généraux comprennent les résultats de toutes les activités mises en œuvre au profit de l'entreprise dans son ensemble qui ne sont pas classées dans l'un ou l'autre de nos cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement des entreprises, la titrisation, les charges nettes liées au capital non attribué ainsi que les ajustements de consolidation, y compris les écritures d'élimination des montants de majoration au montant imposable équivalent.

Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR

Mesures de rendement

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Nous mesurons et évaluons le rendement de nos activités consolidées et de chacun de nos secteurs d'exploitation en fonction d'un certain nombre de paramètres financiers, dont le bénéfice net et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Nous utilisons le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, tant sur une

base consolidée que par secteur d'exploitation, à titre de mesure du rendement du total du capital investi dans nos secteurs. La direction considère la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par secteur comme une mesure utile pour appuyer les prises de décisions relatives aux investissements et à l'attribution des ressources parce qu'elle permet d'effectuer des ajustements en fonction de certains éléments qui pourraient avoir une incidence sur la comparabilité entre nos secteurs d'exploitation et certains de nos concurrents.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires consolidé est égal au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Pour chaque secteur, la moyenne du capital attribué tient compte du capital nécessaire pour contrer les divers risques, comme il est décrit à la rubrique Gestion des fonds propres, et des montants investis dans le goodwill et les immobilisations incorporelles.

L'attribution du capital suppose le recours à des hypothèses, à des jugements et à des méthodes qui sont régulièrement examinés et révisés par la direction, selon les besoins. Toute modification de ces hypothèses, jugements et méthodes peut avoir une incidence significative sur l'information relative au rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par secteur d'activité que nous présentons. D'autres sociétés qui présentent des renseignements semblables sur des mesures d'attribution et de rendement connexes peuvent faire appel à d'autres hypothèses, jugements et méthodes.

Le tableau ci-après présente un sommaire des calculs du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

| Calcul du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | | | | | | | | Tableau 14 |
|--|--|-----------------------|------------|---|----------------------|------------------------------|-----------|------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | | | | | | | 2018 |
| | Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | Gestion de patrimoine | Assurances | Services aux investisseurs et de trésorerie | Marchés des Capitaux | Services de soutien généraux | Total | Total |
| Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires | 6 309 \$ | 2 498 \$ | 798 \$ | 461 \$ | 2 584 \$ | (59)\$ | 12 591 \$ | 12 115 \$ |
| Total de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (1), (2) | 23 200 | 14 350 | 2 000 | 3 500 | 22 750 | 9 200 | 75 000 | 68 900 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (3) | 27,2 % | 17,4 % | 39,6 % | 13,2 % | 11,4 % | n.s. | 16,8 % | 17,6 % |

(1) Les chiffres ayant trait au total de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires sont arrondis.

(2) Les montants se rapportant aux différents secteurs d'exploitation sont désignés à titre de capital attribué.

(3) Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires est fondé sur les soldes réels de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires avant leur arrondissement.

n.s. non significatif

Mesures hors PCGR

Nous sommes d'avis que certaines mesures hors PCGR décrites ci-dessous sont plus représentatives de nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de mieux comprendre le point de vue de la direction à l'égard de notre performance. Ces mesures accroissent la comparabilité de notre rendement financier pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Les mesures hors PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et ne sont pas nécessairement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres institutions financières.

L'analyse qui suit décrit les mesures hors PCGR que nous utilisons pour évaluer nos résultats d'exploitation.

Résultats excluant l'élément précisé

Aucun élément précisé n'a été comptabilisé pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et le 31 octobre 2018. Nos résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2017 reflétaient l'élément précisé ci-dessous :

- Notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de notre coentreprise de traitement des opérations de paiement Moneris à Vantiv, Inc., qui s'est élevée à 212 millions de dollars (avant et après impôt) et qui a été comptabilisée dans le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Les tableaux suivants présentent les calculs des résultats et mesures de nos secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Services bancaires canadiens exclusion faite de l'élément précisé pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, levier qui constitue une mesure hors PCGR.

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Tableau 15

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2017 | | |
|---|--------------------|--|------------------|
| | Données présentées | Élément exclu | |
| | | Profit tiré de la vente de Moneris (1) | Données ajustées |
| Total des revenus | 15 863 \$ | (212)\$ | 15 651 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 054 | – | 1 054 |
| Frais autres que d'intérêt | 7 176 | – | 7 176 |
| Bénéfice net avant impôt | 7 633 \$ | (212)\$ | 7 421 \$ |
| Bénéfice net | 5 755 \$ | (212)\$ | 5 543 \$ |
| Autres renseignements | | | |
| Frais autres que d'intérêt | 7 176 \$ | – \$ | 7 176 \$ |
| Total des revenus | 15 863 | (212) | 15 651 |
| Ratio d'efficacité | 45,2 % | | 45,9 % |
| Taux de croissance des revenus | 5,7 % | | 4,3 % |
| Taux de croissance des frais autres que d'intérêt | 3,5 % | | 3,5 % |
| Levier d'exploitation | 2,2 % | | 0,8 % |

(1) Tient compte du change.

Services bancaires canadiens

Tableau 16

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2017 | | |
|---|--------------------|--|------------------|
| | Données présentées | Élément exclu | |
| | | Profit tiré de la vente de Moneris (1) | Données ajustées |
| Total des revenus | 14 877 \$ | (212)\$ | 14 665 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 016 | – | 1 016 |
| Frais autres que d'intérêt | 6 423 | – | 6 423 |
| Bénéfice net avant impôt | 7 438 \$ | (212)\$ | 7 226 \$ |
| Bénéfice net | 5 571 \$ | (212)\$ | 5 359 \$ |
| Autres renseignements | | | |
| Frais autres que d'intérêt | 6 423 \$ | – \$ | 6 423 \$ |
| Total des revenus | 14 877 | (212) | 14 665 |
| Ratio d'efficacité | 43,2 % | | 43,8 % |
| Taux de croissance des revenus | 6,2 % | | 4,7 % |
| Taux de croissance des frais autres que d'intérêt | 3,8 % | | 3,8 % |
| Levier d'exploitation | 2,4 % | | 0,9 % |

(1) Tient compte du change.

Ratio d'efficacité exclusion faite de la variation de la juste valeur des placements dans le secteur Assurances

Notre ratio d'efficacité reflète la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, présentée dans les revenus et en grande partie compensée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Le tableau suivant présente les calculs de notre ratio d'efficacité consolidé, compte non tenu de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance.

Ratio d'efficacité consolidé hors PCGR

Tableau 17

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | | | 2018 | | |
|---|--------------------|---|------------------|--------------------|---|------------------|
| | Données présentées | Élément exclu | | Données présentées | Élément exclu | |
| | | Variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance | Données ajustées | | Variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance | Données ajustées |
| Total des revenus | 46 002 \$ | (987)\$ | 45 015 \$ | 42 576 \$ | 435 \$ | 43 011 \$ |
| Frais autres que d'intérêt | 24 139 | – | 24 139 | 22 833 | – | 22 833 |
| Ratio d'efficacité | 52,5 % | | 53,6 % | 53,6 % | | 53,1 % |

Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises offre un vaste éventail de produits et services financiers aux particuliers et aux entreprises pour leurs opérations bancaires quotidiennes, leurs investissements et leurs besoins en matière de financement. Nous axons nos efforts sur l'établissement de relations significatives avec nos clients, ce qui est mis en relief par notre expérience client exceptionnelle, l'étendue de nos produits, nos compétences approfondies et les fonctionnalités de nos solutions numériques.

Plus de 14 millions
de clients

Plus de 7 millions
d'utilisateurs actifs des produits
numériques au Canada ⁽¹⁾

35 467
employés

Revenus par secteur d'activité



- 72 % Services bancaires aux particuliers
- 23 % Services bancaires aux entreprises
- 5 % Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis

Nos activités sont regroupées en deux secteurs : Services bancaires canadiens et Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis. Le secteur Services bancaires canadiens dessert notre marché au Canada, où nous sommes systématiquement un chef de file (occupant le premier ou deuxième rang) en parts de marché, dans ce contexte compétitif, pour toutes les principales catégories de produits financiers destinés aux particuliers et aux entreprises. Nous possédons le plus important réseau de succursales, le plus grand nombre de guichets automatiques (GAB) et l'un des plus grands réseaux de ventes mobiles au Canada. Le secteur des services bancaires aux Antilles et aux États-Unis offre quant à lui une vaste gamme de produits et services financiers dans des marchés ciblés.

Au Canada, nos concurrents sont des banques de l'annexe I, des sociétés de fiducie indépendantes, des banques étrangères, des coopératives d'épargne et de crédit, des caisses populaires, ainsi que des sociétés de financement automobile.

Dans les Antilles, nos concurrents sont des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de gestion de placements qui offrent des services aux particuliers, aux entreprises et aux institutions publiques. Aux États-Unis, nos concurrents sont principalement d'autres institutions bancaires canadiennes exerçant des activités aux États-Unis.

Contexte d'exploitation 2019

- › Après un exercice 2018 marqué par des hausses de taux d'intérêt, nous avons affiché des marges nettes d'intérêt plus élevées en 2019. Toutefois, les taux d'intérêt du marché ont diminué pendant la seconde moitié de l'année, les perspectives économiques s'étant assombries en général.
- › Les dépenses de consommation ont été motivées par un solide marché de l'emploi et une croissance des revenus, bien que l'augmentation des taux d'intérêt de l'année dernière ait fait grimper les coûts liés au service de la dette pour certains ménages canadiens.
- › Les acheteurs de maison se sont adaptés au resserrement des règles hypothécaires et ont bénéficié du repli des taux hypothécaires cette année. Dans ce contexte, le marché de l'habitation a été plus actif, ce qui a contribué à une hausse marquée des prêts hypothécaires résidentiels cette année.
- › La croissance des prêts aux entreprises est demeurée forte, quoiqu'à un rythme un peu plus lent depuis le début de l'année civile. Le recul des investissements dans le secteur de l'énergie, l'incertitude concernant la croissance mondiale et les tensions commerciales ont probablement contribué au ralentissement de la croissance des prêts.
- › Après les conditions de crédit généralement favorables de l'exercice précédent, les pertes de crédit sont revenues à un niveau plus habituel vers la fin de 2019.
- › La croissance des soldes de nos produits de placement a été entraînée par les rendements du marché, malgré la volatilité observée essentiellement au début de l'année.
- › Les attentes des clients continuent d'évoluer et nous poussent vers la transformation numérique de nos activités. En conséquence, nous avons poursuivi nos investissements dans des solutions numériques en vue d'améliorer l'expérience client et de fournir des conseils personnalisés.
- › Des difficultés ont continué de toucher certaines régions des Antilles, ce qui s'est traduit par une croissance économique faible à modérée pendant l'année.

⁽¹⁾ Représente les clients actifs sur 90 jours.

Priorités stratégiques

| NOTRE STRATÉGIE | PROGRÈS RÉALISÉS EN 2019 | PRIORITÉS POUR 2020 |
|--|--|--|
| Transformer la façon dont nous servons nos clients. | <p>Nous avons continué d'offrir une expérience client exceptionnelle et sécurisée sur nos plateformes numériques, notamment une solution de services bancaires mobiles pour étudiants unique en son genre au Canada.</p> <p>Nous avons continué d'améliorer notre réseau de succursales, notamment par l'expansion des formules pour les étudiants et les nouveaux arrivants.</p> <p>Nous avons continué d'offrir aux clients une plus grande valeur pour leurs points de fidélisation en leur permettant de payer leurs factures avec des points RBC Récompenses^{MD}.</p> | <p>Offrir à nos clients, dans tous les canaux, des solutions faisant l'intégration harmonieuse de fonctions mobiles et de services numériques, et accessibles en tout lieu et en tout temps.</p> <p>Continuer de réinventer notre réseau de succursales pour répondre aux besoins changeants de nos clients.</p> |
| Accélérer notre croissance. | <p>Nous avons continué d'offrir des conseils personnalisés et des solutions bancaires judicieuses à des clientèles nouvelles et existantes, dont des groupes à croissance rapide et à valeur élevée tels que les retraités, les jeunes, les nouveaux arrivants, les propriétaires d'entreprises et les clients fortunés.</p> <p>Nous avons poursuivi notre partenariat avec Petro-Canada, ce qui a permis à nos clients de réaliser des économies sur l'essence tout en accumulant des points RBC Récompenses^{MD} et des Petro-Points.</p> <p>Nous avons continué d'afficher une croissance exceptionnelle tout en aidant nos clients à économiser sur les voyages grâce à notre carte de crédit WestJet.</p> | <p>S'efforcer d'intéresser les clientèles clés à fort potentiel de croissance et d'outiller nos conseillers, en vue de bâtir de nouvelles relations, de resserrer nos liens existants et d'assurer notre position de tête sur le plan de la croissance des volumes.</p> <p>Établir des partenariats stratégiques pour continuer d'offrir une valeur ajoutée à nos clients.</p> |
| Offrir rapidement à nos clients des solutions numériques. | <p>Nous avons continué de lancer de nouvelles fonctionnalités importantes sur notre appli Mobile RBC, notamment une fonction de blocage des cartes de crédit et de débit.</p> <p>Nous avons lancé Budgets NOMI^{MC}, qui mise sur l'intelligence artificielle (IA) pour analyser les habitudes de dépenses des clients et les aider à atteindre leurs objectifs financiers.</p> <p>Nous avons poursuivi le déploiement de MonConseiller^{MD}, plateforme de service en ligne grâce à laquelle les clients peuvent communiquer par voie numérique avec un conseiller, ce qui a permis à 1,4 million de clients d'obtenir un plan d'investissement personnalisé.</p> <p>Nous avons continué d'investir dans Investi-Clic^{MD}, service automatisé de conseil en placements et de gestion de portefeuille à faible coût, avec le lancement du portefeuille d'investissement responsable assorti d'aucune exigence minimale.</p> <p>Nous avons bonifié l'expérience numérique offerte aux clients des services aux entreprises en leur permettant d'ouvrir des comptes et d'obtenir du crédit en ligne, en plus de lancer la plateforme Avantages Perspectives RBC^{MC} qui leur donne accès à de l'information pour faire progresser leur entreprise.</p> | <p>Lancer des fonctionnalités plus personnalisées en vue d'améliorer l'expérience client tout en continuant de simplifier et de numériser les opérations bancaires quotidiennes.</p> <p>Améliorer l'expérience numérique pour nos clients des petites entreprises et des commerces, de manière qu'il soit plus facile pour eux de faire affaire avec nous.</p> |
| Innover afin de devenir une banque plus agile et efficace. | <p>Nous avons continué à privilégier les investissements dans des programmes visant à simplifier, à numériser et à automatiser l'expérience client ainsi qu'à aider les employés à donner des conseils pertinents et spécialisés.</p> | <p>Investir dans de nouveaux outils et fonctionnalités et chercher de manière proactive des moyens de simplifier les processus internes et l'expérience client.</p> |
| Dans les Antilles | <p>Nous avons continué à simplifier nos activités, à réduire les risques du secteur et à améliorer les contrôles internes, tout en transformant nos activités par le passage au numérique et l'optimisation de notre présence physique.</p> | <p>Devenir la banque relationnelle à l'ère numérique par excellence tout en favorisant la croissance des clientèles clés et continuer de transformer l'expérience client pour accroître la rentabilité et de simplifier nos activités.</p> |
| Aux États-Unis | <p>Nous avons fait croître l'activité de la clientèle transfrontalière aux États-Unis par l'adoption de nouveaux processus d'ouverture de compte et par la mise à profit continue de nos stratégies de commercialisation de la marque et de promotion des ventes qui accélèrent la croissance.</p> | <p>Améliorer l'expérience numérique en matière de prêts immobiliers, accroître les activités de commercialisation et former des partenariats afin d'offrir une valeur ajoutée personnalisée aux clients et d'accroître la capacité de perception de dépôts de la plateforme bancaire.</p> |

Perspectives

L'économie canadienne devrait croître de 1,6 % pendant l'année civile 2019 et au rythme légèrement plus élevé de 1,7 % pendant l'année civile 2020. Bien que la Banque du Canada n'ait pas modifié son taux directeur pendant l'exercice 2019, les taux d'intérêt du marché ont reculé en raison notamment des mesures d'assouplissement appliquées par d'autres banques centrales à l'échelle mondiale. Nous sommes d'avis que la faiblesse des taux d'intérêt, combinée à la vigueur du marché du travail et à la croissance de la population, continuera de soutenir la demande sur le marché de l'habitation en 2020. Ces facteurs devraient avoir pour conséquence une croissance élevée du volume des prêts, contrebalancée par une compression des marges d'intérêt. Nous continuerons de viser la meilleure croissance des volumes du secteur et d'axer nos efforts sur la transformation des réseaux et l'efficacité opérationnelle pour parvenir à notre objectif d'incarner une banque relationnelle à l'ère numérique.

Nous prévoyons une croissance faible à modérée dans toute la région des Antilles. Nous continuerons de réduire le risque des activités, d'améliorer notre efficacité opérationnelle et d'axer nos efforts sur des stratégies de croissance dans des marchés ciblés.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, se reporter à la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Tableau 18

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire) | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Revenu net d'intérêt | 12 653 \$ | 11 776 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt | 5 212 | 5 140 |
| Total des revenus | 17 865 | 16 916 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs | 109 | 115 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés | 1 339 | 1 158 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 448 | 1 273 |
| Frais autres que d'intérêt | 7 768 | 7 526 |
| Bénéfice avant impôt | 8 649 | 8 117 |
| Bénéfice net | 6 402 \$ | 6 028 \$ |
| Revenus par secteur d'activité | | |
| Services bancaires canadiens | 16 894 \$ | 15 970 \$ |
| Services bancaires aux particuliers | 12 843 | 12 237 |
| Services bancaires aux entreprises | 4 051 | 3 733 |
| Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis | 971 | 946 |
| Principaux ratios | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 27,2 % | 27,6 % |
| Marge nette d'intérêt | 2,84 % | 2,78 % |
| Ratio d'efficacité | 43,5 % | 44,5 % |
| Levier d'exploitation | 2,4 % | 1,7 % |
| Levier d'exploitation ajusté (1) | s.o. | 3,2 % |
| Principales données figurant au bilan et autres informations | | |
| Moyenne du total de l'actif | 466 200 \$ | 442 500 \$ |
| Moyenne du total des actifs productifs, montant net | 445 200 | 423 100 |
| Moyenne des prêts et acceptations, montant net | 447 100 | 423 700 |
| Moyenne des dépôts | 393 200 | 361 700 |
| Autres informations | | |
| Biens administrés (2), (3) | 283 800 \$ | 266 500 \$ |
| Moyenne des biens administrés | 276 100 | 271 800 |
| Biens sous gestion (3) | 5 000 | 4 700 |
| Nombre d'employés (équivalent temps plein) | 35 467 | 35 573 |
| Information relative au crédit | | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,30 % | 0,26 % |
| Autres informations – Services bancaires canadiens | | |
| Bénéfice net | 6 168 \$ | 5 860 \$ |
| Marge nette d'intérêt | 2,79 % | 2,73 % |
| Ratio d'efficacité | 41,8 % | 42,5 % |
| Levier d'exploitation | 2,0 % | 1,5 % |
| Levier d'exploitation ajusté (4) | s.o. | 3,1 % |

(1) Ces mesures sont des mesures hors PCGR. Les mesures de l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été ajustées en excluant notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris de 212 millions de dollars (avant et après impôt) au premier trimestre de 2017. Pour plus de détails, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR.

(2) Les biens administrés comprennent des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts sur cartes de crédit titrisés, respectivement, de 15,5 milliards de dollars et 8,1 milliards au 31 octobre 2019 (16,7 milliards et 9,6 milliards au 31 octobre 2018).

(3) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

(4) Ces mesures sont des mesures hors PCGR. Le ratio de levier d'exploitation de l'exercice clos le 31 octobre 2018 de 1,5 % pour le secteur Services bancaires canadiens a subi l'incidence de notre quote-part du profit tiré de la vente des activités américaines de Moneris de 212 millions de dollars (avant et après impôt) pendant l'exercice clos le 31 octobre 2017, qui était un élément précisé. Pour plus de détails, y compris un rapprochement, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR. Les taux de croissance des revenus et des charges de l'exercice clos le 31 octobre 2018 pour le secteur Services bancaires canadiens se sont établis respectivement à 7,3 % et à 5,8 %. Compte non tenu de notre quote-part du profit tiré de la vente de Moneris mentionnée plus haut, le taux de croissance des revenus ajustés de l'exercice clos le 31 octobre 2018 était de 8,9 %.

s.o. sans objet

Rendement financier 2019 par rapport à 2018

Le bénéfice net s'est accru de 374 millions de dollars, ou 6 %, sur un an grâce principalement à une croissance moyenne des volumes de 7 % et à l'élargissement des écarts. Ces facteurs ont été atténués par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit et un accroissement des coûts liés au personnel et des coûts liés à la technologie et des coûts connexes.

Le total des revenus a augmenté de 949 millions de dollars, ou 6 %, en regard de l'exercice précédent, hausse qui reflète essentiellement une croissance moyenne des volumes de 6 % pour ce qui est des prêts et de 9 % dans le cas des dépôts, ainsi que l'amélioration des écarts.

La marge nette d'intérêt a affiché une hausse de 6 p.b. grâce surtout à l'amélioration des écarts sur les dépôts du secteur Services bancaires canadiens, facteur qui témoigne de la hausse des taux d'intérêt, mais qui a été atténué par l'incidence des pressions concurrentielles sur les prix.

La dotation à la provision pour pertes de crédit a augmenté de 175 millions de dollars, ou 14 %, ce qui rend essentiellement compte de la hausse des dotations constatées à l'égard des prêts douteux des portefeuilles de prêts aux entreprises du secteur Services bancaires canadiens. Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux a augmenté de 4 p.b. Pour plus de détails, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit de la rubrique Risque de crédit.

Les frais autres que d'intérêt ont grimpé de 242 millions de dollars, ou 3 %, en raison surtout de l'accroissement des coûts liés au personnel et d'une augmentation des coûts liés à la technologie et des coûts connexes, notamment le numérique.

La moyenne des prêts et des acceptations a augmenté de 23 milliards de dollars, ou 6 %, grâce, en grande partie, à une croissance de 6 % des prêts hypothécaires résidentiels et de 11 % des prêts aux entreprises.

La moyenne des dépôts a progressé de 32 milliards de dollars, ou 9 %, résultat qui reflète la croissance de 9 % des dépôts des entreprises et des dépôts des particuliers.

Analyse des secteurs d'activité

Services bancaires aux particuliers

Le secteur Services bancaires aux particuliers offre une gamme complète de produits et de services de financement et de placement visant à répondre aux besoins de chacun de nos clients canadiens à toutes les étapes de leur vie. Ces produits et services englobent les produits de financement sur valeur nette, les prêts aux particuliers, les comptes-chèques et comptes d'épargne, les services de gestion privée, les prêts indirects (y compris du financement automobile), les fonds communs de placement et les comptes de courtage autogérés, des certificats de placement garantis (CPG), les cartes de crédit et les solutions et produits de paiement.

Nous occupons le premier ou le deuxième rang en parts de marché pour tous les principaux produits bancaires destinés aux particuliers au Canada, et possédons le plus vaste réseau de services bancaires de détail au pays, avec 1 201 succursales et 4 240 GAB. Nous avons plus de 7 millions de comptes de carte de crédit et détenons au Canada une part de marché de 23 % du volume d'achats par cartes de crédit.

Rendement financier

Le total des revenus a augmenté de 606 millions de dollars, ou 5 %, en regard de l'exercice précédent, hausse qui reflète essentiellement une croissance des volumes pour ce qui est des dépôts et des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que l'amélioration des écarts liés aux dépôts, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence des pressions concurrentielles sur les prix.

La moyenne des prêts hypothécaires résidentiels a augmenté de 6 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'abord et avant tout du nombre élevé d'originations de prêts hypothécaires et du haut niveau de conservation de la clientèle.

La moyenne des dépôts a crû de 9 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui rend surtout compte de l'acquisition de nouveaux clients et de l'intensification des activités des clients existants.

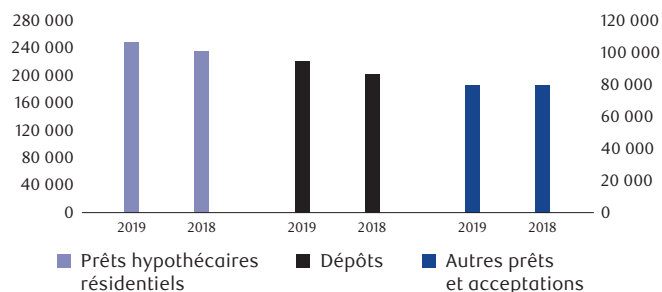
Faits saillants

Tableau 19

| (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres) | 2019 | 2018 |
|---|------------------|------------|
| Total des revenus | 12 843 \$ | 12 237 \$ |
| Autres informations | | |
| Moyenne des prêts hypothécaires résidentiels | 249 600 \$ | 235 700 \$ |
| Moyenne des autres prêts et des acceptations, montant net | 79 800 | 80 200 |
| Moyenne des dépôts | 221 400 | 202 800 |
| Moyenne des soldes de cartes de crédit | 19 100 | 18 100 |
| Volumes des achats sur cartes de crédit | 125 800 | 117 900 |
| Soldes des fonds communs de placement – succursales (1) | 162 000 | 147 900 |
| Moyenne des soldes des fonds communs de placement – succursales | 155 300 | 151 500 |
| Biens administrés – courtage autogéré (1) | 89 500 | 82 900 |
| Nombre au 31 octobre : | | |
| Succursales | 1 201 | 1 203 |
| GAB | 4 240 | 4 194 |

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des prêts hypothécaires résidentiels, prêts personnels et dépôts (en millions de dollars canadiens)



Services bancaires aux entreprises

Le secteur Services bancaires aux entreprises offre une vaste gamme de produits et services de prêt, de crédit-bail, de dépôt, de placement, de change, de gestion de trésorerie, de financement aux concessionnaires automobiles et de négociation aux petites et moyennes entreprises dans l'ensemble du Canada. En nous appuyant sur l'une des plus grandes équipes de spécialistes et de directeurs en relations du secteur, notre engagement à offrir une expérience client et des conseils avisés nous a permis de nous hisser au premier rang du marché des dépôts et des prêts aux entreprises.

Rendement financier

Le total des revenus a augmenté de 318 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent, hausse qui reflète essentiellement la croissance moyenne des volumes de 10 %.

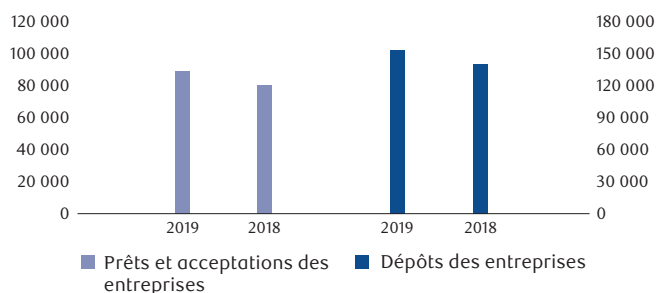
La moyenne des prêts et acceptations a augmenté de 11 %, et la moyenne des dépôts, de 9 %, en raison surtout de l'acquisition de nouveaux clients et de la consolidation de nos relations clients existantes.

Faits saillants

Tableau 20

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|--------------------------------------|-----------------|-----------|
| Total des revenus | 4 051 \$ | 3 733 \$ |
| Autres informations (moyenne) | | |
| Prêts et acceptations, montant net | 89 400 \$ | 80 800 \$ |
| Dépôts | 153 400 | 140 600 |

Moyenne des prêts et acceptations et des dépôts des entreprises (en millions de dollars canadiens)



Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis

Nos services bancaires dans les Antilles proposent une gamme complète de produits et services bancaires, ainsi que de services de financement international et de services de promotion commerciale, offerts par l'entremise d'un vaste réseau de succursales et de GAB, et de services bancaires en ligne et mobiles.

Grâce à nos services bancaires aux États-Unis, nous répondons aux besoins bancaires de nos clients canadiens, qu'il s'agisse de particuliers ou de petites entreprises, dans les 50 États des États-Unis.

Rendement financier

Le total des revenus a augmenté de 25 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'incidence du change.

La moyenne des prêts et acceptations s'est accrue de 4 % et la moyenne des dépôts a progressé de 1 %, sous l'effet essentiellement de l'incidence du change.

Faits saillants

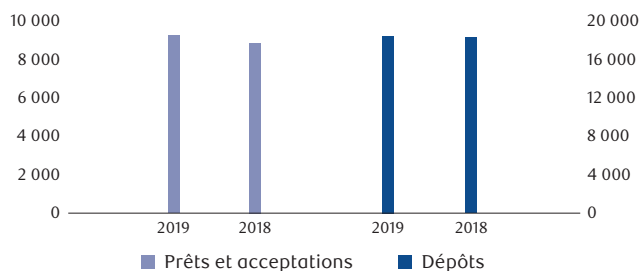
Tableau 21

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres et les pourcentages)

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Total des revenus | 971 \$ | 946 \$ |
| Autres informations | | |
| Marge nette d'intérêt | 4,13 % | 3,95 % |
| Moyenne des prêts et acceptations, montant net | 9 300 \$ | 8 900 \$ |
| Moyenne des dépôts | 18 500 | 18 300 |
| Biens administrés (1) | 6 700 | 7 700 |
| Moyenne des biens administrés | 7 100 | 8 200 |
| Biens sous gestion (1) | 4 900 | 4 700 |
| Nombre au 31 octobre : | | |
| Succursales | 52 | 57 |
| GAB | 287 | 269 |

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des prêts et dépôts (en millions de dollars canadiens)



Gestion de patrimoine

Le secteur Gestion de patrimoine est un secteur mondial qui sert des clients dans les principaux centres financiers du monde. Nous offrons à des clients institutionnels et à des particuliers fortunés et ultrafortunés une gamme complète de solutions et stratégies fondées sur les services-conseils pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers.

12,1 milliards de dollars

Total des revenus

Plus de 5 200

conseillers en contact direct avec les clients

Plus de 22 milliards de dollars

de flux nets des biens administrés

Biens administrés



- 91 % Particuliers
- 8 % Clients institutionnels
- 1 % Fonds communs de placement

Biens sous gestion



- 39 % Particuliers
- 31 % Clients institutionnels
- 30 % Fonds communs de placement

Le secteur Gestion de patrimoine regroupe la Gestion de patrimoine – Canada, la Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), la Gestion mondiale d'actifs (GMA) et la Gestion de patrimoine – International.

- Gestion de patrimoine – Canada est la plus importante entreprise de services-conseils traditionnels en gestion de patrimoine du Canada pour ce qui est du volume de ses biens administrés à des clients fortunés et ultrafortunés.
- Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) comprend le groupe de services de gestion privée (Private Client Group) et le groupe de correspondants bancaires et de conseil (Correspondent and Advisor Services). Le groupe de services de gestion privée arrive au septième rang des sociétés de services-conseils traditionnels en matière de gestion de patrimoine aux États-Unis pour ce qui est du nombre de conseillers. City National est une banque privée et commerciale de premier ordre des États-Unis ayant pour clientèle des entreprises et des clients fortunés et ultrafortunés.
- GMA est la plus importante société de fonds communs de placement au Canada et l'un des principaux gestionnaires d'actifs institutionnels.
- Gestion de patrimoine – International sert des clients fortunés et ultrafortunés, principalement dans de grands centres financiers d'Europe, du Royaume-Uni et d'Asie.

Contexte d'exploitation 2019

- La Réserve fédérale a relevé son taux directeur une fois au premier semestre et l'a réduit trois fois vers la fin de 2019, ce qui a représenté une diminution nette de 50 p.b. pour l'exercice 2019. La compression de la marge nette d'intérêt qui en a résulté en deuxième moitié d'année a été plus que contrebalancée par une forte croissance des volumes et une appréciation marquée des marchés pour nos activités aux États-Unis, où nous avons poursuivi notre progression dans des marchés ciblés.
- Le secteur de la gestion de patrimoine demeure confronté à la difficulté de s'adapter à un environnement technologique en rapide évolution, aux préférences changeantes des investisseurs, au resserrement de la réglementation et à l'évolution démographique.
- Dans le contexte actuel de tensions commerciales et de volatilité des marchés, l'accroissement des actifs de nos clients est attribuable aux rendements des marchés, à notre réseau de conseillers axé sur les relations clients, à l'envergure de nos activités de distribution et à la notoriété de notre marque.
- Nous avons continué de privilégier les investissements dans des solutions numériques pour préserver notre avantage concurrentiel et accroître l'efficacité afin de nous adapter aux préférences des clients qui évoluent rapidement et de nous conformer aux exigences réglementaires.
- Après les conditions de crédit généralement favorables de l'exercice précédent, les pertes de crédit sont revenues à un niveau plus habituel vers la fin de 2019.

Priorités stratégiques

| NOTRE STRATÉGIE | PROGRÈS RÉALISÉS EN 2019 | PRIORITÉS POUR 2020 |
|--|--|---|
| Au Canada, être le fournisseur de services par excellence pour les clients fortunés et ultrafortunés. | <p>Nous avons amélioré notre position de chef de file du secteur des services de gestion de patrimoine privée traditionnels.</p> <p>Nous avons continué de nous concentrer sur la planification successorale globale, notamment par la formation de conseillers sur le transfert de patrimoine entre les générations et les entreprises (p. ex., programmes Argent en mouvement et Littératie financière).</p> <p>Nous avons achevé le lancement du service RBC Premier Banking afin d'approfondir les relations bancaires avec les clients de Gestion de patrimoine.</p> <p>Nous avons amélioré nos compétences en numérique et en données afin d'accroître la satisfaction de notre clientèle et la productivité des conseillers.</p> | <p>Continuer de conserver et d'attirer les meilleurs conseillers afin de multiplier le talent au sein de l'équipe.</p> <p>Offrir une expérience client différente grâce à de riches interactions conseiller-client et à d'attrayantes expériences numériques.</p> <p>Élargir et approfondir les relations clients en tirant parti des forces de chacun dans tous les secteurs d'exploitation.</p> <p>Rationaliser et simplifier les affaires afin de continuer d'améliorer l'efficacité et la productivité des conseillers.</p> |
| Aux États-Unis, devenir le chef de file des banques privées et des banques commerciales ainsi que des gestionnaires de patrimoine, dans nos marchés clés. | <p>Nous avons poursuivi nos investissements dans les compétences, la technologie et les talents essentiels à la croissance de RBC Gestion de patrimoine – États-Unis, en nous assurant notamment d'une exécution sans faille de notre transformation technologique.</p> <p>Nous avons poursuivi l'expansion des activités existantes de City National et notamment accru notre présence dans l'écosystème du divertissement par l'acquisition de FilmTrack, en plus d'étendre, grâce à une solide présence de Gestion de patrimoine – États-Unis et de Marchés des Capitaux, de façon marquée notre offre de produits et services à certains marchés à forte croissance, dont la grande région de la ville de New York et de Washington.</p> | <p>Continuer de s'efforcer d'offrir une expérience client exceptionnelle aux secteurs des services bancaires aux clients fortunés et ultrafortunés ainsi qu'aux moyennes et grandes entreprises.</p> <p>Mettre à profit les forces combinées de Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) et Marchés des Capitaux, en vue d'accélérer la croissance aux États-Unis.</p> <p>Accroître nos capacités numériques pour améliorer l'expérience client et l'efficacité opérationnelle.</p> |
| Dans des centres financiers mondiaux ciblés, devenir la banque privée régionale la plus fiable. | <p>Nous avons amélioré nos capacités de distribution en mettant à profit nos forces mondiales tout en offrant une expérience client exceptionnelle.</p> <p>Nous avons axé nos efforts sur la prestation d'une expérience client unique en tirant parti de nos capacités mondiales.</p> | <p>Mettre l'accent sur la part de marché croissante de nos marchés cibles.</p> <p>Continuer de mettre à profit nos forces mondiales pour mieux servir les clients.</p> <p>Continuer d'offrir une expérience client exceptionnelle.</p> <p>Continuer d'accroître l'efficacité commerciale et les compétences de nos talents.</p> |
| En gestion d'actifs, être un chef de file en gestion d'actifs diversifiés, axé sur les clients institutionnels mondiaux et les clients du secteur de détail en Amérique du Nord. | <p>Nous avons conservé le premier rang au chapitre des parts de marché des fonds communs de placement sous gestion au Canada.</p> <p>Nous avons lancé l'alliance stratégique RBC iShares qui offre aux investisseurs canadiens la gamme la plus vaste et la plus complète de solutions de FNB au Canada.</p> | <p>Continuer d'améliorer nos produits afin de répondre aux besoins des clients existants tout en augmentant notre capacité à atteindre un plus vaste réseau de distribution.</p> <p>Mettre sur pied une division institutionnelle mondiale durable et unique qui contribue de façon significative au succès de GMA.</p> |

Perspectives

Il est probable que les économies mondiales continuent de nager dans l'incertitude en raison notamment des tensions géopolitiques et des conflits commerciaux persistants. Les banques centrales du Canada et des États-Unis surveillent de près l'incidence de ceux-ci sur l'économie.

Nos secteurs d'exploitation devraient rester en tête sur les marchés intérieurs et gagner des parts de marché auprès de la clientèle fortunée et ultrafortunée à l'échelle mondiale en mettant à profit la notoriété de notre marque et en améliorant sans cesse nos solutions et compétences pour répondre aux besoins changeants des clients. Nous continuerons d'offrir une expérience client de calibre mondial en investissant dans notre personnel et dans la technologie pour favoriser l'adoption de solutions numériques.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, se reporter à la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

| Gestion de patrimoine | Tableau 22 | |
|--|-----------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres et les pourcentages et sauf indication contraire) | 2019 | 2018 |
| Revenu net d'intérêt | 2 993 \$ | 2 602 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt | | |
| Revenus tirés des services tarifés | 6 903 | 6 447 |
| Revenus tirés des transactions et autres revenus | 2 247 | 1 877 |
| Total des revenus | 12 143 | 10 926 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs | 37 | (19) |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés | 80 | 4 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit | 117 | (15) |
| Frais autres que d'intérêt | 8 813 | 8 070 |
| Bénéfice avant impôt | 3 213 | 2 871 |
| Bénéfice net | 2 550 \$ | 2 265 \$ |
| Revenus par secteur d'activité | | |
| Gestion de patrimoine – Canada | 3 294 \$ | 3 048 \$ |
| Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) | 6 112 | 5 419 |
| Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) (en millions de dollars américains) | 4 601 | 4 209 |
| Gestion mondiale d'actifs | 2 361 | 2 092 |
| Gestion de patrimoine – International | 376 | 367 |
| Principaux ratios | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 17,4 % | 16,3 % |
| Marge nette d'intérêt | 3,55 % | 3,45 % |
| Marge avant impôt (1) | 26,5 % | 26,3 % |
| Principales données figurant au bilan | | |
| Moyenne du total de l'actif | 98 500 \$ | 89 600 \$ |
| Moyenne du total des actifs productifs, montant net | 84 400 | 75 500 |
| Moyenne des prêts et acceptations, montant net | 63 600 | 55 500 |
| Moyenne des dépôts | 95 800 | 92 300 |
| Autres informations | | |
| Biens administrés (2), (3) | 1 062 200 \$ | 970 500 \$ |
| Biens sous gestion (2) | 755 700 | 664 900 |
| Moyenne des biens administrés | 1 027 400 | 962 600 |
| Moyenne des biens sous gestion | 717 500 | 664 500 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,13 % | 0,01 % |
| Nombre d'employés (équivalent temps plein) | 18 613 | 17 975 |
| Nombre de conseillers (4) | 5 296 | 5 042 |

Incidence estimative, sur les principaux postes de l'état du résultat net, de la conversion de montants libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire) | 2019 par rapport à 2018 |
|--|-------------------------------|
| Augmentation (diminution) : | |
| Total des revenus | 169 \$ |
| Frais autres que d'intérêt | 130 |
| Bénéfice net | 30 |
| Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en dollars américains | (3)% |
| Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en livres sterling | 2 % |
| Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en euros | 2 % |

(1) La marge avant impôt s'entend du bénéfice avant impôt, divisé par le total des revenus.

(2) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

(3) En plus des biens administrés des secteurs Gestion de patrimoine – Canada, Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) et Gestion de patrimoine – International, les biens administrés comprennent 6 000 millions de dollars (5 800 millions en 2018) relativement au secteur GMA.

(4) Comprend les conseillers ayant un contact direct avec les clients au sein de tous nos services de gestion de patrimoine.

Actifs des clients – Biens administrés

Tableau 23

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|--|---------------------|-------------------|
| Biens administrés, solde au début de l'exercice | 970 500 \$ | 929 200 \$ |
| Entrées d'actifs | 315 500 | 292 600 |
| Sorties d'actifs | (293 400) | (261 600) |
| Total des flux, montant net | 22 100 | 31 000 |
| Incidence de marché | 72 100 | 5 600 |
| Acquisitions/cessions | (2 200) | (5 700) |
| Change | (300) | 10 400 |
| Total de l'incidence de marché, des acquisitions/cessions et du change | 69 600 | 10 300 |
| Biens administrés, solde à la fin de l'exercice | 1 062 200 \$ | 970 500 \$ |

Actifs des clients – Biens sous gestion

Tableau 24

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | | | | | 2018 |
|--|----------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| | Titres du marché monétaire | Titres à revenu fixe | Titres de participation | Actifs multiples et autres | Total | Total |
| Biens sous gestion, solde au début de l'exercice (1) | 25 000 \$ | 182 000 \$ | 79 100 \$ | 378 800 \$ | 664 900 \$ | 634 100 \$ |
| Entrées institutionnelles | 55 200 | 33 400 | 6 500 | 15 900 | 111 000 | 104 500 |
| Sorties institutionnelles | (51 700) | (32 300) | (3 000) | (18 100) | (105 100) | (98 500) |
| Flux des particuliers, montant net | 800 | 5 700 | (1 200) | 25 700 | 31 000 | 30 200 |
| Total des flux, montant net | 4 300 | 6 800 | 2 300 | 23 500 | 36 900 | 36 200 |
| Incidence de marché | 500 | 16 700 | 9 400 | 33 100 | 59 700 | (9 200) |
| Acquisitions/cessions | – | (100) | (900) | (4 500) | (5 500) | – |
| Change | 100 | (600) | – | 200 | (300) | 3 800 |
| Total de l'incidence de marché, des acquisitions/cessions et du change | 600 | 16 000 | 8 500 | 28 800 | 53 900 | (5 400) |
| Biens sous gestion, solde à la fin de l'exercice | 29 900 \$ | 204 800 \$ | 89 900 \$ | 431 100 \$ | 755 700 \$ | 664 900 \$ |

(1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Biens administrés par secteur géographique et par catégorie d'actifs

Tableau 25

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Canada (1) | | |
| Titres du marché monétaire | 23 200 \$ | 20 500 \$ |
| Titres à revenu fixe | 36 300 | 35 400 |
| Titres de participation | 90 500 | 86 700 |
| Actifs multiples et autres | 255 800 | 225 300 |
| Total – Canada | 405 800 \$ | 367 900 \$ |
| États-Unis (1), (2) | | |
| Titres du marché monétaire | 26 100 \$ | 26 000 \$ |
| Titres à revenu fixe | 114 500 | 103 500 |
| Titres de participation | 189 600 | 173 300 |
| Actifs multiples et autres | 213 100 | 180 100 |
| Total – États-Unis | 543 300 \$ | 482 900 \$ |
| Autres pays (1) | | |
| Titres du marché monétaire | 17 700 \$ | 16 100 \$ |
| Titres à revenu fixe | 13 500 | 12 300 |
| Titres de participation | 39 500 | 49 100 |
| Actifs multiples et autres | 42 400 | 42 200 |
| Total – Autres pays | 113 100 \$ | 119 700 \$ |
| Total – biens administrés | 1 062 200 \$ | 970 500 \$ |

(1) L'information par secteur géographique est basée sur l'établissement à partir duquel les services sont fournis à nos clients.

(2) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Rendement financier
2019 par rapport à 2018

Le bénéfice net s'est accru de 285 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à il y a un an, en raison surtout de l'augmentation de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, d'une hausse du revenu net d'intérêt et d'un profit de 134 millions de dollars (après impôt) à la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette privée. Ces facteurs ont été annulés en partie par la hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités, l'augmentation de la rémunération variable proportionnelle à la croissance des revenus et l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit.

Le total des revenus a grimpé de 1 217 millions de dollars, ou 11 %, principalement du fait de la progression de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, ce qui reflète l'appréciation des marchés et les ventes nettes, et d'un accroissement du revenu net d'intérêt attribuable essentiellement à la croissance moyenne des prêts de 15 % et à l'élargissement des écarts. L'incidence du change, un profit de 151 millions de dollars réalisé à la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette

privée et la variation de la juste valeur des couvertures liées à nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, laquelle a été compensée en grande partie dans les frais autres que d'intérêt, ont également favorisé la progression du total des revenus.

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est accrue de 132 millions de dollars, essentiellement dans le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National). Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux a quant à lui augmenté de 12 p.b., et ce, principalement dans quelques secteurs, notamment ceux de la consommation discrétionnaire et des biens de consommation de base. Pour plus de détails, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit de la rubrique Risque de crédit.

Les frais autres que d'intérêt ont monté de 743 millions de dollars, ou 9 %, du fait essentiellement d'une hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités, ce qui témoigne surtout de l'accroissement des coûts liés au personnel, ainsi que d'une augmentation de la rémunération variable proportionnelle à la croissance des revenus. L'incidence du change et la variation de la juste valeur de nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, laquelle a été compensée en grande partie dans les revenus, ont également favorisé la progression du total des revenus.

Les biens administrés et les biens sous gestion se sont respectivement accrus de 92 milliards de dollars (ou 9 %) et de 91 milliards de dollars (ou 14 %), hausse qui s'explique principalement par l'appréciation des marchés et les ventes nettes.

Analyse des secteurs d'activité

Gestion de patrimoine – Canada

Le secteur Gestion de patrimoine – Canada, qui comprend nos services-conseils traditionnels en matière de gestion de patrimoine au pays, est le chef de file canadien par le volume de ses biens administrés. Il regroupe plus de 1 850 conseillers en placement proposant des solutions financières complètes aux clients fortunés et ultrafortunés. Il fournit par ailleurs des services de gestion de placements discrétionnaires et des services successoraux et fiduciaires, par l'intermédiaire d'environ 90 conseillers en placement et de plus de 100 spécialistes des services de fiducie, partout au Canada.

Nos concurrents dans ce secteur sont les banques et sociétés de fiducie canadiennes, les sociétés de conseils en placement, les services de courtage traditionnels et maisons de courtage spécialisées appartenant à des banques, les sociétés de fonds communs de placement et les banques de gestion privée mondiales. Au Canada, les sociétés de gestion de patrimoine détenues par des banques restent les principaux acteurs sur ce marché.

Rendement financier

Les revenus ont augmenté de 246 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à il y a un an, en raison surtout de la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, ce qui rend compte de l'appréciation des marchés et des ventes nettes et de l'incidence d'un ajustement comptable favorable.

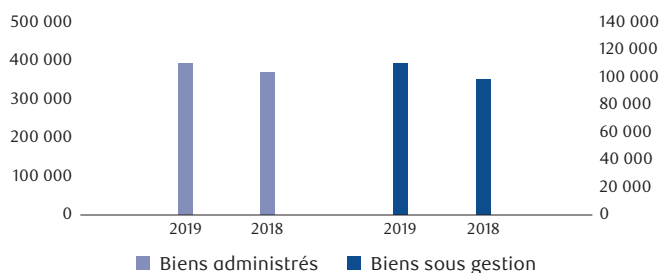
Faits saillants

Tableau 26

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Total des revenus | 3 294 \$ | 3 048 \$ |
| Autres informations | | |
| Moyenne des prêts et acceptations, montant net | 3 700 \$ | 3 600 \$ |
| Moyenne des dépôts | 17 100 | 17 300 |
| Biens administrés (1) | 407 000 | 368 900 |
| Biens sous gestion (1) | 116 700 | 100 200 |
| Moyenne des biens administrés | 391 100 | 370 300 |
| Moyenne des biens sous gestion | 109 400 | 97 900 |

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens administrés et des biens sous gestion (en millions de dollars canadiens)



Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)

Le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) comprend également le groupe de services de gestion privée et les services de correspondants bancaires et de conseil. De par ses quelque 1 900 conseillers financiers, le groupe de services de gestion privée est la septième société de conseil en gestion de patrimoine traditionnel en importance aux États-Unis. Dans le cadre de nos services de correspondants bancaires et de conseil, nous offrons des services de compensation et d'exécution aux courtiers en valeurs mobilières indépendants de petite et moyenne taille ainsi qu'aux conseillers en placement inscrits. City National offre une gamme complète de solutions financières aux particuliers, aux entrepreneurs et aux professionnels aisés, ainsi qu'à leurs entreprises et à leur famille, et une expérience bancaire et financière de premier ordre grâce à un modèle de service de classe supérieure, à des conseils proactifs et à des solutions financières. City National propose une vaste gamme de produits et de services liés aux prêts, aux dépôts, à la gestion de trésorerie, aux services bancaires internationaux, à la gestion de patrimoine et au financement d'équipement. Aux États-Unis, nous exerçons nos activités dans un marché fragmenté et très compétitif. Nous entrons en concurrence avec d'autres courtiers, banques commerciales et institutions financières qui servent des particuliers et des entrepreneurs fortunés et ultrafortunés, ainsi que leurs entreprises.

Rendement financier

Les revenus ont augmenté de 693 millions de dollars, ou 13 %. En dollars américains, ils ont monté de 392 millions de dollars, ou 9 %, grâce surtout à une hausse du revenu net d'intérêt alimentée essentiellement par la croissance moyenne des prêts de 14 %, une augmentation de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients attribuable à l'appréciation des marchés et aux ventes nettes, et la variation de la juste valeur des couvertures liées à nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, ce qui a été annulé pour l'essentiel par les frais autres que d'intérêts.

La marge nette d'intérêt a affiché une hausse de 9 p.b. grâce surtout à la hausse des taux d'intérêt, atténuée par l'augmentation des coûts liés aux dépôts et au financement.

Faits saillants

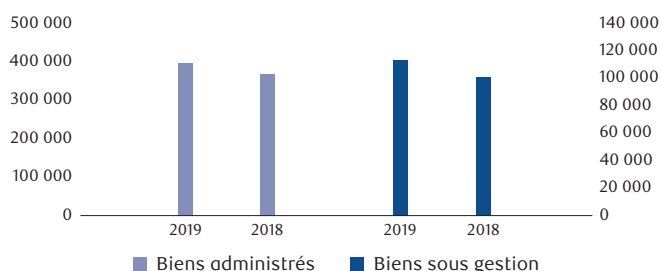
Tableau 27

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Total des revenus | 6 112 \$ | 5 419 \$ |
| Autres informations (en millions de dollars américains) | | |
| Total des revenus | 4 601 \$ | 4 209 \$ |
| Marge nette d'intérêt | 3,37 % | 3,28 % |
| Moyenne des actifs productifs, montant net | 56 100 \$ | 50 900 \$ |
| Moyenne des prêts, des garanties et des lettres de crédit, montant net | 42 400 | 37 300 |
| Moyenne des dépôts | 50 200 | 48 600 |
| Biens administrés (1) | 412 600 | 367 100 |
| Biens sous gestion (1) | 123 700 | 102 900 |
| Moyenne des biens administrés | 393 900 | 366 100 |
| Moyenne des biens sous gestion | 112 800 | 100 600 |

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens administrés et des biens sous gestion (en millions de dollars américains)



Gestion mondiale d'actifs

Le secteur Gestion mondiale d'actifs fournit des services et des solutions de gestion de placements mondiaux aux investisseurs particuliers et institutionnels au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Nous fournissons un vaste éventail de services de gestion de placements, par l'entremise de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fonds privés, de comptes sur honoraires et de portefeuilles séparément gérés. Nous diffusons nos solutions de placement aux clients individuels soit directement, soit par l'intermédiaire de notre vaste réseau de succursales bancaires et de nos activités de courtage autogéré et de plein exercice, ou par l'entremise de conseillers indépendants et de banques privées. Nous fournissons également directement des solutions de placement aux clients institutionnels, dont des régimes de retraite, des compagnies d'assurance, de grandes sociétés ainsi que des fonds de dotation et des fondations.

Nous sommes la plus importante société de fonds communs de placement au Canada et l'un des principaux gestionnaires d'actifs institutionnels. Sur ce marché, nous entrons en concurrence avec des banques, des compagnies d'assurance et des entreprises de gestion d'actifs. Le secteur canadien de la gestion de fonds est vaste et bien établi, mais demeure relativement fragmenté.

Aux États-Unis, nos services de gestion d'actifs offrent des solutions et des services de gestion de placements essentiellement aux investisseurs institutionnels. Nos concurrents sont des sociétés de gestion d'actifs indépendantes, des sociétés intégrées à des banques nationales et internationales, et des compagnies d'assurance.

Dans les autres pays, de par l'envergure internationale de BlueBay et de RBC Gestion mondiale d'actifs^{MD}, nous proposons des services de gestion de placements aux institutions et, par l'entremise de banques privées, notamment RBC Gestion de patrimoine^{MD}, nous desservons également des investisseurs fortunés et ultrafortunés. Nos concurrents sont les gestionnaires d'actifs rattachés aux banques internationales, ainsi que les gestionnaires d'actifs exerçant leurs activités à l'échelle nationale et régionale, dans les secteurs géographiques où nous sommes présents.

Rendement financier

Les revenus ont augmenté de 269 millions de dollars, ou 13 %, en raison surtout d'un profit de 151 millions à la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette privée, transaction réalisée pour mettre l'accent sur la croissance de nos activités de base et les stratégies complémentaires, et de l'augmentation de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients qui reflète l'appréciation des marchés et les ventes nettes.

Faits saillants

Tableau 28

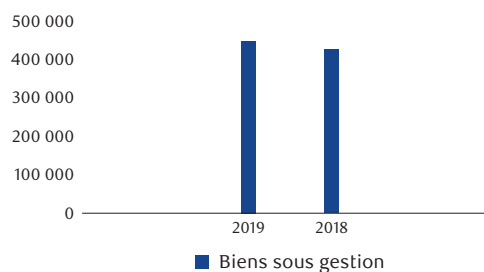
(en millions de dollars canadiens)

| | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Total des revenus | 2 361 \$ | 2 092 \$ |
| Autres informations | | |
| Ventes nettes de fonds communs de placement à long terme au Canada (1) | 8 263 \$ | 5 908 \$ |
| Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement du marché monétaire au Canada (1) | 552 | 562 |
| Biens sous gestion (2) | 467 200 | 421 100 |
| Moyenne des biens sous gestion | 449 700 | 428 200 |

(1) Information fournie à l'Institut des fonds d'investissement du Canada. Comprend toutes les ventes par prospectus effectuées par le secteur GMA au Canada.

(2) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens sous gestion (en millions de dollars canadiens)



Le secteur Gestion de patrimoine – International regroupe les établissements d'Europe, du Royaume-Uni et d'Asie. Ce secteur fournit, sous une forme personnalisée et intégrée, des services fiduciaires, des services bancaires et des solutions de crédit et de placement aux clients fortunés et ultrafortunés ainsi qu'aux grandes entreprises dans de grands centres financiers d'Europe, du Royaume-Uni et d'Asie. À l'échelle internationale, nos concurrents comprennent des sociétés de gestion de patrimoine mondiales, des banques de gestion privée traditionnelles étrangères et des sociétés de gestion de patrimoine locales.

Rendement financier

Les revenus ont augmenté de 9 millions de dollars, ou 2 %, principalement du fait d'un accroissement du revenu net d'intérêt attribuable à l'élargissement des écarts.

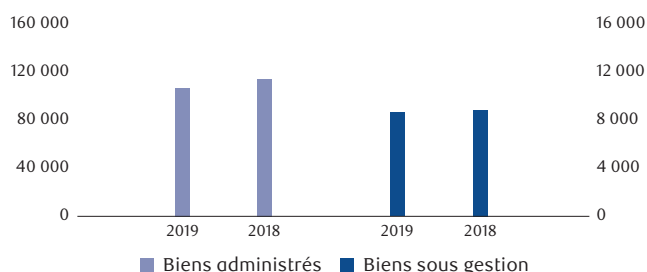
Faits saillants

Tableau 29

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Total des revenus | 376 \$ | 367 \$ |
| Autres informations | | |
| Moyenne des prêts, des garanties et des lettres de crédit, montant net | 4 400 \$ | 4 800 \$ |
| Moyenne des dépôts | 11 900 | 12 500 |
| Biens administrés (1) | 105 900 | 112 800 |
| Biens sous gestion (1) | 8 800 | 8 300 |
| Moyenne des biens administrés | 106 700 | 114 300 |
| Moyenne des biens sous gestion | 8 600 | 8 800 |

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Moyenne des biens administrés et des biens sous gestion (en millions de dollars canadiens)



Assurances

RBC Assurances^{MD} offre un vaste éventail de solutions en matière d'assurance crédit, vie, maladie, habitation, automobile et voyage, de patrimoine et de rentes à des particuliers, ainsi que des services d'assurance entreprise à une clientèle composée d'entreprises et de groupes.

5,7 milliards de dollars

Total des revenus

Plus de 5 millions

de clients

2 927
employés

Primes et dépôts



- 56 % Assurance vie et maladie
- 41 % Rentes et dépôts des fonds distincts
- 3 % Assurance IARD

RBC Assurances^{MD} figure parmi les plus importants assureurs détenus par une banque au Canada et se divise en deux segments, soit Assurances – Canada et Assurances – International.

Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de canaux très variés : centres d'expertise, boutiques RBC Assurances, conseillers mobiles, plateformes numérique et mobile et réseaux sociaux, courtiers indépendants et partenaires du domaine du voyage.

À l'extérieur du Canada, nous exerçons des activités de réassurance et de rétrocession à l'échelle mondiale et offrons des produits de réassurance dans les secteurs de l'assurance vie, invalidité et longévité.

Contexte d'exploitation 2019

- » L'industrie de l'assurance demeure exposée à plusieurs défis et opportunités, notamment l'évolution des préférences des clients ainsi que la transformation numérique et mobile qui se répercute dans toutes les sphères d'activité. Au Canada, les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux ont ciblé davantage les pratiques de vente et le traitement équitable des clients. À l'échelle mondiale, les assureurs investissent dans leurs produits et leurs réseaux de distribution afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de gérer les dépenses. Pour surmonter ces défis et saisir les occasions qui se présentent, nous avons continué de raffiner nos cadres de gestion efficaces, nos contrôles et notre culture de gestion des risques afin de protéger les clients et de répondre aux exigences des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux.
- » Nous avons continué d'investir dans le numérique pour améliorer l'accès et la convivialité, réduire les coûts et accroître la valeur pour les clients au-delà des produits et services d'assurance traditionnels.

- › En Europe, les compagnies d'assurance vie gèrent activement le risque lié à l'assurance longévité afin de préserver le capital et de réduire la volatilité des coûts liés aux régimes de retraite. De ce fait, le marché de la réassurance du risque de longévité est devenu hautement concurrentiel et attire de nombreux réassureurs du monde entier. Nous avons poursuivi notre forte croissance dans ce marché sans déroger à nos critères de tolérance au risque.

Priorités stratégiques

| NOTRE STRATÉGIE | PROGRÈS RÉALISÉS EN 2019 | PRIORITÉS POUR 2020 |
|---|---|--|
| Accroître l'efficacité et l'efficience de notre réseau de distribution. | <p>Nous avons lancé une version repensée de la demande en ligne d'Assurance vie temporaire Simplifiée RBC utilisée par notre équipe de vente et nos centres d'expertise, qui facilite le processus de souscription d'assurance vie temporaire simplifiée et en accroît la fiabilité.</p> <p>Nous avons mené à bien un projet de transformation technologique afin de lancer une plateforme intégrée unique qui rehausse l'expérience des clients, des employés et des administrateurs de régimes.</p> <p>Nous avons mis à l'essai de nouveaux modèles d'affaires, concepts et idées de produits destinés à la clientèle sous-assurée afin d'innover dans la façon d'offrir à cette clientèle la protection dont elle a besoin.</p> | Continuer d'accroître l'efficience et l'efficacité de notre réseau de distribution en améliorant nos canaux de distribution exclusifs et en nous concentrant sur la prestation de solutions technologiques et opérationnelles. |
| Approfondir nos relations avec les clients. | <p>Nous avons lancé l'avenant Soins de compassion familiale. Il s'agit d'une première dans le secteur de l'assurance au Canada. Offrant une assurance invalidité individuelle facultative, cet avenant verse une prestation mensuelle à la personne assurée qui doit composer avec la maladie en phase terminale d'un conjoint ou d'un enfant.</p> <p>Nous avons lancé un outil d'évaluation des fonds distincts inédit aidant les conseillers à guider les clients pendant le processus, tout en s'assurant que les produits recommandés répondent aux besoins des clients et correspondent à leurs objectifs et profil de risque.</p> <p>Nous avons lancé pour certaines cartes de crédit Avion une assurance appareil mobile qui indemnise les clients en cas de perte, de vol ou de bris accidentel d'un appareil mobile.</p> | Approfondir nos relations clients en demeurant le fournisseur, innovateur et axé sur le client, d'une gamme complète de produits d'assurance destinés à une clientèle massive mal desservie, aisée ou fortunée. |
| Simplification. Agilité. Innovation. | Nous avons lancé la demande électronique d'assurance invalidité Série Fondamentale dans nos réseaux de vente et de courtage exclusifs afin de simplifier et d'accélérer le processus pour les utilisateurs. | Simplifier et innover en accélérant le délai de commercialisation de nos initiatives numériques, en améliorant la qualité et en réduisant les coûts. |
| Saisir les occasions à l'échelle internationale dans le but d'accroître nos activités de réassurance. | Nos activités de réassurance du risque de longévité ont affiché une très forte croissance qui s'explique par l'intensification de l'activité sur le marché en 2019. | Cibler les segments de marché liés au risque de mortalité et au risque de longévité pour accroître nos activités de réassurance dans le respect de nos paramètres de tolérance au risque. |

Perspectives

Le secteur de l'assurance demeurera exposé à d'importantes forces de changement, à des innovations et à des bouleversements. Nous tâcherons de maintenir notre place de choix dans ce secteur en rapide évolution en investissant dans la technologie, dans des produits et services novateurs et dans des réseaux de distribution numérique efficaces, en plus de continuer à redéfinir la façon dont nous conseillons les clients pour leur offrir la tranquillité d'esprit.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, se reporter à la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Revenus autres que d'intérêt | | |
| Primes acquises, montant net | 3 984 \$ | 4 032 \$ |
| Revenus de placement (1) | 1 569 | 30 |
| Honoraires | 157 | 217 |
| Total des revenus | 5 710 | 4 279 |
| Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance (1) | 3 749 | 2 391 |
| Coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | 336 | 285 |
| Frais autres que d'intérêt | 606 | 602 |
| Bénéfice avant impôt | 1 019 | 1 001 |
| Bénéfice net | 806 \$ | 775 \$ |
| Revenus par secteur d'activité | | |
| Assurances – Canada | 3 643 \$ | 2 213 \$ |
| Assurances – International | 2 067 | 2 066 |
| Principaux ratios | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 39,6 % | 39,3 % |
| Principales données figurant au bilan et autres informations | | |
| Moyenne du total de l'actif | 17 600 \$ | 15 800 \$ |
| Autres informations | | |
| Primes et dépôts (2) | 4 604 \$ | 4 647 \$ |
| Assurances – Canada | 2 415 | 2 584 |
| Assurances – International | 2 189 | 2 063 |
| Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance | 11 401 \$ | 10 000 \$ |
| Variations de la juste valeur des placements garantissant les obligations au titre des polices d'assurance (1) | 987 | (435) |
| Nombre d'employés (équivalent temps plein) | 2 927 | 2 964 |

(1) Les revenus de placement peuvent être exposés à la volatilité des fluctuations des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à l'appui des provisions techniques sont principalement des actifs à revenu fixe désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et sont en grande partie neutralisées par les variations de la juste valeur des provisions techniques, dont l'incidence est reflétée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

(2) Le poste Primes et dépôts comprend les primes liées aux produits d'assurance et de rente fondés sur le risque, ainsi que les dépôts des fonds distincts individuels et collectifs, conformément aux pratiques du secteur des assurances.

Rendement financier

2019 par rapport à 2018

Le bénéfice net a augmenté de 31 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à il y a un an, du fait surtout de l'incidence de nouveaux contrats de réassurance du risque de longévité, atténuée par la hausse des coûts des sinistres.

Le total des revenus a grimpé de 1 431 millions de dollars, ou 33 %, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance et de l'expansion des activités pour le secteur Assurances – International, facteurs qui sont dans les deux cas compensés en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Les profits réalisés sur les placements ont également contribué à cette hausse. Ces facteurs ont été partiellement annulés par la baisse des ventes de rentes collectives, laquelle est compensée en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, comme il est indiqué ci-après.

Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance se sont accrus de 1 409 millions de dollars, ou 53 %, du fait surtout de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance et d'une sinistralité liée aux placements moins favorable. L'expansion des activités du secteur Assurances – International et la hausse des coûts des sinistres ont aussi contribué à l'augmentation. Ces facteurs ont été annulés en partie par un repli des ventes de rentes collectives et par l'incidence favorable de nouveaux contrats de réassurance du risque de longévité.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 4 millions de dollars, ou 1 %.

Analyse des secteurs d'activité

Assurances – Canada

Nous offrons des produits d'assurance vie, maladie, voyage, habitation et automobile (en partenariat avec Aviva Canada), ainsi que des produits d'épargne et nous versons des rentes à des particuliers, des groupes, des clients fortunés et des clients d'affaires dans tout le Canada. Notre portefeuille d'assurance vie et maladie se compose de produits d'assurance vie universelle, d'assurance vie temporaire, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance invalidité et de régimes collectifs d'avantages sociaux offrant l'assurance invalidité à long terme, ainsi que de régimes d'assurances maladie et dentaire. Nos produits d'assurance voyage comprennent l'assurance frais médicaux hors province et hors pays ainsi que des produits d'assurances annulation et interruption de voyage.

Notre groupe dédié aux rentes collectives aide les promoteurs des régimes à prestations définies à mieux gérer et contrôler le risque. RBC Assurances dispose d'un éventail de stratégies et d'initiatives dont l'objectif est de créer une dynamique et de bien nous positionner afin de générer la croissance, et ce, dans une gamme de produits pour laquelle les entreprises cherchent de plus en plus à transférer aux compagnies d'assurance les risques associés à leurs obligations au titre des prestations de retraite, que ce soit au moyen de contrats de rentes collectives ou de produits de swap de longévité.

Au Canada, la majorité de nos concurrents se spécialisent soit dans les produits d'assurance vie et maladie, soit dans le groupe de l'assurance IARD. Nous sommes un chef de file sur le marché de l'assurance invalidité, nous occupons une place

importante dans le groupe des produits d'assurance vie et voyage, et nous accentuons notre empreinte dans les groupes de la gestion de patrimoine et des assurances habitation et automobile grâce à notre entente de distribution avec Aviva.

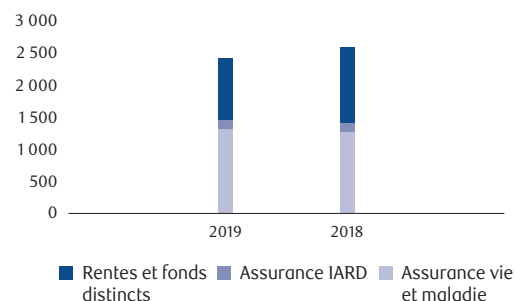
Rendement financier

Le total des revenus s'est accru de 1 430 millions de dollars, ou 65 %, par rapport à un an plus tôt, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, variation qui a été en grande partie compensée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, ainsi que des profits réalisés sur les placements. Ces facteurs ont été partiellement annulés par la baisse des ventes de rentes collectives, laquelle est compensée en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Les primes et dépôts ont diminué de 169 millions de dollars, ou 7 %, baisse qui s'explique par le recul des ventes de rentes collectives, en partie contrebalancé par la croissance de nos autres gammes de produits.

| Faits saillants | Tableau 31 | |
|--|-----------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
| Total des revenus | 3 643 \$ | 2 213 \$ |
| Autres informations | | |
| Primes et dépôts | | |
| Assurance vie et maladie | 1 328 \$ | 1 280 \$ |
| Assurance IARD | 131 | 126 |
| Rentes et dépôts des fonds distincts | 956 | 1 178 |
| Variations de la juste valeur des placements garantissant les obligations au titre des polices d'assurance | 1 099 | (434) |

Primes et dépôts (en millions de dollars canadiens)



Assurances – International

Le secteur Assurances – International se compose principalement de nos activités de réassurance, qui consistent à assurer les risques d'autres compagnies d'assurance et de réassurance. Nous offrons des produits de réassurance vie, invalidité et longévité.

Une poignée de grandes sociétés dominent le marché mondial de la réassurance, qui est très compétitif, ces sociétés étant surtout présentes aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe.

Rendement financier

Le total des revenus a augmenté de 1 million de dollars sous l'effet de l'expansion des activités, essentiellement dans le domaine de la réassurance du risque longévité, et de l'accroissement des renégociations de contrats de réassurance fructueuses. Ces facteurs ont été annulés par la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, qui est largement compensée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Les primes et dépôts ont augmenté de 126 millions de dollars, ou 6 %, ce qui témoigne de l'expansion des activités de réassurance du risque longévité.

| Faits saillants | Tableau 32 | |
|--|-----------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
| Total des revenus | 2 067 \$ | 2 066 \$ |
| Autres informations | | |
| Primes et dépôts | | |
| Assurance vie et maladie | 1 254 \$ | 1 225 \$ |
| Assurance IARD | (1) | (5) |
| Rentes | 936 | 843 |
| Variations de la juste valeur des placements garantissant les obligations au titre des polices d'assurance | (112) | (1) |

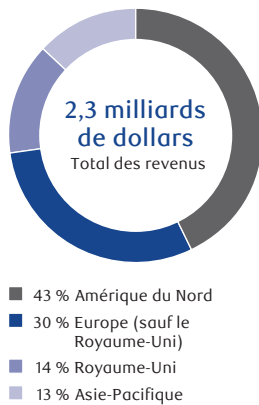
Le secteur Services aux investisseurs et de trésorerie est spécialisé dans la prestation de services d'administration d'actifs et est un chef de file canadien des services de gestion de trésorerie et de transactions bancaires, en plus d'offrir des services de trésorerie aux clients institutionnels à l'échelle mondiale.

4,3 billions de dollars
en biens administrés

13,2 %
de rendement des capitaux propres

58,8 milliards de dollars
Moyenne des dépôts des clients

Revenus par secteur géographique



Nous offrons, dans plusieurs pays et territoires, des services d'administration d'actifs, de transactions bancaires, de trésorerie et autres services visant à protéger les actifs des clients, à maximiser les liquidités et à gérer les risques. Bien que nous rivalisons avec les principales entreprises mondiales assurant des services de garde, nous demeurons un fournisseur spécialisé dont le but premier est de fournir les meilleurs services d'administration d'actifs aux investisseurs aguerris. Nous évoluons dans des pays en Amérique du Nord et en Europe, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Asie-Pacifique.

Nous nous spécialisons dans la création de produits et services numériques axés sur les clients. Nous disposons de produits de premier ordre dans le secteur de la garde internationale, des agences de transfert et du prêt de titres. Nous sommes un fournisseur de premier plan de services de gestion de trésorerie en dollars canadiens, de correspondants bancaires et de financement de transactions commerciales aux institutions financières du monde entier, et nous fournissons des services de gestion des liquidités et de financement à court terme pour la banque.

Contexte d'exploitation 2019

- Les investissements visant à réaliser des gains d'efficacité et à améliorer l'expérience client ont fait grimper les coûts. Au quatrième trimestre, nous avons comptabilisé des indemnités de départ et coûts connexes liés au repositionnement du secteur pour améliorer les structures de coûts et accroître l'efficacité.
- Les résultats de nos services d'administration d'actifs témoignent des conditions de marché difficiles qui régnaient au début de 2019 et des difficultés persistantes que connaît le secteur.
- Les perspectives concernant les taux d'intérêt ont entraîné un repli du bénéfice des services de trésorerie ainsi qu'une compression des marges associées aux dépôts de nos clients.

Priorités stratégiques

| NOTRE STRATÉGIE | PROGRÈS RÉALISÉS EN 2019 | PRIORITÉS POUR 2020 |
|---|---|--|
| Être le n° 1 au Canada. | Au Canada, les biens administrés se sont accrus de 5 % d'un exercice à l'autre. | Continuer d'accroître le bénéfice et la part de marché au Canada, auprès des gestionnaires d'actifs, des conseillers en placement, des régimes de retraite, des compagnies d'assurance et des clients de transactions bancaires. |
| Être le chef de file dans certains marchés et secteurs à croissance rapide des services d'administration d'actifs afin de soutenir la croissance des clients. | Nous avons continué de cultiver nos relations dans les marchés ciblés et ainsi alimenté nos activités au Luxembourg et en Irlande. | Livrer concurrence dans les secteurs et les marchés qui offrent les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques. |
| Offrir une expérience numérique conviviale aux clients et employer la technologie pour favoriser leur réussite. | Nous avons continué d'investir dans l'infrastructure et l'automatisation pour accroître la résilience de nos plateformes technologiques. Nous avons ajouté à notre portail Web RBC One ^{MD} une fonctionnalité qui permet aux clients d'accéder à des données, à des rapports dynamiques et à des analyses. Nous avons donné aux clients un accès facile et sécuritaire à leurs données au moyen d'interfaces de programmation. Nous avons bonifié notre offre de services liés aux actifs alternatifs. | Continuer d'offrir aux clients une expérience numérique conviviale et des services sécuritaires et fiables sans interruption. Concevoir et repenser nos services pour améliorer la satisfaction de la clientèle, l'efficacité et le contrôle des risques. Continuer de miser sur la technologie et les données pour résoudre les problèmes actuels et futurs de nos clients. |

Perspectives

En 2020, nous comptons assurer la réussite de nos clients et être le chef de file dans nos marchés ciblés en misant sur les efforts concertés de nos spécialistes axés sur le client. Nous mettrons en œuvre nos initiatives de repositionnement dans l'optique de renouer avec la croissance et d'afficher une meilleure rentabilité. Nous nous attendons à ce que le secteur des services

d'administration d'actifs mondiaux demeure difficile à court terme, mais nos produits et services spécialisés restent bien positionnés pour progresser dans un contexte d'exploitation en pleine évolution. Nous continuerons d'offrir aux clients des capacités de premier ordre en créant une culture de qualité, de collaboration et d'innovation, et en privilégiant les investissements dans les solutions numériques.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, se reporter à la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

Services aux investisseurs et de trésorerie

Tableau 33

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire) | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Revenu net d'intérêt | (44)\$ | 297 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt | 2 389 | 2 294 |
| Total des revenus | 2 345 | 2 591 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | – | 1 |
| Frais autres que d'intérêt | 1 725 | 1 617 |
| Bénéfice net avant impôt | 620 | 973 |
| Bénéfice net | 475 \$ | 741 \$ |
| Principaux ratios | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 13,2 % | 23,5 % |
| Principales données figurant au bilan | | |
| Moyenne du total de l'actif | 146 100 \$ | 132 100 \$ |
| Moyenne des dépôts | 175 100 | 161 200 |
| Moyenne des dépôts des clients | 58 800 | 58 600 |
| Moyenne des dépôts liés au financement de gros | 116 300 | 102 600 |
| Autres informations | | |
| Biens administrés (1) | 4 318 100 \$ | 4 283 100 \$ |
| Moyenne des biens administrés | 4 262 300 | 4 377 300 |
| Nombre d'employés (équivalent temps plein) | 4 684 | 4 846 |

(1) Représente les soldes au comptant à la fin de l'exercice.

Rendement financier 2019 par rapport à 2018

Le bénéfice net s'est comprimé de 266 millions de dollars, ou 36 %, en raison surtout de la baisse des revenus tirés de nos activités de financement et de gestion des liquidités, des indemnités de départ et coûts connexes et du repli des revenus tirés des services d'administration d'actifs.

Le total des revenus a baissé de 246 millions de dollars, ou 9 %, ce qui s'explique principalement par le repli des revenus tirés des activités de financement et de gestion des liquidités, repli causé surtout par le nombre plus restreint d'occasions sur le marché monétaire dans l'exercice à l'étude, ainsi que par le recul des profits à la vente de certains titres. La diminution des revenus générés par les services d'administration d'actifs qu'ont causée des conditions de marché difficiles au début de 2019 et le ralentissement des activités des clients ont également fait baisser le total des revenus.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 108 millions de dollars, ou 7 %, en raison surtout des indemnités de départ et coûts connexes associés au repositionnement du secteur.

RBC Marchés des Capitaux^{MD} est une banque d'investissement mondiale de premier rang qui offre son expertise dans les services bancaires, la finance et les marchés financiers aux sociétés, investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, gouvernements et banques centrales à l'échelle mondiale. Nos professionnels veillent à ce que les clients reçoivent des conseils, produits et services qui répondent à leurs besoins d'affaires depuis 70 bureaux situés dans 15 pays. Nous sommes présents en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe et en Australie, Asie et autres régions.

Plus de 15 500

clients

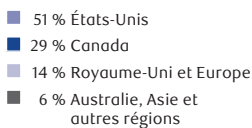
10^e rang

aux Global league rankings ⁽¹⁾

4 269

employés

Revenus par secteur géographique



Nous exerçons nos activités dans deux grandes divisions, à savoir le secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement et le secteur Marchés mondiaux.

En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et services, notamment des services à la grande entreprise et des services de banque d'investissement, l'origination et la distribution de prêts et de titres de participation ainsi que la vente et la négociation. Au Canada, nous sommes un chef de file et comptons sur une présence stratégique dans toutes les sphères liées aux marchés financiers. Aux États-Unis, nous assurons toute la gamme des services de banque d'investissement et devons soutenir la concurrence d'importantes banques d'investissement américaines et internationales et celle de plus petites sociétés régionales. Nous avons des capacités de premier ordre dans les domaines suivants : crédit, prêts garantis, financement municipal, titres à revenu fixe, devises et marchandises, titres de participation et conseils.

Hors du continent nord-américain, nous exerçons certaines activités choisies au Royaume-Uni, en Europe et en Australie, Asie et autres régions. Au Royaume-Uni et en Europe, nous proposons des services diversifiés dans nos principaux domaines de compétence, à savoir l'énergie, les mines, les infrastructures, les produits industriels, les biens de consommation, les soins de santé, la technologie et les services financiers. En Australie et en Asie, nous rivalisons avec des banques d'investissement mondiales et régionales dans des créneaux où nous possédons une expertise mondiale, comme la distribution de titres à revenu fixe et les opérations de change, le financement garanti et les services à la grande entreprise et services de banque d'investissement.

Contexte d'exploitation 2019

- › Nous avons assisté dans l'ensemble du secteur à un ralentissement des services de banque d'investissement pendant l'exercice 2019 en raison des conditions de marché difficiles. Le marché s'est senti de l'incertitude politique et économique persistante, des tensions commerciales et des valorisations élevées des actions. Les honoraires des services de banque d'investissement à l'échelle mondiale ont reculé de 11 % ⁽¹⁾ au cours de l'exercice 2019, comparativement à l'exercice précédent, ce qui témoigne de baisses pour la majorité des produits, en particulier les activités de syndication de prêts et d'origination de titres de participation. Malgré des conditions difficiles, nous avons progressé dans notre classement aux Global league rankings ⁽¹⁾ pour atteindre le 10^e rang.
- › Le contexte de négociation du début de l'exercice 2019 a été caractérisé par une accentuation de la volatilité, conséquence de certains des facteurs mentionnés précédemment. Cette volatilité a profité à nos activités liées aux dérivés sur actions parce qu'elle a intensifié l'activité des clients. En outre, les liquidités ont diminué et les écarts de taux se sont élargis pour les deux premiers mois de l'exercice 2019, ce qui a ralenti la négociation d'obligations de sociétés, l'activité ayant toutefois repris en janvier 2019. Le second semestre de 2019 a été marqué par une incertitude accrue sur les marchés, qui a pesé sur les résultats de nos activités de négociation de titres de participation et de taux d'intérêt. Dans l'ensemble, nos activités de négociation ont affiché un bon rendement malgré le contexte économique moins favorable de l'exercice à l'étude.
- › Après les conditions de crédit généralement favorables de l'exercice précédent, les pertes de crédit sont revenues à un niveau plus habituel vers la fin de 2019.

⁽¹⁾ Source : Dealogic, selon les honoraires des banques d'investissement mondiales, exercice 2019.

Priorités stratégiques

| NOTRE STRATÉGIE | PROGRÈS RÉALISÉS EN 2019 | PRIORITÉS POUR 2020 |
|---|--|---|
| Faire partie des banques d'investissement les plus florissantes du monde en étant au service des clients sur les marchés les plus lucratifs. | <p>Nous avons progressé dans notre classement aux Global league rankings pour atteindre le 10^e (1) rang.</p> <p>Nous avons réussi à conserver le premier rang pour la part de marché au Canada (1) en plus d'obtenir la désignation de meilleure banque d'investissement au Canada (2).</p> <p>Nous avons accru nos activités de fusion et acquisition et avons atteint le 10^e rang du palmarès des entreprises ayant agi comme conseiller pour les fusions et acquisitions annoncées aux États-Unis pendant l'exercice (3).</p> <p>Nous avons amélioré notre classement aux Global league rankings pour les marchés financiers du Royaume-Uni et de l'Europe, passant du 28^e rang à l'exercice 2018 au 16^e à l'exercice 2019 (1).</p> | <p>Conserver notre position de chef de file au Canada.</p> <p>Demeurer le chef de file canadien aux États-Unis, notre principal marché présentant les meilleures possibilités de croissance.</p> <p>Demeurer un chef de file au Royaume-Uni, en Europe et en Asie-Pacifique dans des secteurs clés en phase avec notre expertise mondiale.</p> |
| Approfondir nos relations avec les clients en tant que partenaire de confiance novateur. | <p>Nous avons continué de mettre l'accent sur les principaux utilisateurs de nos produits et étoffé nos équipes sectorielles spécialisées aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe en recrutant des cadres de plus haut niveau.</p> <p>Nous avons investi dans la technologie et l'innovation, notamment dans une plateforme d'intelligence artificielle, pour rehausser nos capacités actuelles et ainsi générer une croissance de notre secteur Marchés mondiaux.</p> <p>Nous avons élargi et bonifié la gamme de produits du secteur Marchés mondiaux.</p> <p>Nous avons remporté de nouveaux mandats d'envergure et avons obtenu le plus gros mandat américain de notre histoire en qualité de conseiller financier exclusif de Branch Banking and Trust Company (BB&T) dans le cadre de sa fusion d'égaux avec SunTrust, une transaction évaluée à 66 milliards de dollars américains lors de son annonce en février 2019.</p> | <p>Collaborer avec nos clients pour comprendre leurs objectifs stratégiques et leur proposer des solutions pour atteindre leurs objectifs.</p> <p>Continuer d'agrandir et de renforcer nos équipes sectorielles spécialisées.</p> <p>Miser sur les relations clients à long terme qui cadrent avec nos capacités mondiales.</p> <p>Continuer de stimuler l'innovation technologique au moyen d'une stratégie axée sur les données, de l'électronification et de l'intelligence artificielle.</p> |
| Favoriser la collaboration, simplifier nos activités et optimiser les capitaux utilisés pour tirer, des actifs et des capitaux propres, de bons rendements ajustés en fonction des risques. | <p>Nous avons poursuivi nos efforts pour susciter la collaboration entre les employés de différents secteurs et régions afin de proposer des solutions complètes aux clients.</p> <p>Nous avons continué d'axer nos efforts sur l'attribution efficiente de nos capitaux et sur la croissance de l'ensemble de nos activités, en nous départissant d'actifs improductifs et en réattribuant les capitaux aux activités à rendement plus élevé et à rentabilité accrue.</p> <p>Nous avons agi en qualité de conseiller financier exclusif auprès de Permira Funds pour l'acquisition de Cambrex Corporation et avons fourni le financement par emprunt engagé pour cette transaction évaluée à environ 2,4 milliards de dollars américains.</p> | <p>Collaborer pour offrir aux clients notre gamme complète de produits et services mondiaux.</p> <p>Continuer de nous employer à resserrer les relations clients en favorisant la collaboration intersectorielle au sein de RBC Marchés des Capitaux et dans toute l'entreprise.</p> <p>Continuer de suivre une démarche disciplinée de gestion des coûts et des risques, maintenir un équilibre entre les revenus tirés des services de banque d'investissement et ceux tirés des activités de négociation et affecter nos ressources en privilégiant les meilleures occasions d'affaires.</p> |

Perspectives

Malgré les conditions de marché difficiles de l'exercice 2019, nous avons fait de grands pas dans le déploiement de nos priorités stratégiques. Nos services de banque d'investissement ont remporté davantage de mandats, et de meilleure qualité. En 2020, les services de banque d'investissement devraient bénéficier d'un élan favorable grâce à notre participation aux transactions phares annoncées dans plusieurs domaines et aux honoraires de fusions et acquisitions que nous en tirerons. Le secteur Marchés mondiaux a affiché un bon rendement en 2019 en dépit des vents contraires qui ont soufflé sur l'économie dans son ensemble. En effet, notre diversification sur les plans de la géographie et de l'offre de produits nous a permis de tirer notre épingle du jeu malgré la conjoncture défavorable. Nous prévoyons encore de solides rendements pour ces secteurs en 2020 : ils continueront d'exploiter leurs investissements dans l'innovation technologique, d'élargir et de bonifier leurs gammes de produits et de veiller à ce que les ressources financières soient consacrées aux clients importants afin d'optimiser les rendements. Nos activités de prêts continueront de privilégier l'optimisation de l'actif pondéré en fonction des risques et la réalisation des projets des clients. Tandis que la complexité de la réglementation continue de nuire à la croissance du bénéfice, nous miserons sur nos récents investissements technologiques pour accroître la valeur stratégique et poursuivre notre déploiement optimal des capitaux.

Pour plus de détails sur notre examen de la conjoncture générale et sur nos perspectives, se reporter à la rubrique Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives.

(1) Source : Dealogic, selon les honoraires des banques d'investissement mondiales, exercice 2019.

(2) Source : Global Finance et Euromoney, 2019.

(3) Source : BNN Bloomberg, selon les fusions et acquisitions annoncées au 31 octobre 2019.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)

| | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Revenu net d'intérêt (1), (2) | 4 043 \$ | 3 328 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt (1), (2) | 4 245 | 5 070 |
| Total des revenus (1) | 8 288 | 8 398 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs | 36 | (13) |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs dépréciés | 263 | 61 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit | 299 | 48 |
| Frais autres que d'intérêt | 5 096 | 4 960 |
| Bénéfice net avant impôt | 2 893 | 3 390 |
| Bénéfice net | 2 666 \$ | 2 777 \$ |
| Revenus par secteur d'activité | | |
| Grande entreprise et services de banque d'investissement | 3 792 \$ | 4 113 \$ |
| Marchés mondiaux | 4 663 | 4 496 |
| Autres | (167) | (211) |
| Principaux ratios | | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 11,4 % | 13,0 % |
| Principales données figurant au bilan et autres informations | | |
| Moyenne du total de l'actif | 666 500 \$ | 576 300 \$ |
| Moyenne des titres détenus à des fins de transaction | 102 100 | 95 800 |
| Moyenne des prêts et acceptations, montant net | 99 800 | 85 000 |
| Moyenne des dépôts (2) | 77 300 | 70 100 |
| Autres informations | | |
| Nombre d'employés (équivalent temps plein) | 4 269 | 4 162 |
| Information relative au crédit | | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,26 % | 0,07 % |

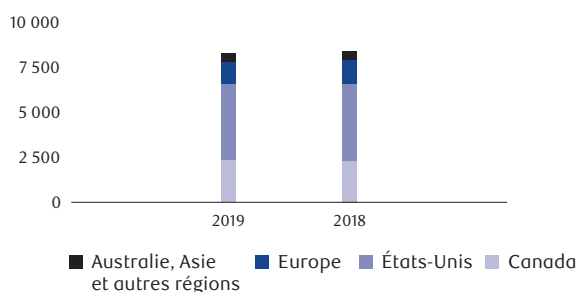
Incidence estimative, sur les principaux postes de l'état du résultat net, de la conversion de montants libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros

| | 2019 par rapport à 2018 |
|--|-------------------------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | |
| Augmentation (diminution) : | |
| Total des revenus | 148 \$ |
| Frais autres que d'intérêt | 67 |
| Bénéfice net | 67 |
| Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en dollars américains | (3)% |
| Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en livres sterling | 2 % |
| Variation en pourcentage de la moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en euros | 2 % |

(1) La majoration au montant imposable équivalent pour 2019 s'élevait à 450 millions de dollars (542 millions en 2018). Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

(2) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêt et les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation et dans les dépôts, respectivement, sont présentés dans le revenu net d'intérêt et dans les autres passifs, respectivement. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Revenu par région (en millions de dollars canadiens)



Rendement financier

2019 par rapport à 2018

Le bénéfice net s'est contracté de 111 millions de dollars, ou 4 %, ce qui traduit une baisse des revenus du secteur Grande entreprise et banque d'investissement, une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit et un accroissement des coûts liés à la technologie et coûts connexes. Ces facteurs ont été annulés en partie par une baisse du taux d'imposition effectif qui reflète principalement des changements dans la composition du bénéfice, l'augmentation des revenus du secteur Marchés mondiaux et l'incidence du change.

Le total des revenus a reculé de 110 millions de dollars, ou 1 %, en raison surtout du ralentissement des activités de syndication de prêts, de la diminution des originations de titres de participation, surtout en Amérique du Nord, et du repli des activités de fusion et acquisition, principalement en Europe et au Canada. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'incidence du change, la baisse des coûts de financement résiduels et la hausse des revenus tirés de la négociation de titres à revenu fixe dans toutes les régions.

La dotation à la provision pour pertes de crédit a augmenté de 251 millions de dollars, ce qui reflète une hausse des dotations liées aux prêts douteux qui ont été constatées dans le secteur du pétrole et du gaz et dans le secteur des produits industriels et l'accroissement des dotations liées aux prêts productifs. Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux s'est accru de 19 p.b. Pour plus de détails, se reporter à la section Rendement au chapitre de la qualité du crédit de la rubrique Risque de crédit.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 136 millions de dollars, ou 3 %, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence du change et la hausse des coûts liés à la technologie et des coûts connexes, facteurs atténués par la baisse de la rémunération par suite de résultats inférieurs.

Analyse des secteurs d'activité

Grande entreprise et services de banque d'investissement

Le secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement assure les activités de prêts aux grandes entreprises, de syndication de prêts, d'origination de prêts et de titres de participation, de services-conseils liés aux activités de fusion et acquisition, de titrisation, ainsi que les activités de crédit mondial. En ce qui concerne les activités d'origination de prêts et de titres de participation, les revenus sont répartis entre les secteurs Grande entreprise et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux, en fonction de l'apport de chaque secteur, conformément à l'entente conclue.

Rendement financier

Les revenus du secteur Grande entreprise et services de banque d'investissement se sont chiffrés à 3 792 millions de dollars, en baisse de 321 millions, ou 8 %, par rapport à il y a un an.

Les revenus de la portion des services de banque d'investissement ont fléchi de 435 millions de dollars, ou 21 %, du fait surtout du repli des activités de syndication de prêts, du ralentissement des activités de fusion et acquisition, principalement en Europe et au Canada, de la diminution des originations de titres de participation surtout en Amérique du Nord et du ralentissement des services bancaires aux municipalités. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par l'incidence du change.

Les revenus tirés des activités de prêts et autres activités ont augmenté de 114 millions de dollars, ou 6 %, reflétant l'incidence du change ainsi que l'intensification des activités des clients, surtout aux États-Unis.

Faits saillants

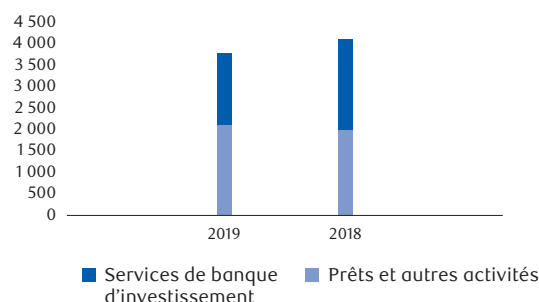
Tableau 35

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Total des revenus (1) | 3 792 \$ | 4 113 \$ |
| Répartition des revenus (1) | | |
| Services de banque d'investissement | 1 672 \$ | 2 107 \$ |
| Prêts et autres activités (2) | 2 120 | 2 006 |
| Autres informations | | |
| Moyenne de l'actif | 86 400 \$ | 74 400 \$ |
| Moyenne des prêts et acceptations, montant net | 76 700 | 61 100 |

(1) La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élevait à 80 millions de dollars (224 millions au 31 octobre 2018). Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

(2) Ce poste se compose des prêts aux grandes entreprises, des transactions de titrisation auprès de clients et des activités de crédit mondial.

Répartition du total des revenus (en millions de dollars canadiens)



Marchés mondiaux

Le secteur Marchés mondiaux a pour activités la vente et la négociation de titres à revenu fixe, de devises et de titres de participation, ainsi que les transactions de mise en pension de titres, le financement garanti et les opérations sur marchandises.

Rendement financier

Le total des revenus s'est établi à 4 663 millions de dollars, en hausse de 167 millions, ou 4 %, par rapport à il y a un an.

Les revenus tirés des opérations sur titres à revenu fixe, devises et marchandises ont augmenté de 28 millions de dollars, ou 1 %.

Les revenus tirés des opérations sur titres de participation se sont accrus de 30 millions de dollars, ou 3 %, sous l'effet essentiellement de la hausse des revenus tirés des activités de négociation de titres de participation, surtout en Amérique du Nord, atténuée par la diminution des originations de titres de participation, principalement en Amérique du Nord.

Les revenus tirés des transactions de mise en pension de titres et services de financement garanti ont augmenté de 109 millions de dollars, ou 9 %, en raison principalement de l'intensification des activités des clients.

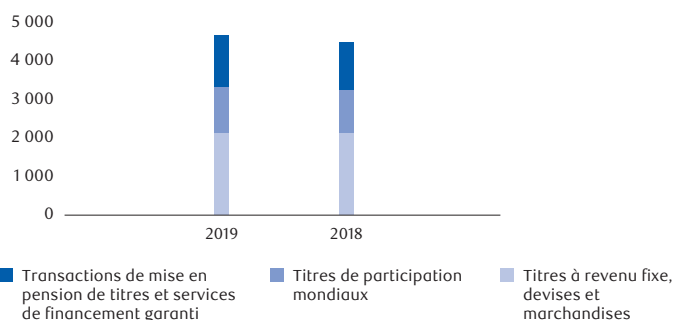
Faits saillants

Tableau 36

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|------------|
| Total des revenus (1) | 4 663 \$ | 4 496 \$ |
| Répartition des revenus (1) | | |
| Titres à revenu fixe, devises et marchandises | 2 150 \$ | 2 122 \$ |
| Titres de participation | 1 166 | 1 136 |
| Transactions de mise en pension de titres et services de financement garanti (2) | 1 347 | 1 238 |
| Autres informations | | |
| Moyenne de l'actif | 583 700 \$ | 508 900 \$ |

- (1) La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élève à 370 millions de dollars (318 millions au 31 octobre 2018). Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.
- (2) Ce poste se compose de nos activités de financement garanti pour le compte de nos secteurs d'activité internes et de clients externes.

Répartition du total des revenus (en millions de dollars canadiens)



Autres

Le secteur Autres inclut notre portefeuille existant, qui comprend essentiellement nos titres adossés à des créances hypothécaires commerciales aux États-Unis et nos contrats de taux structurés en Asie.

Rendement financier

Les revenus ont progressé de 44 millions de dollars, ou 21 %, comparativement à il y a un an, en raison surtout de la baisse des coûts de financement résiduels.

Services de soutien généraux

Ce secteur est composé du groupe Technologie et Exploitation, qui fournit l'infrastructure technologique et opérationnelle nécessaire à la prestation efficace de produits et de services à nos clients, le groupe Fonctions, qui regroupe les fonctions de finances, de ressources humaines, de gestion du risque, d'audit interne et d'autres fonctions générales, ainsi que de la fonction Trésorerie générale. Les résultats présentés pour le secteur Services de soutien généraux reflètent essentiellement certaines activités de suivi et de surveillance des activités de l'entreprise qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

Services de soutien généraux

Tableau 37

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2019 | 2018 |
|---|---------------|----------------|
| Revenu net (perte nette) d'intérêt (1) | 104 \$ | (51)\$ |
| Revenus (pertes) autres que d'intérêt (1) | (453) | (483) |
| Total des revenus (1) | (349) | (534) |
| Frais autres que d'intérêt | 131 | 58 |
| Bénéfice (perte) avant impôt (1) | (480) | (592) |
| Charge (économie) d'impôt (1) | (452) | (437) |
| Bénéfice net (perte nette) (2) | (28)\$ | (155)\$ |

(1) Majoration au montant imposable équivalent.

(2) Le bénéfice net reflète le bénéfice attribuable aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a été de (1) million de dollars (22 millions au 31 octobre 2018).

En raison de la nature des activités et des ajustements de consolidation présentés pour ce secteur, nous estimons qu'une analyse comparative des périodes n'est pas utile. Les renseignements qui suivent portent sur les éléments significatifs qui ont eu une incidence sur les résultats présentés pour chaque exercice.

Le total des revenus et la charge (l'économie) d'impôt de chaque période comptabilisés dans le secteur Services de soutien généraux tiennent compte de la déduction des ajustements liés à la majoration au montant imposable équivalent des revenus provenant des dividendes imposables de sociétés canadiennes et provenant des crédits d'impôt à l'investissement des États-Unis, qui est comptabilisée dans le secteur Marchés des Capitaux. Le montant porté en déduction des revenus a été compensé par une augmentation équivalente de la charge (l'économie) d'impôt.

Le montant de la majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'est établi à 450 millions de dollars, comparativement à 542 millions un an plus tôt.

Les renseignements qui suivent portent sur les éléments significatifs, outre l'incidence de la majoration au montant imposable équivalent déjà mentionnée, qui ont eu une incidence sur les résultats présentés pour chaque exercice.

2019

La perte nette s'est établie à 28 millions de dollars, ce qui rend surtout compte de l'incidence d'un ajustement comptable défavorable, de coûts non affectés résiduels et de l'incidence fiscale défavorable, facteurs atténués par les activités de gestion actif-passif.

2018

La perte nette s'est chiffrée à 155 millions de dollars, reflétant principalement la réforme fiscale américaine dont les effets, qui se sont chiffrés à 178 millions, avaient principalement trait à la réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé, facteur atténué par des activités de gestion actif-passif.

Information financière trimestrielle

Rendement du quatrième trimestre

Quatrième trimestre de 2019 par rapport au quatrième trimestre de 2018

Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est établi à 3 206 millions de dollars, en baisse de 44 millions, ou 1 %, par rapport au trimestre correspondant de 2018. Le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 2,18 \$, ayant reculé de 0,02 \$, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a fléchi de 140 p.b., pour se situer à 16,2 %. La baisse des résultats des secteurs Services aux investisseurs et de trésorerie, Marchés des Capitaux et Assurances a été annulée en partie par les bénéfices élevés des secteurs Gestion de patrimoine et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Nos résultats reflètent également une perte nette du secteur Services de soutien généraux.

Le total des revenus a augmenté de 701 millions de dollars, ou 7 %, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, ce qui est compensé en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, tel qu'il est indiqué ci-dessous, d'une augmentation du revenu net d'intérêt, laquelle rend compte de la croissance moyenne des volumes des secteurs Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), ce qui est contrebalancé en partie par le rétrécissement des écarts de ce dernier secteur, et d'un profit tiré de la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette privée. La croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients reflétant l'appréciation des marchés et les ventes nettes, la progression des revenus tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe, les profits réalisés sur les placements du secteur Assurances et enfin la variation de la juste valeur des couvertures liées à nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, laquelle a été pour l'essentiel compensée dans les frais autres que d'intérêt, ont également contribué à la hausse. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des ventes de rentes collectives, ce qui est compensé en grande partie dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance, tel qu'il est indiqué ci-dessous, et par une diminution des activités de fusion et acquisition et une baisse des revenus tirés des activités de négociation de titres de participation du secteur Marchés des Capitaux.

Le total de la dotation à la provision pour pertes de crédit s'est accru de 146 millions de dollars, et le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liées aux prêts a été de 32 p.b., ayant augmenté de 9 p.b. sur un an, et ce, en raison de la hausse des dotations des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Marchés des Capitaux et Gestion de patrimoine. Après des conditions de crédit généralement favorables un an plus tôt, les pertes de crédit sont revenues à un niveau plus habituel vers la fin de 2019.

Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont augmenté de 160 millions de dollars, ou 32 %, par rapport à il y a un an, écart qui tient principalement à la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance, à la baisse de la sinistralité favorable liée aux placements, à l'expansion des activités et à des renégociations de contrats de réassurance moins fructueuses. Les révisions à la baisse d'hypothèses actuarielles annuelles et concernant surtout la mortalité, la morbidité et les commissions, ce qui a été atténué par des hypothèses économiques positives, et la hausse des coûts des sinistres ont également accentué l'augmentation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le recul des ventes de rentes collectives et par l'incidence favorable des nouveaux contrats de réassurance du risque de longévité.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 437 millions de dollars, ou 7 %, du fait essentiellement des indemnités de départ et coûts connexes associés au repositionnement de notre secteur Services aux investisseurs et de trésorerie. La hausse des coûts pour soutenir l'expansion des activités et des coûts liés au personnel, la variation de la juste valeur de nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, variation qui a été largement compensée dans les revenus, et l'incidence d'un ajustement comptable défavorable dans le secteur Services de soutien généraux ont également contribué à l'accroissement.

La charge d'impôt a augmenté de 2 millions de dollars par rapport à il y a un an. Le taux d'imposition effectif est passé de 17,5 % pour 2018 à 17,8 % pour l'exercice à l'étude, ce qui rend surtout compte du fait que les ajustements fiscaux avaient été plus favorables un an plus tôt, facteur atténué par la progression du bénéfice exonéré d'impôt pour l'exercice 2019.

Quatrième trimestre de 2019 par rapport au troisième trimestre de 2019

Le bénéfice net du quatrième trimestre, d'un montant de 3 206 millions de dollars, a régressé de 57 millions, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent, ce qui a découlé essentiellement des indemnités de départ et coûts connexes associés au repositionnement de notre secteur Services aux investisseurs et de trésorerie et de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit. La diminution des résultats du secteur Marchés des Capitaux par suite d'un ralentissement des activités de fusion et acquisition et d'origination de titres de participation et l'incidence d'un ajustement comptable défavorable dans le secteur Services de soutien généraux ont également contribué à la diminution du bénéfice net. Ces facteurs ont été annulés en partie par un profit tiré de la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette privée et par l'incidence favorable des nouveaux contrats de réassurance du risque de longévité du secteur Assurances dans le trimestre à l'étude.

Nos résultats trimestriels subissent l'action de tendances et de facteurs récurrents divers, qui comprennent le caractère saisonnier de certaines activités, la conjoncture générale et les conditions du marché, de même que les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport aux autres devises. Le tableau ci-après présente un sommaire de nos résultats pour les huit derniers trimestres (la période).

Résultats trimestriels (1)

Tableau 38

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et les pourcentages) | 2019 | | | | 2018 | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 |
| Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | 4 568 \$ | 4 546 \$ | 4 333 \$ | 4 418 \$ | 4 364 \$ | 4 284 \$ | 4 103 \$ | 4 165 \$ |
| Gestion de patrimoine | 3 187 | 3 029 | 2 979 | 2 948 | 2 740 | 2 798 | 2 605 | 2 783 |
| Assurances | 1 153 | 1 463 | 1 515 | 1 579 | 1 039 | 1 290 | 806 | 1 144 |
| Services aux investisseurs et de trésorerie | 566 | 561 | 587 | 631 | 624 | 620 | 671 | 676 |
| Marchés des Capitaux (2) | 1 987 | 2 034 | 2 169 | 2 098 | 2 056 | 2 157 | 2 010 | 2 175 |
| Services de soutien généraux (2) | (91) | (89) | (84) | (85) | (154) | (124) | (141) | (115) |
| Total des revenus | 11 370 \$ | 11 544 \$ | 11 499 \$ | 11 589 \$ | 10 669 \$ | 11 025 \$ | 10 054 \$ | 10 828 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 499 | 425 | 426 | 514 | 353 | 346 | 274 | 334 |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | 654 | 1 046 | 1 160 | 1 225 | 494 | 925 | 421 | 836 |
| Frais autres que d'intérêt | 6 319 | 5 992 | 5 916 | 5 912 | 5 882 | 5 858 | 5 482 | 5 611 |
| Bénéfice avant impôt | 3 898 \$ | 4 081 \$ | 3 997 \$ | 3 938 \$ | 3 940 \$ | 3 896 \$ | 3 877 \$ | 4 047 \$ |
| Impôt sur le résultat | 692 | 818 | 767 | 766 | 690 | 787 | 817 | 1 035 |
| Bénéfice net | 3 206 \$ | 3 263 \$ | 3 230 \$ | 3 172 \$ | 3 250 \$ | 3 109 \$ | 3 060 \$ | 3 012 \$ |
| Bénéfice par action – de base | 2,19 \$ | 2,23 \$ | 2,20 \$ | 2,15 \$ | 2,21 \$ | 2,10 \$ | 2,06 \$ | 2,02 \$ |
| – dilué | 2,18 | 2,22 | 2,20 | 2,15 | 2,20 | 2,10 | 2,06 | 2,01 |
| Taux d'imposition effectif | 17,8 % | 20,0 % | 19,2 % | 19,5 % | 17,5 % | 20,2 % | 21,1 % | 25,6 % |
| Moyenne de l'équivalent de 1,00 \$ CA en dollars américains pour la période | 0,755 \$ | 0,754 \$ | 0,751 \$ | 0,749 \$ | 0,767 \$ | 0,767 \$ | 0,778 \$ | 0,794 \$ |

(1) Les fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises ont eu une incidence sur nos résultats consolidés pour la période.

(2) Majoration au montant imposable équivalent. Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique Évaluation et présentation des secteurs d'exploitation.

Fluctuations saisonnières

Des facteurs saisonniers pourraient se répercuter sur les résultats de certains trimestres. Le premier trimestre a été historiquement celui au cours duquel le secteur Marchés des Capitaux a affiché ses meilleurs résultats. Le deuxième trimestre compte quelques jours de moins que les autres, ce qui donne généralement lieu à une diminution du revenu net d'intérêt et de certains éléments de charges. Les troisième et quatrième trimestres comprennent les mois estivaux au cours desquels les activités des clients ralentissent, ce qui peut affaiblir les résultats des activités de courtage du secteur Marchés des Capitaux.

Analyse des tendances

Le bénéfice a, de façon générale, été à la hausse au cours de la période. Cependant, les résultats du premier trimestre de 2019 ont été touchés par des conditions de marché qui ont été difficiles au début de cette période. L'incidence du change a également influé sur le bénéfice trimestriel.

Une forte croissance des volumes depuis le début de la période a accru les revenus du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. L'élargissement des écarts associé à la remontée des taux d'intérêt pendant la période a été atténué par l'incidence des pressions concurrentielles sur les prix. Dans l'ensemble, cependant, les taux d'intérêt du marché ont fléchi dans la seconde moitié de 2019.

En règle générale, les revenus du secteur Gestion de patrimoine ont affiché des hausses essentiellement en raison de la croissance de la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients, qui a bénéficié de l'appréciation des marchés et des ventes nettes. Le revenu net d'intérêt a également progressé, sous l'effet essentiellement de la croissance des volumes pendant la période et de l'incidence de l'augmentation des taux d'intérêt pendant la majeure partie de la période. Les baisses de taux pratiquées par la Réserve fédérale américaine ont donné lieu à un rétrécissement des écarts au quatrième trimestre de 2019. Un profit à la vente des activités de BlueBay dans le secteur de la dette privée a favorisé la hausse au quatrième trimestre de 2019. La variation de la juste valeur des couvertures liées à nos régimes de rémunération fondée sur des actions aux États-Unis, qui est compensée en grande partie dans les Frais autres que d'intérêt, a également accentué les fluctuations des revenus au cours de la période.

Les revenus du secteur Assurances ont fluctué tout au long de la période, et ce, en raison surtout de l'incidence des variations de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance. Les revenus ont bénéficié de l'expansion des activités des secteurs Assurances – Canada et Assurances – International pendant la majeure partie de la période, le fléchissement des ventes de rentes collectives s'étant répercuté sur les résultats du quatrième trimestre de 2019.

Les revenus du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie ont, tout au long de la période, été touchés par les fluctuations des conditions de marché et des activités des clients. Les revenus se sont accrus dans la première moitié de 2018 en raison de la plus grande volatilité des marchés, en général, de la croissance des dépôts des clients et de l'intensification des activités des clients de nos services d'administration d'actifs, conjugués à une amélioration des résultats des activités de financement et de gestion des liquidités. Les revenus tirés de nos activités de financement et de gestion des liquidités ont été affaiblis par le nombre plus restreint d'occasions sur le marché monétaire au cours de l'exercice à l'étude, et les conditions de marché difficiles qui ont prévalu dans la première moitié de 2019 ont nui à nos services d'administration d'actifs. Le ralentissement des activités des clients et le repli des marges sur les dépôts des clients ont influé sur les résultats obtenus dans la seconde partie de la période.

Les revenus du secteur Marchés des Capitaux dépendent fortement des conditions de marché qui influent sur les activités des clients de nos secteurs Grandes entreprises et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux, et les résultats du premier trimestre sont généralement meilleurs que ceux des autres. Dans le deuxième trimestre de 2018, les activités d'origination de titres de participation ont été moins nombreuses à cause du ralentissement des marchés, les activités de négociation de titres à revenu fixe ont diminué dans toutes les régions et les revenus tirés des activités de négociation de titres de participation aux États-Unis ont fléchi. Quant au recul enregistré au quatrième trimestre de 2018, il a découlé surtout de la diminution des revenus tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe. L'activité des clients en 2019 a été touchée par les conditions de marché difficiles, ce qui s'est traduit par un repli des revenus tirés des frais bancaires d'investissement dans l'ensemble du secteur. Les conditions de marché difficiles ont également eu comme conséquence le repli des revenus tirés des activités de négociation de titres de participation dans la seconde moitié de 2019.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux actifs productifs a varié au cours de la période puisqu'elle est touchée par la croissance des volumes, les changements dans la composition des portefeuilles, les changements apportés aux modèles et les conditions macroéconomiques. Dans quelques secteurs, les dotations à la provision pour pertes de crédit ont été moins élevées et les recouvrements de prêts douteux ont été plus élevés pour la majeure partie de 2018. Les résultats du quatrième trimestre de 2018 ont également subi les conséquences de la restructuration de portefeuilles à la Barbade. Après des conditions de crédit généralement favorables en 2018, les pertes de crédit sont revenues à un niveau plus habituel vers la fin de 2019.

Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles puisqu'ils reflètent la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance et l'expansion des activités, dont l'incidence des ventes de rentes collectives, facteurs qui sont en grande partie compensés dans les Revenus. Les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont également fluctué du fait de la sinistralité liée aux placements et des coûts des sinistres au cours de la période. Depuis la fin de 2018, les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance ont été touchés positivement par les renégociations de contrats de réassurance fructueuses. Les ajustements actuariels, qui surviennent habituellement au quatrième trimestre d'un exercice, ont également influé sur les résultats au chapitre des indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Même si nous continuons de porter une attention soutenue à nos activités de gestion de l'efficacité, les Frais autres que d'intérêt ont, de façon générale, été à la hausse au cours de la période. La croissance de ces frais rend surtout compte de l'accroissement des coûts afin de soutenir l'expansion des activités et de nos investissements continus dans la technologie et des coûts connexes, notamment le numérique, ainsi que de la hausse des coûts liés au personnel, ce qui inclut la rémunération variable. L'augmentation constatée au quatrième trimestre de 2019 reflète les indemnités de départ et coûts connexes associés au repositionnement de notre secteur Services aux investisseurs et de trésorerie.

Notre taux d'imposition effectif a fluctué au cours de la période, et ce, en raison surtout de divers niveaux d'ajustements fiscaux et des changements dans la composition du bénéfice. Le premier trimestre de 2018 a ressenti les effets négatifs de la réforme fiscale américaine, laquelle a donné lieu à une réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé. Cependant, ce facteur a été plus qu'annulé en 2018 par la baisse continue du taux d'imposition des sociétés. Les résultats du premier trimestre de 2019 tenaient compte d'une réduction de valeur des actifs d'impôt différé par suite d'un changement apporté au taux d'imposition des sociétés à la Barbade.

Tableau 39

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actif | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 26 310 \$ | 30 209 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 38 345 | 36 471 |
| Titres, déduction faite de la correction de valeur applicable (1) | 249 004 | 222 866 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 306 961 | 294 602 |
| Prêts | | |
| Prêts de détail | 426 086 | 399 452 |
| Prêts de gros | 195 870 | 180 278 |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | (3 100) | (2 912) |
| Autres – Dérivés | 101 560 | 94 039 |
| – Autres (2) | 87 899 | 79 729 |
| Total de l'actif | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ |
| Passif | | |
| Dépôts (3) | 886 005 \$ | 836 197 \$ |
| Autres – Dérivés | 98 543 | 90 238 |
| – Autres (2), (3) | 350 947 | 319 213 |
| Déventures subordonnées | 9 815 | 9 131 |
| Total du passif | 1 345 310 | 1 254 779 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | 83 523 | 79 861 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 102 | 94 |
| Total des capitaux propres | 83 625 | 79 955 |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ |

(1) Comprend les titres de placement et les titres de négociation.

(2) Les postes Autres – Autres dans les actifs et passifs comprennent respectivement l'actif net des fonds distincts ou le passif net des fonds distincts.

(3) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer inscrits à l'égard de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

2019 par rapport à 2018

Le total de l'actif a augmenté de 94 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, et le change l'a haussé de 2 milliards.

La trésorerie et les montants à recevoir de banques ont baissé de 4 milliards de dollars, ou 13 %, en raison principalement du repli des dépôts auprès de banques centrales, ce qui rend compte de nos activités de gestion de la trésorerie à court terme.

Les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques ont monté de 2 milliards de dollars, ou 5 %, résultat qui provient surtout de la hausse des dépôts auprès de banques centrales, ce qui reflète nos activités de gestion de la trésorerie.

Les titres, déduction faite de la correction de valeur applicable, ont progressé de 26 milliards de dollars, ou 12 %, ce qui a résulté surtout de la hausse des titres de créance d'État découlant des activités des clients et des activités commerciales. L'augmentation des titres de participation détenus à des fins de transaction, reflet de conditions de marché favorables, a également contribué à l'accroissement précité.

Les actifs achetés en vertu de conventions de revente et les titres empruntés se sont accrus de 12 milliards de dollars, ou 4 %, en raison des activités des clients et des activités commerciales, ce qui a été atténué par une compensation financière plus importante.

Les prêts (déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts) ont augmenté de 42 milliards de dollars, ou 7 %, en raison principalement de la croissance des volumes, laquelle a résulté de l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts de gros.

Les actifs dérivés ont monté de 8 milliards de dollars, ou 8 %, grâce principalement à la hausse de la juste valeur des contrats de taux d'intérêt, ce qui a été atténué par le recul de celle des contrats de change.

Les autres actifs ont augmenté de 8 milliards de dollars, ou 10 %, ce qui reflète surtout l'accroissement des engagements de clients en contrepartie d'acceptations et des créances sur les activités de négociation de marchandises, accroissement stimulé par la demande émanant des clients. La hausse des garanties en espèces a également contribué à l'augmentation précitée.

Le total du passif a crû de 91 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, et le change l'a alourdi de 2 milliards.

Les dépôts ont augmenté de 50 milliards de dollars, ou 6 %, en raison essentiellement de la hausse des dépôts des entreprises et de ceux de détail qui a résulté des activités des clients.

Les passifs dérivés ont affiché une hausse de 8 milliards de dollars, ou 9 %, ce qui est essentiellement attribuable à l'augmentation de la juste valeur des contrats de taux d'intérêt, facteur atténué par le repli de celle des contrats de change.

Les autres passifs ont augmenté de 32 milliards de dollars, ou 10 %, du fait principalement de la hausse des engagements liés aux conventions de rachat, hausse découlant de l'intensification des activités des clients, ce qui a été neutralisé en partie par une compensation financière plus importante. L'augmentation des engagements afférents à des titres vendus à découvert et la hausse des acceptations ont également contribué à l'accroissement.

Le total des capitaux propres a monté de 4 milliards de dollars, ou 5 %, ce qui reflète principalement le bénéfice, déduction faite des dividendes et des rachats d'actions, les rachats d'actions privilégiées et l'incidence de la baisse des taux d'actualisation sur la réévaluation de nos régimes d'avantages du personnel, ce qui a été atténué par les rendements positifs des actifs des régimes.

Nous nous livrons, dans le cours normal de nos activités, à diverses transactions financières qui, aux fins comptables, ne sont pas inscrites dans nos bilans consolidés. Les transactions hors bilan sont généralement effectuées aux fins de gestion des risques, des fonds propres et du financement, à la fois pour notre propre compte et pour celui des clients. Il peut s'agir en l'occurrence de transactions avec des entités structurées et de l'émission de garanties. Ces transactions donnent lieu à des risques divers tels que les risques de marché, de crédit, de liquidité et de financement, à l'égard desquels une analyse est présentée à la rubrique Gestion du risque.

Nous avons recours à des entités structurées pour titriser nos actifs financiers ainsi que pour aider nos clients à titriser leurs leurs. Ces entités ne sont pas des entités en exploitation, n'ont généralement aucun effectif et peuvent être prises en compte ou non dans nos bilans consolidés.

Nous nous livrons également, dans le cours normal de nos activités, à diverses transactions financières qui pourraient être admissibles à la décomptabilisation. Nous appliquons les règles de décomptabilisation pour déterminer si nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou du contrôle inhérents aux actifs financiers à un tiers. Si la transaction satisfait à des critères précis, elle pourrait faire l'objet d'une décomptabilisation complète ou partielle dans nos bilans consolidés.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous procédons périodiquement à la titrisation de créances sur cartes de crédit et de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux principalement afin de diversifier nos sources de financement et d'améliorer notre position de liquidité ainsi qu'à des fins de capitaux. Nous titrisons également des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux dans le cadre de nos activités de vente et de négociation.

Nous titrisons nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une entité structurée consolidée, sur une base renouvelable. Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels grevant des maisons individuelles et des immeubles d'habitation dans le cadre du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Programme des titres hypothécaires LNH). La majorité de nos activités de titrisation sont comptabilisées dans nos bilans consolidés puisque nous ne remplissons pas les critères de décomptabilisation. En 2019, nous n'avons décomptabilisé aucun prêt hypothécaire titrisé aux termes du Programme des titres hypothécaires LNH. Au 31 octobre 2018, nous avons décomptabilisé 1,3 milliard de dollars de prêts hypothécaires, car les instruments issus de la titrisation de ces prêts dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH et les intérêts résiduels dans ces groupes de prêts hypothécaires avaient été vendus à des tiers, donnant ainsi lieu au transfert de la quasi-totalité des risques et avantages qui y étaient inhérents. Pour plus de détails, se reporter aux notes 6 et 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Nous titrisons aussi périodiquement des prêts hypothécaires commerciaux en les vendant, sous forme de groupes de créances garanties satisfaisant à certains critères de diversification, de levier financier et de couverture de la dette, à des entités structurées dont une est parrainée par nous. Les prêts hypothécaires commerciaux titrisés sont décomptabilisés de nos bilans consolidés, car nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons titrisé des prêts hypothécaires commerciaux d'un montant de 696 millions de dollars (352 millions au 31 octobre 2018). Les liens qui subsistent avec les actifs transférés se limitent à la prestation de services de gestion à l'égard de certains prêts hypothécaires commerciaux sous-jacents vendus. Au 31 octobre 2019, l'encours des prêts hypothécaires commerciaux titrisés que nous continuons de gérer par suite de ces activités de titrisation s'élevait à 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard au 31 octobre 2018).

Participations dans des entités structurées non consolidées

Nous nous livrons, dans le cours normal de nos activités, à diverses transactions financières par l'entremise d'entités structurées afin de soutenir les besoins de nos clients en matière de financement et d'investissement. Nous procédons notamment à la titrisation des actifs financiers de nos clients, et nous créons des produits de placement et d'autres types de financement structuré.

Nous pouvons recourir à des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que des garanties offertes par des tiers, des swaps sur défaillance et des biens affectés en garantie, qui nous permettent d'atténuer les risques assumés dans le cadre des transactions de titrisation et de retitrisation. Le processus mis en œuvre pour surveiller la qualité du crédit liée à nos transactions de titrisation et de retitrisation nécessite, notamment, l'examen du rendement des actifs sous-jacents. Nous confirmons nos notations chaque trimestre, et confirmons officiellement ou attribuons une nouvelle notation au moins une fois l'an. Pour plus de détails sur nos activités de gestion du risque, se reporter à la rubrique Gestion du risque.

Nous fournissons ci-après une description de nos activités liées à certaines entités structurées non consolidées importantes. Pour une analyse complète de nos participations dans des entités structurées consolidées et non consolidées, se reporter à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Conduits multicédants gérés par RBC

Nous administrons des conduits multicédants qui servent principalement à titriser des actifs financiers de nos clients. Nos clients ont essentiellement recours à nos conduits multicédants pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts en tirant parti de garanties de grande qualité. Ces conduits nous rapportent des revenus et un rendement ajusté en fonction du risque appréciables.

Nous fournissons aux conduits multicédants certains services tels que des services de structuration des transactions, des services d'administration, ainsi que des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement partiel de crédit. Les revenus tirés de tous ces services se sont élevés à 254 millions de dollars pour l'exercice (262 millions au 31 octobre 2018).

Le total de nos engagements au titre des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit pour ces conduits est présenté ci-après. Le montant total de ces engagements est supérieur au montant total des actifs que les conduits pourraient être tenus d'acheter en vertu des conventions d'achat. Par conséquent, le risque de perte maximal attribuable aux facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit est inférieur au montant total de l'engagement correspondant.

Facilités de liquidités et de rehaussement de crédit

Tableau 40

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2019 | | | 2018 | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Valeur nominale des engagements (1) | Valeur nominale attribuable | Risque de perte maximal (2) | Valeur nominale des engagements (1) | Valeur nominale attribuable | Risque de perte maximal (2) |
| Facilités de garantie de liquidités | 37 935 \$ | 36 229 \$ | 36 229 \$ | 38 342 \$ | 36 193 \$ | 36 193 \$ |
| Facilités de rehaussement de crédit (3) | 1 706 | 1 706 | 1 706 | 2 149 | 2 149 | 2 149 |
| Total | 39 641 \$ | 37 935 \$ | 37 935 \$ | 40 491 \$ | 38 342 \$ | 38 342 \$ |

(1) Selon le plafond de financement engagé.

(2) Ne figurent pas dans le tableau ci-dessus les actifs dérivés, d'une juste valeur de 97 millions de dollars (néant au 31 octobre 2018), qui sont une composante du risque de perte maximal découlant de nos participations dans les conduits multicédants. Pour plus de détails, se reporter à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

(3) Comprennent des lettres de crédit de soutien financier de 14 millions de dollars (22 millions au 31 octobre 2018).

Au 31 octobre 2019, la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités que nous avons accordées avait diminué de 407 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. La baisse, sur un an, reflète essentiellement le recul des actifs titrisés en cours des conduits multicédants. La valeur nominale des facilités de rehaussement partiel de crédit que nous avons consenties a baissé de 443 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La diminution des facilités de rehaussement de crédit s'explique par leur moins grande utilisation de la part des clients.

Risque de perte maximal par type d'actifs des clients

Tableau 41

| Au 31 octobre (en millions de dollars) | 2019 | | | 2018 | | |
|--|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| | \$ US | \$ CA | Total \$ CA | \$ US | \$ CA | Total \$ CA |
| Actifs titrisés en cours | | | | | | |
| Prêts sur cartes de crédit | 4 258 \$ | 510 \$ | 6 117 \$ | 4 406 \$ | 510 \$ | 6 308 \$ |
| Prêts automobiles et crédit-bail automobile | 9 003 | 2 882 | 14 738 | 10 726 | 2 148 | 16 260 |
| Prêts aux étudiants | 1 777 | – | 2 340 | 1 707 | – | 2 246 |
| Créances clients | 2 338 | – | 3 079 | 2 220 | – | 2 921 |
| Créances sur matériel | 1 479 | – | 1 948 | 1 581 | – | 2 080 |
| Prêts à la consommation | 2 150 | – | 2 831 | 1 387 | – | 1 825 |
| Créances sur financement des stocks des concessionnaires | 910 | 878 | 2 077 | 833 | 852 | 1 948 |
| Créances sur financement de flottes | 602 | 306 | 1 099 | 614 | 306 | 1 113 |
| Primes d'assurance | 213 | 286 | 566 | 122 | 194 | 355 |
| Prêts hypothécaires résidentiels | – | 1 014 | 1 014 | – | 1 377 | 1 377 |
| Financement au secteur des transports | 1 498 | 153 | 2 126 | 1 335 | 153 | 1 909 |
| Total | 24 228 \$ | 6 029 \$ | 37 935 \$ | 24 931 \$ | 5 540 \$ | 38 342 \$ |
| Montant équivalent en dollars canadiens | 31 906 \$ | 6 029 \$ | 37 935 \$ | 32 802 \$ | 5 540 \$ | 38 342 \$ |

Notre risque global a diminué de 1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par une diminution des actifs titrisés en cours des conduits multicédants. Parallèlement, le total de l'actif des conduits multicédants a reculé de 398 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à il y a un an, et ce, essentiellement en raison des baisses enregistrées pour les prêts automobiles et le crédit-bail automobile et pour les prêts hypothécaires résidentiels, lesquelles baisses ont été annulées par les hausses des prêts à la consommation, des primes d'assurances et du financement au secteur du transport. Comme dans l'exercice précédent, la totalité des actifs des conduits multicédants étaient assortis d'une notation interne égale ou supérieure à A. Une notation interne est attribuée à toutes les transactions financées par les conduits multicédants non consolidés, notation qui est déterminée au moyen d'un système qui, dans l'ensemble, est conforme à ceux utilisés par les agences de notation externes.

Plusieurs agences de notation de crédit indépendantes évaluent l'ensemble des transactions effectuées par les conduits multicédants. Les agences de notation Moody's Investors Service (Moody's), Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings (Fitch) évaluent les transactions financées par les conduits multicédants aux États-Unis. Les transactions effectuées par les conduits multicédants au Canada sont évaluées par DBRS et Moody's. Chacune de ces agences de notation examine également, mensuellement, le rendement des transactions et peut publier des rapports détaillés sur le portefeuille et le programme liés aux conduits.

Au 31 octobre 2019, le total du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par les conduits s'élevait à 23,8 milliards de dollars, en baisse de 1,1 milliard, ou 4,4 %, sur un an, la baisse du PCAA émis par les conduits multicédants tenant essentiellement à une moins grande utilisation de la part des clients. La totalité de ce PCAA (71 % au 31 octobre 2018) a obtenu une notation parmi les plus élevées octroyées par les agences de notation concernées.

Entités de financement structuré

Nous investissons dans les titres à enchères de certaines fiducies qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Le risque de perte maximal lié à ces titres à enchères s'élevait à 60 millions de dollars au 31 octobre 2019 (176 millions au 31 octobre 2018). La diminution du risque de perte maximal auquel nous sommes exposés tenait principalement aux ventes à des tiers et aux rachats.

Nous fournissons également des facilités de liquidités à certaines fiducies d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales dans lesquelles nous détenons des participations, mais que nous ne consolidons pas du fait que les certificats résiduels émis par ces fiducies sont détenus par des tiers. Au 31 octobre 2019, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à ces fiducies d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales et non consolidées se chiffrait à 3,1 milliards de dollars (2,4 milliards au 31 octobre 2018). L'augmentation par rapport à il y a un an tenait principalement à l'ajout de nouvelles fiducies.

Nous fournissons du financement sur stocks de premier rang à des entités structurées non liées et distinctes créées par des tiers et dont le but est l'acquisition de prêts et l'émission de titres garantis par des prêts à terme. Une part du produit de la vente des titres garantis par des prêts à terme sert à rembourser intégralement le financement sur stocks de premier rang que nous accordons. Au 31 octobre 2019, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés en raison des facilités de financement sur stocks de premier rang en cours se chiffrait à 253 millions de dollars (837 millions au 31 octobre 2018). La diminution de ce risque sur un an provenait de la résiliation de facilités de financement existantes.

Nous fournissons du financement de premier rang à des entités structurées non liées et mises sur pied par des tiers aux fins de l'acquisition de prêts. Ces facilités ont généralement une durée plus longue que les facilités de financement sur stocks liées aux titres garantis par des prêts et bénéficient d'un rehaussement de crédit visant à couvrir un multiple des pertes subies. Au 31 octobre 2019, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à l'encours des facilités de financement de premier rang se chiffrait à 2,8 milliards de dollars (1,8 milliard au 31 octobre 2018). L'augmentation de notre risque de perte maximal sur un an a résulté de l'ajout de nouvelles facilités de financement.

Fonds de placement

Nous investissons dans des fonds de couverture surtout pour offrir aux clients l'exposition qu'ils souhaitent avoir à des fonds référencés. Lorsque nous investissons dans les fonds de référence, l'exposition aux fonds est simultanément transférée aux clients au moyen de transactions sur dérivés. Notre risque de perte maximal dans les fonds de référence se limite à nos placements dans ceux-ci. Au 31 octobre 2019, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés en raison des fonds de référence se chiffrait à 1,8 milliard de dollars (2,7 milliards au 31 octobre 2018). Par rapport à il y a un an, la diminution de notre risque de perte maximal provient de la baisse des titres détenus dans des fonds de placement de tiers.

Nous fournissons également des facilités de liquidités à certains fonds de placement de tiers. Les fonds émettent des actions privilégiées à taux variable non garanties et investissent dans des portefeuilles d'obligations exonérées d'impôt. Au 31 octobre 2019, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à ces fonds se chiffrait à 275 millions de dollars (275 millions au 31 octobre 2018).

Entités de titrisation de tiers

Nous détenons des participations dans certaines entités de titrisation non consolidées mises en place par des tiers, qui constituent des entités structurées. À l'instar d'autres institutions financières, nous sommes tenus de fournir à ces entités un financement n'excédant pas notre engagement maximal, et nous sommes exposés aux pertes de crédit à l'égard des actifs sous-jacents, compte tenu des divers rehaussements de crédit. Au 31 octobre 2019, le risque de perte maximal auquel nous étions exposés relativement à ces entités se chiffrait à 10,7 milliards de dollars (10,2 milliards au 31 octobre 2018). L'augmentation de notre risque de perte maximal par rapport à il y a un an reflète une croissance des actifs titrisés par ces entités et l'incidence du change. Le revenu d'intérêt et les revenus autres que d'intérêt gagnés sur ces placements se sont élevés à 195 millions de dollars (126 millions au 31 octobre 2018).

Garanties, engagement envers la clientèle de détail et engagements commerciaux

Nous fournissons à nos clients des garanties et des engagements qui nous exposent aux risques de liquidité et de financement. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs à nos garanties et à nos engagements s'établissait à 380,3 milliards de dollars au 31 octobre 2019, comparativement à 392,7 milliards un an plus tôt. La diminution sur un an vient principalement de la réduction des activités pour ce qui est des engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres, ce qui a été atténué par l'augmentation des engagements d'octroi de crédit et de lettres de crédit de soutien financier. Pour plus de détails sur nos garanties et sur nos engagements, se reporter à la rubrique Risque de liquidité et risque de financement ainsi qu'à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

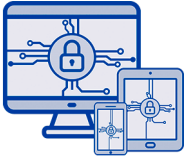



Gestion du risque




Nous avons à gérer les risques inhérents au secteur des services financiers, notre objectif à cet égard étant de générer une valeur maximale pour nos actionnaires, nos clients, nos employés et les collectivités auprès desquelles nous œuvrons. La gestion des risques constitue une compétence fondamentale de la banque et elle repose sur un code de conduite solide et une culture de connaissance des risques bien ancrée. Notre perception des risques est évolutive et reflète le rythme des changements qui surviennent dans le secteur des services financiers.

L'un des aspects importants de notre méthode de gestion des risques consiste à nous assurer que les risques connus ainsi que les risques émergents sont, au fil de leur évolution, détectés, gérés et pris en compte dans nos processus d'appréciation, d'évaluation, de surveillance et d'escalade hiérarchique des risques. Ces pratiques permettent à la direction d'anticiper, dans le cadre du développement d'affaires, les risques susceptibles de se poser et s'inscrivent dans les responsabilités de surveillance continue des risques. La haute direction et le Conseil discutent régulièrement des risques connus et des risques émergents.

Nous avons élaboré des définitions distinctes de ce que sont les *risques connus* et les *risques émergents* ainsi que des lignes directrices à usage interne complémentaires afin de favoriser, à l'échelle de l'entreprise, l'identification et l'appréciation de tous les risques importants, notamment ceux qui ne sont pas encore manifestes.

- Un **risque connu** est un risque qui a été identifié, qui est clairement défini et qui pourrait influencer fortement sur nos résultats financiers, notre réputation, notre modèle d'affaires ou notre stratégie à court et moyen terme.
- Un **risque émergent** est un risque qui pourrait avoir un impact important sur nos résultats financiers, notre réputation, notre modèle d'affaires ou notre stratégie, mais qui n'est pas bien compris sur le plan de ses probabilités, de ses conséquences, du moment où il surviendra ou de l'étendue de ses répercussions éventuelles.

| Risques connus | Description |
|---|--|
| <p>Risque lié aux technologies de l'information et cyber-risques</p>  | <p>Le risque lié aux technologies de l'information (TI) et les cyber-risques demeurent des risques connus, et ce, non seulement pour le secteur des services financiers, mais aussi pour d'autres secteurs partout dans le monde. Nous sommes exposés à des risques accrus qui peuvent prendre la forme de cyberattaques, d'atteintes à la protection des données, de cyberextorsions et d'autres situations comparables en raison de l'importance, de l'ampleur et de la nature mondiale de nos activités, de notre forte dépendance envers l'Internet dans la conduite de nos affaires quotidiennes, de la complexité de notre infrastructure technologique et du fait que nous avons recours à des fournisseurs de services externes. De plus, l'utilisation, par nos clients, d'appareils personnels peut causer des incidents de cette nature puisque la banque a peu de contrôle, voire aucun, sur la sécurité de ces appareils. Le nombre et la sophistication des cyberattaques continuent de croître et pourraient causer l'interruption des activités ou des services, des pertes financières, le vol de propriété intellectuelle et de renseignements confidentiels, des litiges, une attention accrue et des sanctions de la part des organismes de réglementation ainsi qu'une atteinte à notre réputation. De plus, l'adoption de technologies émergentes, telles que l'infonuagique, l'intelligence artificielle (IA) et la robotique, nécessite une attention et des investissements constants afin de bien gérer nos risques. Pour plus de détails sur notre mode de gestion de ces risques, se reporter à la rubrique Risque opérationnel.</p> |
| <p>Risques liés à la confidentialité, aux données et aux tierces parties</p>  | <p>La gestion, l'utilisation et la protection des données sont un risque connu étant donné la grande valeur que revêtent les données et l'exposition potentielle au risque opérationnel, au risque de réputation et au risque de non-conformité à la réglementation. Le rythme et l'ampleur des récentes interventions réglementaires attestent de l'importance grandissante des pratiques et contrôles efficaces en matière de gestion de l'information et de la confidentialité. En outre, comme nous continuons de faire appel à des fournisseurs de services externes et d'adopter de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'affaires (p. ex., l'infonuagique), notre exposition potentielle à de tels risques s'accroît. Pour plus de détails sur notre mode de gestion de ces risques, se reporter à la rubrique Risque opérationnel.</p> |
| <p>Risque lié à l'incertitude géopolitique</p>  | <p>La persistance des tensions commerciales, les changements de politiques et l'issue incertaine du Brexit, ainsi que l'orientation politique des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe continuent d'influer sur les perspectives de croissance de l'économie mondiale et sur l'humeur des marchés. L'économie canadienne est vulnérable aux tensions commerciales incessantes en raison des relations commerciales entre notre pays, les États-Unis et la Chine. Les tensions entre ces derniers sont toujours fortes, ces deux pays poursuivant la négociation d'une entente commerciale. En outre, l'évolution du paysage politique de Hong Kong et les tensions persistantes au Moyen-Orient accentuent les incertitudes économiques et sur la scène internationale.</p> |
| <p>Risque lié au marché immobilier canadien et à l'endettement des ménages</p>  | <p>Le gouvernement du Canada et plusieurs gouvernements provinciaux ont instauré des mesures en guise de réponse aux préoccupations concernant l'accès à la propriété dans certains marchés et l'endettement élevé des ménages canadiens. Jumelée à la vigueur du marché du travail et à une forte croissance démographique, la baisse des taux hypothécaires a contribué à l'amorcer d'une reprise du marché immobilier canadien en 2019. Cette reprise a cependant été moins prononcée dans l'ouest du pays à cause d'autres facteurs de ralentissement du marché en Colombie-Britannique ainsi que d'une croissance économique plus modeste en Alberta et en Saskatchewan. La faiblesse des taux d'intérêt devrait aider à alléger les pressions à la hausse exercées sur les ratios du service de la dette des ménages, mais s'ils commencent à augmenter, cela pourrait avoir de lourdes conséquences sur l'ensemble de nos activités de crédit à la consommation.</p> |

| Risques connus | Description |
|---|--|
| <p>Risque lié aux modifications réglementaires</p>  | <p>Comme nous exerçons des activités dans de nombreux territoires, l'adoption constante de nouveaux règlements et la modification de ceux existants font en sorte qu'il est nécessaire de déployer, à l'échelle de l'entreprise, encore plus d'efforts pour combler les exigences réglementaires de plus en plus contraignantes qui nous sont imposées dans divers marchés. Les réformes financières et autres qui ont cours dans plusieurs territoires, telles que la Réglementation canadienne sur le recyclage des produits de la criminalité et la réforme des taux d'intérêt de référence, posent toujours leur lot de défis et influent sur nos activités et nos stratégies. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risque lié au cadre juridique et réglementaire.</p> |
| Risques émergents | Description |
| <p>Risque lié aux perturbations numériques et à l'innovation</p>  | <p>Les tendances démographiques, l'évolution des attentes des clients, la puissance des outils d'analyse des données et l'émergence de nouveaux perturbateurs créent des pressions concurrentielles dans nombre de secteurs. Des entreprises technologiques bien établies, de nouveaux concurrents et des changements d'ordre réglementaire continuent d'engendrer des modèles d'affaires novateurs qui pourraient menacer les banques et les produits financiers dits traditionnels. De plus, ces tendances et nouvelles réalités incitent les concurrents traditionnels à redoubler d'efforts afin de combler les besoins changeants des clients et damer le pion aux concurrents non traditionnels. Enfin, le recours à de nouvelles technologies, telles que l'IA et l'apprentissage automatique, nous offre de nouveaux débouchés, mais pourrait poser des risques à la fois nouveaux et complexes qu'il nous faudrait parvenir à bien gérer.</p> |
| <p>Risque lié aux changements climatiques</p>  | <p>Des événements météorologiques extrêmes et le passage, à l'échelle mondiale, à une économie sobre en carbone pourraient avoir de multiples conséquences, notamment une exposition aux risques stratégiques et structurels ainsi qu'aux risques de réputation et de crédit, et ce, tant pour nous que pour nos clients. Qui plus est, on assiste, à l'échelle internationale, à l'adoption de nouveaux règlements, cadres et lignes directrices concernant les changements climatiques ainsi qu'à l'actualisation de ceux en vigueur. Les attentes croissantes de la part des organismes de réglementation engendrent un nouvel ensemble de risques de non-conformité qui se doivent d'être gérés. Pour plus de détails sur notre mode de gestion de ces risques, se reporter à l'analyse des risques environnementaux et sociaux, à la rubrique Aperçu d'autres risques.</p> |

Vue d'ensemble

En tant qu'institution financière mondiale qui est dotée d'un modèle d'affaires diversifié, nous gérons activement plusieurs risques dans le but de protéger et d'aider nos secteurs. Pour ce faire, nous appliquons les principes de gestion des risques suivants.

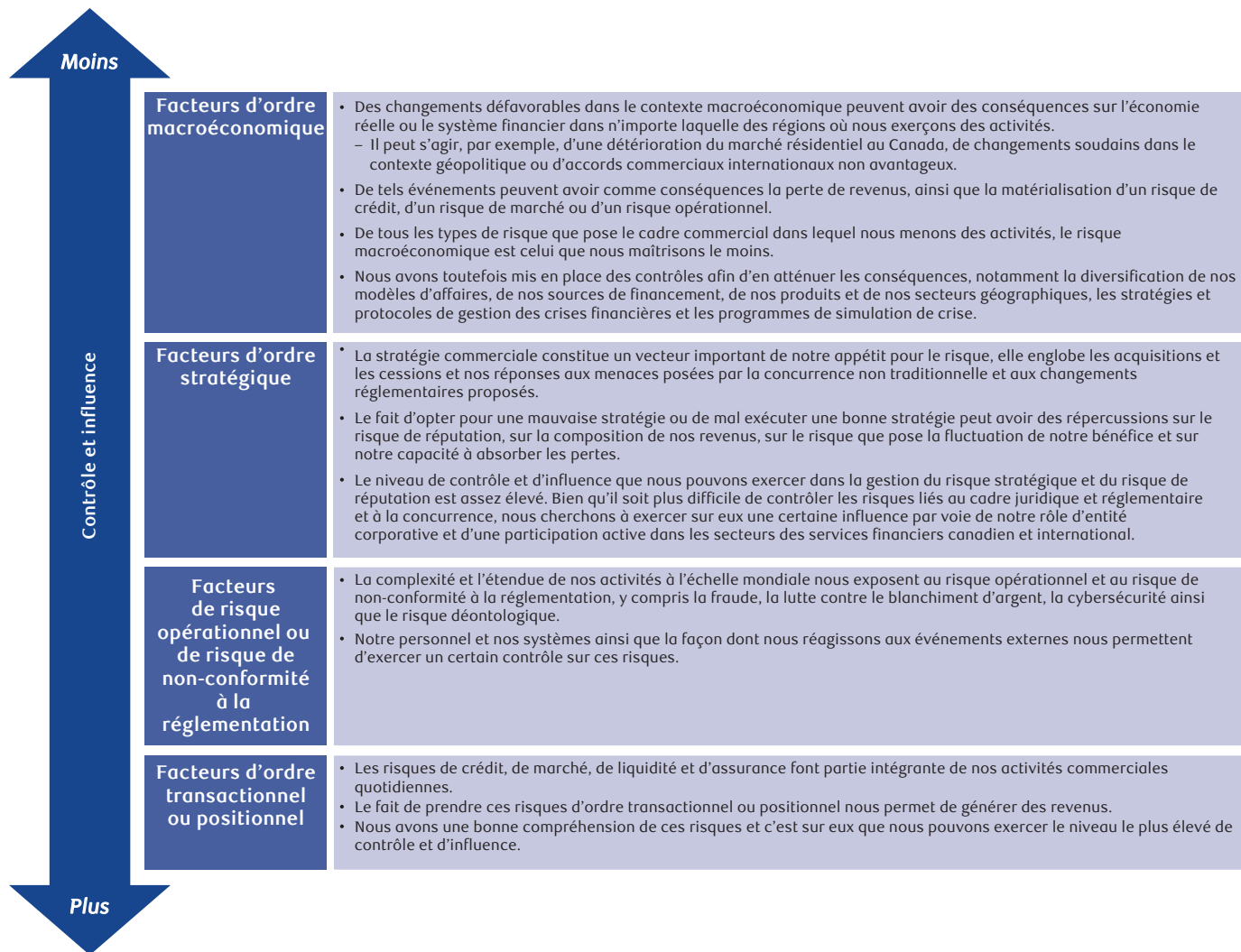
Principes de gestion des risques

- Parvenir à un juste équilibre risque-rendement de sorte à permettre une croissance durable;
- Partager la responsabilité de la gestion des risques;
- Toujours défendre notre raison d'être et notre vision et respecter nos valeurs et notre code de conduite de sorte à préserver notre réputation et la confiance de nos clients, collègues et collectivités;
- Ne prendre que les risques que nous comprenons et faire en sorte que nos décisions à cet égard soient réfléchies et orientées vers l'avenir;
- Maintenir un environnement de contrôle sain et rigoureux afin de protéger nos parties prenantes;
- Faire preuve de jugement et de bon sens;
- Que ce soit sur le plan opérationnel ou de la résilience financière, veiller à toujours être en mesure de faire face à une crise.

La nature dynamique du secteur des services financiers ainsi que l'innovation technologique exigent de perfectionner sans cesse nos processus, outils et pratiques et d'assurer qu'ils reflètent l'évolution du contexte et les risques émergents. Nous y parvenons grâce à une méthode de gestion des risques qui a fait ses preuves et qui évolue. Toutes les activités de prise de risques et les expositions respectent les limites de l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil, les limites de risque et les exigences connexes en matière de fonds propres et de liquidité. Nous veillons à ce que nos activités commerciales et nos transactions se traduisent par un équilibre adéquat entre le rendement et les risques assumés et les coûts engagés. Notre organigramme et nos processus de gouvernance permettent d'assurer que la fonction Gestion des risques du Groupe maintient son indépendance par rapport aux activités qu'elle soutient.

Facteurs de risque

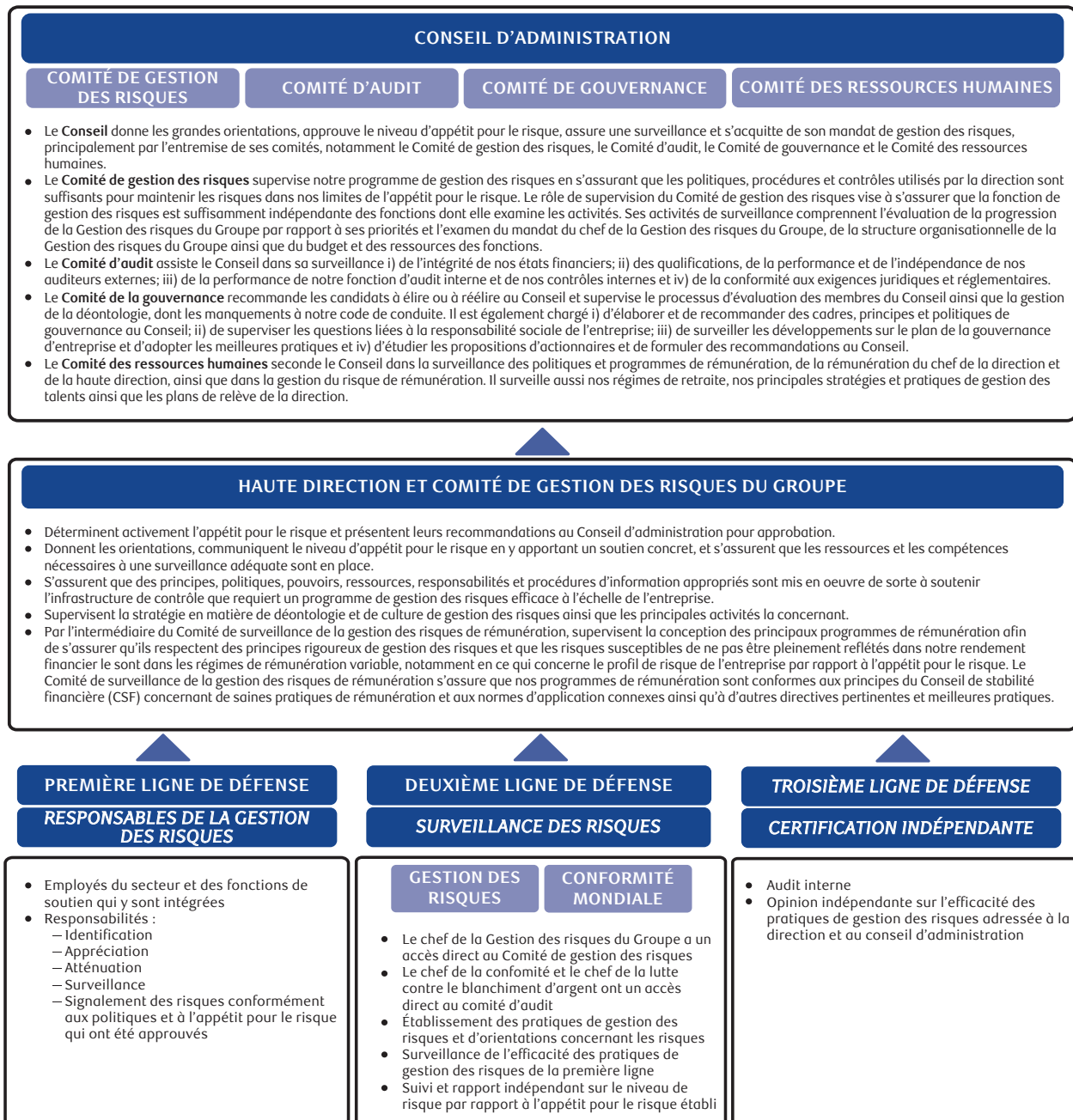
Nous définissons le risque comme étant la possibilité que notre bénéfice fléchisse ou que notre résilience diminue en raison de pertes ou d'un résultat indésirable sur le plan de la volatilité du bénéfice réel par rapport au bénéfice prévu, de l'adéquation des fonds propres ou de la liquidité. Nos principaux risques sont les risques de crédit, de marché, de liquidité, d'assurance, de non-conformité à la réglementation et de réputation, les risques opérationnel, stratégique, systémique ainsi que les risques liés à la concurrence et au cadre juridique et réglementaire. Nous avons réparti ces risques en quatre catégories selon le degré de contrôle et d'influence que nous pouvons exercer sur eux. La Gestion des risques du Groupe est chargée de gérer ces catégories, lesquelles sont examinées régulièrement afin d'assurer qu'elles tiennent compte de tous les principaux risques. Cette méthode de classement permet d'utiliser un langage commun et de faire preuve de rigueur dans la définition et l'évaluation des risques liés à nos activités actuelles ou à venir, à nos produits, à nos initiatives, à nos acquisitions et à nos alliances.



Sous la responsabilité du Conseil et de la haute direction, notre cadre de gestion des risques d'entreprise réunit l'ensemble des programmes mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise pour gérer les risques, et notamment pour identifier, apprécier, évaluer, contrôler, surveiller et communiquer les risques importants auxquels nous sommes exposés.

Gouvernance des risques

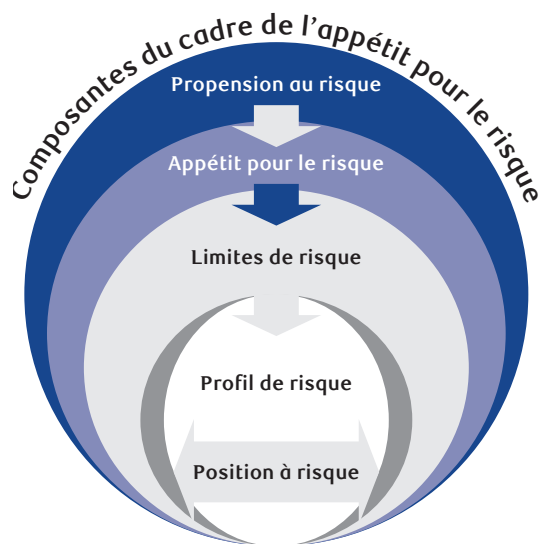
Nous avons un cadre de gouvernance efficace et bien établi afin d'assurer que les risques qui influent sur nos activités sont identifiés, classés, appréciés et gérés comme il se doit et que les informations les concernant sont transmises au Conseil en temps opportun. Le cadre de gouvernance des risques a été élaboré et est tenu à jour conformément aux attentes du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), aux principes de gouvernance d'entreprise du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), aux exigences et attentes d'autres organismes de réglementation dans les territoires et secteurs où nous menons des activités et aux meilleures pratiques du secteur. Le Conseil supervise la mise en œuvre de notre cadre de gestion des risques, tandis que les membres du personnel à tous les échelons de l'entreprise sont responsables de la gestion des risques découlant de leurs activités quotidiennes. Comme il est illustré ci-après, nous utilisons les trois lignes de défense de notre modèle de gouvernance afin d'assurer une gestion adéquate des risques dans l'ensemble de l'entreprise, et ce, dans le but d'atteindre nos objectifs stratégiques.



Appétit pour le risque

Une saine gestion du risque nous protège de pertes inacceptables ou de résultats défavorables pour ce qui est de la fluctuation des bénéfices, de l'adéquation des fonds propres ou de la liquidité, du risque de réputation ou d'autres risques, tout en soutenant et en favorisant l'application de notre stratégie d'entreprise générale. Une saine gestion des risques exige de définir clairement notre appétit pour le risque, ce qui signifie la nature et le niveau des risques que nous sommes disposés à assumer afin d'atteindre nos objectifs commerciaux, et la façon dont nous gérons notre profil de risque compte tenu de cet appétit. Notre appétit pour le risque établit des limites claires et guide le maintien de l'équilibre entre le risque et le rendement afin d'assurer la viabilité de notre entreprise à long terme. Notre cadre d'appétit pour le risque d'entreprise souligne les aspects fondamentaux de notre approche à cet égard, sert à formuler les énoncés s'y rapportant, les mesures les étayant et les contraintes qui y sont associées, oriente la conception et la mise en œuvre de tout ce qui concerne l'appétit pour le risque et définit les rôles et les responsabilités à cet égard ainsi qu'à sa surveillance. Il indique également comment notre position de risque reflète l'évolution attendue, sur un horizon d'un an, de notre profil de risque par suite de changements d'objectifs, de stratégies ou de facteurs externes et autres. Notre appétit pour le risque s'articule autour d'un certain nombre d'énoncés qualitatifs et quantitatifs complémentaires, lesquels sont structurés de manière à pouvoir être appliqués à l'échelle de l'entreprise, des secteurs d'exploitation, des unités fonctionnelles et des entités juridiques.

L'appétit pour le risque est également intégré à nos processus stratégiques et financiers et à ceux de planification des fonds propres ainsi qu'aux procédés continus de prise de décisions d'affaires, et il est examiné une fois l'an par la haute direction qui en recommande ensuite l'approbation au Conseil.



Énoncés relatifs à l'appétit pour le risque

Énoncés quantitatifs

- Gérer la fluctuation des bénéfices et le risque de perte future dans des conditions normales et des conditions de crise.
- Éviter une concentration excessive des risques.
- Assurer une gestion rigoureuse du risque de non-conformité à la réglementation et du risque opérationnel.
- Assurer l'adéquation des fonds propres et une saine gestion des risques de liquidité et de financement.
- Maintenir des notations élevées et un profil de risque qui nous positionnent parmi les meilleurs dans notre groupe de pairs.

Énoncés qualitatifs

- N'assumer que les risques que nous comprenons et prendre des décisions à cet égard qui sont réfléchies et orientées vers l'avenir.
- Parvenir à un juste équilibre risque-rendement de sorte à permettre une croissance durable.
- Maintenir un environnement de contrôle sain et rigoureux afin de protéger nos parties prenantes.
- Que ce soit sur le plan de l'exploitation ou de la résilience financière, veiller à toujours être en mesure de faire face à une crise.
- Toujours défendre notre raison d'être et notre vision et respecter nos valeurs et notre code de conduite de sorte à préserver notre réputation et la confiance de nos clients, collègues et collectivités.

Nos énoncés qualitatifs relatifs à l'appétit pour le risque sont fondés sur nos principes de gestion des risques, lesquels visent à préciser les motifs justifiant la prise ou l'évitement de risques autres que financiers et moins aisément quantifiables, tels ceux associés à la réputation et à la déontologie. Quant à nos énoncés quantitatifs, ils s'appuient sur des mesures des risques quantitatives et spécifiques.

Évaluation du risque

Notre capacité à évaluer les risques est une composante clé de nos processus de gestion des risques et des fonds propres à l'échelle de l'entreprise. Certaines méthodes d'évaluation peuvent s'appliquer à plusieurs types de risques, tandis que d'autres ne s'appliquent qu'à un seul type. Bien que l'évaluation quantitative des risques soit importante, nous nous appuyons également sur des facteurs qualitatifs. Pour les types de risques difficiles à quantifier, nous accordons une plus grande importance aux facteurs de risque qualitatifs et à l'évaluation des activités afin d'apprécier le niveau de risque général et de nous assurer qu'il s'aligne sur notre appétit pour le risque. Nous utilisons également des mesures d'évaluation fondées sur le jugement et diverses

techniques, telles que les simulations de crise et les analyses de scénarios et de sensibilité pour apprécier et mesurer les risques. Nos principales méthodes de calcul des risques comprennent ce qui suit :

- Quantification des pertes attendues : Sert à évaluer le bénéfice à risque et représente les pertes susceptibles de se produire sur une période donnée, dans le cours normal des affaires, selon les prévisions statistiques;
- Quantification des pertes imprévues : Sert à évaluer les fonds propres à risque dans des périodes de tension et représente une estimation statistique de l'écart entre les résultats réels et les résultats attendus sur un horizon donné;
- Simulation de crise : Permet de poser un regard sur l'avenir et d'évaluer les conséquences potentielles d'un ensemble de changements spécifiques des facteurs de risque, ce qui correspond à des événements défavorables, certes exceptionnels mais plausibles, qui pourraient toucher l'économie et les marchés financiers;
- Contrôles ex post : Comparent les valeurs réalisées aux estimations, afin de nous assurer que les paramètres du calcul des fonds propres réglementaires et du capital économique demeurent appropriés.

Simulations de crise

Les simulations de crise constituent un volet important de notre cadre de gestion des risques. Les résultats de ces simulations servent à :

- évaluer la viabilité des plans d'affaires et des stratégies à long terme;
- suivre l'évolution de notre profil de risque, en termes de bénéfice et de fonds propres à risque, relativement à notre appétit pour le risque;
- établir des limites;
- identifier les principaux risques relatifs à nos niveaux de fonds propres et de liquidité, et à notre situation financière, et les variations possibles;
- mieux comprendre les mesures d'atténuation pouvant être utilisées en cas d'événements défavorables potentiels;
- évaluer l'adéquation de nos niveaux de fonds propres et de liquidité cibles.

Les simulations de crise que nous effectuons à l'échelle de l'entreprise consistent à évaluer les principales répercussions des risques auxquels nous sommes exposés, ainsi que des variations du résultat, sur le bilan, l'état du résultat, le levier financier, les fonds propres et la liquidité. Le Conseil, le Comité de gestion des risques du Groupe et les comités de gestion des risques de la haute direction utilisent les résultats obtenus pour comprendre nos facteurs de performance en période de tensions et pour comparer nos ratios de fonds propres, de levier financier et de liquidité en période de tensions aux seuils réglementaires et à nos objectifs internes. Les résultats sont également pris en compte dans notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et dans notre processus de planification des fonds propres.

Nous évaluons annuellement un certain nombre de scénarios de crise à l'échelle de l'entreprise sur un horizon pluriannuel et selon divers degrés de gravité. Notre Conseil revoit les scénarios recommandés, et la Gestion des risques du Groupe dirige le processus d'évaluation des scénarios. Les résultats des différentes unités fonctionnelles sont ensuite réunis afin d'analyser les répercussions sur l'ensemble de l'entreprise, avec l'aide des experts de la Gestion des risques du Groupe et des fonctions Trésorerie générale, Finances et Économie. Les scénarios qui ont récemment été évalués portaient sur les récessions mondiales, les corrections des marchés boursiers, l'accroissement des risques souverains, une guerre commerciale à l'échelle mondiale, les majorations des taux d'intérêt, les corrections des prix de l'immobilier ainsi que les chocs touchant les écarts de taux et les marchés des marchandises.

Les simulations de crise et les analyses de scénarios s'appliquent aux types de risques spécifiques, tels que le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt structurel, le risque de crédit de détail et de gros, le risque opérationnel et le risque d'assurance, complètent et étayent nos analyses à l'échelle de l'entreprise. Les résultats découlant de ces analyses spécifiques sont utilisés dans le cadre de divers processus de prise de décisions, y compris la fixation des limites de risque, la composition des portefeuilles, l'établissement de l'appétit pour le risque et la mise en œuvre des stratégies commerciales.

Outre les simulations de crise globales ou spécifiques à chaque risque, nous utilisons des simulations de crise ad hoc et des simulations de crise inversées pour approfondir notre connaissance des risques auxquels nous sommes exposés. Les simulations de crise ad hoc sont des analyses uniques qui servent à étudier une situation en développement ou à effectuer des tests plus approfondis sur un portefeuille donné. Les simulations de crise inversées, dont le point de départ est une issue grave, consistent à remonter jusqu'aux scénarios pouvant mener à une telle issue. Elles permettent d'identifier les risques et de comprendre les limites du rapport risque-rendement.

Au-delà des simulations de crise internes, nous nous livrons, sur une base régulière, à un certain nombre d'autres simulations de crise exigées par les autorités de réglementation dans plusieurs pays.

Gouvernance et validation des modèles

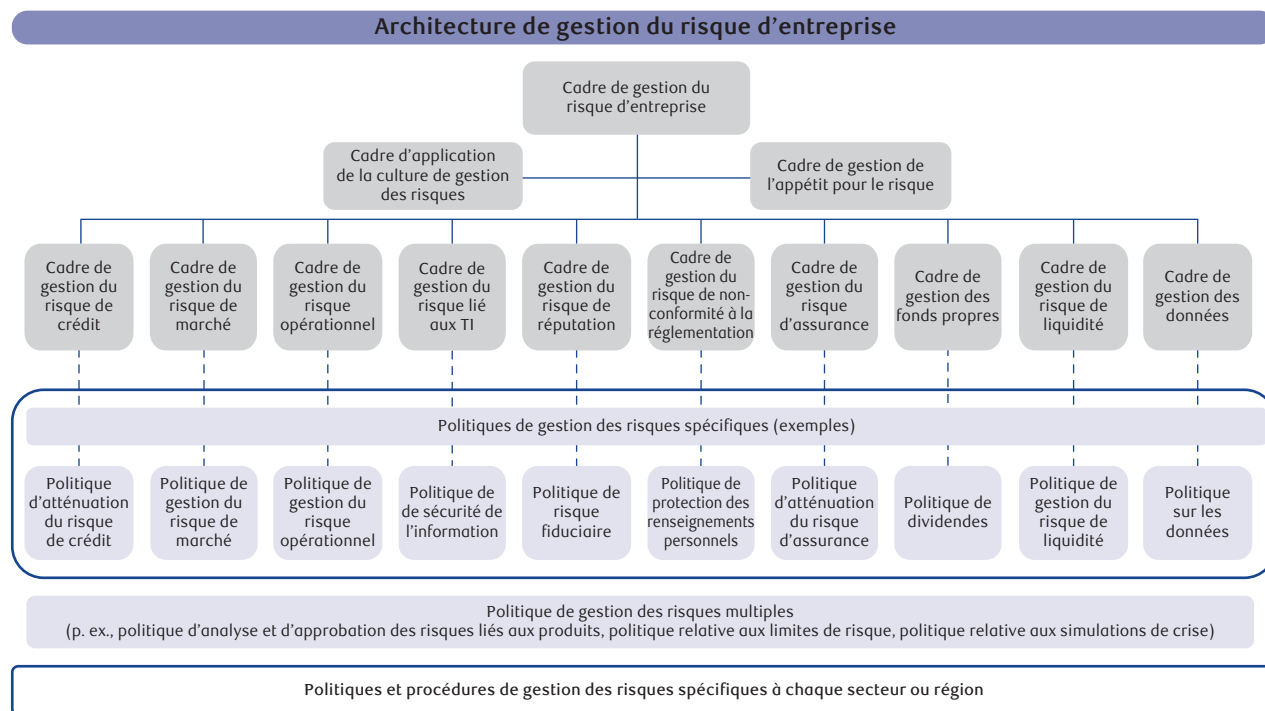
Nous recourons à des modèles quantitatifs à diverses fins incluant, sans toutefois s'y limiter, l'évaluation de produits financiers, l'identification, l'évaluation et la gestion de différents types de risques, les simulations de crise, l'appréciation de l'adéquation des fonds propres, la prise de décisions éclairées concernant l'entreprise et les risques, l'évaluation de la conformité aux limites internes, le respect des exigences en matière de présentation de l'information financière et des exigences réglementaires et la communication d'informations auprès du public.

Le risque lié aux modèles s'entend du risque que leur simple utilisation ou un usage incorrect à toute étape de leur cycle de vie entraînent des conséquences négatives sur le plan financier ou réputationnel pour l'entreprise, et nous le gérons par la structure de gouvernance et de surveillance établie à son égard. Cette structure, laquelle est instaurée par voie de notre modèle de gouvernance à trois lignes de défense, repose sur le principe que la gestion du risque lié aux modèles est une responsabilité partagée par ces trois lignes, et ce, à toutes les étapes du cycle de vie des modèles en cause. Nous avons perfectionné notre modèle de gouvernance de sorte à tenir compte de l'utilisation croissante de méthodes et d'applications d'IA dans les modèles utilisés partout dans l'entreprise.

Avant d'être utilisés, les modèles font l'objet d'une évaluation indépendante et d'une approbation de la part de notre fonction générale de gestion du risque lié aux modèles, c'est-à-dire une équipe de spécialistes de la modélisation dont les rapports hiérarchiques n'ont aucun lien avec ceux des responsables, des concepteurs et des utilisateurs des modèles. La validation permet d'assurer que les modèles sont pertinents et peuvent servir aux fins auxquelles ils sont destinés. En plus de valider de manière indépendante les modèles avant leur utilisation, notre fonction générale de gestion du risque lié aux modèles assure un contrôle pendant tout leur cycle de vie, ce qui englobe des procédures de gestion des changements qui y sont apportés, les exigences à remplir en vue d'assurer une surveillance continue et des évaluations annuelles visant à garantir que chaque modèle demeure pertinent.

Contrôle des risques

Notre gestion des risques à l'échelle de l'entreprise s'appuie sur un processus exhaustif de contrôle des risques à l'échelle de l'entreprise, lesquels sont définis dans notre cadre de gestion du risque d'entreprise. Ce cadre sert de fondement à notre approche en gestion des risques et établit les attentes quant à l'élaboration et à la communication de politiques, à la mise en œuvre de processus officiels et indépendants d'examen et d'approbation des risques, ainsi qu'à la délégation des pouvoirs et à la fixation des limites. Ce cadre s'appuie également sur plusieurs autres cadres de gestion des risques qu'approuve le Conseil, diverses politiques établies en vertu de ceux-ci et d'un ensemble exhaustif de contrôles des risques. Ensemble, nos cadres de gestion des risques et les politiques qui les sous-tendent précisent l'orientation à prendre et fournissent des informations sur la façon dont chaque risque est identifié, apprécié, évalué, géré, atténué, surveillé et signalé. Les politiques en vigueur à l'échelle de l'entreprise sont considérées comme des exigences minimales et fixent les paramètres selon lesquels les groupes d'exploitation et les employés doivent exercer leurs fonctions.



Ordre hiérarchique d'approbation des cadres de gestion des risques et des documents de politique :

- Conseil d'administration ou comités du Conseil
- Comité de la haute direction (p. ex., Comité d'examen de la politique, Comité du risque opérationnel, Comité actif passif) pour la plupart des politiques. L'approbation du Conseil ou de comités du Conseil est requise dans certains cas (p. ex., Code de déontologie de RBC, politique de dividendes).
- Généralement, la direction ou les comités des secteurs d'exploitation ou des unités fonctionnelles. L'approbation de la Gestion des risques du Groupe est requise si les risques pourraient avoir de lourdes conséquences.

Processus d'analyse et d'approbation des risques

Les processus d'analyse et d'approbation des risques sont élaborés par la Gestion des risques du Groupe, en fonction de la nature, de l'importance et de la complexité du risque visé. En règle générale, une personne, un groupe ou un comité indépendant procède à une analyse formelle des risques et donne son approbation. Les pouvoirs d'approbation sont délégués et les limites des risques sont réparties selon les catégories suivantes : transactions, projets et initiatives, et nouveaux produits et services.

Pouvoirs et limites

L'appétit pour le risque vise à tenir compte des questions stratégiques et prospectives alors que les pouvoirs et limites de risque servent à gérer et à surveiller nos activités commerciales quotidiennes. Les pouvoirs à déléguer et les limites relatives au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'assurance sont établis par le Conseil et confiés à des membres de la haute direction à des échelons inférieurs à ceux concernés par l'appétit pour le risque et les exigences réglementaires. La haute direction peut alors déléguer une partie ou l'ensemble de ses pouvoirs à d'autres parties au sein de l'organisation. Les pouvoirs ainsi délégués permettent l'approbation des expositions aux risques à l'échelle d'une entreprise, d'un secteur géographique, d'un secteur d'activité, d'un produit ou d'un portefeuille, selon des paramètres et limites clairement définis. Ils servent également à gérer le risque de concentration, à établir des limites en matière de prise ferme et de placement pour ce qui est des activités de négociation et des activités de services de banque d'investissement et à fixer les seuils de tolérance du risque de marché. Les transactions qui dépassent les limites d'approbation des hauts dirigeants doivent être approuvées par le Comité de gestion des risques du Conseil.

Information sur les risques

Le processus de suivi et d'information sur les risques à l'échelle de l'entreprise, des secteurs d'exploitation, des unités fonctionnelles et des entités juridiques est une composante essentielle de notre programme de gestion des risques d'entreprise et permet à la haute direction et au Conseil d'assumer efficacement leurs responsabilités de gestion et de surveillance. De plus, nous publions des rapports externes sur les risques afin de nous conformer aux normes réglementaires. Chaque trimestre, la haute direction et le Comité de gestion des risques du Conseil reçoivent le rapport sur les risques d'entreprise, lequel décrit notamment les risques connus et les risques émergents, notre profil de risque par rapport à notre appétit pour le risque, les paramètres de la qualité des portefeuilles et l'éventail de risques auxquels nous faisons face, et renferme une analyse des enjeux

et principales tendances connexes et, lorsque cela est nécessaire, des mesures requises par la direction. Tous les ans, nous effectuons, à l'intention du Conseil, un examen comparatif de notre situation par rapport à celle de nos homologues à l'aide de diverses mesures de risque et d'un tableau multifactoriel qui permet d'analyser objectivement où nous nous situons par rapport à eux. Au-delà de la surveillance régulière des risques, d'autres rapports sur les risques spécifiques connus ou émergents, ou les variations de notre profil de risque, sont présentés à la haute direction ainsi qu'au Conseil et sont discutés avec eux.

Conduite et culture de gestion des risques

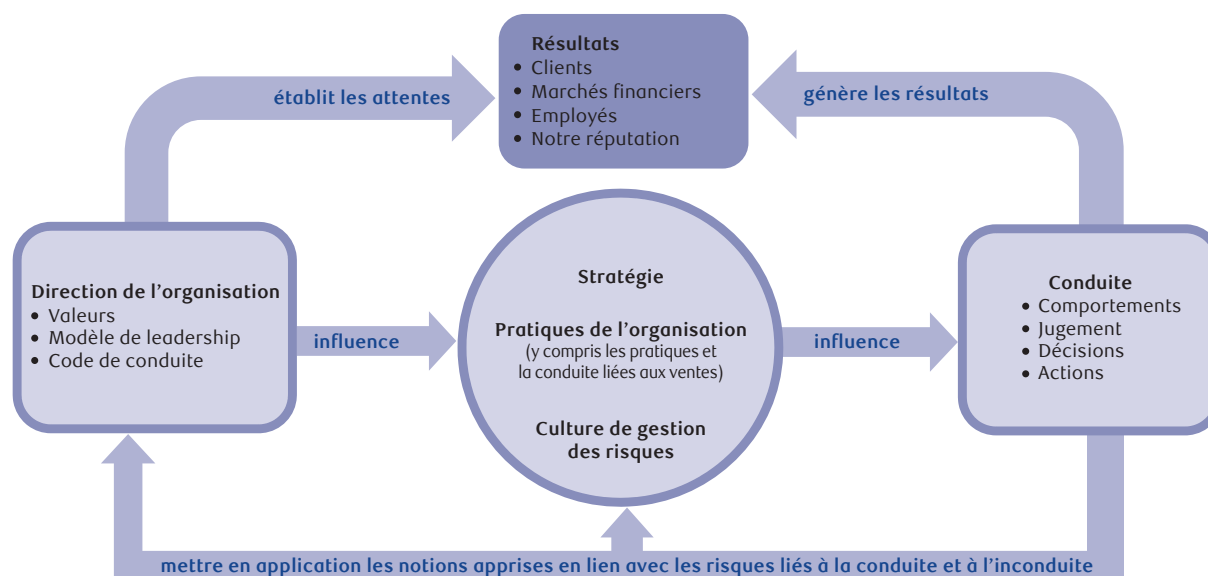
Nos valeurs donnent le ton à notre culture d'entreprise et se traduisent par les comportements souhaités, tels qu'ils sont énoncés dans notre code de conduite et exprimés par notre modèle de leadership. Nous définissons la conduite comme étant l'expression de notre culture par les comportements, les jugements, les décisions et les mesures de notre entreprise et des membres de son personnel. Notre orientation organisationnelle établit les résultats qu'une saine conduite devrait engendrer, ce qui constitue alors la norme opérationnelle que doivent suivre l'organisation, tous ses employés ainsi que les fournisseurs de services externes qui agissent en son nom. Cette conduite se traduit par de bons résultats pour nos clients, nos employés, nos parties prenantes et les marchés financiers tout en préservant notre réputation. Nous nous conformons aux normes de conduite les plus strictes qui soient afin de gagner la confiance de nos clients, de nos investisseurs, de nos collègues et de la collectivité. L'application efficace des pratiques en matière de conduite et de culture de gestion des risques s'aligne sur nos valeurs et vient étayer nos énoncés relatifs à l'appétit pour le risque.

La culture de gestion des risques est un volet de notre culture d'entreprise et influe sur la façon dont, individuellement et collectivement, nous prenons des risques et les gérons. Elle nous aide à les identifier, à les comprendre et à en discuter ouvertement, ainsi qu'à réagir aux risques actuels et à ceux qui pourraient se poser à l'avenir. Les pratiques qui sous-tendent notre culture de gestion des risques, lesquelles sont en phase avec les quatre pratiques fondamentales de la culture de gestion des risques du CSF, sont les suivantes :

- l'orientation donnée par les dirigeants;
- la responsabilité;
- la remise en question efficace;
- les incitatifs et la gestion de la performance.

Ces pratiques sont profondément enracinées dans nos politiques et protocoles actuels de gestion des risques et de ressources humaines et, conjuguées à un leadership efficace et à nos valeurs, elles constituent une référence à partir de laquelle la conduite et la culture de gestion des risques peuvent être évaluées, surveillées, préservées et continuellement améliorées.

La direction transmet régulièrement aux employés ses attentes en matière de comportement, mettant l'accent sur la conduite et les valeurs. En outre, notre modèle de leadership favorise et encourage une saine remise en question de la part des secteurs et des fonctions chargés des contrôles. Ces attentes sont décrites dans de nombreux outils et ressources en ligne, qui visent à aider nos employés à intégrer nos valeurs, à signaler tout manquement et à faire part de leurs préoccupations, incluant celles qui pourraient avoir des conséquences sur le plan de l'éthique. Nous entendons fermement créer un environnement dans lequel les employés se sentent à l'aise de s'exprimer librement, sans crainte des représailles. Ainsi, ils peuvent signaler de façon anonyme toute question relevant de la conduite par voie d'une ligne téléphonique mondiale. De plus, en vertu de notre code de conduite, c'est à chaque employé que revient la responsabilité d'être intègre, de respecter autrui et de se conformer aux lois, aux règlements et à nos politiques. Quiconque transgresse notre code de conduite ou omet de signaler toute violation, qu'elle soit réelle ou potentielle, fait l'objet de mesures correctives ou disciplinaires, lesquelles peuvent aller d'un simple blâme au licenciement et influent sur les évaluations du rendement et la rémunération.



Le texte ombré et les tableaux marqués d'un astérisque (*) qui figurent dans les sections suivantes du rapport de gestion présentent les informations sur les risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement fournies conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*. Ils présentent également nos méthodes d'évaluation des risques et les objectifs, politiques et méthodologies de gestion de ces risques. Le texte ombré et les tableaux marqués d'un astérisque font donc partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte causée par l'incapacité possible ou la réticence d'un débiteur à s'acquitter de ses obligations contractuelles au moment opportun et il peut découler directement du risque de défaillance d'un débiteur principal (p. ex., émetteur, débiteur, contrepartie, emprunteur ou titulaire de police), être indirect et associé à un débiteur secondaire (p. ex., garant ou réassureur) et relever d'un risque hors bilan, d'un risque de crédit éventuel ou d'un risque transactionnel. Le risque de crédit comprend le risque de contrepartie qui découle des activités de négociation et des activités autres que de négociation.

La responsabilité de la gestion du risque de crédit est répartie entre les trois lignes de défense du modèle de gouvernance. Le Conseil délègue les pouvoirs d'approbation du risque de crédit au président et chef de la direction et au chef de la Gestion des risques du Groupe. Les transactions de crédit dépassant les limites autorisées doivent être approuvées par le Comité de gestion des risques du Conseil. Afin de faciliter la tenue des activités commerciales quotidiennes, le chef de la Gestion des risques du Groupe est autorisé à déléguer des pouvoirs d'approbation du risque de crédit à d'autres personnes au sein du Groupe, des secteurs d'exploitation et des unités fonctionnelles, selon ce qui convient.

Afin d'assurer un équilibre entre les risques et le rendement, nous fixons les objectifs suivants pour la gestion du risque de crédit :

- Nous nous assurons que la qualité du crédit n'est pas compromise au détriment de la croissance;
- Nous réduisons les risques de crédit liés aux transactions, aux relations et aux portefeuilles;
- Nous utilisons nos systèmes d'évaluation ou de classement du risque de crédit, ou d'autres méthodes, politiques ou outils approuvés;
- Nous établissons nos prix en fonction des risques de crédit encourus;
- Nous utilisons des systèmes et des contrôles efficaces pour détecter et prévenir le risque de crédit inapproprié;
- Nous utilisons des méthodes uniformes pour l'évaluation de notre risque de crédit;
- Nous assurons une surveillance et une gestion permanentes de notre risque de crédit;
- Nous transférons les risques de crédit à des tiers au moyen de techniques d'atténuation des risques approuvées, lorsque cela est approprié (p. ex., opérations de vente, de couverture, d'assurance et de titrisation);
- Nous évitons les activités qui ne cadrent pas avec nos valeurs, notre code de conduite ou nos politiques.

Le cadre de gestion du risque de crédit d'entreprise décrit les principes, méthodes, systèmes, rôles et responsabilités ainsi que les rapports et contrôles servant à la gestion de ce risque. Il existe d'autres politiques complémentaires qui ont pour but de mieux définir les rôles et responsabilités, les pratiques acceptables, les limites et les contrôles clés au sein de l'entreprise.

Évaluation du risque de crédit

Nous quantifions le risque de crédit, au niveau du débiteur individuel et de l'ensemble du portefeuille, de façon à gérer les pertes de crédit attendues et limiter ainsi la volatilité du résultat et les pertes imprévues et d'avoir une bonne capitalisation.

Nous utilisons une variété de méthodes d'évaluation et de quantification du risque de crédit pour nos portefeuilles de prêts de gros et de détail. Le portefeuille de gros comprend des prêts aux entreprises, aux organismes souverains, aux entités du secteur public, aux banques et autres institutions financières, ainsi que certains prêts aux particuliers fortunés et aux petites entreprises. Le portefeuille de détail comprend les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux petites entreprises. Nos systèmes de notation du risque de crédit ont été élaborés afin d'évaluer et de quantifier les risques liés aux activités de prêt de manière précise et uniforme. Les notations qui en résultent sont ensuite utilisées dans la prise de décisions sur le risque – tant au chapitre des transactions qu'au chapitre des clients – ainsi que comme données clés de l'évaluation du risque et du calcul des fonds propres.

Évaluation du capital économique et des fonds propres réglementaires

Le capital économique, qui correspond à notre propre quantification des risques, est utilisé pour établir les limites et déterminer l'adéquation des fonds propres internes et l'attribution des fonds propres au secteur Assurances. Notre méthode d'attribution des fonds propres à nos secteurs d'exploitation, autres que le secteur Assurances, est fondée sur des exigences réglementaires. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la rubrique Gestion des fonds propres.

Deux approches peuvent être utilisées pour évaluer le risque de crédit et déterminer les fonds propres réglementaires : l'approche fondée sur les notations internes et l'approche standard.

L'approche standard s'applique essentiellement à nos activités bancaires dans les Antilles et à City National et est fondée sur les pondérations des risques prescrites par le BSIF et servant à calculer l'actif pondéré en fonction des risques en lien avec le risque de crédit.

Quant à l'approche fondée sur les notations internes, qui s'applique à la plupart de nos expositions à ce risque, elle met en jeu trois principaux paramètres d'évaluation du risque de crédit aux fins du calcul du capital économique et des fonds propres réglementaires.

- Probabilité de défaillance (PD) : pourcentage estimatif qui représente la probabilité de défaillance d'un débiteur dans un délai donné et pour une notation ou un portefeuille de prêts donné.
- Exposition en cas de défaillance (ECD) : montant qui serait dû par un débiteur au moment de la défaillance.
- Perte en cas de défaillance (PCD) : pourcentage estimatif de l'ECD considéré comme non recouvrable malgré les processus de perception et de recouvrement.

Ces paramètres sont déterminés principalement à partir de l'historique des données des systèmes de notation internes, conformément aux normes de surveillance.

Chaque facilité de crédit reçoit un taux de PCD fondé pour une large part sur les facteurs qui détermineront l'ampleur de la perte en cas de défaillance, à savoir notamment le rang de la dette, les sûretés qui y sont assorties et le secteur d'activité de l'emprunteur. Les taux estimatifs de PCD s'appuient essentiellement sur un historique interne des défauts de paiement. Si ces données internes sont limitées, nous nous appuyons sur des données externes appropriées pour compléter notre estimation. Les taux estimatifs de PCD reflètent également les conditions susceptibles de prévaloir en période de ralentissement économique, avec un supplément de prudence pour tenir compte des limitations des données et des incertitudes statistiques identifiées pendant le processus d'estimation.

L'ECD est basée sur l'ensemble du crédit accordé à l'emprunteur et sur l'évolution éventuelle de ce montant selon des facteurs tels que la nature de l'engagement de la banque. Comme pour la PCD, les taux sont estimés de façon à tenir compte d'un ralentissement économique, en appliquant le même principe de prudence pour tenir compte des incertitudes statistiques relevées dans le processus de modélisation.

Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont mises à jour, puis validées et testées par contrôle ex post chaque année par une équipe de validation indépendante au sein de la banque. Elles font également l'objet d'un suivi et d'un contrôle ex post trimestriel par l'équipe d'estimation elle-même. Ces notations et évaluations du risque nous permettent de déterminer notre perte attendue, ainsi que notre capital économique, nos fonds propres réglementaires, nos limites de risque, de même que les prix de nos produits et nos services de gestion de portefeuille.

Divergences entre les évaluations financières et les évaluations réglementaires

Les modèles de pertes attendues sont utilisés aux fins des fonds propres réglementaires et aux fins comptables. Selon les deux modèles, les pertes attendues correspondent au produit de la PD, de la PCD et de l'ECD. Les cadres actuels de présentation de Bâle et des IFRS comportent toutefois certaines différences importantes qui pourraient donner lieu à des estimations des pertes attendues très différentes, notamment :

- Les PD du modèle de Bâle sont fondées sur les moyennes à long terme sur un cycle économique complet, tandis que les PD du modèle des IFRS reposent sur les conditions actuelles, ajustées pour tenir compte des estimations des conditions futures qui auront un effet sur les PD selon des scénarios macroéconomiques établis par pondération probabiliste.
- Les PD du modèle de Bâle portent sur les 12 mois à venir. Par contre, dans le modèle des IFRS, elles portent sur les 12 prochains mois uniquement pour les instruments du stade 1. Les pertes de crédit attendues pour les instruments du stade 2 sont calculées au moyen de la PD sur la durée de vie.
- Dans le modèle de Bâle, les PCD sont basées sur des conjonctures économiques défavorables graves, mais plausibles. Dans le modèle des IFRS, les PCD reposent sur les conditions actuelles, ajustées pour tenir compte des estimations des conditions futures qui auront un effet sur les PCD selon des scénarios macroéconomiques établis par pondération probabiliste.

Pour plus de détails concernant les IFRS, se reporter à la rubrique Méthodes et estimations comptables critiques.

Risque de crédit brut

Le risque de crédit brut est classé comme i) un risque de crédit lié aux prêts et autres ou ii) un risque de crédit lié aux activités de négociation, et il est calculé en fonction du cadre de l'accord de Bâle III. En vertu de cette méthode, l'ECD de toutes les transactions de crédit liées aux prêts et autres ainsi que des transactions de mise en pension de titres liées aux activités de négociation est calculée sans tenir compte des sûretés, mais à partir d'une estimation des variations futures possibles de ce risque de crédit. Quant à l'ECD des dérivés, elle est calculée en tenant compte des sûretés, conformément aux lignes directrices réglementaires.

Le risque de crédit lié aux prêts et autres comprend :

- Les prêts et acceptations en cours, les engagements inutilisés ainsi que d'autres expositions, notamment les passifs éventuels tels que les lettres de crédit et les garanties, les titres d'emprunt constatés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti et les dépôts auprès d'institutions financières. Les engagements inutilisés représentent une estimation du montant contractuel susceptible d'être utilisé au moment de la défaillance d'un débiteur.

Le risque de crédit lié aux activités de négociation comprend :

- Les transactions de mise en pension de titres, lesquelles incluent des conventions de rachat et des conventions de revente, ainsi que des emprunts et prêts de titres. En ce qui concerne les transactions de mise en pension de titres, le risque brut correspond au montant du financement initial des titres, compte non tenu des sûretés.
- Le montant des dérivés qui représente le montant de l'équivalent-crédit, lequel est défini par le BSIF comme la somme du coût de remplacement et du montant supplémentaire au titre du risque de crédit éventuel, ce qui est pondéré par un facteur réglementaire.

Évaluation du risque de crédit

Risque de crédit lié aux prêts de gros

Le système de notation du crédit de gros sert à évaluer le risque de crédit inhérent à nos activités de crédit de gros.

Une notation du risque de l'emprunteur (NRE) est attribuée à chaque débiteur, ce qui reflète une appréciation de sa solvabilité. Chaque NRE est associée à une PD calibrée. La NRE différencie le risque rattaché à ce débiteur et reflète notre évaluation de sa capacité et de sa volonté de satisfaire à ses obligations contractuelles dans les délais fixés, sur un horizon de trois ans. La NRE est fondée sur une évaluation des risques commerciaux et financiers du débiteur effectuée par voie d'une analyse fondamentale du crédit et d'une modélisation s'appuyant sur les données disponibles. La PD associée à chaque NRE est essentiellement fondée sur un historique interne des défauts de paiement qui remonte à 2006 et constitue la moyenne à long terme de notre expérience au cours d'un cycle économique, ce qui est conforme aux lignes directrices réglementaires.

Notre système de notation compte 22 niveaux. Le tableau suivant présente nos 22 notations et leur correspondance avec les notations externes de S&P et de Moody's.

| Notations | Fourchette des PD | | Notation du risque de l'emprunteur | S&P | Moody's | Description |
|-----------|------------------------|-----------------------|------------------------------------|------|---------|------------------------|
| | Entreprises et banques | Organismes souverains | | | | |
| 1 | 0,0000 % – 0,0300 % | 0,0000 % – 0,0155 % | 1+ | AAA | Aaa | Qualité investissement |
| 2 | 0,0000 % – 0,0300 % | 0,0156 % – 0,0265 % | 1H | AA+ | Aa1 | |
| 3 | 0,0301 % – 0,0375 % | 0,0266 % – 0,0375 % | 1M | AA | Aa2 | |
| 4 | 0,0376 % – 0,0490 % | | 1L | AA- | Aa3 | |
| 5 | 0,0491 % – 0,0650 % | | 2+H | A+ | A1 | |
| 6 | 0,0651 % – 0,0810 % | | 2+M | A | A2 | |
| 7 | 0,0811 % – 0,1120 % | | 2+L | A- | A3 | |
| 8 | 0,1121 % – 0,1800 % | | 2H | BBB+ | Baa1 | |
| 9 | 0,1801 % – 0,2620 % | | 2M | BBB | Baa2 | |
| 10 | 0,2621 % – 0,3845 % | | 2L | BBB- | Baa3 | |
| 11 | 0,3846 % – 0,6480 % | | 2-H | BB+ | Ba1 | Qualité inférieure |
| 12 | 0,6481 % – 0,9625 % | | 2-M | BB | Ba2 | |
| 13 | 0,9626 % – 1,4070 % | | 2-L | BB- | Ba3 | |
| 14 | 1,4071 % – 2,1785 % | | 3+H | B+ | B1 | |
| 15 | 2,1786 % – 3,4210 % | | 3+M | B | B2 | |
| 16 | 3,4211 % – 5,2775 % | | 3+L | B- | B3 | |
| 17 | 5,2776 % – 7,9410 % | | 3H | CCC+ | Caa1 | |
| 18 | 7,9411 % – 11,4475 % | | 3M | CCC | Caa2 | |
| 19 | 11,4476 % – 19,6535 % | | 3L | CCC- | Caa3 | |
| 20 | 19,6536 % – 99,9990 % | | 4 | CC | Ca | |
| 21 | 100 % | | 5 | C | C | Douteux |
| 22 | 100 % | | 6 | D | C | |

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une partie avec laquelle la banque a conclu un contrat financier ou non financier ne satisfasse pas à ses obligations contractuelles, et manque à ses engagements de paiement. Ce risque intègre non seulement la valeur actuelle du contrat, mais aussi la variation possible de cette valeur selon l'évolution des conditions du marché. Le risque de contrepartie provient généralement des opérations sur dérivés et des transactions de mises en pension. Les opérations sur dérivés peuvent porter sur des contrats à terme de gré à gré ou standardisés, des swaps et des options et elles peuvent mettre en jeu des éléments sous-jacents de nature financière (p. ex., des taux d'intérêt, des taux de change, du crédit et des capitaux propres) ou non financière (p. ex., des métaux précieux et des marchandises). Pour plus de détails sur nos instruments dérivés et nos méthodes de gestion du risque de crédit, se reporter à la note 8 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Les activités de négociation qui engendrent un risque de contrepartie sont menées de façon à respecter les exigences du cadre de gestion du risque de crédit d'entreprise et de celui du risque de marché d'entreprise, conformément aux documents énonçant nos politiques en matière de gestion du risque de crédit, et sont approuvées par ceux qui, grâce aux pouvoirs qui leur ont été délégués, sont en droit de le faire.

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie généré par les activités de négociation sont la compensation avec déchéance du terme et la remise de garanties. La compensation avec déchéance du terme sert à établir la valeur nette d'obligations contractuelles entre les contreparties lorsque survient une situation de défaillance, réduisant ainsi le risque de crédit global. Il y a remise d'une garantie lorsqu'un emprunteur cède des biens en guise de sûreté, ce qui donne au prêteur un droit de recours advenant un défaut. Les politiques que nous avons adoptées en lien avec la constatation de l'atténuation des risques que permettent ces techniques prévoient diverses mesures, dont les suivantes :

- Le recours à des accords standards, tels que les conventions-cadres et les annexes de soutien au crédit de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA);
- Le fait de restreindre les garanties admissibles à des actifs liquides de grande qualité, soit essentiellement de la trésorerie et des titres d'État jouissant de notations élevées, sous réserve des décotes appropriées;
- L'utilisation d'ententes sur les marges initiales et les marges de variation conformément aux exigences réglementaires et aux normes internes établies à l'égard des risques.

De même, aux fins des activités de négociation mettant en jeu le financement ou la mise en pension de titres, nous atténuons le risque de contrepartie au moyen de contrats de financement de titres standards et par l'acceptation de garanties, lesquelles sont généralement sous forme de titres liquides admissibles.

Nous réduisons également ce risque en faisant appel à des contreparties centrales. Ces entités, par ailleurs fortement réglementées, agissent comme intermédiaires dans le cadre d'opérations réalisées par des contreparties bilatérales, atténuent le risque de crédit en ayant recours à des marges initiales et à des marges de variation et sont en mesure de compenser sur une base nette de telles opérations. La structure et la capitalisation, ce qui englobe les ententes concernant les fonds propres d'urgence, de chaque contrepartie centrale sont analysées au moment de l'attribution d'une notation du risque de contrepartie à l'interne et de l'établissement des limites appropriées de ce risque.

Risque de corrélation défavorable

Le risque de corrélation défavorable est le risque qu'une exposition à une contrepartie soit inversement corrélée à la solvabilité de cette contrepartie. Il existe deux types de risque de corrélation défavorables :

- Le risque spécifique de corrélation défavorable lorsqu'il existe une corrélation positive entre notre exposition à une contrepartie spécifique et la PD de cette contrepartie en raison de la nature de nos transactions avec elle (p. ex., des prêts garantis par des actions ou un emprunt émis par la contrepartie ou une partie liée). Les opérations sur dérivés hors cote qui engendrent un risque spécifique de corrélation défavorable ne sont réalisées qu'exceptionnellement et ne sont autorisées que si la Gestion des risques du Groupe les a expressément approuvées au préalable. Les facteurs à prendre en compte aux fins de l'analyse de ces opérations comprennent la solvabilité de la contrepartie, la nature du ou des biens sous-jacents au dérivé et l'existence de mesures d'atténuation du risque.
- Le risque général de corrélation défavorable lorsqu'il existe une corrélation positive entre la PD des contreparties et la conjoncture générale de l'économie ou des marchés. Ce risque est généralement associé aux dérivés (notamment lorsque le volume d'exposition augmente) ou aux opérations assorties de sûretés (p. ex., lorsque la valeur de la sûreté diminue). Nous surveillons ce risque au moyen de divers paramètres, dont des scénarios de crise, la concentration des stratégies d'investissement, la capacité des contreparties à générer de la trésorerie et des liquidités, la liquidité des sûretés et les modalités de financement.

Risque de crédit lié aux prêts de détail

L'attribution de notations est le principal système utilisé par la banque pour évaluer le risque associé à un débiteur et à une transaction sur le marché de détail. Les modèles d'attribution des notations sont fondés sur des données internes et externes pour évaluer et attribuer une note aux emprunteurs, prévoir le rendement futur et gérer les limites en ce qui concerne les prêts existants et les activités de recouvrement. Les notations sont l'un des éléments qui entrent en jeu dans l'acquisition de nouveaux clients et la gestion des comptes existants. La notation de l'emprunteur sert à évaluer le risque de crédit prévu pour chaque intervention d'acquisition ou de gestion de compte, menant à une décision ou à des directives automatisées pour le décideur. La notation de crédit améliore la qualité de la décision, la rapidité et la cohérence du processus de décision et facilite la tarification fondée sur les risques.

Pour obtenir une notation du risque lié aux prêts de détail, les notations attribuées aux emprunteurs sont classées en catégories et reliées aux PD afin de les regrouper en sous-catégories de notation. Le tableau suivant présente les fourchettes des PD et les niveaux de risque lié aux prêts de détail correspondants.

| Notations internes* | | Tableau 43 |
|---------------------|---------------------------|------------|
| Fourchettes des PD | Description | |
| 0,000 % – 1,718 % | Risque faible | |
| 1,719 % – 6,430 % | Risque moyen | |
| 6,431 % – 99,99 % | Risque élevé | |
| 100 % | Prêts douteux/défaillance | |

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Atténuation du risque de crédit

Nos tentons de réduire notre exposition au risque de crédit au moyen de divers outils, dont les montages financiers et l'obtention de sûretés.

Montages financiers

Les exigences relatives aux montages financiers sont établies au moyen de politiques et procédures précises en matière de gestion du risque de crédit. Les facteurs d'atténuation des risques comprennent les garanties, les sûretés, le rang de la dette, les exigences en matière de ratio prêt-valeur ainsi que les clauses restrictives. Chaque produit est assorti de lignes directrices propres qui décrivent les étapes du montage visé ainsi que les critères relatifs aux clients et aux garants.

Sûretés

Lorsque nous accordons un prêt, nous obligeons souvent les débiteurs à donner des biens en garantie. La mesure dans laquelle les sûretés atténuent les risques dépend de la valeur, du type et de la qualité des biens en question. Les exigences liées à l'évaluation et à la gestion des sûretés sont précisées dans nos politiques de gestion du risque de crédit.

Les types de sûretés servant à garantir les facilités de crédit ou celles servant à l'exécution d'opérations varient. Par exemple, nos activités de financement de titres et celles mettant en jeu des dérivés hors cote grevés de sûretés sont essentiellement garanties par de la trésorerie et des titres hautement liquides et de grande qualité émis par l'État et des organismes gouvernementaux. Les prêts de gros à des clients commerciaux sont souvent garantis par le nantissement d'actifs de l'entreprise comme les débiteurs, les stocks, les actifs d'exploitation et les biens immobiliers commerciaux. Dans le cas des secteurs Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine, les sûretés se composent habituellement d'une charge grevant un bien immobilier ou d'un portefeuille de titres d'emprunt et de participation cotés sur une bourse reconnue.

- Nous avons recours à une approche fondée sur le risque pour évaluer les propriétés. Nos méthodes d'évaluation des propriétés comprennent des modèles d'évaluation automatisés et des estimations. Les modèles d'évaluation automatisés servent à estimer la valeur d'une propriété en fonction des données du marché, dont les ventes de propriétés comparables et les tendances des prix dans la zone statistique métropolitaine où se trouve la propriété évaluée. Nous avons également recours, dans le cadre d'une approche fondée sur le risque, à des méthodes d'évaluation, dont des estimations à partir d'un véhicule et des estimations complètes sur place.
- Nous continuons de gérer activement l'intégralité de notre portefeuille de prêts hypothécaires et effectuons des simulations de crise fondées sur une augmentation du taux de chômage, conjuguée à des hausses de taux d'intérêt et à un ralentissement des marchés immobiliers.

- Nous respectons les exigences réglementaires qui régissent les pratiques en matière de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, y compris les paramètres relatifs au ratio prêt-valeur et les exigences en matière d'évaluation immobilière.

Ni nos politiques de gestion des risques qui concernent les sûretés ni la qualité des sûretés détenues n'ont fait l'objet de changement important au cours de la période.

Approbation du risque de crédit

Le Conseil, la haute direction, le Comité de gestion des risques du Groupe et les autres comités de gestion des risques de la haute direction travaillent ensemble pour assurer qu'un cadre de gestion du risque de crédit d'entreprise, ainsi que des politiques, processus et procédures connexes sont en place pour gérer le risque de crédit et approuver les limites de risque s'y rapportant. Le Conseil, le Comité de gestion des risques du Groupe et la haute direction reçoivent des rapports décrivant notre profil de risque, incluant les principaux problèmes en la matière, l'évolution des risques auxquels nous sommes exposés et les tendances de sorte que soient prises en temps opportun les mesures nécessaires, s'il en est. Nos politiques de gestion du risque de crédit à l'échelle de l'entreprise énoncent les exigences minimales pour ce qui est de la gestion du risque de crédit en fonction de divers contextes liés aux emprunteurs, aux transactions et à la gestion de portefeuilles.

Approbation des transactions

Les transactions de crédit sont approuvées conformément aux pouvoirs d'approbation du risque de crédit qui ont été délégués et sont assujetties à notre politique sur les règles de crédit, laquelle énonce les normes minimales à respecter pour la gestion du risque de crédit, tant pour ce qui est des relations clients que pour les transactions.

Approbation des produits

Les propositions de produits et services de crédit font l'objet d'un examen approfondi, sont approuvées en fonction d'un cadre d'évaluation des risques et sont assujetties aux pouvoirs d'approbation, lesquels augmentent au fur et à mesure que le niveau de risque s'accroît. Les produits nouveaux ou modifiés doivent être examinés à la lumière de l'ensemble des facteurs de risque, notamment le risque de crédit. Tous les produits existants font l'objet d'un examen périodique d'après une méthode d'évaluation fondée sur les risques.

Limites du risque de crédit

- Les limites du risque de crédit sont établies par le Conseil et tiennent compte à la fois des contraintes réglementaires et des jugements posés aux fins de la gestion interne des risques. Nous établissons des limites à l'égard d'une entreprise donnée (capital notionnel et capital économique), d'un secteur géographique, soit le pays et la région (capital notionnel et capital économique), d'un secteur d'activité (capital notionnel et capital économique), des produits et des portefeuilles, de même que des activités de prise ferme et de distribution. Ces limites sont appliquées à l'ensemble des secteurs, des portefeuilles, des transactions et des produits.
- Nous gérons les risques et les limites de sorte qu'ils concordent avec notre appétit pour le risque, que l'assortiment de nos activités demeure selon la proportion voulue et que soit évitée toute concentration excessive du risque.
 - Le risque de concentration s'entend du risque découlant d'expositions significatives dont la corrélation est telle que l'évolution de la conjoncture économique ou politique ou d'autres inducteurs de risque pourraient avoir des répercussions analogues sur la capacité de respecter les obligations contractuelles.
 - Les plafonds de concentration du risque de crédit font l'objet d'un examen régulier qui tient compte de la conjoncture commerciale et économique, ainsi que des cadres financier et réglementaire.

Gestion du risque de crédit

Tolérance à l'égard de prêts

Dans le cadre de la gestion globale de nos relations avec les emprunteurs, nous devons à l'occasion, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, faire preuve de tolérance à l'égard de certains clients en ce qui a trait aux conditions initiales de leur prêt. Nous disposons de groupes spécialisés et de politiques officielles qui encadrent la gestion des prêts en retard ou en défaillance. Nous nous efforçons d'identifier rapidement les emprunteurs en difficulté financière et de modifier les conditions de leur prêt afin de maximiser le recouvrement et d'éviter les saisies, les reprises de possession ou d'autres recours judiciaires. L'emprunteur peut alors obtenir des allègements auxquels il n'aurait pas droit normalement. Les allègements dans le cas des prêts de détail peuvent comporter la réduction du taux d'intérêt, la renonciation au principal et la prolongation de la durée du prêt. Les allègements dans le cas des prêts de gros peuvent comprendre la restructuration du contrat de prêt, la modification des conditions initiales du contrat ou l'assouplissement des clauses restrictives. En ce qui concerne les prêts de détail aussi bien que les prêts de gros, les mesures correctrices appropriées dépendent de la situation de l'emprunteur, de notre politique ainsi que de la volonté et de la capacité du client à respecter la nouvelle entente.

Risque de crédit par portefeuille, par secteur et par secteur géographique

Le tableau qui suit présente notre risque de crédit conformément aux catégories réglementaires définies par l'accord de Bâle et reflète notre exposition en cas de défaillance (ECD). Le classement de nos secteurs cadre avec notre perception du risque de crédit associé à chacun d'eux. Au premier trimestre de 2019, nous avons commencé à utiliser de manière prospective l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, ce qui s'est surtout répercuté sur les expositions sur dérivés et sur les garanties en trésorerie figurant au bilan.

Risque de crédit par portefeuille, par secteur et par secteur géographique

Tableau 44

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|----------------------------|------------------|---------------------|----------------------|------------------------|------------------|----------------------------|------------------|---------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | | | 31 octobre 2018 (1) | | | | | |
| | Risque de crédit (2) | | | Risque de contrepartie (3) | | | Risque de crédit (2) | | | Risque de contrepartie (3) | | |
| | Montant au bilan | Montant hors bilan (4) | | Mise en pension de titres | Dérivés | Risque total | Montant au bilan | Montant hors bilan (4) | | Mise en pension de titres | Dérivés | Risque total |
| Engagements inutilisés | | Autres (5) | Engagements inutilisés | | | | | Autres (5) | | | | |
| Prêts de détail | | | | | | | | | | | | |
| Prêts résidentiels garantis (6) | 316 047 \$ | 64 825 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 380 872 \$ | 298 555 \$ | 59 840 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 358 395 \$ |
| Prêts renouvelables admissibles (7) | 26 834 | 73 530 | – | – | – | 100 364 | 24 223 | 65 617 | – | – | – | 89 840 |
| Autres prêts de détail | 61 095 | 13 927 | 72 | – | – | 75 094 | 54 170 | 12 693 | 52 | – | – | 66 915 |
| Total des prêts de détail | 403 976 \$ | 152 282 \$ | 72 \$ | – \$ | – \$ | 556 330 \$ | 376 948 \$ | 138 150 \$ | 52 \$ | – \$ | – \$ | 515 150 \$ |
| Prêts de gros | | | | | | | | | | | | |
| Exploitations agricoles | 9 084 \$ | 1 744 \$ | 46 \$ | – \$ | 79 \$ | 10 953 \$ | 8 510 \$ | 1 760 \$ | 43 \$ | – \$ | 45 \$ | 10 358 \$ |
| Industrie automobile | 9 710 | 6 990 | 298 | – | 1 217 | 18 215 | 8 936 | 6 435 | 345 | – | 504 | 16 220 |
| Services bancaires | 45 444 | 1 857 | 615 | 46 601 | 17 908 | 112 425 | 47 868 | 1 734 | 549 | 52 394 | 26 313 | 128 858 |
| Consommation discrétionnaire | 15 972 | 8 641 | 766 | – | 533 | 25 912 | 15 784 | 7 928 | 587 | – | 293 | 24 592 |
| Biens de consommation de base | 5 346 | 8 543 | 518 | – | 1 116 | 15 523 | 4 662 | 6 316 | 517 | – | 672 | 12 167 |
| Pétrole et gaz | 8 165 | 10 661 | 1 390 | – | 1 551 | 21 767 | 6 186 | 10 704 | 1 483 | – | 1 717 | 20 090 |
| Services financiers | 30 194 | 21 023 | 2 749 | 118 239 | 16 688 | 188 893 | 25 798 | 22 345 | 2 164 | 110 246 | 30 580 | 191 133 |
| Produits de financement | 667 | 848 | 516 | 81 | 1 146 | 3 258 | 1 234 | 1 269 | 359 | – | 352 | 3 214 |
| Produits forestiers | 1 468 | 688 | 97 | – | 27 | 2 280 | 1 140 | 933 | 89 | – | 23 | 2 185 |
| Administrations publiques | 105 011 | 8 120 | 1 432 | 8 228 | 7 214 | 130 005 | 110 192 | 7 566 | 1 798 | 9 476 | 7 182 | 136 214 |
| Produits industriels | 7 793 | 8 237 | 565 | – | 644 | 17 239 | 7 751 | 8 219 | 686 | – | 455 | 17 111 |
| Technologie de l'information | 4 604 | 5 704 | 229 | 9 | 2 355 | 12 901 | 4 843 | 5 152 | 178 | 15 | 1 967 | 12 155 |
| Placements | 16 507 | 2 722 | 398 | 9 | 309 | 19 945 | 16 157 | 956 | 389 | 11 | 157 | 17 670 |
| Mines et métaux | 1 698 | 4 209 | 878 | – | 227 | 7 012 | 1 486 | 3 886 | 917 | – | 184 | 6 473 |
| Travaux publics et infrastructure | 1 738 | 1 769 | 397 | – | 192 | 4 096 | 1 899 | 1 836 | 425 | – | 115 | 4 275 |
| Immobilier et autres | 61 178 | 12 372 | 1 374 | – | 728 | 75 652 | 54 490 | 11 832 | 1 338 | – | 385 | 68 045 |
| Autres services | 25 528 | 11 811 | 1 148 | 35 | 1 645 | 40 167 | 23 892 | 12 452 | 877 | 2 | 551 | 37 774 |
| Télécommunications et médias | 4 855 | 9 645 | 109 | – | 1 872 | 16 481 | 7 957 | 12 116 | 134 | – | 1 534 | 21 741 |
| Transport | 5 390 | 6 557 | 2 141 | – | 1 844 | 15 932 | 5 861 | 5 600 | 2 185 | – | 1 270 | 14 916 |
| Services publics | 9 189 | 19 233 | 4 266 | – | 3 347 | 36 035 | 9 357 | 19 598 | 3 561 | – | 2 581 | 35 097 |
| Autres secteurs | 1 677 | 382 | 2 | 8 | 19 904 | 21 973 | 1 931 | 303 | 1 | 126 | 11 898 | 14 259 |
| Total des prêts de gros | 371 218 \$ | 151 756 \$ | 19 934 \$ | 173 210 \$ | 80 546 \$ | 796 664 \$ | 365 934 \$ | 148 940 \$ | 18 625 \$ | 172 270 \$ | 88 778 \$ | 794 547 \$ |
| Risque total (8) | 775 194 \$ | 304 038 \$ | 20 006 \$ | 173 210 \$ | 80 546 \$ | 1 352 994 \$ | 742 882 \$ | 287 090 \$ | 18 677 \$ | 172 270 \$ | 88 778 \$ | 1 309 697 \$ |
| Par secteur géographique (9) | | | | | | | | | | | | |
| Canada | 551 503 \$ | 224 258 \$ | 9 890 \$ | 65 915 \$ | 37 273 \$ | 888 839 \$ | 510 445 \$ | 205 875 \$ | 9 387 \$ | 78 172 \$ | 29 195 \$ | 833 074 \$ |
| États-Unis | 149 514 | 58 344 | 8 694 | 55 391 | 17 387 | 289 330 | 147 543 | 60 172 | 7 981 | 41 897 | 16 059 | 273 652 |
| Europe | 41 860 | 18 600 | 1 258 | 40 529 | 21 644 | 123 891 | 54 061 | 18 450 | 1 150 | 48 874 | 39 719 | 162 254 |
| Autres pays | 32 317 | 2 836 | 164 | 11 375 | 4 242 | 50 934 | 30 833 | 2 593 | 159 | 3 327 | 3 805 | 40 717 |
| Risque total (8) | 775 194 \$ | 304 038 \$ | 20 006 \$ | 173 210 \$ | 80 546 \$ | 1 352 994 \$ | 742 882 \$ | 287 090 \$ | 18 677 \$ | 172 270 \$ | 88 778 \$ | 1 309 697 \$ |

(1) Les montants présentés antérieurement reflétaient le risque de crédit brut.

(2) L'ECD liée aux expositions standard est présentée déduction faite de la correction de valeur des actifs dépréciés, et l'ECD associée aux expositions fondées sur des notations internes est présentée avant déduction de la correction de valeur pour pertes de crédit et des sorties du bilan partielles, conformément aux définitions données dans la réglementation.

(3) L'ECD associée au risque de contrepartie reflète le risque calculé après compensation. Dans le cas des mises en pension, les sûretés sont prises en compte dans l'ECD dans la mesure autorisée par les lignes directrices réglementaires.

(4) L'ECD au titre des engagements de crédit inutilisés et d'autres montants hors bilan est présentée après application des facteurs de conversion du crédit.

(5) Inclut les autres éléments hors bilan, telles les lettres de crédit et les garanties.

(6) Inclut les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur valeur nette.

(7) Inclut les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties ainsi que les produits de protection contre les découverts.

(8) Ne tient pas compte de la titrisation, des titres de participation du portefeuille bancaire ni des autres actifs qui ne sont pas assujettis à l'approche standard ou à celle fondée sur les notations internes.

(9) Le profil géographique est déterminé en fonction du pays de résidence de l'emprunteur.

2019 par rapport à 2018

Le risque de crédit total s'est accru de 43 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, résultat qui tient principalement à l'expansion des activités liées aux prêts et acceptations de nos portefeuilles de prêts de détail et de gros, ce qui a été atténué par les baisses associées aux garanties en espèces et aux dérivés inscrits au bilan par suite de l'adoption, au premier trimestre de 2019, de l'approche standard pour le risque de contrepartie conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres.

Le risque de crédit lié aux prêts de détail a augmenté de 41 milliards de dollars, ou 8 %, ce qui est surtout attribuable à l'expansion des activités.

Le risque de crédit lié aux prêts de gros a monté de 2 milliards de dollars surtout en raison de l'expansion des activités liées aux prêts et acceptations et de l'accroissement des titres, ce qui a été compensé en grande partie par des baisses liées à l'adoption de l'approche standard pour le risque de contrepartie conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, tel qu'il est indiqué précédemment.

Sur le plan géographique, notre risque de crédit a quelque peu changé par rapport à 2018. Notre risque lié au Canada, aux États-Unis, à l'Europe et aux autres pays s'est établi respectivement à 66 %, 21 %, 9 % et 4 % (respectivement à 64 %, 21 %, 12 % et 3 % au 31 octobre 2018).

Le risque auquel nous sommes exposés au Canada s'est accru de 56 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, en grande partie à cause de l'expansion des activités liées aux prêts et acceptations, facteur annulé en partie par le recul des transactions de mise en pension de titres, celui-ci provenant surtout du repli des volumes.

Le risque auquel nous sommes exposés aux États-Unis s'est accru de 16 milliards de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'expansion des activités liées aux transactions de mise en pension de titres.

Le risque auquel nous sommes exposés en Europe a diminué de 38 milliards de dollars, ou 24 %, sur un an à cause d'une réduction des garanties en espèces et des dérivés inscrits au bilan, réductions provenant de l'adoption de l'approche standard pour le risque de contrepartie conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres. La diminution des transactions de mise en pension de titres, des prêts et des dépôts auprès de banques centrales a également favorisé la diminution de ce risque.

Le risque auquel nous sommes exposés dans les autres pays s'est accru de 10 milliards de dollars, ou 25 %, en regard de l'exercice précédent en raison surtout de l'expansion des activités liées aux transactions de mise en pension de titres.

Risque net lié à l'Europe par pays et par type de client ^{(1), (2)}

Tableau 45

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | | 31 octobre 2018 |
|---|-----------------------|---------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | | | | | |
| | Type d'actif | | | | Type de client | | | | |
| Prêts en cours | Titres ⁽³⁾ | Mise en pension de titres | Dérivés | Institutions financières | Organismes souverains | Grandes entreprises | Total | Total | |
| Royaume-Uni | 8 624 \$ | 10 248 \$ | 431 \$ | 4 184 \$ | 12 700 \$ | 2 435 \$ | 8 352 \$ | 23 487 \$ | 20 078 \$ |
| Allemagne | 1 388 | 5 421 | 2 | 416 | 4 392 | 1 005 | 1 830 | 7 227 | 9 417 |
| France | 956 | 8 001 | 40 | 214 | 1 904 | 6 499 | 808 | 9 211 | 10 668 |
| Total Royaume-Uni, Allemagne, France | 10 968 \$ | 23 670 \$ | 473 \$ | 4 814 \$ | 18 996 \$ | 9 939 \$ | 10 990 \$ | 39 925 \$ | 40 163 \$ |
| Irlande | 839 \$ | 97 \$ | 486 \$ | 45 \$ | 646 \$ | 21 \$ | 800 \$ | 1 467 \$ | 931 \$ |
| Italie | 84 | 721 | – | 16 | 62 | 634 | 125 | 821 | 677 |
| Portugal | – | 9 | 58 | – | 59 | – | 8 | 67 | 33 |
| Espagne | 348 | 111 | 2 | 59 | 116 | 5 | 399 | 520 | 1 443 |
| Total – pays périphériques | 1 271 \$ | 938 \$ | 546 \$ | 120 \$ | 883 \$ | 660 \$ | 1 332 \$ | 2 875 \$ | 3 084 \$ |
| Luxembourg ⁽⁴⁾ | 2 254 \$ | 9 096 \$ | 334 \$ | 39 \$ | 1 883 \$ | 8 492 \$ | 1 348 \$ | 11 723 \$ | 9 000 \$ |
| Pays-Bas ⁽⁴⁾ | 1 089 | 778 | 100 | 283 | 707 | 2 | 1 541 | 2 250 | 2 815 |
| Norvège | 182 | 2 331 | 10 | 30 | 2 287 | 47 | 219 | 2 553 | 1 871 |
| Suède | 280 | 1 907 | 18 | 20 | 1 537 | 396 | 292 | 2 225 | 4 308 |
| Suisse | 1 025 | 3 882 | 204 | 197 | 746 | 3 489 | 1 073 | 5 308 | 6 835 |
| Autres | 1 971 | 2 233 | 330 | 284 | 1 567 | 1 302 | 1 949 | 4 818 | 3 795 |
| Total – autres pays d'Europe | 6 801 \$ | 20 227 \$ | 996 \$ | 853 \$ | 8 727 \$ | 13 728 \$ | 6 422 \$ | 28 877 \$ | 28 624 \$ |
| Risque net lié à l'Europe ⁽⁵⁾ | 19 040 \$ | 44 835 \$ | 2 015 \$ | 5 787 \$ | 28 606 \$ | 24 327 \$ | 18 744 \$ | 71 677 \$ | 71 871 \$ |

- (1) Le profil géographique est basé sur le pays où survient le risque, ce qui reflète notre évaluation du risque géographique associé à un risque donné. Il s'agit en général du lieu de résidence de l'emprunteur.
- (2) Les risques sont calculés selon la juste valeur, déduction faite de la valeur des sûretés, lesquelles représentent 120,5 milliards de dollars donnés en garantie à l'égard des mises en pension de titres (111,1 milliards au 31 octobre 2018) et 11,4 milliards à l'égard des dérivés (11,6 milliards au 31 octobre 2018).
- (3) Les titres comprennent des titres détenus à des fins de transaction de 9,4 milliards de dollars (16,2 milliards au 31 octobre 2018), des dépôts de 22,5 milliards (23,3 milliards au 31 octobre 2018) et des titres d'emprunt comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 12,9 milliards (12,5 milliards au 31 octobre 2018).
- (4) Exclut un risque de 1,5 milliard de dollars (2,5 milliards au 31 octobre 2018) lié aux organismes supranationaux.
- (5) Reflète une tranche de 1,0 milliard de dollars au titre de l'atténuation des risques au moyen de swaps sur défaillance, qui sont régulièrement utilisés pour couvrir les risques liés à une seule entreprise et le risque de marché (1,2 milliard au 31 octobre 2018).

2019 par rapport à 2018

Le risque de crédit net lié à l'Europe a diminué de 0,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, et ce, en raison surtout de la diminution des titres détenus à des fins de transaction, principalement en Allemagne, ce qui a été essentiellement contrebalancé par la hausse des prêts dans quelques pays et par la montée des dérivés.

Notre portefeuille de prêts aux grandes entreprises en Europe est géré à l'échelle mondiale, et les normes en matière de souscription revêtent la même approche que celle adoptée au Canada et aux États-Unis pour ce qui est de l'utilisation de notre bilan. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est chiffrée à 77 millions de dollars pour l'exercice à l'étude. Le ratio du montant brut des prêts douteux de ce portefeuille de prêts a été de 44 p.b., en hausse de 34 p.b. sur un an, du fait principalement des secteurs des produits industriels et des autres services.

Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette (assurés et non assurés)

Les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur valeur nette sont garantis par des immeubles résidentiels. Les tableaux ci-après présentent la répartition par secteur géographique.

Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette

Tableau 46

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2019 | | | | | |
|---|----------------------------------|-------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|------------------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | | | Marges de crédit sur valeur nette | | |
| | Assurés (1) | Non assurés | Total | | Total | |
| Secteur géographique (2) | | | | | | |
| Canada | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 7 715 \$ | 52 % | 7 169 \$ | 48 % | 14 884 \$ | 1 838 \$ |
| Québec | 12 385 | 36 | 22 091 | 64 | 34 476 | 3 512 |
| Ontario | 36 195 | 28 | 92 947 | 72 | 129 142 | 16 585 |
| Alberta | 20 688 | 53 | 18 143 | 47 | 38 831 | 6 324 |
| Saskatchewan et Manitoba | 8 951 | 49 | 9 238 | 51 | 18 189 | 2 363 |
| Colombie-Britannique et territoires | 14 711 | 28 | 37 534 | 72 | 52 245 | 8 267 |
| Total – Canada (3) | 100 645 \$ | 35 % | 187 122 \$ | 65 % | 287 767 \$ | 38 889 \$ |
| États-Unis (4) | 1 | – | 17 011 | 100 | 17 012 | 1 652 |
| Autres pays (4) | 5 | – | 3 307 | 100 | 3 312 | 1 373 |
| Total – États-Unis et autres | 6 \$ | – % | 20 318 \$ | 100 % | 20 324 \$ | 3 025 \$ |
| Total | 100 651 \$ | 33 % | 207 440 \$ | 67 % | 308 091 \$ | 41 914 \$ |

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|---|----------------------------------|-------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|------------------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | | | Marges de crédit sur valeur nette | | |
| | Assurés (1) | Non assurés | Total | | Total | |
| Secteur géographique (2) | | | | | | |
| Canada | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 7 616 \$ | 54 % | 6 398 \$ | 46 % | 14 014 \$ | 1 926 \$ |
| Québec | 13 045 | 41 | 18 911 | 59 | 31 956 | 3 730 |
| Ontario | 38 708 | 33 | 77 649 | 67 | 116 357 | 16 811 |
| Alberta | 20 615 | 55 | 16 738 | 45 | 37 353 | 6 706 |
| Saskatchewan et Manitoba | 9 007 | 51 | 8 503 | 49 | 17 510 | 2 534 |
| Colombie-Britannique et territoires | 15 452 | 32 | 33 189 | 68 | 48 641 | 8 436 |
| Total – Canada (3) | 104 443 \$ | 39 % | 161 388 \$ | 61 % | 265 831 \$ | 40 143 \$ |
| États-Unis (4) | 1 | – | 13 492 | 100 | 13 493 | 2 099 |
| Autres pays (4) | 7 | – | 3 140 | 100 | 3 147 | 1 513 |
| Total – États-Unis et autres | 8 \$ | – % | 16 632 \$ | 100 % | 16 640 \$ | 3 612 \$ |
| Total | 104 451 \$ | 37 % | 178 020 \$ | 63 % | 282 471 \$ | 43 755 \$ |

(1) Les prêts hypothécaires résidentiels assurés sont des prêts hypothécaires pour lesquels le risque de défaillance auquel nous sommes exposés est atténué par l'assurance souscrite auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou d'autres sociétés d'assurance indépendantes.

(2) Le secteur géographique est déterminé selon l'adresse où se trouve la propriété grevée d'un prêt hypothécaire. Les provinces de l'Atlantique comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; la Colombie-Britannique et les territoires comprennent la Colombie-Britannique, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

(3) Le total consolidé des prêts hypothécaires résidentiels au Canada de 288 milliards de dollars (266 milliards au 31 octobre 2018) comprend essentiellement des prêts hypothécaires résidentiels de 263 milliards (243 milliards au 31 octobre 2018) et des prêts hypothécaires commerciaux de 7 milliards (7 milliards au 31 octobre 2018), dont 4 milliards (4 milliards au 31 octobre 2018) sont assurés, tous dans le secteur Services bancaires canadiens, ainsi que des prêts hypothécaires résidentiels de 18 milliards (16 milliards au 31 octobre 2018) dans le secteur Marchés des Capitaux, qui sont détenus à des fins de titrisation.

(4) Les marges de crédit sur valeur nette comprennent les prêts à terme garantis par des prêts hypothécaires résidentiels.

Les marges de crédit sur valeur nette ne sont pas assurées et sont présentées dans les prêts aux particuliers. Au 31 octobre 2019, les marges de crédit sur valeur nette du secteur Services bancaires canadiens se chiffraient à 39 milliards de dollars (40 milliards au 31 octobre 2018).

Prêts hypothécaires résidentiels par période d'amortissement

Le tableau ci-après présente un sommaire du pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels qui sont classés dans les périodes d'amortissement restantes selon les paiements effectués par les clients, qui comprennent des paiements plus élevés que le montant contractuel minimal ou des paiements plus fréquents.

Prêts hypothécaires résidentiels par période d'amortissement

Tableau 47

| Période d'amortissement | Aux | | | | | |
|-------------------------|-----------------|---------------------------|--------------|-----------------|---------------------------|--------------|
| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Canada | États-Unis et autres pays | Total | Canada | États-Unis et autres pays | Total |
| 25 ans ou moins | 72 % | 38 % | 70 % | 70 % | 40 % | 68 % |
| De 25 à 30 ans | 24 | 62 | 26 | 23 | 60 | 25 |
| De 30 à 35 ans | 3 | – | 3 | 5 | – | 5 |
| Plus de 35 ans | 1 | – | 1 | 2 | – | 2 |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Ratio prêt-valeur moyen

Le tableau ci-après présente un sommaire du ratio prêt-valeur moyen des nouveaux prêts hypothécaires résidentiels et prêts hypothécaires résidentiels acquis non assurés et des produits de la gamme Marge Proprio, par secteur géographique.

Ratio prêt-valeur moyen

Tableau 48

| Secteur géographique (3) | Pour les exercices clos | | | |
|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|
| | le 31 octobre 2019 | | le 31 octobre 2018 | |
| | Non assurés | | Non assurés | |
| | Prêts hypothécaires résidentiels (1) | Produits de la gamme Marge Proprio (2) | Prêts hypothécaires résidentiels (1) | Produits de la gamme Marge Proprio (2) |
| Provinces de l'Atlantique | 74 % | 74 % | 73 % | 74 % |
| Québec | 72 | 73 | 72 | 73 |
| Ontario | 70 | 68 | 70 | 67 |
| Alberta | 73 | 72 | 73 | 71 |
| Saskatchewan et Manitoba | 74 | 74 | 74 | 74 |
| Colombie-Britannique et territoires | 68 | 65 | 67 | 64 |
| États-Unis | 74 | n.s. | 71 | n.s. |
| Autres pays | 71 | n.s. | 60 | n.s. |
| Moyenne des nouveaux prêts et des prêts acquis pour la période (4), (5) | 71 % | 69 % | 70 % | 68 % |
| Total du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires canadiens (6) | 57 % | 50 % | 55 % | 49 % |

(1) Les prêts hypothécaires résidentiels excluent les prêts hypothécaires résidentiels faisant partie des produits de la gamme Marge Proprio.

(2) Les produits de la gamme Marge Proprio comprennent des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit sur valeur nette.

(3) Le secteur géographique est déterminé selon l'adresse où se trouve la propriété grevée d'un prêt hypothécaire. Les provinces de l'Atlantique comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; la Colombie-Britannique et les territoires comprennent la Colombie-Britannique, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

(4) Nous calculons le ratio prêt-valeur moyen concernant les nouveaux prêts hypothécaires résidentiels, les prêts hypothécaires résidentiels non assurés acquis et les produits de la gamme Marge Proprio sur une base pondérée, selon le montant du prêt hypothécaire lors de l'origination.

(5) En ce qui a trait aux nouveaux prêts hypothécaires et aux produits de la gamme Marge Proprio, le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des produits de la gamme Marge Proprio divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

(6) Pondéré selon les soldes des prêts hypothécaires et ajusté pour tenir compte des valeurs des propriétés basées sur l'indice composite de prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

n.s. non significatif

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Les tableaux et analyses suivants, qui portent sur le rendement au chapitre de la qualité du crédit, fournissent de l'information sur les prêts, lesquels englobent les prêts, les acceptations et les engagements, ainsi que sur les autres actifs financiers.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Tableau 49

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Pour les exercices clos | |
|---|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | 1 470 \$ | 1 245 \$ |
| Gestion de patrimoine | 117 | (15) |
| Marchés des Capitaux | 304 | 52 |
| Services de soutien généraux et autres | – | 1 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit – prêts | 1 891 \$ | 1 283 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit – autres actifs financiers | (27) | 24 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 864 \$ | 1 307 \$ |
| La dotation à la provision pour pertes de crédit comprend ce qui suit : | | |
| Prêts de détail | 133 \$ | 116 \$ |
| Prêts de gros | 67 | 7 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs | 200 \$ | 123 \$ |
| Prêts de détail | 1 092 \$ | 1 011 \$ |
| Prêts de gros | 599 | 149 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 1 691 \$ | 1 160 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit – prêts | 1 891 \$ | 1 283 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,31 % | 0,23 % |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,27 % | 0,20 % |
| Information supplémentaire par secteur géographique (1) | | |
| Canada | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 32 \$ | 44 \$ |
| Prêts aux particuliers | 488 | 458 |
| Prêts sur cartes de crédit | 505 | 456 |
| Prêts aux petites entreprises | 36 | 30 |
| Prêts de détail | 1 061 | 988 |
| Prêts de gros | 292 | 80 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 1 353 \$ | 1 068 \$ |
| États-Unis | | |
| Prêts de détail | 12 \$ | 4 \$ |
| Prêts de gros | 223 | 64 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 235 \$ | 68 \$ |
| Autres pays | | |
| Prêts de détail | 19 \$ | 19 \$ |
| Prêts de gros | 84 | 5 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 103 \$ | 24 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 1 691 \$ | 1 160 \$ |

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2019 par rapport à 2018

Le total de la dotation à la provision pour pertes de crédit a été de 1 864 millions de dollars. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est chiffrée à 1 891 millions de dollars, ayant augmenté de 608 millions, ou 47 %, par rapport à un an plus tôt, du fait de la hausse des dotations des secteurs Marchés des Capitaux, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Gestion de patrimoine. Le ratio de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts s'est établi à 31 p.b., s'étant élargi de 8 p.b.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs qui a totalisé 200 millions de dollars s'est accrue de 77 millions, ce qui a découlé surtout de la hausse des dotations des secteurs Gestion de patrimoine et Marchés des Capitaux, hausse atténuée par le recul des dotations des Services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, soit 1 691 millions de dollars, a augmenté de 531 millions en raison surtout de la hausse des dotations des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Marchés des Capitaux et Gestion de patrimoine.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers, d'un montant de (27) millions de dollars, contre 24 millions un an plus tôt, touche principalement le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. La dotation de l'exercice précédent reflétait des dotations liées à la restructuration de portefeuilles à la Barbade alors que celle du présent exercice tient compte de recouvrements, ce qui provient surtout d'une actualisation favorable des paramètres.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises s'est accrue de 225 millions de dollars, ce qui rend surtout compte de la hausse des dotations constatées à l'égard des prêts douteux des portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts de détail du secteur Services bancaires canadiens. Ce facteur a été atténué par la baisse des dotations liées aux prêts productifs par suite essentiellement de facteurs macroéconomiques favorables, ce qui a été contrebalancé en grande partie par des changements défavorables de la composition des portefeuilles.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Gestion de patrimoine a augmenté de 132 millions de dollars, et ce, surtout en ce qui a trait au secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National). La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux s'est accrue de 76 millions de dollars, et ce, principalement dans quelques secteurs d'activité, dont ceux de la consommation discrétionnaire et des biens de consommation de base. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs a augmenté de 56 millions de dollars, ce qui est en grande partie imputable au fait que les remboursements et le nombre d'arrivées à échéance avaient été plus élevés un an plus tôt. Les résultats de l'exercice à l'étude reflètent également l'évolution défavorable, sur un an, des facteurs macroéconomiques.

La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts du secteur Marchés des Capitaux a augmenté de 252 millions de dollars, ce qui vient principalement d'une hausse des dotations liées aux prêts douteux, et ce, principalement dans les secteurs du pétrole et du gaz et des produits industriels. L'augmentation des dotations liées aux prêts productifs à laquelle a donné lieu l'évolution défavorable des facteurs macroéconomiques en regard d'un an plus tôt a également contribué à l'augmentation précitée.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Aux et pour les exercices clos les | |
|--|------------------------------------|-----------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | 1 712 \$ | 1 605 \$ |
| Gestion de patrimoine | 266 | 203 |
| Marchés des Capitaux | 998 | 375 |
| Services de soutien généraux et autres | – | – |
| Total du montant brut des prêts douteux | 2 976 \$ | 2 183 \$ |
| Canada (1) | | |
| Prêts de détail | 788 \$ | 723 \$ |
| Prêts de gros | 678 | 396 |
| Montant brut des prêts douteux | 1 466 | 1 119 |
| États-Unis (1) | | |
| Prêts de détail | 36 \$ | 23 \$ |
| Prêts de gros | 869 | 401 |
| Montant brut des prêts douteux | 905 | 424 |
| Autres pays (1) | | |
| Prêts de détail | 272 \$ | 327 \$ |
| Prêts de gros | 333 | 313 |
| Montant brut des prêts douteux | 605 | 640 |
| Total du montant brut des prêts douteux | 2 976 \$ | 2 183 \$ |
| Prêts douteux, solde au début de la période | 2 183 \$ | 2 576 \$ |
| Classés comme douteux au cours de la période (nouveaux prêts douteux) (2) | 3 749 | 2 228 |
| Remboursements nets (2) | (657) | (615) |
| Montants sortis du bilan | (1 776) | (1 444) |
| Autres (2), (3) | (523) | (562) |
| Prêts douteux, solde à la fin de la période | 2 976 \$ | 2 183 \$ |
| Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations | | |
| Total du montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations | 0,46 % | 0,37 % |
| Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | 0,37 % | 0,37 % |
| Services bancaires canadiens | 0,29 % | 0,26 % |
| Services bancaires dans les Antilles | 5,05 % | 6,36 % |
| Gestion de patrimoine | 0,39 % | 0,34 % |
| Marchés des Capitaux | 1,02 % | 0,41 % |

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Certaines variations du montant brut des prêts douteux liées aux portefeuilles de prêts de détail et de prêts de gros du secteur Services bancaires canadiens sont généralement attribuées aux nouveaux prêts douteux, car il n'est pas raisonnablement possible de déterminer les montants relatifs aux prêts de nouveau productifs, aux Remboursements nets, aux prêts vendus et aux variations du taux de change et autres variations. Certaines variations du montant brut des prêts douteux liées aux portefeuilles de prêts de détail et de prêts de gros du secteur Services bancaires dans les Antilles sont généralement attribuées aux Remboursements nets et aux nouveaux prêts douteux, car les montants relatifs aux prêts de nouveau productifs, aux prêts vendus, aux écarts de change et aux autres variations ne peuvent pas être raisonnablement déterminés.

(3) Tient compte des prêts de nouveau productifs pour la période, des recouvrements au titre des prêts et avances sortis du bilan précédemment, des prêts vendus et des écarts de change et autres variations.

2019 par rapport à 2018

Le total du montant brut des prêts douteux s'est chiffré à 2 976 millions de dollars, ayant augmenté de 793 millions, ou 36 %, par rapport à il y a un an, et le ratio total du montant brut des prêts douteux, à savoir 46 p.b., s'est accru de 9 p.b., ce qui rend essentiellement compte de l'augmentation des prêts douteux du secteur Marchés des Capitaux. La hausse des prêts douteux des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Gestion de patrimoine a également contribué à l'augmentation précitée.

Le montant brut des prêts douteux du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises s'est alourdi de 107 millions de dollars, ou 7 %, du fait surtout de l'augmentation des prêts douteux des portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts de détail du secteur Services bancaires canadiens, ce qui a été compensé en partie par la baisse des prêts douteux des portefeuilles du secteur Services bancaires dans les Antilles.

Le montant brut des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine a augmenté de 63 millions de dollars, ou 31 %, ce qui reflète essentiellement la hausse des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), principalement dans quelques secteurs d'activité, dont ceux de la consommation discrétionnaire et des biens de consommation de base, ce qui a été atténué par les remboursements et les sorties.

Le montant brut des prêts douteux du secteur Marchés des Capitaux a bondi de 623 millions de dollars, ou 166 %, en raison essentiellement de nouveaux prêts douteux dans les secteurs du pétrole et du gaz et des services publics, ce qui a été neutralisé en partie par les ventes et les remboursements.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|--------------------|--------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | 2 710 \$ | 2 536 \$ |
| Gestion de patrimoine | 252 | 202 |
| Marchés des Capitaux | 455 | 347 |
| Services de soutien généraux et autres | 2 | 3 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts | 3 419 \$ | 3 088 \$ |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers | 45 | 71 |
| Total de la correction de valeur pour pertes de crédit | 3 464 \$ | 3 159 \$ |
| La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts comprend ce qui suit : | | |
| Prêts de détail | 1 886 \$ | 1 753 \$ |
| Prêts de gros | 701 | 635 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts productifs | 2 587 \$ | 2 388 \$ |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 832 \$ | 700 \$ |
| Information supplémentaire par secteur géographique (1) | | |
| Canada | | |
| Prêts de détail | 187 \$ | 168 \$ |
| Prêts de gros | 172 | 92 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 359 \$ | 260 \$ |
| États-Unis | | |
| Prêts de détail | 1 \$ | 1 \$ |
| Prêts de gros | 141 | 164 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 142 \$ | 165 \$ |
| Autres pays | | |
| Prêts de détail | 156 \$ | 166 \$ |
| Prêts de gros | 175 | 109 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 331 \$ | 275 \$ |
| Correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux | 832 \$ | 700 \$ |

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2019 par rapport à 2018

Le total de la correction de valeur pour pertes de crédit s'est établi à 3 464 millions de dollars, en hausse de 305 millions, ou 10 %, par rapport à un an plus tôt, ce qui reflète surtout une augmentation de 331 millions de la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts.

La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts productifs, d'un montant de 2 587 millions de dollars, s'est accrue de 199 millions par rapport à celle de l'exercice précédent, ce qui rend compte de l'augmentation de la correction de valeur pour pertes de crédit des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Marchés des Capitaux et Gestion de patrimoine. Cette augmentation a résulté principalement de la croissance des volumes et de changements défavorables de la composition des portefeuilles.

La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux de 832 millions de dollars s'est accrue de 132 millions sur un an à cause surtout de la hausse des dotations, atténuée par des sorties, dans les secteurs Marchés des Capitaux et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Le risque de marché s'entend de l'incidence des prix du marché sur notre situation financière, notamment les profits ou pertes potentiels découlant des fluctuations de variables déterminées par le marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les prix des marchandises, les taux de change et les volatilités implicites.

Les mesures de la situation financière touchées par le risque de marché sont les suivantes :

1. Les positions pour lesquelles les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les revenus, qui comprennent :
 - a) les variations de la juste valeur des instruments classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net;
 - b) l'inefficacité de la couverture.
2. Les fonds propres CET1, qui comprennent :
 - a) tous les éléments ci-dessus; plus
 - b) les variations de la juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour lesquels les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global;
 - c) les variations de la valeur en dollars canadiens des participations dans des filiales étrangères, déduction faite des couvertures, découlant de la conversion des devises;
 - d) les variations de la juste valeur des déficits des régimes d'avantages du personnel.
3. Le ratio CET1, qui comprend :
 - a) tous les éléments ci-dessus; plus
 - b) les variations de l'actif pondéré en fonction des risques découlant des variations des risques de marché liés aux activités de négociation;
 - c) les variations de la valeur en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques découlant de la conversion des devises.
4. La valeur économique de la Banque, qui comprend :
 - a) tous les éléments des points 1 et 2 ci-dessus; plus
 - b) les variations de la valeur économique des autres positions liées aux activités autres que de négociation, du revenu net d'intérêt et des revenus tirés des services tarifés par suite de changements dans les facteurs à l'origine du risque de marché.

Contrôles du risque de marché – Positions évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Comme le risque de marché est visé par le Cadre d'appétit pour le risque à l'échelle de l'entreprise, le Conseil approuve nos restrictions globales liées à ce risque. La Gestion des risques du Groupe crée et gère la structure de contrôle des positions évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, en vue de s'assurer que nos activités sont conformes aux exigences du Conseil. La fonction Gestion des risques de marché et de crédit commercial, qui fait partie de la Gestion des risques du Groupe, est responsable de la création et de la gestion des contrôles et procédures de gouvernance, lesquels permettent de faire cadrer les risques avec les contraintes en matière d'appétit pour le risque établies par le Conseil. Ces contrôles prévoient des plafonds relatifs aux mesures probabilistes servant à déterminer les pertes potentielles, comme la valeur à risque et la valeur à risque en période de tensions pour lesquelles une analyse est présentée ci-dessous.

La **valeur à risque (VAR)** est une mesure statistique permettant d'estimer la perte potentielle visant un portefeuille financier, selon un coefficient de confiance précis et une période de détention déterminée. Nous évaluons la VAR en fonction du 99e centile du coefficient de confiance relativement aux fluctuations des prix sur une période de détention d'un jour, à l'aide d'une simulation axée sur les deux derniers exercices pour lesquels il existe des données de marché équilibrées. Ces calculs sont révisés quotidiennement en fonction des positions à risque courantes, hormis certaines positions moins significatives qui ne sont pas négociées activement et pour lesquelles les calculs sont révisés au moins une fois par mois.

La **valeur à risque en période de tensions (VAR en période de tensions)** est calculée de la même manière que la VAR, si ce n'est que les calculs sont fondés sur une période historique de volatilité extrême d'un an et sur la situation inverse, au lieu des données des deux derniers exercices. La période de tensions utilisée va de septembre 2008 à août 2009. La VAR en période de tensions est calculée quotidiennement pour tous les portefeuilles, sauf en ce qui concerne certaines positions moins significatives qui ne sont pas négociées activement et pour lesquelles les calculs sont révisés au moins une fois par mois.

La VAR et la VAR en période de tensions sont des estimations statistiques fondées sur des données du marché historiques. Il faut donc les interpréter en tenant compte de leurs limites, notamment les suivantes :

- La VAR et la VAR en période de tensions ne sont pas indicatrices de pertes futures si les variations effectives du marché diffèrent sensiblement de celles des périodes historiques ayant servi au calcul.
- La VAR et la VAR en période de tensions permettent de projeter les pertes potentielles sur une période de détention d'un jour, sans toutefois permettre de prévoir les pertes potentielles pour les positions à risque détenues plus longtemps.
- La VAR et la VAR en période de tensions sont évaluées à l'aide de positions à la fermeture des bureaux et ne tiennent pas compte de l'incidence des activités de négociation sur une journée.

Nous vérifions nos évaluations de la VAR et de la VAR en période de tensions de différentes façons, notamment au moyen d'un processus d'examen et de validation des modèles d'évaluation par un groupe indépendant de concepteurs de modèles et d'un contrôle ex post de la VAR par rapport aux revenus quotidiens évalués à la valeur du marché, afin d'identifier et d'examiner les cas où les revenus tirés des activités de négociation réels excèdent les projections de la VAR.

Simulations de crise – Notre programme de simulation de crises liées au risque de marché sert à identifier et à maîtriser le risque découlant de variations importantes des cours et des taux. Nous effectuons des simulations de crise tous les jours pour les positions évaluées à la valeur du marché. Les simulations de crise reproduisent des événements passés aussi bien qu'hypothétiques, de nature grave et durable. Les scénarios passés sont fondés sur des événements réels ayant touché les marchés et d'une durée d'au plus 90 jours, comme l'effondrement des marchés boursiers de 1987 et la crise financière mondiale de 2008. Les scénarios hypothétiques présentent de façon prospective des crises du marché graves, mais plausibles. Nous évaluons et peaufinons continuellement ces scénarios en fonction de l'évolution de la conjoncture. Les résultats des simulations de crise sont calculés en présumant une réévaluation instantanée de nos positions sans intervention de la direction.

Les calculs relatifs à ces mesures sont effectués pour toutes les positions qui sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net aux fins de la présentation de l'information financière, sauf les positions faisant partie d'une relation de couverture désignée et les positions liées à nos activités d'assurance.

Évaluations du risque de marché – Positions évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

VAR et VAR en période de tensions

Le tableau ci-après présente les chiffres ayant trait à la VAR liée à la gestion du risque de marché et la VAR en période de tensions liée à la gestion du risque de marché pour 2019 et 2018.

VAR liée à la gestion du risque de marché*

Tableau 52

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
|---|----------------------|---------------|---------------|--------------|----------------------|--------------|---------------|--------------|
| | Pour l'exercice clos | | | | Pour l'exercice clos | | | |
| | Au | Moyenne | Haut | Bas | Au | Moyenne | Haut | Bas |
| Titres de participation | 22 \$ | 19 \$ | 32 \$ | 11 \$ | 34 \$ | 14 \$ | 40 \$ | 6 \$ |
| Change | 3 | 4 | 13 | 2 | 12 | 4 | 12 | 2 |
| Marchandises | 2 | 2 | 4 | 1 | 2 | 2 | 3 | 1 |
| Taux d'intérêt (1) | 13 | 14 | 19 | 11 | 15 | 17 | 30 | 10 |
| Risque de crédit spécifique (2) | 5 | 5 | 6 | 4 | 5 | 5 | 6 | 4 |
| Effet de diversification (3) | (17) | (17) | n.s. | n.s. | (29) | (17) | n.s. | n.s. |
| VAR liée à la gestion du risque de marché | 28 \$ | 27 \$ | 45 \$ | 15 \$ | 39 \$ | 25 \$ | 44 \$ | 13 \$ |
| VAR en période de tensions liée à la gestion du risque de marché | 85 \$ | 106 \$ | 161 \$ | 76 \$ | 91 \$ | 79 \$ | 149 \$ | 40 \$ |

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

(1) Le risque lié à l'écart de taux général et le risque lié à l'écart de financement associé aux dérivés non garantis sont inclus dans la VAR liée aux taux d'intérêt.

(2) Le risque spécifique de crédit tient compte de la volatilité de l'écart de taux lié à chaque émetteur.

(3) La VAR liée à la gestion du risque de marché est inférieure à la somme des VAR individuelles par facteur de risque, en raison de la diversification du portefeuille.
n.s. non significatif

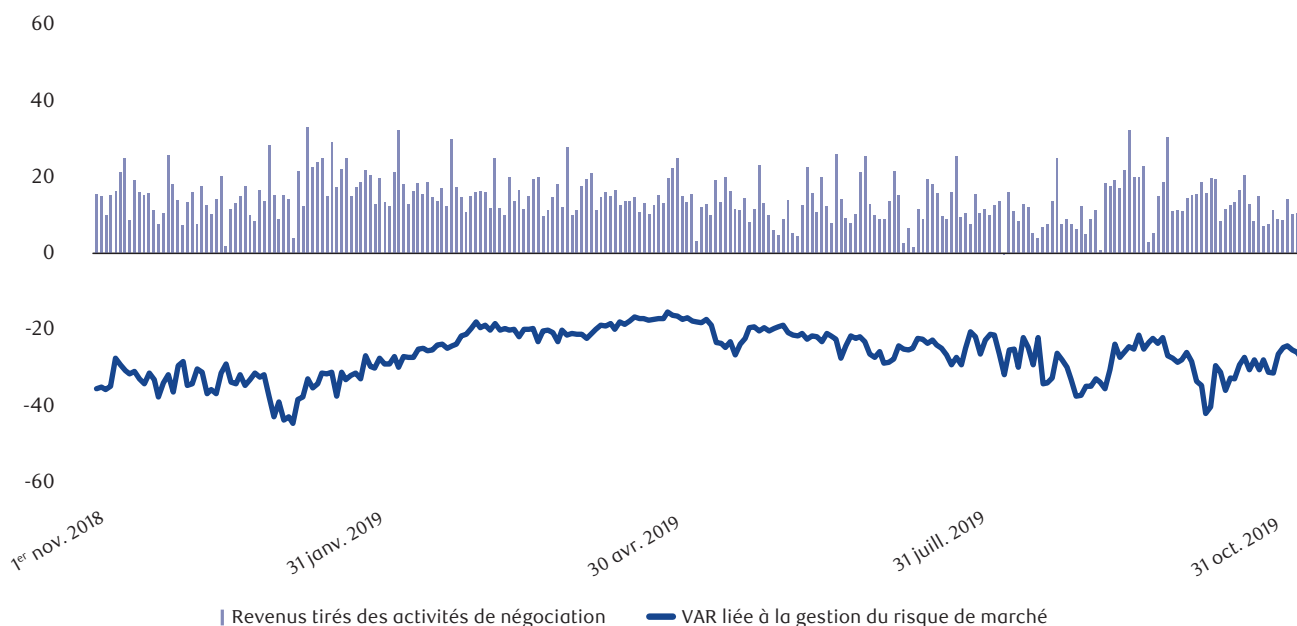
2019 par rapport à 2018

La moyenne de la VAR liée à la gestion du risque de marché s'est établie à 27 millions de dollars, en hausse de 2 millions par rapport à il y a un an, ce qui rend principalement compte des répercussions de la plus grande volatilité des marchés boursiers dans les premier et quatrième trimestres de 2019, facteur annulé par la réduction de la moyenne des placements de nos portefeuilles de titres à revenu fixe.

La moyenne de la VAR en période de tensions s'est établie à 106 millions de dollars, ce qui traduit une augmentation de 27 millions par rapport à il y a un an, laquelle a résulté en grande partie de l'accroissement de certains portefeuilles de titres à revenu fixe détenus depuis le premier trimestre de 2019 ainsi que de l'incidence de la volatilité accrue des marchés boursiers, tel qu'il a été fait mention ci-dessus.

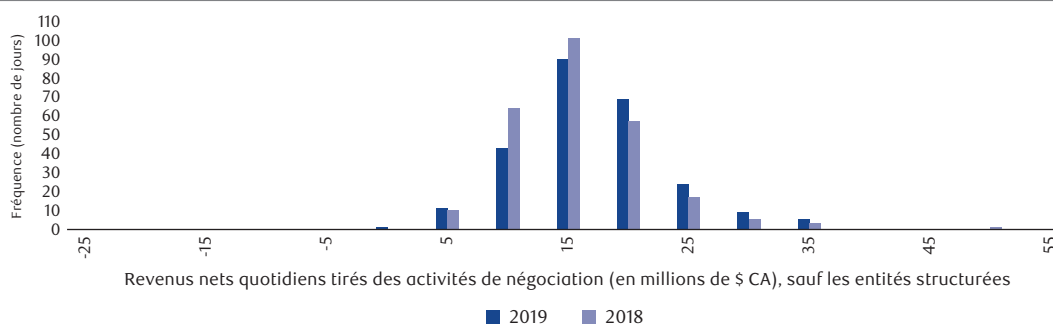
Le graphique ci-dessous illustre nos profits et pertes de négociation quotidiens (graphique à barres), ainsi que notre VAR quotidienne liée à la gestion du risque de marché (graphique linéaire). En 2019, nous avons eu une (1) journée de pertes totalisant 0,4 million de dollars, montant qui n'a pas dépassé la VAR cette journée-là.

Revenus tirés des activités de négociation et VAR (en millions de dollars canadiens)



Le graphique ci-dessous illustre la distribution des profits et pertes de négociation quotidiens en 2019 et en 2018. En 2019, nous avons eu une (1) journée de pertes totalisant 0,4 million de dollars, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Le profit déclaré le plus élevé a été de 33 millions de dollars, le profit quotidien moyen se chiffrant à 14 millions.

Revenus tirés des activités de négociation pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (majoration au montant imposable équivalent)



Évaluations du risque de marché – Actifs et passifs de RBC Assurances

Nous offrons une vaste gamme de produits d'assurance à nos clients et détenons des placements afin de pouvoir respecter nos obligations futures au titre des polices d'assurance. Les placements à l'appui des provisions techniques sont principalement des actifs à revenu fixe désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et sont en grande partie neutralisées par les variations de la juste valeur des provisions techniques, dont l'incidence est reflétée dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance. Au 31 octobre 2019, nous détenions des actifs à l'appui de passifs d'assurance totalisant 11,4 milliards de dollars (10,0 milliards au 31 octobre 2018).

Contrôles du risque de marché – Positions liées au risque de taux d'intérêt structurel ⁽¹⁾

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend du risque de taux d'intérêt découlant des produits bancaires traditionnels, comme les dépôts et les prêts. Il est assujéti à des limites et à des contrôles. Les mesures du risque de taux d'intérêt structurel tiennent également compte des couvertures connexes ainsi que du risque de taux d'intérêt lié aux titres détenus aux fins de la gestion des liquidités. Les facteurs engendrant le risque de taux d'intérêt structurel incluent la non-concordance entre la date de modification des taux des actifs et celle des passifs, les modifications des taux des actifs en regard de ceux des passifs, et les autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options de remboursement anticipé de prêts ou de remboursement des dépôts à terme avant l'échéance contractuelle.

Le Conseil approuve l'appétit pour le risque lié au risque de taux d'intérêt structurel, et le Comité actif-passif, de concert avec la Gestion des risques du Groupe, assure la gouvernance continue de l'évaluation et de la gestion de ce risque au moyen de politiques, de limites, de normes en matière d'exploitation et d'autres contrôles. Les rapports concernant le risque de taux d'intérêt structurel sont revus régulièrement par la Gestion des risques du Groupe, par le Comité actif-passif, par le Comité de gestion des risques, par le Comité de gestion des risques du Conseil, ainsi que par le Conseil.

(1) Les positions liées au risque de taux d'intérêt structurel tiennent compte de l'incidence des dérivés dans le cadre de relations de couverture comptable et des titres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 54 donne des détails sur les risques liés aux activités autres que de négociation qui sont pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.

Mesure du risque lié au taux d'intérêt structurel

Afin d'assurer la surveillance et le contrôle du risque de taux d'intérêt structurel, nous évaluons deux principaux paramètres, soit le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres, en fonction d'une variété de chocs sur les marchés, de scénarios et d'horizons temporels. Les scénarios touchant le marché englobent des variations parallèles et non parallèles de la courbe de rendement liées aux devises ainsi que des chocs relatifs à la volatilité des taux d'intérêt.

En vue de mesurer le risque lié au revenu net d'intérêt, nous recourons à des simulations dynamiques des activités structurelles détaillées figurant au bilan et à l'état du résultat net, de manière à déterminer l'incidence des scénarios de crise sur le revenu net d'intérêt prévu. Les positions liées aux actifs et aux passifs et les positions hors bilan sont simulées à l'aide d'une gamme d'horizons temporels. Les simulations tiennent compte des échéances des produits, des renouvellements et des taux de croissance, ainsi que du comportement en matière de remboursement anticipé et de remboursement. Les prix et les volumes des produits sont estimés en fonction de l'expérience passée et des attentes liées à un scénario donné de crise sur le marché. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres tient compte de la sensibilité à la valeur de marché des positions structurelles découlant des variations des taux. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres est évalué en soumettant les données détaillées concernant les positions au comptant à des techniques d'évaluation déterministes (scénario unique) et stochastiques (scénarios multiples). Le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres sont évalués en fonction de divers scénarios de crise liés au risque de marché comportant des variations extrêmes, mais plausibles, des taux sur le marché et de la volatilité des taux d'intérêt. Ces évaluations du risque de taux d'intérêt structurel ne tiennent pas compte de l'avantage des mesures prises par la direction.

Le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres sont gérés de façon complémentaire au soutien des efforts que nous déployons pour générer un revenu net d'intérêt durable d'excellente qualité. Pour des unités données, ces deux risques sont évalués chaque jour, chaque semaine ou chaque mois, selon l'importance, la complexité et la stratégie de couverture.

Un certain nombre d'hypothèses visant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux sous-tendent les modèles utilisés pour mesurer le risque lié au revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres. Les principales hypothèses ont trait aux profils en matière de financement prévus liés aux engagements au titre des taux des prêts hypothécaires, le comportement en matière de remboursement anticipé lié aux prêts à taux fixe, le comportement en matière de remboursement des dépôts à terme et le traitement des dépôts sans échéance. Toutes les hypothèses sont formulées de façon empirique en fonction des comportements passés des clients et des prix des produits antérieurs, en plus de tenir compte des changements plausibles à venir. La Gestion des risques du Groupe surveille de façon indépendante les modèles et les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel.

Évaluations du risque de marché – Sensibilités au risque de taux d'intérêt structurel

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt sur notre bilan structurel d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 p.b. et de 200 p.b. des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres prévus sur une période de 12 mois, en presumant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée. Dans le cas de scénarios de baisse des taux, des taux planchers sont appliqués, et ceux-ci sont établis en fonction des mouvements de taux à l'échelle mondiale. Les mesures du risque de taux d'intérêt sont fondées sur les risques de taux d'intérêt à un moment donné et elles changent continuellement en raison de nos activités commerciales et des mesures prises par la direction.

Risque de marché – Évaluations du risque de taux d'intérêt structurel*

Tableau 53

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | | | | | | 2018 | |
|--------------------------------------|--|----------------------------------|-----------|--|----------------------------------|---------|--|--|
| | Risque lié à la valeur économique des capitaux propres | | | Risque lié au revenu net d'intérêt (1) | | | Risque lié à la valeur économique des capitaux propres | Risque lié au revenu net d'intérêt (1) |
| | Incidence – dollar canadien | Incidence – dollar américain (2) | Total | Incidence – dollar canadien | Incidence – dollar américain (2) | Total | | |
| Incidence avant impôt d'une : | | | | | | | | |
| augmentation des taux de 100 p.b. | (1 151)\$ | (205)\$ | (1 356)\$ | 351 \$ | 128 \$ | 479 \$ | (1 140)\$ | 505 \$ |
| diminution des taux de 100 p.b. | 1 027 | (107) | 920 | (486) | (151) | (637) | 755 | (582) |
| Incidence avant impôt d'une : | | | | | | | | |
| augmentation des taux de 200 p.b. | (2 311)\$ | (690)\$ | (3 001)\$ | 620 \$ | 247 \$ | 867 \$ | (2 407)\$ | 923 \$ |
| diminution des taux de 200 p.b. | 2 030 | (86) | 1 944 | (1 071) | (285) | (1 356) | 1 067 | (1 370) |

* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

(1) Représente le risque lié au revenu net d'intérêt sur 12 mois découlant d'une variation instantanée et soutenue des taux d'intérêt.

(2) Représente l'incidence sur le risque de taux d'intérêt structurel des portefeuilles détenus par City National et nos services bancaires aux États-Unis.

Au 31 octobre 2019, un choc immédiat et soutenu constituant une diminution de 100 p.b. aurait eu une incidence négative de 637 millions de dollars sur notre revenu net d'intérêt, contre 582 millions l'exercice précédent. Un choc immédiat et soutenu constituant une augmentation de 100 p.b. au 31 octobre 2019 aurait eu une incidence négative de 1 356 millions de dollars sur la valeur économique de nos capitaux propres, contre 1 140 millions il y a un an. D'un exercice à l'autre, la sensibilité du revenu net d'intérêt provient essentiellement de l'amélioration du bilan et celle liée à la valeur économique des capitaux propres résulte surtout de la croissance nette des actifs à taux fixe. En 2019, le risque lié au revenu net d'intérêt et celui lié à la valeur économique des capitaux propres sont demeurés largement dans les limites approuvées.

Évaluations du risque de marché concernant les autres portefeuilles d'activités autres que de négociation significatifs Titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Au 31 octobre 2019, les titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global que nous détenons s'établissaient à 57,7 milliards de dollars, contre 48,5 milliards au 31 octobre 2018. Nous détenons des titres d'emprunt comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global principalement à des fins de placement, ainsi que de gestion du risque de liquidité et de couverture du risque de taux d'intérêt liés à nos activités bancaires autres que de négociation dans notre bilan. Au 31 octobre 2019, notre portefeuille de titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global était sensible aux fluctuations des taux d'intérêt, les autres éléments du résultat global pouvant ainsi subir l'incidence d'une variation de valeur avant impôt de 7 millions de dollars, ce qui correspondait à la variation de la valeur des titres découlant d'une augmentation parallèle d'un point de base des rendements. Le portefeuille nous exposait également au risque lié aux écarts de taux, lequel représentait une variation de valeur avant impôt de 20 millions de dollars, ce qui correspondait à la variation de la valeur découlant de l'élargissement d'un point de base des écarts de taux. La valeur des titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pris en compte dans l'évaluation du risque de taux d'intérêt structurel au 31 octobre 2019 s'établissait à 9,9 milliards de dollars. Nos titres de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprenaient également des positions en capitaux propres de 0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2019, soit le même montant qu'un an plus tôt.

Risque de change lié aux activités autres que de négociation

Le risque de change correspond à l'incidence défavorable possible des fluctuations des taux de change sur le bénéfice et la valeur économique. Nos revenus, nos charges et notre bénéfice libellés en devises autres que le dollar canadien sont assujettis aux fluctuations de la moyenne du dollar canadien par rapport à la moyenne de chacune de ces devises. Notre exposition la plus importante concerne le dollar américain en raison des activités que nous exerçons aux États-Unis et de nos autres opérations conclues en dollars américains. Nous avons également une exposition importante à la livre sterling et à l'euro, du fait de nos activités dans ces monnaies à l'échelle mondiale. L'appréciation ou la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou à l'euro pourrait accroître ou contracter, selon le cas, la valeur convertie de nos revenus, charges et bénéfices libellés en devises et avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation. Nous sommes aussi exposés au risque de change découlant de nos placements dans des établissements étrangers. Dans le cas des placements en titres de participation qui ne font pas l'objet d'une opération de couverture, lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport à d'autres monnaies, les pertes de change latentes sur les placements étrangers nets donnent lieu à une diminution de nos capitaux propres, par l'entremise des autres composantes des capitaux propres, et à une réduction de la valeur de conversion de l'actif pondéré en fonction des risques relativement aux actifs libellés en devises. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à des devises. Nous tenons donc compte de ces répercussions lorsque nous déterminons le niveau approprié de nos placements dans des établissements étrangers qui doivent faire l'objet d'une opération de couverture.

Dérivés liés aux activités autres que de négociation

Nous avons aussi recours à des dérivés pour couvrir les risques de marché non liés à nos activités de négociation. Le cas échéant, nous choisissons d'appliquer à leur égard la comptabilité de couverture. Ces dérivés sont pris en compte dans notre évaluation du risque de taux d'intérêt structurel et dans d'autres évaluations du risque de marché concernant les activités internes autres que de négociation. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque lié au taux d'intérêt structurel ainsi que pour les activités de financement et d'investissement. Nous avons aussi recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variation de la juste valeur de certains instruments à taux fixe. Nous utilisons également des dérivés de change pour gérer le risque relativement aux placements en titres de capitaux propres dans des filiales qui sont libellés en devises, particulièrement ceux qui sont libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros.

Pour plus de détails sur l'application de la comptabilité de couverture et l'utilisation de dérivés aux fins des activités de couverture, se reporter aux notes 2 et 8 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Lien entre le risque de marché et les principales données figurant au bilan

Les tableaux ci-après illustrent le lien entre les principales données figurant au bilan et les positions incluses dans les informations fournies à l'égard du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, ce qui illustre la façon dont nous gérons le risque de marché lié à nos actifs et passifs à l'aide de différentes évaluations du risque.

Lien entre le risque de marché et les principales données figurant au bilan

Tableau 54

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | |
|--|---------------------------|---|--|--|
| | Montant figurant au bilan | Évaluation du risque de marché | | Risque principal associé aux activités autres que de négociation |
| | | Risque lié aux activités de négociation (1) | Risque lié aux activités autres que de négociation (2) | |
| Actifs exposés au risque de marché | | | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 26 310 \$ | – \$ | 26 310 \$ | Taux d'intérêt |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 38 345 | 22 287 | 16 058 | Taux d'intérêt |
| Titres | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 146 534 | 136 609 | 9 925 | Taux d'intérêt, écart de taux |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 102 470 | – | 102 470 | Taux d'intérêt, écart de taux, cours des actions |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 306 961 | 246 068 | 60 893 | Taux d'intérêt |
| Prêts | | | | |
| Prêts de détail | 426 086 | 10 876 | 415 210 | Taux d'intérêt |
| Prêts de gros | 195 870 | 7 111 | 188 759 | Taux d'intérêt |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | (3 100) | – | (3 100) | Taux d'intérêt |
| Actif net des fonds distincts | 1 663 | – | 1 663 | Taux d'intérêt |
| Autres | | | | |
| Dérivés | 101 560 | 99 318 | 2 242 | Taux d'intérêt, écart de change |
| Autres actifs | 79 802 | 4 648 | 75 154 | Taux d'intérêt |
| Actifs non exposés au risque de marché (3) | 6 434 | | | |
| Total de l'actif | 1 428 935 \$ | 526 917 \$ | 895 584 \$ | |
| Passifs exposés au risque de marché | | | | |
| Dépôts | 886 005 \$ | 99 137 \$ | 786 868 \$ | Taux d'intérêt |
| Passif des fonds distincts | 1 663 | – | 1 663 | Taux d'intérêt |
| Autres | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 35 069 | 35 069 | – | |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 226 586 | 218 612 | 7 974 | Taux d'intérêt |
| Dérivés | 98 543 | 96 512 | 2 031 | Taux d'intérêt, écart de change |
| Autres passifs | 79 040 | 8 918 | 70 122 | Taux d'intérêt |
| Débiteures subordonnées | 9 815 | – | 9 815 | Taux d'intérêt |
| Passifs non exposés au risque de marché (4) | 8 589 | | | |
| Total du passif | 1 345 310 \$ | 458 248 \$ | 878 473 \$ | |
| Total des capitaux propres | 83 625 \$ | | | |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 428 935 \$ | | | |

(1) Le risque lié aux activités de négociation comprend les positions qui sont classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les positions pour lesquelles les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les revenus. Les évaluations du risque de marché liées à la VAR et à la VAR en période de tensions et les simulations de crise servent de contrôles des risques pour le risque lié aux activités de négociation.

(2) Le risque lié aux activités autres que de négociation comprend les positions utilisées aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel et d'autres portefeuilles d'activités autres que de négociation. Les autres portefeuilles d'activités autres que de négociation significatifs comprennent les positions liées à RBC Assurances et les titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable, non pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.

(3) Les actifs non exposés au risque de marché comprennent un montant de 6 434 millions de dollars au titre des immobilisations corporelles et d'autres actifs.

(4) Les passifs non exposés au risque de marché comprennent des passifs liés à la paie et d'autres passifs d'un montant de 8 589 millions de dollars.

| (en millions de dollars canadiens) | Évaluation du risque de marché | | | Risque principal associé aux activités autres que de négociation |
|--|--------------------------------|---|--|--|
| | Montant figurant au bilan | Risque lié aux activités de négociation (1) | Risque lié aux activités autres que de négociation (2) | |
| Actifs exposés au risque de marché | | | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 30 209 \$ | – \$ | 30 209 \$ | Taux d'intérêt |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 36 471 | 20 277 | 16 194 | Taux d'intérêt |
| Titres | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 128 258 | 120 163 | 8 095 | Taux d'intérêt, écart de taux |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 94 608 | – | 94 608 | Taux d'intérêt, écart de taux, cours des actions |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 294 602 | 219 108 | 75 494 | Taux d'intérêt |
| Prêts | | | | |
| Prêts de détail | 399 452 | 4 307 | 395 145 | Taux d'intérêt |
| Prêts de gros | 180 278 | 9 128 | 171 150 | Taux d'intérêt |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | (2 912) | – | (2 912) | Taux d'intérêt |
| Actif net des fonds distincts | 1 368 | – | 1 368 | Taux d'intérêt |
| Dérivés | 94 039 | 91 275 | 2 764 | Taux d'intérêt, écart de change |
| Autres actifs | 71 655 | 2 259 | 69 396 | Taux d'intérêt |
| Actifs non exposés au risque de marché (3) | 6 706 | | | |
| Total de l'actif | 1 334 734 \$ | 466 517 \$ | 861 511 \$ | |
| Passifs exposés au risque de marché | | | | |
| Dépôts (4) | 836 197 \$ | 81 432 \$ | 754 765 \$ | Taux d'intérêt |
| Passif des fonds distincts | 1 368 | – | 1 368 | Taux d'intérêt |
| Autres | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 32 247 | 32 247 | – | |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 206 814 | 201 839 | 4 975 | Taux d'intérêt |
| Dérivés | 90 238 | 87 352 | 2 886 | Taux d'intérêt, écart de change |
| Autres passifs | 72 116 | 7 661 | 64 455 | Taux d'intérêt |
| Débiteures subordonnées | 9 131 | – | 9 131 | Taux d'intérêt |
| Passifs non exposés au risque de marché (4), (5) | 6 668 | | | |
| Total du passif | 1 254 779 \$ | 410 531 \$ | 837 580 \$ | |
| Total des capitaux propres | 79 955 \$ | | | |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 334 734 \$ | | | |

- (1) Le risque lié aux activités de négociation comprend les positions qui sont classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les positions pour lesquelles les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les revenus. Les évaluations du risque de marché liées à la VAR et à la VAR en période de tensions et les simulations de crise servent de contrôles des risques pour le risque lié aux activités de négociation.
- (2) Le risque lié aux activités autres que de négociation comprend les positions utilisées aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel et d'autres portefeuilles d'activités autres que de négociation. Les autres portefeuilles d'activités autres que de négociation significatifs comprennent les positions liées à RBC Assurances et les titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable, non pris en compte dans le risque de taux d'intérêt structurel.
- (3) Les actifs non exposés au risque de marché comprennent un montant de 6 706 millions de dollars au titre des immobilisations corporelles et d'autres actifs.
- (4) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer inscrits à l'égard de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs non exposés au risque de marché. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.
- (5) Les passifs non exposés au risque de marché comprennent des passifs liés à la paie et d'autres passifs d'un montant de 6 668 millions de dollars.

Le risque de liquidité et de financement (risque de liquidité) est le risque que nous ne soyons pas en mesure de générer en temps opportun et de façon rentable la trésorerie et les équivalents de trésorerie nécessaires pour satisfaire à nos engagements lorsqu'ils deviennent exigibles. Le risque de liquidité résulte de la non-concordance de l'échéancier et de la valeur des flux de trésorerie, en ce qui concerne tant les éléments figurant au bilan que ceux hors bilan.

Notre profil de liquidité est structuré de manière à nous procurer les liquidités suffisantes pour satisfaire aux engagements courants et éventuels en temps normal et en période de crise. Afin d'atteindre cet objectif, nous nous sommes dotés d'un cadre de gestion du risque de liquidité exhaustif et d'une politique de mise en gage. Nous utilisons aussi des stratégies d'atténuation de plusieurs risques de liquidité qui visent :

- l'établissement d'un équilibre approprié entre le niveau de risque admissible en fonction de notre appétit pour le risque et les coûts engagés pour atténuer ce risque;
- le maintien d'un vaste accès à des sources de financement, ce qui signifie notamment le maintien et l'accroissement d'un volume fiable de dépôts de base de clients, ainsi qu'un accès continu à des sources diversifiées de financement de gros;
- un programme exhaustif de simulations de crise touchant les liquidités, un plan d'urgence, de reprise et de résolution de problèmes, ainsi qu'un processus de suivi permettant d'assurer que nous disposons d'un volume suffisant de titres négociables non grevés et de la capacité avérée de monétiser des catégories d'actif précises;
- la gouvernance des activités de mise en gage au moyen de limites et de réserves d'actifs liquides en vue d'éventuelles activités de mise en gage;
- l'utilisation de données granulaires, en temps opportun, aux fins de l'évaluation des risques;
- le recours à un processus transparent aux fins de l'établissement des prix de transfert des liquidités et de la répartition des coûts;
- l'emploi de notre modèle de gouvernance en trois lignes de défense.

Contrôle des risques

Nos objectifs, politiques et méthodes en matière de gestion du risque de liquidité sont revus régulièrement et mis à jour en fonction de l'évolution des conditions de marché et de la composition des activités, ce qui signifie notamment s'assurer de leur conformité à l'évolution du cadre réglementaire local. Nous continuons de maintenir une position de liquidité et de financement qui est appropriée aux fins de l'exécution de notre stratégie. Le risque de liquidité auquel nous sommes exposés demeure largement dans les limites de notre appétit pour le risque.

Le Conseil approuve annuellement les pouvoirs d'approbation du risque de liquidité délégués aux cadres supérieurs. Le Comité de gestion des risques du Conseil approuve annuellement le cadre de gestion du risque de liquidité et la politique de mise en gage, et il en assure la surveillance. Le Conseil, le Comité de gestion des risques du Conseil, le Comité de gestion des risques du Groupe et le Comité actif-passif revoient régulièrement les rapports concernant notre position de liquidité à l'échelle de l'entreprise. Le Comité de gestion des risques du Groupe, le Comité d'examen de la politique et (ou) le Comité actif-passif assurent également l'examen des documents sur la position de liquidité préparés à l'intention du Conseil ou de ses comités.

- Le Comité d'examen de la politique approuve annuellement la politique de gestion du risque de liquidité qui énonce les éléments de contrôle minimaux du risque en fonction de l'appétit pour le risque et du cadre de gestion du risque de liquidité approuvés par le Conseil.
- Le Comité actif-passif approuve annuellement le plan d'urgence relatif aux liquidités et assure l'encadrement et l'orientation stratégiques de la Trésorerie générale, ainsi que d'autres fonctions et secteurs d'exploitation, aux fins de la gestion des liquidités.

Ces politiques s'appuient sur des directives visant les activités, les services et les produits permettant de mettre en œuvre les éléments de contrôle comme les paramètres, les méthodologies, ainsi que les limites et pouvoirs en matière de gestion qui régissent l'évaluation et la gestion des liquidités. Nous avons aussi recours à des simulations de crise pour évaluer la robustesse du cadre de contrôle et étayer les plans d'urgence relatifs aux liquidités.

Évaluation du risque

Nous mesurons le risque de liquidité à partir d'hypothèses fondées sur un scénario que nous appliquons à nos actifs et passifs et aux engagements hors bilan, de manière à établir les profils relatifs aux flux de trésorerie prévus sur divers horizons temporels. Par exemple, les obligations d'État peuvent généralement être converties rapidement et aisément en trésorerie sans perte de valeur importante, et ce, quelle que soit leur échéance contractuelle. De même, bien que les dépôts fondés sur des relations puissent, sur une base contractuelle, être immédiatement retirés, leurs soldes peuvent constituer, dans les faits et selon divers facteurs, tels que la nature du client et leur utilisation prévue, une source de financement relativement stable. Nous passons en revue et confirmons régulièrement les méthodes de gestion des risques et les hypothèses sous-jacentes afin de nous assurer qu'elles cadrent avec le contexte opérationnel, la conjoncture économique et les conditions du marché prévues, les préférences des agences de notation, les exigences des organismes de réglementation et les pratiques du secteur qui sont généralement reconnues.

Afin de gérer le risque de liquidité en fonction de notre appétit pour le risque, nous établissons des limites relatives à divers paramètres compte tenu d'une gamme d'horizons temporels et de degrés de gravité des périodes de tensions, puis élaborons des plans d'urgence, de reprise et de résolution des problèmes. Nos activités aux fins de la mesure et du contrôle du risque de liquidité sont divisées en trois catégories, comme suit :

Risque de liquidité structurel (long terme)

Pour encadrer nos activités de financement de gros à terme garanti et non garanti, nous avons recours à un paramètre interne qui sert à gérer et à contrôler la concordance structurelle entre les actifs illiquides à long terme et le financement à plus long terme provenant d'investisseurs de gros ainsi que les dépôts de base.

Risque de liquidité stratégique (court terme)

Pour gérer les risques immédiats liés aux flux de trésorerie auxquels nous pouvons être exposés en période de tensions, nous établissons des limites précisant le niveau maximal de flux de trésorerie nets à court terme afin de gérer le risque inhérent aux principales unités, filiales et devises et nous procédons à des évaluations par simulation de crise. Nos positions liées aux flux de trésorerie nets sont établies par l'application d'hypothèses et de paramètres internes aux flux de trésorerie connus et prévus qui sont associés à tous les principaux actifs non grevés, aux passifs et aux activités hors bilan. Les actifs grevés ne sont pas considérés comme une source de liquidités disponibles. Nous contrôlons également le risque de liquidité stratégique en respectant, à l'échelle de l'entreprise et à celle de chaque unité fonctionnelle, des normes prescrites par les organismes de réglementation, comme le ratio de liquidité à court terme.

Risque de liquidité éventuel

Le processus de planification relatif au risque de liquidité éventuel permet d'évaluer l'incidence d'événements soudains entraînant des tensions ainsi que les interventions que nous prévoyons mettre de l'avant. Notre plan d'urgence relatif aux liquidités, que la Trésorerie générale maintient et administre, a été élaboré afin de guider les mesures que nous pourrions prendre en cas de crise de liquidité. Sous la gouverne de la Trésorerie générale, des équipes affectées à la gestion des crises de liquidité, à l'échelle régionale ou à celle de l'entreprise, se réunissent régulièrement afin d'évaluer nos liquidités et d'approuver notre plan d'urgence à cet égard et, en période de tensions, fournissent de précieux renseignements aux fonctions de première ligne et de gestion des risques en guise de soutien au processus de gestion des crises. Ces équipes comprennent des membres des principaux secteurs d'exploitation, de la Gestion des risques du Groupe et des fonctions Finances, Exploitation et Communications qui sont des spécialistes en la matière.

Nos simulations de crise, qui font appel à des éléments de scénarios et d'analyses de sensibilité, permettent d'évaluer notre exposition prospective à des événements systémiques et à des événements touchant RBC. Ces tests couvrent une période s'échelonnant sur plusieurs semaines. Différents degrés de gravité sont pris en considération relativement à chaque type de crise, et certains scénarios tiennent compte de révisions à la baisse de plusieurs crans des notations qui nous sont attribuées.

Le processus de planification relatif au risque de liquidité éventuel permet de déterminer les besoins éventuels en matière de financement (p. ex., les prélèvements sur les lignes de crédit et de liquidités engagées, l'accroissement des garanties requises et les retraits de dépôts) et les sources (p. ex., les ventes d'actifs liquides en cas d'urgence et la capacité supplémentaire de financement de gros) en fonction de différents scénarios de crise. Par conséquent, il permet d'établir les exigences liées à nos portefeuilles d'actifs liquides non grevés réservés.

Nos portefeuilles d'actifs liquides non grevés se composent d'un groupe diversifié de titres négociables et liquides assortis de notations élevées, de conventions de revente à un jour de titres d'Etat et de dépôts auprès de banques centrales. Ces portefeuilles doivent satisfaire à des critères minimaux en matière de qualité des actifs et, le cas échéant, à d'autres critères d'admissibilité (p. ex., des critères en matière d'échéance, de diversification et d'admissibilité aux avances consenties par les banques centrales), de manière à garantir un accès maximal immédiat à des liquidités supplémentaires au besoin. Ces titres, lorsqu'ils sont ajoutés aux autres actifs liquides non grevés que nous détenons par suite d'activités sur les marchés financiers ou autres, enrichissent notre réserve de liquidités et sont pris en compte dans les informations sur les charges grevant les actifs qui sont fournies ci-dessous.

Réserve de liquidités et charges grevant les actifs

Les tableaux ci-après présentent des sommaires de notre réserve de liquidités ainsi que des charges grevant nos actifs. Dans les deux tableaux, les actifs non grevés représentent, à différents degrés, une source de financement à laquelle nous avons accès. Les actifs non grevés représentent l'écart entre le total des actifs et les actifs grevés, qu'ils figurent au bilan ou non. Les actifs grevés comprennent : i) les actifs liquides détenus par la banque qui sont donnés en garantie (p. ex., financement de rachat et dérivés donnés en garantie) ou qui ne peuvent être utilisés librement en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes (p. ex., ils sont affectés au maintien d'une réserve obligatoire ou au respect d'exigences locales en matière d'adéquation des fonds propres, ainsi qu'au maintien de l'accès continu aux systèmes de paiement et de règlement); ii) les titres qui ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de financement de titres et sur dérivés et qui sont grevés d'une seconde charge lorsque cela est autorisé (p. ex., pour obtenir un financement à l'aide de conventions de rachat ou pour couvrir des titres vendus à découvert), ou qui n'ont aucune valeur de liquidité puisqu'ils ne peuvent être grevés d'une seconde charge et iii) les actifs illiquides qui ont été titrisés et vendus sur le marché ou qui ont été donnés en garantie à l'appui d'entités de financement à terme structuré. Conformément à notre cadre et à notre politique en matière de gestion des liquidités, les actifs grevés ne sont pas considérés comme une source de liquidités.

Réserve de liquidités

Notre réserve de liquidités est constituée d'actifs liquides non grevés disponibles ainsi que de facilités d'emprunt non engagées et inutilisées consenties par des banques centrales, auxquelles nous pouvons accéder dans des circonstances exceptionnelles, dans la mesure où certaines conditions préalables établies par ces banques centrales (p. ex., la Banque du Canada, la Réserve fédérale, la Banque d'Angleterre et la Banque de France) peuvent être respectées.

Notre capacité inutilisée en matière de financement de gros, laquelle est évaluée régulièrement, pourrait constituer une autre source de liquidités pour atténuer des périodes de tensions, mais nous ne la prenons pas en considération pour le calcul de la réserve de liquidités.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | |
|---|---------------------------------------|--|---------------------------|------------------------|----------------------------|
| | Actifs liquides détenus par la banque | Titres reçus en garantie dans le cadre des transactions de financement de titres et des transactions sur dérivés | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 26 310 \$ | – \$ | 26 310 \$ | 2 860 \$ | 23 450 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 38 345 | – | 38 345 | 329 | 38 016 |
| Titres émis ou garantis par des organismes souverains, des banques centrales ou des banques multilatérales de développement (1) | 206 960 | 311 019 | 517 979 | 345 753 | 172 226 |
| Autres titres | 90 026 | 115 261 | 205 287 | 96 184 | 109 103 |
| Lignes de crédit inutilisées accordées par des banques centrales (2) | 9 534 | – | 9 534 | – | 9 534 |
| Autres actifs admissibles à titre de garanties pour obtenir un escompte (3) | 109 327 | – | 109 327 | – | 109 327 |
| Autres actifs liquides (4) | 21 732 | – | 21 732 | 21 316 | 416 |
| Total des actifs liquides | 502 234 \$ | 426 280 \$ | 928 514 \$ | 466 442 \$ | 462 072 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | |
|---|---------------------------------------|--|---------------------------|------------------------|----------------------------|
| | Actifs liquides détenus par la banque | Titres reçus en garantie dans le cadre des transactions de financement de titres et des transactions sur dérivés | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 30 209 \$ | – \$ | 30 209 \$ | 2 573 \$ | 27 636 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 36 471 | – | 36 471 | 366 | 36 105 |
| Titres émis ou garantis par des organismes souverains, des banques centrales ou des banques multilatérales de développement (1) | 188 911 | 261 119 | 450 030 | 297 681 | 152 349 |
| Autres titres | 78 090 | 126 209 | 204 299 | 84 589 | 119 710 |
| Lignes de crédit inutilisées accordées par des banques centrales (2) | 9 988 | – | 9 988 | – | 9 988 |
| Autres actifs admissibles à titre de garanties pour obtenir un escompte (3) | 99 120 | – | 99 120 | – | 99 120 |
| Autres actifs liquides (4) | 19 758 | – | 19 758 | 19 406 | 352 |
| Total des actifs liquides | 462 547 \$ | 387 328 \$ | 849 875 \$ | 404 615 \$ | 445 260 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Banque Royale du Canada | 224 063 \$ | 219 197 \$ |
| Succursales à l'étranger | 71 062 | 73 015 |
| Filiales | 166 947 | 153 048 |
| Total des actifs liquides non grevés | 462 072 \$ | 445 260 \$ |

- (1) Inclut les titres liquides émis par des gouvernements provinciaux et des entités parrainées par le gouvernement américain et dont le gouvernement fédéral des États-Unis est le curateur (p. ex., la Federal National Mortgage Association et la Federal Home Loan Mortgage Corporation).
- (2) Inclut les prêts qui sont admissibles à titre de garanties pour la facilité d'escompte dont nous disposons à la Federal Reserve Bank of New York (FRBNY). Les montants sont présentés à la valeur nominale et pourraient être assujettis aux exigences en matière de marges de nantissement appliquées par la FRBNY afin de déterminer la valeur de la garantie ou la capacité d'emprunt. L'accès au programme d'emprunt sur la facilité d'escompte est tributaire du respect des exigences établies par la FRBNY. En outre, il est entendu que les emprunts sont rares et attribuables à des circonstances inhabituelles nécessitant des arrangements temporaires.
- (3) Représente notre portefeuille de prêts autres qu'hypothécaires non grevés en dollars canadiens (à la valeur nominale) qui pourrait, sous réserve du respect des conditions préalables à l'emprunt et de l'application des exigences en matière de marges de nantissement prescrites, être donné en garantie à la Banque du Canada en vue d'obtenir des avances en vertu de son programme d'aide d'urgence. Ce programme n'est pas considéré comme une source de liquidités disponibles dans notre profil de risque de liquidité normal, mais pourrait, dans des circonstances exceptionnelles, lorsque la liquidité normale sur le marché est gravement perturbée, nous permettre, ainsi qu'à d'autres banques, de monétiser les actifs admissibles à titre de garanties afin de satisfaire aux exigences et d'atténuer toute perturbation supplémentaire des liquidités sur le marché. Le solde comprend également nos prêts hypothécaires non grevés admissibles en tant que garanties auprès d'une Federal Home Loan Bank (FHLB).
- (4) Le montant des actifs liquides grevés représente les garanties en espèces et les dépôts de garantie obligatoires en espèces qui ont été fournis en lien avec des transactions visant des dérivés négociés hors cote et en Bourse.

D'ordinaire, la réserve de liquidités reflète surtout l'activité bancaire courante des clients, alors que les portefeuilles d'actifs liquides s'ajustent aux fluctuations des soldes de trésorerie, mais elle dépend aussi de l'activité des marchés financiers; en effet, les stratégies d'entreprises et les entrées-sorties de clients peuvent également modifier l'ajout ou la soustraction d'actifs liquides utilisés dans le calcul global de la réserve de liquidités. La réserve de liquidités est également tributaire de la Trésorerie générale puisque, dans le cadre des activités de gestion d'émission de titres d'emprunt, ce sont les réserves qui permettent d'absorber les écarts entre l'émission de titres d'emprunt et le déploiement d'activités.

2019 par rapport à 2018

Le total des actifs liquides a augmenté de 79 milliards de dollars, ou 9 %, résultat qui provient surtout de la hausse des titres reçus en garantie aux termes de transactions sur swaps de garantie et de conventions de revente ainsi que du portefeuille de titres inscrits au bilan. L'augmentation des garanties obtenues a été annulée par une hausse correspondante de celles accordées en lien avec des actifs liquides grevés en raison des conventions de revente et des transactions sur swaps de garantie.

Charges grevant les actifs

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la trésorerie, des titres et des autres actifs et indique ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui sont disponibles à la vente ou qui peuvent être donnés à titre de garantie dans le cadre de transactions de financement garanti. Les autres actifs, tels que les prêts hypothécaires et les créances sur cartes de crédit, peuvent aussi être monétisés, mais cela nécessite un plus long délai d'exécution que pour les titres négociables. Au 31 octobre 2019, nos actifs non grevés et pouvant être donnés en garantie représentaient 29 % du total de notre actif (29 % au 31 octobre 2018).

Charges grevant les actifs

Tableau 56

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | | | |
|--|--------------------|------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | | 31 octobre 2018 | | | | |
| | Actifs grevés | | Actifs non grevés | | | Actifs grevés | | Actifs non grevés | | |
| | Donnés en garantie | Autres (1) | Pouvant être donnés en garantie (2) | Autres (3) | Total | Donnés en garantie | Autres (1) | Pouvant être donnés en garantie (2) | Autres (3) | Total |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | – \$ | 2 860 \$ | 23 450 \$ | – \$ | 26 310 \$ | – \$ | 2 573 \$ | 27 636 \$ | – \$ | 30 209 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | – | 329 | 38 016 | – | 38 345 | – | 366 | 36 105 | – | 36 471 |
| Titres | | | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 44 431 | – | 99 420 | 2 683 | 146 534 | 40 640 | – | 84 270 | 3 348 | 128 258 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 16 376 | – | 86 045 | 49 | 102 470 | 12 195 | – | 82 351 | 62 | 94 608 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés (4) | 399 013 | 22 793 | 49 325 | 5 214 | 476 345 | 348 597 | 22 188 | 53 590 | 5 722 | 430 097 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts de détail | | | | | | | | | | |
| Titres hypothécaires | 31 345 | – | 40 401 | – | 71 746 | 34 286 | – | 36 234 | – | 70 520 |
| Prêts hypothécaires | 42 103 | – | 22 598 | 171 644 | 236 345 | 36 959 | – | 17 784 | 157 208 | 211 951 |
| Prêts autres qu'hypothécaires | 7 094 | – | 62 204 | 48 697 | 117 995 | 8 553 | – | 59 611 | 48 817 | 116 981 |
| Prêts de gros | – | – | 34 882 | 160 988 | 195 870 | – | – | 32 478 | 147 800 | 180 278 |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | – | – | – | (3 100) | (3 100) | – | – | – | (2 912) | (2 912) |
| Actif net des fonds distincts | – | – | – | 1 663 | 1 663 | – | – | – | 1 368 | 1 368 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Dérivés | – | – | – | 101 560 | 101 560 | – | – | – | 94 039 | 94 039 |
| Autres (5) | 21 316 | – | 416 | 64 504 | 86 236 | 19 406 | – | 352 | 58 603 | 78 361 |
| Total de l'actif | 561 678 \$ | 25 982 \$ | 456 757 \$ | 553 902 \$ | 1 598 319 \$ | 500 636 \$ | 25 127 \$ | 430 411 \$ | 514 055 \$ | 1 470 229 \$ |

- (1) Inclut les actifs qui ne peuvent pas être utilisés pour obtenir un financement garanti en raison de restrictions juridiques ou d'autre nature.
- (2) Inclut les prêts qui pourraient être utilisés afin de garantir les avances consenties par les banques centrales. Notre portefeuille de prêts autres qu'hypothécaires non grevés en dollars canadiens (à la valeur nominale) pourrait, sous réserve du respect des conditions préalables à l'emprunt et de l'application des exigences en matière de marges de nantissement prescrites, être donné en garantie à la Banque du Canada en vue d'obtenir des avances en vertu de son programme d'aide d'urgence. Représente également nos prêts hypothécaires non grevés qui sont admissibles à titre de garanties auprès d'une FHLB. Nous déposons également en garantie des prêts qui sont admissibles à titre de garanties au titre de la facilité d'escompte dont nous disposons à la FRBNY. Le programme d'aide d'urgence et d'autres facilités de la banque centrale ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles dans notre profil de risque de liquidité normal. Toutefois, en période de crise exceptionnelle et aiguë de liquidités sur le marché, les banques pourraient monétiser des actifs qui remplissent les conditions de sûreté.
- (3) Les autres actifs non grevés ne sont assujettis à aucune restriction en ce qui a trait à leur recours pour obtenir du financement ou à leur utilisation à titre de garantie, mais ils ne seront pas considérés comme facilement disponibles, car ils pourraient ne pas être acceptables par les banques centrales ou conformément à d'autres programmes de prêts.
- (4) Inclut les actifs liquides détenus par la banque et les titres reçus en garantie dans le cadre de financement de titres hors bilan, de transactions sur dérivés et de prêts sur marges. Comprend des garanties de 22,8 milliards de dollars (22,2 milliards au 31 octobre 2018) reçues dans le cadre d'opérations de revente qui ne peuvent pas être redonnées en gage dans leur forme juridique actuelle.
- (5) Le montant des actifs donnés en garantie représente les garanties en espèces et les dépôts de garantie obligatoires qui ont été fournis en lien avec des transactions visant des dérivés négociés hors cote et en Bourse.

Financement

Stratégie de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs liés au financement de gros à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts de particuliers et, dans une moindre mesure, de dépôts d'entreprises et de dépôts institutionnels, constitue l'assise de notre position de liquidité structurelle.

Profil des dépôts et du financement

Au 31 octobre 2019, les dépôts fondés sur les relations, qui constituent la principale source de financement des prêts de détail et des prêts hypothécaires, s'établissaient à 594 milliards de dollars, ou 51 % du total du financement (545 milliards, ou 50 %, au 31 octobre 2018). La tranche restante est composée de financement de gros à court terme et à long terme.

Le financement des actifs très liquides se compose principalement d'un financement de gros à court terme qui reflète la période de monétisation de ces actifs. Le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs de gros qui sont moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances a publié ses règlements sur la recapitalisation interne en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques*, qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. La dette à long terme de premier rang émise par la Banque depuis le 23 septembre 2018, inclusivement, ayant une échéance initiale supérieure à 400 jours et étant négociable, sous réserve de certaines exceptions, est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes de ce régime, si le surintendant des institutions financières détermine qu'une banque pourrait ne plus être viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre des Finances, lorsque ce dernier juge qu'il en va de l'intérêt du public, ordonner que la SADC convertisse en actions ordinaires une partie ou la totalité de certaines actions et de certains passifs de cette banque. Au 31 octobre 2019, la valeur notionnelle des titres d'emprunt à long terme émis en cours qui étaient assujettis à la conversion en vertu du régime de recapitalisation interne s'élevait à 20 320 millions de dollars (4 467 millions au 31 octobre 2018).

Pour plus de détails sur le financement de gros, se reporter au tableau de la composition du financement de gros ci-dessous.

Émission de titres d'emprunt à long terme

En 2019, nous avons de nouveau profité de taux et d'un accès au financement de gros non garanti plus avantageux que ceux de nombreux homologues à l'échelle mondiale. Nous avons émis, soit directement, soit par l'entremise de nos filiales, du financement à long terme non garanti de 19,1 milliards de dollars dans diverses monnaies et sur divers marchés, ce qui a été plus qu'annulé par les arrivées à échéance.

Nous utilisons principalement des programmes de titrisation de créances hypothécaires résidentielles et de créances sur cartes de crédit à titre de source supplémentaire de financement et aux fins de la gestion des liquidités ainsi que des actifs et passifs. Le total de notre financement à long terme garanti comprend les titres adossés à des créances hypothécaires en cours vendus, les obligations sécurisées qui sont garanties par des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les titres adossés à des créances sur cartes de crédit.

En regard de 2018, nos titres adossés à des créances hypothécaires en cours vendus ont diminué de 1,8 milliard de dollars. Nos obligations sécurisées et nos créances sur cartes de crédit titrisées se sont accrues de 2,3 milliards de dollars et ont fléchi de 1,5 milliard, respectivement.

Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Arrangements hors bilan.

| Sources de financement à long terme* | Tableau 57 | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Aux | |
| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Financement à long terme non garanti | 94 662 \$ | 102 325 \$ |
| Financement à long terme garanti | 63 853 | 64 843 |
| Débitures subordonnées | 9 788 | 9 397 |
| | 168 303 \$ | 176 565 \$ |

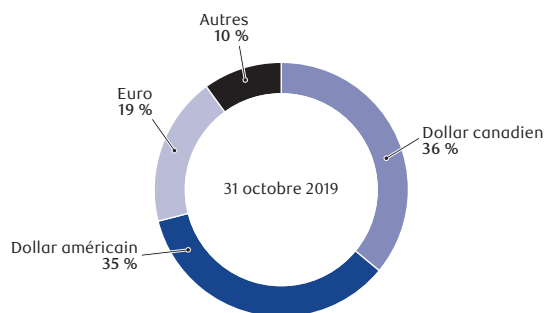
* Ce tableau fait partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Nos activités de financement de gros sont bien diversifiées tant sur le plan géographique que sur le plan des secteurs d'investissement, des instruments, des devises, de la structure et des échéances. Nous maintenons notre présence dans différents marchés de financement, ce qui nous permet de surveiller continuellement les faits nouveaux et les tendances qui se manifestent, de manière à cibler les opportunités ou les risques et à prendre sans délai les mesures qui s'imposent. Nous avons recours à des programmes enregistrés d'émission de titres d'emprunt à plus long terme. Le tableau ci-après présente un sommaire de ces programmes et des plafonds autorisés, par secteur géographique.

| Programmes par secteur géographique | | | Tableau 58 |
|--|--|---|------------|
| Canada | États-Unis | Europe/Asie | |
| <ul style="list-style-type: none">• Prospectus préalable de base au Canada – 25 milliards de dollars | <ul style="list-style-type: none">• Prospectus préalable de base aux États-Unis – 40 milliards de dollars US | <ul style="list-style-type: none">• Programme européen d'émission de titres d'emprunt – 40 milliards de dollars US• Programme mondial d'obligations sécurisées – 32 milliards d'euros• Programmes d'émission au Japon – 1 billion de yens | |

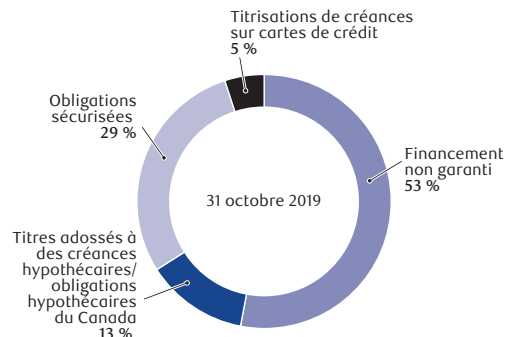
Nous obtenons également du financement à long terme à l'aide de billets de premier rang canadiens, de titres adossés à des créances hypothécaires aux termes du Programme des titres hypothécaires LNH, d'obligations hypothécaires du Canada, de titres adossés à des créances sur cartes de crédit, d'obligations kangourou (émises sur le marché australien par des firmes étrangères) et de certificats de dépôt Yankee (émis sur le marché américain par des firmes étrangères). Nous évaluons continuellement les possibilités de percer de nouveaux marchés et des secteurs d'investissement inexploités, car la diversification nous donne une plus grande souplesse du financement de gros, elle réduit la concentration du financement et la dépendance envers ce dernier, et donne généralement lieu à des réductions des coûts de financement. Comme l'indiquent les graphiques ci-dessous, notre profil actuel de la dette à long terme est bien diversifié en ce qui concerne chaque monnaie et chaque produit. Le maintien de notations compétitives est aussi un élément essentiel du financement rentable.

Composition du financement de la dette à long terme (1) – par monnaie d'émission



(1) Selon une durée à l'échéance initiale supérieure à un an.

Composition du financement de la dette à long terme (1) – par produit



(1) Selon une durée à l'échéance initiale supérieure à un an.

Le tableau ci-après montre la composition de notre financement de gros selon la durée à courir jusqu'à l'échéance.

Composition du financement de gros ⁽¹⁾

Tableau 59

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | | | | |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Moins de 1 an Sous-total | De 1 à 2 ans | 2 ans et plus | Total |
| Dépôts provenant de banques (2) | 4 087 \$ | – \$ | 388 \$ | 33 \$ | 4 508 \$ | – \$ | – \$ | 4 508 \$ |
| Certificats de dépôt et papier commercial | 2 917 | 12 037 | 17 390 | 22 038 | 54 382 | 132 | – | 54 514 |
| Papier commercial adossé à des actifs (3) | 2 542 | 3 188 | 6 543 | 3 905 | 16 178 | – | – | 16 178 |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang (4) | 11 | 2 293 | 9 183 | 14 188 | 25 675 | 18 856 | 29 756 | 74 287 |
| Obligations structurées non garanties de premier rang (5) | 847 | 676 | 171 | 1 342 | 3 036 | 1 810 | 5 047 | 9 893 |
| Titrisation de prêts hypothécaires | – | 524 | 1 796 | 727 | 3 047 | 3 523 | 11 015 | 17 585 |
| Obligations sécurisées/titres adossés à des actifs (6) | – | – | 6 282 | 2 305 | 8 587 | 14 337 | 23 426 | 46 350 |
| Passif subordonné | – | 2 000 | – | 998 | 2 998 | 2 500 | 4 290 | 9 788 |
| Autres (7) | 9 489 | 1 224 | 157 | 1 663 | 12 533 | 141 | 9 976 | 22 650 |
| Total | 19 893 \$ | 21 942 \$ | 41 910 \$ | 47 199 \$ | 130 944 \$ | 41 299 \$ | 83 510 \$ | 255 753 \$ |
| Comprend : | | | | | | | | |
| Financement garanti | 10 339 \$ | 3 929 \$ | 14 621 \$ | 6 937 \$ | 35 826 \$ | 17 860 \$ | 34 441 \$ | 88 127 \$ |
| Financement non garanti | 9 554 | 18 013 | 27 289 | 40 262 | 95 118 | 23 439 | 49 069 | 167 626 |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | | | | |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Moins de 1 an Sous-total | De 1 à 2 ans | 2 ans et plus | Total |
| Dépôts provenant de banques (2) | 4 507 \$ | 10 \$ | 42 \$ | – \$ | 4 559 \$ | – \$ | – \$ | 4 559 \$ |
| Certificats de dépôt et papier commercial | 3 658 | 9 000 | 20 994 | 14 926 | 48 578 | 197 | 132 | 48 907 |
| Papier commercial adossé à des actifs (3) | 1 908 | 2 581 | 5 877 | 6 197 | 16 563 | – | – | 16 563 |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang (4) | 122 | 6 132 | 7 424 | 8 090 | 21 768 | 23 125 | 33 513 | 78 406 |
| Obligations structurées non garanties de premier rang (5) | 185 | 215 | 353 | 693 | 1 446 | 2 603 | 5 608 | 9 657 |
| Titrisation de prêts hypothécaires | – | 2 473 | 527 | 1 099 | 4 099 | 3 027 | 12 193 | 19 319 |
| Obligations sécurisées/titres adossés à des actifs (6) | – | 21 | 4 641 | 5 409 | 10 071 | 8 581 | 26 861 | 45 513 |
| Passif subordonné | – | – | – | 1 103 | 1 103 | 2 993 | 5 301 | 9 397 |
| Autres (7) | 7 639 | 1 658 | 419 | 1 189 | 10 905 | 4 | 9 122 | 20 031 |
| Total | 18 019 \$ | 22 090 \$ | 40 277 \$ | 38 706 \$ | 119 092 \$ | 40 530 \$ | 92 730 \$ | 252 352 \$ |
| Comprend : | | | | | | | | |
| Financement garanti | 8 292 \$ | 5 666 \$ | 11 045 \$ | 12 706 \$ | 37 709 \$ | 11 608 \$ | 39 054 \$ | 88 371 \$ |
| Financement non garanti | 9 727 | 16 424 | 29 232 | 26 000 | 81 383 | 28 922 | 53 676 | 163 981 |

(1) Ne tient pas compte des acceptations bancaires ni des conventions de rachat.

(2) Ne tient pas compte des dépôts liés aux services que nous fournissons aux banques (p. ex., services de garde, gestion de la trésorerie).

(3) Inclut seulement le passif consolidé, y compris notre programme de papier commercial garanti par des créances.

(4) Inclut les billets de dépôt.

(5) Inclut les billets pour lesquels le résultat est fonction des fluctuations du taux de change, des marchandises et des titres de participation.

(6) Inclut les prêts sur cartes de crédit et les prêts hypothécaires.

(7) Inclut les obligations encaissables par anticipation (garanties) de 8 014 millions de dollars (6 978 millions au 31 octobre 2018), les billets de dépôt au porteur (non garantis) de 4 813 millions (4 084 millions au 31 octobre 2018) et d'autres dépôts structurés à long terme (non garantis) de 9 823 millions (8 969 millions au 31 octobre 2018).

Notations

Notre capacité à accéder aux marchés du financement non garanti et à mener, de façon rentable, certaines activités de titrisation dépend principalement du maintien de notations concurrentielles. Les notations et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent le point de vue de ces dernières et leurs méthodes. Les notations font l'objet de modifications, en raison de facteurs comprenant, notamment, notre solidité financière, notre situation concurrentielle, nos liquidités ainsi que d'autres facteurs qui sont en partie indépendants de notre volonté.

Le tableau ci-après présente nos principales notations ⁽¹⁾.

| Notations | | Tableau 60 | | | |
|----------------------------------|--|----------------------|--|--|-------------|
| | | Au 3 décembre 2019 | | | |
| | | Dettes à court terme | Dettes à long terme de premier rang existante ⁽²⁾ | Dettes à long terme de premier rang ⁽³⁾ | Perspective |
| Moody's ⁽⁴⁾ | | P-1 | Aa2 | A2 | stable |
| Standard & Poor's ⁽⁵⁾ | | A-1+ | AA- | A | stable |
| Fitch Ratings ⁽⁶⁾ | | F1+ | AA | AA | stable |
| DBRS ⁽⁷⁾ | | R-1 (élevée) | AA (élevée) | AA | stable |

- (1) Les notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente, ni la détention d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent à l'occasion et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par une agence de notation en tout temps.
- (2) Comprend la dette à long terme de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 ainsi que celle émise à cette date ou par la suite, laquelle est ignorée aux fins du régime de recapitalisation interne.
- (3) Comprend la dette à long terme de premier rang émise le 23 septembre 2018 ou après cette date, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne.
- (4) Le 1^{er} août 2019, Moody's a confirmé nos notations et une perspective stable.
- (5) Le 24 juin 2019, Standard & Poor's a confirmé nos notations et une perspective stable.
- (6) Le 22 octobre 2018, Fitch Ratings a confirmé nos notations et une perspective stable.
- (7) Le 18 juin 2019, DBRS a révisé notre perspective, la faisant passer de positive à stable, a relevé la notation de notre dette à long terme de premier rang existante, la faisant passer de AA à AA (élevée) et a relevé la notation de notre dette à long terme de premier rang de AA (faible) à AA.

Obligations contractuelles supplémentaires découlant de révisions à la baisse des notations

Nous sommes tenus de donner des biens en garantie à certaines contreparties dans l'éventualité où nos notations actuelles baisseraient. Le tableau ci-après présente les obligations additionnelles au titre des garanties susceptibles d'être requises à la date de clôture advenant une révision à la baisse d'un cran, de deux crans ou de trois crans de nos notations. Ces obligations additionnelles au titre des garanties constituent des exigences supplémentaires pour chaque révision à la baisse consécutive et elles ne représentent pas l'incidence cumulative de multiples révisions à la baisse. Les montants présentés varient périodiquement en raison de plusieurs facteurs, dont le transfert d'activités de négociation à des infrastructures du marché financier ayant fait l'objet d'une compensation centrale et à des Bourses, l'expiration de transactions mettant en jeu des événements susceptibles de déclencher des révisions à la baisse, l'application de limites internes aux nouveaux accords afin d'exclure les événements susceptibles de déclencher des révisions à la baisse, ainsi que le passage de position négative à positive des positions évaluées à la valeur de marché dans le cours normal des activités. Aucun titre d'emprunt de premier rang en circulation sur le marché ne comporte de modalités faisant en sorte qu'une révision des notations déclencherait un remboursement anticipé du capital.

Obligations contractuelles supplémentaires découlant de révisions à la baisse des notations

Tableau 61

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | |
|---|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Révision à la baisse de 1 cran | Révision à la baisse de 2 crans | Révision à la baisse de 3 crans | Révision à la baisse de 1 cran | Révision à la baisse de 2 crans | Révision à la baisse de 3 crans |
| Exigences contractuelles liées au financement des dérivés ou aux marges | 165 \$ | 64 \$ | 124 \$ | 125 \$ | 45 \$ | 191 \$ |
| Autres exigences contractuelles liées au financement ou aux marges ⁽¹⁾ | 180 | 176 | – | 185 | 176 | – |

- (1) Comprendent les CPG émis dans le cadre de nos activités sur les marchés des obligations municipales à New York.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est une mesure prévue par l'accord de Bâle III utilisée pour évaluer la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux besoins de liquidités sur une période de 30 jours advenant une grave crise de liquidité. Le ratio de liquidité à court terme minimal exigé par le CBCB et le BSIF est de 100 % à l'heure actuelle.

Le BSIF exige que les banques canadiennes communiquent le ratio de liquidité à court terme selon le modèle de déclaration prévu par l'accord de Bâle, calculé à partir de la moyenne des positions quotidiennes liées au ratio de liquidité à court terme enregistrées au cours du trimestre.

Ratio de liquidité à court terme (1)

Tableau 62

| | Pour les trimestres clos | | | |
|---|---|---|---|-------------------------------------|
| | le 31 octobre 2019 | | le 31 juillet 2019 | |
| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | | | | |
| | Valeur non pondérée totale (moyenne) (2) | Valeur pondérée totale (moyenne) | Valeur non pondérée totale (moyenne) (2) | Valeur pondérée totale (moyenne) |
| Actifs liquides de haute qualité | | | | |
| Total des actifs liquides de haute qualité | s.o. | 234 605 \$ | s.o. | 224 629 \$ |
| Sorties de trésorerie | | | | |
| Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont : | | | | |
| <i>Dépôts stables</i> (3) | 266 868 \$ | 20 417 \$ | 258 989 \$ | 19 680 \$ |
| <i>Dépôts moins stables</i> | 89 565 | 2 687 | 88 841 | 2 665 |
| Financement de gros non garanti, dont : | | | | |
| <i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives</i> (4) | 177 303 | 17 730 | 170 148 | 17 015 |
| <i>Dépôts non opérationnels</i> | 303 129 | 137 946 | 302 672 | 142 038 |
| <i>Dettes non garanties</i> | 133 484 | 31 907 | 130 030 | 31 079 |
| <i>Financement de gros garanti</i> | 145 888 | 82 282 | 148 207 | 86 524 |
| <i>Exigences supplémentaires, dont :</i> | 23 757 | 23 757 | 24 435 | 24 435 |
| <i>Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées</i> | s.o. | 33 904 | s.o. | 33 351 |
| <i>Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette</i> | 265 287 | 72 268 | 269 355 | 82 274 |
| <i>Facilités de crédit et de liquidité</i> | 57 869 | 33 108 | 66 828 | 44 430 |
| Autres obligations de financement contractuelles (5) | 7 761 | 7 761 | 6 080 | 6 080 |
| Autres obligations de financement conditionnelles (6) | 199 657 | 31 399 | 196 447 | 31 764 |
| Total des sorties de trésorerie | 19 108 | 19 108 | 20 370 | 20 370 |
| | 441 413 | 7 999 | 431 682 | 7 842 |
| Total des sorties de trésorerie | s.o. | 291 642 \$ | s.o. | 305 555 \$ |
| Entrées de trésorerie | | | | |
| Prêts garantis (p. ex., conventions de revente) | 313 698 \$ | 52 469 \$ | 327 511 \$ | 56 368 \$ |
| Entrées liées aux expositions parfaitement productives | 15 692 | 11 154 | 14 399 | 9 909 |
| Autres entrées de trésorerie | 43 442 | 43 442 | 55 667 | 55 667 |
| Total des entrées de trésorerie | s.o. | 107 065 \$ | s.o. | 121 944 \$ |
| | | Total de la valeur ajustée | | Total de la valeur ajustée |
| Total des actifs liquides de haute qualité | | 234 605 \$ | | 224 629 \$ |
| Total des sorties de trésorerie nettes | | 184 577 | | 183 611 |
| Ratio de liquidité à court terme | | 127 % | | 122 % |

(1) Le ratio de liquidité à court terme est calculé conformément à la Ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, laquelle reflète à son tour les normes de liquidité publiées par le CBCB. Le ratio de liquidité à court terme pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 correspond à une moyenne de 63 positions quotidiennes.

(2) À l'exception des autres obligations de financement conditionnelles, les entrées et sorties non pondérées représentent des éléments venant à échéance ou remboursables par anticipation dans 30 jours tout au plus. Les autres obligations de financement conditionnelles comprennent aussi les titres d'emprunt dont la durée restante jusqu'à l'échéance dépasse 30 jours.

(3) Selon la définition du CBCB, les dépôts stables de détail et de petites entreprises constituent des dépôts qui sont assurés et qui sont soit détenus dans des comptes courants, soit ceux de clients avec lesquels la banque entretient des relations durables, ce qui rend les retraits improbables.

(4) Les dépôts opérationnels de clients qui ne sont pas des dépôts de détail ou des dépôts de petites ou moyennes entreprises constituent des dépôts que les clients doivent laisser à la banque afin d'y accéder plus aisément et d'être en mesure d'utiliser les systèmes de paiement et de règlement, principalement pour la compensation, la garde et la gestion de trésorerie.

(5) Les autres obligations de financement contractuelles comprennent principalement les sorties liées aux opérations sur valeur non réglées et les sorties liées aux engagements afférents à des titres vendus à découvert.

(6) Les autres obligations de financement conditionnelles comprennent les sorties liées à d'autres facilités hors bilan dont le facteur de retrait du ratio de liquidité à court terme est faible (de 0 % à 5 %).

s.o. sans objet

Nous gérons notre position liée au ratio de liquidité à court terme en fonction d'une fourchette cible qui reflète notre tolérance à l'égard du risque de liquidité et qui tient compte de la composition des activités et des actifs ainsi que des capacités en matière de financement. Cette fourchette est revue périodiquement à la lumière des modifications apportées aux exigences internes et des faits nouveaux externes.

Nous détenons des actifs liquides de haute qualité libellés dans les principales monnaies, dont l'étendue du marché et l'envergure sont fiables. Nos pratiques de gestion de la trésorerie permettent de nous assurer que les différents niveaux d'actifs liquides de haute qualité sont gérés activement, de manière à atteindre les objectifs cibles en matière de ratio de liquidité à court terme. Nos actifs de niveau 1, calculés en respectant la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF et les exigences du CBCB concernant le ratio de liquidité à court terme, représentent 83 % du total des actifs liquides de haute qualité. Ces actifs comprennent la trésorerie, les placements auprès de banques centrales et les titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales ou des entités supranationales.

Le ratio de liquidité à court terme tient compte des flux de trésorerie provenant des activités au bilan et hors bilan qui sont prévus ou qui pourraient être enregistrés dans un délai de 30 jours advenant une sévère crise de liquidité. Les sorties de trésorerie découlent de l'application de facteurs de retrait et de non-renouvellement aux dépôts à terme et à vue, et sont classées par type de client (prêts de gros, prêts de détail et petites et moyennes entreprises). Les sorties de trésorerie découlent aussi des activités commerciales qui donnent lieu à des exigences en matière de financement conditionnel et de garanties, comme le financement de rachat, les dérivés, la vente de titres à découvert et la prorogation des engagements de crédit et de liquidité consentis aux clients. Les entrées de trésorerie résultent principalement de l'arrivée à échéance de prêts garantis, de prêts interbancaires et de titres qui ne font pas partie des actifs liquides de haute qualité.

Le ratio de liquidité à court terme ne reflète pas la capacité de financement sur le marché qui, à notre avis, pourrait être disponible advenant une crise. Un taux de sortie de 100 % est appliqué à tous les titres d'emprunt de gros arrivant à échéance aux fins du calcul du ratio de liquidité à court terme.

Quatrième trimestre de 2019 par rapport au troisième trimestre de 2019

La moyenne du ratio de liquidité à court terme du trimestre clos le 31 octobre 2019 s'est établie à 127 %, contre 122 % au trimestre précédent, ce qui correspond à un excédent d'environ 50 milliards de dollars. L'augmentation de cet excédent par rapport au trimestre précédent reflète essentiellement un changement dans la composition du financement et des activités.

Échéances contractuelles des actifs financiers, des passifs financiers et des éléments hors bilan

Les tableaux ci-après présentent le profil des échéances contractuelles résiduelles liées à tous nos actifs, passifs et éléments hors bilan, en fonction de leur valeur comptable (p. ex., le coût amorti ou la juste valeur), à la date de clôture. Les éléments hors bilan sont répartis selon la date d'échéance du contrat.

Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information aux fins de la gestion du risque de liquidité. Ces renseignements détaillés servent notamment à modéliser un bilan préparé selon l'approche de la comptabilité behavioriste et qui est basé sur les échéances réelles, de manière à calculer les mesures du risque de liquidité. Pour plus de détails, se reporter à la section Évaluation du risque.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | | | | | | Total |
|--|--------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 ans à 5 ans | 5 ans et plus | Sans échéance précise | |
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès des banques | 62 095 \$ | 3 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 2 557 \$ | 64 655 \$ |
| Titres | | | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction (1) | 96 229 | 14 | 45 | 10 | 21 | 64 | 97 | 8 601 | 41 453 | 146 534 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 3 069 | 3 960 | 3 857 | 2 886 | 3 511 | 16 203 | 24 638 | 43 907 | 439 | 102 470 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 164 870 | 62 971 | 41 569 | 10 985 | 14 993 | 133 | – | – | 11 440 | 306 961 |
| Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable | 23 097 | 17 145 | 25 854 | 28 796 | 29 533 | 120 524 | 232 364 | 51 049 | 90 494 | 618 856 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 12 940 | 5 119 | 27 | – | – | – | – | – | (24) | 18 062 |
| Dérivés | 5 668 | 8 635 | 4 265 | 3 227 | 3 547 | 9 815 | 18 753 | 47 649 | 1 | 101 560 |
| Autres actifs financiers | 28 296 | 1 400 | 1 193 | 48 | 61 | 169 | 277 | 1 861 | 2 164 | 35 469 |
| Total des actifs financiers | 396 264 \$ | 99 247 \$ | 76 810 \$ | 45 952 \$ | 51 666 \$ | 146 908 \$ | 276 129 \$ | 153 067 \$ | 148 524 \$ | 1 394 567 \$ |
| Autres actifs non financiers | 2 907 | 1 475 | 108 | 865 | 109 | 1 373 | 1 507 | 1 696 | 24 328 | 34 368 |
| Total de l'actif | 399 171 \$ | 100 722 \$ | 76 918 \$ | 46 817 \$ | 51 775 \$ | 148 281 \$ | 277 636 \$ | 154 763 \$ | 172 852 \$ | 1 428 935 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts (2) | | | | | | | | | | |
| Emprunts non garantis | 50 872 \$ | 36 251 \$ | 47 307 \$ | 38 376 \$ | 42 885 \$ | 28 886 \$ | 51 557 \$ | 20 230 \$ | 470 027 \$ | 786 391 \$ |
| Emprunts garantis | 2 588 | 4 874 | 10 679 | 3 596 | 2 395 | 10 351 | 19 535 | 5 755 | – | 59 773 |
| Obligations sécurisées | – | – | 4 828 | – | 5 255 | 10 818 | 13 263 | 5 677 | – | 39 841 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Acceptations | 12 944 | 5 119 | 27 | – | – | – | – | – | 1 | 18 091 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 35 069 | – | – | – | – | – | – | – | – | 35 069 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 192 855 | 14 281 | 13 462 | 6 | – | 4 | – | – | 5 978 | 226 586 |
| Dérivés | 6 325 | 7 779 | 4 519 | 3 430 | 3 442 | 9 155 | 17 348 | 46 515 | 30 | 98 543 |
| Autres passifs financiers | 29 008 | 1 066 | 849 | 290 | 443 | 272 | 701 | 8 510 | 691 | 41 830 |
| Débtentures subordonnées | – | – | – | – | – | – | 316 | 9 499 | – | 9 815 |
| Total des passifs financiers | 329 661 \$ | 69 370 \$ | 81 671 \$ | 45 698 \$ | 54 420 \$ | 59 486 \$ | 102 720 \$ | 96 186 \$ | 476 727 \$ | 1 315 939 \$ |
| Autres passifs non financiers | 1 314 | 5 288 | 276 | 154 | 142 | 898 | 903 | 11 179 | 9 217 | 29 371 |
| Titres de participation | – | – | – | – | – | – | – | – | 83 625 | 83 625 |
| Total du passif et des capitaux propres | 330 975 \$ | 74 658 \$ | 81 947 \$ | 45 852 \$ | 54 562 \$ | 60 384 \$ | 103 623 \$ | 107 365 \$ | 569 569 \$ | 1 428 935 \$ |
| Éléments hors bilan | | | | | | | | | | |
| Garanties financières | 427 \$ | 2 409 \$ | 2 088 \$ | 2 829 \$ | 2 382 \$ | 986 \$ | 5 394 \$ | 45 \$ | 48 \$ | 16 608 \$ |
| Engagements en vertu de baux | 69 | 137 | 204 | 197 | 198 | 719 | 1 619 | 3 032 | – | 6 175 |
| Engagements de crédit | 2 996 | 6 367 | 8 821 | 10 655 | 11 638 | 41 740 | 150 267 | 27 827 | 3 865 | 264 176 |
| Autres engagements liés au crédit | 469 | 934 | 1 615 | 1 863 | 1 365 | 191 | 634 | 10 | 92 392 | 99 473 |
| Autres engagements | 35 | – | – | – | – | – | – | – | 484 | 519 |
| Total des éléments hors bilan | 3 996 \$ | 9 847 \$ | 12 728 \$ | 15 544 \$ | 15 583 \$ | 43 636 \$ | 157 914 \$ | 30 914 \$ | 96 789 \$ | 386 951 \$ |

(1) Les titres d'emprunt détenus à des fins de transaction et classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont pris en compte dans la catégorie Moins de 1 mois, car nous ne prévoyons pas détenir ces actifs jusqu'à leur échéance contractuelle.

(2) Une grande partie des dépôts basés sur les relations sont remboursables à vue ou moyennant un court préavis selon les conditions du contrat; toutefois, dans les faits, ces soldes de clients procurent les fonds de base nous permettant de répondre à nos besoins en matière d'exploitation et de liquidité comme il est expliqué à la section Profil des dépôts et du financement plus haut.

Au 31 octobre 2018

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | 5 ans et plus | Sans échéance précise | Total |
|---|--------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès des banques | 64 201 \$ | 2 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 2 477 \$ | 66 680 \$ |
| Titres | | | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction (1) | 86 551 | 20 | 22 | 16 | 1 | 52 | 72 | 6 982 | 34 542 | 128 258 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 3 529 | 6 855 | 1 419 | 2 593 | 2 399 | 12 989 | 25 061 | 39 396 | 367 | 94 608 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 168 810 | 66 854 | 28 828 | 10 298 | 11 692 | 552 | – | – | 7 568 | 294 602 |
| Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable | 22 534 | 14 967 | 21 079 | 26 753 | 25 271 | 122 687 | 211 768 | 44 191 | 87 568 | 576 818 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 10 774 | 4 788 | 94 | 1 | – | 5 | – | – | (21) | 15 641 |
| Dérivés | 6 070 | 10 179 | 4 930 | 4 032 | 3 030 | 11 130 | 18 067 | 36 581 | 20 | 94 039 |
| Autres actifs financiers | 25 670 | 873 | 938 | 78 | 157 | 112 | 231 | 1 758 | 2 120 | 31 937 |
| Total des actifs financiers | 388 139 \$ | 104 538 \$ | 57 310 \$ | 43 771 \$ | 42 550 \$ | 147 527 \$ | 255 199 \$ | 128 908 \$ | 134 641 \$ | 1 302 583 \$ |
| Autres actifs non financiers | 1 809 | 1 268 | 590 | 364 | 559 | 971 | 1 352 | 1 125 | 24 113 | 32 151 |
| Total de l'actif | 389 948 \$ | 105 806 \$ | 57 900 \$ | 44 135 \$ | 43 109 \$ | 148 498 \$ | 256 551 \$ | 130 033 \$ | 158 754 \$ | 1 334 734 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts (2), (3) | | | | | | | | | | |
| Emprunts non garantis | 46 793 \$ | 33 849 \$ | 47 209 \$ | 30 511 \$ | 36 116 \$ | 34 641 \$ | 50 792 \$ | 14 844 \$ | 440 246 \$ | 735 001 \$ |
| Emprunts garantis | 2 340 | 6 571 | 9 321 | 5 433 | 4 232 | 7 135 | 23 388 | 5 902 | – | 64 322 |
| Obligations sécurisées | – | – | 2 579 | 1 499 | 2 982 | 10 022 | 16 360 | 3 432 | – | 36 874 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Acceptations | 10 775 | 4 787 | 94 | 1 | – | 5 | – | – | – | 15 662 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 32 247 | – | – | – | – | – | – | – | – | 32 247 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 146 205 | 44 248 | 9 030 | 91 | – | – | – | – | 7 240 | 206 814 |
| Dérivés | 5 998 | 8 585 | 4 650 | 4 176 | 3 311 | 9 808 | 17 205 | 36 496 | 9 | 90 238 |
| Autres passifs financiers (3) | 27 414 | 1 003 | 582 | 233 | 414 | 154 | 522 | 7 633 | 733 | 38 688 |
| Débitures subordonnées | – | – | – | – | 103 | – | 318 | 8 710 | – | 9 131 |
| Total des passifs financiers | 271 772 \$ | 99 043 \$ | 73 465 \$ | 41 944 \$ | 47 158 \$ | 61 765 \$ | 108 585 \$ | 77 017 \$ | 448 228 \$ | 1 228 977 \$ |
| Autres passifs non financiers | 992 | 5 095 | 346 | 183 | 157 | 765 | 868 | 9 449 | 7 947 | 25 802 |
| Titres de participation | – | – | – | – | – | – | – | – | 79 955 | 79 955 |
| Total du passif et des capitaux propres | 272 764 \$ | 104 138 \$ | 73 811 \$ | 42 127 \$ | 47 315 \$ | 62 530 \$ | 109 453 \$ | 86 466 \$ | 536 130 \$ | 1 334 734 \$ |
| Éléments hors bilan | | | | | | | | | | |
| Garanties financières | 532 \$ | 2 026 \$ | 1 647 \$ | 2 696 \$ | 1 337 \$ | 1 910 \$ | 4 179 \$ | 1 125 \$ | 50 \$ | 15 502 \$ |
| Engagements en vertu de baux | 66 | 131 | 194 | 199 | 194 | 695 | 1 517 | 2 814 | – | 5 810 |
| Engagements de crédit | 4 122 | 3 417 | 8 736 | 9 667 | 11 406 | 33 030 | 168 071 | 23 899 | 269 | 262 617 |
| Autres engagements liés au crédit | 577 | 795 | 1 586 | 1 498 | 1 324 | 478 | 680 | 148 | 107 499 | 114 585 |
| Autres engagements | 141 | – | – | – | – | – | – | – | 556 | 697 |
| Total des éléments hors bilan | 5 438 \$ | 6 369 \$ | 12 163 \$ | 14 060 \$ | 14 261 \$ | 36 113 \$ | 174 447 \$ | 27 986 \$ | 108 374 \$ | 399 211 \$ |

- (1) Les titres d'emprunt détenus à des fins de transaction et classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont pris en compte dans la catégorie Moins de 1 mois, car nous ne prévoyons pas détenir ces actifs jusqu'à leur échéance contractuelle.
- (2) Une grande partie des dépôts basés sur les relations sont remboursables à vue ou moyennant un court préavis selon les conditions du contrat; toutefois, dans les faits, ces soldes de clients procurent les fonds de base nous permettant de répondre à nos besoins en matière d'exploitation et de liquidité comme il est expliqué à la section Profil des dépôts et du financement plus haut.
- (3) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer inscrits à l'égard de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs financiers. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance s'entend du risque lié à la perte financière susceptible de survenir lorsque le montant, le calendrier ou la fréquence des prestations ou des primes versées en vertu de contrats d'assurance ou de réassurance diffèrent des prévisions. Le risque d'assurance ne comprend pas les autres risques couverts par d'autres éléments de notre cadre de gestion des risques (p. ex., le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel) lorsque ces risques sont accessoires ou connexes au transfert des risques. Les quatre risques secondaires sont les suivants : morbidité, mortalité, longévité et voyage.

Notre cadre de gestion du risque d'assurance fournit une vue d'ensemble des processus et des outils nous permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer, de limiter et de communiquer les risques d'assurance auxquels nous sommes exposés. Ces processus sont également soutenus par notre modèle de gouvernance à trois lignes de défense.

Facteurs de risque opérationnel et de risque de non-conformité à la réglementation

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte ou de préjudice imputable au facteur humain, à l'insuffisance ou à la défaillance de nos processus et systèmes ainsi qu'à la conjoncture externe. Ce risque est inhérent à toutes nos activités et à celles de tierces parties, et le défaut de le gérer pourrait entraîner une perte financière directe ou indirecte, une atteinte à notre réputation ou des sanctions de la part des autorités de réglementation.

Notre gestion du risque opérationnel se fonde sur notre modèle de gouvernance en trois lignes de défense, ce qui comprend les rôles et les responsabilités de l'organisation, de manière à assurer une approche coordonnée à l'échelle de l'entreprise. Pour plus de détails, se reporter à la section Gestion du risque d'entreprise, à la rubrique Gestion du risque.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Nous disposons d'un cadre de gestion du risque opérationnel d'entreprise qui établit les processus visant à identifier, évaluer, surveiller, mesure, signaler et communiquer le risque opérationnel. Les processus sont mis en œuvre par voie des outils et méthodes ci-dessous :




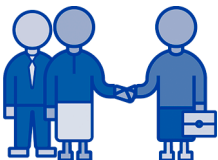
- Les outils d'identification et d'évaluation des risques, dont la collecte et l'analyse de données sur les événements créant des risques, aident les responsables chargés de leur gestion à comprendre et à gérer proactivement les expositions au risque opérationnel. Les évaluations des risques assurent la concordance entre ces expositions et les efforts déployés pour les gérer. La direction se sert des résultats obtenus grâce à ces outils pour prendre des décisions éclairées.
- Les outils de supervision des risques alertent la direction de changements dans le profil du risque opérationnel. Jumelés aux facteurs déclenchant l'escalade hiérarchique et une surveillance des risques, ces outils peuvent identifier les tendances en matière de risque, informer la direction des niveaux de risque qui approchent ou excèdent les limites établies ainsi que permettre que des mesures et des plans d'atténuation soient mis en œuvre promptement.
- La mesure des fonds propres exposés au risque opérationnel fournit une estimation crédible de l'exposition potentielle, met en lumière les vulnérabilités à ce risque et permet de prendre des décisions avisées en matière de stratégie et de planification des fonds propres, ce qui, en bout de ligne, assure que la banque est suffisamment résiliente pour absorber les pertes causées par le risque opérationnel, et ce, à la fois dans des circonstances normales et des situations de crise.
- Les processus de signalement et de communication des risques garantissent que des informations pertinentes sur le risque opérationnel sont transmises à la direction en temps opportun afin qu'elle puisse prendre des décisions d'affaires éclairées.

Les conclusions tirées des programmes de gestion du risque opérationnel nous permettent de comprendre ce qui s'est passé, de jauger si l'événement en question pourrait survenir dans un autre secteur de la banque et de définir les contrôles à instaurer ou à modifier. Ces conclusions aident à définir notre appétit pour le risque opérationnel et à déterminer le niveau de risque opérationnel global; établissant ainsi notre profil de risque opérationnel. Ce profil tient compte des risques opérationnels importants auxquels nous sommes exposés, des risques et tendances potentiels, qu'ils soient nouveaux ou émergents, ainsi que des conclusions générales relativement à l'environnement de contrôle et aux perspectives en matière de risque. Nous identifions et étudions de manière proactive les solutions d'assurance avantageuses en vue d'atténuer l'incidence future éventuelle du risque opérationnel.

Nous évaluons les risques et avantages éventuels découlant de nos décisions afin de parvenir à un équilibre entre l'acceptation des pertes possibles et les coûts à engager aux fins de l'atténuation des risques, cet équilibre correspondant à notre appétit pour le risque opérationnel. Établi par le Conseil, cet appétit vise l'ensemble de nos secteurs d'exploitation.

La communication de rapports préparés par les gestionnaires à divers échelons assure une gestion proactive du risque opérationnel et favorise la transparence relativement aux risques auxquels nous sommes exposés. Ces rapports périodiques sont transmis à la haute direction et fournissent des renseignements détaillés sur les principaux inducteurs et tendances en matière de risque pour chaque secteur d'exploitation et pour la banque dans son ensemble. De plus, les modifications apportées au profil de risque opérationnel qui ne correspondent pas à notre stratégie commerciale ou à notre appétit pour le risque opérationnel sont mises en évidence et analysées par le Comité de gestion des risques du Groupe et par le Comité de gestion des risques du Conseil.

Dans le cadre de nos activités, nous sommes exposés à différents risques opérationnels qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers. La liste qui suit n'est pas exhaustive, car d'autres facteurs pourraient également influencer de façon négative sur nos résultats.

| Risque | Description |
|---|---|
| <p>Risque lié à la cybersécurité</p>  | <p>Nous comptons sur une équipe de professionnels spécialisés en technologie et en cybersécurité qui gèrent un programme exhaustif afin de protéger l'entreprise des violations et d'autres incidents en assurant que les contrôles de sécurité et d'exploitation adéquats sont en place. Nous continuons de renforcer notre cadre de cybercontrôle afin d'accroître notre résilience et notre capacité en matière de cybersécurité, ce qui inclut une surveillance en continu et le signalement d'événements et d'incidents en sécurité qui pourraient se révéler suspects. Tout au long de l'exercice, nous avons encore investi dans notre programme, et de nombreux scénarios et simulations ont été exécutés afin de tester notre stratégie en matière de résilience.</p> |
| <p>Risque lié à la gestion des données et à la confidentialité</p>  | <p>L'utilisation et la gestion des données ainsi que leur gouvernance revêtent de plus en plus d'importance puisque nous continuons d'investir dans des solutions et innovations numériques et que nous élargissons nos activités commerciales. Les récentes mesures réglementaires concernant le respect de la vie privée, tels le <i>Règlement général de la protection des données</i> qu'a adopté l'Union européenne et la loi intitulée <i>California Consumer Privacy Act</i>, témoignent également de cette nouvelle réalité. Se reporter à la rubrique Risque lié au cadre juridique et réglementaire. Le chef de la confidentialité et le chef des données travaillent en partenariat avec des équipes interfonctionnelles afin d'élaborer et d'instaurer, à l'échelle de l'entreprise, des normes et pratiques qui décrivent comment les données (incluant les renseignements personnels) doivent être utilisées, protégées, gérées et régies.</p> |
| <p>Risque lié au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes</p>  | <p>Nous avons instauré, à l'échelle de l'entreprise, un programme visant à prévenir, détecter et signaler toute opération présumée de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes tout en assurant la conformité aux lois et règlements des divers territoires où nous menons des activités. Le groupe Conformité à la réglementation, Lutte anti-blanchiment mondiale a pour mission d'élaborer et de tenir à jour des politiques, des lignes directrices ainsi que des outils et modèles de formation et d'évaluation des risques hautement performants en vue d'aider nos employés à gérer les risques que posent le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, risques qui évoluent sans cesse. Le programme mondial de lutte au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes est évalué sur une base régulière afin qu'il demeure conforme aux normes et meilleures pratiques du secteur ainsi qu'aux lois, règlements et lignes directrices applicables. Les risques de non-conformité peuvent se solder par l'application de mesures coercitives, des poursuites pénales et des atteintes à la réputation.</p> |
| <p>Risque lié aux tierces parties</p>  | <p>Nous avons mis en place, à l'échelle de l'entreprise, un programme portant sur ce risque et visant à assurer la surveillance des relations avec les tierces parties afin que nous puissions réagir adéquatement à des événements susceptibles de causer des interruptions de service ou des pertes financières ou de poser d'autres risques. Notre méthode d'atténuation du risque lié aux tierces parties est décrite dans des politiques et des normes qui stipulent des exigences minimales quant à l'identification et à la gestion de ce risque pendant toute la durée d'une relation avec une tierce partie tout en assurant la conformité aux attentes réglementaires à l'échelle mondiale.</p> |

Fonds propres liés au risque opérationnel

Le BSIF nous a autorisés à utiliser l'approche de mesure avancée pour calculer les fonds propres liés au risque opérationnel à condition d'appliquer un plancher basé sur l'approche standard. Selon l'approche standard, les fonds propres liés au risque opérationnel sont, à l'heure actuelle, calculés selon un pourcentage, établi par le BSIF, de la moyenne du revenu brut sur trois ans pour certaines activités commerciales standardisées et prédéterminées du secteur. Selon l'approche de mesure avancée, les fonds propres liés au risque opérationnel sont calculés au moyen de notre système interne de mesure du risque opérationnel, lequel tient compte des données sur les pertes internes et externes, d'une analyse des scénarios et des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne. RBC Bank (Georgia), RBC Caribbean et City National continueront d'employer l'approche standard. RBC Assurances (y compris les recouvrements au titre des assurances) est exclue des calculs des fonds propres liés au risque opérationnel. Nous ne tenons pas compte de la réduction des risques au moyen de l'assurance ni des autres mécanismes de transfert de risques dans notre approche de mesure avancée.

À compter du premier trimestre de 2020, le BSIF exigera des banques qu'elles n'utilisent que l'approche standard pour calculer les fonds propres liés au risque opérationnel puisque le recours à l'approche de mesure avancée ne sera plus autorisé. Ce changement entrera en vigueur en attendant l'instauration de la nouvelle approche standard servant au calcul des fonds propres liés au risque opérationnel en vertu des dernières réformes de Bâle III. L'approche standard mettra en jeu une composante d'indicateurs économiques, soit une approximation du risque opérationnel fondée sur les états financiers, et un multiplicateur des pertes internes, c'est-à-dire un facteur scalaire fondé sur la moyenne des pertes internes passées et la composante précitée. Une fois instaurée, la nouvelle approche standard remplacera l'ancienne.

Pertes liées au risque opérationnel

En 2019, nous n'avons subi aucune perte significative liée au risque opérationnel. Pour plus de détails sur les éventualités, y compris les litiges, se reporter aux notes 25 et 26 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation désigne le risque d'un possible non-respect des lois, des règles, des règlements et des pratiques prescrits dans les territoires où nous exerçons nos activités. Les enjeux liés à la conformité aux lois et aux règlements peuvent toucher bon nombre de domaines au sein d'une grande institution financière complexe comme la banque. Ces enjeux découlent souvent de l'insuffisance ou de la défaillance des processus et des systèmes internes, outre le facteur humain.

Des lois et des règlements sont en vigueur afin de protéger les intérêts financiers et autres de nos clients, des investisseurs et du public. En tant qu'institution financière d'envergure mondiale, nous devons respecter un important cadre légal et réglementaire en constante évolution, mis en œuvre par des organismes gouvernementaux, des autorités de contrôle et des organismes d'autorégulation au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans d'autres pays où nous exerçons des activités. Au cours des dernières années, l'ampleur et la complexité de ce cadre réglementaire n'ont cessé d'augmenter. Par ailleurs, la réglementation est appliquée avec une rigueur croissante. Le règlement de dossiers récents visant d'autres institutions financières à l'échelle mondiale s'est traduit par le paiement de pénalités importantes, la conclusion d'ententes ayant trait aux activités futures des institutions visées, la mise en œuvre de mesures visant le personnel concerné et des reconnaissances de culpabilité à des accusations criminelles.

Comme nous exerçons nos activités dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe et pour lequel la mise en application est de plus en plus rigoureuse, nous sommes régulièrement parties à diverses procédures judiciaires, y compris des poursuites civiles, des accusations criminelles, des examens, enquêtes, audits et demandes de renseignements de la part de divers organismes de réglementation gouvernementaux et d'autorités chargées de l'application des lois dans divers territoires. Nous nous attendons à ce que nos activités commerciales continuent de donner lieu à des procédures semblables à l'avenir. Des modifications aux lois, notamment aux lois, règlements et politiques de réglementation en matière de fiscalité, y compris en ce qui a trait à leur interprétation, mise en œuvre ou exécution, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, par exemple en réduisant les entraves à l'accès aux marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, en augmentant les coûts liés à la conformité aux lois, règlements ou politiques, ou en limitant nos activités ainsi que la mise en œuvre de nos plans stratégiques. En outre, rien ne garantit que nous nous conformerons toujours à ces lois, règlements ou politiques, ou serons réputés nous y conformer. Il est par conséquent possible qu'un tribunal ou une autorité de réglementation prononce un jugement ou rende une décision qui pourrait se traduire par des amendes, des dommages-intérêts, des pénalités ou d'autres frais, injonctions, condamnations pénales, pertes de permis ou d'enregistrements qui pourraient ternir notre réputation et avoir une incidence négative sur notre résultat et sur notre capacité à mener certaines de nos activités. Nous sommes également parties à des litiges dans le cours normal de nos activités. Tout règlement défavorable de litige pourrait avoir une incidence préjudiciable importante sur nos résultats, ou pourrait nuire gravement à notre réputation, facteur qui pourrait influencer sur nos perspectives commerciales futures.

Notre cadre de gestion de la conformité à la réglementation énonce comment gérer et atténuer les risques de non-conformité à la réglementation découlant de l'incapacité de se conformer ou de s'adapter aux lois et aux règlements en vigueur ou récemment adoptés dans les territoires où nous exerçons nos activités.

Les risques de non-conformité à la réglementation s'entendent des risques liés aux crimes financiers (notamment le blanchiment d'argent, la corruption et les sanctions), à la confidentialité, aux pratiques du marché, à la protection des consommateurs, au comportement commercial, aux exigences prudentielles et aux autres exigences non financières d'application générale. Des politiques, procédures et cadres relatifs à la conformité à la réglementation sont en place pour gérer les risques de non-conformité à la réglementation.

Facteurs de risque stratégiques

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que l'entreprise ou l'un de ses secteurs d'exploitation effectue des choix stratégiques inappropriés ou soit incapable d'assurer la mise en œuvre fructueuse de stratégies précises ou de réaliser les avantages escomptés. La stratégie commerciale constitue un élément important de notre appétit pour le risque. Par conséquent, l'évolution de notre profil de risque est tributaire des choix stratégiques relativement à la composition de nos activités.

Le choix et la mise en œuvre fructueuse des stratégies commerciales incombent aux chefs de chaque secteur d'activité. La surveillance du risque stratégique relève des chefs des secteurs d'exploitation et de leurs comités administratifs, du groupe Stratégie d'entreprise, de la haute direction et du Conseil. Le groupe Stratégie d'entreprise appuie le processus de gestion du risque stratégique au moyen du processus de planification stratégique, qui s'inscrit dans le cadre de notre politique de planification de la stratégie d'entreprise, afin d'harmoniser nos activités de planification des affaires, des finances, du capital et des risques.

Nos processus annuels d'examen de notre portefeuille commercial et de demande d'approbation de projets nous aident à identifier et à atténuer le risque stratégique en veillant à ce que les stratégies visant de nouvelles initiatives, les secteurs d'activité et l'entreprise dans son ensemble cadrent bien avec notre appétit pour le risque et notre position à risque. La Gestion des risques du Groupe assure la surveillance du risque stratégique par l'examen indépendant de ces processus, l'établissement des cadres de gestion des risques d'entreprise et la surveillance indépendante et la communication du niveau de risque établi, par rapport à nos critères d'appétit pour le risque, conformément à notre modèle de gouvernance à trois lignes de défense.

Pour plus de détails sur les principales priorités stratégiques de nos secteurs d'exploitation, se reporter à la rubrique Résultats des secteurs d'exploitation.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque que l'image que les parties prenantes se font de la banque soit entachée en raison i) de l'une des activités de la banque, de ses représentants, de ses fournisseurs de services externes ou de ses clients, ou ii) de l'opinion publique concernant un enjeu à l'échelle mondiale ou sectorielle. Notre réputation est tributaire de la perception de nos parties prenantes, et la confiance et la loyauté qu'elles nous accordent constituent la pierre angulaire de notre raison d'être en

tant que société de services financiers. En règle générale, le fait de jouir d'une excellente réputation favorise l'élargissement de notre part de marché, réduit le coût du capital, augmente la valeur pour nos actionnaires, renforce notre résilience et nous aide à recruter et fidéliser le personnel le plus talentueux qui soit. À l'inverse, une atteinte à notre réputation peut se solder par une baisse du cours de nos actions et de notre capitalisation boursière, accroître le coût du capital, réduire notre souplesse sur le plan stratégique, bloquer notre entrée sur de nouveaux marchés ou freiner notre expansion sur des marchés existants, réduire la loyauté des clients et nous en faire perdre et causer l'imposition d'amendes et sanctions réglementaires. Les facteurs générant un risque de réputation sont nombreux puisque ce risque peut survenir en lien avec les risques de crédit, le risque lié au cadre juridique et réglementaire et le risque opérationnel. Le fait de ne pas parvenir à maintenir un cadre de contrôle efficace, de ne pas avoir une conduite exemplaire et de ne pas adopter d'excellentes pratiques en matière de gestion des risques peut également poser un risque de réputation.

La gestion du risque de réputation fait partie intégrante de notre culture d'entreprise et de notre approche globale de gestion des risques d'entreprise, et elle constitue une priorité pour notre personnel et pour notre Conseil. Le cadre de gestion du risque de réputation que celui-ci a approuvé donne un aperçu de la méthode que nous employons pour détecter, évaluer, gérer, suivre et signaler le risque de réputation. Ce cadre décrit les pouvoirs, rôles et responsabilités en matière de gouvernance ainsi que les contrôles et mécanismes servant à gérer ce risque, ce qui inclut notre culture axée sur l'intégrité, le respect de notre code de conduite et la tenue d'activités en accord avec les limites de notre appétit pour le risque.

La gouvernance de notre risque de réputation constitue une démarche globale et vise à donner une vision d'ensemble de toutes les questions qui concernent la réputation et qui peuvent se poser partout dans l'entreprise. Cette structure de gouvernance permet d'assurer que la responsabilité et la reddition de comptes à l'égard du risque de réputation sont comprises par tous, que les décisions le concernant sont à la fois proactives et réactives et sont communiquées à un comité de la haute direction en vue de leur analyse et de leur évaluation et que les informations sur ce risque sont à la fois complètes et cohérentes.

Risque lié au cadre juridique et réglementaire

Le risque lié au cadre juridique et réglementaire est le risque que des lois ou règlements nouveaux ou modifiés, et l'interprétation ou l'application de ces lois et règlements, nuisent à l'exercice de nos activités au Canada et dans les autres territoires où nous sommes actifs. L'incidence intégrale de certaines de ces réformes sur nos activités demeure inconnue tant que les règles définitives n'auront pas été mises en œuvre et que les pratiques du marché n'auront pas évolué en conséquence. Nous continuons de réagir à ces réformes et à l'évolution de la conjoncture en cherchant à atténuer le plus possible les répercussions néfastes d'ordre commercial ou économique qu'elles pourraient avoir. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation qui pourraient accroître nos coûts, nuire à notre rentabilité et accroître la complexité de nos activités.

Incertitudes à l'échelle mondiale

Les politiques commerciales continuent de peser sur les perspectives économiques mondiales. Tout au long de 2019, le Fonds monétaire international a révisé à la baisse ses projections de croissance mondiale pour 2019 et 2020 à cause d'une incertitude géopolitique persistante, d'une activité commerciale mondiale plus faible que prévu et du ralentissement de l'inflation. Bien que le Canada, les États-Unis et le Mexique aient renégocié avec succès l'Accord de libre-échange nord-américain, la ratification du nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) d'ici la fin de l'année civile 2019 demeure incertaine. L'économie canadienne est vulnérable aux tensions commerciales incessantes en raison des relations commerciales entre notre pays, les États-Unis et la Chine. Les tensions entre ces derniers sont toujours fortes, ces deux pays poursuivant la négociation d'une entente commerciale. L'issue des négociations concernant le Brexit demeure incertaine puisque l'Union européenne a autorisé le Royaume-Uni à repousser jusqu'au 31 janvier 2020 la date à laquelle il devra avoir défini les conditions de son retrait de l'Union européenne.

Protection des consommateurs

Le gouvernement fédéral canadien accorde une attention soutenue aux enjeux concernant la protection des consommateurs et les pratiques de vente des banques. Bien que les changements législatifs qu'il se propose d'apporter aux dispositions de protection des consommateurs s'appliquant aux banques aient été approuvés le 13 décembre 2018, certains d'entre eux ne sont pas encore entrés en vigueur, et le gouvernement n'en est encore qu'aux premières étapes de l'élaboration d'un cadre réglementaire reflétant les nouvelles dispositions.

Confidentialité

En mai 2019, le gouvernement canadien a publié une charte du numérique qui énonce les principes d'utilisation et de gouvernance des données ainsi qu'un projet de réforme des lois sur la protection de la vie privée qui prévoit le resserrement du contrôle individuel des données ainsi que l'élargissement des pouvoirs d'application et de supervision des organismes de réglementation. De plus, en juin 2019, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a publié un rapport dans lequel il signale l'urgence de procéder à une réforme législative afin de faciliter l'implantation d'un système bancaire ouvert. Bien que le moment où elle aura lieu soit incertain, une réforme en profondeur est prévue, et elle pourrait influencer sur les processus d'affaires canadiens et internationaux ainsi que sur les pratiques en matière de gestion du risque lié à la confidentialité.

Ailleurs dans le monde, les amendes et règlements au titre de violations de la vie privée atteignent des niveaux records, ce qui démontre que les organismes de réglementation sont de plus en plus vigilants et appliquent les lois avec plus de sévérité. La loi intitulée *California Consumer Privacy Act* (CCPA), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, est actuellement la loi étatique sur la confidentialité la plus exhaustive aux États-Unis, et elle renferme plusieurs exigences et obligations, qu'elles soient nouvelles ou modifiées, qui s'appliquent aux entreprises qui mènent des activités dans cet État ou qui recueillent des renseignements personnels sur ses résidents. Aux États-Unis, le chef régional de la confidentialité coordonne les activités de nos entreprises américaines et un comité responsable de la confidentialité et de la gouvernance des renseignements a été mis sur pied afin de surveiller la mise en œuvre de la CCPA et des futures lois étatiques sur la confidentialité ainsi que les enjeux que cette question soulève. Nous suivons de près les avancées législatives et réglementaires qui ont cours depuis que le Règlement général de la protection des données a été entériné par l'Union européenne. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) continue de réclamer une législation plus moderne, incluant le pouvoir de soumettre les entreprises à des vérifications et d'imposer des amendes à celles qui ne se conforment pas aux lois sur la protection de la vie privée. Ces mesures démontrent que l'intervention grandissante de la part des organismes de réglementation pour ce qui est de l'utilisation et la protection des

renseignements personnels est une tendance qui s'accroît, et nous analysons actuellement les répercussions qu'elle pourrait avoir sur nos différents secteurs d'activité. Notre programme mondial de gestion de la confidentialité a pour objet d'assurer que notre organisation respecte ces principes mondiaux en évolution.

Réglementation canadienne sur la lutte contre le blanchiment d'argent

En juillet 2019, des amendements à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada, lesquels entreront en vigueur d'ici juin 2021, ont été annoncés. Ces amendements visent à accroître l'efficacité du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et à mieux l'arrimer aux normes internationales. La nouvelle réglementation, qui prévoit une plus grande supervision et une surveillance accrue de la part des organismes de réglementation, exigera d'apporter de grands changements à nos systèmes transactionnels et de traitement des paiements utilisés directement par les clients, de même qu'à nos systèmes de gestion des documents, et ce, principalement en raison de la nécessité d'obtenir de nouvelles données sur les clients.

Marché résidentiel et endettement des consommateurs au Canada

Le gouvernement du Canada et plusieurs gouvernements provinciaux ont instauré des mesures visant à atténuer les préoccupations que soulèvent le niveau et la viabilité de l'endettement des ménages canadiens. Les risques en ce domaine continuent d'être surveillés de près, et il se pourrait que d'autres actions réglementaires soient prises, selon la conjoncture du marché et toute autre inquiétude que cette question pourrait soulever.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le London Interbank Offered Rate (LIBOR) est le taux d'intérêt de référence le plus utilisé au monde pour ce qui est des dérivés, des obligations, des prêts et d'autres instruments à taux variable. Cependant, les organismes de réglementation incitent de plus en plus les marchés à délaisser le LIBOR et certains taux de référence au profit de taux alternatifs, sans risque ou quasiment sans risque, établis en fonction de réelles transactions à un jour. Ainsi, certains organismes de réglementation et intervenants de marché continuent d'évaluer les autres options possibles. Outre ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, des organismes de réglementation et des banques centrales d'autres pays, dont la Banque du Canada, ont averti le marché qu'il devait se préparer à l'abandon de certains taux de référence à la fin de 2021. Les dérivés, les billets à taux variable et autres contrats financiers qui échoient après 2021 et qui relèvent de certains taux de référence seront touchés par ces changements. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Méthodes et estimations comptables critiques.

Autres projets de réglementation concernant les services financiers au Canada

Plusieurs projets sont en cours ou envisagés. Dans le cas du gouvernement fédéral, cela comprend des consultations au sujet des avantages d'un système bancaire ouvert au pays, d'une économie axée sur le numérique et les données et des résultats de son examen du régime de l'assurance-dépôts. À l'échelle des provinces, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont entrepris un processus de consultation sur l'inscription et les règles d'éthique commerciale en ce qui a trait aux produits dérivés hors cote, ce qui englobe les activités des banques en ce domaine.

Réforme fiscale américaine

La majorité des dispositions de la loi américaine intitulée *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a été promulguée en décembre 2017, sont entrées en vigueur au début de l'année civile 2018 ou pour les exercices ouverts à compter de 2018. Cependant, des règlements clarifiant certains aspects de cette nouvelle loi continuent d'être publiés. En décembre 2018, le Trésor américain a publié un projet de règlements clarifiant certaines des dispositions fiscales internationales de cette loi. En décembre 2019, le Trésor américain a publié les règlements définitifs ainsi qu'un projet de nouveaux règlements clarifiant bon nombre des règles servant au calcul de l'impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale (BEAT). Nous analysons actuellement les répercussions de ces règlements et nous attendons la publication de nouvelles directives sur d'autres dispositions fiscales internationales.

Initiatives de réglementation aux États-Unis

Les décideurs continuent d'évaluer et de mettre en œuvre la réforme de divers règlements financiers aux États-Unis, ce qui pourrait soit accroître, soit réduire le cadre réglementaire américain, et entraîner des changements aux coûts de conformité. Par exemple, la SEC a promulgué la loi *Regulation Best Interest*, qui établit de nouvelles normes de conduite pour les courtiers qui émettent des recommandations aux particuliers. Les courtiers devront s'y conformer à compter du juin 2020. De plus, depuis août 2019, les organismes de réglementation du secteur financier chargés de l'instauration de la règle Volcker ont adopté des amendements modifiant les exigences concernant les programmes de conformité et de négociation pour compte propre, ce qui, le croyons-nous, devrait réduire nos coûts de conformité connexes. En octobre 2019, la Réserve fédérale et la FDIC ont parachevé les règles concernant les plans de résolution des problèmes des sociétés de portefeuille bancaires, des institutions de dépôt assurées ainsi que des banques étrangères et de leurs sociétés de portefeuille intermédiaires. Toujours en octobre 2019, la Réserve fédérale, la Federal Deposit Insurance Corporation et l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) ont finalisé les règles concernant le resserrement des normes prudentielles, les fonds propres réglementaires et les exigences en matière de liquidité des organisations bancaires étrangères qui mènent des activités aux États-Unis. Nous continuerons de suivre de près les initiatives en ce domaine et d'en évaluer les conséquences.

Réforme réglementaire au Royaume-Uni et en Europe

Outre les répercussions du Brexit, les autres initiatives de réglementation qui seront instaurées comprennent ce qui suit :

- Le règlement sur la transparence des opérations de financement sur titres et la réutilisation du collatéral (SFTR), qui devrait entrer en vigueur au deuxième trimestre civil de 2020, et non pas au premier trimestre civil de 2019 comme cela était prévu;
- Le règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDR) de l'Union européenne, visant à assurer une plus grande discipline en matière de règlement des opérations sur titres et devant entrer en vigueur en septembre 2020.

Pour plus de détails sur les fonds propres réglementaires et les exigences connexes, se reporter aux rubriques Gestion des fonds propres et Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence s'entend du risque lié à l'incapacité d'avoir ou de maintenir un atout concurrentiel durable sur un ou plusieurs marchés et englobe la possibilité d'une érosion de la part du marché parce que des concurrents offrent des produits ou services de qualité supérieure. Le risque lié à la concurrence peut provenir du secteur financier ou même d'autres secteurs et peut émaner de concurrents dits conventionnels ou non conventionnels, et ce, à l'échelle nationale ou mondiale. La concurrence est vive entre les entreprises de services financiers qui œuvrent sur les marchés où nous exerçons nos activités. La loyauté et la fidélisation de la clientèle dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont les nouvelles technologies qu'utilisent nos concurrents ou les nouveaux services qu'ils proposent, leurs gammes de services et leurs barèmes tarifaires en regard des nôtres, ainsi que les caractéristiques des produits et services, notre réputation, les initiatives de nos concurrents ainsi que le respect des lois sur la concurrence et des lois antitrust. De plus en plus, des sociétés comme des compagnies d'assurance et des sociétés non financières ainsi que de nouvelles applications informatiques proposent des services qui jusqu'alors n'étaient offerts que par des banques. Cette concurrence accrue pourrait également comprimer nos revenus, ce qui pourrait nuire à nos résultats.

Nous identifions et évaluons le risque posé par la concurrence dans le cadre de notre processus global de gestion des risques en comparant régulièrement nos produits et services à ceux de nos concurrents actuels et éventuels. Nous examinons en outre régulièrement le risque lié à nos produits, services, fusions et acquisitions, en plus de veiller au respect des lois sur la concurrence et des lois antitrust. Le processus annuel d'établissement de notre stratégie fait aussi partie intégrante de notre gestion du risque lié à la concurrence.

Facteurs de risque macroéconomiques

Risque systémique

Le risque systémique s'entend du risque que l'ensemble ou une grande partie du système financier d'un pays, d'une région ou du monde entier soit exposé à un danger réel et immédiat d'effondrement ou de graves perturbations de nature à causer de grands préjudices à l'économie ainsi qu'à nous exposer à des risques financiers, des risques de réputation, des risques juridiques et d'autres risques.

Le contexte commercial et la conjoncture économique des régions où nous exerçons nos activités ont une incidence importante sur notre bénéfice. Ces facteurs incluent les habitudes d'épargne et de dépense des consommateurs, de même que leurs habitudes d'emprunt et de remboursement, les investissements des entreprises, les dépenses publiques, les taux de change, les risques liés à l'endettement d'États souverains, le niveau d'activité et la volatilité des marchés financiers, la vigueur de l'activité économique et l'inflation. Ainsi, une prolongation du repli économique pourrait entraîner une hausse du chômage, une baisse du revenu des ménages ainsi qu'une diminution des bénéfices des grandes entreprises, des investissements commerciaux et des dépenses de consommation, facteurs qui pourraient nuire à la demande de crédit et autres produits, en plus d'entraîner une hausse de nos dotations à la provision pour pertes de crédit. Compte tenu de l'importance de nos activités au Canada, un ralentissement de l'économie au Canada ou aux États-Unis aurait d'importantes conséquences sur le crédit aux particuliers et aux entreprises du secteur Services bancaires canadiens et, notamment, sur les prêts hypothécaires et les prêts sur cartes de crédit, ce qui pourrait nuire considérablement à nos résultats d'exploitation. L'économie des États-Unis est vulnérable aux tensions commerciales avec la Chine, les deux pays poursuivant la négociation d'un accord commercial. Quant à l'économie canadienne, elle est vulnérable aux tensions commerciales avec les États-Unis et la Chine et à celles existant entre ces deux nations, et ce, en raison des relations commerciales que le Canada entretient avec elles.

Nos bénéfices sont également sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Bien que la Banque du Canada n'ait pas modifié son taux directeur en 2019, les taux d'intérêt du marché ont de manière générale reculé, en raison notamment des mesures d'assouplissement d'autres banques centrales à l'échelle mondiale. La faiblesse persistante des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale pourrait faire en sorte que la compression des écarts dans plusieurs de nos secteurs nuise à notre revenu net d'intérêt, alors qu'une remontée des taux d'intérêt leur serait bénéfique. Cependant, une forte hausse des taux d'intérêt pourrait nuire à la situation financière des ménages, ce qui ne manquerait pas d'entraîner une détérioration du crédit qui pourrait avoir un effet néfaste sur nos résultats financiers, particulièrement dans certaines activités des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Gestion de patrimoine.

Le repli des marchés financiers mondiaux pourrait occasionner une volatilité nuisible au secteur Marchés des Capitaux, alors que, en ce qui concerne le secteur Gestion de patrimoine, la dégradation de la conjoncture pourrait réduire la moyenne des actifs liés aux services tarifés des clients et les volumes de transactions. Une détérioration des marchés financiers et des conditions du crédit risquerait en outre d'entraver notre accès aux marchés financiers à des conditions favorables et de comprimer nos liquidités, ce qui ferait augmenter nos coûts de financement et baisser les volumes de transactions des secteurs Marchés des Capitaux et Services aux investisseurs et de trésorerie.

Le risque systémique est considéré comme le risque sur lequel nous avons le moins d'emprise. Hormis les initiatives existant dans le cadre de mécanismes de collaboration avec les principaux participants de l'industrie et, le cas échéant, le secteur public, notre capacité d'atténuer ce risque dans le cadre de nos activités se limite à en réduire la fréquence et l'incidence. Les deux principales mesures d'atténuation sont la diversification et la simulation de crise.

La diversification de notre modèle d'affaires et de nos portefeuilles, produits, activités et sources de financement nous aide à atténuer les répercussions possibles du risque systémique. Nous controns en outre ce risque en nous fixant des plafonds qui assurent la diversité de notre portefeuille et en maîtrisant le risque de concentration de manière à ce qu'il cadre avec notre appétit pour le risque.

Les simulations de crise font intervenir des variations simultanées de plusieurs facteurs de risque. En nous permettant d'évaluer l'incidence possible du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et du risque opérationnel sur nos activités en cas de conjoncture défavorable, ces tests nous aident à nous assurer de la solidité de nos stratégies commerciales et de notre processus de planification du capital. Notre programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise sert à examiner les répercussions éventuelles d'un ensemble de changements précis aux facteurs de risque, ce qui correspond à des événements défavorables certes exceptionnels, mais néanmoins plausibles, qui peuvent toucher l'économie ou les marchés financiers. Nous évaluons ces scénarios et en intégrons les résultats afin de dégager un aperçu global, à l'échelle de l'entreprise, des répercussions qu'ils pourraient avoir sur nos résultats financiers et nos besoins en capital. Pour plus de détails sur nos simulations de crise, se reporter à la rubrique Gestion du risque d'entreprise.

Outre les risques décrits à la rubrique Gestion du risque, il existe d'autres facteurs de risque, présentés ci-après, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers. L'analyse qui suit n'est pas exhaustive, car d'autres facteurs pourraient également influencer de façon négative sur nos résultats.

Politiques budgétaires, monétaires et autres

Les politiques monétaires qu'adoptent la Banque du Canada, la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque centrale européenne de l'Union européenne et les autorités monétaires d'autres pays et territoires où nous exerçons nos activités, ainsi que les politiques budgétaires des gouvernements du Canada, des États-Unis, d'Europe et de ces pays et territoires, ont une incidence sur nos activités et nos bénéfices. Ces politiques peuvent également avoir des répercussions négatives sur les activités de nos clients et contreparties au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, ce qui peut accroître le risque de défaillance de ces clients et contreparties.

Risque fiscal et transparence

Le risque fiscal s'entend du risque de pertes lié à des passifs d'impôt imprévus. Les lois et régimes fiscaux qui s'appliquent à nous sont aussi nombreux que complexes. Aussi faisons-nous en sorte que toute décision ou mesure de fiscalité tienne nécessairement compte de notre évaluation des coûts à long terme et des risques en jeu, y compris de leur incidence sur notre réputation et nos relations avec les clients, les actionnaires et les autorités de réglementation.

Notre démarche en matière de fiscalité repose sur les principes énoncés dans notre code de conduite, est régie par notre politique de gestion du risque fiscal d'entreprise et intègre les éléments fondamentaux de nos facteurs de risque. La surveillance de notre politique fiscale et la gestion du risque fiscal incombent à la haute direction du Groupe, au chef des finances ainsi qu'au vice-président principal, Fiscalité. Avec le Comité d'audit, nous abordons régulièrement notre position fiscale et notre stratégie fiscale, les questions de stratégie faisant également l'objet d'entretiens avec le Comité de gestion des risques.

Conforme à notre vision et à nos valeurs, notre stratégie fiscale a pour objet d'assurer la transparence et d'appuyer nos stratégies commerciales. Comme nous cherchons à maximiser la valeur pour les actionnaires, nous vérifions l'efficacité fiscale de la structure de nos secteurs d'activité, tout en nous conformant aux lois et règlements en vigueur compte tenu du risque de réputation. Notre cadre de gestion vise à nous assurer que :

- nous agissons avec intégrité, franchise, ouverture et honnêteté dans toute question d'intérêt fiscal;
- notre stratégie fiscale concorde avec notre stratégie commerciale, laquelle préconise la conclusion des seules transactions effectuées de bonne foi et reposant sur un objectif commercial économiquement bien fondé;
- nous veillons à ce que les transactions intragroupe soient conclues dans des conditions de concurrence normale;
- nous nous acquittons de l'ensemble de nos obligations réglementaires et en rendons compte aux administrations fiscales compétentes;
- nous nous employons à nouer avec les administrations fiscales des relations positives durables et, en cas de différend, à rechercher des solutions constructives.

Dans l'évaluation des besoins de nos clients, nous prenons en compte plusieurs facteurs, dont la raison d'être des transactions. Ce faisant, nous cherchons à ne prendre part qu'à des transactions réalisées de bonne foi et assorties d'un objectif commercial valable et économiquement bien fondé. Nous refusons d'exécuter toute transaction qui, à notre connaissance, permettrait au client concerné de se soustraire à ses obligations fiscales.

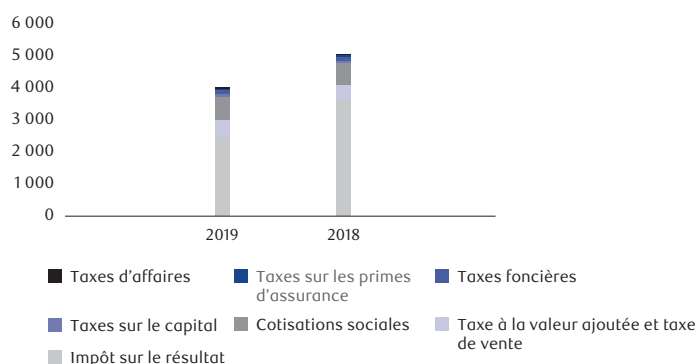
Nous exerçons nos activités dans 36 pays. Nos activités sont assujetties aux lois fiscales canadiennes et internationales ainsi qu'à divers autres règlements, et les informations s'y rapportant sont communiquées intégralement aux autorités fiscales compétentes. Le groupe Fiscalité et la Gestion des risques du Groupe examinent régulièrement les activités de toutes les entités afin de s'assurer qu'elles satisfont aux exigences fiscales et aux autres formes de réglementation.

Comme nous exerçons nos activités à l'échelle mondiale, il arrive que, de par la complexité des lois fiscales et des normes comptables, notre interprétation de la loi diffère de celle d'une administration fiscale donnée et que celle-ci rejette les positions fiscales que nous avons prises. Le cas échéant, nous nous engageons à amorcer un dialogue ouvert et transparent avec l'administration fiscale concernée, de manière à favoriser une évaluation rapide ainsi qu'une prompt résolution du différend, dans la mesure du possible. La gestion inappropriée des risques fiscaux et l'absence de résolution satisfaisante des différends avec des administrations fiscales pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, incidence éventuellement significative pour une période donnée, ou nuire considérablement à notre réputation.

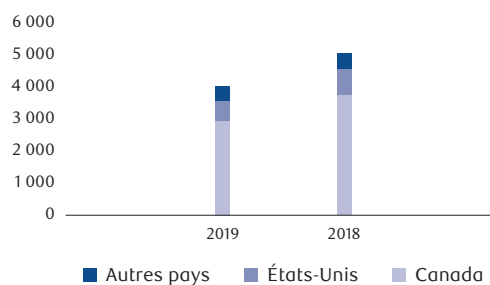
Cotisations fiscales

En 2019, le total de la charge d'impôt et des autres taxes, y compris la charge d'impôt figurant à l'état consolidé du résultat global et des variations des capitaux propres, versées aux divers paliers de gouvernement à l'échelle mondiale s'est élevé à 4,0 milliards de dollars (5,0 milliards en 2018). Au Canada, le total de la charge d'impôt et des autres taxes versées aux divers paliers de gouvernement pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'est élevé à 2,9 milliards de dollars (3,8 milliards en 2018).

Charge d'impôt et autres taxes – par catégorie
(en millions de dollars canadiens)



Charge d'impôt et autres taxes – par secteur géographique
(en millions de dollars canadiens)



Pour plus de détails sur la charge d'impôt et les autres taxes, se reporter à la rubrique Rendement financier.

Risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux et sociaux s'entendent des risques qu'un enjeu environnemental ou social relatif à un client, une transaction, un produit, un fournisseur ou une activité crée un risque de perte d'ordre financier, opérationnel, juridique ou réputationnel pour nous. Les enjeux d'ordre environnemental et social comprennent, sans s'y limiter, la contamination de sites, la gestion des déchets, l'utilisation de terrains et de ressources, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau, les changements climatiques, la réglementation environnementale, les droits de la personne, les droits des peuples autochtones ainsi que l'apport aux collectivités. La Gestion des risques du Groupe est responsable, d'une part, de l'élaboration de politiques visant à identifier, évaluer, surveiller et signaler les risques environnementaux et sociaux et, d'autre part, de l'examen et de l'actualisation courants de ces politiques. Les politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux visent à identifier les secteurs, les clients et les activités qui y sont exposés, à mettre en œuvre de meilleurs contrôles diligents et procédés d'escalade hiérarchique, si cela est nécessaire, et à établir les modalités de gestion, d'atténuation et de surveillance de ces risques. Les secteurs d'exploitation et les unités fonctionnelles des services de soutien généraux sont tenus d'intégrer à leurs activités les exigences liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Nous reconnaissons l'importance des méthodes et processus de gestion des risques environnementaux et sociaux et entendons présenter avec régularité et transparence les renseignements les concernant. En tant que signataires des *Principes de l'Équateur*, nous présentons chaque année de l'information sur les projets dont les risques environnementaux et sociaux ont été évalués selon ces principes. RBC Gestion mondiale d'actifs et BlueBay Asset Management LLP sont signataires des *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies et communiquent chaque année de l'information sur leurs activités d'investissement responsable conformément à ces principes. RBC Europe Limited, filiale en propriété exclusive de la banque, a adopté les *Principes sur les obligations vertes* et présente chaque année de l'information sur ses activités de prise ferme de telles obligations. Le groupe Citoyenneté d'entreprise établit notre stratégie générale en matière d'environnement et communique annuellement des informations sur notre performance à cet égard dans le *Rapport de performance ESG (environnement, société et gouvernance)*. De plus, nous publions annuellement une déclaration sur la *Modern Slavery Act* et y décrivons les mesures prises pour nous assurer que ni l'esclavage ni la traite de personnes n'ont lieu dans nos chaînes logistiques ou nos activités et y présentons des informations qui tiennent compte des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du CSF.

Informations à présenter selon le TCFD

Gouvernance

Le Conseil et ses comités veillent à ce que la haute direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de gestion des risques et opportunités environnementaux et sociaux, ce qui comprend les changements climatiques. Le Conseil supervise l'exécution de notre approche stratégique en matière de changements climatiques et surveille nos risques environnementaux et sociaux, ce qui englobe notre méthode de gestion des risques et occasions liés aux changements climatiques. La Gestion des risques du Groupe compte une équipe qui est expressément chargée de la gestion de ces risques et qui est responsable de l'élaboration des mesures servant à identifier, évaluer, surveiller et signaler les risques liés au climat qui se posent, lorsque cela convient. C'est à l'échelon de la direction que sont établis les objectifs de rendement quant à la gestion de ces risques.

Stratégie

Nous estimons avoir un rôle à jouer dans l'accélération de la transition vers une économie sobre en carbone ainsi que dans l'atténuation des risques que soulèvent les changements climatiques. À l'échelle mondiale, les pratiques permettant d'identifier, d'appréhender et de gérer les risques liés au climat évoluent sans cesse, et nous entendons toujours secondar nos clients en leur offrant les produits et services financiers et les conseils dont ils ont besoin, car cette transition exigera le recours aux marchés financiers, à des emprunts bancaires ou à d'autres modes de financement.

Notre présence sur le marché en forte évolution qu'est celui du financement durable et des obligations vertes témoigne de notre engagement envers la transition vers une économie sobre en carbone. Nous nous sommes engagés à fournir un financement durable de 100 milliards de dollars afin d'aider nos clients des secteurs de l'énergie renouvelable et du transport écologique et d'autres secteurs bénéfiques sur le plan social et environnemental. Nous avons émis notre première obligation

verte sur 5 ans de 500 millions d'euros, qui finance un portefeuille d'actifs qui ont principalement trait à l'énergie renouvelable et aux bâtiments écologiques. Ces activités s'inscrivent dans les *Principes sur les obligations vertes* dont il a été fait mention ci-dessus ainsi que dans les *Principes applicables aux obligations sociales*, dont l'objet est de promouvoir l'intégrité sur le marché des obligations sociales.

Gestion des risques

Les changements climatiques peuvent engendrer d'autres types de risques, tels des risques d'ordre systémique, réglementaire et stratégique ainsi que ceux liés à la concurrence, à la réputation, au crédit et au marché. C'est en 2017 que nous avons établi que les changements climatiques constituaient de fait un risque émergent, et c'est pourquoi des informations sur notre stratégie et méthode de gestion de ces risques sont régulièrement transmises à la haute direction ainsi qu'au Conseil.

Nous définissons les risques climatiques comme étant ceux liés à la transition vers une économie sobre en carbone (risques de transition) et ceux associés aux conséquences physiques des changements climatiques (risques physiques). Nous procédons à des analyses de portefeuilles, de clients et de scénarios afin d'évaluer notre exposition aux risques liés au climat et leur incidence. De nouvelles exigences réglementaires et juridiques, l'interruption de nos activités et de nos services ainsi que les produits et services que nous offrons à nos clients peuvent tous nous exposer à ces risques. Nous passons régulièrement en revue les risques auxquels nous sommes exposés ainsi que les mesures d'atténuation des risques.

| | |
|---|---|
| <p>Nouvelles exigences réglementaires et juridiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La réglementation, les cadres et les lignes directrices qui concernent les changements climatiques et qui s'appliquent aux banques, aux assureurs et aux gestionnaires d'actifs évoluent rapidement. En mai 2019, la Banque du Canada et la Banque centrale européenne ont publié des revues des systèmes financiers qui traitent des risques financiers et économiques que posent les changements climatiques. Bien qu'aucune exigence précise n'ait été émise, nous continuons de surveiller les faits nouveaux en ce domaine. • RBC Europe Limited a établi, au sein de la haute direction, une unité responsable de la gestion du risque financier découlant des changements climatiques et est en voie d'élaborer un plan initial afin de respecter les exigences de la déclaration de l'autorité de surveillance SS3/19 et l'énoncé de principe PS11/19 concernant la réglementation prudentielle qu'a publiés la Banque d'Angleterre. • Dans le cas des clients œuvrant dans des secteurs considérés comme présentant des risques environnementaux modérés ou élevés, tels ceux à fortes émissions de carbone, nous évaluons s'ils ont de fait estimé et quantifié les répercussions, sur le plan réglementaire, des changements climatiques. |
| <p>Interruption des activités et des services aux clients</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nous recensons les propriétés que nous louons ou que nous détenons, dans lesquelles se déroulent les processus opérationnels et sont exécutées les applications connexes et dont l'infrastructure doit être modernisée afin d'empêcher qu'elles soient touchées par des perturbations, comme celles que causeraient des événements météorologiques extrêmes. Nous classons les sites présentant des enjeux environnementaux selon notre tolérance au risque d'entreprise que posent l'interruption des activités ainsi que, selon l'emplacement, l'approvisionnement en énergie, le risque d'inondation, la stabilité géologique et d'autres facteurs de risque. • Nous prenons des mesures pour atténuer l'impact des changements climatiques et nous y adaptons par voie de la conception des immeubles et de nos décisions d'achat. • Lorsque cela est nécessaire, nous évaluons l'incidence d'événements climatiques (tels des inondations et des ouragans) sur nos activités et sur celles de nos clients. |
| <p>Produits et services que nous offrons</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nous fournissons à nos clients des produits, des services et des conseils afin de les aider à gérer et réduire les risques liés au climat et à exploiter les occasions s'y rapportant (tels des services d'échange de droits d'émission de carbone, la prise ferme d'obligations vertes, des services-conseils sur les technologies propres et l'investissement socialement responsable). • Nous maintenons un portefeuille de prêts diversifié, ce qui améliore notre résilience face aux ralentissements qui surviennent dans une région ou un secteur donné et réduit au minimum les concentrations du risque de crédit. • Chaque secteur d'exploitation se doit d'identifier les principaux risques et occasions associés au climat, lesquels sont intégrés à nos processus de gestion des risques, si cela est nécessaire. Nous avons soumis certaines portions de notre portefeuille à l'analyse de divers scénarios sur les changements climatiques, dont un simulant un réchauffement de 2 °C, afin d'évaluer les répercussions des risques de transition et des risques physiques. • Nos services d'administration d'actifs intègrent les enjeux concernant l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance d'entreprise dans leur processus d'investissement lorsque cela pourrait influencer fortement sur le risque d'investissement ou le rendement des placements. • RBC Assurances^{MD} fournit des services d'administration des polices et des sinistres relativement aux produits d'assurance IARD que vend Aviva Canada Inc. et n'est donc pas directement exposée aux risques climatiques qui y sont associés. Dans son ensemble, le secteur de l'assurance est exposé à des changements climatiques susceptibles de survenir à plus long terme, tels la hausse des températures et le passage d'ouragans, ce qui pourrait influencer indirectement sur les résultats de notre secteur Assurances. |

Paramètres et objectifs

Nous avons pris des engagements en matière de financement, d'investissement, de gestion des risques, de réduction des émissions de carbone générées par nos activités, de recherche, de partenariat et de philanthropie. En tant que participant au *Carbon Disclosure Project*, nous publions depuis 2003 de l'information liée aux changements climatiques, dont des données pluriannuelles conformes au protocole sur les émissions de gaz à effet de serre. En outre, nous obtenons auprès de tiers des rapports de certification de portée limitée sur nos paramètres de consommation d'énergie et de production d'émissions polluantes.

Autres facteurs

Les autres facteurs susceptibles d'agir sur nos résultats sont les modifications de la politique fédérale en matière de commerce international, l'évolution des normes comptables et leur incidence sur les méthodes, estimations et jugements comptables, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les autres territoires où nous exerçons nos activités ou faisons affaire, les changements visant nos notations, la mise au point, en temps opportun, de nouveaux produits et services, les avancées technologiques, la conception, la réalisation et l'instauration efficaces de processus et des contrôles connexes, les fraudes commises par des employés ou des tiers, l'incidence possible sur nos activités d'une épidémie ou d'une maladie touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, des perturbations dont feraient l'objet des infrastructures publiques, dont celles des transports, des communications et des réseaux d'électricité ou d'aqueduc, des conflits internationaux et d'autres événements à caractère politique comme ceux liés à la lutte antiterroriste, et notre efficacité à prévoir et à gérer les risques en découlant.

Les lecteurs sont priés de noter que l'analyse susmentionnée des facteurs de risque, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence sur nos résultats.

Gestion des fonds propres

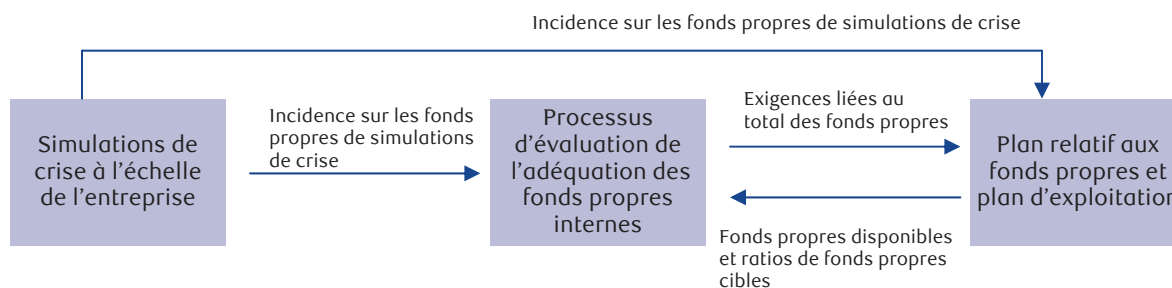
Nous gérons activement nos fonds propres afin de maintenir des ratios de fonds propres solides et de conserver des notations élevées, tout en offrant des rendements appréciables à nos actionnaires. Outre les exigences des autorités de réglementation, nous tenons compte des attentes des agences de notation, des déposants et des actionnaires, ainsi que de nos plans d'affaires, des simulations de crise, des comparaisons avec nos homologues et de nos objectifs internes en matière de ratios de fonds propres. Notre objectif est d'optimiser l'utilisation et la structure des fonds propres et de soutenir nos secteurs d'exploitation et nos clients. Nous visons également à offrir de meilleurs rendements à nos actionnaires, tout en protégeant déposants et créanciers.

Cadre de gestion des fonds propres

Notre cadre de gestion des fonds propres énonce les politiques et processus nécessaires pour définir, évaluer, mobiliser et investir des capitaux de tout genre, selon une démarche coordonnée et uniforme. Il présente notre approche globale de gestion des fonds propres, notamment les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités en matière d'adéquation des fonds propres et de transactions, de dividendes, de fonds propres distincts et de gestion de l'actif pondéré en fonction des risques ainsi que d'exposition du ratio de levier. Nous gérons et surveillons différents types de fonds propres, notamment les fonds propres réglementaires et les fonds propres distincts.

Notre processus de planification des fonds propres est dynamique et fait appel à diverses équipes, y compris la fonction Finances, la Trésorerie générale, la Gestion des risques du Groupe, la fonction Economie et nos secteurs d'activité. Ce processus vise les objectifs internes en matière de ratios de fonds propres, les opérations sur capitaux propres potentielles ainsi que les projets de distributions de dividendes et de rachats d'actions. Font partie intégrante de ce processus les plans d'exploitation, les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, les changements des fonds propres réglementaires et des exigences à cet égard, les changements comptables, les exigences internes en matière de fonds propres, les paramètres utilisés par les agences de notation et les fonds propres distincts.

Le plan relatif aux fonds propres est établi chaque année en fonction des décisions de la direction qui sont intégrées au plan d'exploitation annuel, lequel comprend des prévisions concernant la croissance des actifs et du bénéfice et tient compte de nos stratégies commerciales ainsi que des prévisions relatives à la conjoncture du marché et de l'économie, outre le positionnement par rapport à nos homologues. Le processus tient notamment compte des opérations sur fonds propres potentielles en fonction des capitaux autogénérés prévus, des prévisions commerciales, de la conjoncture de marché et des autres faits nouveaux, tels que les changements comptables et les modifications réglementaires, qui sont susceptibles de se répercuter sur les exigences en matière de fonds propres. Tous les éléments du plan relatif aux fonds propres font l'objet d'un suivi au cours de l'exercice et sont modifiés au besoin.



Les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise et le processus annuel d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes fournissent des données fondamentales aux fins de la planification des fonds propres, incluant l'établissement d'objectifs internes en matière de ratios de fonds propres. Nous évaluons les incidences des scénarios de crise dans l'ensemble de nos activités et en intégrons les résultats afin de dégager un aperçu global de leur effet sur nos résultats financiers et nos exigences en matière de fonds propres, ce qui facilite la planification des mesures à prendre en cas d'événements défavorables. Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes sert à estimer la suffisance des fonds propres et les besoins à cet égard, de sorte à couvrir tous les risques significatifs et à prévoir une réserve en vue d'urgences plausibles. Conformément aux lignes directrices du BSIF, les principaux éléments de notre processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes comportent notamment une évaluation exhaustive des risques, des simulations de crise, un processus d'évaluation et de planification des fonds propres, un processus de surveillance par le Conseil et la haute direction, un processus de suivi et de communication de l'information ainsi qu'un examen des contrôles internes.

Nos objectifs internes en matière de fonds propres sont établis de manière à maintenir une position de capital solide et qui va au-delà des cibles réglementaires du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III. Les résultats des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise et ceux obtenus par l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes sont pris en compte afin de déterminer les réserves de fonds propres, le supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale et la réserve pour stabilité intérieure qu'exige le BSIF, l'objectif étant d'assurer que nos fonds propres sont suffisants pour couvrir les risques et absorber les pertes signalées par tous les scénarios de crise plausibles, compte tenu de notre profil de risque et de notre appétit pour le risque. De plus, nous ajoutons une réserve de fonds propres discrétionnaire aux cibles réglementaires du BSIF afin de maintenir la solidité de nos fonds propres, en prévision des modifications réglementaires et des changements comptables, ainsi qu'aux fins de comparaison avec les fonds propres de nos homologues, des analyses effectuées par les agences de notation et du niveau des fonds propres distincts.

Le Conseil est le principal responsable de la surveillance du cadre de gestion des fonds propres et, notamment, de l'examen et de l'approbation annuels de notre plan relatif aux fonds propres. Le Comité actif-passif et la haute direction supervisent conjointement la gestion des fonds propres et reçoivent régulièrement des rapports sur la conformité aux plafonds et lignes directrices approuvés. Le Comité d'audit et le Comité de gestion des risques approuvent conjointement le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Le Comité d'audit est aussi responsable de l'examen continu du contrôle interne à l'égard de la gestion des fonds propres.

Accord de Bâle III

Nos exigences en matière de fonds propres réglementaires consolidés sont déterminées à partir des lignes directrices publiées par le BSIF, lesquelles reposent sur les ratios de fonds propres minimaux proposés par le CBCB dans l'accord de Bâle III.

Le CBCB a établi les exigences transitoires en vertu de l'accord de Bâle III relativement au ratio CET1, au ratio de fonds propres de première catégorie et au ratio du total des fonds propres, qui étaient de 6,375 %, 7,875 % et 9,875 %, respectivement, pour 2018, et qui ont été progressivement et pleinement majorés à 7,0 %, à 8,5 % et à 10,5 %, respectivement, au premier trimestre de 2019 dans notre cas (ratios minimaux plus la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %). Cependant, en plus de prévoir des règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, le BSIF a imposé, en 2013, aux banques canadiennes de respecter les ratios cibles exigés par le CBCB en vertu de Bâle III en ce qui concerne le ratio CET1, le ratio de fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres. Depuis le premier trimestre de 2016, et étant donné que nous avons été désignés comme banque d'importance systémique intérieure par le BSIF en 2013 (à l'instar de cinq autres banques canadiennes), nous devons inclure un supplément de 1 % au titre des fonds propres pondérés en fonction des risques pour chaque catégorie de fonds propres afin de rendre compte des ratios cibles « tout compris ».

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2014, le BSIF a autorisé les banques canadiennes à appliquer progressivement les exigences de fonds propres liées au rajustement de la valeur du crédit, selon Bâle III, sur une période de cinq ans qui a pris fin le 31 décembre 2018. En date du 1^{er} janvier 2019, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit avaient été entièrement appliqués pour chaque catégorie de fonds propres, ce qui a fait en sorte que la valeur d'actif pondéré en fonction des risques était la même pour toutes les catégories. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit appliqués aux fonds propres CET1, aux fonds propres de première catégorie et au total des fonds propres s'établissent à respectivement 80 %, 83 % et 86 %.

En vertu de l'accord de Bâle III, les banques doivent choisir l'une des deux approches principales suivantes pour calculer les fonds propres réglementaires minimaux nécessaires pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel : l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Nous avons adopté l'approche fondée sur les notations internes en vertu de l'accord de Bâle III pour le calcul des fonds propres liés au risque de crédit aux fins de la présentation de l'information réglementaire consolidée. Bien que la plupart des risques de crédit auxquels nous sommes exposés sont présentés conformément à l'approche fondée sur les notations internes concernant les fonds propres réglementaires prévue par Bâle III, pour certains portefeuilles, le risque de crédit continue d'être présenté conformément à l'approche standard de Bâle III (par exemple, pour nos services bancaires dans les Antilles et City National). En ce qui concerne le calcul des fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de marché aux fins de la présentation de l'information réglementaire consolidée, nous utilisons à la fois l'approche des modèles internes et l'approche standard. Nous appliquons actuellement l'approche standard et l'approche de mesure avancée, selon le plus élevé des deux résultats, pour évaluer le risque opérationnel aux fins de la présentation de l'information réglementaire consolidée. Cependant, dès le premier trimestre de 2020, nous serons tenus d'appliquer l'approche standard actuelle, étant donné que l'approche de mesure avancée ne pourra plus être utilisée. Nous déterminons notre ratio de levier réglementaire en fonction de la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF, laquelle correspond au ratio de levier financier exigé par le CBCB au titre de Bâle III. Nous sommes tenus de maintenir un ratio de levier minimum de 3 %.

Les banques de compétence fédérale dont l'exposition totale liée au ratio de levier en vertu de l'accord de Bâle III excède 200 milliards d'euros à la clôture de l'exercice doivent au minimum rendre publics, au cours du premier trimestre suivant la clôture de l'exercice, les 12 indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation des banques d'importance systémique mondiale, l'objectif étant d'accroître la transparence du caractère relatif de l'importance systémique mondiale potentielle et la qualité des données des banques. Le CSF publie tous les ans une liste à jour des banques d'importance systémique mondiale. Le 22 novembre 2019, nous avons de nouveau été désignés comme banque d'importance systémique mondiale par le CSF. Cette désignation exige que nous respections une exigence plus élevée en matière d'absorption des pertes (capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques), soit 1 %. Puisque l'exigence imposée aux banques d'importance systémique intérieure est la même que celle que doivent respecter les banques d'importance systémique mondiale, soit 1 % de l'actif pondéré en fonction des risques, notre désignation en tant que banque d'importance systémique mondiale n'a eu aucune autre incidence sur l'exigence en matière d'absorption des pertes à prendre en compte dans le calcul de notre ratio CET1.

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes qui s'applique aux banques canadiennes d'importance systémique intérieure dans le cadre du régime de recapitalisation interne mis en place par le gouvernement fédéral. Cette ligne directrice s'inscrit dans la même veine que la norme sur la capacité totale d'absorption des pertes publiée le 9 novembre 2015 par le CSF à l'intention des institutions désignées en tant que banques d'importance systémique mondiale, si ce n'est qu'elle a été adaptée pour le contexte canadien. L'exigence vise à assurer une capacité suffisante d'absorption des pertes d'une banque d'importance systémique de manière à permettre sa recapitalisation interne dans l'éventualité d'une défaillance. On entend par « capacité totale d'absorption des pertes » l'ensemble des fonds

propres de première catégorie, des fonds propres de deuxième catégorie et des autres instruments liés à la capacité totale d'absorption des pertes qui permettent leur conversion, en tout ou en partie, en actions ordinaires en vertu de la *Loi sur la SADC* et moyennant satisfaction de tous les critères d'admissibilité de la directive.

Les exigences relatives à la capacité totale d'absorption des pertes établissaient deux normes minimales qui doivent être appliquées d'ici le 1^{er} novembre 2021 : le ratio de la capacité totale d'absorption des pertes fondé sur les risques, qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques décrits dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres et le ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes, qui s'appuie sur le ratio de levier décrit dans la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF. Le BSIF a émis un avis exigeant des banques d'importance systémique qu'elles maintiennent un ratio de la capacité totale d'absorption des pertes d'au moins 23,5 %, ce qui inclut la nouvelle réserve pour stabilité intérieure en vigueur au 31 octobre 2019 et correspondant à 2,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, tel qu'il est indiqué ci-dessous, ainsi qu'un ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes de 6,75 %. Nous avons commencé à émettre des titres de créance admissibles au régime de recapitalisation interne au quatrième trimestre de 2018, ce qui a contribué à l'accroissement de notre ratio de la capacité totale d'absorption des pertes. Selon nos prévisions, ce ratio devrait continuer d'augmenter grâce au refinancement, dans le cours normal de nos activités, des titres de créance à terme non garantis arrivant à échéance.

Le 20 juin 2018, le BSIF a annoncé que toutes les banques d'importance systémique intérieure seront tenues de divulguer publiquement leur réserve pour stabilité intérieure conformément aux exigences du deuxième pilier dans le cadre de leurs déclarations trimestrielles, comme c'est actuellement le cas pour les autres renseignements au sujet de leurs fonds propres. La réserve représentera entre 0 % et 2,5 % de la valeur totale de l'actif pondéré en fonction des risques d'une entité. Pour les six banques d'importance systémique au Canada, cette réserve correspond actuellement à 2,0 % du total de leur actif pondéré en fonction des risques (1,5 % de ce total en 2018) et elle doit être constituée exclusivement de fonds propres CET1. Le BSIF examinera les réserves pour stabilité intérieure de ces banques deux fois l'an, soit en juin et en décembre, après quoi il signalera publiquement tout changement.

En date du 1^{er} novembre 2018, nous étions tenus d'adopter les révisions qu'a apportées le BSIF à sa ligne directrice sur les normes de fonds propres en ce qui a trait au cadre de titrisation et à l'approche standard aux fins du calcul du risque de contrepartie. L'adoption de ces révisions a tenu compte des droits acquis et de la transition de certaines expositions en vertu de ces cadres, comme nous y étions autorisés. Le 1^{er} novembre 2019, l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 et l'abandon des droits acquis et du traitement transitoire de certaines expositions de titrisation et du risque de contrepartie devraient réduire notre ratio CET1 d'environ 25 à 30 p.b.

Pour plus de détails sur les faits nouveaux en matière de réglementation survenus au cours de l'exercice, se reporter à la rubrique Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation.

Le tableau ci-après présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par le BSIF au titre de Bâle III ainsi que les exigences relatives au deuxième pilier. Nous respectons toutes les exigences en matière de fonds propres et de levier que nous impose le BSIF.

Bâle III – Cibles de fonds propres réglementaires du BSIF

Tableau 65

| Ratios de fonds propres et de levier au titre de Bâle III | Exigences de ratios cibles des fonds propres réglementaires du BSIF applicables aux grandes banques au titre de Bâle III | | | | | Ratios de fonds propres et de levier de RBC au 31 octobre 2019 | Réserve pour stabilité intérieure ⁽³⁾ | Ratio minimal, y compris les réserves de fonds propres, le supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale et la réserve pour stabilité intérieure |
|---|--|--|---|---|--|--|--|---|
| | Ratio minimal | Réserves de fonds propres ⁽¹⁾ | Ratio minimal y compris les réserves de fonds propres | Supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale ⁽²⁾ | Ratio minimal, y compris les réserves de fonds propres et le supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure et mondiale ⁽²⁾ | | | |
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 4,5 % | 2,5 % | 7,0 % | 1,0 % | 8,0 % | 12,1 % | 2,0 % | 10,0 % |
| Fonds propres de première catégorie | 6,0 % | 2,5 % | 8,5 % | 1,0 % | 9,5 % | 13,2 % | 2,0 % | 11,5 % |
| Total des fonds propres | 8,0 % | 2,5 % | 10,5 % | 1,0 % | 11,5 % | 15,2 % | 2,0 % | 13,5 % |
| Ratio de levier | 3,0 % | s.o. | 3,0 % | s.o. | 3,0 % | 4,3 % | s.o. | 3,0 % |

(1) Les réserves de fonds propres comprennent la réserve de conservation des fonds propres et la réserve de fonds propres anticyclique, comme le BSIF le prescrit.

(2) Un supplément de fonds propres équivalant à notre supplément applicable aux banques d'importance systémique intérieure et au supplément du CBCB applicable aux banques d'importance systémique mondiale, selon le plus élevé des deux montants, s'applique aux fonds propres pondérés en fonction des risques.

(3) En date du 31 octobre 2019, le BSIF a de nouveau haussé la réserve pour stabilité intérieure, la faisant passer de 1,75 % (au deuxième trimestre de 2019) à 2,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

s.o. sans objet

Fonds propres réglementaires, actif pondéré en fonction des risques et ratios de fonds propres

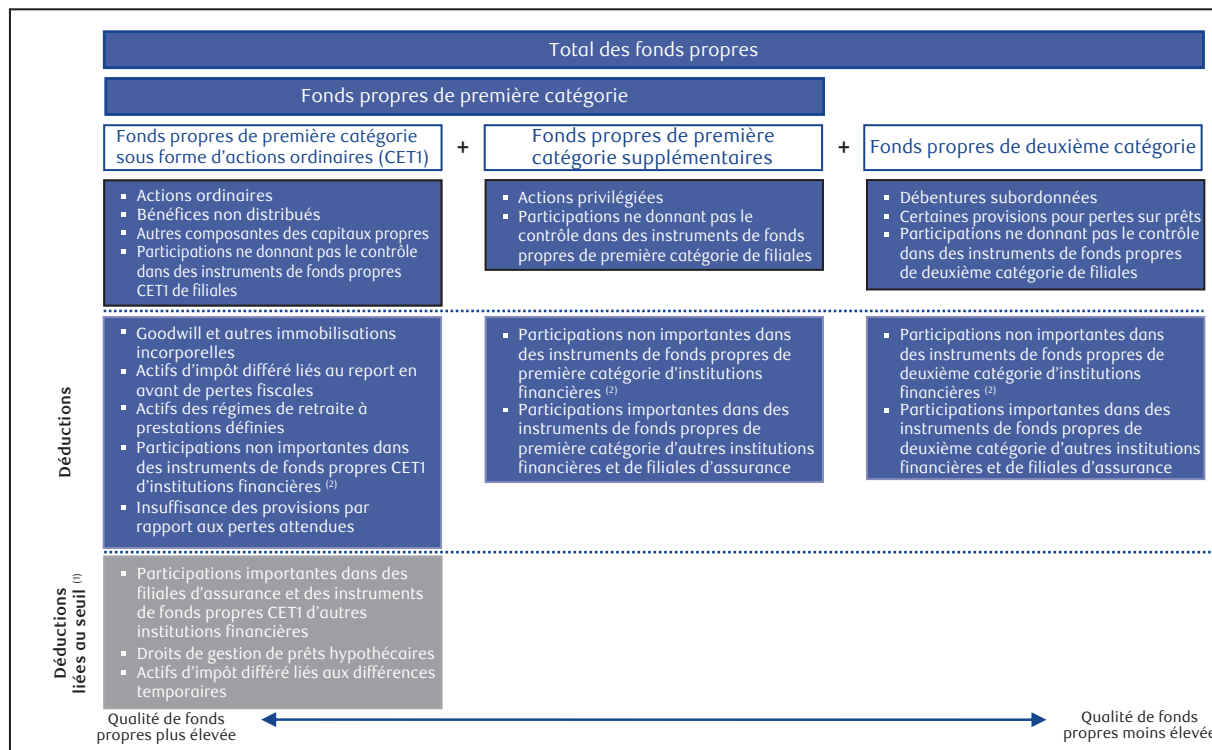
Selon Bâle III, les fonds propres réglementaires se composent des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie supplémentaires et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres CET1 réunissent le capital de la plus haute qualité. Les ajustements réglementaires aux termes de l'accord de Bâle III comprennent la déduction intégrale de certains éléments ainsi que des composantes du capital supplémentaires qui sont assujetties aux déductions liées à un seuil.

Les fonds propres de première catégorie comprennent principalement les fonds CET1 et certains éléments de fonds propres de première catégorie supplémentaires, dont les actions privilégiées à dividende non cumulatif répondant à certains critères. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent essentiellement des débetures subordonnées qui satisfont à certains critères et certaines corrections de valeur pour pertes sur prêts. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie. Pour être incluses dans les fonds propres réglementaires, les actions privilégiées et les débetures subordonnées émises après le 1^{er} janvier 2013 doivent être assorties de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les exigences liées aux FPUNV visent à garantir que les personnes qui investissent dans des fonds propres réglementaires autres que sous forme d'actions ordinaires assument les pertes avant que les banques demandent du financement gouvernemental.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres CET1, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques lié à chaque catégorie de fonds propres.

Le tableau ci-après présente un sommaire des principales composantes des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie supplémentaires et des fonds propres de deuxième catégorie.



- (1) Premier niveau : pour chaque élément, l'excédent par rapport au seuil de 10 % des fonds propres CET1 (après toutes les déductions, hormis celles liées au seuil) sera déduit des fonds propres CET1. Deuxième niveau : le montant total des trois éléments non déduits du montant du premier niveau ci-dessus qui excède 15 % des fonds propres CET1 après les ajustements réglementaires sera déduit des fonds propres, et le solde résiduel non déduit sera assujéti à une pondération en fonction du risque de 250 %.
- (2) Les participations non importantes sont assujetties à certains critères liés aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres qui servent à déterminer le montant déductible.

Les tableaux qui suivent présentent des informations détaillées sur nos fonds propres réglementaires, notre actif pondéré en fonction des risques et nos ratios de fonds propres et de levier. Notre position de capital demeure solide, et nos ratios de fonds propres et de levier restent bien supérieurs aux cibles de fonds propres réglementaires fixées par le BSIF.

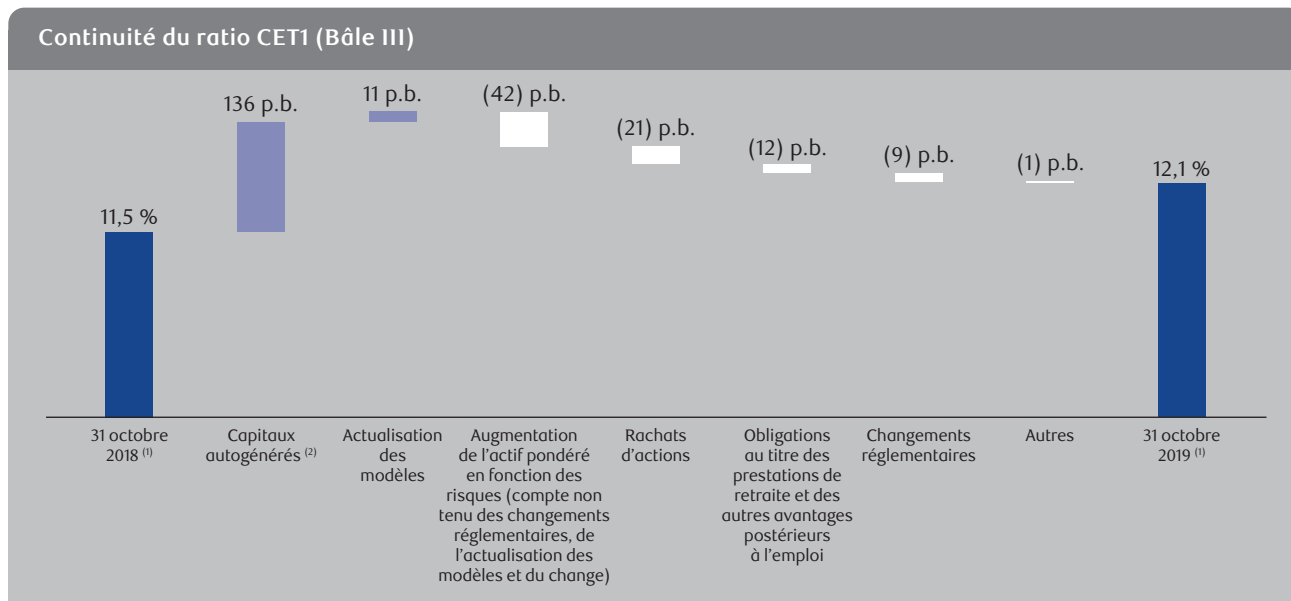
Fonds propres réglementaires, actif pondéré en fonction des risques et ratios de fonds propres et de levier

Tableau 66

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire) | Aux | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Fonds propres (1) | | |
| Fonds propres CET1 | 62 184 \$ | 57 001 \$ |
| Fonds propres de première catégorie | 67 861 | 63 279 |
| Total des fonds propres | 77 888 | 72 494 |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres (1), (2) | | |
| Aux fins du calcul du ratio CET1 | 512 856 \$ | 495 528 \$ |
| Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de première catégorie | 512 856 | 495 993 |
| Aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres | 512 856 | 496 459 |
| L'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres comprend (1) : | | |
| Risque de crédit | 417 835 \$ | 401 534 \$ |
| Risque de marché | 28 917 | 32 209 |
| Risque opérationnel | 66 104 | 62 716 |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres | 512 856 \$ | 496 459 \$ |
| Ratios de fonds propres et ratio de levier (1) | | |
| Ratio CET1 | 12,1 % | 11,5 % |
| Ratio de fonds propres de première catégorie | 13,2 % | 12,8 % |
| Ratio du total des fonds propres | 15,2 % | 14,6 % |
| Ratio de levier | 4,3 % | 4,4 % |
| Exposition du ratio de levier (en milliards) | 1 570 \$ | 1 451 \$ |

- (1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques et les ratios de fonds propres sont calculés conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF, d'après le cadre de l'accord de Bâle III. Le ratio de levier est calculé conformément aux exigences de levier du BSIF d'après le cadre de l'accord de Bâle III.
- (2) Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit étaient de 80 %, de 83 % et de 86 %, respectivement.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Fonds propres CET1 : instruments, réserves et ajustements réglementaires | | |
| Actions ordinaires admissibles émises directement (et leur équivalent dans le cas d'entités qui ne sont pas constituées en sociétés par actions à responsabilité illimitée), plus primes liées au capital connexes | 17 888 \$ | 17 922 \$ |
| Bénéfices non distribués | 55 680 | 50 807 |
| Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves) | 4 248 | 4 823 |
| Fonds propres directement émis à éliminer progressivement des fonds propres CET1 (seulement applicable aux entités qui ne sont pas constituées en sociétés par actions à responsabilité illimitée) | – | – |
| Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1 du groupe) | 12 | 13 |
| Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1 au titre de Bâle III | (15 644) | (16 564) |
| Fonds propres CET1 | 62 184 \$ | 57 001 \$ |
| Fonds propres de première catégorie supplémentaires : instruments et ajustements réglementaires | | |
| Instruments de fonds propres de première catégorie supplémentaires admissibles directement émis, plus primes liées au capital connexes | 4 175 \$ | 3 825 \$ |
| Instruments de fonds propres directement émis à éliminer progressivement des fonds propres de première catégorie supplémentaires | 1 500 | 2 450 |
| Instruments de fonds propres de première catégorie supplémentaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie du groupe) | 2 | 3 |
| Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie supplémentaires au titre de Bâle III | – | – |
| Fonds propres de première catégorie supplémentaires | 5 677 \$ | 6 278 \$ |
| Fonds propres de première catégorie (fonds propres CET1 + fonds propres de première catégorie supplémentaires) | 67 861 \$ | 63 279 \$ |
| Fonds propres de deuxième catégorie : instruments, provisions et ajustements réglementaires | | |
| Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles directement émis, plus primes liées au capital connexes | 6 998 \$ | 6 230 \$ |
| Instruments de fonds propres directement émis à éliminer progressivement du capital de deuxième catégorie | 2 509 | 2 509 |
| Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie du groupe) | 25 | 14 |
| Provisions collectives | 495 | 462 |
| Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie au titre de Bâle III | – | – |
| Fonds propres de deuxième catégorie | 10 027 \$ | 9 215 \$ |
| Total des fonds propres (fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie) | 77 888 \$ | 72 494 \$ |



(1) Représente des chiffres arrondis.

(2) Capitaux autogénérés d'un montant de 6,8 milliards de dollars qui représente le bénéfice net disponible pour les actionnaires, moins les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées.

Notre ratio CET1 s'est établi à 12,1 %, en hausse de 60 p.b. par rapport à il y a un an. Cette hausse reflète principalement les capitaux autogénérés, ce qui a été atténué par l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques, les rachats d'actions et l'incidence de la diminution des taux d'actualisation servant au calcul de nos obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Notre ratio de fonds propres de première catégorie, soit 13,2 %, a progressé de 40 p.b. en raison des facteurs énoncés ci-dessus à l'égard du ratio CET1. Le ratio de fonds propres de première catégorie a également été affaibli par le rachat net d'actions privilégiées.

Notre ratio du total des fonds propres de 15,2 % a augmenté de 60 p.b. en raison des facteurs énoncés ci-dessus à l'égard du ratio de fonds propres de première catégorie. L'émission nette de débentures subordonnées a également influé positivement sur le ratio du total des fonds propres.

Notre ratio de levier de 4,3 % a fléchi de 10 p.b., ce qui témoigne surtout de la progression des positions de levier, des rachats d'actions et du rachat net d'actions privilégiées, facteurs atténués par les capitaux autogénérés. La progression des positions de levier a découlé surtout de la croissance des prêts de détail et de gros, des mises en pension de titres, des titres et des conséquences des changements réglementaires.

Actif pondéré en fonction des risques au titre de Bâle III

Le BSIF exige que les banques satisfassent à des exigences minimales de fonds propres fondées sur le risque de crédit, sur le risque opérationnel et, si les activités de négociation sont significatives, sur le risque de marché. L'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun de ces types de risque, et le total de l'actif pondéré en fonction des risques représente la somme de chacun des montants calculés. En outre, conformément aux lignes directrices du BSIF sur les normes de fonds propres, un plancher de fonds propres doit être maintenu. En date du 1^{er} février 2018, ce plancher a été fixé à 75 % de l'actif pondéré en fonction des risques établi conformément à l'approche standard pour le risque de crédit et le risque de marché aux termes de Bâle III et selon les lignes directrices sur les normes de fonds propres. Si les fonds propres requis sont inférieurs au plancher prescrit, celui-ci doit faire l'objet d'un ajustement en fonction de cet actif, comme l'exigent les lignes directrices du BSIF sur les normes de fonds propres.

| Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | | | | | | 2018 |
|--|---------------------|--|---------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Risque (1) | Facteur de pondération moyen des risques (2) | Actif pondéré en fonction des risques | | | | Total |
| | | | Approche standard | Approche avancée | Autres | Total | |
| Risque de crédit | | | | | | | |
| Risques liés aux prêts et autres risques | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 278 628 \$ | 8 % | 8 204 \$ | 15 425 \$ | – \$ | 23 629 \$ | 21 919 \$ |
| Autres prêts de détail | 277 818 | 21 % | 6 635 | 52 808 | – | 59 443 | 55 669 |
| Prêts aux entreprises | 364 274 | 59 % | 46 474 | 168 868 | – | 215 342 | 205 735 |
| Prêts aux organismes souverains | 143 261 | 7 % | 1 045 | 8 355 | – | 9 400 | 11 437 |
| Prêts aux banques | 35 425 | 22 % | 1 672 | 5 976 | – | 7 648 | 10 239 |
| Total des risques liés aux prêts et autres risques | 1 099 406 \$ | 29 % | 64 030 \$ | 251 432 \$ | – \$ | 315 462 \$ | 304 999 \$ |
| Risques liés aux activités de négociation | | | | | | | |
| Mise en pension de titres | 909 124 \$ | 1 % | 109 \$ | 10 238 \$ | 122 \$ | 10 469 \$ | 8 116 \$ |
| Dérivés – y compris l'application progressive du rajustement de la valeur du crédit et des fonds propres CET1 | 90 896 | 37 % | 1 194 | 18 570 | 13 853 | 33 617 | 31 173 |
| Total des risques liés aux activités de négociation | 1 000 020 \$ | 4 % | 1 303 \$ | 28 808 \$ | 13 975 \$ | 44 086 \$ | 39 289 \$ |
| Total des risques liés aux prêts et autres risques et des risques liés aux activités de négociation | 2 099 426 \$ | 17 % | 65 333 \$ | 280 240 \$ | 13 975 \$ | 359 548 \$ | 344 288 \$ |
| Instruments d'intermédiation bancaire | 3 248 | 141 % | – | 4 583 | – | 4 583 | 4 161 |
| Risques liés aux opérations de titrisation | 64 989 | 12 % | 4 962 | 2 832 | – | 7 794 | 9 984 |
| Facteur scalaire réglementaire | s.o. | s.o. | s.o. | 17 089 | – | 17 089 | 16 608 |
| Autres actifs | 20 155 | 143 % | s.o. | s.o. | 28 821 | 28 821 | 25 562 |
| Total du risque de crédit | 2 187 818 \$ | 19 % | 70 295 \$ | 304 744 \$ | 42 796 \$ | 417 835 \$ | 400 603 \$ |
| Risque de marché | | | | | | | |
| Taux d'intérêt | | | 2 155 \$ | 5 109 \$ | – \$ | 7 264 \$ | 9 497 \$ |
| Titres de participation | | | 1 082 | 2 299 | – | 3 381 | 3 865 |
| Change | | | 1 548 | 208 | – | 1 756 | 962 |
| Marchandises | | | 237 | 59 | – | 296 | 190 |
| Risque spécifique | | | 7 144 | 1 741 | – | 8 885 | 8 005 |
| Exigence de fonds propres supplémentaire | | | – | 7 335 | – | 7 335 | 9 690 |
| Total du risque de marché | | | 12 166 \$ | 16 751 \$ | – \$ | 28 917 \$ | 32 209 \$ |
| Risque opérationnel | | | 5 570 \$ | 60 534 \$ | s.o. | 66 104 \$ | 62 716 \$ |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres CET1 (3) | 2 187 818 \$ | | 88 031 \$ | 382 029 \$ | 42 796 \$ | 512 856 \$ | 495 528 \$ |
| Rajustement supplémentaire de la valeur du crédit, prescrit par le BSIF, pour les fonds propres de première catégorie | | | | | – | – | 465 |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres de première catégorie (3) | 2 187 818 \$ | | 88 031 \$ | 382 029 \$ | 42 796 \$ | 512 856 \$ | 495 993 \$ |
| Rajustement supplémentaire de la valeur du crédit, prescrit par le BSIF, pour le total des fonds propres | | | | | – | – | 466 |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres (3) | 2 187 818 \$ | | 88 031 \$ | 382 029 \$ | 42 796 \$ | 512 856 \$ | 496 459 \$ |

(1) Le risque total représente le risque en cas de défaillance, soit le risque brut prévu en cas de défaut de paiement d'un débiteur. Ce montant ne tient pas compte des éventuelles corrections de valeur pour prêts douteux ni des sorties du bilan partielles, pas plus qu'il ne rend compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit ni des garanties détenues.

(2) Représente le facteur de pondération moyen des risques de contrepartie liés à une catégorie donnée.

(3) En 2018, il y avait trois différents niveaux d'actif pondéré en fonction des risques entrant dans le calcul du ratio CET1, du ratio de fonds propres de première catégorie et du ratio du total des fonds propres en raison de l'option que nous avons choisie pour l'application graduelle des exigences de fonds propres liées au rajustement de la valeur du crédit. Par conséquent, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit de 80 %, de 83 % et de 86 % ont été appliqués au ratio CET1, au ratio de fonds propres de première catégorie et au ratio du total des fonds propres, respectivement.

s.o. sans objet

2019 par rapport à 2018

Au cours de l'exercice, l'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des fonds propres CET1 a augmenté de 17 milliards de dollars, ce qui reflète essentiellement l'expansion des activités liées aux prêts de gros et de détail ainsi que l'incidence des changements réglementaires concernant le retrait graduel des facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit et des modifications apportées aux lignes directrices sur les normes de fonds propres. Ces facteurs ont été atténués par l'actualisation des modèles en lien avec le changement de méthode pour le portefeuille des services bancaires aux particuliers, méthode qui est passée de l'approche standard à l'approche avancée fondée sur les notations internes, l'amélioration des paramètres concernant les dérivés et le risque de marché.

Principales activités de gestion des fonds propres

Le tableau suivant présente nos principales activités de gestion des fonds propres.

| Principales activités de gestion des fonds propres | | Tableau 69 | |
|---|------------------------------|------------------|----------|
| Exercice clos le 31 octobre 2019 | | | |
| (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions) | Date d'émission ou de rachat | Nombre d'actions | Montant |
| | | (en milliers) | |
| Fonds propres de première catégorie | | | |
| Activités liées aux actions ordinaires | | | |
| Actions émises dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des actions (1) | | 1 900 | 136 \$ |
| Actions rachetées aux fins d'annulation | | (10 251) | (126) |
| Émission d'actions privilégiées, série BO (2), (3) | 2 novembre 2018 | 14 000 | 350 |
| Rachat d'actions privilégiées, série AD (2) | 24 novembre 2018 | (10 000) | (250) |
| Rachat d'actions privilégiées, série AJ (2) | 24 février 2019 | (13 579) | (339) |
| Rachat d'actions privilégiées, série AK (2) | 24 février 2019 | (2 421) | (61) |
| Rachat d'actions privilégiées, série AL (2) | 24 février 2019 | (12 000) | (300) |
| Fonds propres de deuxième catégorie | | | |
| Émission de débentures subordonnées échéant le 25 juillet 2029 (3), (4) | 25 juillet 2019 | | 1 500 \$ |
| Rachat de débentures subordonnées échéant le 17 juillet 2024 (4) | 17 juillet 2019 | | (1 000) |

(1) Les montants comprennent la trésorerie reçue au titre des options sur actions exercées au cours de la période et les ajustements de la juste valeur des options sur actions.

(2) Pour plus de détails, se reporter à la note 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

(3) Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

(4) Pour plus de détails, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Le 23 février 2018, nous avons annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'au plus 30 millions de nos actions ordinaires, offre qui a pris fin le 26 février 2019. Aux termes de cette offre, conclue le 26 février 2019 9,7 millions d'actions ordinaires ont été rachetées et annulées, pour un coût total d'environ 947 millions de dollars.

Le 27 février 2019, nous avons annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'au plus 20 millions de nos actions ordinaires, offre qui a commencé le 1^{er} mars 2019 et qui prendra fin le 29 février 2020 ou à une date antérieure si nous procédons au rachat de la totalité des actions autorisées en vertu de cette offre. Le nombre total d'actions ordinaires qui ont été rachetées et annulées aux termes de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, depuis son lancement, a été d'environ 6,6 millions, à un coût de quelque 682 millions de dollars.

En 2019, quelque 10,3 millions d'actions ordinaires ont été rachetées et annulées en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le coût total des actions rachetées a été de 1 030 millions de dollars.

Nous déterminons le montant et le calendrier des rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités après consultation du BSIF. Les rachats peuvent être effectués par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York et d'autres bourses ou systèmes canadiens de négociation désignés. Le prix payé pour les actions rachetées correspond au cours en vigueur à la date du rachat.

Le 2 novembre 2018, nous avons émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série BO au prix de 25 \$ chacune.

Le 24 novembre 2018, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD, au prix de 25 \$ l'action.

Le 24 février 2019, nous avons racheté la totalité des 2,4 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif de série AK, la totalité des 13,6 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AJ, ainsi que la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AL, au prix de 25 \$ chacune.

Le 17 juillet 2019, nous avons racheté la totalité des 1 000 millions de dollars de nos débentures subordonnées à 3,04 % relatives aux FPUNV en circulation échéant le 17 juillet 2024 pour la totalité de leur capital, majoré des intérêts courus jusqu'à la date de rachat, sans compter cette date.

Le 25 juillet 2019, nous avons émis 1 500 millions de dollars de débentures subordonnées relatives aux FPUNV. Les débentures portent intérêt au taux fixe de 2,74 % par année jusqu'au 25 juillet 2024, puis, au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois majoré de 0,98 % jusqu'à leur échéance, le 25 juillet 2029.

Le 18 octobre 2019, nous avons également annoncé notre intention de racheter, le 6 décembre 2019, la totalité des 2 000 millions de dollars de nos débentures subordonnées à 2,99 % en circulation échéant le 6 décembre 2024 pour la totalité de leur capital, majoré des intérêts courus jusqu'à la date de rachat, sans compter cette date.

Dividendes

Notre politique relative aux dividendes sur actions ordinaires reflète nos perspectives de rentabilité, notre ratio de distribution cible ainsi que le besoin de maintenir des niveaux de capital adéquats pour financer les plans d'affaires. En 2019, le ratio de distribution s'est élevé à 46 %, ce qui se situe dans notre fourchette cible de 40 % à 50 %. Les dividendes sur actions ordinaires versés au cours de l'exercice se sont établis à 5,8 milliards de dollars.

Principales données concernant les actions (1)

Tableau 70

| (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et sauf indication contraire) | 2019 | | | 2018 | | |
|---|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Dividendes déclarés par action | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Dividendes déclarés par action |
| Actions ordinaires émises | 1 430 678 | 17 645 \$ | 4,07 \$ | 1 439 029 | 17 635 \$ | 3,77 \$ |
| Actions propres – actions ordinaires | (582) | (58) | | (235) | (18) | |
| Actions ordinaires en circulation | 1 430 096 | 17 587 \$ | | 1 438 794 | 17 617 \$ | |
| Options sur actions et attribution d'actions | | | | | | |
| En cours | 7 697 | | | 8 504 | | |
| Exercçables | 2 980 | | | 3 726 | | |
| Pouvant être octroyées | 8 171 | | | 9 262 | | |
| Actions privilégiées de premier rang émises | | | | | | |
| À dividende non cumulatif, série W (2) | 12 000 | 300 \$ | 1,23 \$ | 12 000 | 300 \$ | 1,23 \$ |
| À dividende non cumulatif, série AA | 12 000 | 300 | 1,11 | 12 000 | 300 | 1,11 |
| À dividende non cumulatif, série AC | 8 000 | 200 | 1,15 | 8 000 | 200 | 1,15 |
| À dividende non cumulatif, série AD (3) | – | – | – | 10 000 | 250 | 1,13 |
| À dividende non cumulatif, série AE | 10 000 | 250 | 1,13 | 10 000 | 250 | 1,13 |
| À dividende non cumulatif, série AF | 8 000 | 200 | 1,11 | 8 000 | 200 | 1,11 |
| À dividende non cumulatif, série AG | 10 000 | 250 | 1,13 | 10 000 | 250 | 1,13 |
| À dividende non cumulatif, série AJ (4) | – | – | 0,22 | 13 579 | 339 | 0,88 |
| À dividende non cumulatif, série AK (4) | – | – | 0,23 | 2 421 | 61 | 0,78 |
| À dividende non cumulatif, série AL (4) | – | – | 0,27 | 12 000 | 300 | 1,07 |
| À dividende non cumulatif, série AZ (5), (6) | 20 000 | 500 | 0,96 | 20 000 | 500 | 1,00 |
| À dividende non cumulatif, série BB (5), (6) | 20 000 | 500 | 0,96 | 20 000 | 500 | 0,98 |
| À dividende non cumulatif, série BD (5), (6) | 24 000 | 600 | 0,90 | 24 000 | 600 | 0,90 |
| À dividende non cumulatif, série BF (5), (6) | 12 000 | 300 | 0,90 | 12 000 | 300 | 0,90 |
| À dividende non cumulatif, série BH (6) | 6 000 | 150 | 1,23 | 6 000 | 150 | 1,23 |
| À dividende non cumulatif, série BI (6) | 6 000 | 150 | 1,23 | 6 000 | 150 | 1,23 |
| À dividende non cumulatif, série BJ (6) | 6 000 | 150 | 1,31 | 6 000 | 150 | 1,31 |
| À dividende non cumulatif, série BK (5), (6) | 29 000 | 725 | 1,38 | 29 000 | 725 | 1,38 |
| À dividende non cumulatif, série BM (5), (6) | 30 000 | 750 | 1,38 | 30 000 | 750 | 1,38 |
| À dividende non cumulatif, série BO (5), (6) | 14 000 | 350 | 1,27 | – | – | – |
| À dividende non cumulatif, série C-2 (7) | 20 | 31 | 67,50 \$ US | 20 | 31 | 67,50 \$ US |
| Actions privilégiées émises | 227 020 | 5 706 \$ | | 251 020 | 6 306 \$ | |
| Actions propres – actions privilégiées (8) | 34 | 1 | | 114 | 3 | |
| Actions privilégiées en circulation | 227 054 | 5 707 \$ | | 251 134 | 6 309 \$ | |
| Dividendes | | | | | | |
| Actions ordinaires | | 5 840 \$ | | | 5 442 \$ | |
| Actions privilégiées (9) | | 269 | | | 285 | |

(1) Pour plus de détails au sujet de nos activités de gestion de fonds propres, se reporter à la note 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

(2) Depuis le 24 février 2010, nous avons le droit de convertir ces actions en actions ordinaires, à notre gré et sous réserve de certaines restrictions.

(3) Le 24 novembre 2018, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD, au prix de 25 \$ l'action.

(4) Le 24 février 2019, nous avons racheté la totalité des 2,4 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif de série AK, la totalité des 13,6 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AJ, ainsi que la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AL, au prix de 25 \$ chacune.

(5) Le taux de dividende est révisé tous les cinq ans.

(6) Instruments relatifs aux FPUNV.

(7) Représente 815 400 actions représentatives d'actions étrangères relatives aux actions privilégiées de série C-2. Chaque action représentative d'action étrangère représente un quarantième de droit sur une action de série C-2.

(8) Les montants positifs représentent une position vendeur dans des actions propres.

(9) Les dividendes sur les actions privilégiées excluent les distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Le 29 novembre 2019, le nombre d'actions ordinaires en circulation s'établissait à 1 430 517 057, déduction faite des 206 508 actions propres détenues et le nombre d'options sur actions et d'attribution d'actions en cours était de 7 654 702.

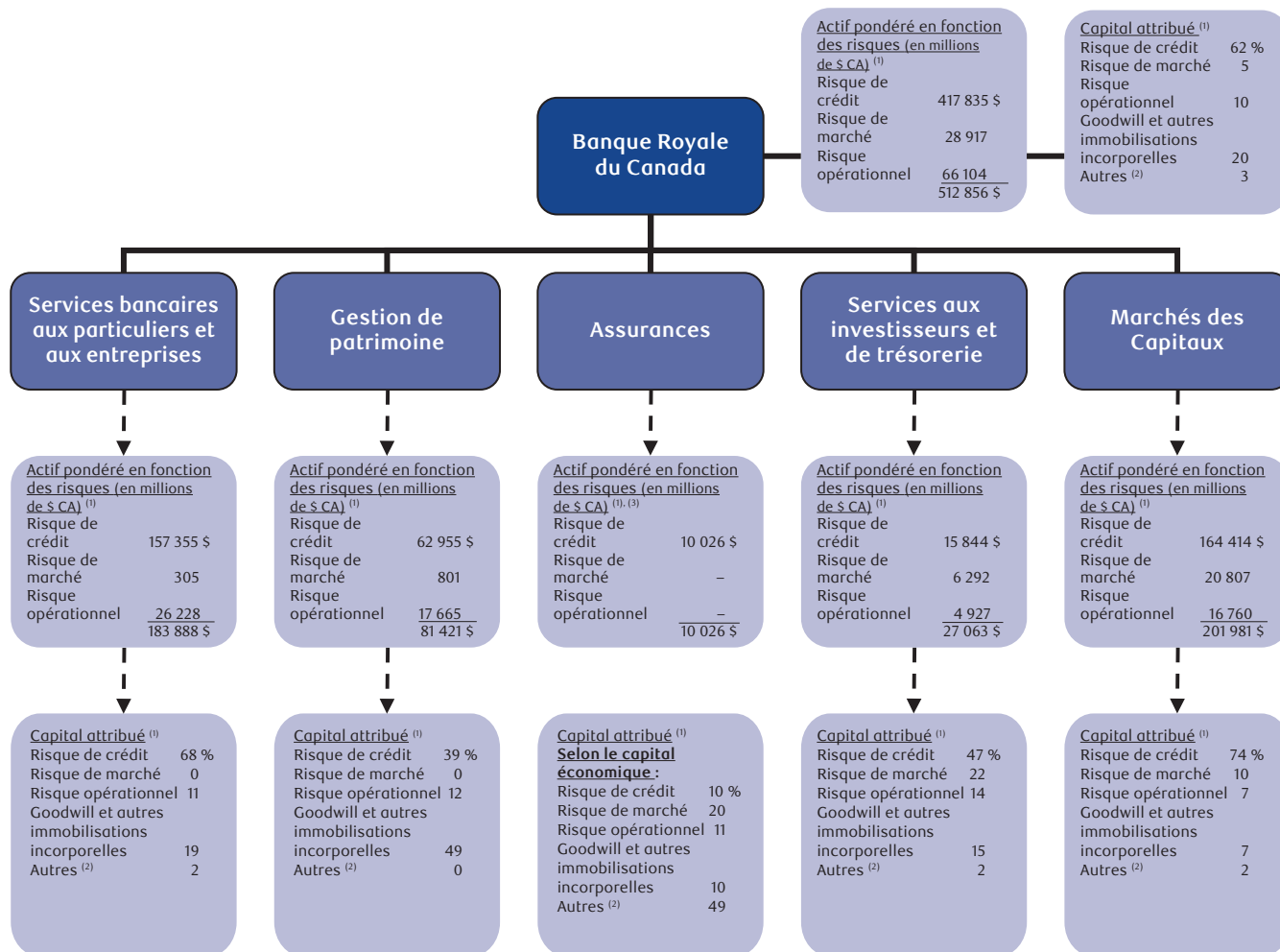
Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires dès lors que le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait se produire, les instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV, à savoir les actions privilégiées de séries AZ, BB, BD, BF, BH, BI, BJ, BK, BM, BO et les débetures subordonnées échéant le 29 septembre 2026, le 4 juin 2025, le 20 janvier 2026, le 27 janvier 2026 et le 25 juillet 2029, seraient converties en actions ordinaires de RBC selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$ et ii) le cours de nos actions ordinaires à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV se convertiraient au total en un maximum de 2 973 millions d'actions ordinaires de RBC, d'où un effet dilutif de 67,52 % selon le nombre d'actions ordinaires de RBC en circulation au 31 octobre 2019.

Capital attribué

Depuis le 1^{er} novembre 2018, notre méthode d'attribution du capital à nos secteurs d'exploitation s'appuie sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires de Bâle III, sauf en ce qui a trait à notre secteur Assurances. Pour celui-ci, l'attribution de capital est fondée sur le capital économique, celui-ci devant être pleinement diversifié. L'attribution du capital fondée sur le risque fournit une mesure du rendement uniforme pour l'ensemble de nos secteurs d'exploitation, ce qui permet une comparaison avec notre objectif de rendement global et aide la direction à déterminer l'affectation des ressources en fonction d'autres facteurs.

Le calcul et l'attribution du capital nécessitent la formulation d'hypothèses et de jugements par la direction, lesquels font l'objet d'une surveillance dans le but de garantir que le cadre de gestion des fonds propres réglementaires demeure exhaustif et uniforme. Les modèles sont comparés aux principales pratiques du secteur au moyen de sondages, d'exams des méthodes et des relations permanentes établies avec des professionnels du secteur spécialisés en gestion des risques.

Pour en savoir davantage sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la rubrique Gestion du risque.



- (1) Le montant de l'actif pondéré en fonction des risques représente les soldes au comptant à la fin de la période. Quant au capital attribué, il représente la moyenne des soldes.
- (2) Autres : comprend a) pour les secteurs autres que le secteur Assurances : les capitaux propres requis pour couvrir les déductions des fonds propres réglementaires aux termes de Bâle III, exception faite du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et b) pour le secteur Assurances : les capitaux propres requis pour couvrir le risque commercial, le risque lié aux immobilisations corporelles et le risque d'assurance.
- (3) Le montant de l'actif pondéré en fonction des risques du secteur Assurances représente nos participations dans les filiales d'assurance capitalisées au taux prescrit par les organismes de réglementation, comme l'exige la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF.

Autres facteurs influant sur les fonds propres

Le traitement des fonds propres liés aux placements en titres de participation dans d'autres entités se fonde sur diverses lignes directrices d'ordre comptable et réglementaire en fonction du montant ou de la nature du placement. Nous préconisons les trois approches globales suivantes :

- Consolidation : Nous regroupons dans nos bilans consolidés les entités que nous contrôlons.
- Déduction : Certains titres détenus sont portés en déduction des fonds propres réglementaires, notamment tous les « intérêts de groupe financier » (au sens de la *Loi sur les banques* [Canada]) non consolidés dans le capital d'institutions financières, ainsi que tous les placements dans des filiales d'assurance.
- Pondération des risques : Un facteur de pondération des risques est attribué aux placements en titres de participation qui ne sont pas portés en déduction du capital, en fonction du taux prescrit aux fins du calcul des charges de capital.

Approche des fonds propres réglementaires aux fins de la détermination du risque lié à la titrisation

Notre approche des fonds propres réglementaires pour ce qui est du risque lié à la titrisation reflète le chapitre 7 de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. En ce qui concerne les risques liés à la titrisation, nous utilisons une approche d'évaluation interne pour notre PCAA et, pour les autres activités de titrisation, nous employons une combinaison

d'approches, incluant une approche fondée sur les notations externes, une approche fondée sur les notations internes et l'approche standard, conformément aux lignes directrices réglementaires.

Comme elles se fondent en grande partie sur les critères que publient les organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) comme Standard & Poor's, les méthodes d'établissement de notations dans le cadre de notre approche d'évaluation interne sont semblables à celles des OEEC sans pour autant être identiques. Notre processus de notation consiste notamment à comparer le rehaussement de crédit disponible relativement à une structure de titrisation aux pertes prévues en période de tensions. Le degré de gravité des tensions retenu est fonction du profil de risque désiré pour la transaction, si bien qu'une transaction donnée obtiendra une notation plus forte si nous relevons le degré de gravité des tensions appliqué aux flux de trésorerie s'y rapportant. À l'inverse, une transaction recevra une notation plus faible si le degré de gravité des tensions appliqué est moins élevé.

La plupart des autres risques liés à la titrisation auxquels nous sommes exposés (c'est-à-dire autres que ceux liés au PCAA) sont assortis de notations externes. Nous utilisons une notation externe pour déterminer l'attribution du capital qui convient à ces positions. Nous comparons périodiquement nos notations internes à celles des OEEC, afin de nous assurer que ces dernières sont raisonnables.

La Gestion des risques du Groupe est responsable de l'évaluation de tous les risques concernant les fonds propres liés au portefeuille d'intermédiation bancaire, et n'a aucun lien avec les secteurs d'activité d'où émanent les risques liés à la titrisation. Si elle effectue parfois ses propres analyses en collaboration avec les secteurs d'activité visés, elle demeure en revanche toujours indépendante de ces secteurs. La Gestion des risques du Groupe a élaboré des lignes directrices concernant les critères spécifiques de notation à appliquer à chaque catégorie d'actif. Ces lignes directrices sont revues à intervalles réguliers et assujetties au processus de reproduction des notations prévu par le premier pilier de l'accord de Bâle.

Faits nouveaux en matière de fonds propres, de liquidités et de réglementation

Fonds propres

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

En décembre 2018, le CBCB a publié la troisième et dernière phase de la norme d'obligation d'information du troisième pilier Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif actualisé. Cette phase comporte des mises à jour et ajouts au cadre du troisième pilier découlant de l'achèvement des réformes de Bâle III en décembre 2017, dont des obligations d'information additionnelles qui comparent l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les modèles internes des banques aux résultats obtenus selon l'approche standard, ainsi que de nouvelles obligations d'information portant sur les charges grevant les actifs et sur les contraintes liées à la distribution du capital. Les exigences de la troisième phase, combinées aux obligations d'information des première et deuxième phases respectivement publiées en janvier 2015 et en mars 2017, complètent le cadre du troisième pilier. Les exigences au titre de la première phase sont entrées en vigueur pour nous au quatrième trimestre de 2018. Pour l'instant, le BSIF n'a pas encore publié la date d'entrée en vigueur des obligations d'information des deuxième et troisième phases.

Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché

Le 19 janvier 2019, le CBCB a publié la version finale de ses normes relatives aux *Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché*, qui remplacent une version antérieure publiée en janvier 2016. La révision de ces normes raffine le cadre de l'approche standard, clarifie la portée des expositions assujetties à l'exigence de fonds propres liée au risque de marché, modifie le processus utilisé pour évaluer la pertinence des modèles internes de gestion du risque et modifie les critères d'identification des facteurs de risque admissibles aux modèles internes. Le CBCB s'attend à ce que les administrations membres mettent en œuvre la nouvelle version des normes d'ici 2022. Nous nous attendons à ce que le BSIF publie son projet de ligne directrice à des fins de consultations publiques en 2020.

Réformes de Bâle III

Le 18 juillet 2019, le BSIF a modifié ses exigences en matière de fonds propres en ce qui concerne le risque opérationnel des institutions de dépôts. Pour le moment, nous sommes tenus d'appliquer l'approche standard selon Bâle III actuelle et l'approche de mesure avancée, selon le plus élevé des deux résultats, pour évaluer le risque opérationnel. Dès le premier trimestre de 2020, les institutions seront tenues d'appliquer l'approche standard actuelle, étant donné que l'approche de mesure avancée ne pourra plus être utilisée. Ce changement ne devrait pas avoir de répercussions sur nos ratios de fonds propres.

Liquidités

Ligne directrice Normes de liquidité

Le 11 avril 2019, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice Normes de liquidité portant sur le ratio de liquidité à court terme, les flux de trésorerie nets cumulatifs, le ratio de liquidité à long terme et les outils de suivi des liquidités. Cette publication a marqué la fin des consultations publiques portant sur les lignes directrices ayant une incidence sur les réserves de liquidité que les banques sont tenues de maintenir afin d'affronter les crises, sur le financement des banques et sur le suivi des paramètres connexes. Nous sommes en bonne posture pour nous conformer aux règles définitives, et les changements à la ligne directrice ne devraient pas avoir d'incidence importante sur notre capacité à offrir notre vaste éventail de services financiers de détail et de gros. La ligne directrice révisée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Exigences de communication du ratio de liquidité à long terme

Le 11 avril 2019, le BSIF a finalisé sa ligne directrice Exigences de communication du ratio de liquidité à long terme. Conformément à cette ligne directrice, nous présenterons, chaque trimestre, notre ratio de liquidité à long terme consolidé ainsi que ses principales composantes dans une grille prescrite par le BSIF, et cela complètera les informations que nous présentons déjà à l'égard de notre ratio de liquidité à court terme. Les nouvelles exigences de communication entreront en vigueur le 31 janvier 2021 et nous prévoyons être en mesure de nous y conformer.

Autres changements réglementaires

Ligne directrice sur les limites régissant les expositions importantes

Le 10 avril 2019, le BSIF a révisé sa ligne directrice portant sur les limites régissant les expositions importantes qui a pour objectif de restreindre le montant maximal des pertes que pourrait encourir une institution confrontée au défaut soudain d'une contrepartie, et ce, en limitant les risques liés à une seule contrepartie ou à un groupe interrelié d'entreprises. Cette ligne directrice améliore les

politiques actuelles de gestion des risques que comportent les expositions importantes et assure la cohérence et la solidité des pratiques dans l'ensemble des banques d'importance systémique au Canada. Nous serons tenus de mettre en place la nouvelle ligne directrice au premier trimestre de 2020 et nous prévoyons être en mesure de respecter les limites.

Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt

Le 30 mai 2019, le BSIF a modifié sa ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt, émettant des recommandations plus exhaustives concernant les pratiques liées aux scénarios de simulation de crise, à l'appréciation des risques et à la gouvernance, incluant des scénarios sur les taux d'intérêt standards. Nous serons tenus de nous conformer à cette nouvelle ligne directrice à compter du 1^{er} janvier 2020, et nous prévoyons être en mesure d'en respecter les exigences.

Questions en matière de comptabilité et de contrôle

Méthodes et estimations comptables critiques

Mise en application des méthodes, jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Nos principales méthodes comptables sont présentées à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2019. Certaines de ces méthodes et estimations connexes constituent des méthodes comptables critiques, en ce sens qu'elles nécessitent que nous posions des jugements particulièrement subjectifs ou complexes à propos de questions qui sont, de par leur nature, incertaines. En outre, selon d'autres conditions ou hypothèses, des montants sensiblement différents pourraient être présentés. Nos jugements, estimations et hypothèses comptables critiques portent notamment sur la juste valeur des instruments financiers, la correction de valeur pour pertes de crédit, le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles, les avantages du personnel, la consolidation, la décomptabilisation d'actifs financiers, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif, les dotations, les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance, l'impôt sur le résultat ainsi que les produits différés au titre de notre programme de fidélisation des clients. Nos méthodes et estimations comptables critiques ont été examinées et approuvées par le Comité d'audit, de concert avec la direction, dans le cadre du processus d'examen et d'approbation de nos principales méthodes, jugements, estimations et hypothèses comptables.

Changements de méthodes comptables

Au premier trimestre, nous avons adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15). Comme l'autorisent les dispositions transitoires d'IFRS 15, nous avons choisi de ne pas retraiter les résultats des périodes correspondantes. En conséquence, toute l'information concernant les périodes correspondantes est présentée conformément aux méthodes comptables utilisées précédemment, tel qu'il est indiqué plus loin. Par suite de l'adoption d'IFRS 15, nous avons réduit de 94 millions de dollars ⁽¹⁾, après impôt, le solde d'ouverture des bénéfices non distribués au 1^{er} novembre 2018 (date de l'application initiale) afin que la comptabilisation de certains frais et honoraires concorde avec le transfert des obligations de prestation.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Nous déterminons la juste valeur en fonction des facteurs dont tiendraient compte les intervenants du marché pour établir un prix, y compris des méthodes d'évaluation généralement reconnues.

Nous privilégions en l'occurrence les techniques d'évaluation et les services d'évaluation des cours de tierces parties dont les données sont exactes et constamment fiables. Nous établissons le degré d'exactitude au fil du temps en comparant les cours que fournissent ces services à ceux que publient divers courtiers ou systèmes ainsi qu'à ceux d'autres services d'évaluation et, le cas échéant, aux données de négociation réelles. Dans l'impossibilité d'obtenir un prix ou un cours, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées. Certains processus d'évaluation permettent de déterminer la juste valeur à l'aide de modèles. Notre approche pour gérer l'utilisation de modèles est systématique et homogène.

Pour déterminer la juste valeur, nous avons recours à une hiérarchie qui place en ordre de priorité les données utilisées dans les techniques d'évaluation. Selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs et le niveau le plus bas correspond aux données non observables. Les justes valeurs établies selon cette hiérarchie exigent l'utilisation de données observables sur le marché dès que celles-ci existent. Les données du niveau 1 correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs qui sont disponibles à la date d'évaluation, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs semblables sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou semblables sur des marchés inactifs, outre les données tirées d'un modèle observables ou susceptibles d'être corroborées par des données observables sur le marché pour la quasi-totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs. Les données du niveau 3 comprennent une ou plusieurs données non observables qui sont importantes aux fins du calcul de la juste valeur de l'actif ou du passif. Les données non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur si aucune donnée observable n'est disponible à la date d'évaluation. La disponibilité des données aux fins de l'évaluation peut influencer sur la sélection des techniques d'évaluation. Aux fins de présentation, les instruments financiers sont classés selon la donnée du niveau le plus bas de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur qui revêt une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

En l'absence de prix ou de données observables, la direction doit exercer son jugement pour déterminer les justes valeurs en évaluant d'autres sources pertinentes d'information, comme les données historiques et les données indirectes pour des transactions semblables, en plus de recourir à des techniques d'extrapolation et d'interpolation. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important est nécessaire pour déterminer le modèle à utiliser, choisir les données pertinentes et, dans certains cas, ajuster la valeur obtenue en fonction du modèle ou des cours du marché dans le cas d'instruments financiers qui ne sont pas négociés activement. La sélection des données peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données non observables sont, de par leur nature, incertaines vu la rareté ou l'absence de données de marché permettant de déterminer le montant auquel serait conclue la transaction visée dans le cours normal des affaires. Dans le cas de ces données, il convient d'établir des ajustements d'évaluation compte tenu de l'incertitude des paramètres et du risque de marché, outre le risque de modèle.

⁽¹⁾ Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Les ajustements d'évaluation peuvent être subjectifs, en ce que le choix des données d'entrée pertinentes demande un jugement important, notamment pour ce qui est de la probabilité de défaillance et du taux de recouvrement, et qu'ils visent à obtenir une juste valeur reflétant les hypothèses qui seraient prises en compte par les intervenants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Étant donné que le prix réalisé dans le cadre d'une transaction peut différer de la valeur comptable qu'avait estimée la direction par l'exercice de son jugement, ce prix peut se répercuter sur les profits et les pertes latents constatés aux postes Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation ou Autres.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Une correction de valeur pour pertes de crédit est établie pour tous les actifs financiers, sauf les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation. Les actifs soumis à des tests de dépréciation comprennent certains prêts, titres d'emprunt, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, engagements de clients en contrepartie d'acceptations, créances et intérêts courus à recevoir et créances sur contrat de location-financement ou contrat de location simple. Les éléments hors bilan soumis à des tests de dépréciation comprennent les garanties financières et les engagements de prêt inutilisés.

Nous calculons la correction de valeur pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation à trois stades fondé sur les pertes de crédit attendues :

- Actifs financiers productifs
 - Stade 1 – Entre la comptabilisation initiale d'un actif financier et la date à laquelle l'actif a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée dont le montant correspond aux pertes de crédit qui devraient découler des défaillances qui se produiront dans les 12 mois suivant la date de clôture.
 - Stade 2 – Après une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante de l'actif.
- Actifs financiers dépréciés
 - Stade 3 – Lorsqu'un actif financier est jugé déprécié, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie restante de l'actif. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes, plutôt que sur la valeur comptable brute.

La correction de valeur pour pertes de crédit est une estimation actualisée, établie par pondération probabiliste, des insuffisances de flux de trésorerie qui découleraient des défaillances au cours d'une période donnée. Dans le cas des engagements de prêt, l'estimation de la perte de crédit tient compte de la partie de l'engagement qui serait prélevée au cours de la période visée. Du côté des garanties financières, l'estimation de la perte de crédit se fonde sur les paiements qui seraient requis selon les dispositions du contrat de garantie. En ce qui concerne les créances résultant de contrats de location financement, l'estimation de la perte de crédit est basée sur des flux de trésorerie qui correspondent aux flux de trésorerie utilisés pour évaluer la créance locative.

La correction de valeur pour pertes de crédit représente une estimation objective des pertes de crédit attendues sur nos actifs financiers à la date de clôture. Le jugement est nécessaire pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la correction de valeur pour pertes de crédit, y compris pour effectuer des transferts entre les trois stades et utiliser des informations prospectives. Les hypothèses et estimations sous-jacentes peuvent faire varier la correction de valeur d'une période à l'autre, et la variation peut avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation.

Pour plus de détails sur la correction de valeur pour pertes de crédit, se reporter aux notes 2 et 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Nous affectons le goodwill aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill n'est pas amorti; il est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent s'il existe des indications objectives de dépréciation. Le test de dépréciation consiste en l'occurrence à comparer la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable.

Nous évaluons la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie de nos UGT principalement par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui intègre les prévisions internes des produits et des charges de chaque UGT. La direction doit exercer un jugement important pour estimer les flux de trésorerie futurs prévus (incertitude liée au moment de la réalisation et au montant), les taux d'actualisation (fondés sur les risques propres aux UGT) et les taux de croissance finaux. Les risques propres aux UGT comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix des produits et l'inflation). Si les bénéfices prévus et les autres hypothèses dans les périodes futures s'écartent considérablement des montants actuels utilisés lors de nos tests de dépréciation, la valeur de notre goodwill pourrait subir une dépréciation.

Les autres immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'une immobilisation incorporelle pourrait s'être dépréciée, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, nous estimons la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Un jugement important doit être exercé pour estimer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de dépréciation. Nous ne détenons pas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

Pour plus de détails, se reporter aux notes 2 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Avantages du personnel

Nous offrons plusieurs régimes d'avantages aux employés admissibles, dont des régimes de retraite enregistrés, des régimes de retraite complémentaires et des régimes d'assurances maladie, dentaire, invalidité et vie.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies repose sur diverses hypothèses comme les taux d'actualisation, les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir d'une courbe de rendement basée sur les cours au comptant d'obligations de sociétés de grande qualité. Nous formulons toutes les autres hypothèses, qui sont passées en revue par des actuaires. Tout écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles influera sur les montants des obligations au titre des prestations constituées et les réévaluations. Les hypothèses moyennes pondérées retenues et la sensibilité des hypothèses clés sont présentées à la note 17 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Consolidation d'entités structurées

Les filiales sont les entités, y compris les entités structurées, sur lesquelles nous exerçons un contrôle. Nous contrôlons une entité lorsque nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur l'entité émettrice. Nous détenons le pouvoir sur une entité lorsque nous avons des droits effectifs qui nous confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont l'incidence la plus importante sur les rendements de l'entité (les activités pertinentes). Le pouvoir peut être déterminé sur la base des droits de vote ou, dans le cas des entités structurées, d'autres accords contractuels.

Nous ne sommes pas considérés comme exerçant un contrôle sur une entité si le pouvoir est exercé à titre de mandataire de tierces parties. Pour déterminer si nous agissons comme mandataire, nous examinons la relation globale existant entre nous, l'entité émettrice et les autres parties à l'accord en fonction des facteurs suivants : i) l'étendue de notre pouvoir décisionnel; ii) les droits détenus par d'autres parties; iii) la rémunération à laquelle nous avons droit et iv) notre exposition à la variabilité des rendements.

La détermination du contrôle est fondée sur les faits et circonstances actuels et fait l'objet d'une évaluation sur une base continue. Dans certains cas, l'évaluation de divers facteurs et de diverses conditions peut porter à croire que le contrôle de l'entité est exercé par différentes parties, selon que ces facteurs ou ces conditions sont évalués séparément ou dans leur ensemble. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous déterminons si nous contrôlons une entité, plus précisément, lorsque nous évaluons si nous avons d'importants droits décisionnels sur les activités pertinentes et si nous exerçons notre pouvoir en agissant pour notre propre compte ou comme mandataire.

Nous consolidons toutes nos filiales à partir de la date à laquelle le contrôle nous a été transféré, et cessons de consolider une entité lorsque nous ne la contrôlons plus. Nos conclusions aux fins de la consolidation se répercutent sur le classement et le montant des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Pour plus de détails, se reporter à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Nous effectuons périodiquement des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, comme des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires, à des entités structurées ou à des fiducies, lesquelles émettent des titres aux investisseurs. Nous décomptabilisons les actifs lorsque nos droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs expirent, lorsque nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés de notre bilan consolidé et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, nous décomptabilisons les actifs si le contrôle de ces actifs est abandonné. Lorsque nous gardons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où des liens sont conservés. La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si nous avons transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété de l'actif financier transféré.

La majorité des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres et dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation. Nous continuons donc de comptabiliser les actifs transférés en cause dans notre bilan consolidé, et aucun profit ni aucune perte liés à ces activités de titrisation ne sont comptabilisés. Autrement, un profit ou une perte lié à la transaction de titrisation est comptabilisé en comparant la valeur comptable de l'actif transféré et sa juste valeur à la date du transfert. Pour plus de détails sur la décomptabilisation d'actifs financiers, se reporter aux notes 2 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Mise en application de la méthode du taux d'intérêt effectif

Les intérêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt et les frais d'intérêt, à l'état consolidé du résultat net, en ce qui concerne tous les instruments financiers productifs d'intérêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier au montant de la valeur comptable nette lors de la constatation initiale. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons le taux d'intérêt effectif, en raison de l'incertitude liée au montant des flux de trésorerie futurs et au moment de leur réalisation.

Dotations

Une dotation est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et elle est comptabilisée lorsque nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les dotations sont évaluées selon la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture. Un jugement important doit être exercé pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Nous comptabilisons des dotations au titre des litiges, des positions fiscales incertaines, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres.

Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, nous devons faire largement appel à notre jugement pour prévoir le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs et leur montant. Nous comptabilisons nos dotations en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière et apportons des ajustements sur

une base trimestrielle afin de rendre compte des prévisions actuelles. Si les résultats réels différaient de nos prévisions, nous pourrions devoir engager des charges supérieures aux dotations constatées.

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance ou rachetées, au rendement des placements, à la politique relative aux dividendes, aux charges d'exploitation, et aux frais d'administration des polices ainsi qu'aux provisions pour détérioration des résultats. Les hypothèses clés sont passées en revue chaque année et mises à jour en fonction des résultats réels et de la conjoncture de marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont inscrites au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de notre état consolidé du résultat net au cours de la période où les estimations ont subi des variations. Pour plus de détails, se reporter à la note 15 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. La direction exerce son jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer le montant de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé, ainsi que le moment de leur comptabilisation. Un actif ou passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif, réglé. Lorsque les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible, aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Chaque trimestre, nous cherchons à déterminer si la réalisation des avantages liés à nos actifs d'impôt différé est probable; notre évaluation tient compte des indices favorables et défavorables. Pour plus de détails, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.

Changements futurs de méthodes comptables et des informations à fournir

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Pour les preneurs, la norme élimine l'obligation de classement en contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation unique, les preneurs devant désormais inscrire au bilan les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives, et ce, pour la plupart des contrats. Les preneurs constateront dans l'état du résultat net une charge d'intérêt relativement à toute obligation locative et une charge d'amortissement à l'égard de tout actif au titre du droit d'utilisation.

En ce qui nous concerne, IFRS 16 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2019. Nous adopterons IFRS 16 en ajustant notre bilan consolidé au 1^{er} novembre 2019, date de sa première application, sans retraitement des périodes correspondantes. À la transition à IFRS 16, nous comptons nous prévaloir de certaines mesures de simplification, notamment les suivantes :

- Décision de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives (applicable aux contrats de location de biens immobiliers);
- Décision d'évaluer l'actif au titre du droit d'utilisation comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de passation du contrat de location (applicable en fonction de chaque contrat de location pour un certain nombre de propriétés);
- Exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme et de faible valeur.

D'après les estimations actuelles, l'adoption d'IFRS 16, le 1^{er} novembre 2019, devrait donner lieu à des augmentations du total de l'actif et du passif d'environ 5 milliards de dollars, ce qui représente essentiellement les contrats de location visant des locaux et du matériel qui étaient auparavant classés en tant que contrats de location simple, et à une diminution des bénéfices non distribués d'environ 0,1 milliard de dollars, après impôt. L'adoption d'IFRS 16 devrait également diminuer notre ratio de fonds propres CET1 d'environ 14 p.b.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers*, à IAS 39 *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation* et à IFRS 7 *Instruments financiers* : *Informations à fournir* (Modifications), ce qui modifie certaines exigences concernant la comptabilité de couverture de sorte à contrer l'effet que pourrait susciter l'incertitude causée par la réforme des taux d'intérêt de référence avant la transition vers d'autres taux d'intérêt. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2020, et leur application anticipée est autorisée.

Pour gérer notre transition vers les taux d'intérêt alternatifs, nous avons instauré, à l'échelle de l'entreprise, un programme exhaustif et une structure de gouvernance qui met l'accent sur les secteurs qui en seront les plus touchés, dont les changements aux contrats conclus avec les clients, la planification des fonds propres et de la liquidité, l'évaluation et la présentation de l'information financière, les systèmes, les processus, la formation et les communications. Le calendrier précis de notre transition et l'estimation de ses conséquences sont incertains puisque le processus de remplacement des taux d'intérêt n'est pas le même dans tous les grands territoires.

Nous continuerons de suivre les recommandations réglementaires et prévoyons ajuster en conséquence nos activités menant à leur adoption.

Cadre conceptuel de l'information financière (cadre conceptuel)

En mars 2018, l'IASB a publié son *Cadre conceptuel de l'information financière* (Cadre conceptuel) révisé, qui remplace la version antérieure du Cadre conceptuel qui a été publiée en 2010. Les exigences qui y sont énoncées devront être appliquées à compter du 1^{er} novembre 2020. Nous analysons actuellement l'incidence de leur adoption sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 qui établit une norme unique et complète fournissant des indications quant à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs au titre des contrats d'assurance à leur valeur de réalisation actuelle selon l'une de trois approches. En ce qui nous concerne, ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2021 et seront appliquées de manière rétrospective et les données comparatives seront retraitées, sauf si cela se révèle impossible. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage afin de modifier IFRS 17, notamment le report d'un an de la date d'entrée en vigueur. Nous continuerons de surveiller toute initiative de l'IASB. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et des modifications proposées sur nos états financiers consolidés.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de présentation de l'information

Nos contrôles et procédures de présentation de l'information sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous sommes tenus de fournir dans les rapports déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis est consignée, traitée, résumée et rapportée dans les délais prévus par ces lois. En outre, ces contrôles et procédures sont conçus de manière à assurer la collecte et la communication de cette information à la direction, notamment au président et chef de la direction et au chef des finances, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun à l'égard de l'information à fournir.

Au 31 octobre 2019, la direction a évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de présentation de l'information conformément aux règles adoptées par la SEC des États-Unis. Cette évaluation a été faite sous la supervision et avec le concours du président et chef de la direction et du chef des finances. Selon cette évaluation, ceux-ci ont conclu que nos contrôles et procédures liés à la présentation de l'information étaient efficaces au 31 octobre 2019.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la présentation de l'information financière, conformément aux IFRS. Toutefois, étant donné ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni déceler des inexactitudes en temps opportun. Se reporter au rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'au rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous n'avons effectué aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence significative, ou étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative, sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires et des services d'exploitation habituels, et concluons d'autres transactions avec des sociétés affiliées ou avec d'autres sociétés liées, y compris avec nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles des parties non liées. Nous consentons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. Nous offrons en outre des régimes d'attribution d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de détails, se reporter aux notes 12 et 27 de nos états financiers consolidés annuels audités de 2019.

Renseignements supplémentaires

Principales données annuelles

Tableau 71

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|--------------|--------------|
| Total des revenus | 46 002 \$ | 42 576 \$ | 40 669 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | |
| Actionnaires | 12 860 | 12 400 | 11 428 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 11 | 31 | 41 |
| | 12 871 \$ | 12 431 \$ | 11 469 \$ |
| Bénéfice de base par action (en dollars) | 8,78 \$ | 8,39 \$ | 7,59 \$ |
| Bénéfice dilué par action (en dollars) | 8,75 \$ | 8,36 \$ | 7,56 \$ |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 4,07 \$ | 3,77 \$ | 3,48 \$ |
| Total de l'actif | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ | 1 212 853 \$ |
| Dépôts (1) | 886 005 \$ | 836 197 \$ | 789 036 \$ |

(1) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) (1) | Soldes moyens | | | Intérêts | | | Taux moyen | | |
|---|---------------|--------------|--------------|-----------|-----------|-----------|------------|--------|--------|
| | 2019 | 2018 | 2017 | 2019 | 2018 | 2017 | 2019 | 2018 | 2017 |
| Actif | | | | | | | | | |
| Dépôts auprès d'autres banques | | | | | | | | | |
| Canada | 10 990 \$ | 10 300 \$ | 11 380 \$ | 231 \$ | 198 \$ | 146 \$ | 2,10 % | 1,92 % | 1,28 % |
| États-Unis | 25 392 | 27 522 | 21 508 | 505 | 429 | 192 | 1,99 | 1,56 | 0,89 |
| Autres pays | 20 463 | 21 587 | 17 215 | (53) | (61) | (31) | (0,26) | (0,28) | (0,18) |
| | 56 845 | 59 409 | 50 103 | 683 | 566 | 307 | 1,20 | 0,95 | 0,61 |
| Titres | | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 130 647 | 125 153 | 130 816 | 4 573 | 3 785 | 3 520 | 3,50 | 3,02 | 2,69 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 97 764 | 90 470 | 83 787 | 2 254 | 1 885 | 1 379 | 2,31 | 2,08 | 1,65 |
| | 228 411 | 215 623 | 214 603 | 6 827 | 5 670 | 4 899 | 2,99 | 2,63 | 2,28 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 346 173 | 266 709 | 205 993 | 8 960 | 5 536 | 3 021 | 2,59 | 2,08 | 1,47 |
| Prêts (2) | | | | | | | | | |
| Canada | | | | | | | | | |
| Prêts de détail | 379 853 | 364 473 | 350 155 | 15 352 | 13 533 | 11 672 | 4,04 | 3,71 | 3,33 |
| Prêts de gros | 89 503 | 77 985 | 74 955 | 4 988 | 3 682 | 3 534 | 5,57 | 4,72 | 4,71 |
| | 469 356 | 442 458 | 425 110 | 20 340 | 17 215 | 15 206 | 4,33 | 3,89 | 3,58 |
| États-Unis | 96 492 | 79 695 | 75 967 | 3 099 | 3 008 | 2 391 | 3,21 | 3,77 | 3,15 |
| Autres pays | 32 430 | 28 932 | 27 201 | 1 424 | 1 026 | 1 080 | 4,39 | 3,55 | 3,97 |
| | 598 278 | 551 085 | 528 278 | 24 863 | 21 249 | 18 677 | 4,16 | 3,86 | 3,54 |
| Total de l'actif productif d'intérêts | 1 229 707 | 1 092 826 | 998 977 | 41 333 | 33 021 | 26 904 | 3,36 | 3,02 | 2,69 |
| Dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 29 430 | 31 695 | 23 953 | – | – | – | – | – | – |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 17 447 | 16 015 | 14 550 | – | – | – | – | – | – |
| Autres actifs | 159 599 | 154 395 | 149 114 | – | – | – | – | – | – |
| Total de l'actif | 1 436 200 \$ | 1 294 900 \$ | 1 186 600 \$ | 41 333 \$ | 33 021 \$ | 26 904 \$ | 2,88 % | 2,55 % | 2,27 % |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | |
| Dépôts (3) | | | | | | | | | |
| Canada | 555 467 \$ | 513 240 \$ | 498 134 \$ | 10 420 \$ | 7 718 \$ | 5 560 \$ | 1,88 % | 1,50 % | 1,12 % |
| États-Unis | 97 563 | 98 651 | 79 354 | 1 524 | 1 313 | 640 | 1,56 | 1,33 | 0,81 |
| Autres pays (4) | 83 349 | 77 414 | 69 532 | 1 044 | 811 | 578 | 1,25 | 1,05 | 0,83 |
| | 736 379 | 689 305 | 647 020 | 12 988 | 9 842 | 6 778 | 1,76 | 1,43 | 1,05 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 34 799 | 32 642 | 37 205 | 1 995 | 1 627 | 1 515 | 5,73 | 4,98 | 4,07 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 262 929 | 184 934 | 128 831 | 6 147 | 3 261 | 1 396 | 2,34 | 1,76 | 1,08 |
| Débiteures subordonnées | 9 405 | 9 131 | 9 460 | 365 | 322 | 270 | 3,88 | 3,53 | 2,85 |
| Autres passifs portant intérêt | 16 496 | 15 352 | 14 839 | 89 | 17 | 19 | 0,54 | 0,11 | 0,13 |
| Total du passif portant intérêt | 1 060 008 | 931 364 | 837 355 | 21 584 | 15 069 | 9 978 | 2,04 | 1,62 | 1,19 |
| Dépôts non productifs d'intérêts | 133 702 | 129 696 | 122 800 | – | – | – | – | – | – |
| Acceptations | 17 473 | 16 030 | 14 549 | – | – | – | – | – | – |
| Autres passifs (4) | 143 948 | 142 122 | 139 293 | – | – | – | – | – | – |
| Total du passif | 1 355 131 \$ | 1 219 212 \$ | 1 113 997 \$ | 21 584 \$ | 15 069 \$ | 9 978 \$ | 1,59 % | 1,24 % | 0,90 % |
| Capitaux propres | 81 052 | 75 720 | 72 607 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 436 200 \$ | 1 294 900 \$ | 1 186 600 \$ | 21 584 \$ | 15 069 \$ | 9 978 \$ | 1,50 % | 1,16 % | 0,84 % |
| Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt | 1 436 200 \$ | 1 294 900 \$ | 1 186 600 \$ | 19 749 \$ | 17 952 \$ | 16 926 \$ | 1,38 % | 1,39 % | 1,43 % |
| Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (moyenne des actifs productifs) | | | | | | | | | |
| Canada | 700 153 \$ | 637 214 \$ | 595 790 \$ | 14 375 \$ | 13 076 \$ | 12 104 \$ | 2,05 % | 2,05 % | 2,03 % |
| États-Unis | 329 655 | 275 895 | 243 276 | 4 058 | 3 616 | 3 469 | 1,23 | 1,31 | 1,43 |
| Autres pays (4) | 199 898 | 179 717 | 159 912 | 1 316 | 1 260 | 1 353 | 0,66 | 0,70 | 0,85 |
| Total | 1 229 706 \$ | 1 092 826 \$ | 998 978 \$ | 19 749 \$ | 17 952 \$ | 16 926 \$ | 1,61 % | 1,64 % | 1,69 % |

(1) Les actifs et les passifs du secteur Assurances sont inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

(2) Le revenu d'intérêt inclut des commissions sur prêts de 672 millions de dollars (621 millions en 2018; 561 millions en 2017).

(3) Les dépôts comprennent ceux des comptes-chèques et des comptes d'épargne de particuliers, lesquels comportaient des soldes moyens de 189 milliards de dollars (182 milliards en 2018; 178 milliards en 2017), des charges d'intérêt de 1,1 milliard (0,8 milliard en 2018; 0,5 milliard en 2017) ainsi que des taux moyens de 0,6 % (0,4 % en 2018; 0,3 % en 2017). Les dépôts comprennent également les dépôts à terme, dont les soldes moyens s'élevaient à 421 milliards de dollars (389 milliards en 2018; 353 milliards en 2017), des charges d'intérêt de 9,2 milliards (7,4 milliards en 2018; 5,2 milliards en 2017) ainsi que des taux moyens de 2,19 % (1,89 % en 2018; 1,48 % en 2017).

(4) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêt et les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation et dans les dépôts, respectivement, sont présentés dans le revenu net d'intérêt et dans les autres passifs, respectivement. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

| | 2019 par rapport à 2018 | | | 2018 par rapport à 2017 | | |
|---|---|-------------------|--------------------|---|-------------------|--------------------|
| | Facteur d'augmentation (de diminution) | | | Facteur d'augmentation (de diminution) | | |
| | Volume moyen (2) | Taux moyen (2) | Variation nette | Volume moyen (2) | Taux moyen (2) | Variation nette |
| (en millions de dollars canadiens) (1) | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Dépôts auprès d'autres banques | | | | | | |
| Canada (3) | 13 \$ | 20 \$ | 33 \$ | (14)\$ | 66 \$ | 52 \$ |
| États-Unis (3) | (33) | 109 | 76 | 54 | 183 | 237 |
| Autres pays (3) | 3 | 5 | 8 | (8) | (22) | (30) |
| Titres | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 166 | 622 | 788 | (152) | 417 | 265 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 152 | 217 | 369 | 110 | 396 | 506 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 1 649 | 1 775 | 3 424 | 890 | 1 625 | 2 515 |
| Prêts | | | | | | |
| Canada | | | | | | |
| Prêts de détail | 571 | 1 248 | 1 819 | 477 | 1 384 | 1 861 |
| Prêts de gros | 544 | 762 | 1 306 | 143 | 5 | 148 |
| États-Unis | 634 | (543) | 91 | 117 | 500 | 617 |
| Autres pays | 124 | 274 | 398 | 70 | (123) | (53) |
| Total du revenu d'intérêt | 3 823 \$ | 4 489 \$ | 8 312 \$ | 1 687 \$ | 4 431 \$ | 6 118 \$ |
| Passif | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | |
| Canada | 635 | 2 067 | 2 702 | 169 | 1 990 | 2 159 |
| États-Unis | (14) | 225 | 211 | 156 | 517 | 673 |
| Autres pays (4) | 62 | 171 | 233 | 66 | 167 | 233 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 108 | 260 | 368 | (186) | 298 | 112 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 1 375 | 1 511 | 2 886 | 608 | 1 257 | 1 865 |
| Débiteures subordonnées | 10 | 33 | 43 | (9) | 61 | 52 |
| Autres passifs portant intérêt | 1 | 71 | 72 | 1 | (3) | (2) |
| Total de la charge d'intérêt | 2 177 \$ | 4 338 \$ | 6 515 \$ | 805 \$ | 4 287 \$ | 5 092 \$ |
| Revenu net d'intérêt | 1 646 \$ | 151 \$ | 1 797 \$ | 882 \$ | 144 \$ | 1 026 \$ |

(1) Les actifs et les passifs du secteur Assurances sont inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

(2) L'écart de volume ou de taux est attribué en fonction du pourcentage des variations de soldes et de taux par rapport au total de la variation nette du revenu net d'intérêt.

(3) Le classement géographique des actifs et passifs choisis est fondé sur l'emplacement du point d'inscription des actifs et des passifs en question.

(4) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêt de l'évaluation de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentée dans les revenus tirés des activités de négociation est présentée dans le revenu net d'intérêt. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Prêts et acceptations par secteur géographique

Tableau 74

| Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Canada | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 287 767 \$ | 265 831 \$ | 255 799 \$ | 241 800 \$ | 229 987 \$ |
| Prêts aux particuliers | 81 547 | 82 112 | 82 022 | 82 205 | 84 637 |
| Prêts sur cartes de crédit | 19 617 | 18 793 | 17 491 | 16 601 | 15 516 |
| Prêts aux petites entreprises | 5 434 | 4 866 | 4 493 | 3 878 | 4 003 |
| Prêts de détail | 394 365 | 371 602 | 359 805 | 344 484 | 334 143 |
| Prêts de gros (1) | 142 334 | 118 627 | 99 158 | 86 130 | 80 284 |
| | 536 699 \$ | 490 229 \$ | 458 963 \$ | 430 614 \$ | 414 427 \$ |
| États-Unis | | | | | |
| Prêts de détail | 24 850 | 21 033 | 18 100 | 17 134 | 5 484 |
| Prêts de gros | 53 784 | 59 476 | 55 037 | 59 349 | 34 702 |
| | 78 634 | 80 509 | 73 137 | 76 483 | 40 186 |
| Autres pays | | | | | |
| Prêts de détail | 6 871 | 6 817 | 7 265 | 7 852 | 8 556 |
| Prêts de gros | 17 838 | 17 837 | 21 870 | 21 733 | 24 536 |
| | 24 709 | 24 654 | 29 135 | 29 585 | 33 092 |
| Total des prêts et des acceptations | 640 042 \$ | 595 392 \$ | 561 235 \$ | 536 682 \$ | 487 705 \$ |
| Total de la correction de valeur pour pertes de crédit | (3 124) | (2 933) | (2 159) | (2 235) | (2 029) |
| Total des prêts et des acceptations, déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit | 636 918 \$ | 592 459 \$ | 559 076 \$ | 534 447 \$ | 485 676 \$ |

(1) En 2015, nous avons reclassé dans les Prêts un montant de 4 milliards de dollars de Titres de placements (titres disponibles à la vente selon IAS 39).

| Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Prêts hypothécaires résidentiels | 308 091 \$ | 282 471 \$ | 270 348 \$ | 254 998 \$ | 233 975 \$ |
| Prêts aux particuliers | 92 250 | 92 700 | 92 294 | 93 466 | 94 346 |
| Prêts sur cartes de crédit | 20 311 | 19 415 | 18 035 | 17 128 | 15 859 |
| Prêts aux petites entreprises | 5 434 | 4 866 | 4 493 | 3 878 | 4 003 |
| Prêts de détail | 426 086 \$ | 399 452 \$ | 385 170 \$ | 369 470 \$ | 348 183 \$ |
| Exploitations agricoles | 9 369 | 8 325 | 7 397 | 6 538 | 6 068 |
| Industrie automobile | 9 788 | 8 761 | 8 319 | 7 293 | 6 625 |
| Services bancaires | 2 005 | 1 826 | 1 163 | 1 536 | 1 911 |
| Consommation discrétionnaire | 16 741 | 15 453 | 14 428 | 13 543 | 8 195 |
| Biens de consommation de base | 5 290 | 4 497 | 4 581 | 5 024 | 3 111 |
| Pétrole et gaz | 8 145 | 6 061 | 5 599 | 5 346 | 6 763 |
| Services financiers | 24 961 | 21 350 | 15 448 | 10 139 | 7 965 |
| Produits de financement | 6 368 | 5 569 | 4 475 | 7 255 | 8 485 |
| Produits forestiers | 1 486 | 1 101 | 913 | 1 100 | 1 171 |
| Administrations publiques | 4 252 | 4 103 | 9 624 | 8 538 | 7 631 |
| Produits industriels | 7 388 | 7 607 | 5 674 | 5 722 | 4 958 |
| Technologie de l'information | 4 606 | 4 635 | 4 086 | 5 235 | 2 017 |
| Placements | 14 657 | 8 987 | 8 867 | 7 221 | 7 040 |
| Mines et métaux | 1 179 | 1 301 | 1 114 | 1 456 | 1 518 |
| Travaux publics et infrastructure | 1 717 | 1 853 | 1 586 | 1 626 | 1 635 |
| Immobilier et autres | 54 032 | 49 889 | 44 759 | 38 164 | 32 057 |
| Autres services | 21 373 | 18 467 | 16 492 | 17 092 | 12 769 |
| Télécommunications et médias | 4 757 | 7 018 | 4 867 | 5 765 | 4 590 |
| Transport | 5 426 | 5 347 | 5 223 | 5 110 | 5 044 |
| Services publics | 8 826 | 8 239 | 6 870 | 8 752 | 6 209 |
| Autres secteurs | 1 590 | 5 551 | 4 580 | 4 757 | 3 760 |
| Prêts de gros | 213 956 \$ | 195 940 \$ | 176 065 \$ | 167 212 \$ | 139 522 \$ |
| Total des prêts et des acceptations | 640 042 \$ | 595 392 \$ | 561 235 \$ | 536 682 \$ | 487 705 \$ |
| Total de la correction de valeur pour pertes de crédit | (3 124) | (2 933) | (2 159) | (2 235) | (2 029) |
| Total des prêts et des acceptations, déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit | 636 918 \$ | 592 459 \$ | 559 076 \$ | 534 447 \$ | 485 676 \$ |

(1) La présentation des secteurs a été modifiée par rapport à la précédente afin de refléter notre perception du risque de crédit associé à chaque secteur.

Montant brut des prêts douteux par portefeuille et par secteur géographique (1)

Tableau 76

| Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prêts hypothécaires résidentiels | 732 \$ | 725 \$ | 634 \$ | 709 \$ | 646 \$ |
| Prêts aux particuliers | 306 | 302 | 276 | 304 | 299 |
| Prêts aux petites entreprises | 57 | 44 | 38 | 46 | 45 |
| Prêts de détail | 1 095 | 1 071 | 948 | 1 059 | 990 |
| Exploitations agricoles | 37 \$ | 29 \$ | 28 \$ | 37 \$ | 41 \$ |
| Industrie automobile | 28 | 7 | 29 | 43 | 11 |
| Services bancaires | 10 | 18 | 26 | 2 | 2 |
| Consommation discrétionnaire | 171 | 138 | 77 | 181 | 130 |
| Biens de consommation de base | 51 | 23 | 55 | 36 | 41 |
| Pétrole et gaz | 509 | 230 | 318 | 1 263 | 154 |
| Services financiers | 81 | 80 | 113 | 114 | 110 |
| Produits de financement | – | – | – | – | – |
| Produits forestiers | 35 | 9 | 7 | 21 | 28 |
| Administrations publiques | 5 | 15 | 8 | 2 | 2 |
| Produits industriels | 92 | 42 | 34 | 43 | 45 |
| Technologie de l'information | 16 | 2 | 70 | 66 | 6 |
| Placements | 7 | 8 | 25 | 70 | 183 |
| Mines et métaux | 1 | 2 | 3 | 15 | 17 |
| Travaux publics et infrastructure | 12 | 3 | 4 | 16 | 24 |
| Immobilier et autres | 408 | 290 | 340 | 225 | 274 |
| Autres services | 134 | 73 | 158 | 97 | 54 |
| Télécommunications et médias | 12 | 8 | 12 | 27 | 28 |
| Transport | 13 | 58 | 7 | 31 | 38 |
| Services publics | 211 | 8 | 10 | 79 | 57 |
| Autres secteurs | 35 | 48 | 48 | 58 | 50 |
| Prêts de gros | 1 868 | 1 091 | 1 372 | 2 426 | 1 295 |
| Prêts dépréciés acquis | 13 | 21 | 256 | 418 | – |
| Total du montant brut des prêts douteux (2), (3) | 2 976 \$ | 2 183 \$ | 2 576 \$ | 3 903 \$ | 2 285 \$ |
| Canada | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 481 \$ | 431 \$ | 323 \$ | 368 \$ | 356 \$ |
| Prêts aux particuliers | 250 | 248 | 198 | 228 | 223 |
| Prêts aux petites entreprises | 57 | 44 | 38 | 46 | 45 |
| Prêts de détail | 788 | 723 | 559 | 642 | 624 |
| Exploitations agricoles | 36 | 29 | 22 | 27 | 39 |
| Industrie automobile | 18 | 5 | 4 | 9 | 8 |
| Services bancaires | 10 | 18 | 26 | – | – |
| Consommation discrétionnaire | 71 | 62 | 54 | 105 | 76 |
| Biens de consommation de base | 24 | 10 | 10 | 14 | 15 |
| Pétrole et gaz | 97 | 38 | 16 | 56 | 38 |
| Services financiers | – | 1 | 3 | – | – |
| Produits de financement | – | – | – | – | – |
| Produits forestiers | 9 | 9 | 7 | 21 | 5 |
| Administrations publiques | 5 | 11 | 2 | 2 | 1 |
| Produits industriels | 48 | 31 | 25 | 40 | 39 |
| Technologie de l'information | 4 | 1 | 2 | 4 | 6 |
| Placements | 2 | – | 1 | 3 | 2 |
| Mines et métaux | 1 | 2 | 3 | 12 | 7 |
| Travaux publics et infrastructure | 10 | 3 | 4 | 16 | 24 |
| Immobilier et autres | 195 | 134 | 182 | 105 | 137 |
| Autres services | 65 | 24 | 47 | 58 | 52 |
| Télécommunications et médias | 11 | 7 | 10 | 24 | 28 |
| Transport | 13 | 11 | 7 | 10 | 15 |
| Services publics | 59 | – | 1 | 16 | 20 |
| Autres secteurs | – | – | – | – | – |
| Prêts de gros | 678 | 396 | 426 | 522 | 512 |
| Total | 1 466 \$ | 1 119 \$ | 985 \$ | 1 164 \$ | 1 136 \$ |
| États-Unis | | | | | |
| Prêts de détail | 36 \$ | 23 \$ | 59 \$ | 56 \$ | 10 \$ |
| Prêts de gros | 869 | 401 | 736 | 1 736 | 204 |
| Total | 905 \$ | 424 \$ | 795 \$ | 1 792 \$ | 214 \$ |
| Autres pays | | | | | |
| Prêts de détail | 272 \$ | 327 \$ | 345 \$ | 380 \$ | 356 \$ |
| Prêts de gros | 333 | 313 | 451 | 567 | 579 |
| Total | 605 \$ | 640 \$ | 796 \$ | 947 \$ | 935 \$ |
| Total du montant brut des prêts douteux (2), (3) | 2 976 \$ | 2 183 \$ | 2 576 \$ | 3 903 \$ | 2 285 \$ |
| Correction de valeur pour prêts douteux (4) | (832) | (700) | (737) | (809) | (654) |
| Montant net des prêts douteux | 2 144 \$ | 1 483 \$ | 1 839 \$ | 3 094 \$ | 1 631 \$ |
| Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 0,24 % | 0,26 % | 0,23 % | 0,28 % | 0,28 % |
| Prêts aux particuliers | 0,33 % | 0,33 % | 0,30 % | 0,33 % | 0,32 % |
| Prêts aux petites entreprises | 1,05 % | 0,90 % | 0,85 % | 1,19 % | 1,13 % |
| Prêts de détail | 0,26 % | 0,27 % | 0,25 % | 0,29 % | 0,28 % |
| Prêts de gros | 0,88 % | 0,57 % | 0,92 % | 1,69 % | 0,93 % |
| Total | 0,46 % | 0,37 % | 0,46 % | 0,73 % | 0,47 % |
| Correction de valeur pour prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux (4) | 27,96 % | 32,08 % | 28,61 % | 20,72 % | 28,64 % |

(1) La présentation des secteurs a été modifiée par rapport à la précédente afin de refléter notre perception du risque de crédit associé à chaque secteur.

(2) Le 1^{er} novembre 2017, la définition du montant brut des prêts douteux a été abrégée pour certains produits afin que nos critères définissant une défaillance correspondent à la définition donnée dans IFRS 9, selon laquelle une créance est en défaut si elle est en souffrance depuis au moins 90 jours. Les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, non compris dans les prêts douteux, se sont établis à 189 millions de dollars en 2019 (179 millions en 2018; 307 millions en 2017; 337 millions en 2016; 314 millions en 2015). Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2019.(3) Depuis le 1^{er} novembre 2017, le montant brut des prêts douteux exclut les prêts dépréciés acquis de 229 millions de dollars obtenus dans le cadre de l'acquisition de City National, prêts qui sont depuis redevenus productifs.(4) Représente, depuis le 1^{er} novembre 2017, la correction de valeur pour pertes de crédit de stade 3 liée aux prêts, acceptations et engagements selon IFRS 9 et la correction de valeur pour prêts douteux selon IAS 39.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prêts hypothécaires résidentiels | 51 \$ | 51 \$ | 56 \$ | 77 \$ | 47 \$ |
| Prêts aux particuliers | 487 | 462 | 409 | 458 | 388 |
| Prêts sur cartes de crédit | 518 | 468 | 435 | 442 | 378 |
| Prêts aux petites entreprises | 36 | 30 | 32 | 34 | 32 |
| Prêts de détail | 1 092 | 1 011 | 932 | 1 011 | 845 |
| Exploitations agricoles | 8 \$ | 1 \$ | 4 \$ | 10 \$ | 8 \$ |
| Industrie automobile | 10 | 5 | 14 | 13 | 2 |
| Services bancaires | – | (1) | 3 | (3) | (1) |
| Consommation discrétionnaire | 61 | 81 | 12 | 20 | 43 |
| Biens de consommation de base | 33 | 1 | 6 | 10 | 8 |
| Pétrole et gaz | 98 | 1 | (28) | 320 | 47 |
| Services financiers | – | – | (18) | 1 | 47 |
| Produits de financement | – | – | – | – | – |
| Produits forestiers | 9 | 3 | 3 | 3 | 5 |
| Administrations publiques | 6 | 4 | 1 | – | 1 |
| Produits industriels | 104 | 8 | 11 | 10 | (1) |
| Technologie de l'information | 30 | (21) | 4 | 7 | 1 |
| Placements | – | 3 | – | 1 | 19 |
| Mines et métaux | – | – | (4) | 6 | 7 |
| Travaux publics et infrastructure | 57 | 2 | 1 | 3 | 3 |
| Immobilier et autres | 57 | 13 | 120 | 34 | 28 |
| Autres services | 35 | 22 | 20 | (1) | 17 |
| Télécommunications et médias | 7 | – | 8 | 1 | 4 |
| Transport | 9 | 32 | 1 | (6) | 5 |
| Services publics | 70 | 1 | 5 | 16 | 9 |
| Autres secteurs | 5 | (8) | 53 | 30 | – |
| Prêts de gros | 599 | 147 | 216 | 475 | 252 |
| Prêts dépréciés acquis | – | 2 | 2 | 10 | – |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (2) | 1 691 \$ | 1 160 \$ | 1 150 \$ | 1 496 \$ | 1 097 \$ |
| Canada | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 32 \$ | 44 \$ | 33 \$ | 42 \$ | 27 \$ |
| Prêts aux particuliers | 488 | 458 | 413 | 459 | 393 |
| Prêts sur cartes de crédit | 505 | 456 | 426 | 435 | 371 |
| Prêts aux petites entreprises | 36 | 30 | 32 | 34 | 32 |
| Prêts de détail | 1 061 | 988 | 904 | 970 | 823 |
| Exploitations agricoles | 8 | 1 | 2 | 10 | 8 |
| Industrie automobile | 4 | 1 | 1 | 3 | 2 |
| Services bancaires | – | (1) | 3 | – | – |
| Consommation discrétionnaire | 24 | 28 | 20 | 27 | 29 |
| Biens de consommation de base | 14 | 2 | 3 | 5 | 6 |
| Pétrole et gaz | 34 | 4 | (17) | 99 | 22 |
| Services financiers | – | – | – | – | – |
| Produits de financement | – | – | – | – | – |
| Produits forestiers | 5 | 3 | 3 | 4 | 1 |
| Administrations publiques | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Produits industriels | 27 | 6 | 8 | 8 | 2 |
| Technologie de l'information | 28 | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Placements | – | – | – | 1 | – |
| Mines et métaux | – | – | 1 | 5 | 2 |
| Travaux publics et infrastructure | 45 | 1 | 1 | 3 | 3 |
| Immobilier et autres | 53 | 14 | 43 | 23 | 12 |
| Autres services | 29 | 17 | 15 | 18 | 18 |
| Télécommunications et médias | 5 | – | 9 | 1 | 4 |
| Transport | 9 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| Services publics | 2 | – | – | – | 1 |
| Autres secteurs | 1 | – | (1) | – | – |
| Prêts de gros | 292 | 80 | 95 | 213 | 116 |
| Total (2) | 1 353 \$ | 1 068 \$ | 999 \$ | 1 183 \$ | 939 \$ |
| États-Unis | | | | | |
| Prêts de détail | 12 \$ | 4 \$ | 3 \$ | 1 \$ | 1 \$ |
| Prêts de gros | 223 | 64 | 117 | 227 | 40 |
| | 235 \$ | 68 \$ | 120 \$ | 228 \$ | 41 \$ |
| Autres pays | | | | | |
| Prêts de détail | 19 \$ | 19 \$ | 25 \$ | 41 \$ | 21 \$ |
| Prêts de gros | 84 | 5 | 6 | 44 | 96 |
| | 103 \$ | 24 \$ | 31 \$ | 85 \$ | 117 \$ |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (2) | 1 691 \$ | 1 160 \$ | 1 150 \$ | 1 496 \$ | 1 097 \$ |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (3) | 200 | 123 | – | 50 | – |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux autres actifs financiers | (27) | 24 | | | |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 864 \$ | 1 307 \$ | 1 150 \$ | 1 546 \$ | 1 097 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations | 0,31 % | 0,23 % | 0,21 % | 0,29 % | 0,24 % |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (2) | 0,27 % | 0,20 % | 0,21 % | 0,28 % | 0,24 % |

(1) La présentation des secteurs a été modifiée par rapport à la précédente afin de refléter notre perception du risque de crédit associé à chaque secteur.

(2) Représente, depuis le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes de crédit de stade 3 aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

(3) Représente, depuis le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes de crédit de stades 1 et 2 sur les prêts, acceptations et engagements aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts qui n'ont pas encore été désignés comme prêts douteux selon IAS 39.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|--|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Correction de valeur liée aux prêts au début de l'exercice | 3 088 \$ | 2 976 \$ | 2 326 \$ | 2 120 \$ | 2 085 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit (2) | 1 891 | 1 283 | 1 150 | 1 546 | 1 097 |
| Sorties du bilan par portefeuille | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | (45) | (51) | (53) | (42) | (64) |
| Prêts aux particuliers | (600) | (552) | (543) | (556) | (494) |
| Prêts sur cartes de crédit | (655) | (599) | (565) | (564) | (497) |
| Prêts aux petites entreprises | (36) | (35) | (38) | (40) | (40) |
| Prêts de détail | (1 336)\$ | (1 237)\$ | (1 199)\$ | (1 202)\$ | (1 095)\$ |
| Prêts de gros | (440)\$ | (207)\$ | (226)\$ | (321)\$ | (243)\$ |
| Total des sorties du bilan par portefeuille | (1 776)\$ | (1 444)\$ | (1 425)\$ | (1 523)\$ | (1 338)\$ |
| Recouvrements par portefeuille | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 8 \$ | 8 \$ | 8 \$ | 5 \$ | 7 \$ |
| Prêts aux particuliers | 126 | 121 | 116 | 111 | 105 |
| Prêts sur cartes de crédit | 137 | 131 | 131 | 122 | 119 |
| Prêts aux petites entreprises | 8 | 7 | 9 | 10 | 10 |
| Prêts de détail | 279 \$ | 267 \$ | 264 \$ | 248 \$ | 241 \$ |
| Prêts de gros | 43 \$ | 65 \$ | 66 \$ | 38 \$ | 34 \$ |
| Total des recouvrements par portefeuille | 322 \$ | 332 \$ | 330 \$ | 286 \$ | 275 \$ |
| Sorties du bilan, montant net | (1 454)\$ | (1 112)\$ | (1 095)\$ | (1 237)\$ | (1 063)\$ |
| Écart de change et autres | (106) | (59) | (131) | (103) | 1 |
| Total de la correction de valeur liée aux prêts à la fin de l'exercice | 3 419 \$ | 3 088 \$ | 2 250 \$ | 2 326 \$ | 2 120 \$ |
| Correction de valeur pour prêts douteux (3) | | | | | |
| Canada | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 50 \$ | 43 \$ | 31 \$ | 35 \$ | 27 \$ |
| Prêts aux particuliers | 115 | 107 | 91 | 105 | 96 |
| Prêts aux petites entreprises | 22 | 18 | 19 | 20 | 19 |
| Prêts de détail | 187 \$ | 168 \$ | 141 \$ | 160 \$ | 142 \$ |
| Exploitations agricoles | 6 \$ | 4 \$ | 5 \$ | 6 \$ | 5 \$ |
| Industrie automobile | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Services bancaires | – | 1 | 2 | – | – |
| Consommation discrétionnaire | 11 | 22 | 18 | 20 | 20 |
| Biens de consommation de base | 2 | 3 | 2 | 4 | 3 |
| Pétrole et gaz | 29 | 4 | 4 | 7 | 1 |
| Services financiers | – | – | 1 | – | – |
| Produits de financement | – | – | – | – | – |
| Produits forestiers | 7 | 3 | 3 | 5 | 3 |
| Administrations publiques | 5 | 1 | 1 | 1 | – |
| Produits industriels | 11 | 8 | 9 | 10 | 13 |
| Technologie de l'information | 3 | – | 1 | 1 | 2 |
| Placements | 2 | – | – | 1 | – |
| Mines et métaux | 1 | – | 3 | 3 | 1 |
| Travaux publics et infrastructure | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Immobilier et autres | 35 | 28 | 47 | 29 | 35 |
| Autres services | 34 | 7 | 17 | 19 | 13 |
| Télécommunications et médias | 11 | 3 | 4 | 4 | 6 |
| Transport | 10 | 3 | 2 | 3 | 2 |
| Services publics | 1 | – | – | – | 1 |
| Autres secteurs | – | – | – | – | – |
| Prêts de gros | 172 \$ | 92 \$ | 124 \$ | 119 \$ | 111 \$ |
| | 359 \$ | 260 \$ | 265 \$ | 279 \$ | 253 \$ |
| États-Unis | | | | | |
| Prêts de détail | 1 \$ | 1 \$ | 1 \$ | 2 \$ | 1 \$ |
| Prêts de gros | 141 | 164 | 150 | 177 | 47 |
| | 142 \$ | 165 \$ | 151 \$ | 179 \$ | 48 \$ |
| Autres pays | | | | | |
| Prêts de détail | 156 \$ | 166 \$ | 168 \$ | 180 \$ | 169 \$ |
| Prêts de gros | 175 | 109 | 153 | 171 | 184 |
| | 331 \$ | 275 \$ | 321 \$ | 351 \$ | 353 \$ |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (3) | 832 \$ | 700 \$ | 737 \$ | 809 \$ | 654 \$ |
| Correction de valeur liée aux prêts productifs (4) | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 223 \$ | 206 \$ | 128 \$ | 96 \$ | 83 \$ |
| Prêts aux particuliers | 792 | 754 | 391 | 385 | 396 |
| Prêts sur cartes de crédit | 832 | 760 | 379 | 386 | 386 |
| Prêts aux petites entreprises | 39 | 33 | 37 | 45 | 45 |
| Prêts de détail | 1 886 \$ | 1 753 \$ | 935 \$ | 912 \$ | 910 \$ |
| Prêts de gros | 701 \$ | 635 \$ | 487 \$ | 514 \$ | 465 \$ |
| Éléments hors bilan et autres éléments | | | 91 \$ | 91 \$ | 91 \$ |
| Total de la correction de valeur liée aux prêts productifs (4) | 2 587 \$ | 2 388 \$ | 1 513 \$ | 1 517 \$ | 1 466 \$ |
| Total de la correction de valeur liée aux prêts | 3 419 \$ | 3 088 \$ | 2 250 \$ | 2 326 \$ | 2 120 \$ |
| Principaux ratios | | | | | |
| Correction de valeur liée aux prêts en pourcentage des prêts et des acceptations | 0,53 % | 0,52 % | 0,40 % | 0,43 % | 0,43 % |
| Sorties du bilan, montant net, en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations | 0,24 % | 0,20 % | 0,20 % | 0,23 % | 0,23 % |

(1) La présentation des secteurs a été modifiée par rapport à la précédente afin de refléter notre perception du risque de crédit associé à chaque secteur.

(2) Comprend les prêts, acceptations et engagements.

(3) Représente, depuis le 1^{er} novembre 2017, la correction de valeur pour pertes de crédit de stade 3 sur les prêts, acceptations et engagements aux termes d'IFRS 9 et la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

(4) Représente, depuis le 1^{er} novembre 2017, la correction de valeur pour pertes de crédit de stades 1 et 2 sur les prêts, acceptations et engagements aux termes d'IFRS 9 et la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts qui n'ont pas encore été désignés comme prêts douteux selon IAS 39.

(en millions de dollars canadiens)

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Prêts et acceptations | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique (1) | 27 008 \$ | 25 305 \$ | 24 471 \$ | 23 947 \$ | 23 040 \$ |
| Québec | 62 734 | 58 067 | 56 749 | 53 518 | 51 197 |
| Ontario | 257 009 | 225 606 | 202 272 | 185 434 | 175 315 |
| Alberta | 71 165 | 69 497 | 68 051 | 66 277 | 64 902 |
| Autres provinces des Prairies (2) | 33 278 | 32 101 | 31 318 | 30 143 | 29 490 |
| Colombie-Britannique et territoires (3) | 85 505 | 79 653 | 76 102 | 71 295 | 70 483 |
| Total des prêts et des acceptations au Canada | 536 699 \$ | 490 229 \$ | 458 963 \$ | 430 614 \$ | 414 427 \$ |
| Montant brut des prêts douteux (4) | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique (1) | 94 \$ | 89 \$ | 77 \$ | 101 \$ | 93 \$ |
| Québec | 250 | 185 | 176 | 207 | 213 |
| Ontario | 290 | 227 | 213 | 336 | 341 |
| Alberta | 448 | 335 | 284 | 313 | 224 |
| Autres provinces des Prairies (2) | 215 | 176 | 125 | 93 | 115 |
| Colombie-Britannique et territoires (3) | 169 | 107 | 110 | 114 | 150 |
| Total du montant brut des prêts douteux au Canada | 1 466 \$ | 1 119 \$ | 985 \$ | 1 164 \$ | 1 136 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (5) | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique (1) | 73 \$ | 59 \$ | 66 \$ | 67 \$ | 57 \$ |
| Québec | 104 | 94 | 85 | 92 | 96 |
| Ontario | 844 | 678 | 617 | 654 | 590 |
| Alberta | 175 | 116 | 112 | 226 | 77 |
| Autres provinces des Prairies (2) | 85 | 68 | 64 | 64 | 52 |
| Colombie-Britannique et territoires (3) | 72 | 53 | 55 | 80 | 67 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux au Canada | 1 353 \$ | 1 068 \$ | 999 \$ | 1 183 \$ | 939 \$ |

(1) Comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

(2) Comprend le Manitoba et la Saskatchewan.

(3) Comprend la Colombie-Britannique, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

(4) Le 1^{er} novembre 2017, la définition du montant brut des prêts douteux a été abrégée pour certains produits afin que nos critères définissant une défaillance correspondent à la définition donnée dans IFRS 9, selon laquelle une créance est en défaut si elle est en souffrance depuis au moins 90 jours.(5) Représente, depuis le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes de crédit de stade 3 aux termes d'IFRS 9 et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux selon IAS 39.

Index des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

La publication de notre rapport annuel 2019, du document d'information financière complémentaire (IFC) et du rapport portant sur le troisième pilier a pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du CSF. L'information figurant dans l'IFC et le rapport portant sur le troisième pilier n'est pas et ne doit pas être considérée comme étant intégrée par renvoi à notre rapport annuel 2019.

L'index qui suit présente un sommaire de nos renseignements à fournir selon les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements.

| Catégorie de risque | Recommandation | Information à fournir | Référence | |
|---|---|--|------------------------|---------------|
| | | | Page du rapport annuel | Page de l'IFC |
| Généralités | 1 | Table des matières sur les informations relatives aux risques à fournir conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements | 129 | 1 |
| | 2 | Définir la terminologie et les mesures relatives aux risques | 56-62, 248-250 | – |
| | 3 | Risques connus et risques émergents | 55-56 | – |
| | 4 | Nouveaux ratios réglementaires | 106-111 | – |
| Gouvernance, gestion du risque et modèle d'affaires | 5 | Structure de gestion des risques | 56-62 | – |
| | 6 | Culture à l'égard du risque | 58-62 | – |
| | 7 | Risques relatifs au contexte dans lequel nous exerçons nos activités | 115 | – |
| | 8 | Simulation de crise | 60, 77 | – |
| Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques | 9 | Ratios de fonds propres minimaux en vertu de l'accord de Bâle III et supplément s'appliquant aux banques d'importance systémique intérieure | 106-111 | – |
| | 10 | Composition des fonds propres et rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire | – | 20-23 |
| | 11 | État de l'évolution des fonds propres réglementaires | – | 24 |
| | 12 | Planification stratégique en matière de fonds propres | 105-111 | – |
| | 13 | Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'activité | – | 25 |
| | 14 | Analyse des exigences en matière de fonds propres et renseignements sur le modèle d'évaluation connexe | 63-67 | * |
| | 15 | Information relative au risque de crédit lié à l'actif pondéré en fonction des risques et mesures de risque connexes | – | * |
| 16 | Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par catégorie de risque | – | 25 | |
| 17 | Information relative au contrôle ex post en vertu de l'accord de Bâle | 60, 63-64 | 37 | |
| Liquidités | 18 | Analyse quantitative et qualitative de notre réserve de liquidités | 84-86 91-92 | – |
| Financement | 19 | Actifs grevés et non grevés par catégorie du bilan, et obligations contractuelles découlant de révisions des notations | 86, 90 | – |
| | 20 | Analyse de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors bilan consolidés en fonction de la durée contractuelle résiduelle à la date du bilan | 92-94 | – |
| | 21 | Sources de financement et stratégie de financement | 86-89 | – |
| Risque de marché | 22 | Liens entre les postes du bilan et les mesures de risque de marché relatives aux portefeuilles de négociation et aux portefeuilles autres que de négociation | 81-82 | – |
| | 23 | Ventilation des facteurs de risque de marché | 76-80 | – |
| | 24 | Informations relatives à la validation et au contrôle ex post des mesures de risque de marché | 76 | – |
| | 25 | Principales techniques de gestion des risques au-delà des mesures et paramètres de risque présentés | 76-80 | – |
| Risque de crédit | 26 | Profil de risque de crédit de la Banque | 63-75, 182-189 | 26-37* |
| | | Sommaire quantitatif de l'ensemble des expositions au risque de crédit en rapprochement avec le bilan | 123-128 | * |
| | 27 | Politiques de détermination des prêts douteux | 64-67, 118, 149-152 | – |
| | 28 | Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des prêts douteux et des provisions pour dépréciation au cours de l'exercice | – | 28, 33 |
| | 29 | Quantification de l'exposition notionnelle brute aux dérivés négociés hors cote ou en Bourse | 68 | 39 |
| 30 | Mesures d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit | 66-67 | 36 | |
| Autres | 31 | Autres types de risque | 96-105 | – |
| | 32 | Événements publics comportant des risques | 99-100, 234-236 | – |

* Ces exigences de communication sont remplies en totalité ou en partie grâce aux informations incluses dans le rapport portant sur le troisième pilier au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018.

RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

131 Rapports

- 131 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
- 131 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 132 Rapport de l'auditeur indépendant
- 136 Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

139 États financiers consolidés

- 139 Bilans consolidés
- 140 États consolidés du résultat net
- 141 États consolidés du résultat global
- 142 États consolidés des variations des capitaux propres
- 143 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

144 Notes annexes

- 144 Note 1 Informations générales
- 144 Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements
- 161 Note 3 Juste valeur des instruments financiers
- 178 Note 4 Titres
- 182 Note 5 Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit
- 189 Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 190 Note 7 Entités structurées
- 194 Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 206 Note 9 Locaux et matériel
- 207 Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- 209 Note 11 Cessions importantes
- 210 Note 12 Coentreprises et entreprises associées
- 210 Note 13 Autres actifs
- 211 Note 14 Dépôts
- 212 Note 15 Assurances
- 214 Note 16 Fonds distincts
- 215 Note 17 Avantages du personnel – Régime de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
- 221 Note 18 Autres passifs
- 222 Note 19 Débentures subordonnées
- 222 Note 20 Titres de fiducie de capital
- 223 Note 21 Titres de participation
- 225 Note 22 Rémunération fondée sur des actions
- 228 Note 23 Impôt sur le résultat
- 231 Note 24 Bénéfice par action
- 231 Note 25 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités
- 234 Note 26 Actions en justice et questions de réglementation
- 236 Note 27 Transactions entre parties liées
- 237 Note 28 Résultats par secteur d'exploitation
- 240 Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers
- 240 Note 30 Gestion des fonds propres
- 241 Note 31 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers
- 244 Note 32 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan
- 245 Note 33 Information sur la société mère

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les nombreux montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est présentée de manière cohérente avec ces états financiers consolidés.

Nos contrôles internes sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le Code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe d'auditeurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise de son Comité d'audit composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité d'audit assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédures de contrôles internes actuelles ainsi que les révisions prévues de ces procédures et de conseiller les administrateurs en matière d'audit et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre auditeur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité d'audit.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant nos opérations et activités qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si nous respectons les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si nous sommes en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts de nos déposants et créanciers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant nommé par nos actionnaires sur recommandation du Comité d'audit et du Conseil d'administration, a effectué un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board tel qu'il est indiqué dans son rapport de l'auditeur indépendant et son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrits indépendant, respectivement. Les auditeurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité d'audit de tous les aspects de leur mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

David I. McKay
Président et chef de la direction

Rod Bolger
Chef des finances

Toronto, le 3 décembre 2019

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres employés, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions de nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que nos encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de notre direction et de notre Conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de nos actifs qui pourrait avoir une incidence significative sur nos états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2019, en se fondant sur les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2019 est efficace selon les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013).

L'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2019 a fait l'objet d'un audit par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme en fait mention son rapport, intégré aux présentes, tel qu'il est indiqué dans son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant qui figure aux présentes.

David I. McKay
Président et chef de la direction

Rod Bolger
Chef des finances

Toronto, le 3 décembre 2019

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Banque Royale du Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (collectivement, la « Banque ») aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque, qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 31 octobre 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Certaines informations à fournir ont été présentées dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes aux états financiers consolidés. Ces informations portent une mention indiquant qu'elles sont auditées et font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimerons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit

Évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit
Voir la note 2, Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements, la note 4, Titres, et la note 5, Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit.

La correction de valeur pour pertes de crédit sur les actifs financiers de la Banque s'élevait à 3 440 millions de dollars au 31 octobre 2019 et représentait l'estimation de la direction quant aux pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la date de clôture. Les actifs financiers productifs sont classés au stade 1 entre leur comptabilisation initiale et la date à laquelle l'actif a subi une augmentation importante du risque de crédit par rapport à sa comptabilisation initiale. Ils sont transférés au stade 2 après une telle augmentation du risque de crédit. Les actifs financiers dépréciés sont classés au stade 3 lorsque l'actif est jugé déprécié. Comme la direction en a fait mention, l'évaluation des pertes de crédit attendues est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, telles que la probabilité de défaut de l'actif financier, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, qui sont actualisées à la date de clôture.

Les estimations de la direction quant aux pertes de crédit attendues sur les actifs classés aux stades 1 et 2 tiennent compte de cinq différents scénarios macroéconomiques futurs. Ces scénarios sont fondés sur des données prospectives servant à recenser un large spectre de résultats possibles et sont pondérés selon l'estimation que fait la direction de la probabilité relative de ces résultats à la date de clôture. Ils comprennent un scénario de base ainsi que des scénarios de fluctuation à la hausse et à la baisse établis par l'ajustement des projections de base pour construire des scénarios

Comment notre audit a traité les questions clés de l'audit

Notre approche pour traiter ces questions comprend notamment les procédures suivantes :

- tester l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit, dont les contrôles relatifs à la conception de multiples scénarios macroéconomiques futurs, à la détermination et à l'application des pondérations de ces scénarios, et à l'exhaustivité et à l'exactitude des données servant à calculer la correction de valeur pour pertes de crédit;
- tester les processus de la direction quant au calcul des corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2. Ces tests comprennent l'évaluation du caractère approprié des modèles utilisés pour calculer les corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2, des tests d'exhaustivité, d'exactitude et de pertinence des données utilisées dans les modèles, et l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses importantes liées à la détermination des augmentations importantes du risque de crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, à la conception des scénarios macroéconomiques futurs et à leurs pondérations;
- tester le caractère approprié du calcul complexe des pertes de crédit attendues et des données et hypothèses interdépendantes entrant en jeu, avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées;
- évaluer les hypothèses de la direction quant à la conception des scénarios macroéconomiques, ce qui comprend l'évaluation de l'identification des portefeuilles importants d'actifs financiers dont les pertes de crédit possibles sont non linéaires et l'évaluation du caractère

raisonnablement possibles qui soient respectivement plus optimistes et plus pessimistes que le scénario de base. Deux scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires ont été conçus pour les secteurs de l'immobilier et de l'énergie afin de tenir compte de la nature non linéaire des pertes de crédit possibles dans les portefeuilles d'actifs financiers de la Banque.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit est l'une des questions les plus importantes pour l'audit des états financiers consolidés de l'exercice considéré parce que :

- la direction a dû exercer un degré élevé de jugement pour établir les scénarios macroéconomiques futurs et les pondérer afin de calculer les corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2, ce qui a donné lieu à un niveau élevé de subjectivité dans les procédures d'audit liées à ces scénarios;
- l'évaluation des éléments probants a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et un volume élevé de travail d'audit, étant donné que l'évaluation des pertes de crédit attendues est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes;
- des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide dans l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Services bancaires dans les Antilles

Voir la note 2, *Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements*, et la note 10, *Goodwill et autres immobilisations incorporelles*.

Le goodwill affecté à l'UGT Services bancaires dans les Antilles s'est élevé à 1 727 millions de dollars. La direction effectue un test de dépréciation annuellement, le 1^{er} août, en comparant la valeur comptable de chaque UGT avec sa valeur recouvrable.

Pour l'UGT Services bancaires dans les Antilles, la valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui projette les flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont fondés sur les prévisions de la direction, lesquelles sont ajustées pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Quant aux flux de trésorerie postérieurs à la période initiale de 5 ans, la direction présume qu'ils augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme. Comme l'a mentionné la direction, certaines régions des Antilles ont continué à faire face à des difficultés, ce qui a donné lieu à une croissance faible à modérée au cours de l'exercice. Au 1^{er} août 2019, la valeur recouvrable de l'UGT Services bancaires dans les Antilles, selon l'estimation de la direction quant à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, correspondait à 126 % de sa valeur comptable. Comme l'a mentionné la direction, l'établissement de la juste valeur au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées, et le modèle est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. Si le taux d'actualisation après impôt avait augmenté de 1,8 %, toutes les autres variables individuelles restant constantes, la valeur recouvrable se rapprocherait de la valeur comptable.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation du goodwill de l'UGT Services bancaires dans les Antilles est l'une des questions les plus importantes pour l'audit des états financiers consolidés de l'exercice considéré parce que :

- la direction a dû exercer un jugement important pour déterminer la juste valeur de l'UGT, et notamment les

raisonnable des pertes de crédit possibles calculées en fonction des cinq scénarios macroéconomiques futurs, compte tenu des pertes passées de la Banque.

Notre approche pour traiter ces questions comprend notamment les procédures suivantes :

- tester l'efficacité des contrôles liés au test de dépréciation du goodwill effectué par la direction, dont les contrôles relatifs à la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT;
- tester le processus utilisé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT, évaluer le caractère approprié du modèle d'actualisation des flux de trésorerie et tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données utilisées dans le modèle;
- évaluer les hypothèses importantes formulées par la direction, entre autres les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux, les flux de trésorerie futurs et les ajustements à ces flux de trésorerie pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel;
- évaluer le modèle d'actualisation des flux de trésorerie et certaines hypothèses importantes de la direction, concernant notamment les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux, avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées;
- évaluer les hypothèses de la direction sur les taux de croissance finaux et les flux de trésorerie futurs, ce qui comprend l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses compte tenu i) de la performance actuelle et passée de l'UGT; ii) de la cohérence avec les données de marché externes et les données du secteur et iii) de la concordance avec les éléments obtenus dans d'autres volets de l'audit.

flux de trésorerie futurs et les ajustements à ces flux de trésorerie pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. Les procédures liées au calcul de la direction quant à la valeur recouvrable de l'UGT et l'évaluation des éléments probants ont donc nécessité un niveau élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur;

- des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide dans la mise en œuvre de ces procédures et l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Positions fiscales incertaines

Voir la note 2, *Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements*, et la note 23, *Impôt sur le résultat*

La Banque est assujettie aux lois fiscales des divers territoires où elle exerce ses activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la direction et de celle des autorités fiscales compétentes.

Dans certains cas, la Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation, car la déductibilité fiscale de dividendes dans le cadre de transactions, notamment celles avec des investisseurs indifférents relativement à l'impôt, avait été refusée. Comme l'a mentionné la direction, un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour déterminer la charge d'impôt de la Banque en fonction de ses meilleures estimations des positions fiscales qui font l'objet d'un contrôle ou d'un appel auprès des autorités fiscales compétentes. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire largement appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs et leur montant. La direction a également indiqué qu'elle comptabilise les positions fiscales incertaines en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de rendre compte des prévisions courantes.

Nous avons déterminé que les positions fiscales incertaines sont l'une des questions les plus importantes pour l'audit des états financiers consolidés de l'exercice considéré parce que :

- la direction a dû exercer un jugement important pour interpréter les lois fiscales pertinentes et prévoir le montant des flux de trésorerie futurs liés aux positions fiscales incertaines, et les estimations comportent un degré élevé d'incertitude. Les procédures liées à l'évaluation des positions fiscales incertaines ont donc nécessité un niveau élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur;
- des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide dans l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre approche pour traiter ces questions comprend notamment les procédures suivantes :

- tester l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation des positions fiscales incertaines;
- tester le processus utilisé par la direction pour estimer le montant des flux de trésorerie futurs liés à certaines positions fiscales;
- évaluer le caractère approprié des méthodes utilisées;
- tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données utilisées;
- évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes formulées par la direction pour prévoir les résultats des contrôles ou des appels auprès des autorités fiscales compétentes concernant certaines positions fiscales;
- évaluer, avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées, les hypothèses importantes, touchant entre autres l'application des lois fiscales pertinentes et la probabilité que les autorités fiscales compétentes acceptent les positions fiscales, et les éléments utilisés par la direction pour déterminer et prévoir le montant des flux de trésorerie futurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2019

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Banque Royale du Canada

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (collectivement la « Banque ») aux 31 octobre 2019 et 2018, et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres, des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2019, selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2019 et 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Banque maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2019, selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Banque est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Banque et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'expertise comptable inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et à évaluer si un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous les aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit communiqués ci-après sont les éléments soulevés au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou qui doivent être communiqués au comité d'audit et qui i) sont liés à des comptes ou des informations fournies qui sont significatives par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour lesquels nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les éléments critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations auxquels ils se rapportent.

Évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit

Comme il est indiqué aux notes 2, 4 et 5 des états financiers consolidés, la correction de valeur pour pertes de crédit sur les actifs financiers de la Banque s'élevait à 3 440 millions de dollars au 31 octobre 2019 et représentait l'estimation de la direction quant aux pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la date de clôture. Les actifs financiers productifs sont classés au stade 1 entre leur comptabilisation initiale et la date à laquelle l'actif a subi une augmentation importante du risque de crédit par rapport à sa comptabilisation initiale. Ils sont transférés au stade 2 après une telle augmentation du risque de crédit. Les actifs financiers dépréciés sont classés au stade 3 lorsque l'actif est jugé déprécié. Comme la direction en a fait mention, l'évaluation des pertes de crédit attendues est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, telles que la probabilité de défaut de l'actif financier, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, qui sont actualisées à la date de clôture. Les estimations de la direction quant aux pertes de crédit attendues sur les actifs classés aux stades 1 et 2 tiennent compte de cinq différents scénarios macroéconomiques futurs. Ces scénarios sont fondés sur des données prospectives servant à recenser un large spectre de résultats possibles et sont pondérés selon l'estimation que fait la direction de la probabilité relative de ces résultats à la date de clôture. Ils comprennent un scénario de base ainsi que des scénarios de fluctuation à la hausse et à la baisse établis par l'ajustement des projections de base pour construire des scénarios raisonnablement possibles qui soient respectivement plus optimistes et plus pessimistes que le scénario de base. Deux scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires ont été conçus pour les secteurs de l'immobilier et de l'énergie afin de tenir compte de la nature non linéaire des pertes de crédit possibles dans les portefeuilles d'actifs financiers de la Banque.

Nous avons déterminé que les procédures liées à l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit constituent un élément critique de l'audit, essentiellement en raison du fait que la direction a dû exercer un degré élevé de jugement pour établir les scénarios macroéconomiques futurs et les pondérer afin de calculer les corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2, ce qui a donné lieu à un niveau élevé de subjectivité dans les procédures d'audit liées à ces scénarios. Par ailleurs, l'évaluation des éléments probants a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et un volume élevé de travail d'audit, étant donné que l'évaluation des pertes de crédit attendues est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont également apporté leur aide dans l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Pour traiter cet élément, nous avons effectué des procédures et évalué les éléments probants afin de formuler notre opinion générale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, nous avons testé l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit, dont les contrôles relatifs à la conception de multiples scénarios macroéconomiques futurs, à la détermination et à l'application des pondérations de ces scénarios, et à l'exhaustivité et à l'exactitude des données servant à calculer la correction de valeur pour pertes de crédit. Nous avons aussi testé les processus de la direction quant au calcul des corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2. Ces tests comprennent l'évaluation du caractère approprié des modèles utilisés pour calculer les corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2, des tests d'exhaustivité, d'exactitude et de pertinence des données utilisées dans les modèles, et l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses importantes liées à la détermination des augmentations importantes du risque de crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, à la conception des scénarios macroéconomiques futurs et à leurs pondérations. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide pour tester le caractère approprié du calcul complexe des pertes de crédit attendues et des données et hypothèses interdépendantes entrant en jeu. L'évaluation des hypothèses de la direction quant à la conception des scénarios macroéconomiques comprenait l'évaluation de l'identification des portefeuilles importants d'actifs financiers dont les pertes de crédit possibles sont non linéaires et l'évaluation du caractère raisonnable des pertes de crédit possibles calculées en fonction des cinq scénarios macroéconomiques futurs, compte tenu des pertes passées de la Banque.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Services bancaires dans les Antilles

Comme il est indiqué aux notes 2 et 10 des états financiers consolidés, le goodwill affecté à l'UGT Services bancaires dans les Antilles s'est élevé à 1 727 millions de dollars. La direction effectue un test de dépréciation annuellement, le 1^{er} août, en comparant la valeur comptable de chaque UGT avec sa valeur recouvrable. Pour l'UGT Services bancaires dans les Antilles, la valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui projette les flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont fondés sur les prévisions de la direction, lesquelles sont ajustées pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Quant aux flux de trésorerie postérieurs à la période initiale de 5 ans, la direction présume qu'ils augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme. Comme l'a mentionné la direction, certaines régions des Antilles ont continué à faire face à des difficultés, ce qui a donné lieu à une croissance faible à modérée au cours de l'exercice. Au 1^{er} août 2019, la valeur recouvrable de l'UGT Services bancaires dans les Antilles, selon l'estimation de la direction quant à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, correspondait à 126 % de sa valeur comptable. Comme l'a mentionné la direction, l'établissement de la juste valeur au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées, et le modèle est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. Si le taux d'actualisation après impôt avait augmenté de 1,8 %, toutes les autres variables individuelles restant constantes, la valeur recouvrable se rapprocherait de la valeur comptable.

Nous avons déterminé que les procédures liées à l'évaluation de la dépréciation du goodwill de l'UGT Services bancaires dans les Antilles constituent un élément critique de l'audit essentiellement en raison du fait que la direction a dû exercer un jugement important pour déterminer la juste valeur de l'UGT, et notamment les flux de trésorerie futurs et les ajustements à ces flux de trésorerie pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. Les procédures liées au calcul de la direction quant à la valeur recouvrable de l'UGT et l'évaluation des éléments probants ont donc nécessité un niveau élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont également apporté leur aide dans la mise en œuvre de ces procédures et l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Pour traiter cet élément, nous avons effectué des procédures et évalué les éléments probants afin de formuler notre opinion générale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, nous avons testé l'efficacité des contrôles liés au test de dépréciation du goodwill effectué par la direction, dont les contrôles relatifs à la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT. Nous avons aussi testé le processus utilisé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT, évalué le caractère approprié du modèle d'actualisation des flux de trésorerie et testé l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des

données utilisées dans le modèle. Nous avons évalué les hypothèses importantes formulées par la direction, entre autres les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux, les flux de trésorerie futurs et les ajustements à ces flux de trésorerie pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide pour évaluer le modèle d'actualisation des flux de trésorerie et certaines hypothèses importantes de la direction, concernant notamment les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. L'évaluation des hypothèses de la direction sur les taux de croissance finaux et les flux de trésorerie futurs comprenait l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses compte tenu i) de la performance actuelle et passée de l'UGT, ii) de la cohérence avec les données de marché externes et les données du secteur, et iii) de la concordance avec les éléments obtenus dans d'autres volets de l'audit.

Positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué à la note 2 des états financiers consolidés, la Banque est assujettie aux lois fiscales des divers territoires où elle exerce ses activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part de la direction et de celle des autorités fiscales compétentes. Dans certains cas, comme il est décrit à la note 23, la Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation, car la déductibilité fiscale de dividendes dans le cadre de transactions, notamment celles avec des investisseurs indifférents relativement à l'impôt, avait été refusée. Comme l'a mentionné la direction, un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour déterminer la charge d'impôt de la Banque en fonction de ses meilleures estimations des positions fiscales qui font l'objet d'un contrôle ou d'un appel auprès des autorités fiscales compétentes. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire largement appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs et leur montant. La direction a également indiqué qu'elle comptabilise les positions fiscales incertaines en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de rendre compte des prévisions courantes.

Nous avons déterminé que les procédures liées aux positions fiscales incertaines constituent un élément critique de l'audit essentiellement en raison du fait que la direction a dû exercer un jugement important pour interpréter les lois fiscales pertinentes et prévoir le montant des flux de trésorerie futurs liés aux positions fiscales, et que les estimations comportent un degré élevé d'incertitude. Les procédures liées à l'évaluation des positions fiscales incertaines ont donc nécessité un niveau élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur. Par ailleurs, des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide dans l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Pour traiter cet élément, nous avons effectué des procédures et évalué les éléments probants afin de formuler notre opinion générale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, nous avons testé l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation des positions fiscales incertaines. Nous avons aussi testé le processus utilisé par la direction pour estimer le montant des flux de trésorerie futurs liés à certaines positions fiscales. Pour ce faire, nous avons évalué le caractère approprié des méthodes utilisées, testé l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données utilisées et évalué le caractère raisonnable des hypothèses importantes formulées par la direction pour prévoir les résultats des contrôles ou des appels auprès des autorités fiscales compétentes concernant certaines positions fiscales. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont apporté leur aide pour évaluer les hypothèses importantes, touchant entre autres l'application des lois fiscales pertinentes et la probabilité que les autorités fiscales compétentes acceptent les positions fiscales, et les éléments utilisés par la direction pour déterminer et prévoir le montant des flux de trésorerie futurs.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 3 décembre 2019

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Banque depuis 2016.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Actif | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 26 310 \$ | 30 209 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 38 345 | 36 471 |
| Titres (note 4) | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 146 534 | 128 258 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 102 470 | 94 608 |
| | 249 004 | 222 866 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 306 961 | 294 602 |
| Prêts (note 5) | | |
| Prêts de détail | 426 086 | 399 452 |
| Prêts de gros | 195 870 | 180 278 |
| | 621 956 | 579 730 |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts (note 5) | (3 100) | (2 912) |
| | 618 856 | 576 818 |
| Actif net des fonds distincts (note 16) | 1 663 | 1 368 |
| Autres | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 18 062 | 15 641 |
| Dérivés (note 8) | 101 560 | 94 039 |
| Locaux et matériel (note 9) | 3 191 | 2 832 |
| Goodwill (note 10) | 11 236 | 11 137 |
| Autres immobilisations incorporelles (note 10) | 4 674 | 4 687 |
| Autres actifs (note 13) | 49 073 | 44 064 |
| | 187 796 | 172 400 |
| Total de l'actif | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ |
| Passif et capitaux propres | | |
| Dépôts (note 14) | | |
| Particuliers | 294 732 \$ | 270 154 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 565 482 | 533 522 |
| Banques | 25 791 | 32 521 |
| | 886 005 | 836 197 |
| Passif net des fonds distincts (note 16) | 1 663 | 1 368 |
| Autres | | |
| Acceptations | 18 091 | 15 662 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 35 069 | 32 247 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 226 586 | 206 814 |
| Dérivés (note 8) | 98 543 | 90 238 |
| Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 15) | 11 401 | 10 000 |
| Autres passifs (note 18) | 58 137 | 53 122 |
| | 447 827 | 408 083 |
| Débiteures subordonnées (note 19) | 9 815 | 9 131 |
| Total du passif | 1 345 310 | 1 254 779 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires (note 21) | | |
| Actions privilégiées | 5 707 | 6 309 |
| Actions ordinaires | 17 587 | 17 617 |
| Bénéfices non distribués | 55 981 | 51 112 |
| Autres composantes des capitaux propres | 4 248 | 4 823 |
| | 83 523 | 79 861 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 102 | 94 |
| Total des capitaux propres | 83 625 | 79 955 |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

David I. McKay
Président et chef de la direction

David F. Denison
Administrateur

États consolidés du résultat net

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Revenu d'intérêt et de dividende (note 3) | | |
| Prêts | 24 863 \$ | 21 249 \$ |
| Titres | 6 827 | 5 670 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 8 960 | 5 536 |
| Dépôts et autres | 683 | 566 |
| | 41 333 | 33 021 |
| Charge d'intérêt (note 3) | | |
| Dépôts et autres | 12 988 | 9 842 |
| Autres passifs | 8 231 | 4 905 |
| Débitures subordonnées | 365 | 322 |
| | 21 584 | 15 069 |
| Revenu net d'intérêt | 19 749 | 17 952 |
| Revenus autres que d'intérêt | | |
| Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires (note 15) | 5 710 | 4 279 |
| Revenus tirés des activités de négociation | 995 | 1 150 |
| Commissions de gestion de placements et de services de garde | 5 748 | 5 377 |
| Revenus tirés des fonds communs de placement | 3 628 | 3 551 |
| Commissions de courtage en valeurs mobilières | 1 305 | 1 372 |
| Frais bancaires | 1 907 | 1 800 |
| Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils | 1 815 | 2 053 |
| Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation | 986 | 1 098 |
| Revenus sur cartes | 1 072 | 1 054 |
| Commissions de crédit | 1 269 | 1 394 |
| Profits nets sur les titres de placement | 125 | 147 |
| Quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées (note 12) | 76 | 21 |
| Autres | 1 617 | 1 328 |
| | 26 253 | 24 624 |
| Total des revenus | 46 002 | 42 576 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit (notes 4 et 5) | 1 864 | 1 307 |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance (note 15) | 4 085 | 2 676 |
| Frais autres que d'intérêt | | |
| Ressources humaines (notes 17 et 22) | 14 600 | 13 776 |
| Matériel | 1 777 | 1 593 |
| Frais d'occupation | 1 635 | 1 558 |
| Communications | 1 090 | 1 049 |
| Honoraires | 1 305 | 1 379 |
| Amortissement des autres immobilisations incorporelles (note 10) | 1 197 | 1 077 |
| Autres | 2 535 | 2 401 |
| | 24 139 | 22 833 |
| Bénéfice avant impôt | 15 914 | 15 760 |
| Impôt sur le résultat (note 23) | 3 043 | 3 329 |
| Bénéfice net | 12 871 \$ | 12 431 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux : | | |
| Actionnaires | 12 860 \$ | 12 400 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 11 | 31 |
| | 12 871 \$ | 12 431 \$ |
| Bénéfice de base par action (en dollars) (note 24) | 8,78 \$ | 8,39 \$ |
| Bénéfice dilué par action (en dollars) (note 24) | 8,75 | 8,36 |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars) | 4,07 | 3,77 |

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Bénéfice net | 12 871 \$ | 12 431 \$ |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt (note 23) | | |
| Éléments qui seront reclassés en résultat dans une période future : | | |
| Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | |
| Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 192 | (70) |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat net | (14) | (9) |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | (133) | (94) |
| | 45 | (173) |
| Écarts de change | | |
| Profits (pertes) de change latents | 65 | 840 |
| Profits nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture | 5 | (237) |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) de change | 2 | - |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) liés aux activités de couverture de l'investissement net | 1 | - |
| | 73 | 603 |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (559) | 150 |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (135) | 107 |
| | (694) | 257 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat dans une période future : | | |
| Réévaluations des régimes d'avantages du personnel (note 17) | (942) | 724 |
| Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 51 | 123 |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 25 | (2) |
| | (866) | 845 |
| Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | (1 442) | 1 532 |
| Total du résultat global | 11 429 \$ | 13 963 \$ |
| Total du résultat global attribuable aux : | | |
| Actionnaires | 11 419 \$ | 13 931 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 10 | 32 |
| | 11 429 \$ | 13 963 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

| Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|------------------------------|--------------------------|---|-----------------|----------------------------------|---|--|---|----------------------------|-----------|
| | Autres composantes des capitaux propres | | | | | | | | | | | |
| | Actions privilégiées ordinaires | Actions propres – privilégiées ordinaires | Actions propres – ordinaires | Bénéfices non distribués | Titres et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Écart de change | Couverture de flux de trésorerie | Total des autres composantes des capitaux propres | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres | |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 6 306 \$ | 17 635 \$ | 3 \$ | (18) \$ | 51 112 \$ | (12) \$ | 4 147 \$ | 688 \$ | 4 823 \$ | 79 861 \$ | 94 \$ | 79 955 \$ |
| Ajustement de transition (note 2) | – | – | – | – | (94) | – | – | – | – | (94) | – | (94) |
| Solde ajusté au début de la période | 6 306 \$ | 17 635 \$ | 3 \$ | (18) \$ | 51 018 \$ | (12) \$ | 4 147 \$ | 688 \$ | 4 823 \$ | 79 767 \$ | 94 \$ | 79 861 \$ |
| Variation des capitaux propres | | | | | | | | | | | | |
| Capital social émis | 350 | 136 | – | – | – | – | – | – | – | 486 | – | 486 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation | – | (126) | – | – | (904) | – | – | – | – | (1 030) | – | (1 030) |
| Rachat d'actions privilégiées | (950) | – | – | – | – | – | – | – | – | (950) | – | (950) |
| Actions propres – vente | – | – | 182 | 5 340 | – | – | – | – | – | 5 522 | – | 5 522 |
| Actions propres – achat | – | – | (184) | (5 380) | – | – | – | – | – | (5 564) | – | (5 564) |
| Attributions de rémunération fondée sur des actions | – | – | – | – | (23) | – | – | – | – | (23) | – | (23) |
| Dividendes sur actions ordinaires | – | – | – | – | (5 840) | – | – | – | – | (5 840) | – | (5 840) |
| Dividendes sur actions privilégiées et autres | – | – | – | – | (269) | – | – | – | – | (269) | – | (269) |
| Autres | – | – | – | – | 5 | – | – | – | – | 5 | – | 5 |
| Bénéfice net | – | – | – | – | 12 860 | – | – | – | – | 12 860 | 11 | 12 871 |
| Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | – | – | – | – | (866) | 45 | 74 | (694) | (575) | (1 441) | (1) | (1 442) |
| Solde à la fin de la période | 5 706 \$ | 17 645 \$ | 1 \$ | (58) \$ | 55 981 \$ | 33 \$ | 4 221 \$ | (6) \$ | 4 248 \$ | 83 523 \$ | 102 \$ | 83 625 \$ |

| Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|------------------------------|--------------------------|---|-----------------|----------------------------------|---|--|---|----------------------------|-----------|
| | Autres composantes des capitaux propres | | | | | | | | | | | |
| | Actions privilégiées ordinaires | Actions propres – privilégiées ordinaires | Actions propres – ordinaires | Bénéfices non distribués | Titres et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Écart de change | Couverture de flux de trésorerie | Total des autres composantes des capitaux propres | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres | |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 6 413 \$ | 17 730 \$ | – \$ | (27) \$ | 44 801 \$ | 299 \$ | 3 545 \$ | 431 \$ | 4 275 \$ | 73 192 \$ | 599 \$ | 73 791 \$ |
| Variation des capitaux propres | | | | | | | | | | | | |
| Capital social émis | – | 92 | – | – | – | – | – | – | – | 92 | – | 92 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation | – | (187) | – | – | (1 335) | – | – | – | – | (1 522) | – | (1 522) |
| Rachat d'actions privilégiées | (107) | – | – | 2 | – | – | – | – | – | (105) | – | (105) |
| Rachat de titres de fiducie de capital | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | (500) | (500) |
| Actions propres – vente | – | – | 259 | 5 479 | – | – | – | – | – | 5 738 | – | 5 738 |
| Actions propres – achat | – | – | (256) | (5 470) | – | – | – | – | – | (5 726) | – | (5 726) |
| Attributions de rémunération fondée sur des actions | – | – | – | – | (10) | – | – | – | – | (10) | – | (10) |
| Dividendes sur actions ordinaires | – | – | – | – | (5 442) | – | – | – | – | (5 442) | – | (5 442) |
| Dividendes sur actions privilégiées et autres | – | – | – | – | (285) | – | – | – | – | (285) | (37) | (322) |
| Autres | – | – | – | – | 136 | (138) | – | – | (138) | (2) | – | (2) |
| Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | – | – | – | – | 12 400 | (173) | 602 | 257 | 686 | 12 400 | 31 | 12 431 |
| Solde à la fin de la période | 6 306 \$ | 17 635 \$ | 3 \$ | (18) \$ | 51 112 \$ | (12) \$ | 4 147 \$ | 688 \$ | 4 823 \$ | 79 861 \$ | 94 \$ | 79 955 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 12 871 \$ | 12 431 \$ |
| Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie et autres | | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 864 | 1 307 |
| Amortissement | 627 | 569 |
| Impôt différé | (519) | 459 |
| Amortissement et perte de valeur des autres immobilisations incorporelles | 1 307 | 1 083 |
| Variations nettes des participations dans des coentreprises et des entreprises associées | (74) | (1) |
| Pertes (profits) sur les titres de placement | (213) | (149) |
| Pertes (profits) à la cession d'activités | (158) | (40) |
| Ajustements liés à la variation nette des actifs et passifs d'exploitation | | |
| Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance | 1 401 | 218 |
| Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer | 199 | 162 |
| Impôt exigible | (26) | (2 707) |
| Actifs dérivés | (7 521) | 984 |
| Passifs dérivés | 8 305 | (1 889) |
| Titres détenus à des fins de transaction | (18 276) | 2 297 |
| Prêts, déduction faite de la titrisation | (42 672) | (41 477) |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | (12 359) | (73 626) |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 19 772 | 63 730 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 2 822 | 2 239 |
| Dépôts, déduction faite de la titrisation | 49 808 | 48 499 |
| Montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers | (480) | 147 |
| Autres | (2 413) | 3 238 |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation | 14 265 | 17 474 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | (1 874) | (3 809) |
| Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de titres de placement | 65 377 | 57 108 |
| Achat de titres de placement | (72 435) | (59 286) |
| Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles | (2 261) | (1 980) |
| Produit de cessions | 173 | 14 |
| Flux de trésorerie affectés aux acquisitions | (106) | (65) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement | (11 126) | (8 018) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Rachat de titres de fiducie de capital | – | (500) |
| Émission de débentures subordonnées | 1 500 | – |
| Remboursement de débentures subordonnées | (1 100) | – |
| Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission | 105 | 72 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation | (1 030) | (1 522) |
| Émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission | 350 | – |
| Rachat d'actions privilégiées | (950) | (105) |
| Actions propres – vente | 5 522 | 5 738 |
| Actions propres – achat | (5 564) | (5 726) |
| Dividendes versés | (6 025) | (5 640) |
| Dividendes/distributions versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (2) | (37) |
| Variation des emprunts à court terme des filiales | (263) | – |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement | (7 457) | (7 720) |
| Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques | 419 | 66 |
| Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques | (3 899) | 1 802 |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période (1) | 30 209 | 28 407 |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période (1) | 26 310 \$ | 30 209 \$ |
| Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les éléments suivants : | | |
| Intérêts versés | 19 984 \$ | 13 513 \$ |
| Intérêts reçus | 39 500 | 31 386 |
| Dividendes reçus | 2 209 | 1 706 |
| Impôt sur le résultat payé | 2 977 | 5 818 |

(1) Nous sommes tenus de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes était de 2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (2,4 milliards au 31 octobre 2018; 2,3 milliards au 31 octobre 2017).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Note 1 Informations générales

La Banque Royale du Canada et ses filiales (la Banque) offrent, à l'échelle mondiale, des services financiers diversifiés, dont des produits et services des secteurs Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Gestion de patrimoine, Assurances, Services aux investisseurs et de trésorerie et Marchés des Capitaux. Se reporter à la note 28 pour en savoir davantage sur nos secteurs d'exploitation.

La société mère, la Banque Royale du Canada, est une banque de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), constituée et établie au Canada. Notre bureau central est situé au Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada, et notre siège social, au 1, Place Ville-Marie, Montréal (Québec), Canada. Nos actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole RY.

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). À moins d'indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. L'information présentée dans les tableaux est en millions de dollars, sauf indication contraire. Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS. À moins d'indication contraire, les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées avec cohérence à toutes les périodes présentées.

Le 3 décembre 2019, le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés.

Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, estimations et jugements

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables prescrites par le BSIF, sont résumées ci-après. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS. À moins d'indication contraire, les mêmes méthodes comptables ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

Généralités

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations subjectives et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les principales sources d'incertitude liée aux estimations comprennent : la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la correction de valeur pour pertes de crédit, les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance, les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, l'impôt sur le résultat, la valeur comptable du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les provisions pour litiges et les produits différés au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations ainsi que de certaines autres, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos états financiers consolidés futurs. Se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites dans cette note pour plus de détails sur notre utilisation d'estimations et d'hypothèses.

Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû poser des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants, comme il est décrit aux notes annexes :

| | | | |
|--|----------------------------|--|------------------------------|
| Consolidation d'entités structurées | Note 2 Note 7 | Mise en application de la méthode du taux d'intérêt effectif | Note 2 |
| Juste valeur des instruments financiers | Note 2 Note 3 | Décomptabilisation d'actifs financiers | Note 2 Note 6 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit | Note 2 Note 4 Note 5 | Impôt sur le résultat | Note 2 Note 23 |
| Avantages du personnel | Note 2 Note 17 | Provisions | Note 2 Note 25 Note 26 |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | Note 2 Note 10 | | |

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de la société mère, la Banque Royale du Canada, et de ses filiales, y compris certaines entités structurées, compte tenu de l'élimination des transactions, soldes, revenus et charges intersociétés.

Consolidation

Les filiales sont les entités, y compris les entités structurées, sur lesquelles nous exerçons un contrôle. Nous contrôlons une entité lorsque nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur l'entité émettrice. Nous détenons le pouvoir sur une entité lorsque nous avons des droits effectifs qui nous confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont l'incidence la plus importante sur les rendements de l'entité (les activités pertinentes). Le pouvoir peut être déterminé sur la base des droits de vote ou, dans le cas des entités structurées, d'autres accords contractuels.

Nous ne sommes pas considérés comme exerçant un contrôle sur une entité si le pouvoir est exercé à titre de mandataire. Pour déterminer si nous agissons comme mandataire, nous examinons la relation globale existant entre nous, l'entité émettrice et les autres parties à l'accord en fonction des facteurs suivants : i) l'étendue de notre pouvoir décisionnel; ii) les droits détenus par d'autres parties; iii) la rémunération à laquelle nous avons droit et iv) notre exposition à la variabilité des rendements.

La détermination du contrôle est fondée sur les faits et circonstances actuels et fait l'objet d'une évaluation sur une base continue. Dans certains cas, l'évaluation de divers facteurs et de diverses conditions peut porter à croire que le contrôle d'une entité est exercé par différentes parties, selon que ces facteurs ou ces conditions sont évalués séparément ou dans leur ensemble. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons les facteurs et les conditions pertinents dans leur ensemble afin de déterminer si nous contrôlons une entité. Plus précisément, nous exerçons notre jugement lorsque nous évaluons si nous avons d'importants droits décisionnels sur les activités pertinentes et si nous exerçons notre pouvoir en agissant pour notre propre compte ou comme mandataire.

Nous consolidons toutes nos filiales à partir de la date à laquelle nous obtenons le contrôle, et cessons de consolider une entité lorsqu'elle n'est plus contrôlée par nous. Nos conclusions aux fins de la consolidation se répercutent sur le classement et le montant des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales que nous consolidons sont présentées dans notre bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté séparément dans nos états consolidés du résultat net.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Nos participations dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Nous utilisons également cette méthode pour comptabiliser nos participations dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part du résultat net de l'entité émettrice (y compris notre quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice) après la date d'acquisition.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente dans la mesure où leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, la direction doit s'être engagée à l'égard de la vente et il doit être hautement probable que la vente aura lieu d'ici un an. Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable précédente et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont présentés séparément des autres actifs dans le bilan consolidé si leur montant est important.

Un groupe destiné à être cédé est classé à titre d'activités abandonnées s'il respecte les conditions suivantes : i) il s'agit d'une composante distincte du reste de nos activités, tant du point de vue financier que de l'exploitation et ii) soit il représente une ligne d'activité principale et distincte, soit il fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte. Les groupes destinés à être cédés classés dans les activités abandonnées sont présentés séparément de nos activités poursuivies dans notre état consolidé du résultat net.

Changements de méthodes comptables

Au premier trimestre, nous avons adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15). Comme l'autorisent les dispositions transitoires d'IFRS 15, nous avons choisi de ne pas retraiter les résultats des périodes correspondantes. En conséquence, toute l'information concernant les périodes correspondantes est présentée conformément aux méthodes comptables utilisées précédemment, tel qu'il est indiqué plus loin. Par suite de l'adoption d'IFRS 15, nous avons réduit de 94 millions ⁽¹⁾ de dollars, après impôt, le solde d'ouverture des bénéfices non distribués au 1^{er} novembre 2018 (date de l'application initiale), afin que la comptabilisation de certains frais et honoraires concorde avec le transfert des obligations de prestation.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ultérieurement évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, suivant le modèle économique que nous suivons pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Les instruments d'emprunt sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : a) l'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie (voir la description ci-après) et b) les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : a) l'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs (voir la description ci-après) et b) les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si l'actif n'est pas détenu à des fins de transaction et que nous prenons la décision irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette décision est prise instrument par instrument.

⁽¹⁾ Le montant a été révisé par rapport à celui présenté précédemment.

Détermination du modèle économique

Nous déterminons nos modèles économiques d'une manière qui reflète au mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers en vue d'atteindre nos objectifs commerciaux. Le jugement sert à déterminer nos modèles économiques et il s'appuie sur des éléments probants pertinents et objectifs, dont les suivants :

- la manière dont les activités économiques de nos secteurs génèrent des avantages (par exemple, sous forme de produits tirés des activités de négociation ou en améliorant le rendement ou en couvrant les coûts de financement ou d'autres coûts) et la manière dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants influant sur la performance de nos activités (par exemple, le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques décrits à la rubrique Gestion du risque du rapport de gestion) et les activités menées pour gérer ces risques;
- les ventes antérieures et les ventes attendues des portefeuilles de prêts ou de titres qui sont gérés dans le cadre d'un modèle économique;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos entreprises, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques se divisent en trois catégories qui reflètent les principales stratégies visant à générer des rendements, comme suit :

- Modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie – L'objectif de ce modèle économique est de détenir les prêts et les titres afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels de principal et d'intérêts. Les ventes sont accessoires par rapport à cet objectif, et on s'attend à ce qu'elles soient négligeables ou rares.
- Modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs – Tant la perception de flux de trésorerie contractuels que les ventes sont essentielles à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.
- Autres modèles économiques à la juste valeur – Ces modèles ne sont ni le premier ni le deuxième et représentent essentiellement ceux selon lesquels les actifs sont détenus à des fins de transaction ou sont gérés sur la base de la juste valeur.

Déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts

Les instruments détenus selon un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie ou un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et de vendre ces actifs sont évalués pour déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de remboursements de principal et de versements d'intérêts. Les paiements constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sont ceux qu'on s'attend à recevoir normalement d'un contrat de prêt de base. Les montants de principal comprennent les remboursements de la valeur nominale du contrat de prêt ou de financement, tandis que les intérêts représentent essentiellement les rendements de base du prêt, y compris la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent associés au principal restant dû sur une période donnée. Les intérêts peuvent aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base (par exemple, le risque de liquidité, les frais de gestion ou d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée, ainsi qu'une marge.

Lorsque les modalités du contrat exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Titres

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent tous les titres classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net du fait de leur nature et tous les autres titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les profits et les pertes réalisés et latents relativement à ces titres sont généralement inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt. Le revenu d'intérêt et le revenu de dividende afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres de placement comprennent tous les titres classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Tous les titres de placement sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite évalués en fonction de leurs classements respectifs.

Les titres de placement comptabilisés au coût amorti sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont présentés déduction faite de toute correction de valeur pour pertes de crédit, celle-ci étant calculée conformément à notre méthode d'établissement de la correction de valeur pour pertes de crédit décrite ci-après. Les revenus d'intérêt, y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres évalués au coût amorti, sont comptabilisés dans les revenus d'intérêt. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les titres inscrits au coût amorti sont comptabilisés à titre de dotation à la provision pour pertes de crédit. Lorsqu'un instrument d'emprunt évalué au coût amorti est vendu, la différence entre le produit de la vente et le coût amorti de l'instrument au moment de la vente est comptabilisée en tant que profits nets sur les titres de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les titres d'emprunt inscrits à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes latents résultant des variations de la juste valeur sont inclus dans les Autres composantes des capitaux propres. Les gains et les pertes de valeur sont comptabilisés en dotation à la provision pour pertes de crédit et ils réduisent d'un montant correspondant le cumul des variations de la juste valeur compris dans les Autres composantes des capitaux propres. Lorsqu'un instrument d'emprunt évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est vendu, le cumul des profits et des pertes est reclassé depuis le poste Autres composantes des capitaux propres vers le poste Profits nets sur les titres de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt – Autres.

Les titres de participation comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les Autres

composantes des capitaux propres et ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net lorsqu'ils sont réalisés. Les dividendes sur les titres de participation inscrits à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des variations des taux de change sur les titres d'emprunt, lesquelles sont comptabilisées sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt – Autres.

Option de la juste valeur

Un instrument financier dont la juste valeur peut être évaluée de façon fiable peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (option de la juste valeur) lors de sa comptabilisation initiale même s'il n'a pas été acquis ou assumé principalement en vue d'une revente ou d'un rachat. L'option de la juste valeur peut être appliquée aux actifs financiers si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes correspondants sur une base différente (une non-concordance comptable). L'option de la juste valeur peut être choisie pour les passifs financiers si : i) le choix élimine une non-concordance comptable; ii) le passif financier fait partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit; ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte. Ces instruments ne peuvent être sortis de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou perte latent découlant des variations de la juste valeur est inscrit aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres, selon l'objectif commercial en vue duquel nous détenons l'actif financier.

Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur attribuables aux variations de notre risque de crédit propre sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les montants associés à notre risque de crédit propre qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en bénéfice net. Les autres variations de la juste valeur non attribuables aux variations de notre risque de crédit propre sont comptabilisées aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres, selon l'objectif commercial en vue duquel nous détenons le passif financier. Lors de la comptabilisation initiale, si nous déterminons que la présentation de l'incidence des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat global créerait ou accroîtrait une non-concordance comptable dans le bénéfice net, la variation de la juste valeur de notre dette désignée à la juste valeur par le biais du résultat net est entièrement comptabilisée en bénéfice net. Pour déterminer le cas, nous évaluons si nous nous attendons à ce que les effets des variations du risque de crédit du passif soient compensés, dans le résultat net, par une variation de la juste valeur d'un autre instrument financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute attente en ce sens se fonde sur une relation de nature économique entre les caractéristiques du passif et celles de l'autre instrument financier. La détermination se fait lors de la comptabilisation initiale et n'est pas révisée par la suite. Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon notre taux de financement effectif au début et à la fin de la période.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Nous déterminons la juste valeur en fonction de l'ensemble des facteurs dont tiendraient compte les intervenants du marché pour établir un prix, y compris des méthodes d'évaluation généralement reconnues.

Le Conseil d'administration supervise l'évaluation des instruments financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit et du Comité de gestion des risques. Le Comité d'audit revoit la présentation des instruments financiers évalués à la juste valeur et les informations à fournir connexes, tandis que le Comité de gestion des risques évalue le caractère adéquat des structures de gouvernance et des processus de contrôle concernant l'évaluation de ces instruments.

Nous avons mis en place des politiques, des procédures et des contrôles liés aux méthodes et aux techniques d'évaluation afin de nous assurer que l'estimation de la juste valeur est raisonnable. Les principaux processus et contrôles d'évaluation comprennent notamment la ventilation des profits et des pertes, la vérification indépendante des prix et les normes de validation des modèles. Ces processus de contrôle sont gérés soit par le groupe Finance, soit par la Gestion des risques du Groupe et ils sont indépendants des secteurs d'activité connexes et de leurs fonctions de négociation. Effectuée quotidiennement pour les portefeuilles d'activités de négociation, la ventilation des profits et des pertes permet d'expliquer les variations de la juste valeur de certaines positions. Tous les instruments comptabilisés à la juste valeur sont soumis à la vérification indépendante des prix, processus de comparaison des évaluations de la fonction de négociation aux cours du marché externe et à d'autres données de marché pertinentes. Les données de marché sont tirées de cours, de courtiers et de services d'évaluation des cours. Nous privilégions les services d'évaluation des cours dont les données sont exactes et constamment fiables. Nous établissons le degré d'exactitude au fil du temps en comparant les cours que fournissent ces services à ceux que publient divers courtiers ou systèmes ainsi qu'à ceux d'autres services d'évaluation et, le cas échéant, aux données de négociation réelles. Les prix cotés pour des instruments identiques obtenus de courtiers ou de services d'évaluation des cours ne sont pas ajustés, sauf en cas de situations problématiques comme dans le cas de prix périmés. Lorsqu'il existe plusieurs prix cotés pour des instruments identiques, la juste valeur se fonde sur une moyenne des prix reçus ou sur le prix du fournisseur le plus fiable, après élimination des prix qui ne sont pas dans la fourchette moyenne. Dans l'impossibilité d'obtenir un prix ou un cours, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées. Certains processus d'évaluation permettent de déterminer la juste valeur à l'aide de modèles. Notre approche pour gérer l'utilisation de modèles est systématique et homogène. Les modèles d'évaluation sont approuvés de sorte qu'ils puissent être utilisés dans notre cadre de gestion des risques liés aux modèles. Ce cadre énonce notamment les normes d'établissement de modèles, les processus de validation et les procédures hiérarchiques d'approbation. La validation permet de vérifier qu'un modèle donné convient à son utilisation prévue, en plus de définir les paramètres de celle-ci. Des employés

qualifiés ne participant pas à la conception ni à l'élaboration des modèles soumettent régulièrement ceux-ci au processus de validation. Le profil de risque des modèles est présenté tous les ans au Conseil d'administration.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* permet une exception, au moyen d'un choix de méthode comptable, visant l'évaluation de la juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers selon l'exposition nette au risque ouverte lorsque certains critères sont respectés. Nous avons opté pour ce choix de méthode afin de déterminer la juste valeur de certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés, en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché.

Nous comptabilisons les ajustements d'évaluation afin de refléter adéquatement la qualité du crédit de la contrepartie relativement à notre portefeuille de dérivés, les différences entre la courbe d'actualisation de la garantie réelle de la contrepartie et la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour pour les dérivés garantis, les ajustements d'évaluation liés au financement pour les dérivés hors cote sous-garantis et non garantis, les profits ou les pertes latents à la création de la transaction, les écarts acheteur-vendeur, les paramètres non observables et les limitations du modèle. Ces ajustements peuvent être subjectifs étant donné qu'un jugement important doit être exercé dans la sélection des données, notamment la probabilité de défaillance (PD) implicite et le taux de recouvrement, et ils visent à obtenir une juste valeur reflétant les hypothèses qui seraient prises en compte par les intervenants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Le prix réalisé dans le cadre d'une transaction peut différer de la valeur comptable qui avait été estimée selon le jugement de la direction. Les ajustements de l'évaluation peuvent par conséquent se répercuter sur les profits et les pertes latents constatés aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Autres de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Des ajustements de l'évaluation sont comptabilisés relativement au risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Les rajustements de la valeur du crédit tiennent compte de la qualité du crédit de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle de transactions ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les conventions-cadres de compensation et les conventions d'affectation d'actifs en garantie. Les montants des rajustements de la valeur du crédit sont établis en fonction des estimations du risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance (ECD), de la PD, des taux de recouvrement pour chaque contrepartie, ainsi que des corrélations entre les facteurs de marché et de crédit. Le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance correspond à la valeur des actifs et des passifs liés aux dérivés prévus au moment de la défaillance, estimés au moyen d'un processus de modélisation qui tient compte des facteurs de risque sous-jacents. La PD est fondée sur les cours du marché pour une protection de crédit et les notations liées à la contrepartie. Lorsque les données de marché ne sont pas disponibles, elles sont estimées à partir d'hypothèses et d'ajustements qu'utiliseraient les intervenants du marché pour déterminer la juste valeur à l'aide de ces données. La corrélation s'entend de la mesure statistique permettant de jauger les variations des facteurs de crédit et de marché les uns en fonction des autres. La corrélation est estimée à l'aide de données historiques. Les rajustements de la valeur du crédit sont calculés quotidiennement, les variations étant comptabilisées au poste Revenus tirés des activités de négociation de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les ajustements d'évaluation liés au financement sont également calculés afin de tenir compte du coût et de l'avantage du financement dans l'évaluation des dérivés hors cote sous-garantis ou non garantis par des créances. Les flux de trésorerie futurs prévus de ces dérivés sont actualisés de manière à refléter le coût et l'avantage du financement des dérivés en utilisant comme données une courbe de financement, les volatilités implicites et les corrélations.

Au besoin, lorsque la juste valeur d'un instrument financier n'est pas tirée d'un prix coté sur le marché ou qu'elle ne s'appuie pas sur d'autres transactions observables sur le marché, selon une technique d'évaluation qui tient compte de données observables sur le marché, un ajustement au titre de l'évaluation est apporté afin de refléter le profit ou la perte latent à la conclusion de cet instrument financier.

Un ajustement au titre de l'évaluation des cours acheteur et vendeur est nécessaire lorsqu'un instrument financier est évalué au cours moyen, plutôt qu'au cours acheteur ou vendeur de l'actif ou du passif, respectivement. L'ajustement au titre de l'évaluation tient compte de l'écart entre, d'une part, le cours moyen et, d'autre part, le cours acheteur ou le cours vendeur.

Certains modèles d'évaluation nécessitent un calibrage des paramètres en fonction de facteurs comme les prix des options observables sur le marché. Le calibrage des paramètres peut varier en fonction de facteurs comme le choix des instruments ou la méthodologie d'optimisation. Un ajustement au titre de l'évaluation est également estimé afin d'atténuer les incertitudes liées au calibrage des paramètres et aux limitations du modèle.

Pour déterminer la juste valeur, nous avons recours à une hiérarchie qui place en ordre de priorité les données utilisées dans les techniques d'évaluation. Selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché dès que celles-ci existent. Les données du niveau 1 correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs qui sont disponibles à la date d'évaluation, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs semblables sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou semblables sur des marchés inactifs, outre les données tirées d'un modèle observables ou susceptibles d'être corroborées par des données observables sur le marché pour la quasi-totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs. Les données du niveau 3 correspondent à une ou à plusieurs données non observables qui sont importantes aux fins du calcul de la juste valeur de l'actif ou du passif. Les données non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur si aucune donnée observable n'est disponible à la date d'évaluation. La disponibilité des données aux fins de l'évaluation peut influencer sur la sélection des techniques d'évaluation. Aux fins de présentation, les instruments financiers sont classés selon la donnée du niveau le plus bas de la hiérarchie qui revêt une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

En l'absence de prix ou de données observables, la direction doit exercer son jugement pour déterminer les justes valeurs en évaluant d'autres sources pertinentes d'information, comme les données historiques et les données indirectes pour des transactions semblables, en plus de recourir à des techniques d'extrapolation et d'interpolation. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important est nécessaire pour déterminer le modèle à utiliser, choisir les données pertinentes et, dans certains cas, ajuster la valeur obtenue en fonction du modèle ou des cours du marché dans le cas d'instruments financiers qui ne sont pas négociés activement, car la sélection des données peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données non observables sont, de par leur nature, incertaines vu la rareté ou l'absence de données de marché permettant de déterminer le montant auquel serait conclue la transaction visée dans le cours normal des

affaires. Dans le cas de ces données, il convient d'ajuster l'évaluation en fonction du caractère incertain des paramètres et du risque de marché, outre le risque de modèle.

Prêts

Les prêts sont des instruments d'emprunt qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués selon la méthode relative au classement des actifs financiers indiquée plus haut. La majorité de nos prêts sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui représente la valeur comptable brute diminuée de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Les intérêts sur les prêts sont constatés au poste Revenu d'intérêt au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs estimatifs utilisés dans ce calcul incluent ceux qui sont prévus par les modalités contractuelles de l'actif et toutes les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Le montant inclut aussi les coûts de transaction et tout autre escompte ou prime. Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont différées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimée de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est raisonnablement probable qu'un prêt sera monté, les commissions d'engagement et d'attente sont également comptabilisées en tant que revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées en tant qu'autres passifs et amorties dans les Revenus autres que d'intérêt sur la période d'engagement ou de confirmation du prêt. Les commissions liées au remboursement anticipé de prêts hypothécaires futures ne sont pas incluses dans le taux d'intérêt effectif au moment du montage. Si les commissions liées au remboursement anticipé sont reçues dans le cadre du renouvellement d'un prêt hypothécaire avant l'échéance, les commissions sont incluses dans le taux d'intérêt effectif et, si le prêt n'est pas renouvelé, les commissions liées au remboursement anticipé sont constatées dans le revenu d'intérêt à la date du remboursement anticipé.

Pour ce qui est des prêts comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de valeur sont comptabilisées à chaque date de clôture, conformément au modèle de dépréciation à trois stades présenté ci-après.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Une correction de valeur pour pertes de crédit est établie pour tous les actifs financiers, sauf les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation. Les actifs soumis à des tests de dépréciation comprennent les prêts, les titres d'emprunt, les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, les créances et les intérêts courus à recevoir et les créances sur contrat de location-financement ou contrat de location simple. La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts évaluée au coût amorti est présentée au poste Correction de valeur pour pertes sur prêts. La correction de valeur pour pertes de crédit relative aux titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée au poste Autres composantes des capitaux propres. Les autres actifs financiers inscrits au coût amorti sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit, dans notre bilan consolidé.

Les éléments hors bilan soumis à des tests de dépréciation comprennent les garanties financières et les engagements de prêt inutilisés. La correction de valeur pour pertes de crédit liée aux éléments hors bilan est calculée séparément et incluse au poste Autres passifs – Dotations.

Nous calculons la correction de valeur pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation à trois stades fondé sur les pertes de crédit attendues :

- Actifs financiers productifs
 - Stade 1 – Entre la comptabilisation initiale d'un actif financier et la date à laquelle l'actif a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée dont le montant correspond aux pertes de crédit qui devraient découler des défaillances qui se produiront dans les 12 mois suivant la date de clôture.
 - Stade 2 – Après une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante de l'actif.
- Actifs financiers dépréciés
 - Stade 3 – Lorsqu'un actif financier est jugé déprécié, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée et correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie restante de l'actif. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes, plutôt que sur sa valeur comptable brute.

La correction de valeur pour pertes de crédit est une estimation actualisée, établie par pondération probabiliste, des insuffisances de flux de trésorerie qui découleraient des défaillances au cours d'une période donnée. Dans le cas des engagements de prêt, l'estimation de la perte de crédit tient compte de la partie de l'engagement qui serait prélevée au cours de la période visée. Du côté des garanties financières, l'estimation de la perte de crédit se fonde sur les paiements qui seraient requis selon les dispositions du contrat de garantie. En ce qui concerne les créances résultant de contrats de location financement, l'estimation de la perte de crédit est basée sur des flux de trésorerie qui correspondent aux flux de trésorerie utilisés pour évaluer la créance locative.

Les augmentations ou diminutions de la correction de valeur pour pertes de crédit attribuables aux achats et aux nouveaux cas de montage, de décomptabilisation ou d'arrivée à échéance, ainsi que les modifications aux risques, aux paramètres et à l'exposition dues à des changements dans les pertes attendues ou à des transferts entre les stades, sont comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes de crédit. Les sorties du bilan et les montants repris qui avaient déjà été sortis du bilan sont imputés à la correction de valeur pour pertes de crédit.

La correction de valeur pour pertes de crédit représente une estimation objective des pertes de crédit attendues sur nos actifs financiers à la date de clôture. Le jugement est nécessaire pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la correction de valeur pour pertes de crédit, y compris pour effectuer des transferts entre les trois stades et utiliser des informations prospectives. Les hypothèses et estimations sous-jacentes peuvent faire varier les dotations d'une période à l'autre, et la variation peut avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont basées sur un intervalle de résultats possibles et tiennent compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles, y compris les notations internes et externes, l'historique des pertes de crédit et les attentes quant aux flux de trésorerie futurs. Les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la PD de l'instrument par la perte en cas de défaillance (PCD) et l'ECD, le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs financiers productifs, la principale différence entre les pertes de crédit attendues de stade 1 et de stade 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de stade 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois tout au plus, tandis que les estimations de stade 2 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur la durée restante de l'instrument.

Une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille qui permet une prise en compte appropriée des informations prospectives. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte par la modélisation, un jugement expert en matière de crédit est exercé pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Dans le cas du faible pourcentage de portefeuilles pour lesquels nous ne disposons pas d'information historique détaillée ni d'historique des pertes, nous emploierons des approches d'évaluation simplifiées qui peuvent être différentes de celles décrites ci-dessus. Ces approches, qui peuvent être de nature collective, sont conçues de manière à s'appuyer sur le plus d'informations fiables et justifiables susceptibles d'être obtenues pour chaque portefeuille.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées à la date de clôture au moyen du taux d'intérêt effectif.

Durée de vie attendue

Pour les instruments des stades 2 et 3, les corrections de valeur pour pertes reflètent les pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante prévue de l'instrument. Pour la plupart des instruments, la durée de vie attendue est limitée à la durée de vie contractuelle restante.

Une exemption s'applique à certains instruments ayant les caractéristiques suivantes : a) l'instrument est composé à la fois d'un prêt et d'un engagement inutilisé; b) nous avons la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement inutilisé et c) notre exposition aux pertes de crédit ne se limite pas à la période de préavis contractuelle. Pour les produits visés par cette exemption, la durée de vie attendue pourrait dépasser la durée de vie contractuelle restante et correspond à la période au cours de laquelle notre exposition aux pertes de crédit n'est pas réduite en raison de nos activités normales de gestion du risque de crédit. Cette période varie selon le produit et la catégorie de risque et elle est estimée sur la base de l'historique de nos expositions similaires, compte tenu des activités de gestion du risque de crédit entreprises dans le cadre de notre cycle régulier d'examen de la qualité du crédit. Les produits visés par cette exemption comprennent les cartes de crédit, les découverts et certaines marges de crédit renouvelables. Il nous faut exercer un jugement significatif au moment de déterminer les instruments visés par cette exemption et d'estimer leur durée de vie restante appropriée sur la base de notre expérience passée et de nos activités d'atténuation du risque de crédit.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit nécessite une part importante de jugement. Les transferts entre les stades 1 et 2 dépendent de la question de savoir si le risque de crédit lié à un instrument à la date de clôture a subi ou non une augmentation importante depuis sa comptabilisation initiale. Aux fins de cette appréciation, le risque de crédit est fondé sur la PD de l'instrument sur la durée de vie et non pas sur les pertes que nous nous attendons à subir. L'appréciation se fait généralement au niveau de l'instrument.

Notre appréciation des augmentations importantes du risque de crédit est effectuée au moins tous les trimestres, sur la base de trois facteurs. Si l'un des facteurs ci-après indique une augmentation importante du risque de crédit, l'instrument sera transféré depuis le stade 1 vers le stade 2 :

- 1) Nous avons fixé des seuils pour déterminer ce qu'est une augmentation importante du risque de crédit, en fonction à la fois d'une variation en pourcentage et d'une variation en valeur absolue de la PD sur la durée de vie de l'instrument par rapport à sa comptabilisation initiale. Pour notre portefeuille de prêts de gros, une diminution de la notation du risque de l'emprunteur est également requise pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.
- 2) D'autres examens qualitatifs sont effectués afin de vérifier des critères correspondant aux différents stades et de faire des ajustements au besoin, afin de mieux refléter les positions à l'égard desquelles le risque s'est accru sensiblement.
- 3) Les instruments en souffrance depuis 30 jours sont généralement considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit, même si nos autres indicateurs ne reflètent pas une telle augmentation.

Les seuils d'un transfert entre les stades 1 et 2 sont symétriques. Si le risque de crédit d'un actif financier qui a été transféré vers le stade 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré au stade 1.

Pour certains instruments dont le risque de crédit est faible à la date de clôture, on présume que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Le risque de crédit est considéré comme faible si l'instrument comporte un faible risque de défaillance et que l'emprunteur est en mesure de satisfaire à ses obligations contractuelles à court et à long terme, y compris dans des périodes de bouleversement économique ou commercial. Certains dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les actifs achetés en vertu de conventions de revente, les prêts sur polices d'assurance et les facilités de liquidité consenties à nos conduits multicédants ont été jugés comme ayant un faible risque de crédit.

Utilisation d'informations prospectives

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque stade et l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur les faits antérieurs comme sur les conditions actuelles, ainsi que de projections raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un degré élevé de jugement.

Les données qui entrent dans l'estimation des corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2, soit la PD, la PCD et l'ECD, sont intégrées à un modèle fondé sur les variables macroéconomiques (ou sur les variations de celles-ci) les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille pertinent. Chacun des scénarios macroéconomiques entrant dans notre calcul des pertes de crédit attendues comprend une projection, sur cinq ans, de toutes les variables macroéconomiques

pertinentes dont se servent nos modèles et se rabat ensuite sur des moyennes à long terme. Les variables macroéconomiques qu'emploient nos modèles de pertes de crédit attendues comprennent, entre autres, les taux de chômage, le produit national brut, les indices de rendement des capitaux propres, les prix des marchandises et les prix des maisons au Canada. Selon l'usage qu'on en fait dans les modèles, les variables macroéconomiques peuvent faire l'objet d'une projection au niveau d'un pays, d'une province ou d'un État ou à un niveau plus fin.

Notre estimation des pertes de crédit attendues des stades 1 et 2 est une estimation actualisée, établie par pondération probabiliste, qui tient compte d'au moins trois scénarios macroéconomiques futurs. Notre scénario de base repose sur les prévisions macroéconomiques publiées par notre groupe interne Économie. Les scénarios de fluctuation à la hausse et à la baisse varient par rapport à notre scénario de base en fonction de toutes les situations macroéconomiques raisonnablement possibles. Des scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires et plus graves sont élaborés afin de relever une fourchette plus large de pertes de crédit possibles dans certains secteurs. La conception de scénarios, y compris la création de scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires, est effectuée au moins une fois par année et plus souvent si la situation le justifie.

Les scénarios servent à recenser un vaste intervalle de résultats possibles et ils sont pondérés selon notre meilleure estimation quant à la probabilité relative de l'intervalle de résultats représenté par chaque scénario. La pondération des scénarios tient compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, et est mise à jour chaque trimestre. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles exposés à des pertes de crédit attendues assorties des mêmes probabilités.

Notre appréciation des augmentations importantes du risque de crédit est basée sur les variations des PD à la date de clôture, établies par pondération probabiliste pour toute la durée de vie et compte tenu de l'information prospective, à partir des scénarios macroéconomiques entrant dans le calcul des pertes de crédit attendues.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée pour l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Notre définition de défaillance peut varier selon le type de produit et elle tient compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs tels que les termes des clauses restrictives de nature financière et le nombre de jours que le compte est en souffrance. En ce qui concerne les prêts de détail et de gros, à l'exception des cas mentionnés ci-après, la défaillance a lieu lorsque le compte est en souffrance depuis plus de 90 jours relativement à une obligation importante envers nous et/ou que nous estimons que l'emprunteur n'effectuera probablement pas ses paiements intégralement sans que nous intentions une action à son encontre (par exemple, en prenant officiellement possession de la garantie fournie). Pour certains soldes de cartes de crédit, la défaillance se produit lorsque les paiements sont en retard depuis 180 jours. En ce qui concerne ces soldes, l'emploi d'une période où le compte est en souffrance depuis plus de 90 jours est raisonnable et justifiable par des données observables sur les taux de sortie du bilan et de reprise que l'historique des portefeuilles de cartes de crédit peut fournir. La définition de défaillance est la même d'une période à l'autre et s'applique à tous les instruments financiers, sauf si on peut démontrer que les circonstances ont changé au point d'exiger une nouvelle définition qui est plus appropriée.

Actifs financiers dépréciés (stade 3)

Chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation. Les preuves d'une dépréciation peuvent être que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, ou qu'il fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ou être une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestée par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou par une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Un actif du stade 3 est reclassé au stade 2 lorsque, à la date de clôture, il n'est plus jugé déprécié. L'actif réintégrera le stade 1 lorsque son risque de crédit à la date de clôture n'est plus considéré comme ayant augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale, ce qui pourrait se produire durant la même période de présentation de l'information financière où a eu lieu son transfert depuis le stade 3 vers le stade 2.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, des flux de trésorerie futurs estimés. Lorsqu'un actif financier déprécié comporte une composante utilisée et une non utilisée, les pertes de crédit attendues reflètent aussi la partie de l'engagement de prêt qui serait utilisée pendant la durée de vie restante de l'instrument.

Si un actif financier est déprécié, les intérêts cessent d'être comptabilisés selon le mode normal, suivant lequel le revenu d'intérêt est calculé en fonction de la valeur comptable brute de l'actif. Le revenu d'intérêt est plutôt calculé au taux d'intérêt effectif initial, qu'on applique au coût amorti de l'actif, lequel représente la valeur comptable brute diminuée de la correction de valeur pour pertes de crédit correspondante. À la suite d'une dépréciation, le revenu d'intérêt est comptabilisé en fonction d'une désactualisation à compter de la date de comptabilisation initiale de la perte de valeur.

La correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts douteux de stade 3 est établie au niveau de l'emprunteur, et les pertes sur les prêts douteux sont recensées sur les prêts individuellement importants ou sont collectivement évaluées et établies au moyen de taux basés sur les portefeuilles, sans aucune référence à des prêts en particulier.

Prêts soumis à un test de dépréciation individuel (stade 3)

Lorsque des prêts individuellement importants sont désignés comme douteux, nous ramenons la valeur comptable des prêts à leur valeur de réalisation estimée en comptabilisant une correction de valeur pour pertes de crédit évaluée individuellement afin de couvrir les pertes de crédit observées. La correction de valeur pour pertes de crédit évaluée individuellement reflète le montant de principal et d'intérêts attendu calculé selon les modalités du contrat de prêt initial qui ne sera pas recouvré, ainsi que l'incidence des retards dans la reprise du principal et/ou des intérêts (valeur temps de l'argent). La valeur de réalisation estimative de chaque prêt individuellement important correspond aux flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsque les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière fiable et raisonnable, la valeur de réalisation estimative peut être déterminée à l'aide de prix de marché observables de prêts comparables, de la juste valeur de la garantie fournie pour le prêt ou d'autres méthodes raisonnables et justifiables basées sur le jugement de la direction.

Les corrections de valeur évaluées individuellement sont établies en fonction d'un intervalle de résultats possibles, qui peuvent inclure des scénarios macroéconomiques ou non macroéconomiques, dans la mesure où ils sont pertinents compte tenu

des circonstances de l'emprunteur concerné. Les hypothèses fondant l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus reflètent les conditions économiques actuelles et futures et elles sont généralement les mêmes que celles retenues pour les stades 1 et 2.

Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et estimons le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination des pertes de crédit attendues. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes de crédit et pourraient entraîner une variation de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Prêts soumis à un test de dépréciation collectif (stade 3)

Les prêts soumis à un test de dépréciation collectif sont groupés selon des caractéristiques de risque similaires qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, du retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents.

La correction de valeur pour pertes de crédit évaluée collectivement reflète i) le montant de principal et d'intérêts attendu selon les termes du contrat de prêt initial qui ne sera pas recouvré et ii) l'incidence des retards dans le recouvrement du principal et/ou des intérêts (valeur temps de l'argent).

Le recouvrement de principal et d'intérêts attendu est estimé au niveau du portefeuille et tient compte des pertes historiques qu'ont subies des portefeuilles comparables présentant des caractéristiques du risque de crédit similaires, ajustées en fonction de la situation actuelle et des conditions futures. Un ratio de couverture spécifique au portefeuille est appliqué au solde des prêts douteux pour calculer la correction de valeur pour pertes de crédit évaluée collectivement. La composante valeur temps de l'argent est calculée à l'aide des facteurs d'actualisation appliqués aux groupes de prêts ayant des caractéristiques communes. Les facteurs d'actualisation représentent la tendance de recouvrement attendue qu'affichent les groupes de prêts comparables et reflètent l'expérience passée de ces groupes ajustée en fonction des conditions économiques actuelles et futures et/ou de facteurs sectoriels. L'exercice du jugement important est requis lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et estimons le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination des pertes de crédit attendues. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes de crédit et pourraient entraîner une variation de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Sortie de prêts

Les prêts et la correction de valeur pour pertes de crédit connexe sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après l'encaissement de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'aucun recouvrement additionnel n'est raisonnablement prévisible, la sortie anticipée est possible. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la correction de valeur pour pertes de crédit connexe sont en général sortis du bilan lorsque le paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours.

Modifications

Les conditions initiales d'un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend essentiellement de la façon dont la renégociation s'est faite et de la nature et de l'ampleur des changements attendus. Les modifications apportées pour des raisons de crédit, surtout liées à la restructuration d'une dette en souffrance, sont généralement traitées comme une modification de l'actif financier initial. Les modifications non motivées par une question de crédit sont généralement considérées comme une cessation des flux de trésorerie initiaux et, par conséquent, la renégociation est traitée comme une décomptabilisation de l'actif financier initial et une comptabilisation d'un nouvel actif financier.

Si la modification des conditions ne donne pas lieu à la décomptabilisation de l'actif financier, la valeur comptable de l'actif financier est recalculée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et une perte ou un profit est comptabilisé. L'actif financier continue de faire l'objet des mêmes appréciations visant à déterminer s'il a subi ou non une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ainsi qu'une dépréciation (voir plus haut). Un actif financier modifié est transféré hors du stade 3 si les conditions qui ont permis de le désigner comme déprécié ne sont plus là et qu'elles se rapportent objectivement à un fait s'étant produit après la comptabilisation de la dépréciation initiale. Un actif financier modifié est transféré hors du stade 2 lorsqu'il ne respecte plus les seuils relatifs fixés pour déterminer si le risque de crédit a sensiblement augmenté, augmentation qui se fonde sur les variations de la PD sur la durée de vie de l'actif, le nombre de jours en souffrance et d'autres considérations qualitatives. L'actif financier continue de faire l'objet d'un suivi pour vérifier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit ou dépréciation.

Si la modification des conditions entraîne la décomptabilisation de l'actif financier initial et la comptabilisation du nouvel actif financier, ce dernier sera normalement classé au stade 1, à moins que l'on détermine qu'il s'est déprécié au moment de la renégociation. Pour qu'on puisse déterminer si le risque de crédit a subi une augmentation importante, la date de la modification devient la date de comptabilisation initiale du nouvel actif financier.

Dérivés

Lorsque des dérivés sont incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes, de tels regroupements sont appelés instruments hybrides. Certains des flux de trésorerie d'un instrument hybride varient d'une façon semblable à celle d'un dérivé autonome. Si le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation sont appliqués à l'instrument hybride dans son intégralité, comme il est décrit à la rubrique Classement des actifs financiers de la note 2. Si le contrat hôte est un passif financier ou un actif qui n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 9, les dérivés incorporés sont comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas clairement et étroitement liés au contrat hôte, à moins que l'option de la juste valeur ait été retenue, comme il est indiqué plus haut. Le contrat hôte est comptabilisé selon les normes applicables.

Les dérivés sont utilisés principalement dans les activités de négociation. Les dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et les autres risques de marché. Les dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt et de change, les options, les contrats à terme de taux d'intérêt standardisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les swaps sur actions et les dérivés de crédit. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

Lorsque des dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de négociation, les profits et les pertes réalisés et latents sur ces dérivés sont constatés au poste Revenus tirés des activités de négociation de la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Conformément à notre méthode relative à la compensation des actifs et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains actifs et passifs dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements d'évaluation sont pris en compte dans la juste valeur des actifs dérivés et des passifs dérivés. Les primes versées et reçues sont présentées dans les actifs dérivés et les passifs dérivés, respectivement.

Lorsque les dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué à la rubrique Comptabilité de couverture ci-après.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés de notre bilan consolidé lorsque nos droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs expirent, lorsque nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et avantages des actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés de notre bilan consolidé et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, nous décomptabilisons les actifs si le contrôle de ces actifs est abandonné. Lorsque nous gardons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où des liens sont conservés.

La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie. Nous décomptabilisons les actifs financiers transférés si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs ont été transférés. Pour déterminer si nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, la direction examine l'exposition de la Banque avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de réalisation des flux de trésorerie nets des actifs transférés. Dans le cas des actifs transférés pour lesquels nous conservons les droits de gestion, la direction a fait appel à son jugement pour déterminer les avantages liés aux droits de gestion par rapport aux attentes du marché. Si les avantages liés aux droits de gestion sont supérieurs à la juste valeur, un actif de gestion est comptabilisé au poste Autres actifs de notre bilan consolidé. Si les avantages liés aux droits de gestion sont inférieurs à la juste valeur, un passif de gestion est comptabilisé au poste Autres passifs de notre bilan consolidé.

Décomptabilisation de passifs financiers

Nous décomptabilisons un passif financier de notre bilan consolidé lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte ou annulée ou a expiré. Nous comptabilisons l'écart entre la valeur comptable d'un passif financier transféré et la contrepartie payée dans notre état consolidé du résultat net.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt et les frais d'intérêt, à l'état consolidé du résultat net, en ce qui concerne tous les instruments financiers productifs d'intérêts. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier au montant de la valeur comptable nette lors de la constatation initiale. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons le taux d'intérêt effectif, en raison de l'incertitude liée au montant des flux de trésorerie futurs et au moment de leur réalisation.

Revenu de dividende

Le revenu de dividende est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de participation cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de participation qui ne sont pas cotés.

Coûts de transaction

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont inscrits à l'actif au moment de la comptabilisation initiale. Pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, les coûts de transaction inscrits à l'actif sont amortis par le biais du bénéfice net sur la durée de vie estimée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui n'ont pas de paiements déterminés ou déterminables ni d'échéance fixe, les coûts de transaction inscrits à l'actif sont comptabilisés au bénéfice net lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une dépréciation.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés au bilan lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs achetés en vertu de conventions de revente et actifs vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des titres dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces titres. Nous suivons de près la valeur de marché des titres achetés et nous nous assurons que des garanties supplémentaires sont obtenues, au besoin. Nous avons le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Les conventions de revente sont

traitées comme des transactions de prêts assortis de garanties. Nous vendons également des titres en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont traitées comme des transactions d'emprunts assortis de garanties. Les titres reçus en vertu de conventions de revente et les titres livrés en vertu de conventions de rachat ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé ou décomptabilisés de celui-ci, respectivement, à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des titres, sauf lorsqu'elles sont classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé du résultat net. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation ou dans le poste Autres, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Comptabilité de couverture

Nous avons choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture d'IAS 39 plutôt que ceux d'IFRS 9.

Nous utilisons des dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Nous évaluons, aussi bien lors de la mise en place de la couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Une couverture est considérée comme hautement efficace seulement si les deux conditions suivantes sont réunies : i) à la mise en place de la couverture et au cours des périodes ultérieures, on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert; ii) les résultats réels de l'opération de couverture se situent dans un intervalle prédéterminé. Dans le cas d'une couverture de transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se concrétise et cette dernière doit présenter un risque de variation des flux de trésorerie qui pourrait au bout du compte avoir une incidence sur le résultat net présenté. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture ou l'élément couvert est liquidé ou vendu ou lorsque la transaction prévue a cessé d'être hautement probable. Veuillez vous reporter à la note 8 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est comptabilisée dans les Revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également comptabilisées dans les Revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur portés à la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis en Bénéfice net sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Couverture de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, puis reclassée en résultat net lorsque la transaction de couverture prévue a lieu, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les Revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés auparavant comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les profits et les pertes latents sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le Bénéfice net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, ou lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif à taux variable.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cas de la couverture de notre risque de change lié à un investissement net dans un établissement à l'étranger, la tranche efficace des profits et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite de l'impôt applicable, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. La totalité ou une partie des montants précédemment inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont comptabilisés dans le Bénéfice net à la cession totale ou partielle de l'établissement à l'étranger.

Nous utilisons des contrats de change et des passifs libellés en devises pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Garanties

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement spécifié (sous forme de trésorerie, d'autres actifs, de nos propres actions ou de la prestation de services) pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions

initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Nous comptabilisons un passif dans notre bilan consolidé au début d'une garantie, lequel représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Les garanties financières sont par la suite réévaluées en retenant le plus élevé de deux montants : i) le montant initialement comptabilisé, déduction faite du cumul des amortissements et ii) notre meilleure estimation de la valeur actualisée de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actualisée à la fin de la période de présentation de l'information financière.

S'il satisfait à la définition de dérivé, le contrat de garantie financière est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture et présenté au poste Dérivés de notre bilan consolidé.

Assurance et fonds distincts

Les primes découlant de contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant de contrats de courte durée, principalement l'assurance incendie, accidents, risques divers (IARD), et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes découlant des contrats de courte durée qui n'ont pas été obtenues, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurance sont classés comme des instruments à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et comme des instruments au coût amorti, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance ou rachetées, au rendement des placements, à la politique relative aux dividendes, aux charges d'exploitation et aux frais d'administration des polices ainsi qu'aux provisions pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois par an en fonction des résultats réels et de la conjoncture de marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont inscrites au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de notre état consolidé du résultat net au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les primes cédées au titre de la réassurance et les recouvrements de réassurance relativement aux indemnités et sinistres sont prises en compte dans le bénéfice et charges, selon le cas. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance, qui se rapportent aux montants des prestations versées et des réclamations non versées, sont inclus dans les Autres actifs.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouveaux contrats d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouveaux contrats. Les coûts d'acquisition différés liés aux produits d'assurance vie sont comptabilisés implicitement au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont comptabilisés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat d'assurance est conclu aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs liés aux fonds distincts sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Le passif lié à ces contrats est calculé en fonction des obligations contractuelles au moyen d'hypothèses actuarielles et est au moins équivalent à la valeur de rachat ou de transfert calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents appropriés. Les actifs et les passifs des fonds distincts sont présentés séparément dans notre bilan consolidé. Comme les titulaires d'une police liée à un fonds distinct assument les risques et conservent des avantages liés au rendement du fonds, le revenu de placement gagné par les fonds distincts et les charges engagées par ces fonds sont compensés et ne sont pas présentés séparément dans notre état consolidé du résultat net. Les honoraires que nous gagnons grâce aux fonds distincts comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, à la gestion des polices et au rachat. Ces honoraires sont comptabilisés dans les Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Des tests de suffisance du passif sont effectués sur tous les portefeuilles de contrats d'assurance à chaque date de clôture pour assurer la suffisance des passifs liés aux contrats d'assurance. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des coûts de gestion et d'administration des sinistres et des rendements des actifs garantissant les passifs sont prises en compte dans les tests. Lorsque les résultats du test mettent en évidence une insuffisance dans les passifs, celle-ci est immédiatement comptabilisée dans notre état consolidé du résultat net par le biais d'une réduction des coûts d'acquisition différés inclus dans les Autres actifs ou d'une augmentation des Sinistres et réclamations liées aux indemnités d'assurance.

Avantages du personnel – prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations définies, comprise dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations des employés au titre des services de l'année en cours, au montant net des intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, au coût des services passés et aux profits ou pertes sur liquidation. Les réévaluations de l'obligation nette au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des sommes comprises dans le montant net des intérêts sur le passif net au titre des prestations définies), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles se produisent. Les écarts actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience (l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net. Le coût des services passés correspond à la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies attribuable à une modification ou à une réduction du régime, et il est immédiatement passé en charges.

Pour chaque régime de retraite à prestations définies, nous comptabilisons la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, comme un passif au titre des prestations définies et nous le présentons au poste Autres passifs – Passifs au titre des avantages du personnel dans notre bilan consolidé. Dans le cas des régimes comportant un actif net au titre des prestations définies, le montant est comptabilisé comme un actif au poste Autres actifs – Actifs au titre des avantages du personnel dans notre bilan consolidé.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies nécessite l'exercice d'un jugement important, car la constatation repose sur les taux d'actualisation et sur diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite, ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. En raison de la nature à long terme de ces régimes, de telles estimations et hypothèses font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques. Pour ce qui est de nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le taux d'actualisation est déterminé en fonction de rendements de marché liés à des obligations de sociétés de première qualité. Étant donné que le taux d'actualisation est fondé sur des rendements disponibles actuels ainsi que sur l'évaluation de la liquidité du marché par la direction, il ne donne qu'une indication des rendements futurs. Les hypothèses actuarielles, qui sont établies conformément aux pratiques actuelles dans les pays où nos régimes sont en vigueur, peuvent différer des résultats réels puisque les statistiques propres à chaque pays reflètent uniquement une estimation du comportement futur des employés. Ces hypothèses sont formulées par la direction et sont passées en revue par les actuaires au moins une fois par année. Toute variation dans les hypothèses susmentionnées pourrait influencer sur les montants de l'obligation au titre des prestations, des charges et des réévaluations que nous comptabilisons.

Nos cotisations aux régimes à cotisations définies sont passées en charges lorsque les employés ont rendu des services en échange de telles cotisations. La charge au titre des régimes à cotisations définies est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines.

Rémunération fondée sur des actions

Nous offrons des régimes de rémunération fondée sur des actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés.

Pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux employés, une charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits applicable, ainsi qu'une augmentation correspondante des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, qui tiennent compte du prix d'exercice de l'option, du prix actuel de l'action, du taux d'intérêt sans risque, de la volatilité attendue du prix de l'action sur la durée de vie de l'option et d'autres facteurs pertinents. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice ainsi que le montant initial comptabilisé au titre des capitaux propres sont portés au crédit des actions ordinaires. Nos autres régimes de rémunération fondée sur des actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (les régimes). Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition des droits. Les régimes sont réglés en trésorerie.

Pour les attributions réglées en trésorerie, nos obligations à payer sont ajustées à leur juste valeur à chaque date de clôture. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations comptabilisées dans les capitaux propres attendues sont fondées sur la juste valeur de nos actions ordinaires à la date de l'attribution. Les variations de nos obligations, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé du résultat net, et une hausse correspondante est comptabilisée dans les Autres passifs pour les attributions réglées en trésorerie et dans les Bénéfices non distribués pour les attributions réglées en actions. La charge de rémunération est comptabilisée au cours de l'exercice pendant lequel les attributions sont obtenues par les participants du régime en fonction du calendrier d'acquisition des droits des régimes touchés, déduction faite des déchéances estimatives.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le seront au cours de la période d'acquisition des droits est comptabilisé immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et est comptabilisé dans notre état consolidé du résultat net, sauf dans la mesure où il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est passé en charges selon les lois fiscales applicables dans chaque territoire dans la période au cours de laquelle le bénéfice se produit et est calculé selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Un actif ou un passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos filiales, à nos succursales et à nos entreprises associées ainsi que des participations dans des coentreprises dont les différences temporaires ne devraient pas se résorber dans un avenir prévisible et dont nous avons la capacité de contrôler le moment auquel la résorption aura lieu. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes faisant partie du même groupe de déclaration fiscale (lequel a l'intention de procéder à un règlement net), et lorsqu'il existe un droit juridique de compenser les montants comptabilisés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les mêmes conditions sont remplies. Notre état consolidé du résultat net comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôt diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

L'impôt différé cumulé en raison des différences temporaires et des reports en avant de perte fiscale est inclus dans les Autres actifs et les Autres passifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôt différé afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est probable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour déterminer notre charge d'impôt en fonction de nos meilleures estimations quant aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit ou d'un appel auprès des autorités fiscales compétentes. Nous effectuons un examen chaque trimestre afin de mettre à jour nos meilleures estimations selon l'information disponible, mais les décisions prises par les autorités fiscales compétentes pourraient donner lieu à un passif et à une charge d'impôt additionnels.

La direction doit également faire largement appel à son jugement pour déterminer notre actif ou passif d'impôt différé, car la comptabilisation d'un tel actif ou passif dépend de nos prévisions quant aux bénéfices imposables futurs et aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur dans la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé. Toute variation de nos prévisions peut entraîner une variation des actifs ou passifs d'impôt différé comptabilisés dans notre bilan consolidé, ainsi que de la charge d'impôt différé dans notre état consolidé du résultat net.

Regroupements d'entreprises, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées au montant de leur quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables, à moins d'indication contraire. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées séparément du goodwill et sont incluses dans le poste Autres immobilisations incorporelles. Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

Goodwill

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation, lequel est appliqué sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Le test de dépréciation est effectué annuellement, au 1^{er} août, ou plus souvent s'il y a des indications objectives d'une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'une UGT dans une transaction normale entre des intervenants du marché, diminué des coûts de sortie. La juste valeur d'une UGT est estimée au moyen de techniques d'évaluation comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, et ajustée pour tenir compte du point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Les indications externes, comme des contrats de vente exécutoires ou des transactions récentes pour des entreprises semblables du même secteur, sont prises en considération dans la mesure où elles sont disponibles.

Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour la détermination de la valeur recouvrable de nos UGT, notamment les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux, en raison de l'incertitude liée au moment de la réalisation et au montant des flux de trésorerie et du caractère prospectif de ces données. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires ainsi que des dépenses d'investissement et des rendements pour les actionnaires prévus. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'UGT et de son exposition au risque de change, comme il est reflété dans les écarts de l'inflation prévue. Le coût du capital à l'échelle de la banque est fondé sur le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les risques propres aux UGT comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix des produits et l'inflation). Les taux de croissance finaux reflètent la croissance prévue du produit intérieur brut à long terme et l'inflation dans les pays où l'UGT exerce ses activités. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable des actifs, des passifs et du goodwill affectés à l'UGT. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis elle est attribuée aux autres actifs non financiers de l'UGT proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif. Toute perte de valeur est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est identifiée. Le goodwill est présenté au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Les reprises ultérieures de pertes de valeur du goodwill sont interdites.

À la cession d'une partie d'une UGT, la valeur comptable du goodwill lié à la partie de l'UGT vendue est incluse dans le calcul des profits et des pertes à la cession. La valeur comptable est évaluée sur la base de la juste valeur relative de la partie cédée par rapport à l'intégralité de l'UGT.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les actifs non monétaires identifiables, et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou sont générées en interne. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou autres droits et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend son coût d'acquisition et les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour son utilisation prévue. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation de l'actif en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Les frais de recherche et de développement qui ne peuvent pas être incorporés dans le coût de l'actif sont passés en charges. Après la comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle varie de 3 à 10 ans pour les logiciels et de 10 à 20 ans pour les relations-clients. Nous ne détenons pas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test visant à déterminer s'il existe des indices de dépréciation pour chaque période de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'une immobilisation incorporelle pourrait s'être dépréciée, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa

valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, nous estimons la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Si la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est réduite à sa valeur recouvrable, ce qui donne lieu à une perte de valeur.

Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise lorsqu'est apportée une modification aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'UGT) depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. À la reprise d'une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est révisée qui correspond à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (déduction faite de l'amortissement) qui aurait été déterminée en l'absence de perte de valeur antérieure.

En raison de la nature subjective de ces estimations, un jugement important doit être exercé pour déterminer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de dépréciation. Les estimations de la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles s'appuient sur certaines données clés, notamment les flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les ventes prévues et les coûts attribués, qui sont estimés en fonction des résultats prévisionnels et des initiatives d'affaires. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'actif. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

Autres

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et les pertes de change résultant de la conversion et du règlement de ces éléments sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net au poste Revenus autres que d'intérêt.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques.

Les actifs et les passifs de nos établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date de clôture, tandis que les revenus et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens pour la période de présentation de l'information financière.

Les profits ou les pertes latents résultant de la conversion de nos établissements à l'étranger de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôt dans les autres composantes des capitaux propres. Au moment de la cession ou de la cession partielle d'un établissement à l'étranger, une tranche appropriée du montant net des profits ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel comprennent les terrains, les bâtiments, les améliorations locatives, le matériel informatique, le mobilier, les agencements et le reste du matériel et ils sont comptabilisés au coût moins le cumul des amortissements, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, et le cumul des pertes de valeur. Le coût comprend le prix d'achat, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue, ainsi que l'estimation initiale de tout coût de sortie. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 5 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et autre matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond à la moins élevée de la durée d'utilité des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si le renouvellement est raisonnablement assuré, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à chaque période de présentation de l'information financière et ils sont ajustés au besoin. Les profits et les pertes à la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les locaux et le matériel sont évalués pour déterminer s'il y a des indicateurs de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'un actif pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

Après la comptabilisation de la perte de valeur, la dotation à l'amortissement est ajustée pour les périodes futures afin de refléter la valeur comptable révisée de l'actif. Si, par la suite, une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est révisée pour correspondre à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (diminuée de l'amortissement) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La dotation à l'amortissement pour les périodes futures est ajustée pour refléter la valeur comptable révisée.

Dotations

Une dotation est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et elle est comptabilisée lorsque nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les dotations sont évaluées selon la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture. Un jugement important doit être exercé pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Nous comptabilisons des dotations au titre des litiges, des positions fiscales incertaines, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres.

Nous devons estimer l'issue des procédures judiciaires en cours, les positions fiscales qui font l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales compétentes et les charges qui devront être engagées pour la sortie des immobilisations. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, nous devons faire largement appel à notre jugement pour prévoir le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs et leur montant. Nous comptabilisons nos dotations en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière et apportons des ajustements sur une base trimestrielle afin de rendre compte des prévisions actuelles. Il pourrait ne pas être possible de prédire le règlement de ces

questions ou le moment de leur règlement ultime. Si les résultats réels différaient de nos prévisions, nous pourrions devoir engager des charges supérieures aux dotations constatées. Nous exerçons notre jugement, le cas échéant, afin de limiter l'étendue de l'information à fournir sur les dotations afin de ne pas nuire à notre position dans ces questions en litige.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à la reprise d'une dotation sera recouvrée auprès d'un tiers, un assureur par exemple, un actif distinct est comptabilisé si le remboursement est quasiment certain.

Commissions et honoraires – Méthodes applicables depuis le 1^{er} novembre 2018 (IFRS 15)

Les commissions et honoraires ont essentiellement trait aux commissions de gestion de placements et de services de garde, aux revenus tirés des fonds communs de placement, aux commissions de courtage en valeurs mobilières, aux frais bancaires, aux commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils, aux revenus sur cartes et aux commissions de crédit, et sont comptabilisés en fonction des contrats de service conclus avec les clients qui s'y rattachent.

Les commissions de gestion de placements et de services de garde et les revenus tirés des fonds communs de placement correspondent généralement à un pourcentage des valeurs liquidatives quotidiennes ou de fin de période, selon les modalités des contrats conclus avec des clients, et elles sont perçues mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, selon les modalités des contrats. Les commissions de gestion de placements et de services de garde découlent généralement des biens sous gestion lorsque nos clients font appel aux capacités de placement d'un gestionnaire de placements ou des biens administrés lorsque la stratégie de placement est gérée par le client ou par un gestionnaire tiers désigné. Les revenus tirés des fonds communs de placement sont tirés de la valeur liquidative quotidienne des fonds communs de placement. Les commissions de gestion de placements et de services de garde et les revenus tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au fil du temps, lorsque le service est fourni au client, s'il est hautement probable que le montant des revenus comptabilisé ne fasse pas l'objet d'une reprise importante.

Les commissions de courtage en valeurs mobilières et les frais bancaires qui sont liés à la prestation de services liés à des transactions précises sont comptabilisés lorsque le service a été fourni. Lorsque les services sont fournis au fil du temps, les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Les commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils ont principalement trait à la prise ferme de nouvelles émissions de titres d'emprunt ou de titres de participation et à divers services-conseils. Les commissions de prise ferme sont habituellement exprimées en pourcentage des montants obtenus par l'émission de titres et sont comptabilisées lorsque le service a été fourni. Les honoraires tirés des services-conseils varient en fonction de l'étendue et du type de mandat et peuvent être fixes ou varier en fonction d'un événement futur. Les honoraires des services-conseils sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle le service est fourni et ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable que le montant des revenus comptabilisé ne fasse pas l'objet d'une reprise importante.

Les revenus sur cartes comprennent principalement les revenus d'interchange et les frais de cartes annuels. Les revenus d'interchange correspondent à un pourcentage fixe du montant de la transaction et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les frais de cartes annuels sont fixes et sont comptabilisés sur une période de 12 mois.

Les commissions de crédit sont essentiellement gagnées lorsque les prêts consortiaux sont mis en place et que du crédit est rendu disponible sur les facilités non utilisées. Le moment de la constatation des commissions de crédit varie en fonction de la nature des services fournis.

Lorsque des frais bancaires et d'autres coûts sont engagés à l'égard de commissions et honoraires gagnés, nous comptabilisons le montant brut de ces coûts dans les Frais autres que d'intérêt – Autres ou dans les Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, si nous avons déterminé que la responsabilité première d'exécuter le contrat conclu avec le client nous incombe et que nous pouvons établir, à notre gré, le prix des commissions et honoraires gagnés, ce qui pourrait nécessiter l'exercice du jugement.

Commissions et honoraires – Méthodes applicables avant le 1^{er} novembre 2018 (IAS 18 Produits des activités ordinaires)

Les honoraires de gestion de portefeuille et les autres honoraires tirés de services-conseils et d'autres services de gestion sont comptabilisés d'après les contrats de service applicables. Les honoraires liés à la prestation de services, y compris la gestion d'actifs, la gestion de patrimoine, la planification financière et les services de garde de titres qui couvrent une période de service précise, sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle le service est offert. Les commissions de gestion de placements et de services de garde correspondent généralement à un pourcentage des valeurs liquidatives quotidiennes ou de fin de période, et elles sont perçues mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, selon les modalités des contrats. Les honoraires de gestion découlent généralement des biens sous gestion lorsque nos clients font appel aux capacités de placement d'un gestionnaire de placements et les frais d'administration découlent des biens administrés lorsque la stratégie de placement est gérée par le client ou par un gestionnaire tiers désigné. Les honoraires liés au rendement, qui sont gagnés lorsque certaines cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont dépassées, sont comptabilisés seulement lorsque les cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont atteintes. Les honoraires comme les commissions de prise ferme et les commissions de courtage qui découlent de la prestation de services liés à des transactions précises sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Lorsque des honoraires liés à la prestation de services et d'autres coûts sont engagés à l'égard de commissions et honoraires gagnés et que les principaux risques et avantages liés à la prestation de services nous incombent, nous comptabilisons le montant brut de ces coûts dans les Frais autres que d'intérêt – Autres ou dans les Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, selon le cas.

Location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Contrats de location simple

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location simple, nous comptabilisons les loyers sur une base linéaire sur la durée du contrat de location à la rubrique Frais autres que d'intérêt.

Contrats de location-financement

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location-financement, nous comptabilisons initialement l'actif loué et l'obligation liée au contrat connexe aux postes Locaux et matériel, Autres immobilisations incorporelles et Autres passifs dans notre bilan consolidé, pour un montant égal à la juste valeur de l'actif loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée à la date de passation du contrat de location. Les coûts directs initiaux directement attribuables au contrat de location sont comptabilisés comme un actif aux termes du contrat de location-financement.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés, des profits (pertes) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite de l'impôt connexe, et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires dans l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités non dénouées. Pour les contrats qui pourraient être réglés en trésorerie ou en actions ordinaires à notre gré, le bénéfice dilué par action est calculé en supposant que ces contrats seront réglés en actions. Les revenus et les charges liés à ces types de contrats ne sont pas inclus dans le Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, et les actions supplémentaires qui seraient émises sont incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action. Ces contrats comprennent certaines de nos actions convertibles, et il est supposé que la conversion a eu lieu au début de la période ou à la date d'émission, si elle survient après. Pour ce qui est des options sur actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires, selon la méthode des actions propres, elles sont présumées être exercées, et le produit de l'exercice est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour la période. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de l'exercice des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Capital social

Nous classons un instrument financier que nous émettons comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, selon la nature de l'accord contractuel.

Les actions ordinaires que nous détenons sont classées comme des actions propres dans les capitaux propres et sont comptabilisées au coût moyen pondéré. Au moment de la vente d'actions propres, l'écart entre le produit de la vente et le coût des actions est constaté au poste Bénéfices non distribués. Les instruments financiers que nous émettons sont classés comme des instruments de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres à titre de déduction du produit, moins l'impôt. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs ainsi que les distributions à verser connexes sont classés à titre de passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans la rubrique Frais d'intérêt de notre état consolidé du résultat net.

Changements futurs de méthodes comptables et des informations à fournir

Les normes suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour nous.

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Pour les preneurs, la norme élimine l'obligation de classement en contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation unique, les preneurs devant désormais inscrire au bilan les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives, et ce, pour la plupart des contrats. Les preneurs constateront dans l'état du résultat net une charge d'intérêt relativement à toute obligation locative et une charge d'amortissement à l'égard de tout actif au titre du droit d'utilisation.

En ce qui nous concerne, IFRS 16 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2019. Nous adopterons IFRS 16 en ajustant notre bilan consolidé au 1^{er} novembre 2019, date de sa première application, sans retraitement des périodes correspondantes. À la transition à IFRS 16, nous comptons nous prévaloir de certaines mesures de simplification, notamment les suivantes :

- Décision de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives (applicable aux contrats de location de biens immobiliers);
- Décision d'évaluer l'actif au titre du droit d'utilisation comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de passation du contrat de location (applicable en fonction de chaque contrat de location pour un certain nombre de propriétés);
- Exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme et de faible valeur.

D'après les estimations actuelles, l'adoption d'IFRS 16, le 1^{er} novembre 2019, devrait donner lieu à des augmentations du total de l'actif et du passif d'environ 5 milliards de dollars, ce qui représente essentiellement les contrats de location visant des locaux et du matériel qui étaient auparavant classés en tant que contrats de location simple, et à une diminution des bénéfices non distribués d'environ 0,1 milliard de dollars, après impôt. L'adoption d'IFRS 16 devrait également diminuer notre ratio de fonds propres CET1 d'environ 14 p.b.

IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23) de l'IFRS Interpretations Committee

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23 qui fournit des exigences sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôt conformément à IAS 12 *Impôts sur le résultat* lorsqu'il y a incertitude relative aux traitements fiscaux. En ce qui nous concerne, IFRIC 23 s'applique à compter du 1^{er} novembre 2019. Nous ne nous attendons pas à ce que l'adoption de cette interprétation ait une incidence sur nos états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers*, à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (modifications) qui visent certaines exigences en matière de comptabilité de couverture afin d'atténuer l'incidence potentielle de l'incertitude engendrée par la réforme des taux d'intérêt de référence, avant la transition vers les taux d'intérêt alternatifs. En ce qui nous concerne, les modifications entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2020, et l'application anticipée est permise.

Afin de gérer notre transition vers les taux d'intérêt alternatifs, nous avons mis en œuvre une structure de gouvernance et un programme exhaustifs à l'échelle de l'entreprise, qui mettent l'accent sur les principaux éléments touchés, notamment la modification de contrats conclus avec les clients, la planification en matière de fonds propres et de liquidités, la présentation de l'information financière et les évaluations connexes, les systèmes, les processus, la formation et la communication.

Nous évaluons actuellement l'incidence de leur adoption sur nos états financiers consolidés.

Cadre conceptuel de l'information financière (cadre conceptuel)

En mars 2018, l'IASB a publié son *Cadre conceptuel de l'information financière* (Cadre conceptuel) révisé, qui remplace la version antérieure du Cadre conceptuel qui a été publiée en 2010. Les exigences qui y sont énoncées devront être appliquées à compter du 1^{er} novembre 2020. Nous analysons actuellement l'incidence de leur adoption sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 qui établit une norme unique et complète fournissant des indications quant à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs au titre des contrats d'assurance à leur valeur de réalisation actuelle selon l'une de trois approches. En ce qui nous concerne, ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2021 et seront appliquées de manière rétrospective et les données comparatives seront retraitées, sauf si cela se révèle impossible. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage afin de modifier IFRS 17, notamment le report d'un an de la date d'entrée en vigueur. Nous continuerons de surveiller toute initiative de l'IASB. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et des modifications proposées sur nos états financiers consolidés.

Note 3 Juste valeur des instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier. Les dérivés incorporés sont présentés avec les contrats hôtes. Aux fins de l'évaluation, ils sont comptabilisés à la juste valeur lorsque les conditions exigeant la séparation sont respectées.

| | Au 31 octobre 2019 | | | | | | | |
|--|---|--|--|---|---|---|------------------------------|--------------------------|
| | Valeur comptable et juste valeur | | | | Valeur comptable | | Juste valeur | |
| | Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Instruments financiers évalués au coût amorti | Instruments financiers évalués au coût amorti | Total de la valeur comptable | Total de la juste valeur |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | – \$ | 22 283 \$ | – \$ | – \$ | 16 062 \$ | 16 062 \$ | 38 345 \$ | 38 345 \$ |
| Titres | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 137 600 | 8 934 | – | – | – | – | 146 534 | 146 534 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | – | – | 57 223 | 463 | 44 784 | 45 104 | 102 470 | 102 790 |
| | 137 600 | 8 934 | 57 223 | 463 | 44 784 | 45 104 | 249 004 | 249 324 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 246 068 | – | – | – | 60 893 | 60 894 | 306 961 | 306 962 |
| Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable | | | | | | | | |
| Prêts de détail | 275 | 242 | 95 | – | 423 469 | 424 416 | 424 081 | 425 028 |
| Prêts de gros | 7 055 | 1 856 | 451 | – | 185 413 | 184 645 | 194 775 | 194 007 |
| | 7 330 | 2 098 | 546 | – | 608 882 | 609 061 | 618 856 | 619 035 |
| Autres | | | | | | | | |
| Dérivés | 101 560 | – | – | – | – | – | 101 560 | 101 560 |
| Autres actifs (1) | 3 156 | – | – | – | 50 375 | 50 375 | 53 531 | 53 531 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Particuliers | 140 \$ | 17 394 \$ | | | 277 198 \$ | 277 353 \$ | 294 732 \$ | 294 887 \$ |
| Entreprises et gouvernements (2) | 151 | 111 389 | | | 453 942 | 452 536 | 565 482 | 564 076 |
| Banques (3) | – | 3 032 | | | 22 759 | 22 773 | 25 791 | 25 805 |
| | 291 | 131 815 | | | 753 899 | 752 662 | 886 005 | 884 768 |
| Autres | | | | | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 35 069 | – | | | – | – | 35 069 | 35 069 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | – | 218 612 | | | 7 974 | 7 974 | 226 586 | 226 586 |
| Dérivés | 98 543 | – | | | – | – | 98 543 | 98 543 |
| Autres passifs (4) | (1 209) | 91 | | | 61 039 | 61 024 | 59 921 | 59 906 |
| Débitures subordonnées | – | – | | | 9 815 | 9 930 | 9 815 | 9 930 |

| | Au 31 octobre 2018 | | | | | | | |
|--|---|--|--|---|---|---|------------------------------|--------------------------|
| | Valeur comptable et juste valeur | | | | Valeur comptable | Juste valeur | Total de la valeur comptable | Total de la juste valeur |
| | Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Instruments financiers évalués au coût amorti | Instruments financiers évalués au coût amorti | | |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | - \$ | 20 274 \$ | - \$ | - \$ | 16 197 \$ | 16 197 \$ | 36 471 \$ | 36 471 \$ |
| Titres | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 121 031 | 7 227 | - | - | - | - | 128 258 | 128 258 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | - | - | 48 093 | 406 | 46 109 | 45 367 | 94 608 | 93 866 |
| | 121 031 | 7 227 | 48 093 | 406 | 46 109 | 45 367 | 222 866 | 222 124 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 219 108 | - | - | - | 75 494 | 75 490 | 294 602 | 294 598 |
| Prêts, déduction faite de la correction de valeur applicable | | | | | | | | |
| Prêts de détail | 69 | 190 | 94 | - | 397 102 | 394 051 | 397 455 | 394 404 |
| Prêts de gros | 7 129 | 1 540 | 458 | - | 170 236 | 168 087 | 179 363 | 177 214 |
| | 7 198 | 1 730 | 552 | - | 567 338 | 562 138 | 576 818 | 571 618 |
| Autres | | | | | | | | |
| Dérivés | 94 039 | - | - | - | - | - | 94 039 | 94 039 |
| Autres actifs (1) | 1 373 | - | - | - | 46 205 | 46 205 | 47 578 | 47 578 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Particuliers | 150 \$ | 14 602 \$ | | | 255 402 \$ | 255 115 \$ | 270 154 \$ | 269 867 \$ |
| Entreprises et gouvernements (2), (3) | (11) | 102 597 | | | 430 936 | 431 158 | 533 522 | 533 744 |
| Banques (4) | - | 7 072 | | | 25 449 | 25 462 | 32 521 | 32 534 |
| | 139 | 124 271 | | | 711 787 | 711 735 | 836 197 | 836 145 |
| Autres | | | | | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 32 247 | - | | | - | - | 32 247 | 32 247 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | - | 201 839 | | | 4 975 | 4 976 | 206 814 | 206 815 |
| Dérivés | 90 238 | - | | | - | - | 90 238 | 90 238 |
| Autres passifs (3), (5) | (1 434) | 18 | | | 55 766 | 55 729 | 54 350 | 54 313 |
| Débiteures subordonnées | - | - | | | 9 131 | 9 319 | 9 131 | 9 319 |

(1) Comprend les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les instruments financiers comptabilisés dans les autres actifs.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques.

(3) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

(4) Les dépôts de banques correspondent aux dépôts venant de banques réglementées et de banques centrales.

(5) Comprend les acceptations et les instruments financiers comptabilisés dans les autres passifs.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont attribuables aux modifications du risque de crédit correspondent à l'écart entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées. Pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018, il n'y a eu aucune variation importante de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net qui était attribuable aux modifications du risque de crédit. Aux 31 octobre 2019, la mesure dans laquelle les dérivés de crédit ou les instruments similaires limitaient l'exposition maximale au risque de crédit était de 514 millions de dollars (néant au 31 octobre 2018).

Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour nos passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous prenons en considération les variations de notre écart de taux et la durée attendue de l'instrument afin d'évaluer la variation de la juste valeur attribuable aux modifications du risque de crédit.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 ou pour l'exercice clos à cette date (1) | | | | | |
|--|---|------------------|---|---|--------------------------|--------|
| | Valeur à l'échéance contractuelle | Valeur comptable | Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle | Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans les autres éléments du résultat global relativement aux positions encore détenues | | |
| | | | | Au cours de la période | Variation cumulative (2) | |
| Dépôts à terme | | | | | | |
| Particuliers | 17 307 \$ | 17 394 \$ | 87 \$ | 3 \$ | | 22 \$ |
| Entreprises et gouvernements (3) | 110 763 | 111 389 | 626 | (76) | | 210 |
| Banques (4) | 3 031 | 3 032 | 1 | – | | – |
| | 131 101 | 131 815 | 714 | (73) | | 232 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 218 604 | 218 612 | 8 | – | | – |
| Autres passifs | 91 | 91 | – | – | | – |
| | 349 796 \$ | 350 518 \$ | 722 \$ | (73)\$ | | 232 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 ou pour l'exercice clos à cette date (1) | | | | | |
|--|---|------------------|---|---|--------------------------|--------|
| | Valeur à l'échéance contractuelle | Valeur comptable | Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle | Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans les autres éléments du résultat global relativement aux positions encore détenues | | |
| | | | | Au cours de la période | Variation cumulative (2) | |
| Dépôts à terme | | | | | | |
| Particuliers | 14 726 \$ | 14 602 \$ | (124)\$ | (41)\$ | | 19 \$ |
| Entreprises et gouvernements (3), (5) | 102 640 | 102 597 | (43) | (134) | | 285 |
| Banques (4) | 7 067 | 7 072 | 5 | – | | – |
| | 124 433 | 124 271 | (162) | (175) | | 304 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 201 924 | 201 839 | (85) | – | | – |
| Autres passifs | 18 | 18 | – | – | | – |
| | 326 375 \$ | 326 128 \$ | (247)\$ | (175)\$ | | 304 \$ |

(1) Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur attribuable aux modifications du risque de crédit comprises dans le résultat net relativement aux positions encore détenues.

(2) La variation cumulative est mesurée depuis la désignation initiale des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, des pertes liées à la juste valeur de 4 millions de dollars auparavant compris dans les autres éléments du résultat global ont trait aux passifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice (pertes liées à la juste valeur de 7 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

(3) Les dépôts à terme des entreprises et gouvernements comprennent les sommes provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(4) Les dépôts à terme des banques désignent les sommes provenant de banques réglementées et de banques centrales.

(5) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers classés et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent essentiellement les titres détenus à des fins de transaction, les dérivés, les passifs liés aux activités de négociation, ainsi que les actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur, les profits et pertes réalisés et latents étant inscrits dans les revenus autres que d'intérêt.

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|--------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Profits nets (pertes nettes) (1) | | |
| Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (2) | 3 564 \$ | (265)\$ |
| Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (3), (4) | (1 821) | 2 067 |
| | 1 743 \$ | 1 802 \$ |
| Par gamme de produits (1) | | |
| Taux d'intérêt et crédit (4), (5) | 1 534 \$ | 1 535 \$ |
| Titres de participation | (144) | (164) |
| Opérations de change et contrats de négociation de marchandises | 353 | 431 |
| | 1 743 \$ | 1 802 \$ |

- (1) Exclut les montants qui suivent qui ont trait à nos activités d'assurance et sont inscrits au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des états consolidés du résultat net : des profits nets découlant des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de 1 303 millions de dollars (pertes de 400 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).
- (2) Compte non tenu des dérivés désignés comme instruments de couverture. Se reporter à la note 8 pour en savoir davantage sur les profits (pertes) sur ces dérivés.
- (3) Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, des pertes nettes liées à la juste valeur de 1 810 millions de dollars sur les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux attribuables aux variations de notre propre risque de crédit, ont été inclus dans les revenus autres que d'intérêt (profits de 2 052 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).
- (4) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêts de l'évaluation de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentée dans les revenus tirés des activités de négociation est présentée dans le revenu net d'intérêt. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.
- (5) Comprend les profits (pertes) comptabilisés sur les swaps simultanés de taux et de devises.

Revenu net d'intérêt tiré des instruments financiers

Le revenu d'intérêt et le revenu de dividende découlant des actifs financiers et passifs financiers et les coûts de financement connexes sont inclus dans le revenu net d'intérêt.

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|------------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 (1) |
| Revenu d'intérêt et de dividende (2), (3) | | |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (4) | 12 103 \$ | 7 800 \$ |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 1 132 | 802 |
| Instruments financiers évalués au coût amorti | 28 098 | 24 419 |
| | 41 333 | 33 021 |
| Charge d'intérêt (2) | | |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (4) | 10 507 \$ | 6 542 \$ |
| Instruments financiers évalués au coût amorti | 11 077 | 8 527 |
| | 21 584 | 15 069 |
| Revenu net d'intérêt | 19 749 \$ | 17 952 \$ |

- (1) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.
- (2) Exclut les montants suivants qui ont trait à nos activités d'assurance et qui sont inscrits au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des états consolidés du résultat net : revenu d'intérêt de 486 millions de dollars (479 millions au 31 octobre 2018) et frais d'intérêt de 4 millions (4 millions au 31 octobre 2018).
- (3) Inclut un revenu de dividende de 2 057 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1 561 millions au 31 octobre 2018), présenté à titre de revenu d'intérêt et de dividende dans l'état consolidé du résultat net.
- (4) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêts de l'évaluation de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation est présentée dans le revenu net d'intérêt. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Honoraires tirés des instruments financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons tiré des honoraires de 5 270 millions de dollars de nos services bancaires (5 426 millions au 31 octobre 2018). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons aussi tiré des honoraires de 12 117 millions de dollars des services de gestion de placement, de fiducie, de garde, de souscription, de courtage et autres à nos clients de détail et à nos clients institutionnels (11 944 millions au 31 octobre 2018). Ces honoraires sont inclus au poste Revenus autres que d'intérêt.

Juste valeur des actifs et des passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | | | |
|--|---------------------------------------|------------|----------|-----------------------------|--------------|---------------------------------------|------------|----------|-----------------------------|--------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | | 31 octobre 2018 | | | | |
| | Évaluation à la juste valeur selon le | | | Ajustements de compensation | | Évaluation à la juste valeur selon le | | | Ajustements de compensation | |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | | Juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | | Juste valeur |
| Actifs financiers | | | | | | | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | - \$ | 22 283 \$ | - \$ | | \$ 22 283 \$ | - \$ | 20 274 \$ | - \$ | | \$ 20 274 \$ |
| Titres | | | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | | | | |
| Gouvernement canadien (1) | | | | | | | | | | |
| Gouvernement fédéral | 14 655 | 5 474 | - | | 20 129 | 8 342 | 6 231 | - | | 14 573 |
| Provinces et municipalités | - | 11 282 | - | | 11 282 | - | 11 350 | - | | 11 350 |
| États, municipalités et organismes américains (1) | 2 050 | 39 584 | 58 | | 41 692 | 2 068 | 31 030 | 66 | | 33 164 |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE (2) | 2 786 | 3 710 | - | | 6 496 | 1 151 | 9 018 | - | | 10 169 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires (1) | - | 482 | - | | 482 | - | 1 001 | - | | 1 001 |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | | | | |
| Titres non garantis par des créances | - | 1 333 | 2 | | 1 335 | - | 1 023 | 110 | | 1 133 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 1 | 23 643 | 21 | | 23 665 | 2 | 22 303 | 21 | | 22 326 |
| Titres de participation | 38 309 | 1 925 | 1 219 | | 41 453 | 30 847 | 2 547 | 1 148 | | 34 542 |
| | 57 801 | 87 433 | 1 300 | | 146 534 | 42 410 | 84 503 | 1 345 | | 128 258 |
| Titres de placement | | | | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | | | | |
| Gouvernement canadien (1) | | | | | | | | | | |
| Gouvernement fédéral | - | 657 | - | | 657 | - | 238 | - | | 238 |
| Provinces et municipalités | - | 2 898 | - | | 2 898 | - | 1 554 | - | | 1 554 |
| États, municipalités et organismes américains (1) | 210 | 20 666 | - | | 20 876 | - | 18 136 | - | | 18 136 |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | - | 4 251 | - | | 4 251 | - | 1 470 | - | | 1 470 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires (1) | - | 2 675 | 27 | | 2 702 | - | 2 174 | - | | 2 174 |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | | | | |
| TGC (3) | - | 7 300 | - | | 7 300 | - | 6 239 | - | | 6 239 |
| Titres non garantis par des créances | - | 849 | - | | 849 | - | 863 | - | | 863 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | - | 17 537 | 153 | | 17 690 | - | 17 227 | 192 | | 17 419 |
| Titres de participation | 42 | 127 | 294 | | 463 | 42 | 127 | 237 | | 406 |
| | 252 | 56 960 | 474 | | 57 686 | 42 | 48 028 | 429 | | 48 499 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | - | 246 068 | - | | 246 068 | - | 219 108 | - | | 219 108 |
| Prêts | - | 9 294 | 680 | | 9 974 | - | 8 929 | 551 | | 9 480 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Dérivés | | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 1 | 46 095 | 349 | | 46 445 | 1 | 33 862 | 222 | | 34 085 |
| Contrats de change | - | 40 768 | 48 | | 40 816 | - | 43 253 | 53 | | 43 306 |
| Dérivés de crédit | - | 169 | - | | 169 | - | 38 | - | | 38 |
| Autres contrats | 2 852 | 12 674 | 11 | | 15 537 | 5 868 | 11 654 | 296 | | 17 818 |
| Ajustements d'évaluation | - | (712) | 15 | | (697) | - | (631) | 6 | | (625) |
| Total des dérivés, montant brut | 2 853 | 98 994 | 423 | | 102 270 | 5 869 | 88 176 | 577 | | 94 622 |
| Ajustements de compensation | | | | (710) | (710) | | | | (583) | (583) |
| Total des dérivés | | | | | 101 560 | | | | | 94 039 |
| Autres actifs | 1 119 | 1 960 | 77 | | 3 156 | 1 020 | 288 | 65 | | 1 373 |
| | 62 025 \$ | 522 992 \$ | 2 954 \$ | (710) \$ | 587 261 \$ | 49 341 \$ | 469 306 \$ | 2 967 \$ | (583) \$ | 521 031 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Particuliers | - \$ | 17 378 \$ | 156 \$ | | \$ 17 534 \$ | - \$ | 14 362 \$ | 390 \$ | | \$ 14 752 \$ |
| Entreprises et gouvernements (4) | - | 111 540 | - | | 111 540 | - | 102 591 | (5) | | 102 586 |
| Banques | - | 3 032 | - | | 3 032 | - | 7 072 | - | | 7 072 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 20 512 | 14 557 | - | | 35 069 | 17 732 | 14 515 | - | | 32 247 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | - | 218 612 | - | | 218 612 | - | 201 839 | - | | 201 839 |
| Dérivés | | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | - | 39 165 | 934 | | 40 099 | - | 29 620 | 726 | | 30 346 |
| Contrats de change | - | 40 183 | 27 | | 40 210 | - | 41 836 | 32 | | 41 868 |
| Dérivés de crédit | - | 282 | - | | 282 | - | 94 | - | | 94 |
| Autres contrats | 2 675 | 15 776 | 206 | | 18 657 | 4 369 | 13 730 | 380 | | 18 479 |
| Ajustements d'évaluation | - | 12 | (7) | | 5 | - | 29 | 5 | | 34 |
| Total des dérivés, montant brut | 2 675 | 95 418 | 1 160 | | 99 253 | 4 369 | 85 309 | 1 143 | | 90 821 |
| Ajustements de compensation | | | | (710) | (710) | | | | (583) | (583) |
| Total des dérivés | | | | | 98 543 | | | | | 90 238 |
| Autres passifs | 102 | (1 280) | 60 | | (1 118) | 170 | (1 654) | 68 | | (1 416) |
| | 23 289 \$ | 459 257 \$ | 1 376 \$ | (710) \$ | 483 212 \$ | 22 271 \$ | 424 034 \$ | 1 596 \$ | (583) \$ | 447 318 \$ |

- (1) Au 31 octobre 2019, la valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans tous les niveaux de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction s'établissait respectivement à 22 365 millions de dollars et à néant (16 776 millions et néant au 31 octobre 2018), et la valeur de ceux inclus dans tous les niveaux de la juste valeur des titres de placement se chiffrait respectivement à 6 474 millions et à 2 046 millions (4 713 millions et 1 348 millions au 31 octobre 2018).
- (2) OCDE signifie « Organisation de Coopération et de Développement Économiques ».
- (3) TGC signifie « titres garantis par des créances ».
- (4) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Les justes valeurs de nos principaux actifs et passifs évalués de façon récurrente sont établies et classées dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à l'aide des données et techniques d'évaluation suivantes :

Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques

Une majorité de nos dépôts productifs d'intérêts auprès des banques est désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de dépôts à court terme auprès de banques et sont inclus dans le poste Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les données des modèles d'évaluation comprennent les courbes de swaps de taux d'intérêt et les écarts de taux, le cas échéant. Ils sont classés dans les instruments de niveau 2 de la hiérarchie, car les données sont observables.

Obligations d'État (entités gouvernementales canadiennes, américaines et d'autres pays membres de l'OCDE)

Les obligations d'État sont incluses dans les postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains, Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des titres d'emprunt garantis ou émis par des entités gouvernementales sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cours établis par les courtiers ou des prix établis par des vendeurs tiers, et ces titres sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est fondée soit sur les prix des titres, soit sur des techniques d'évaluation qui utilisent des données comme des rendements et des écarts liés au risque implicites dérivés des prix des titres d'entités gouvernementales semblables négociés activement. Les titres dont les prix ou les taux sont observables et qui peuvent être comparés aux prix des transactions, aux cours établis par les courtiers ou aux prix établis par les vendeurs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés au niveau 3 de la hiérarchie.

Obligations sur le marché municipal américain et obligations de sociétés

La juste valeur des obligations sur le marché municipal américain et des obligations de sociétés, qui sont comptabilisées aux postes Titres d'emprunt de sociétés et autres créances, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, est déterminée en fonction de l'un ou l'autre des éléments suivants : les prix des transactions récentes, les cours établis par les courtiers, les services d'établissement des prix ou, dans certains cas, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise des données sur les taux comme des rendements de référence (CDOR, LIBOR et autres taux de référence semblables) et des écarts liés au risque de titres comparables. Les titres dont les prix ou les taux sont observables sont classés au niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés au niveau 3 de la hiérarchie.

Titres adossés à des actifs et titres adossés à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont présentés aux postes Titres adossés à des actifs, Titres adossés à des créances hypothécaires, Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Les données utilisées pour l'évaluation des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires sont, lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché, les cours établis par les contrepartistes ou les syndicataires chefs de file, les cours établis par les courtiers et les prix établis par les vendeurs de titres identiques. Lorsque les prix de titres identiques ne sont pas facilement accessibles, nous avons recours aux modèles standards appliqués dans le secteur qui utilisent des données comme les marges d'escompte, les rendements, le taux de défaillance, le taux de remboursement anticipé et l'ampleur des taux de perte, lesquels sont fondés sur les prix de transaction, les cours établis par les courtiers ou les prix établis par les vendeurs d'instruments comparables. Lorsque les prix et les données sont observables, les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés au niveau 2 de la hiérarchie, autrement, ils sont classés au niveau 3.

Titres de participation

Les titres de participation comprennent des actions ordinaires cotées et non cotées, des titres de participation de sociétés fermées, des fonds communs de placement et des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives, ces titres figurant dans les postes Titres de participation et Engagements afférents à des titres vendus à découvert. La juste valeur des actions ordinaires est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, et ces titres sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. Lorsque les prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas facilement accessibles, la juste valeur est déterminée en se fondant sur les cours du marché de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, notamment les ratios cours/bénéfice et la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les flux de trésorerie projetés et le taux d'actualisation. Les titres de participation de sociétés fermées sont classés au niveau 3 de la hiérarchie, car leurs données ne sont pas observables. Les fonds de couverture sont évalués selon la valeur liquidative. S'il nous est possible de racheter un fonds de couverture à sa valeur liquidative avant la prochaine date de clôture trimestrielle, celui-ci est classé au niveau 2 de la hiérarchie, autrement, il est classé au niveau 3.

Prêts

Les prêts regroupent les prêts sur les métaux de base, les prêts aux entreprises, les acceptations bancaires et les prêts adossés à des actifs. La juste valeur est établie selon les cours du marché, s'ils sont disponibles, ou selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les données suivantes : les taux d'intérêt sur le marché, les prix des métaux de base, les écarts avec le marché des actifs dont les notations et les durées jusqu'à l'échéance sont semblables, la PCD, la fréquence de défaillance attendue fondée sur les cours des dérivés de crédit, si elle est disponible, et les données pertinentes sur les cours, comme le taux contractuel, les dates de montage et d'échéance, le prix de rachat, la fréquence de paiement du coupon et la convention relative au compte des jours. Les prêts assortis de cours ou de données observables sont classés au niveau 2 de la hiérarchie et les prêts assortis de données non observables ayant une incidence significative sur les justes valeurs sont classés au niveau 3 de la hiérarchie.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, comme les options sur taux d'intérêt et sur actions et les contrats à terme standardisés, est fondée sur les cours du marché, et ces titres sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. Les dérivés hors cote comprennent principalement les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change et les dérivés de crédit. Les dérivés sur taux d'intérêt, sur devises et sur actions hors cote ou négociés en Bourse sont inclus dans les postes Contrats de taux d'intérêt, Contrats de change et Autres contrats, respectivement, du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des dérivés hors cote est déterminée au moyen de modèles d'évaluation lorsque les cours du marché ou les données sur les prix consensuels établis par des tiers ne sont pas disponibles. Les modèles d'évaluation, comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tiennent compte des données observables et non observables sur les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et les prix des marchandises (y compris les indices), les écarts de taux, les niveaux correspondants de la volatilité sur le marché et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Les écarts acheteur-vendeur, les rajustements de la valeur du crédit, les ajustements d'évaluation liés au financement, les swaps indexés sur le taux à un jour, les incertitudes liées aux paramètres et aux modèles et le profit ou la perte latent à la création d'une transaction sont d'autres ajustements à la juste valeur. Un instrument dérivé est classé au niveau 2 de la hiérarchie si des données observables sur le marché sont disponibles ou si les données non observables n'ont pas d'incidence importante sur la juste valeur, autrement il est classé au niveau 3.

Titres empruntés ou achetés en vertu de conventions de revente et titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat

Dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, ces instruments sont inclus dans les postes Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés. La juste valeur de ces contrats est calculée au moyen de techniques d'évaluation comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, dont les données sont fondées sur les courbes de taux d'intérêt. Ils sont classés dans les instruments de niveau 2 de la hiérarchie, car les données sont observables.

Dépôts

La majorité de nos dépôts est évaluée au coût amorti, mais certains dépôts sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net englobent les dépôts pris de clients, les certificats de dépôt et de billets émis, ainsi que des obligations liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation des options sur dérivés. Les données des modèles d'évaluation comprennent les courbes de rendements de référence, les écarts de taux, les taux d'intérêt, la volatilité des titres de participation et des taux d'intérêt, les dividendes et les taux de corrélation, le cas échéant. Les dépôts sont classés dans les instruments de niveau 2 ou de niveau 3 de la hiérarchie, selon l'importance des écarts de taux, de la volatilité, des dividendes et des taux de corrélation non observables.

Information quantitative sur les évaluations de la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (instruments de niveau 3)

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer leur juste valeur, les fourchettes et les moyennes pondérées des données non observables.

Au 31 octobre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf les prix, les pourcentages et les ratios)

| Produits | Poste dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur | Juste valeur | | Techniques d'évaluation | Principales données non observables (3) | Fourchettes des valeurs des données (1), (2) | | |
|--|--|-----------------|-----------------|--|---|--|-----------|--|
| | | Actif | Passif | | | Bas | Haut | Moyenne pondérée/répartition des données |
| Instruments financiers non dérivés | | | | | | | | |
| Titres à enchères | Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains | 58 | | Flux de trésorerie actualisés | Marges d'escompte | 1,60 % | 3,00 % | 1,65 % |
| | Titres adossés à des actifs | 2 | | | Taux de défaillance | 3,00 % | 3,00 % | 3,00 % |
| | | | | | Taux de remboursement anticipé | 8,00 % | 8,00 % | 8,00 % |
| | | | | | Taux de recouvrement | 96,50 % | 96,50 % | 96,50 % |
| Titres d'emprunt de sociétés | Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 24 | | Fondée sur les prix | Prix | 20,00 \$ | 131,78 \$ | 110,30 \$ |
| | Prêts | 680 | | Flux de trésorerie actualisés | Écart de taux | 1,02 % | 11,34 % | 6,18 % |
| | | | | | Rehaussement de crédit | 11,82 % | 15,75 % | 13,13 % |
| Créances d'entités gouvernementales et obligations municipales | Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains | - | | Fondée sur les prix | Prix | 65,50 \$ | 100,00 \$ | 65,67 \$ |
| | Titres adossés à des créances | 27 | | Flux de trésorerie actualisés | Rendements | 4,70 % | 6,63 % | 5,80 % |
| | Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 150 | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés fermées, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes | Titres de participation Passifs liés aux dérivés | 1 513 | 10 | Cours de marché d'instruments comparables | Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA | 4,00 X | 24,90 X | 10,23 X |
| | | | | Fondée sur les prix | Ratios c/b | 9,70 X | 29,90 X | 16,11 X |
| | | | | Flux de trésorerie actualisés | Ratios valeur de l'entreprise/revenus | 0,90 X | 5,93 X | 3,55 X |
| | | | | | Escomptes de liquidité (4) | 10,00 % | 40,00 % | 17,64 % |
| | | | | | Taux d'actualisation | 10,00 % | 12,00 % | 10,45 % |
| | | | | | Valeur liquidative/prix (5) | s.o. | s.o. | s.o. |
| Instruments financiers dérivés (6) | | | | | | | | |
| Dérivés sur taux d'intérêt et obligations structurées liées à des taux d'intérêt (7) | Actifs liés aux dérivés | 380 | | Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options | Taux d'intérêt | 1,27 % | 2,16 % | Répartition égale |
| | Passifs liés aux dérivés | | 943 | | Taux des swaps sur IPC | 1,40 % | 2,00 % | Répartition égale |
| | | | | | Corrélation taux d'intérêt/taux d'intérêt | 19,00 % | 67,00 % | Répartition égale |
| | | | | | Corrélation taux de change/taux d'intérêt | 29,00 % | 56,00 % | Répartition égale |
| | | | | | Corrélation taux de change/taux de change | 68,00 % | 68,00 % | Répartition égale |
| Dérivés sur actions et obligations structurées liées à des titres de participation (7) | Actifs liés aux dérivés | 11 | | Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options | Rendement de l'action | 0,10 % | 8,77 % | Tranche inférieure |
| | Dépôts | | 156 | | Corrélation cours des actions/cours des actions | 34,00 % | 95,40 % | Tranche centrale |
| | Passifs liés aux dérivés | | 180 | | Corrélation cours des actions/taux de change | (71,40)% | 30,50 % | Tranche centrale |
| | | | | | Volatilités des cours des actions | 4,00 % | 110,00 % | Tranche supérieure |
| Autres (8) | | | | | | | | |
| | Actifs liés aux dérivés | 32 | | | | | | |
| | Autres actifs | 77 | | | | | | |
| | Dépôts | | - | | | | | |
| | Passifs liés aux dérivés | | 27 | | | | | |
| | Autres passifs | | 60 | | | | | |
| Total | | 2 954 \$ | 1 376 \$ | | | | | |

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf les prix, les pourcentages et les ratios)

| Produits | Poste dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur | Juste valeur | | Techniques d'évaluation | Principales données non observables (3) | Fourchettes des valeurs des données (1), (2) | | |
|--|--|-----------------------------|-----------------|---|---|--|--|---|
| | | Actif | Passif | | | Bas | Haut | Moyenne pondérée/répartition des données |
| Instruments financiers non dérivés | | | | | | | | |
| Titres à enchères | | | | Flux de trésorerie actualisés | Marges d'escompte Taux de défaillance | 1,32 % 3,00 % | 2,70 % 3,00 % | 1,95 % 3,00 % |
| | Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains | 45 | | | | | | |
| | Titres adossés à des actifs | 110 | | | Taux de remboursement anticipé Taux de recouvrement | 4,00 % 96,50 % | 5,50 % 97,50 % | 4,56 % 96,59 % |
| Titres d'emprunt de sociétés | | | | Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés | Prix Écart de taux | 72,00 \$ 0,90 % | 123,06 \$ 11,30 % | 103,84 \$ 4,50 % |
| | Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 28 | | | | | | |
| | Prêts | 551 | | | Rehaussement de crédit | 11,80 % | 15,80 % | 13,10 % |
| Créances d'entités gouvernementales et obligations municipales | | | | Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés | Prix Rendements | 65,50 \$ 3,50 % | 100,00 \$ 7,60 % | 66,41 \$ 5,75 % |
| | Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains | 21 | | | | | | |
| | Titres adossés à des créances hypothécaires | - | | | | | | |
| | Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 185 | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés fermées, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes | | | | Cours de marché d'instruments comparables Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés | Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA Ratios c/b Ratios valeur de l'entreprise/revenus Escomptes de liquidité (4) Taux d'actualisation Valeur liquidative/prix (5) | 6,16 X 9,10 X 0,90 X 10,00 % 10,52 % s.o. | 17,80 X 26,41 X 6,63 X 40,00 % 10,52 % s.o. | 14,46 X 18,26 X 4,86 X 18,27 % 10,52 % s.o. |
| | Titres de participation des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes | 1 385 | 24 | | | | | |
| Instruments financiers dérivés (6) | | | | | | | | |
| Dérivés sur taux d'intérêt et obligations structurées liées à des taux d'intérêt (7) | | | | Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options | Taux d'intérêt Taux des swaps sur IPC Corrélation taux d'intérêt/taux d'intérêt Corrélation taux de change/taux d'intérêt Corrélation taux de change/taux de change | 2,30 % 1,90 % 19,00 % 29,00 % 68,00 % | 3,00 % 2,10 % 67,00 % 56,00 % 68,00 % | Répartition égale Répartition égale Répartition égale Répartition égale Répartition égale |
| | Actifs liés aux dérivés Passifs liés aux dérivés | 260 740 | | | | | | |
| Dérivés sur actions et obligations structurées liées à des titres de participation (7) | | | | Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options | Rendement de l'action Corrélation cours des actions/cours des actions Corrélation cours des actions/taux de change Volatilités des cours des actions | 0,30 % (55,00)% (71,40)% 8,00 % | 8,40 % 100,00 % 30,50 % 164,00 % | Tranche inférieure Tranche centrale Tranche centrale Tranche supérieure |
| | Actifs liés aux dérivés Autres actifs Dépôts Passifs liés aux dérivés Autres passifs | 281 390 328 | | | | | | |
| Autres (8) | | | | | | | | |
| | Actifs liés aux dérivés Autres actifs Dépôts Passifs liés aux dérivés Autres passifs | 36 65 (5) 51 68 | | | | | | |
| Total | | 2 967 \$ | 1 596 \$ | | | | | |

(1) Les valeurs du bas et du haut représentent les données des niveaux réels le plus bas et le plus élevé qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie de produits en particulier. Ces fourchettes de données ne reflètent pas le niveau d'incertitude des données, mais sont influencées par les différents instruments sous-jacents de la catégorie de produits. Par conséquent, les fourchettes de données varieront d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de bilan. Lorsqu'elle est présentée, la moyenne pondérée des valeurs des données est calculée en fonction de la juste valeur relative des instruments de la catégorie de produits. Les moyennes pondérées des dérivés ne sont pas présentées dans le tableau, car elles ne constituent pas une mesure comparable, mais la répartition des principales données non observables dans la fourchette indiquée pour chacune des catégories de produits y est présentée.

(2) Les données fondées sur les prix sont importantes pour certains titres d'emprunt et elles sont fondées sur des données de référence externes, des instruments comparables ou des données de négociation datées d'avant la fin du trimestre. Pour ces instruments, la donnée sur le prix est exprimée en dollars pour chaque tranche de 100 \$ de la valeur nominale. Par exemple, si la donnée sur le prix est de 105 \$, un instrument est évalué à prime sur sa valeur nominale.

(3) Les acronymes désignent les termes suivants : i) bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (BAIIA); ii) cours/bénéfice (c/b) et iii) indice des prix à la consommation (IPC).

(4) La juste valeur des titres, compte tenu des données sur les escomptes de liquidité, totalisait 255 millions de dollars (207 millions au 31 octobre 2018).

(5) La valeur liquidative d'un fonds de couverture est la juste valeur totale de l'actif moins le passif, divisée par le nombre de parts du fonds. Les titres de participation de sociétés fermées sont évalués à la valeur liquidative ou selon des techniques d'évaluation. La fourchette de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour les fonds de couverture ou les titres de participation de sociétés fermées en raison de la dispersion des prix qui découle de la diversité des placements.

(6) Le niveau de regroupement et de diversité de chaque catégorie d'instruments dérivés peut faire en sorte que certaines fourchettes de données soient étendues et que les données y soient réparties inégalement. Dans le tableau, nous avons indiqué si la majorité des données sont concentrées dans la tranche supérieure, centrale ou inférieure de la fourchette, ou si elles sont réparties également dans la fourchette.

(7) Les obligations structurées comprennent des dérivés incorporés sur taux d'intérêt et sur actions dont les données non observables sont semblables à celles des dérivés sur actions et sur taux d'intérêt.

(8) La catégorie Autres inclut principalement des instruments non importants comme les dérivés sur marchandises, les dérivés de change, les contreparties conditionnelles, les contrats d'assurance vie détenus par des banques et les actions rachetables au gré du porteur.

s.o. sans objet

Sensibilité aux données non observables et relations entre les données non observables

Rendement, écarts de taux/marges d'escompte

Le rendement d'un instrument financier correspond au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans un modèle d'évaluation. Une augmentation du rendement, de façon isolée, se traduirait par une diminution de l'évaluation de la juste valeur, et réciproquement. Un écart de taux/une marge d'escompte s'entend de la différence entre le rendement d'un instrument d'emprunt et le rendement d'un instrument de référence. Les instruments de référence sont assortis de notations élevées et d'échéances semblables et sont souvent des obligations d'État. Par conséquent, l'écart de taux ou la marge d'escompte représente le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un actif afin de refléter le rendement du marché nécessaire pour compenser l'incertitude des flux de trésorerie estimatifs. L'écart de taux ou la marge d'escompte d'un instrument fait partie du rendement utilisé dans la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Écart de financement

Les écarts de financement sont les écarts de taux qui s'appliquent spécifiquement aux taux des dépôts ou des financements. Une diminution des écarts de financement, de façon isolée, se traduira par une augmentation de la juste valeur de nos passifs, et réciproquement.

Taux de défaillance

Le taux de défaillance s'entend du taux auquel les emprunteurs omettent d'effectuer leurs remboursements prévus. Une diminution du taux de défaillance donnera habituellement lieu à une augmentation de la juste valeur du prêt, et réciproquement. Cet effet sera beaucoup plus prononcé pour un prêt aux étudiants non garanti par un gouvernement que pour un prêt garanti par un gouvernement.

Taux de remboursement anticipé

Le taux de remboursement anticipé s'entend du taux auquel un prêt sera remboursé par anticipation par rapport à son amortissement prévu. Les remboursements anticipés modifient les flux de trésorerie futurs d'un prêt. Une augmentation du taux de remboursement anticipé, de façon isolée, se traduira par une augmentation de la juste valeur si le taux d'intérêt du prêt est inférieur au taux de réinvestissement en vigueur, et une diminution du taux de remboursement anticipé, de façon isolée, se traduira par une diminution de la juste valeur si le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux de réinvestissement en vigueur. Les taux de remboursement anticipé sont, en général, corrélés négativement par rapport aux taux d'intérêt.

Taux de recouvrement et ampleur des taux de perte

Le taux de recouvrement est une estimation du montant du prêt qui devrait être recouvré en cas de défaillance. Le taux de recouvrement correspond au montant recouvré divisé par le solde du prêt, exprimé en pourcentage. La notion inverse du recouvrement est l'ampleur des taux de perte. L'ampleur des taux de perte est une estimation du montant qui ne sera pas recouvré si un prêt est en défaillance. L'ampleur des taux de perte correspond à la perte divisée par le solde du prêt et elle est exprimée en pourcentage. En général, une augmentation du taux de recouvrement ou une diminution de l'ampleur des taux de perte se traduira par une augmentation de la juste valeur du prêt, et réciproquement.

Taux de volatilité

La volatilité mesure la variabilité potentielle des prix futurs et est souvent évaluée comme écart type des fluctuations des prix. La volatilité est une donnée des modèles d'évaluation des options qui est utilisée pour déterminer la valeur des dérivés et des obligations structurées émises. La volatilité est utilisée pour évaluer les options sur actions, sur taux d'intérêt, sur marchandises et sur devises. Un taux de volatilité plus élevé représente une plus forte probabilité que le taux ou le prix sous-jacent fluctue. Des taux de volatilité plus élevés pourraient se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'option, selon les modalités de l'option. La détermination des taux de volatilité dépend de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, le cours du marché sous-jacent, le prix d'exercice et l'échéance.

Rendement de l'action

Les rendements des actions correspondent aux rendements prévus des actions sous-jacentes, exprimés en pourcentage annuel de leur prix. Les rendements des actions sont utilisés comme données des modèles d'évaluation des prix des contrats à terme de gré à gré sur actions et des options. Une augmentation des rendements des actions se traduira par une diminution du prix à terme et réciproquement. Une augmentation des rendements des actions se traduira par une augmentation ou une diminution de la valeur d'une option, selon les modalités de l'option.

Taux de corrélation

La corrélation est la relation linéaire entre les variations de deux variables différentes. La corrélation est une donnée utilisée pour évaluer les contrats dérivés et les obligations structurées émises lorsque le rendement d'un instrument est déterminé par des variables corrélées. Lorsque les variables sont corrélées positivement, une augmentation d'une variable se traduira par une augmentation de l'autre variable. Lorsque les variables sont corrélées négativement, une augmentation d'une variable se traduira par une diminution de l'autre variable. Les variables en question peuvent faire partie d'une seule catégorie d'actifs ou d'un seul marché (cours des actions, taux d'intérêt, prix des marchandises, écarts de taux et taux de change) ou faire partie de différentes catégories d'actifs (cours des actions par rapport aux taux de change ou taux d'intérêt par rapport aux taux de change). Les variations de la corrélation donneront lieu à une augmentation ou à une diminution de la juste valeur d'un instrument financier selon les modalités de l'instrument.

Taux d'intérêt

Un taux d'intérêt est le montant à payer en pourcentage sur le capital ou le capital nominal. Une augmentation des taux d'intérêt entraînera une diminution de la valeur des flux de trésorerie actualisés d'un instrument financier, et réciproquement.

Taux des swaps sur l'indice des prix à la consommation

Le taux d'un swap sur l'IPC est exprimé en pourcentage d'une augmentation du prix moyen d'un panier de produits et services, par exemple dans les secteurs du transport, de l'alimentation et des soins de santé. Une augmentation du taux des swaps sur IPC se traduira par une augmentation des paiements des swaps sur inflation, et réciproquement.

Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA, ratios c/b, ratios valeur de l'entreprise/revenus et escomptes de liquidité

Les données d'évaluation des titres de participation de sociétés fermées incluent les ratios valeur de l'entreprise/BAIIA, les ratios c/b et les ratios valeur de l'entreprise/revenus. Ces ratios sont utilisés pour calculer soit la valeur de l'entreprise, soit la valeur de l'action d'une société en se fondant sur un multiple des bénéfices ou des revenus estimés. Des multiples plus élevés se traduiront par des justes valeurs plus élevées pour tous les types de ratios, et réciproquement. Un escompte de liquidité peut être appliqué lorsqu'il y a peu de transactions sur lesquelles fonder les évaluations, voire aucune.

Rehaussement de crédit

Le rehaussement de crédit est une donnée utilisée pour évaluer les transactions de titrisation et correspond au montant de la protection contre la perte sur prêts pour une tranche de rang supérieur. Le rehaussement de crédit est exprimé en tant que pourcentage de la taille de la transaction. Une progression du rehaussement de crédit donnera lieu à une diminution de l'écart de taux et à une augmentation de la juste valeur de la tranche, et réciproquement.

Relations entre les données non observables

Les données non observables, y compris celles présentées ci-dessus, soit la marge d'escompte, le taux de défaillance, le taux de remboursement anticipé et le taux de recouvrement et l'ampleur des taux de perte, pourraient ne pas être indépendantes l'une de l'autre. Par exemple, une variation du taux de défaillance, du taux de remboursement anticipé, du taux de recouvrement et de l'ampleur des taux de perte pourrait avoir une incidence sur la marge d'escompte. En général, les marges d'escompte diminueront si les taux de défaillance diminuent ou si les taux de recouvrement augmentent.

Variations de l'évaluation de la juste valeur des instruments évalués de façon récurrente et classés au niveau 3

| | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|---|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|---|
| | Juste valeur au début de la période | Profits (pertes) compris dans le résultat | Profits (pertes) compris dans les autres éléments du résultat global (1) | Achats d'actifs (émissions de passifs) | Règlements de passifs (ventes d'actifs) et autres (2) | Transferts vers le niveau 3 | Transferts hors du niveau 3 | Juste valeur à la fin de la période | Profits (pertes) compris dans le résultat relativement aux actifs et passifs encore détenus |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | | |
| Actif | | | | | | | | | |
| Titres | | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | | | |
| Etats, municipalités et organismes américains | 66 \$ | – \$ | 1 \$ | – \$ | (9)\$ | – \$ | – \$ | 58 \$ | – \$ |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | | | |
| Titres non garantis par des créances | 110 | 15 | – | – | (123) | – | – | 2 | 3 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 21 | 1 | 1 | – | (2) | – | – | 21 | 1 |
| Titres de participation | 1 148 | (76) | 2 | 333 | (226) | 39 | (1) | 1 219 | (20) |
| | 1 345 | (60) | 4 | 333 | (360) | 39 | (1) | 1 300 | (16) |
| Titres de placement | | | | | | | | | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | – | – | – | 27 | – | – | – | 27 | s.o. |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 192 | (3) | 24 | – | (60) | – | – | 153 | s.o. |
| Titres de participation | 237 | – | 16 | 5 | 36 | – | – | 294 | s.o. |
| | 429 | (3) | 40 | 32 | (24) | – | – | 474 | s.o. |
| Prêts | 551 | 40 | 2 | 830 | (481) | 55 | (317) | 680 | 19 |
| Autres | | | | | | | | | |
| Soldes nets des dérivés (3) | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | (504) | (79) | – | (197) | 217 | (7) | (15) | (585) | (42) |
| Contrats de change | 21 | 12 | – | – | (6) | 4 | (10) | 21 | 32 |
| Autres contrats | (84) | 131 | 2 | (131) | 18 | (38) | (93) | (195) | 115 |
| Ajustements d'évaluation | 1 | – | – | – | 21 | – | – | 22 | – |
| Autres actifs | 65 | 28 | – | – | (16) | – | – | 77 | 27 |
| | 1 824 \$ | 69 \$ | 48 \$ | 867 \$ | (631)\$ | 53 \$ | (436)\$ | 1 794 \$ | 135 \$ |
| Passif | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | |
| Particuliers | (390)\$ | (38)\$ | – \$ | (102)\$ | 29 \$ | (214)\$ | 559 \$ | (156)\$ | – \$ |
| Entreprises et gouvernements | 5 | – | – | – | – | – | (5) | – | – |
| Autres | | | | | | | | | |
| Autres passifs | (68) | (16) | (1) | 1 | 24 | – | – | (60) | (12) |
| | (453)\$ | (54)\$ | (1)\$ | (101)\$ | 53 \$ | (214)\$ | 554 \$ | (216)\$ | (12)\$ |

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018

| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur au début de la période | Profits (pertes) compris dans le résultat | Profits (pertes) compris dans les autres éléments du résultat global (1) | Achats d'actifs (émissions de passifs) | Règlements de passifs (ventes d'actifs) et autres (2) | Transferts vers le niveau 3 | Transferts hors du niveau 3 | Juste valeur à la fin de la période | Profits (pertes) compris dans le résultat relativement aux actifs et passifs encore détenus |
|---|-------------------------------------|---|--|--|---|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|---|
| Actif | | | | | | | | | |
| Titres | | | | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : États, municipalités et organismes américains | 508 \$ | 16 \$ | (3)\$ | – \$ | (455)\$ | – \$ | – \$ | 66 \$ | (1)\$ |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | | | |
| Titres non garantis par des créances | 196 | 28 | 2 | – | (116) | – | – | 110 | 1 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 30 | (2) | – | – | (2) | – | (5) | 21 | (1) |
| Titres de participation | 923 | (160) | 37 | 395 | (170) | 125 | (2) | 1 148 | (24) |
| | 1 657 | (118) | 36 | 395 | (743) | 125 | (7) | 1 345 | (25) |
| Titres de placement | | | | | | | | | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | – | – | – | – | – | – | – | – | s.o. |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 29 | (30) | 6 | 125 | (144) | 206 | – | 192 | s.o. |
| Titres de participation | 220 | – | 20 | – | (3) | – | – | 237 | s.o. |
| | 249 | (30) | 26 | 125 | (147) | 206 | – | 429 | s.o. |
| Prêts | 477 | (3) | (3) | 450 | (291) | 16 | (95) | 551 | 14 |
| Autres | | | | | | | | | |
| Soldes nets des dérivés (3) | | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | (455) | 21 | – | 67 | 73 | 7 | (217) | (504) | (3) |
| Contrats de change | 21 | (10) | (4) | 11 | 2 | 5 | (4) | 21 | (5) |
| Autres contrats | (181) | 34 | (2) | (88) | (42) | (36) | 231 | (84) | 79 |
| Ajustements d'évaluation | (16) | – | – | – | 17 | – | – | 1 | – |
| Autres actifs | – | (5) | – | 71 | (1) | – | – | 65 | (5) |
| | 1 752 \$ | (111)\$ | 53 \$ | 1 031 \$ | (1 132)\$ | 323 \$ | (92)\$ | 1 824 \$ | 55 \$ |
| Passif | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | |
| Particuliers | (465)\$ | (36)\$ | (4)\$ | (301)\$ | 44 \$ | (431)\$ | 803 \$ | (390)\$ | (8)\$ |
| Entreprises et gouvernements | – | – | – | 5 | – | – | – | 5 | – |
| Autres | | | | | | | | | |
| Autres passifs | (24) | – | (1) | (53) | 10 | – | – | (68) | 4 |
| | (489)\$ | (36)\$ | (5)\$ | (349)\$ | 54 \$ | (431)\$ | 803 \$ | (453)\$ | (4)\$ |

(1) Ces montants comprennent les profits et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3, s'il y a lieu. Des profits latents sur les titres de placement de 43 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (profits de 33 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, exclusion faite des profits ou des pertes de change découlant de la consolidation.

(2) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés en résultat net.

(3) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2019 comprenait des actifs dérivés de 423 millions de dollars (577 millions au 31 octobre 2018) et des passifs dérivés de 1 160 millions de dollars (1 143 millions au 31 octobre 2018).

s.o. sans objet

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur pour les instruments inscrits à la juste valeur de façon récurrente

Les transferts entre les niveaux 1 et 2, et les transferts d'instruments vers le niveau 3 et hors de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. Pour un actif ou un passif transféré vers le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat du tableau de rapprochement ci-dessus, alors que pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est comprise dans cette même colonne.

Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont effectués selon que la juste valeur est obtenue au moyen des cours des marchés actifs (niveau 1).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, les transferts hors du niveau 1 vers le niveau 2 comprenaient d'autres contrats composés d'actifs liés aux dérivés et de passifs liés aux dérivés totalisant respectivement 1 996 millions de dollars et 621 millions ainsi que des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 1 250 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 202 millions. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts hors du niveau 1 vers le niveau 2 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 529 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 809 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, il n'y a eu aucun transfert important depuis le niveau 2 vers le niveau 1. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts hors du niveau 2 vers le niveau 1 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 65 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 96 millions.

Les transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 sont principalement attribuables à un changement dans l'observabilité d'une donnée sur le marché ou à un changement dans l'importance de l'incidence d'une donnée non observable sur la juste valeur d'un instrument financier.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient ce qui suit :

- des dépôts de particuliers de 214 millions de dollars, attribuables aux changements dans l'importance des données non observables.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient 125 millions de dollars de titres de participation détenus à des fins de transaction, 206 millions de dollars de titres d'emprunt de sociétés et autres créances et 431 millions de dollars de dépôts de particuliers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient ce qui suit :

- des prêts de 317 millions de dollars, attribuables à un changement dans l'importance des données non observables;
- des options sur actions négociées sur le marché hors cote de 86 millions de dollars incluses dans les autres contrats, qui sont composés de 459 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 373 millions de dollars de passifs liés aux dérivés, en raison de changements dans l'observabilité des données sur le marché;
- des dépôts de particuliers de 559 millions de dollars, attribuables aux changements dans l'importance des données non observables.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient :

- 217 millions de dollars de swaps de taux d'intérêt dans les contrats de taux d'intérêt, qui sont composés de 244 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 27 millions de dollars de passifs liés aux dérivés;
- 231 millions de dollars d'options sur actions négociées sur le marché hors cote incluses dans les autres contrats, qui sont composés de 703 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 934 millions de dollars de passifs liés aux dérivés;
- 803 millions de dollars de dépôts de particuliers.

Variations positive et négative de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Un instrument financier est classé au niveau 3 si une ou plusieurs de ses données non observables peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de sa juste valeur. Dans le cadre de l'établissement des états financiers, les niveaux appropriés de ces données non observables sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction. En raison de la nature non observable des cours ou des taux, il peut y avoir une incertitude quant à l'évaluation de ces instruments financiers de niveau 3.

Le tableau suivant résume les effets, sur la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles. Cette analyse de sensibilité vise à illustrer l'incidence éventuelle que peut avoir le facteur d'incertitude relative lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3. Pour la présentation des sensibilités ci-dessous, nous avons compensé les soldes lorsque : i) la variation des facteurs d'évaluation crée une variation des justes valeurs positive et négative qui se compensait, ii) les deux éléments qui se compensaient étaient classés au niveau 3 et iii) les risques étaient gérés et présentés sur la base du solde net. En ce qui concerne la sensibilité globale, il est en pratique improbable que l'ensemble des autres hypothèses raisonnablement possibles se réalisent simultanément.

| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
|---|-------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| | Juste valeur – niveau 3 | Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'alternatives raisonnablement possibles | Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'alternatives raisonnablement possibles | Juste valeur – niveau 3 | Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'alternatives raisonnablement possibles | Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'alternatives raisonnablement possibles |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | |
| Titres | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | |
| États, municipalités et organismes américains | 58 \$ | 1 \$ | (1)\$ | 66 \$ | – \$ | (1)\$ |
| Titres adossés à des actifs | 2 | – | – | 110 | 7 | (10) |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 21 | – | – | 21 | – | – |
| Titres de participation | 1 219 | 13 | (14) | 1 148 | 12 | (12) |
| Titres de placement | | | | | | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | 27 | 1 | (1) | – | – | – |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 153 | 15 | (13) | 192 | 19 | (16) |
| Titres de participation | 294 | 26 | (27) | 237 | 24 | (26) |
| Prêts | 680 | 9 | (12) | 551 | 5 | (7) |
| Dérivés | 423 | 6 | (3) | 577 | 20 | (18) |
| Autres actifs | 77 | – | – | 65 | – | – |
| | 2 954 \$ | 71 \$ | (71)\$ | 2 967 \$ | 87 \$ | (90)\$ |
| Dépôts | (156)\$ | 4 \$ | (4)\$ | (385)\$ | 12 \$ | (11)\$ |
| Dérivés | (1 160) | 20 | (17) | (1 143) | 47 | (54) |
| Autres | | | | | | |
| Autres passifs | (60) | – | – | (68) | – | – |
| | (1 376)\$ | 24 \$ | (21)\$ | (1 596)\$ | 59 \$ | (65)\$ |

Sensibilité

Au 31 octobre 2019, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles se traduirait par une augmentation de 71 millions de dollars et une diminution de 71 millions de la juste valeur des positions représentant un actif de niveau 3, dont une tranche de 43 millions et une tranche de 42 millions, respectivement, seraient inscrites dans les autres composantes des capitaux propres. L'utilisation de ces hypothèses se traduirait par une diminution de 24 millions de dollars et par une augmentation de 21 millions de dollars de la juste valeur des positions représentant un passif de niveau 3.

Données de l'évaluation des instruments de niveau 3 et approches utilisées pour formuler les autres hypothèses raisonnablement possibles

Les données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation des instruments de niveau 3 et les approches adoptées pour élaborer d'autres hypothèses raisonnablement possibles utilisées dans l'analyse de la sensibilité sont résumées ci-dessous.

| Actifs ou passifs financiers | Méthode d'analyse de la sensibilité |
|--|--|
| Titres adossés à des actifs, titres d'emprunt de sociétés, créances d'entités gouvernementales, obligations municipales et prêts | Les sensibilités sont déterminées en ajustant, de plus ou moins un écart type, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur ou les prix des données d'entrée, si un nombre suffisant de prix est relevé, en ajustant les paramètres des données d'entrée, par exemple les écarts de taux, ou en utilisant les prix plafonds et planchers du vendeur comme autre hypothèse raisonnablement possible. |
| Titres à enchères | La sensibilité des titres à enchères est déterminée en diminuant la marge d'escompte pour l'établir entre 13 % et 17 % et en l'augmentant pour l'établir entre 27 % et 31 %, en fonction de la fourchette raisonnable d'incertitude liée à la juste valeur pour chaque marché relatif à un instrument financier en particulier. Les modifications de la marge d'escompte reflètent les fluctuations mensuelles historiques sur le marché des titres adossés à des actifs liés aux prêts étudiants. |
| Titres de participation de sociétés fermées, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes | La sensibilité des titres de participation de sociétés fermées directs est établie en i) ajustant le taux d'actualisation de 2 % lorsque la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est utilisée pour établir la juste valeur, ii) en ajustant les coefficients des prix selon les coefficients de sociétés comparables lorsque des modèles fondés sur les coefficients de prix sont utilisés ou iii) en utilisant une autre approche pour l'évaluation. Les valeurs liquidatives des fonds de titres de participation de sociétés fermées, des fonds de couverture et des dérivés sur actions connexes sont fournies par le gestionnaire du fonds. Par conséquent, il n'y a pas d'autre hypothèse raisonnablement possible pour ces placements. |
| Dérivés sur taux d'intérêt | Les sensibilités des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur devises sont obtenues au moyen de l'ajout ou de la soustraction d'un écart type des données et d'un montant correspondant à l'incertitude du modèle et des paramètres, le cas échéant. |
| Dérivés sur actions | La sensibilité de la position de niveau 3 est déterminée en ajoutant aux données non observables du modèle ou en soustrayant de celles-ci un écart type des données de marché des services d'établissement des prix, notamment la volatilité, les dividendes ou les corrélations, selon le cas. |
| Financement bancaire et dépôts | Les sensibilités des dépôts sont calculées en appliquant à la courbe de financement une fluctuation positive ou négative d'un certain nombre de points de base. |
| Obligations structurées | Les sensibilités dans le cas des obligations structurées liées à des taux d'intérêt et à des titres de participation sont calculées en ajustant les données de plus ou moins un écart type et, dans le cas des autres dépôts, en estimant une fluctuation positive ou négative raisonnable de la courbe de financement de plus ou moins certains points de base. |

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | | |
|--|---|--|------------|-----------|------------|--------------------------|
| | La juste valeur correspond toujours approximativement à la valeur comptable (1) | La juste valeur pourrait ne pas correspondre approximativement à la valeur comptable | | | | Total de la juste valeur |
| | | Évaluation à la juste valeur selon le | | | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 16 062 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 16 062 \$ |
| Titres au coût amorti (2) | – | 523 | 44 581 | – | 45 104 | 45 104 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 48 784 | – | 12 110 | – | 12 110 | 60 894 |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts de détail | 66 647 | – | 352 717 | 5 052 | 357 769 | 424 416 |
| Prêts de gros | 6 596 | – | 173 274 | 4 775 | 178 049 | 184 645 |
| | 73 243 | – | 525 991 | 9 827 | 535 818 | 609 061 |
| Autres actifs | 49 761 | – | 469 | 145 | 614 | 50 375 |
| | 187 850 | 523 | 583 151 | 9 972 | 593 646 | 781 496 |
| Dépôts | | | | | | |
| Particuliers | 195 583 | – | 81 179 | 591 | 81 770 | 277 353 |
| Entreprises et gouvernements | 296 166 | – | 155 646 | 724 | 156 370 | 452 536 |
| Banques | 15 093 | – | 7 671 | 9 | 7 680 | 22 773 |
| | 506 842 | – | 244 496 | 1 324 | 245 820 | 752 662 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 7 974 | – | – | – | – | 7 974 |
| Autres passifs | 50 601 | – | 445 | 9 978 | 10 423 | 61 024 |
| Débiteures subordonnées | 8 | – | 9 864 | 58 | 9 922 | 9 930 |
| | 565 425 \$ | – \$ | 254 805 \$ | 11 360 \$ | 266 165 \$ | 831 590 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|--|---|--|------------|-----------|------------|--------------------------|
| | La juste valeur correspond toujours approximativement à la valeur comptable (1) | La juste valeur pourrait ne pas correspondre approximativement à la valeur comptable | | | | Total de la juste valeur |
| | | Évaluation à la juste valeur selon le | | | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 16 197 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 16 197 \$ |
| Titres au coût amorti (2) | – | 470 | 44 897 | – | 45 367 | 45 367 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 57 099 | – | 18 391 | – | 18 391 | 75 490 |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts de détail | 65 847 | – | 323 114 | 5 090 | 328 204 | 394 051 |
| Prêts de gros | 8 889 | – | 154 781 | 4 417 | 159 198 | 168 087 |
| | 74 736 | – | 477 895 | 9 507 | 487 402 | 562 138 |
| Autres actifs | 45 559 | – | 480 | 166 | 646 | 46 205 |
| | 193 591 | 470 | 541 663 | 9 673 | 551 806 | 745 397 |
| Dépôts | | | | | | |
| Particuliers | 184 887 | – | 69 606 | 622 | 70 228 | 255 115 |
| Entreprises et gouvernements | 270 349 | – | 160 010 | 799 | 160 809 | 431 158 |
| Banques | 15 218 | – | 10 235 | 9 | 10 244 | 25 462 |
| | 470 454 | – | 239 851 | 1 430 | 241 281 | 711 735 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 4 264 | – | 712 | – | 712 | 4 976 |
| Autres passifs (3) | 46 195 | – | 406 | 9 128 | 9 534 | 55 729 |
| Débiteures subordonnées | – | – | 9 260 | 59 | 9 319 | 9 319 |
| | 520 913 \$ | – \$ | 250 229 \$ | 10 617 \$ | 260 846 \$ | 781 759 \$ |

- (1) Le niveau de certains instruments financiers n'a pas été établi, car la valeur comptable de ceux-ci se rapproche toujours de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme (instruments qui sont à recevoir ou à payer à vue ou qui sont assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois) et de leur risque de crédit négligeable.
- (2) Inclus dans le poste Titres – Placements, déduction faite de la correction de valeur applicable, dans les bilans consolidés.
- (3) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti et présentés dans le tableau ci-dessus est établie au moyen des techniques d'évaluation et des données suivantes.

Titres au coût amorti

La juste valeur des obligations d'entités gouvernementales, des obligations de sociétés et de titres adossés à des actifs est fondée sur les prix cotés. La juste valeur de certaines obligations d'État de pays non membres de l'OCDE est fondée sur les prix du vendeur ou calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les courbes de rendement des obligations d'État d'autres pays. Dans le cas des titres adossés à des actifs, lorsque les prix du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les données d'entrée des modèles d'évaluation comprennent habituellement les taux d'intérêt en vigueur, les écarts et les rendements de titres comparables, les paiements anticipés et la PCD.

Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés

Les méthodes d'évaluation utilisées pour les instruments à long terme sont décrites dans la rubrique Juste valeur des actifs et des passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. En général, la valeur comptable des instruments à court terme avoisine leur juste valeur.

Prêts de détail

Les prêts de détail comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit. Pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers et aux petites entreprises, nous séparons le portefeuille selon certaines caractéristiques, telles que le type de produit, le taux d'intérêt contractuel, la durée jusqu'à l'échéance et la notation de crédit, selon le cas. La juste valeur de ces prêts est établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données applicables comme les taux d'intérêt en vigueur, les taux affichés et les taux contractuels des clients, les escomptes des clients, les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et les ratios prêt-valeur. La juste valeur des créances sur cartes de crédit est également calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les taux de rendement, les sorties du bilan et les taux de paiements mensuels du portefeuille. En général, la valeur comptable des prêts à court terme et à taux variable se rapproche de leur juste valeur.

Prêts de gros

Les prêts de gros sont évalués en fonction des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Autrement, la juste valeur est établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les données suivantes : les taux d'intérêt sur le marché et les écarts avec le marché des actifs dont les notations et les durées jusqu'à l'échéance sont semblables, la PCD, la fréquence de défaillance attendue fondée sur les cours des swaps sur défaillance de crédit, si elle est disponible, et les données pertinentes sur les cours, comme le taux contractuel, les dates de montage et d'échéance, le prix de rachat, la fréquence et la date de paiement du coupon convenues.

Dépôts

Les dépôts se composent de dépôts à vue, sur préavis et à terme, qui comprennent des billets de dépôt de premier rang que nous avons émis à des fins de financement à long terme. La juste valeur des dépôts à terme est établie au moyen de l'une des techniques d'évaluation suivantes : i) pour les dépôts à terme et autres instruments semblables, nous répartissons le portefeuille selon la durée jusqu'à l'échéance. La juste valeur de ces instruments est établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données telles que les taux offerts aux clients pour de nouveaux contrats assortis des échéances correspondantes; ii) pour les billets de dépôt de premier rang, nous avons recours aux prix négociés réels, aux prix du vendeur ou à la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données la courbe des taux d'intérêt sur le marché et nos écarts de financement. La valeur comptable des dépôts à vue, sur préavis et à court terme correspond approximativement à leur juste valeur.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent des montants à recevoir et des montants à payer relativement à certaines marchandises. La juste valeur des montants à recevoir et à payer relativement aux marchandises est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données applicables comme les taux d'intérêt du marché, les écarts de taux des contreparties, nos écarts de financement, les prix à terme des marchandises et les prix au comptant.

Débetures subordonnées

La juste valeur des débetures subordonnées se fonde sur les cours du marché, les cours établis par les courtiers ou les prix établis par les vendeurs, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours ne peuvent être observés, la juste valeur est établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant des données pertinentes, notamment les taux d'intérêt sur le marché et les écarts de taux.

Valeur comptable des titres

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | | | |
|---|------------------------------|---------------------|--------------------|----------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| | Durée jusqu'à l'échéance (1) | | | | | Sans échéance précise | Total |
| | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | De 5 ans à 10 ans | Plus de 10 ans | | |
| Titres détenus à des fins de transaction (2) | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | |
| Gouvernement canadien | 1 974 \$ | 11 265 \$ | 7 783 \$ | 1 778 \$ | 8 611 \$ | – \$ | 31 411 \$ |
| États, municipalités et organismes américains | 771 | 7 122 | 8 601 | 9 537 | 15 661 | – | 41 692 |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | 538 | 1 418 | 2 211 | 1 466 | 863 | – | 6 496 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | – | – | – | – | 482 | – | 482 |
| Titres adossés à des actifs | 359 | 63 | 308 | 267 | 338 | – | 1 335 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | | | | | | | |
| Acceptations bancaires | 433 | – | – | – | – | – | 433 |
| Certificats de dépôt | 586 | 383 | 75 | 20 | 6 | – | 1 070 |
| Autres (3) | 1 369 | 2 773 | 8 268 | 2 827 | 6 925 | – | 22 162 |
| Titres de participation | – | – | – | – | – | 41 453 | 41 453 |
| | 6 030 | 23 024 | 27 246 | 15 895 | 32 886 | 41 453 | 146 534 |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (2) | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | |
| Gouvernement canadien | | | | | | | |
| Gouvernement fédéral | | | | | | | |
| Coût amorti | – | 5 | 596 | – | 54 | – | 655 |
| Juste valeur | – | 5 | 595 | – | 57 | – | 657 |
| Rendement (4) | – | 1,1 % | 1,4 % | – | 4,2 % | – | 1,7 % |
| Provinces et municipalités | | | | | | | |
| Coût amorti | – | 4 | 954 | 13 | 1 907 | – | 2 878 |
| Juste valeur | – | 4 | 953 | 14 | 1 927 | – | 2 898 |
| Rendement (4) | – | 4,8 % | 2,7 % | 4,5 % | 2,8 % | – | 2,8 % |
| États, municipalités et organismes américains | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 597 | 1 085 | 3 290 | 829 | 13 986 | – | 20 787 |
| Juste valeur | 1 598 | 1 087 | 3 294 | 844 | 14 053 | – | 20 876 |
| Rendement (4) | 2,1 % | 1,8 % | 2,0 % | 2,9 % | 2,7 % | – | 2,5 % |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | | | | | | | |
| Coût amorti | 236 | 178 | 3 839 | 1 | – | – | 4 254 |
| Juste valeur | 236 | 178 | 3 836 | 1 | – | – | 4 251 |
| Rendement (4) | 1,2 % | 2,1 % | 2,4 % | 3,8 % | – | – | 2,3 % |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | | | | | | | |
| Coût amorti | – | – | – | 206 | 2 503 | – | 2 709 |
| Juste valeur | – | – | – | 205 | 2 497 | – | 2 702 |
| Rendement (4) | – | – | – | 3,0 % | 2,7 % | – | 2,7 % |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 | – | 8 | 3 982 | 4 190 | – | 8 181 |
| Juste valeur | – | – | 8 | 3 972 | 4 169 | – | 8 149 |
| Rendement (4) | 0,0 % | – | 3,2 % | 3,2 % | 3,1 % | – | 3,2 % |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 564 | 3 222 | 12 668 | 79 | 122 | – | 17 655 |
| Juste valeur | 1 565 | 3 225 | 12 673 | 89 | 138 | – | 17 690 |
| Rendement (4) | 1,4 % | 1,9 % | 2,0 % | 2,0 % | 3,1 % | – | 1,9 % |
| Titres de participation | | | | | | | |
| Coût | – | – | – | – | – | 248 | 248 |
| Juste valeur (5) | – | – | – | – | – | 463 | 463 |
| Coût amorti | 3 398 | 4 494 | 21 355 | 5 110 | 22 762 | 248 | 57 367 |
| Juste valeur | 3 399 | 4 499 | 21 359 | 5 125 | 22 841 | 463 | 57 686 |
| Coût amorti (2) | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | |
| Gouvernement canadien | 682 | 1 978 | 9 831 | 1 515 | – | – | 14 006 |
| États, municipalités et organismes américains | 297 | 478 | 1 680 | 2 018 | 12 190 | – | 16 663 |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | 2 252 | 1 431 | 1 634 | – | – | – | 5 317 |
| Titres adossés à des actifs | – | 9 | 616 | – | – | – | 625 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 400 | 1 853 | 5 717 | 145 | 58 | – | 8 173 |
| Coût amorti, déduction faite de la correction de valeur | 3 631 | 5 749 | 19 478 | 3 678 | 12 248 | – | 44 784 |
| Juste valeur | 3 631 | 5 822 | 19 628 | 3 746 | 12 277 | – | 45 104 |
| Total de la valeur comptable des titres | 13 060 \$ | 33 272 \$ | 68 083 \$ | 24 698 \$ | 67 975 \$ | 41 916 \$ | 249 004 \$ |

Au 31 octobre 2018

| (en millions de dollars canadiens) | Durée jusqu'à l'échéance (1) | | | | | Sans échéance précise | Total |
|---|------------------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | De 5 ans à 10 ans | Plus de 10 ans | | |
| Titres détenus à des fins de transaction (2) | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | |
| Gouvernement canadien | 1 860 \$ | 7 237 \$ | 7 983 \$ | 2 244 \$ | 6 599 \$ | – \$ | 25 923 \$ |
| États, municipalités et organismes américains | 595 | 3 715 | 9 836 | 5 119 | 13 899 | – | 33 164 |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | 1 367 | 3 932 | 3 456 | 635 | 779 | – | 10 169 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | – | – | 114 | 93 | 794 | – | 1 001 |
| Titres adossés à des actifs | 126 | 14 | 215 | 369 | 409 | – | 1 133 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | | | | | | | |
| Acceptations bancaires | 326 | – | – | – | – | – | 326 |
| Certificats de dépôt | 300 | 84 | 48 | 3 | 25 | – | 460 |
| Autres (3) | 2 120 | 4 058 | 6 720 | 3 099 | 5 543 | – | 21 540 |
| Titres de participation | – | – | – | – | – | 34 542 | 34 542 |
| | 6 694 | 19 040 | 28 372 | 11 562 | 28 048 | 34 542 | 128 258 |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (2) | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | |
| Gouvernement canadien | | | | | | | |
| Gouvernement fédéral | | | | | | | |
| Coût amorti | – | – | 173 | 15 | 56 | – | 244 |
| Juste valeur | – | – | 169 | 15 | 54 | – | 238 |
| Rendement (4) | – | – | 1,7 % | 1,8 % | 4,5 % | – | 2,3 % |
| Provinces et municipalités | | | | | | | |
| Coût amorti | – | 51 | 673 | 236 | 618 | – | 1 578 |
| Juste valeur | – | 51 | 672 | 234 | 597 | – | 1 554 |
| Rendement (4) | – | 1,7 % | 2,9 % | 2,0 % | 4,0 % | – | 3,1 % |
| États, municipalités et organismes américains | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 355 | 132 | 2 766 | 635 | 13 112 | – | 18 000 |
| Juste valeur | 1 355 | 131 | 2 768 | 643 | 13 239 | – | 18 136 |
| Rendement (4) | 2,4 % | 2,1 % | 2,3 % | 3,2 % | 3,0 % | – | 2,8 % |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | | | | | | | |
| Coût amorti | 225 | 86 | 1 090 | 67 | 1 | – | 1 469 |
| Juste valeur | 225 | 86 | 1 091 | 67 | 1 | – | 1 470 |
| Rendement (4) | 0,6 % | 2,4 % | 2,3 % | 1,4 % | 4,2 % | – | 2,0 % |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | | | | | | | |
| Coût amorti | – | – | 59 | 193 | 1 924 | – | 2 176 |
| Juste valeur | – | – | 59 | 193 | 1 922 | – | 2 174 |
| Rendement (4) | – | – | 1,6 % | 3,4 % | 2,9 % | – | 2,9 % |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | |
| Coût amorti | – | – | – | 2 662 | 4 442 | – | 7 104 |
| Juste valeur | – | – | – | 2 657 | 4 445 | – | 7 102 |
| Rendement (4) | – | – | – | 3,6 % | 3,4 % | – | 3,4 % |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | | | | | | | |
| Coût amorti | 4 119 | 1 769 | 10 785 | 399 | 367 | – | 17 439 |
| Juste valeur | 4 120 | 1 772 | 10 783 | 390 | 354 | – | 17 419 |
| Rendement (4) | 1,5 % | 1,8 % | 2,0 % | 3,0 % | 4,1 % | – | 1,9 % |
| Titres de participation | | | | | | | |
| Coût | – | – | – | – | – | 222 | 222 |
| Juste valeur (5) | – | – | – | – | – | 406 | 406 |
| Coût amorti | 5 699 | 2 038 | 15 546 | 4 207 | 20 520 | 222 | 48 232 |
| Juste valeur | 5 700 | 2 040 | 15 542 | 4 199 | 20 612 | 406 | 48 499 |
| Coût amorti (2) | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | |
| Gouvernement canadien | | | | | | | |
| États, municipalités et organismes américains | 1 762 | 1 427 | 10 863 | 2 381 | – | – | 16 433 |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | 69 | 115 | 2 231 | 2 177 | 9 736 | – | 14 328 |
| Titres adossés à des actifs | 2 601 | 1 386 | 2 800 | – | – | – | 6 787 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | – | 5 | 1 035 | 29 | – | – | 1 069 |
| | 253 | 1 434 | 5 566 | 161 | 78 | – | 7 492 |
| Coût amorti, déduction faite de la correction de valeur | | | | | | | |
| Juste valeur | 4 685 | 4 367 | 22 495 | 4 748 | 9 814 | – | 46 109 |
| | 4 687 | 4 360 | 22 286 | 4 635 | 9 399 | – | 45 367 |
| Total de la valeur comptable des titres | 17 079 \$ | 25 447 \$ | 66 409 \$ | 20 509 \$ | 58 474 \$ | 34 948 \$ | 222 866 \$ |

- (1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de proroger leur emprunt ou de le rembourser à l'avance, avec ou sans pénalité.
- (2) Les titres détenus à des fins de transaction et les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres inscrits au coût amorti, qui font partie des titres de placement, sont comptabilisés au coût amorti et sont présentés déduction faite de toute correction de valeur pour pertes de crédit.
- (3) Comprend principalement des titres d'emprunt de sociétés, des titres d'emprunt d'organismes supranationaux, ainsi que du papier commercial.
- (4) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.
- (5) Certains titres de participation non détenus à des fins de transaction ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons sorti des titres de participation évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global d'un montant de 129 millions de dollars (8 millions au 31 octobre 2018). À la date de cession, le profit cumulatif se chiffrait à 1 million de dollars (perte de 1 million au 31 octobre 2018).

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (1), (2)

| | Aux | | | | | | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | Coût/ coût amorti | Profits bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur | Coût/ coût amorti | Profits bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Titres d'emprunt émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| Gouvernement canadien | | | | | | | | |
| Gouvernement fédéral (3) | 655 \$ | 3 \$ | (1)\$ | 657 \$ | 244 \$ | – \$ | (6)\$ | 238 \$ |
| Provinces et municipalités | 2 878 | 43 | (23) | 2 898 | 1 578 | 2 | (26) | 1 554 |
| États, municipalités et organismes américains (3) | 20 787 | 215 | (126) | 20 876 | 18 000 | 285 | (149) | 18 136 |
| Entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE | 4 254 | 2 | (5) | 4 251 | 1 469 | 2 | (1) | 1 470 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires (3) | 2 709 | 1 | (8) | 2 702 | 2 176 | 1 | (3) | 2 174 |
| Titres adossés à des actifs | | | | | | | | |
| TGC | 7 334 | 1 | (35) | 7 300 | 6 248 | 1 | (10) | 6 239 |
| Titres non garantis par des créances | 847 | 4 | (2) | 849 | 856 | 9 | (2) | 863 |
| Titres d'emprunt de sociétés et autres créances | 17 655 | 45 | (10) | 17 690 | 17 439 | 22 | (42) | 17 419 |
| Titres de participation | 248 | 218 | (3) | 463 | 222 | 186 | (2) | 406 |
| | 57 367 \$ | 532 \$ | (213)\$ | 57 686 \$ | 48 232 \$ | 508 \$ | (241)\$ | 48 499 \$ |

- (1) Compte non tenu de titres détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie de 44 784 millions de dollars au 31 octobre 2019 qui sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes de crédit (46 109 millions au 31 octobre 2018).
- (2) Les gains et les pertes bruts latents comprennent une correction de valeur pour pertes de crédit de (3) millions de dollars liée à des titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2019 (11 millions au 31 octobre 2018) comptabilisée en résultat et dans les autres composantes des capitaux propres.
- (3) La plupart des titres adossés à des créances hypothécaires se rapportent à des prêts hypothécaires résidentiels. Le coût/coût amorti, les profits bruts latents, les pertes brutes latentes et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se chiffraient respectivement à 2 051 millions de dollars, à 1 million, à 6 millions et à 2 046 millions au 31 octobre 2019 (1 442 millions, néant, 6 millions et 1 436 millions au 31 octobre 2018).

Correction de valeur pour pertes de crédit sur les titres de placement

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur, par niveau, pour les titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti.

Les éléments de rapprochement sont les suivants :

- Transferts entre les stades – On présume qu'ils surviennent avant toute réévaluation correspondante de la correction de valeur.
- Achats – Ils reflètent la correction de valeur établie pour les actifs nouvellement comptabilisés durant la période, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Ventes et arrivées à échéance – Elles reflètent la correction de valeur établie pour les actifs décomptabilisés durant la période sans qu'une perte de crédit ait été subie, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition – Ils reflètent les faits suivants : l'incidence des variations des données ou hypothèses relatives aux modèles, y compris les changements dans les conditions macroéconomiques prospectives, les remboursements partiels, les changements d'évaluation à la suite d'un transfert entre les stades et la désactualisation de la valeur temps de l'argent du fait du passage du temps.

Correction de valeur pour pertes de crédit – titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾

Pour les exercices clos

| (en millions de dollars canadiens) | le 31 octobre 2019 | | | | le 31 octobre 2018 | | | |
|--|--------------------|---------|------------------------|-------|--------------------|---------|-----------|-------|
| | Productifs | | Dépréciés | | Productifs | | Dépréciés | |
| | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 ⁽²⁾ | Total | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total |
| Solde au début de la période | 4 \$ | 7 \$ | – \$ | 11 \$ | 3 \$ | 22 \$ | – \$ | 25 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | | | | | | | |
| Transferts vers le stade 1 | – | – | – | – | 5 | (5) | – | – |
| Transferts vers le stade 2 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Transferts vers le stade 3 | – | – | – | – | (36) | – | 36 | – |
| Achats | 5 | – | – | 5 | 85 | – | – | 85 |
| Ventes et arrivées à échéance | (3) | (7) | – | (10) | (47) | (17) | 25 | (39) |
| Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition | (2) | 1 | (8) | (9) | (8) | 7 | – | (1) |
| Sorties du bilan | – | – | – | – | – | – | (62) | (62) |
| Écart de change et autres | – | (1) | 1 | – | 2 | – | 1 | 3 |
| Solde à la fin de la période | 4 \$ | – \$ | (7)\$ | (3)\$ | 4 \$ | 7 \$ | – \$ | 11 \$ |

(1) Les pertes de crédit attendues sur les titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas comptabilisées séparément dans le bilan, car les titres visés sont inscrits à la juste valeur. Le cumul des pertes de crédit comptabilisé en résultat net est présenté au poste Autres composantes des capitaux propres.

(2) Comprend la correction de valeur sur les titres dépréciés acquis.

Correction de valeur pour pertes de crédit – titres au coût amorti

Pour les exercices clos

| (en millions de dollars canadiens) | le 31 octobre 2019 | | | | le 31 octobre 2018 | | | |
|--|--------------------|---------|-----------|-------|--------------------|---------|-----------|-------|
| | Productifs | | Dépréciés | | Productifs | | Dépréciés | |
| | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total |
| Solde au début de la période | 6 \$ | 32 \$ | – \$ | 38 \$ | 9 \$ | 45 \$ | – \$ | 54 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | | | | | | | |
| Transferts vers le stade 1 | – | – | – | – | 3 | (3) | – | – |
| Transferts vers le stade 2 | – | – | – | – | (7) | 7 | – | – |
| Transferts vers le stade 3 | – | – | – | – | – | (2) | 2 | – |
| Achats | 7 | – | – | 7 | 5 | – | – | 5 |
| Ventes et arrivées à échéance | (1) | – | – | (1) | (3) | (11) | – | (14) |
| Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition | (6) | (15) | – | (21) | (2) | (3) | – | (5) |
| Sorties du bilan | – | – | – | – | – | – | (2) | (2) |
| Écart de change et autres | (1) | 2 | – | 1 | 1 | (1) | – | – |
| Solde à la fin de la période | 5 \$ | 19 \$ | – \$ | 24 \$ | 6 \$ | 32 \$ | – \$ | 38 \$ |

Exposition au risque de crédit selon la notation interne du risque

Le tableau suivant présente la juste valeur des titres d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que la valeur comptable brute des titres évalués au coût amorti. Les notations du risque sont basées sur les évaluations internes utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues à la date de clôture telles qu'elles figurent dans les grilles de notations internes de la rubrique Risque de crédit de notre rapport de gestion.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | |
|---|-----------------|---------|-------------|-----------|-----------------|---------|-------------|-----------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | Productifs | | Dépréciés | | Productifs | | Dépréciés | |
| | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 (1) | Total | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 (1) | Total |
| Titres de placement | | | | | | | | |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Qualité investissement | 56 671 \$ | 1 \$ | – \$ | 56 672 \$ | 46 956 \$ | 479 \$ | – \$ | 47 435 \$ |
| Qualité inférieure | 400 | 1 | – | 401 | 500 | 33 | – | 533 |
| Dépréciés | – | – | 150 | 150 | – | – | 125 | 125 |
| | 57 071 \$ | 2 \$ | 150 \$ | 57 223 \$ | 47 456 \$ | 512 \$ | 125 \$ | 48 093 \$ |
| Éléments non soumis à des tests de dépréciation (2) | | | | 463 | | | | 406 |
| | | | | 57 686 \$ | | | | 48 499 \$ |
| Titres au coût amorti | | | | | | | | |
| Qualité investissement | 43 681 \$ | 46 \$ | – \$ | 43 727 \$ | 44 958 \$ | 119 \$ | – \$ | 45 077 \$ |
| Qualité inférieure | 695 | 386 | – | 1 081 | 367 | 703 | – | 1 070 |
| Dépréciés | – | – | – | – | – | – | – | – |
| | 44 376 \$ | 432 \$ | – \$ | 44 808 \$ | 45 325 \$ | 822 \$ | – \$ | 46 147 \$ |
| Correction de valeur pour pertes de crédit | 5 | 19 | – | 24 | 6 | 32 | – | 38 |
| Coût amorti | 44 371 \$ | 413 \$ | – \$ | 44 784 \$ | 45 319 \$ | 790 \$ | – \$ | 46 109 \$ |

(1) Comprend des titres dépréciés acquis de 150 millions de dollars (125 millions au 31 octobre 2018).

(2) Les titres de placement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation sont des titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Note 5 Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit

Prêts, par portefeuille et par secteur géographique, déduction faite de la correction de valeur

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | | |
|--|--------------------|------------|-------------|------------|---------------------------------------|---|
| | Canada | États-Unis | Autres pays | Total | Corrections de valeur pour pertes (1) | Total, déduction faite de la correction de valeur |
| Prêts de détail (2) | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 287 767 \$ | 17 012 \$ | 3 312 \$ | 308 091 \$ | (402)\$ | 307 689 \$ |
| Prêts aux particuliers | 81 547 | 7 399 | 3 304 | 92 250 | (762) | 91 488 |
| Prêts sur cartes de crédit (3) | 19 617 | 439 | 255 | 20 311 | (791) | 19 520 |
| Prêts aux petites entreprises (4) | 5 434 | – | – | 5 434 | (50) | 5 384 |
| Prêts de gros (2), (5) | 124 312 | 53 782 | 17 776 | 195 870 | (1 095) | 194 775 |
| Total des prêts | 518 677 \$ | 78 632 \$ | 24 647 \$ | 621 956 \$ | (3 100)\$ | 618 856 \$ |
| Engagements inutilisés – Prêts de détail | 208 336 | 5 063 | 801 | 214 200 | (225) | |
| Engagements inutilisés – Prêts de gros | 101 017 | 176 022 | 54 982 | 332 021 | (70) | |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|--|--------------------|------------|-------------|------------|---------------------------------------|---|
| | Canada | États-Unis | Autres pays | Total | Corrections de valeur pour pertes (1) | Total, déduction faite de la correction de valeur |
| Prêts de détail (2) | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 265 831 \$ | 13 493 \$ | 3 147 \$ | 282 471 \$ | (382)\$ | 282 089 \$ |
| Prêts aux particuliers | 82 112 | 7 172 | 3 416 | 92 700 | (841) | 91 859 |
| Prêts sur cartes de crédit (3) | 18 793 | 368 | 254 | 19 415 | (725) | 18 690 |
| Prêts aux petites entreprises (4) | 4 866 | – | – | 4 866 | (49) | 4 817 |
| Prêts de gros (2), (5) | 103 069 | 59 442 | 17 767 | 180 278 | (915) | 179 363 |
| Total des prêts | 474 671 \$ | 80 475 \$ | 24 584 \$ | 579 730 \$ | (2 912)\$ | 576 818 \$ |
| Engagements inutilisés – Prêts de détail (6) | 199 395 | 4 007 | 1 250 | 204 652 | (90) | |
| Engagements inutilisés – Prêts de gros (6) | 96 146 | 169 910 | 53 797 | 319 853 | (64) | |

(1) Exclut une correction de valeur de néant relative aux prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (1 million de dollars au 31 octobre 2018).

(2) L'information géographique est basée sur le pays de résidence de l'emprunteur.

(3) Les prêts sur cartes de crédit sont gérés dans un seul portefeuille qui comprend les cartes pour particuliers et les cartes pour entreprises.

(4) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(5) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.

(6) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | | | | |
|--|------------------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| | Durée jusqu'à l'échéance (1) | | | Sensibilité aux taux d'intérêt | | | | |
| | Moins de 1 an (2) | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Taux variable | Taux fixe | Non sensibles aux taux | Total |
| Prêts de détail | 216 610 \$ | 187 721 \$ | 21 755 \$ | 426 086 \$ | 114 736 \$ | 304 448 \$ | 6 902 \$ | 426 086 \$ |
| Prêts de gros | 154 445 | 30 512 | 10 913 | 195 870 | 27 329 | 165 502 | 3 039 | 195 870 |
| Total des prêts | 371 055 \$ | 218 233 \$ | 32 668 \$ | 621 956 \$ | 142 065 \$ | 469 950 \$ | 9 941 \$ | 621 956 \$ |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | | | | (3 100) | | | | (3 100) |
| Total des prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts | | | | 618 856 \$ | | | | 618 856 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | | | | |
|--|------------------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| | Durée jusqu'à l'échéance (1) | | | Sensibilité aux taux d'intérêt | | | | |
| | Moins de 1 an (2) | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Taux variable | Taux fixe | Non sensibles aux taux | Total |
| Prêts de détail | 217 188 \$ | 163 291 \$ | 18 973 \$ | 399 452 \$ | 123 826 \$ | 268 793 \$ | 6 833 \$ | 399 452 \$ |
| Prêts de gros | 144 208 | 27 789 | 8 281 | 180 278 | 31 016 | 147 970 | 1 292 | 180 278 |
| Total des prêts | 361 396 \$ | 191 080 \$ | 27 254 \$ | 579 730 \$ | 154 842 \$ | 416 763 \$ | 8 125 \$ | 579 730 \$ |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | | | | (2 912) | | | | (2 912) |
| Total des prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts | | | | 576 818 \$ | | | | 576 818 \$ |

(1) Généralement basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.

Correction de valeur pour pertes de crédit

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | | | | | | | | | |
|---|------------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| | le 31 octobre 2019 | | | | | le 31 octobre 2018 | | | | |
| | Solde au début de la période | Dotations à la provision pour pertes de crédit | Sorties du bilan, montant net (1) | Écart de change et autres | Solde à la fin de la période | Solde au début de la période | Dotations à la provision pour pertes de crédit | Sorties du bilan, montant net (1) | Écart de change et autres | Solde à la fin de la période |
| Prêts de détail | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 382 \$ | 68 \$ | (37)\$ | (11)\$ | 402 \$ | 378 \$ | 47 \$ | (43)\$ | – \$ | 382 \$ |
| Prêts aux particuliers | 895 | 526 | (474) | (12) | 935 | 826 | 513 | (431) | (13) | 895 |
| Prêts sur cartes de crédit | 760 | 590 | (518) | – | 832 | 693 | 534 | (468) | 1 | 760 |
| Prêts aux petites entreprises | 51 | 41 | (28) | (3) | 61 | 49 | 33 | (28) | (3) | 51 |
| Prêts de gros | 979 | 661 | (397) | (78) | 1 165 | 1 010 | 156 | (142) | (45) | 979 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 21 | 5 | – | (2) | 24 | 20 | – | – | 1 | 21 |
| | 3 088 \$ | 1 891 \$ | (1 454)\$ | (106)\$ | 3 419 \$ | 2 976 \$ | 1 283 \$ | (1 112)\$ | (59)\$ | 3 088 \$ |
| Présentation ventilée : | | | | | | | | | | |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | 2 912 \$ | | | | 3 100 \$ | 2 749 \$ | | | | 2 912 \$ |
| Autres passifs – Dotations | 154 | | | | 295 | 207 | | | | 154 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 21 | | | | 24 | 20 | | | | 21 |
| Autres composantes des capitaux propres | 1 | | | | – | – | | | | 1 |

(1) Les prêts qui ont été sortis du bilan font en général l'objet d'efforts de recouvrement continus pour une certaine période après leur sortie. Le montant contractuel en cours lié aux prêts sortis du bilan pendant l'exercice clos le 31 octobre 2019 qui ne peuvent plus faire l'objet de mesures de recouvrement est de 179 millions de dollars (83 millions au 31 octobre 2018).

Le tableau qui suit présente le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour les prêts et engagements, par stade, pour chaque grande catégorie de produits.

Les éléments de rapprochement sont les suivants :

- Changements de modèle – Ils reflètent généralement l'incidence des changements importants apportés aux modèles quantitatifs utilisés pour faire l'estimation des pertes de crédit attendues, ainsi que toute incidence connexe ayant trait aux stades.
- Transferts entre les stades – On présume qu'ils surviennent avant toute réévaluation correspondante de la correction de valeur.
- Originations – Elles reflètent la correction de valeur établie pour les actifs nouvellement comptabilisés durant la période, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Arrivées à échéance – Elles reflètent la correction de valeur établie pour les actifs décomptabilisés durant la période sans qu'une perte de crédit ait été subie, y compris les actifs décomptabilisés à la suite d'une modification des conditions.
- Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition – Ils reflètent les faits suivants : l'incidence des variations des données ou hypothèses relatives aux modèles, y compris les changements dans les conditions macroéconomiques prospectives, les remboursements partiels et les prélèvements supplémentaires sur les facilités existantes, les changements d'évaluation à la suite d'un transfert entre les stades et la désactualisation de la valeur temps de l'argent du fait du passage du temps au stade 1 et au stade 2.

Correction de valeur pour pertes de crédit – prêts de détail et prêts de gros

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | | | | | | | |
|--|-------------------------|---------|-----------|----------|--------------------|---------|-----------|----------|
| | le 31 octobre 2019 | | | | le 31 octobre 2018 | | | |
| | Productifs | | Dépréciés | | Productifs | | Dépréciés | |
| | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 | Total |
| Prêts hypothécaires résidentiels | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 142 \$ | 64 \$ | 176 \$ | 382 \$ | 140 \$ | 65 \$ | 173 \$ | 378 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | | | | | | | |
| Changements de modèle | – | – | – | – | 20 | 2 | 4 | 26 |
| Transferts vers le stade 1 | 87 | (66) | (21) | – | 59 | (59) | – | – |
| Transferts vers le stade 2 | (13) | 16 | (3) | – | (18) | 23 | (5) | – |
| Transferts vers le stade 3 | (3) | (31) | 34 | – | (2) | (16) | 18 | – |
| Originations | 51 | – | – | 51 | 63 | 1 | – | 64 |
| Arrivées à échéance | (14) | (10) | – | (24) | (13) | (10) | – | (23) |
| Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition | (104) | 104 | 41 | 41 | (110) | 56 | 34 | (20) |
| Sorties du bilan | – | – | (45) | (45) | – | – | (51) | (51) |
| Recouvrements | – | – | 8 | 8 | – | – | 8 | 8 |
| Écart de change et autres | – | – | (11) | (11) | 3 | 2 | (5) | – |
| Solde à la fin de la période | 146 \$ | 77 \$ | 179 \$ | 402 \$ | 142 \$ | 64 \$ | 176 \$ | 382 \$ |
| Prêts aux particuliers | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 242 \$ | 512 \$ | 141 \$ | 895 \$ | 278 \$ | 427 \$ | 121 \$ | 826 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | | | | | | | |
| Changements de modèle | 23 | (48) | – | (25) | (10) | 1 | (6) | (15) |
| Transferts vers le stade 1 | 544 | (537) | (7) | – | 712 | (712) | – | – |
| Transferts vers le stade 2 | (87) | 88 | (1) | – | (140) | 141 | (1) | – |
| Transferts vers le stade 3 | (2) | (142) | 144 | – | (3) | (157) | 160 | – |
| Originations | 101 | 1 | – | 102 | 107 | 5 | – | 112 |
| Arrivées à échéance | (31) | (112) | – | (143) | (33) | (130) | – | (163) |
| Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition | (517) | 758 | 351 | 592 | (668) | 938 | 309 | 579 |
| Sorties du bilan | – | – | (600) | (600) | – | – | (552) | (552) |
| Recouvrements | – | – | 126 | 126 | – | – | 121 | 121 |
| Écart de change et autres | (1) | – | (11) | (12) | (1) | (1) | (11) | (13) |
| Solde à la fin de la période | 272 \$ | 520 \$ | 143 \$ | 935 \$ | 242 \$ | 512 \$ | 141 \$ | 895 \$ |
| Prêts sur cartes de crédit | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 161 \$ | 599 \$ | – \$ | 760 \$ | 251 \$ | 442 \$ | – \$ | 693 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | | | | | | | |
| Changements de modèle | – | – | – | – | (65) | 64 | – | (1) |
| Transferts vers le stade 1 | 452 | (452) | – | – | 693 | (693) | – | – |
| Transferts vers le stade 2 | (81) | 81 | – | – | (123) | 123 | – | – |
| Transferts vers le stade 3 | (2) | (341) | 343 | – | (2) | (227) | 229 | – |
| Originations | 5 | – | – | 5 | 11 | 2 | – | 13 |
| Arrivées à échéance | (5) | (27) | – | (32) | (12) | (60) | – | (72) |
| Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition | (358) | 800 | 175 | 617 | (592) | 947 | 239 | 594 |
| Sorties du bilan | – | – | (655) | (655) | – | – | (599) | (599) |
| Recouvrements | – | – | 137 | 137 | – | – | 131 | 131 |
| Écart de change et autres | 1 | (1) | – | – | – | 1 | – | 1 |
| Solde à la fin de la période | 173 \$ | 659 \$ | – \$ | 832 \$ | 161 \$ | 599 \$ | – \$ | 760 \$ |
| Prêts aux petites entreprises | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 17 \$ | 16 \$ | 18 \$ | 51 \$ | 15 \$ | 15 \$ | 19 \$ | 49 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | | | | | | | |
| Changements de modèle | 11 | (7) | – | 4 | – | – | – | – |
| Transferts vers le stade 1 | 18 | (18) | – | – | 31 | (31) | – | – |
| Transferts vers le stade 2 | (3) | 3 | – | – | (5) | 5 | – | – |
| Transferts vers le stade 3 | – | (9) | 9 | – | – | (11) | 11 | – |
| Originations | 13 | – | – | 13 | 10 | – | – | 10 |
| Arrivées à échéance | (5) | (8) | – | (13) | (4) | (9) | – | (13) |
| Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition | (22) | 32 | 27 | 37 | (31) | 48 | 19 | 36 |
| Sorties du bilan | – | – | (36) | (36) | – | – | (35) | (35) |
| Recouvrements | – | – | 8 | 8 | – | – | 7 | 7 |
| Écart de change et autres | – | 1 | (4) | (3) | 1 | (1) | (3) | (3) |
| Solde à la fin de la période | 29 \$ | 10 \$ | 22 \$ | 61 \$ | 17 \$ | 16 \$ | 18 \$ | 51 \$ |
| Prêts de gros | | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 274 \$ | 340 \$ | 365 \$ | 979 \$ | 251 \$ | 352 \$ | 407 \$ | 1 010 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | | | | | | | |
| Changements de modèle | – | – | – | – | (17) | (12) | (6) | (35) |
| Transferts vers le stade 1 | 145 | (133) | (12) | – | 207 | (207) | – | – |
| Transferts vers le stade 2 | (33) | 36 | (3) | – | (66) | 93 | (27) | – |
| Transferts vers le stade 3 | (5) | (57) | 62 | – | (2) | (43) | 45 | – |
| Originations | 239 | 44 | – | 283 | 227 | 46 | – | 273 |
| Arrivées à échéance | (162) | (165) | – | (327) | (153) | (179) | – | (332) |
| Changements touchant le risque, les paramètres et l'exposition | (178) | 331 | 552 | 705 | (176) | 289 | 137 | 250 |
| Sorties du bilan | – | – | (440) | (440) | – | – | (207) | (207) |
| Recouvrements | – | – | 43 | 43 | – | – | 65 | 65 |
| Écart de change et autres | 1 | – | (79) | (78) | 3 | 1 | (49) | (45) |
| Solde à la fin de la période | 281 \$ | 396 \$ | 488 \$ | 1 165 \$ | 274 \$ | 340 \$ | 365 \$ | 979 \$ |

Données et hypothèses clés

L'évaluation des pertes de crédit attendues est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont les suivants :

- les changements dans la qualité du crédit de l'emprunteur ou de l'instrument, que reflètent principalement les évaluations internes des risques;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques sur lesquelles reposent nos modèles, lesquelles sont les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille pertinent;
- les changements dans la façon dont les scénarios sont construits et les pondérations attribuées à chaque scénario;
- les transferts entre les stades, qui peuvent être motivés par les changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus.

Notations internes du risque

Les notations internes du risque sont attribuées conformément au cadre de gestion des risques présenté à la rubrique Risque de crédit de notre rapport de gestion, sous les titres Risque de crédit lié aux prêts de gros et Risque de crédit lié aux prêts de détail. Les changements apportés aux notations internes du risque se reflètent dans les paramètres de la PD qui sont estimés en fonction de l'historique de nos pertes selon le segment de risque pertinent ou la note de risque pertinente, ajustés en fonction des informations prospectives.

Variables macroéconomiques prospectives

Les données qui entrent dans l'estimation des corrections de valeur pour pertes de crédit des stades 1 et 2, soit la PD, la PCD et l'ECD, sont intégrées à un modèle fondé sur les variables macroéconomiques (ou sur les variations de celles-ci) les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille pertinent. Chacun des scénarios macroéconomiques entrant dans notre calcul des pertes de crédit attendues comprend une projection, sur cinq ans, de toutes les variables macroéconomiques pertinentes dont se servent nos modèles et se rabat sur une période de deux à cinq ans, généralement dans une perspective à moyen terme. Selon l'usage qu'on en fait dans les modèles, les variables macroéconomiques font l'objet d'une projection au niveau d'un pays, d'une province ou d'un État ou à un niveau plus fin. Elles incluent une ou plusieurs variables, décrites ci-dessous, qui varient selon le portefeuille et la région.

Le tableau suivant présente les principales variables macroéconomiques utilisées dans les modèles servant à estimer les corrections de valeur pour pertes de crédit liées aux prêts productifs, aux engagements et aux acceptations. Les scénarios de fluctuation à la baisse reflètent un événement macroéconomique négatif se produisant au cours des 12 premiers mois, les conditions se détériorant sur une période allant jusqu'à deux ans, suivi par une reprise pour le reste de la période. Ce scénario est établi à partir de l'expérience passée et il table sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie à un rythme de croissance durable au cours de la période de prévision.

| Indicateur | Aux | | | | | | | | | | | |
|---|------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | | | 31 octobre 2018 | | | | | |
| | Scénario de base | | Scénario de fluctuation à la hausse | | Scénario de fluctuation à la baisse | | Scénario de base | | Scénario de fluctuation à la hausse | | Scénario de fluctuation à la baisse | |
| | 12 mois à venir | De 2 à 5 ans | 12 mois à venir | De 2 à 5 ans | 12 mois à venir | De 2 à 5 ans | 12 mois à venir | De 2 à 5 ans | 12 mois à venir | De 2 à 5 ans | 12 mois à venir | De 2 à 5 ans |
| Taux de chômage (1) | | | | | | | | | | | | |
| Canada | 5,8 % | 6,0 % | 5,4 % | 4,8 % | 6,6 % | 6,8 % | 5,8 % | 6,0 % | 5,7 % | 5,1 % | 6,8 % | 7,1 % |
| États-Unis | 3,8 % | 4,2 % | 3,7 % | 3,4 % | 4,8 % | 5,3 % | 3,6 % | 4,1 % | 3,6 % | 3,3 % | 4,8 % | 5,3 % |
| Produit intérieur brut (2) | | | | | | | | | | | | |
| Canada | 1,6 % | 1,8 % | 2,4 % | 2,1 % | (2,0)% | 2,8 % | 1,7 % | 1,7 % | 2,3 % | 2,1 % | (2,0)% | 2,7 % |
| États-Unis | 1,7 % | 1,5 % | 2,1 % | 1,9 % | (2,3)% | 2,6 % | 2,1 % | 1,4 % | 2,1 % | 1,9 % | (2,3)% | 2,6 % |
| Prix du pétrole moyen (West Texas Intermediate) (\$ US) (3) | 59 \$ | 68 \$ | 69 \$ | 70 \$ | 43 \$ | 56 \$ | 76 \$ | 72 \$ | 88 \$ | 76 \$ | 56 \$ | 61 \$ |
| Taux de croissance de l'indice des prix des maisons au Canada (4) | 4,5 % | 4,7 % | 5,3 % | 2,5 % | (9,2)% | 5,8 % | 0,1 % | 3,9 % | 5,3 % | 2,5 % | (9,2)% | 5,8 % |

(1) Correspond au niveau trimestriel moyen du chômage pendant la période.

(2) Correspond à la valeur annualisée du produit intérieur brut, d'un trimestre à l'autre, pour la période.

(3) Correspond au prix par baril trimestriel moyen pendant la période.

(4) Les taux de croissance sont calculés sur une base annualisée pour la période allant de la deuxième année à la cinquième année.

Les variables influant le plus sur les pertes de crédit de nos portefeuilles de détail sont le taux de chômage au Canada, le produit intérieur brut au Canada et l'indice des prix des maisons. Le taux de financement à un jour au Canada a également une incidence sur nos portefeuilles de détail. Nos portefeuilles de gros sont soumis à l'influence de toutes les variables présentées dans le tableau ci-dessus, mais le poids de chacune varie selon le secteur. Parmi les autres variables influant sur nos portefeuilles de gros figurent notamment le rendement des obligations de sociétés américaines BBB à 10 ans, le rendement des obligations du gouvernement américain à 10 ans, les indices TSX et S&P 500, les prix du gaz naturel (Henry Hub) et l'indice des prix de l'immobilier commercial.

Une hausse de la valeur des variables macroéconomiques suivantes sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues : taux de chômage au Canada et aux États-Unis, taux de financement à un jour au Canada, taux des obligations de sociétés américaines BBB à 10 ans et taux des obligations du gouvernement américain à 10 ans.

Une hausse de la valeur des variables macroéconomiques suivantes sera habituellement corrélée avec une baisse des pertes de crédit attendues : indice des prix des maisons au Canada, le PIB au Canada et aux États-Unis, indice TSX, indice S&P 500, prix du pétrole, prix du gaz naturel et indice des prix de l'immobilier commercial.

En plus des scénarios présentés plus haut, deux scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires ont été élaborés pour les secteurs de l'énergie et de l'immobilier. Le prix du pétrole moyen (West Texas Intermediate) utilisé dans notre scénario de fluctuation à la baisse du secteur de l'énergie pour les 12 prochains mois est de 25 \$ le baril et remonte par la suite pendant les 2 à 5 ans qui suivent jusqu'à un cours moyen de 45 \$ par baril (27 \$ et 45 \$ par baril au 31 octobre 2018). L'indice des prix des maisons utilisé dans notre scénario de fluctuation à la baisse du secteur de l'immobilier se contracte de 30 % pour les 12 prochains mois, puis remonte à un taux moyen de 11 %, par année, pendant les 2 à 5 ans qui suivent (31 octobre 2018, (30) % et 11 %).

Élaboration et pondération des scénarios

Notre estimation des pertes de crédit attendues des stades 1 et 2 tient compte de cinq différents scénarios macroéconomiques futurs. Les scénarios servent à recenser un large intervalle de résultats possibles et ils sont pondérés selon notre estimation quant à la probabilité relative de l'intervalle de résultats représenté par chaque scénario à la date de clôture. Nous pondérons ensuite chaque scénario en tenant compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. Le scénario de base repose sur des prévisions à l'égard du taux, de la valeur ou du rendement attendus pour chacune des variables macroéconomiques indiquées ci-dessus. Les scénarios de fluctuation à la hausse et à la baisse sont établis par l'ajustement de nos projections de base, le but étant de construire des scénarios et des pondérations raisonnablement possibles qui soient respectivement plus optimistes et plus pessimistes que le scénario de base. Comme il est indiqué ci-dessus, deux scénarios de fluctuation à la baisse supplémentaires soulignent la nature non linéaire des pertes de crédit possibles dans nos portefeuilles.

L'incidence de nos cinq scénarios varie d'un portefeuille à l'autre étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente aux diverses variables macroéconomiques.

L'incidence de la pondération de ces multiples scénarios a augmenté notre correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts productifs par rapport à notre scénario de base de 376 millions de dollars au 31 octobre 2019 (290 millions au 31 octobre 2018).

Transferts entre stades

Les transferts entre les stades 1 et 2 dépendent de l'appréciation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale, tel qu'il est décrit à la note 2. L'incidence d'un transfert de pertes de crédit attendues dans les 12 mois à venir vers la catégorie des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument, ou réciproquement, varie selon le produit et dépend de la durée de vie attendue restante à la date du transfert. Les transferts entre les stades peuvent faire fluctuer grandement les pertes de crédit attendues.

Le tableau ci-après illustre l'incidence des différents stades sur nos corrections de valeur pour pertes de crédit en comparant la correction de valeur qui serait obtenue si tous les prêts étaient classés au stade 1 et la correction de valeur réellement comptabilisée à l'égard de ces actifs.

| | Aux | | | | | |
|----------------------|---|--------------------|--|---|--------------------|--|
| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Correction de valeur pour pertes de crédit – ensemble des prêts productifs classés au stade 1 | Incidence du stade | Corrections de valeur pour pertes de crédit de stades 1 et 2 | Correction de valeur pour pertes de crédit – ensemble des prêts productifs classés au stade 1 | Incidence du stade | Corrections de valeur pour pertes de crédit de stades 1 et 2 |
| Prêts productifs (1) | 1 737 \$ | 826 \$ | 2 563 \$ | 1 526 \$ | 841 \$ | 2 367 \$ |

(1) Représente les corrections de valeur pour pertes de crédit de stades 1 et 2 liées aux prêts et engagements.

Exposition au risque de crédit selon la notation interne du risque

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute des prêts évalués au coût amorti et le montant contractuel total des engagements de prêt inutilisés soumis aux dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation. Les notations du risque sont basées sur les évaluations internes utilisées pour l'évaluation des pertes de crédit attendues à la date de clôture telles qu'elles figurent dans les grilles de notations internes relatives aux prêts de gros et de détail de la rubrique Risque de crédit de notre rapport de gestion.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | |
|--|-----------------|--------------|-------------|----------------|-----------------|--------------|-------------|----------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 (1) | Total | Stade 1 | Stade 2 | Stade 3 (1) | Total |
| Prêts de détail | | | | | | | | |
| Prêts en cours – Prêts hypothécaires résidentiels | | | | | | | | |
| Faible risque | 238 377 \$ | 6 764 \$ | – | 245 141 \$ | 222 026 \$ | 3 688 \$ | – | 225 714 \$ |
| Risque moyen | 14 033 | 1 347 | – | 15 380 | 13 681 | 1 369 | – | 15 050 |
| Risque élevé | 2 843 | 2 722 | – | 5 565 | 2 577 | 2 897 | – | 5 474 |
| Non notés (2) | 40 030 | 726 | – | 40 756 | 34 670 | 578 | – | 35 248 |
| Dépréciés | – | – | 732 | 732 | – | – | 726 | 726 |
| | 295 283 | 11 559 | 732 | 307 574 | 272 954 | 8 532 | 726 | 282 212 |
| Éléments non soumis à des tests de dépréciation (3) | | | | 517 | | | | 259 |
| Total | | | | 308 091 | | | | 282 471 |
| Prêts en cours – Prêts aux particuliers | | | | | | | | |
| Faible risque | 71 619 \$ | 1 944 \$ | – | 73 563 \$ | 71 763 \$ | 1 256 \$ | – | 73 019 \$ |
| Risque moyen | 5 254 | 3 011 | – | 8 265 | 6 124 | 1 925 | – | 8 049 |
| Risque élevé | 843 | 1 874 | – | 2 717 | 998 | 1 672 | – | 2 670 |
| Non notés (2) | 7 293 | 105 | – | 7 398 | 8 595 | 64 | – | 8 659 |
| Dépréciés | – | – | 307 | 307 | – | – | 303 | 303 |
| Total | 85 009 | 6 934 | 307 | 92 250 | 87 480 | 4 917 | 303 | 92 700 |
| Prêts en cours – Prêts sur cartes de crédit | | | | | | | | |
| Faible risque | 13 840 \$ | 103 \$ | – | 13 943 \$ | 13 185 \$ | 100 \$ | – | 13 285 \$ |
| Risque moyen | 2 250 | 1 827 | – | 4 077 | 2 234 | 1 632 | – | 3 866 |
| Risque élevé | 137 | 1 432 | – | 1 569 | 139 | 1 331 | – | 1 470 |
| Non notés (2) | 677 | 45 | – | 722 | 764 | 30 | – | 794 |
| Total | 16 904 | 3 407 | – | 20 311 | 16 322 | 3 093 | – | 19 415 |
| Prêts en cours – Prêts aux petites entreprises | | | | | | | | |
| Faible risque | 2 200 \$ | 107 \$ | – | 2 307 \$ | 2 004 \$ | 46 \$ | – | 2 050 \$ |
| Risque moyen | 2 163 | 563 | – | 2 726 | 2 230 | 102 | – | 2 332 |
| Risque élevé | 138 | 196 | – | 334 | 95 | 178 | – | 273 |
| Non notés (2) | 10 | – | – | 10 | 166 | 1 | – | 167 |
| Dépréciés | – | – | 57 | 57 | – | – | 44 | 44 |
| Total | 4 511 | 866 | 57 | 5 434 | 4 495 | 327 | 44 | 4 866 |
| Engagements inutilisés – Prêts de détail (4) | | | | | | | | |
| Faible risque | 196 743 \$ | 1 894 \$ | – | 198 637 \$ | 182 426 \$ | 1 270 \$ | – | 183 696 \$ |
| Risque moyen | 8 251 | 246 | – | 8 497 | 10 794 | 239 | – | 11 033 |
| Risque élevé | 851 | 208 | – | 1 059 | 3 740 | 166 | – | 3 906 |
| Non notés (2) | 5 861 | 146 | – | 6 007 | 5 937 | 80 | – | 6 017 |
| Total | 211 706 | 2 494 | – | 214 200 | 202 897 | 1 755 | – | 204 652 |
| Prêts de gros – Prêts en cours | | | | | | | | |
| Qualité investissement | 47 133 \$ | 97 \$ | – | 47 230 \$ | 46 869 \$ | 324 \$ | – | 47 193 \$ |
| Qualité inférieure | 119 778 | 11 940 | – | 131 718 | 106 027 | 10 190 | – | 116 217 |
| Non notés (2) | 5 862 | 320 | – | 6 182 | 6 692 | 411 | – | 7 103 |
| Dépréciés | – | – | 1 829 | 1 829 | – | – | 1 096 | 1 096 |
| | 172 773 | 12 357 | 1 829 | 186 959 | 159 588 | 10 925 | 1 096 | 171 609 |
| Éléments non soumis à des tests de dépréciation (3) | | | | 8 911 | | | | 8 669 |
| Total | | | | 195 870 | | | | 180 278 |
| Engagements inutilisés – Prêts de gros (4) | | | | | | | | |
| Qualité investissement | 222 819 \$ | 18 \$ | – | 222 837 \$ | 220 626 \$ | 92 \$ | – | 220 718 \$ |
| Qualité inférieure | 96 191 | 9 007 | – | 105 198 | 87 894 | 6 995 | – | 94 889 |
| Non notés (2) | 3 986 | – | – | 3 986 | 4 246 | – | – | 4 246 |
| Total | 322 996 | 9 025 | – | 332 021 | 312 766 | 7 087 | – | 319 853 |

- (1) Au 31 octobre 2019, 86 % des prêts dépréciés étaient soit entièrement, soit partiellement garantis (88 % au 31 octobre 2018). Pour de plus amples renseignements sur les types de biens donnés en garantie des actifs dépréciés et sur nos politiques en matière de garanties, se reporter à la rubrique Atténuation du risque de crédit du rapport de gestion.
- (2) Il arrive qu'aucune note interne du risque ne soit attribuée. Dans ce cas, nous utilisons d'autres méthodes, politiques et outils approuvés afin de gérer notre risque de crédit.
- (3) Les éléments qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation sont des prêts détenus à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (4) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Prêts en souffrance mais non douteux (1)

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | |
|------------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|----------|--------------------|---------------------|---------------------|----------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | De 1 à 29 jours | De 30 à 89 jours | 90 jours et plus | Total | De 1 à 29 jours | De 30 à 89 jours | 90 jours et plus | Total |
| Prêts de détail | 3 173 \$ | 1 369 \$ | 186 \$ | 4 728 \$ | 2 995 \$ | 1 402 \$ | 179 \$ | 4 576 \$ |
| Prêts de gros | 1 543 | 460 | 3 | 2 006 | 1 246 | 468 | – | 1 714 |
| | 4 716 \$ | 1 829 \$ | 189 \$ | 6 734 \$ | 4 241 \$ | 1 870 \$ | 179 \$ | 6 290 \$ |

(1) Les montants présentés peuvent inclure les prêts qui sont en souffrance en raison de procédures administratives, comme les prêts hypothécaires dont les paiements sont retenus dans l'attente des sommes reçues à la suite de la vente ou du refinancement. Les prêts en souffrance en raison de procédures administratives ne sont pas représentatifs de la capacité des emprunteurs à respecter leurs obligations de paiement.

Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers

Nous effectuons des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, comme des prêts ou des titres, à des entités structurées ou à d'autres tiers. La majorité des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres et dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, tels que les risques liés aux paiements anticipés, au crédit, au prix, au taux d'intérêt et au change.

Actifs financiers transférés qui n'ont pas été décomptabilisés

Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens

Nous titrisons périodiquement des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par la création de groupes de titres adossés à des créances hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Tous les prêts titrisés en vertu du Programme des titres hypothécaires LNH doivent être assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou un assureur tiers. Nous exigeons que l'emprunteur paie l'assurance hypothécaire dans le cas de prêts hypothécaires pour lesquels le montant emprunté est plus élevé que l'équivalent de 80 % de l'évaluation initiale de la valeur de la propriété (ratio prêt-valeur). Nous devons prendre en charge le coût de l'assurance des prêts hypothécaires résidentiels titrisés en vertu de ce programme de ratios prêt-valeur inférieurs à 80 %. Conformément au Programme des titres hypothécaires LNH, nous avons la responsabilité d'effectuer tous les paiements exigibles sur les titres adossés à des créances hypothécaires que nous avons émis, que les fonds nécessaires proviennent du débiteur hypothécaire ou de l'assureur. Lorsque l'emprunteur manque aux engagements relativement aux paiements hypothécaires, nous soumettons une réclamation à l'assureur si le montant récupéré à la suite du recouvrement ou de la saisie de biens est moindre que la somme du solde en capital du prêt, des intérêts courus et des coûts de recouvrement sur le prêt impayé. Le processus de réclamation est géré par l'assureur conformément à ses politiques et couvre la totalité du solde impayé du prêt plus les intérêts sur, en règle générale, un maximum de 12 mois, les frais de vente et les autres charges admissibles. Si la réclamation est refusée, une perte est comptabilisée au poste Dotation à la provision pour pertes de crédit dans nos états consolidés du résultat net. Le montant comptabilisé en tant que perte ne revêtait pas une grande importance pour nos états financiers consolidés, et aucune perte importante découlant d'une poursuite liée à un défaut de paiement sur un prêt hypothécaire n'a été comptabilisée au cours de 2019 et de 2018.

Nous cédonc les groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH principalement à une entité structurée parrainée par le gouvernement, en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. L'entité émet périodiquement des obligations hypothécaires du Canada, lesquelles sont garanties par le gouvernement, et elle cède ces obligations à des tiers investisseurs. L'entité utilise le produit de l'émission d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH auprès d'émetteurs admissibles qui participent à l'émission d'une série particulière des obligations hypothécaires du Canada. Notre implication continue consiste à fournir des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents que nous avons titrisés, soit nous-même, soit par l'intermédiaire d'un tiers gestionnaire. Nous agissons également à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous versons à l'entité les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents et sur les actifs réinvestis. Dans le cadre des swaps, nous devons également tenir un « compte de réinvestissement du capital » pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires sous-jacents afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Nous réinvestissons les remboursements de capital reçus dans des placements admissibles aux termes des modalités des swaps.

Nous avons déterminé que certains des prêts liés au programme de titres adossés à des créances hypothécaires LNH transférés à l'entité ne peuvent être décomptabilisés, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Par conséquent, ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés continuent d'être classés dans les prêts hypothécaires résidentiels et comptabilisés dans nos bilans consolidés. Le montant en espèces reçu relativement à ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés est traité comme un emprunt garanti, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Dépôts – Entreprises et gouvernements dans nos bilans consolidés.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés

Nous concluons également des transactions, comme des conventions de rachat et des conventions de prêt de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs en vertu de modalités prévoyant leur rachat à une date future et conservons la quasi-totalité des risques et avantages associés aux actifs. Ces actifs transférés demeurent inscrits dans nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts assortis de garanties.

Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers (suite)

Le tableau suivant présente l'information relative à la valeur comptable et à la juste valeur des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, ainsi que le passif correspondant.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | |
|--|---|---|-------------------|------------|---|---|-------------------|------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (2) | Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3) | Titres prêtés (3) | Total | Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (2) | Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3) | Titres prêtés (3) | Total |
| Valeur comptable des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation | 32 794 \$ | 220 250 \$ | 6 336 \$ | 259 380 \$ | 34 105 \$ | 202 543 \$ | 4 271 \$ | 240 919 \$ |
| Valeur comptable du passif connexe | 32 615 | 220 250 | 6 336 | 259 201 | 33 975 | 202 543 | 4 271 | 240 789 |
| Juste valeur des actifs transférés | 32 757 \$ | 220 250 \$ | 6 336 \$ | 259 343 \$ | 33 490 \$ | 202 544 \$ | 4 271 \$ | 240 305 \$ |
| Juste valeur du passif connexe | 33 143 | 220 250 | 6 336 | 259 729 | 33 916 | 202 544 | 4 271 | 240 731 |
| Juste valeur de la position nette | (386)\$ | – \$ | – \$ | (386)\$ | (426)\$ | – \$ | – \$ | (426)\$ |

(1) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels canadiens transférés principalement à la Fiducie du Canada pour l'habitation au moment de la titrisation initiale et d'autres placements admissibles servant au financement après la titrisation initiale.

(2) La garantie légale des porteurs d'obligations hypothécaires du Canada se limite aux actifs transférés et ne s'étend pas à notre actif général.

(3) Ne comprend pas le surdimensionnement des actifs donnés en garantie.

Note 7 Entités structurées

Nous nous livrons, dans le cours normal des activités, à diverses transactions financières par l'entremise d'entités structurées, afin de soutenir nos besoins et les besoins de nos clients en matière de financement et d'investissement. Une entité structurée est une entité pour laquelle les droits de vote ou autres droits similaires ne sont pas les principaux facteurs permettant de déterminer l'existence d'un contrôle. Les entités structurées sont généralement constituées dans un but précis et bien défini, et des restrictions sont imposées à leurs activités courantes. Nous consolidons une entité structurée lorsque nous contrôlons l'entité conformément à nos méthodes comptables, tel qu'il est décrit à la note 2. Dans d'autres cas, nous pourrions être le promoteur d'une telle entité ou y détenir une participation, sans toutefois la consolider.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes, dont les actifs et les passifs sont comptabilisés dans nos bilans consolidés. Les garanties dont disposent les tiers investisseurs dans ces entités structurées grèvent habituellement uniquement les actifs des entités connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces entités. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque entité structurée consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de cette entité.

Conduits multicédants administrés par RBC

Nous ne conservons habituellement aucune participation dans ces conduits multicédants que nous administrons et n'avons ni le droit ni contrôle sur les actifs qu'ils détiennent. En revanche, nous émettons du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) par l'intermédiaire d'un conduit multicédant qui n'a pas d'investisseur assumant les pertes prévues qui détient un pouvoir substantiel de diriger la majeure partie des activités du conduit. Le conduit est consolidé puisque nous sommes exposés à la variabilité des rendements découlant de la performance des accords de conduits multicédants du fait que nous fournissons des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération ainsi que des facilités de prêt et de crédit à l'échelle du programme et que nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes. Au 31 octobre 2019, des actifs financiers de 1,2 milliard de dollars détenus par le conduit étaient inclus au poste Prêts (2,4 milliards au 31 octobre 2018) et 0,7 milliard de dollars en PCAA émis par le conduit étaient inclus au poste Dépôts (1,3 milliard au 31 octobre 2018), dans notre bilan consolidé.

Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une entité structurée, sur une base renouvelable. L'entité fait l'acquisition de participations en copropriété dans un portefeuille de créances sur cartes de crédit et émet des billets à terme de premier rang et secondaires garantis par ces participations en copropriété dans le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit. Les garanties dont disposent les investisseurs qui achètent les billets à terme ne grèvent que les participations en copropriété dans le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit.

Nous continuons d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit et jouons un rôle administratif pour l'entité. Nous conservons aussi les risques dans le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit, car nous conservons une participation dans les actifs transférés, versons à l'occasion des fonds dans un compte de réserve en espèces et conservons certains billets secondaires. De plus, nous pouvons détenir certains billets de premier rang comme placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché; nous avons fourni des prêts subordonnés à l'entité pour acquitter ses frais initiaux; nous agissons aussi à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt et de devises qui couvrent les risques de taux d'intérêt et de change de l'entité.

Nous consolidons l'entité structurée, car nous avons le pouvoir décisionnel en ce qui a trait au calendrier et à l'importance des émissions futures ainsi qu'à d'autres activités pertinentes que nous avons définies dès sa mise en place. Nous obtenons également des avantages de financement importants et nous sommes exposés à la variabilité du rendement des cartes de crédit sous-jacentes par l'entremise de la participation que nous conservons. Au 31 octobre 2019, des billets émis par nos entités de titrisation de créances sur cartes de crédit d'un montant de 7,1 milliards de dollars ont été comptabilisés au poste Dépôts dans nos bilans consolidés (8,5 milliards au 31 octobre 2018).

Entité de papier commercial garanti par des créances

Nous avons constitué une entité de financement qui nous fournit des prêts qu'elle finance en émettant du papier commercial à l'intention de tiers investisseurs. Le papier commercial de l'entité structurée est assorti d'une notation équivalente à celle de la Banque Royale du Canada, puisque nous sommes tenus d'avancer des liquidités à l'entité si les liquidités provenant d'autres sources sont insuffisantes pour régler le papier commercial arrivant à échéance. Nous donnons des garanties sur ces prêts et sommes exposés aux risques de marché et de crédit liés aux titres donnés en garantie.

Nous consolidons l'entité structurée puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, que nous sommes l'unique emprunteur de la structure, et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété en raison du soutien au crédit fourni. Au 31 octobre 2019, du papier commercial émis par l'entité d'un montant de 16,2 milliards de dollars a été comptabilisé au poste Dépôts de nos bilans consolidés (16,6 milliards au 31 octobre 2018).

Obligations sécurisées

Nous transférons périodiquement des prêts hypothécaires à RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP) afin de soutenir les activités de financement et de nous conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu de notre programme d'obligations sécurisées. Guarantor LP a été créée afin de garantir les obligations sécurisées et les paiements de principal du programme d'obligations sécurisées. Les obligations sécurisées garanties par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Banque Royale du Canada; par conséquent, les investisseurs ont un droit contre la Banque, lequel se poursuivra si les obligations sécurisées ne sont pas payées par la Banque et si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir les sommes à payer relativement aux obligations sécurisées. Nous agissons à titre de commandité, de commanditaire, de contrepartie dans le cadre de swaps, de prêteur et de fournisseur de liquidités auprès de Guarantor LP, de gestionnaire des prêts hypothécaires sous-jacents, de même qu'à titre d'émetteur enregistré des obligations sécurisées.

Nous consolidons Guarantor LP puisque, en notre qualité de commandité, nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes et que nous sommes exposés à la variabilité du rendement des prêts hypothécaires sous-jacents. Au 31 octobre 2019, le montant total des prêts hypothécaires transférés et en cours s'établissait à 53,9 milliards de dollars (53,0 milliards au 31 octobre 2018) et des obligations sécurisées d'un montant de 39,8 milliards étaient comptabilisées au poste Dépôts de nos bilans consolidés (36,9 milliards au 31 octobre 2018).

Structures d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales

Nous vendons des obligations municipales imposables et exonérées d'impôt à des structures d'obligations encaissables par anticipation, qui sont constituées d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. La fiducie de rehaussement de crédit nous achète une obligation, financée par un certificat de fiducie émis à l'intention de la fiducie d'obligations encaissables par anticipation. La fiducie d'obligations encaissables par anticipation émet ensuite des certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et un certificat résiduel que nous détenons. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons une facilité de liquidités à la fiducie d'obligations encaissables par anticipation, ce qui nous oblige à acheter les certificats qui ont été déposés pour rachat, mais non revendus avec succès. Nous fournissons également une lettre de crédit à la fiducie de rehaussement de crédit, en vertu de laquelle nous sommes tenus de fournir un financement advenant toute perte liée aux obligations sous-jacentes. Nous gagnons des intérêts sur le certificat résiduel et nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation de la facilité de liquidités et de la lettre de crédit.

Nous consolidons la fiducie de rehaussement de crédit et la fiducie d'obligations encaissables par anticipation lorsque nous sommes le détenteur du certificat résiduel, car nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, incluant la sélection des obligations municipales sous-jacentes et la capacité de mettre fin à la structure, et nous sommes exposés à la variabilité du rendement des obligations municipales sous-jacentes. Au 31 octobre 2019, des obligations municipales d'un montant de 8,3 milliards de dollars étaient incluses dans les titres de placement liés aux structures consolidées d'obligations encaissables par anticipation (7,1 milliards au 31 octobre 2018) et des certificats à taux variable d'un montant correspondant de 8,7 milliards étaient comptabilisés au poste Dépôts de nos bilans consolidés (7,6 milliards au 31 octobre 2018).

Fonds de placement gérés par RBC

Nous sommes les promoteurs et les gestionnaires de placements de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune, ce qui nous permet d'orienter les décisions de placement concernant les fonds. Nous consolidons certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune dans lesquels nos participations, qui comprennent des investissements directs du capital de démarrage ainsi que des honoraires de gestion ou des honoraires liés au rendement, indiquent que nous agissons pour notre propre compte. Au 31 octobre 2019, des titres détenus à des fins de transaction dans les fonds consolidés, d'un montant de 465 millions de dollars (548 millions au 31 octobre 2018), et d'autres passifs représentant les parts de fonds détenues par des tiers, d'un montant de 95 millions de dollars (128 millions au 31 octobre 2018), étaient comptabilisés dans nos bilans consolidés.

Entités structurées non consolidées

Nous détenons des droits dans certaines entités structurées que nous ne consolidons pas, mais nous avons comptabilisé dans nos bilans consolidés les actifs et les passifs découlant de nos transactions et de nos liens avec ces entités.

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs que nous inscrivons à nos bilans consolidés, ainsi que le risque de perte maximal auquel nous sommes exposés par rapport à nos participations détenues dans les entités structurées non consolidées. Ce tableau présente également la taille de chaque catégorie d'entité structurée non consolidée, évaluée selon le total des actifs des entités dans lesquelles nous détenons une participation.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 | | | | | |
|---|---------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Conduits multicédants (1) | Entités de financement structuré | Fonds de placement non gérés par RBC | Entités de titrisation de tiers | Autres | Total |
| Actif figurant au bilan | | | | | | |
| Titres | 75 \$ | – \$ | 1 865 \$ | – \$ | 503 \$ | 2 443 \$ |
| Prêts | – | 2 718 | – | 6 392 | 1 517 | 10 627 |
| Dérivés | 97 | – | – | – | 83 | 180 |
| Autres actifs | – | 60 | – | – | 244 | 304 |
| | 172 \$ | 2 778 \$ | 1 865 \$ | 6 392 \$ | 2 347 \$ | 13 554 \$ |
| Passif figurant au bilan | | | | | | |
| Dérivés | 20 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 20 \$ |
| Autres passifs | 30 | – | – | – | – | 30 |
| | 50 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 50 \$ |
| Risque de perte maximal (2) | 38 032 \$ | 6 446 \$ | 2 123 \$ | 10 756 \$ | 2 667 \$ | 60 024 \$ |
| Total de l'actif des entités structurées non consolidées | 37 192 \$ | 17 571 \$ | 412 046 \$ | 84 282 \$ | 293 423 \$ | 844 514 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|---|---------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------------|
| | Conduits multicédants (1) | Entités de financement structuré | Fonds de placement non gérés par RBC | Entités de titrisation de tiers | Autres | Total |
| Actif figurant au bilan | | | | | | |
| Titres | 65 \$ | – \$ | 2 721 \$ | – \$ | 906 \$ | 3 692 \$ |
| Prêts | – | 2 301 | – | 6 292 | 1 647 | 10 240 |
| Dérivés | – | – | – | – | 52 | 52 |
| Autres actifs | – | 176 | – | – | 288 | 464 |
| | 65 \$ | 2 477 \$ | 2 721 \$ | 6 292 \$ | 2 893 \$ | 14 448 \$ |
| Passif figurant au bilan | | | | | | |
| Dérivés | 84 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 84 \$ |
| Autres passifs | – | – | – | – | – | – |
| | 84 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 84 \$ |
| Risque de perte maximal (2) | 38 342 \$ | 5 477 \$ | 2 981 \$ | 10 215 \$ | 3 556 \$ | 60 571 \$ |
| Total de l'actif des entités structurées non consolidées | 37 590 \$ | 15 776 \$ | 523 176 \$ | 67 446 \$ | 454 567 \$ | 1 098 555 \$ |

(1) Le total de l'actif des entités structurées non consolidées représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur. Sur les engagements d'acquisition en cours, les conduits ont acquis des actifs financiers d'un montant total de 23,6 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (24,7 milliards au 31 octobre 2018).

(2) Le risque de perte maximal découlant de nos participations détenues dans ces entités est principalement lié aux placements, aux prêts, à la juste valeur des dérivés et aux facilités de liquidités et de rehaussement de crédit. Le risque de perte maximal lié aux conduits multicédants est plus élevé que l'actif au bilan, la différence correspondant essentiellement à la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Se reporter à la note 25.

Nos liens avec chaque catégorie significative d'entité structurée non consolidée sont décrits ci-dessous.

Conduits multicédants

Nous administrons des programmes de PCAA offerts par des conduits multicédants. Les conduits multicédants acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de PCAA.

Dans certaines ententes de conduit multicédant, nous n'avons aucune participation dans les conduits multicédants que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la consignation, l'exécution et la surveillance. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de garantie de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédant n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de garantie de liquidités, pour régler le PCAA arrivant à échéance. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de garantie de liquidités et de crédit.

Pour certaines opérations, nous agissons à titre de contrepartie à des contrats de change à terme et à des swaps de taux d'intérêt afin de faciliter la titrisation d'actifs à taux fixe et/ou libellés en devises pour nos clients au moyen des conduits. Ces dérivés nous exposent aux risques de change et de taux d'intérêt, qui font l'objet d'une gestion centralisée par nos bureaux de change et de swaps, respectivement, et au risque de crédit à l'égard des actifs sous-jacents, qui est atténué par les rehaussements de crédit décrits ci-dessous.

Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants avant les détenteurs de titres d'emprunt des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues détient un pouvoir substantiel de diriger la majeure partie des activités qui ont une incidence importante sur le rendement économique du conduit, notamment la sélection initiale et l'approbation des engagements en matière d'achat d'actifs et des facilités de liquidités, l'approbation du renouvellement de ces opérations et facilités et des modifications apportées à celles-ci, la vente ou le transfert d'actifs, le suivi constant du rendement des actifs, l'atténuation des pertes et la gestion des passifs liés au PCAA.

Nous ne consolidons pas ces conduits multicédants, puisque nous ne les contrôlons pas, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Entités de financement structuré

Nous avons acheté des titres à enchères américains auprès de certaines fiducies (fiducies liées à des titres à enchères américains) qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Nous pourrions subir des pertes relatives à ces fiducies liées à des titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, le capital et les intérêts courus sur ces prêts sont garantis par des organismes gouvernementaux américains. Nous agissons à titre d'agent de vente aux enchères pour certaines de ces entités, mais n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères. Nous ne consolidons pas ces fiducies liées à des titres à enchères américains puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités d'investissement et de financement des fiducies, qui sont les activités ayant le plus d'incidence sur le rendement des fiducies.

En outre, nous investissons dans certaines structures d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales que nous ne consolidons pas. Ces structures sont semblables aux structures consolidées d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales décrites ci-dessus. Cependant, les certificats résiduels sont détenus par des tiers. Nous fournissons des facilités de liquidités sur les certificats à taux variable, lesquelles peuvent être utilisées si les certificats ont été déposés pour rachat, mais ne peuvent pas être revendus. Nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes des structures. Par conséquent, nous ne consolidons pas ces structures. Les actifs transférés à ces programmes sont décomptabilisés de nos bilans consolidés.

Nous fournissons du financement sur stocks de premier rang à des entités structurées créées par des tiers, dont le but est l'acquisition de prêts à des fins d'émission de titres garantis par des prêts à terme. Au cours de la phase du financement sur stocks, un financement subordonné est fourni par au moins un tiers investisseur en titres de participation. Nous agissons à titre de promoteur et d'agent des placements pour l'émission de titres garantis par des prêts à terme. Le produit de la vente des titres garantis par des prêts à terme sert à rembourser notre financement sur stocks de premier rang, ce qui marque la fin de notre implication à l'égard de cette transaction. Nous ne consolidons pas ces structures de titres garantis par des prêts, car nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes de l'entité, incluant la sélection initiale du portefeuille de titres d'emprunt sous-jacent et sa gestion subséquente.

Nous fournissons du financement de premier rang à des entités structurées non liées créées par des tiers dans le but d'acquiescer des prêts. La durée de ces facilités est habituellement plus longue que celle des facilités de financement sur stocks de titres garantis par des prêts à terme et ces facilités bénéficient du rehaussement de crédit conçu pour couvrir un multiple des pertes historiques. Nous ne consolidons pas ces structures, car nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes de l'entité, incluant la sélection initiale du portefeuille de titres d'emprunt sous-jacent et sa gestion subséquente.

Fonds de placement non gérés par RBC

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré de risque qu'ils souhaitent relativement aux fonds de référence, et nous couvrons économiquement notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans ces fonds de référence gérés par des tiers. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Nous ne consolidons pas ces fonds de référence gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Nous fournissons des facilités de liquidités à certains fonds de placement de tiers. Les fonds émettent des actions privilégiées à taux variable non garanties et ils investissent dans des portefeuilles d'obligations municipales exonérées d'impôt. Les engagements inutilisés relatifs aux liquidités nous exposent au risque de liquidité lié aux actions privilégiées, et les engagements utilisés nous exposent au risque de crédit lié aux obligations municipales sous-jacentes. Nous ne consolidons pas ces fonds gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Entités de titrisation de tiers

Nous détenons des droits dans des entités de titrisation qui fournissent du financement à certains tiers au nom desquels les entités ont été créées. Les activités de ces entités se limitent à l'achat et à la vente d'actifs financiers précis émis par le promoteur. Tout comme d'autres institutions financières, nous sommes tenus de fournir du financement n'excédant pas notre engagement maximal, et nous sommes exposés aux pertes de crédit à l'égard des actifs sous-jacents, compte tenu des divers rehaussements de crédit. Ces rehaussements peuvent revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies. Nous ne consolidons pas ces entités puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, y compris aux activités d'investissement et de financement des entités.

Autres

Les autres entités structurées non consolidées comprennent les fonds de placement gérés, les entités de création de produits de crédit et les fonds liés aux crédits d'impôt.

Nous sommes les promoteurs et les gestionnaires de placements de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune, ce qui nous permet d'orienter les décisions de placement des fonds. Nous ne consolidons pas les fonds communs de placement si nous exerçons notre pouvoir décisionnel à titre de mandataire d'autres porteurs de parts.

Nous utilisons des entités structurées généralement dans le but de transformer des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, afin de répartir le risque de crédit et de créer des produits de crédit faits sur mesure qui répondent aux exigences précises des investisseurs. Nous concluons des contrats dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces entités (protection liée au crédit) et modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et ainsi répondre aux besoins des investisseurs. Pour certaines entités, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus de remplir d'autres fonctions administratives pour certaines de ces entités. Nous ne consolidons pas ces entités de création de produits de crédit puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, qui comprennent la sélection des portefeuilles de garanties et de référence, et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des avantages ou des risques des entités.

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré, de restauration historique, de nouveaux crédits d'impôt du marché ou de crédit d'impôt pour énergie renouvelable (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les fonds, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous ne consolidons pas les fonds liés aux crédits d'impôt puisque les tiers investisseurs de ces fonds ont le pouvoir décisionnel lié au choix des placements sous-jacents et qu'ils sont exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété et des risques fiscaux de ces fonds.

Nous achetons aussi des participations passives dans des entités liées aux crédits d'impôt spécialisées en énergie renouvelable créées et contrôlées par des tierces parties. Nous ne consolidons pas les fonds de ces tierces parties puisque nous n'avons aucun pouvoir décisionnel lié à ces activités et que nos placements sont gérés en tant que partie d'importants portefeuilles qui sont détenus à des fins de transaction.

Autres participations dans des entités structurées non consolidées

Dans le cours normal de nos activités, nous achetons et vendons des participations passives dans certaines entités structurées mises en place par des tiers, y compris dans des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse et des titres adossés à des actifs dont le gouvernement est le promoteur. Nos placements dans ces entités sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités et de couverture. Nous n'avons pas créé ces entités et nous n'en sommes pas le promoteur, et nous n'avons aucun pouvoir décisionnel lié à leurs activités courantes. Le risque de perte maximal auquel nous sommes exposés est limité à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels ne sont pas inclus dans les tableaux ci-dessus. Aux 31 octobre 2019 et 2018, nos placements dans ces entités étaient inclus aux postes Titres détenus à des fins de transaction et Titres de placement, de notre bilan consolidé. Se reporter aux notes 3 et 4 pour plus de détails sur nos titres détenus à des fins de transaction et nos titres de placement.

Entités commanditées

Nous sommes le promoteur de certaines entités structurées dans lesquelles nous détenons des droits, mais que nous ne consolidons pas. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, notre implication initiale et continue avec l'entité et le fait de savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'entité. Nous sommes considérés comme le promoteur de certaines entités de création de produits de crédit, d'entités liées aux crédits d'impôt, de fonds communs de placement gérés par RBC et d'une entité de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons transféré des prêts hypothécaires commerciaux d'une valeur comptable de 696 millions de dollars (352 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) à une entité de titrisation commanditée dans laquelle nous ne détenons aucun droit à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions pas tenus, par un contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un taux d'intérêt sous-jacent qui peut être un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas notre ECD.

Instruments financiers dérivés

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes non standardisées qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés sont présentés ci-dessous.

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux d'intérêt) et les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date ultérieure préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des obligations contractuelles visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Des exemples de swaps sont présentés ci-dessous.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule monnaie en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation qui agissent à titre de contreparties centrales. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements à taux fixe dans une monnaie contre réception de paiements fixes dans une autre monnaie. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de capitaux nominaux et d'intérêts dans deux monnaies différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquérir (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des titres, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix déterminé et à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent, notamment, des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les dérivés de crédit englobent les swaps sur défaillance de crédit, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de la valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels l'une des parties accepte de verser à l'autre ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements, tels que les intérêts générés sur ces actifs, en échange d'une somme basée sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Autres produits dérivés

Les autres contrats comprennent les dérivés à valeur stable et sur titres de participation.

Dérivés non financiers

Les autres contrats comprennent également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, sur les marchés hors cote et boursiers.

Dérivés émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation liées à l'activité des clients et à la couverture du risque de marché connexe. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients leur permettant de modifier ou de réduire les risques. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste en la gestion active des transactions sur dérivés dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques de marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les types de produits. Le cas échéant, les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés utilisés aux fins de négociation sont comptabilisés immédiatement au poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation.

Dérivés émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que du risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et des risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans les Autres revenus de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Capitaux nominaux des dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 (1) | | | | | |
|--|--------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|------------------------------|--|
| | Durée jusqu'à l'échéance | | | | | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | À des fins de transaction | À des fins autres que de transaction |
| Contrats hors cote | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 2 014 752 \$ | 179 624 \$ | 387 \$ | 2 194 763 \$ | 2 186 862 \$ | 7 901 \$ |
| Swaps | 3 294 746 | 5 026 410 | 3 331 025 | 11 652 181 | 11 180 497 | 471 684 |
| Options achetées | 83 247 | 462 599 | 174 042 | 719 888 | 719 888 | – |
| Options vendues | 77 601 | 464 906 | 182 690 | 725 197 | 725 197 | – |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 1 715 266 | 30 523 | 985 | 1 746 774 | 1 724 606 | 22 168 |
| Swaps sur devises | 79 264 | 50 416 | 55 166 | 184 846 | 177 622 | 7 224 |
| Swaps simultanés de taux et de devises | 469 910 | 894 250 | 425 301 | 1 789 461 | 1 743 465 | 45 996 |
| Options achetées | 54 756 | 14 409 | 3 061 | 72 226 | 72 226 | – |
| Options vendues | 54 985 | 14 969 | 3 383 | 73 337 | 73 337 | – |
| Dérivés de crédit (2) | 2 693 | 14 724 | 3 437 | 20 854 | 20 341 | 513 |
| Autres contrats (3) | 201 489 | 90 436 | 18 463 | 310 388 | 303 893 | 6 495 |
| Contrats négociés en Bourse | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés – position acheteur | 107 054 | 118 805 | 187 | 226 046 | 226 046 | – |
| Contrats à terme standardisés – position vendeur | 363 947 | 120 247 | 46 | 484 240 | 484 240 | – |
| Options achetées | 56 657 | 36 985 | – | 93 642 | 93 642 | – |
| Options vendues | 59 840 | 16 395 | – | 76 235 | 76 235 | – |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés – position acheteur | 28 | – | – | 28 | 28 | – |
| Contrats à terme standardisés – position vendeur | – | – | – | – | – | – |
| Autres contrats | 214 725 | 44 245 | – | 258 970 | 258 970 | – |
| | 8 850 960 \$ | 7 579 943 \$ | 4 198 173 \$ | 20 629 076 \$ | 20 067 095 \$ | 561 981 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|--|--------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|------------------------------|--|
| | Durée jusqu'à l'échéance | | | | | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | À des fins de transaction | À des fins autres que de transaction |
| Contrats hors cote | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 1 895 613 \$ | 8 788 \$ | – \$ | 1 904 401 \$ | 1 904 401 \$ | – \$ |
| Swaps | 4 535 040 | 4 377 512 | 2 856 403 | 11 768 955 | 11 424 094 | 344 861 |
| Options achetées | 101 663 | 155 985 | 27 273 | 284 921 | 284 921 | – |
| Options vendues | 87 254 | 156 886 | 37 217 | 281 357 | 281 357 | – |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 1 397 520 | 30 688 | 616 | 1 428 824 | 1 420 575 | 8 249 |
| Swaps sur devises | 30 358 | 4 379 | 1 170 | 35 907 | 27 545 | 8 362 |
| Swaps simultanés de taux et de devises | 347 477 | 767 742 | 365 880 | 1 481 099 | 1 430 437 | 50 662 |
| Options achetées | 33 202 | 11 037 | 1 807 | 46 046 | 46 046 | – |
| Options vendues | 37 716 | 12 250 | 4 515 | 54 481 | 54 481 | – |
| Dérivés de crédit (2) | 1 578 | 5 263 | 3 424 | 10 265 | 9 752 | 513 |
| Autres contrats | 81 720 | 66 686 | 17 409 | 165 815 | 161 323 | 4 492 |
| Contrats négociés en Bourse | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés – position acheteur | 38 825 | 22 465 | 11 | 61 301 | 61 301 | – |
| Contrats à terme standardisés – position vendeur | 32 424 | 23 072 | 6 | 55 502 | 55 502 | – |
| Options achetées | 2 587 | 3 312 | – | 5 899 | 5 899 | – |
| Options vendues | 2 544 | 1 291 | – | 3 835 | 3 835 | – |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés – position acheteur | 277 | – | – | 277 | 277 | – |
| Contrats à terme standardisés – position vendeur | 340 | – | – | 340 | 340 | – |
| Autres contrats | 228 549 | 59 308 | 372 | 288 229 | 288 229 | – |
| | 8 854 687 \$ | 5 706 664 \$ | 3 316 103 \$ | 17 877 454 \$ | 17 460 315 \$ | 417 139 \$ |

- (1) Le 1^{er} novembre 2018, nous avons appliqué de manière prospective l'approche standard pour le risque de contrepartie conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres dans le cadre de notre détermination du capital nominal des dérivés.
- (2) Les dérivés de crédit d'un capital nominal de 0,5 milliard de dollars (0,5 milliard au 31 octobre 2018) sont des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis à des fins de transaction comprennent la protection achetée de 12,6 milliards de dollars (6,2 milliards au 31 octobre 2018) et la protection vendue de 7,7 milliards (3,6 milliards au 31 octobre 2018).
- (3) Selon l'approche standard pour le risque de contrepartie, les Autres contrats ne tiennent pas compte des dérivés liés à la syndication de prêts de 7,7 milliards de dollars.

Juste valeur des instruments dérivés (1)

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | |
|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31 octobre 2019 | | 31 octobre 2018 | |
| | Positive | Négative | Positive | Négative |
| Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 30 \$ | 31 \$ | 308 \$ | 232 \$ |
| Swaps | 39 669 | 32 570 | 29 340 | 25 501 |
| Options achetées | 5 898 | – | 3 211 | – |
| Options vendues | – | 6 756 | – | 3 471 |
| | 45 597 | 39 357 | 32 859 | 29 204 |
| Contrats de change | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 11 263 | 11 755 | 13 367 | 12 929 |
| Swaps sur devises | 529 | 223 | 174 | 258 |
| Swaps simultanés de taux et de devises | 26 569 | 26 188 | 26 837 | 25 849 |
| Options achetées | 1 242 | – | 1 540 | – |
| Options vendues | – | 898 | – | 1 272 |
| | 39 603 | 39 064 | 41 918 | 40 308 |
| Dérivés de crédit | 169 | 279 | 38 | 89 |
| Autres contrats | 15 356 | 18 517 | 17 668 | 18 300 |
| | 100 725 | 97 217 | 92 483 | 87 901 |
| Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | |
| Swaps | 848 | 742 | 1 226 | 1 142 |
| | 848 | 742 | 1 226 | 1 142 |
| Contrats de change | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 116 | 118 | 31 | 33 |
| Swaps sur devises | 193 | 527 | 212 | 423 |
| Swaps simultanés de taux et de devises | 904 | 501 | 1 145 | 1 104 |
| | 1 213 | 1 146 | 1 388 | 1 560 |
| Dérivés de crédit | – | 3 | – | 5 |
| Autres contrats | 181 | 140 | 150 | 179 |
| | 2 242 | 2 031 | 2 764 | 2 886 |
| Justes valeurs brutes totales avant les éléments suivants : | 102 967 | 99 248 | 95 247 | 90 787 |
| Ajustements d'évaluation déterminés collectivement | (697) | 5 | (625) | 34 |
| Incidence des conventions de compensation admissibles à la compensation au bilan | (710) | (710) | (583) | (583) |
| | 101 560 \$ | 98 543 \$ | 94 039 \$ | 90 238 \$ |

(1) La juste valeur rend compte de l'incidence du classement des marges de variation quotidiennes en tant que règlement de la juste valeur des dérivés connexes, tel que le permet certaines contreparties centrales.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à leur échéance (1)

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | |
|------------------------------------|-----------------|--------------|---------------|------------|-----------------|--------------|---------------|-----------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
| Actifs dérivés | 25 342 \$ | 28 568 \$ | 47 650 \$ | 101 560 \$ | 28 241 \$ | 29 197 \$ | 36 601 \$ | 94 039 \$ |
| Passifs dérivés | 25 495 | 26 503 | 46 545 | 98 543 | 26 720 | 27 013 | 36 505 | 90 238 |

(1) La juste valeur rend compte de l'incidence du classement des marges de variation quotidiennes en tant que règlement de la juste valeur des dérivés connexes, tel que le permet certaines contreparties centrales.

Risque de crédit lié aux dérivés

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs transactions est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons les transactions sur dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système de notation de crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces notations internes se rapprochent des notations de crédit externes attribuées par les agences de notation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation de conventions-cadres de compensation et mise en application lorsque des critères précis sont respectés conformément à notre méthode comptable décrite à la note 2. Une convention-cadre de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par la convention en cas de manquement aux

dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation de conventions-cadres de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation de conventions-cadres de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les transactions faisant l'objet de la convention, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant de transactions sur les dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux transactions.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement et le montant en équivalent-crédit sont déterminés conformément à l'approche standard pour le risque de crédit réglementaire non modélisée du BSIF selon la ligne directrice sur les normes de fonds propres entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018. Le coût de remplacement correspond à la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des marges applicables, échelonné en fonction d'un facteur réglementaire. Le montant en équivalent-crédit correspond au coût de remplacement majoré d'un montant additionnel au titre du risque de crédit éventuel, aussi échelonné en fonction d'un facteur réglementaire. L'équivalent pondéré en fonction des risques est déterminé par application des facteurs de pondération appropriés au montant en équivalent-crédit, notamment les facteurs de pondération qui reflètent l'approbation du modèle conformément à l'approche fondée sur les notations internes. Au 31 octobre 2018, le coût de remplacement des montants en équivalent-crédit étaient calculés, eu égard au risque de contrepartie, selon la méthode d'évaluation du risque courant réglementaire non modélisée prescrite par le BSIF.

Risque de crédit lié aux dérivés (1)

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | |
|--|----------------------|----------------------------------|--|----------------------|----------------------------------|--|
| | 31 octobre 2019 (2) | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Coût de remplacement | Montant en équivalent-crédit (3) | Équivalent pondéré en fonction des risques (4) | Coût de remplacement | Montant en équivalent-crédit (3) | Équivalent pondéré en fonction des risques (4) |
| Contrats hors cote | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 18 \$ | 73 \$ | 19 \$ | 307 \$ | 324 \$ | 13 \$ |
| Swaps | 6 487 | 15 911 | 6 229 | 9 671 | 20 321 | 3 363 |
| Options achetées | 149 | 547 | 326 | 610 | 857 | 407 |
| Options vendues | – | 256 | 113 | – | – | – |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 2 333 | 15 822 | 3 899 | 4 589 | 10 944 | 3 439 |
| Swaps | 3 047 | 15 678 | 4 001 | 9 342 | 13 718 | 5 002 |
| Options achetées | 404 | 908 | 285 | 443 | 1 100 | 478 |
| Options vendues | 4 | 213 | 67 | – | – | – |
| Dérivés de crédit (5) | 156 | 613 | 40 | 71 | 770 | 153 |
| Autres contrats | 1 972 | 10 766 | 4 853 | 9 709 | 9 959 | 4 303 |
| Contrats négociés en Bourse | 5 439 | 19 630 | 393 | 2 912 | 11 285 | 225 |
| | 20 009 \$ | 80 417 \$ | 20 225 \$ | 37 654 \$ | 69 278 \$ | 17 383 \$ |

(1) Les montants sont présentés compte tenu des conventions-cadres de compensation, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres.

(2) Le 1^{er} novembre 2018, nous avons appliqué de manière prospective l'approche standard pour le risque de contrepartie conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres afin de calculer le coût de remplacement, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent pondéré en fonction des risques.

(3) Depuis le 1^{er} novembre 2018, le montant en équivalent-crédit comprend les garanties conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Au 31 octobre 2018, le montant en équivalent-crédit comprenait des actifs affectés en garantie de 16 milliards de dollars.

(4) Les soldes pondérés en fonction des risques sont calculés conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres et ne tiennent pas compte du rajustement de la valeur du crédit de 13 milliards de dollars (12 milliards au 31 octobre 2018).

(5) Le 31 octobre 2018, les montants ne tenaient pas compte des dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées.

Coût de remplacement des instruments dérivés selon la notation des risques et le type de contrepartie

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2019 (1) | | | | | | | | |
|--|--------------------------|-----------|-----------|-------------|------------|--------------------------|--|-----------|------------|
| | Notation des risques (2) | | | | | Type de contrepartie (3) | | | |
| | AAA, AA | A | BBB | BB ou moins | Total | Banques | Entités gouvernementales de pays membres de l'OCDE | Autres | Total |
| Coût de remplacement positif brut | 27 126 \$ | 38 812 \$ | 20 620 \$ | 16 409 \$ | 102 967 \$ | 48 509 \$ | 18 126 \$ | 36 332 \$ | 102 967 \$ |
| Incidence des conventions-cadres de compensation et des marges applicables | 23 146 | 35 088 | 16 719 | 8 005 | 82 958 | 47 376 | 17 705 | 17 877 | 82 958 |
| Coût de remplacement (après les conventions de compensation) | 3 980 \$ | 3 724 \$ | 3 901 \$ | 8 404 \$ | 20 009 \$ | 1 133 \$ | 421 \$ | 18 455 \$ | 20 009 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2018 | | | | | | | | |
|--|--------------------------|-----------|-----------|-------------|-----------|--------------------------|--|-----------|-----------|
| | Notation des risques (2) | | | | | Type de contrepartie (3) | | | |
| | AAA, AA | A | BBB | BB ou moins | Total | Banques | Entités gouvernementales de pays membres de l'OCDE | Autres | Total |
| Coût de remplacement positif brut | 25 458 \$ | 32 693 \$ | 21 215 \$ | 15 881 \$ | 95 247 \$ | 42 937 \$ | 18 749 \$ | 33 561 \$ | 95 247 \$ |
| Incidence des conventions-cadres de compensation | 14 544 | 24 255 | 15 046 | 3 748 | 57 593 | 36 081 | 8 348 | 13 164 | 57 593 |
| Coût de remplacement (après les conventions de compensation) | 10 914 \$ | 8 438 \$ | 6 169 \$ | 12 133 \$ | 37 654 \$ | 6 856 \$ | 10 401 \$ | 20 397 \$ | 37 654 \$ |

(1) Le 1^{er} novembre 2018, nous avons appliqué de manière prospective l'approche standard pour le risque de contrepartie conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres afin de calculer le coût de remplacement.

(2) Les notations internes du risque que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences de notation de crédit indépendantes. Les notations AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité investissement tandis que les notations BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(3) Le type de contrepartie est défini conformément à la ligne directrice sur les fonds propres.

Dérivés dans des relations de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats et du capital imputable à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi que donner lieu à la variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert.

Les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont inscrits au bilan, dans les autres actifs au poste Dérivés et dans les autres passifs au poste Dérivés. Les passifs libellés en devises utilisés dans des relations de couverture de l'investissement net sont comptabilisés au poste Dépôts – Entreprises et gouvernements et au poste Débentures subordonnées dans le bilan. Les profits et les pertes issus de l'inefficacité des couvertures sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt, et les montants reclassés depuis la réserve pour couvertures des autres éléments du résultat global vers le résultat sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt pour les couvertures de flux de trésorerie et dans les revenus autres que d'intérêt pour les couvertures de l'investissement net.

Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'une relation de couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Lorsque des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de leur valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture.

Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Non-concordance des modalités des instruments de couverture et des éléments couverts, par exemple la fréquence et la date des révisions de taux et la fréquence des paiements.
- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts, en tenant compte des différentes fréquences de révisions de taux de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Nous fournissons ci-après une description de notre stratégie de gestion des risques pour chaque risque que nous décidons de couvrir :

Risque de taux d'intérêt

Nous avons recours aux contrats de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les swaps sont désignés soit comme couvertures de la juste valeur, soit comme couvertures de flux de trésorerie, et se rapportent principalement aux taux interbancaires offerts (IBOR) dans plusieurs territoires. Certains swaps seront touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence du fait que le marché fera une transition vers des taux alternatifs sans risque ou quasi sans risque d'ici la fin de 2021.

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, nous utilisons des contrats de taux d'intérêt pour gérer les variations de la juste valeur de nos instruments à taux fixe entraînées par la fluctuation des taux d'intérêt de référence. Les swaps de taux d'intérêt sont conclus individuellement afin de gérer le risque lié aux taux d'intérêt de référence, et les modalités des swaps sont appariées avec précision à celles des instruments à taux fixe désignés.

Nous utilisons aussi des swaps de taux d'intérêt pour les couvertures de la juste valeur afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié aux actifs des prêts hypothécaires résidentiels et aux passifs de financement. Notre exposition au risque associé à ce portefeuille varie au gré de l'octroi de nouveaux prêts, du remboursement de prêts existants et de la vente de prêts hypothécaires titrisés. En conséquence, nous avons adopté pour ce portefeuille une stratégie de couverture dynamique dans le cadre de laquelle le rééquilibrage de la relation de couverture se fait plus souvent, par exemple aux deux semaines ou mensuellement.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour gérer l'exposition de nos instruments à taux variable à la variabilité des flux de trésorerie résultant de fluctuations des taux d'intérêt de référence. Les instruments à taux variable et les transactions prévisionnelles qui se rapportent à certains taux IBOR seront touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence. Bien que certains dérivés sur taux d'intérêt soient conclus individuellement pour gérer un risque spécifique, d'autres dérivés sur taux d'intérêt peuvent être conclus pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à un portefeuille d'actifs et de passifs.

Risque de change

Nous avons recours à des swaps sur devises dans une couverture de flux de trésorerie et à des contrats de change à terme dans une couverture de l'investissement net pour gérer notre risque de change. Certains instruments de trésorerie peuvent aussi être désignés comme couvertures de l'investissement net, selon le cas.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change sur nos passifs à taux fixe émis libellés en devises et les transactions prévues hautement probables. Le profil des échéances et les modalités de remboursement de ces swaps sont appariés avec ceux de nos actifs et passifs libellés en devises afin de limiter la volatilité de nos flux de trésorerie causée par la fluctuation des taux de change.

Pour les couvertures de l'investissement net, nous avons recours à une combinaison de contrats de change à terme et d'instruments de trésorerie, comme des passifs au titre des dépôts libellés en devises, dont certains se rapportent aux taux IBOR qui seront touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence, pour gérer le risque de change découlant de nos investissements dans des établissements étrangers. Nos expositions les plus importantes concernent le dollar américain, la livre sterling et l'euro. Lorsque nous couvrons notre investissement net dans un établissement étranger au moyen de contrats de change à terme, seul l'élément prix au comptant non actualisé du contrat de change à terme est désigné comme instrument de couverture. Ainsi, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture résultant de fluctuations des taux à terme et des effets de l'actualisation est exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture. Le risque lié aux établissements étrangers n'est couvert que dans la mesure où il concerne le passif ou le notionnel du dérivé. Habituellement, nous ne prévoyons pas subir d'inefficacité significative relativement aux couvertures d'investissement net dans des établissements étrangers.

Risque sur actions

Nous utilisons des swaps sur rendement total dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie pour limiter la variabilité des flux de trésorerie liés aux paiements attendus de notre régime de rémunération fondée sur des actions avec règlement en trésorerie destiné à certains employés clés, ces swaps consistant à échanger des paiements d'intérêt contre la variation indexée du cours de l'action RBC et le versement de dividendes.

Risque de crédit

Nous avons principalement recours à des dérivés de crédit pour couvrir économiquement notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et des risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Instruments dérivés désignés dans une relation de couverture

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments dérivés et les montants de principal des passifs non dérivés, classés selon leur relation de couverture, ainsi que les dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture.

Instruments dérivés et non dérivés (1)

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2019 | | | | Aux 31 octobre 2018 | | | |
|------------------------------------|--|--------------------|--------------------|--|--|------------------------|--------------------|--|
| | Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture | | | Non désignés dans une relation de couverture | Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture | | | Non désignés dans une relation de couverture (2) |
| | Juste valeur | Flux de trésorerie | Investissement net | | Juste valeur (2) | Flux de trésorerie (2) | Investissement net | |
| Actif | | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 146 \$ | 77 \$ | 52 \$ | 101 285 \$ | 404 \$ | 12 \$ | 13 \$ | 93 610 \$ |
| Passif | | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 187 | 526 | 70 | 97 760 | 4 | 413 | 28 | 89 793 |
| Instruments non dérivés | – | – | 27 688 | s.o. | – | – | 25 565 | s.o. |

(1) La juste valeur rend compte de l'incidence du classement de la fluctuation quotidienne des marges en tant que règlement de la juste valeur des dérivés connexes, tel que le permet certaines contreparties centrales.

(2) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.
s.o. sans objet

Les tableaux ci-après présentent l'analyse des échéances des valeurs nominales présentées ainsi que les taux moyens pondérés des instruments de couverture de même que les valeurs comptables correspondantes, l'ensemble de ces éléments étant classé en fonction du type de relation de couverture :

Couvertures de la juste valeur

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2019 | | | | | |
|---|--------------------|--------------|---------------|-----------|----------------------|--------|
| | Valeur nominale | | | | Valeur comptable (1) | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Actif | Passif |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 4 625 \$ | 20 439 \$ | 3 909 \$ | 28 973 \$ | 2 \$ | 187 \$ |
| Couverture de passifs à taux fixe | 16 003 | 48 361 | 9 065 | 73 429 | 144 | – |
| Taux d'intérêt fixe moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 1,9 % | 2,2 % | 2,7 % | 2,2 % | | |
| Couverture de passifs à taux fixe | 1,7 % | 1,8 % | 1,8 % | 1,7 % | | |

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|---|--------------------|--------------|---------------|-----------|---------------------------|--------|
| | Valeur nominale | | | | Valeur comptable (1), (2) | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Actif | Passif |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 2 518 \$ | 12 778 \$ | 4 668 \$ | 19 964 \$ | 311 \$ | 4 \$ |
| Couverture de passifs à taux fixe | 14 946 | 47 658 | 7 432 | 70 036 | 93 | – |
| Taux d'intérêt fixe moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux fixe | 1,1 % | 2,4 % | 2,8 % | 2,3 % | | |
| Couverture de passifs à taux fixe | 1,6 % | 1,8 % | 1,8 % | 1,8 % | | |

- (1) La juste valeur rend compte de l'incidence du classement de la fluctuation quotidienne des marges en tant que règlement de la juste valeur des dérivés connexes, tel que le permet certaines contreparties centrales.
- (2) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Couverture de flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2019 | | | | | |
|---|--------------------|--------------|---------------|-----------|----------------------|--------|
| | Valeur nominale | | | | Valeur comptable (1) | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Actif | Passif |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 17 327 \$ | 11 729 \$ | 1 696 \$ | 30 752 \$ | – \$ | – \$ |
| Couverture de passifs à taux variable | 200 | 54 610 | 4 803 | 59 613 | – | – |
| Taux d'intérêt fixe moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 2,1 % | 2,0 % | 2,6 % | 2,1 % | | |
| Couverture de passifs à taux variable | 2,6 % | 1,9 % | 2,4 % | 2,0 % | | |
| Risque de change | | | | | | |
| Swaps sur devises | 2 937 \$ | 63 \$ | 88 \$ | 3 088 \$ | 2 \$ | 526 \$ |
| Taux de change moyen pondéré CAD-CHF | – | – | – | – | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-EUR | – | 1,48 | 1,55 | 1,52 | | |
| Taux de change moyen pondéré USD-EUR | 1,33 | – | – | 1,33 | | |

Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|---|--------------------|--------------|---------------|-----------|---------------------------|--------|
| | Valeur nominale | | | | Valeur comptable (1), (2) | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Actif | Passif |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 12 686 \$ | 12 805 \$ | 1 615 \$ | 27 106 \$ | – \$ | – \$ |
| Couverture de passifs à taux variable | 2 000 | 38 256 | 3 978 | 44 234 | – | – |
| Taux d'intérêt fixe moyen pondéré | | | | | | |
| Couverture d'actifs à taux variable | 2,2 % | 2,4 % | 2,7 % | 2,3 % | | |
| Couverture de passifs à taux variable | 2,1 % | 1,9 % | 2,5 % | 2,0 % | | |
| Risque de change | | | | | | |
| Swaps sur devises | 326 \$ | 2 978 \$ | 153 \$ | 3 457 \$ | 12 \$ | 368 \$ |
| Taux de change moyen pondéré CAD-CHF | 1,27 | – | – | 1,27 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-EUR | – | – | 1,52 | 1,52 | | |
| Taux de change moyen pondéré USD-EUR | – | 1,33 | – | 1,33 | | |

(1) La juste valeur rend compte de l'incidence du classement de la fluctuation quotidienne des marges en tant que règlement de la juste valeur des dérivés connexes, tel que le permet certaines contreparties centrales.

(2) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Couvertures de l'investissement net

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2019 | | | | | |
|---|---------------------|--------------|---------------|-----------|------------------|-----------|
| | Notionnel/Principal | | | | Valeur comptable | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Actif | Passif |
| Risque de change | | | | | | |
| Passifs libellés en devises | | | | | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-USD | 8 701 \$ | 14 843 \$ | 4 144 \$ | 27 688 \$ | s.o. | 27 859 \$ |
| Taux de change moyen pondéré CAD-EUR | 1,31 | 1,29 | 1,31 | 1,30 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-GBP | – | – | 1,51 | 1,51 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-GBP | – | 1,69 | – | 1,69 | | |
| Contrats à terme de gré à gré | | | | | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-USD | 5 355 \$ | – \$ | – \$ | 5 355 \$ | 52 \$ | 70 \$ |
| Taux de change moyen pondéré CAD-EUR | 1,33 | – | – | 1,33 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-EUR | 1,47 | – | – | 1,47 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-GBP | 1,67 | – | – | 1,67 | | |

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2018 | | | | | |
|---|---------------------|--------------|---------------|-----------|------------------|-----------|
| | Notionnel/Principal | | | | Valeur comptable | |
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Actif | Passif |
| Risque de change | | | | | | |
| Passifs libellés en devises | | | | | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-USD | 3 457 \$ | 18 233 \$ | 3 875 \$ | 25 565 \$ | s.o. | 25 043 \$ |
| Taux de change moyen pondéré CAD-USD | 1,20 | 1,28 | 1,31 | 1,27 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-EUR | – | – | 1,53 | 1,53 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-GBP | 1,91 | 1,69 | – | 1,73 | | |
| Contrats à terme de gré à gré | | | | | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-USD | 3 372 \$ | – \$ | – \$ | 3 372 \$ | 13 \$ | 28 \$ |
| Taux de change moyen pondéré CAD-USD | 1,31 | – | – | 1,31 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-EUR | 1,49 | – | – | 1,49 | | |
| Taux de change moyen pondéré CAD-GBP | 1,68 | – | – | 1,68 | | |

s.o. sans objet

Les tableaux ci-après présentent de l'information sur les éléments couverts, lesquels sont classés selon le type de relation de couverture :

Couvertures de la juste valeur – actifs et passifs désignés comme éléments couverts

| (en millions de dollars canadiens) | Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | |
|------------------------------------|---|--------|---------|---------|---|--|
| | Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable | | | | Poste du bilan | Variations de la juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité de la couverture |
| | Actif | Passif | Actif | Passif | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | | | |
| Actifs à taux fixe (1) | 29 985 \$ | – \$ | 569 \$ | – \$ | Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable; Prêts – Prêts de détail | 1 028 \$ |
| Passifs à taux fixe (1) | – | 74 099 | – | 693 | Dépôts – Entreprises et gouvernements; Débentures subordonnées | (2 045) |
| | Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | | | |
| | Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable | | | | Poste du bilan | Variations de la juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité de la couverture |
| | Actif | Passif | Actif | Passif | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | | | |
| Actifs à taux fixe (1) | 20 172 \$ | – \$ | (529)\$ | – \$ | Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable; Prêts – Prêts de détail | (650)\$ |
| Passifs à taux fixe (1) | – | 68 714 | – | (1 302) | Dépôts – Entreprises et gouvernements; Débentures subordonnées | 1 018 |

(1) Au 31 octobre 2019, le cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur restant dans le bilan pour les éléments couverts ayant cessé d'être ajustés en fonction des profits et pertes de couverture correspond à une perte de 53 millions de dollars pour les actifs à taux fixe et à une perte de 170 millions pour les passifs à taux fixe (105 millions et 277 millions, respectivement, au 31 octobre 2018).

Couvertures de flux de trésorerie et de l'investissement net – actifs et passifs désignés comme éléments couverts

| (en millions de dollars canadiens) | Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | |
|--|---|--|--|-------------------------|
| | Poste du bilan | Variations de la juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité de la couverture | Couverture de flux de trésorerie/Écart de change | |
| | | | Couvertures maintenues | Couvertures abandonnées |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | |
| Actifs à taux variable | Titres – investissement, déduction faite de la correction de valeur applicable; Prêts – prêts de détail | (608)\$ | 163 \$ | 84 \$ |
| Passifs à taux variable | Dépôts – Entreprises et gouvernements; Dépôts particuliers | 1 274 | (372) | 70 |
| <i>Risque de change</i> | | | | |
| Actifs à taux fixe | Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable; Prêts – prêts de détail | (5) | (1) | – |
| Passifs à taux fixe | Dépôts – Entreprises et gouvernements | 125 | 9 | – |
| Couvertures de l'investissement net | | | | |
| <i>Risque de change</i> | | | | |
| Filiales étrangères | s.o. | (7) | (5 407) | (871) |

Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

| | | Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | |
|--|--|--|--|-------------------------|
| | | Variations de la juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité de la couverture | Couverture de flux de trésorerie/ Écart de change | |
| (en millions de dollars canadiens) | Poste du bilan | | Couvertures maintenues | Couvertures abandonnées |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | |
| Actifs à taux variable | Titres – investissement, déduction faite de la correction de valeur applicable; Prêts – prêts de détail | 308 \$ | (187)\$ | (171)\$ |
| Passifs à taux variable | Dépôts – Entreprises et gouvernements Dépôts – particuliers | (769) | 706 | 477 |
| <i>Risque de change</i> | | | | |
| Actifs à taux fixe | Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable; Prêts – prêts de détail | 19 | (4) | – |
| Passifs à taux fixe | Dépôts – Entreprises et gouvernements | 60 | 95 | – |
| Couvertures de l'investissement net | | | | |
| <i>Risque de change</i> | | | | |
| Filiales étrangères | s.o. | 315 | (5 365) | (923) |

s.o. sans objet

Efficacité des relations de couverture désignées

| | | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | | Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture | Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat (1) | Variations de la valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat global | Montant reclassé de la réserve de couverture au résultat |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | |
| Couvertures de la juste valeur | | | | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt – actifs à taux fixe | | (1 060)\$ | (32)\$ | – \$ | – \$ |
| Contrats de taux d'intérêt – passifs à taux fixe | | 2 032 | (13) | – | – |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt – actifs à taux variable | | 605 | 8 | 582 | (25) |
| Contrats de taux d'intérêt – passifs à taux variable | | (1 261) | (5) | (1 265) | 220 |
| <i>Risque de change</i> | | | | | |
| Swap sur devises – actifs à taux fixe | | 5 | – | 8 | 5 |
| Swap sur devises – passifs à taux fixe | | (125) | – | (193) | (106) |
| Couvertures de l'investissement net | | | | | |
| <i>Risque de change</i> | | | | | |
| Passifs libellés en devises | | (50) | – | (50) | – |
| Contrats à terme de gré à gré | | 57 | – | 57 | (2) |

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | |
|--|--|---|--|--|
| | Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture | Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat (1) | Variations de la valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat global | Montant reclassé de la réserve de couverture au résultat |
| Couvertures de la juste valeur | | | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt – actifs à taux fixe | 605 \$ | (45)\$ | – \$ | – \$ |
| Contrats de taux d'intérêt – passifs à taux fixe | (1 000) | 18 | – | – |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt – actifs à taux variable | (318) | (11) | (275) | (37) |
| Contrats de taux d'intérêt – passifs à taux variable | 751 | (1) | 674 | 101 |
| <i>Risque de change</i> | | | | |
| Swap sur devises – actifs à taux fixe | (19) | – | (10) | (7) |
| Swap sur devises – passifs à taux fixe | (61) | – | (137) | (165) |
| Couvertures de l'investissement net | | | | |
| <i>Risque de change</i> | | | | |
| Passifs libellés en devises | (331) | – | (331) | – |
| Contrats à terme de gré à gré | 16 | – | 17 | – |

(1) L'inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat comprenait des pertes de 70 millions de dollars qui sont exclues de l'évaluation de l'efficacité de la couverture et qui sont compensées par des couvertures économiques (46 millions au 31 octobre 2018).

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau ci-après présente un rapprochement, par catégorie de risque, de chaque composante des capitaux propres ainsi qu'une analyse des autres éléments du résultat global relatifs à la comptabilité de couverture :

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | |
|---|---|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| | Réserve de couverture de flux de trésorerie | Réserve pour écarts de conversion | Réserve de couverture de flux de trésorerie | Réserve pour écarts de conversion |
| Solde au début de l'exercice | 688 \$ | 4 147 \$ | 431 \$ | 3 545 \$ |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | |
| Tranche efficace de la variation de la juste valeur : | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | (683) | | 399 | |
| Risque de change | (185) | | (147) | |
| Risque sur actions | 108 | | (18) | |
| Montant net reclassé en résultat net : | | | | |
| Couvertures maintenues : | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | 24 | | 44 | |
| Risque de change | 104 | | 172 | |
| Risque sur actions | (93) | | 7 | |
| Couvertures dont la désignation a été annulée : | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | (219) | | (108) | |
| Risque de change | – | | – | |
| Profit net sur la couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger | | | | |
| Dette libellée en devises | | (50) | | (331) |
| Contrats de change à terme | | 57 | | 17 |
| Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger | | 66 | | 841 |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) de change | – | 2 | – | – |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) liés aux activités de couverture de l'investissement net | – | 2 | – | – |
| Impôt sur les variations des réserves durant la période | 250 | (3) | (92) | 75 |
| Solde à la fin de l'exercice | (6)\$ | 4 221 \$ | 688 \$ | 4 147 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | | Total |
|--|---|-----------------|-----------------------|---|-------------------------|------------------|-----------------|
| | Terrains | Bâtiments | Matériel informatique | Mobilier, agencements et autre matériel | Améliorations locatives | Travaux en cours | |
| Coût | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 153 \$ | 1 399 \$ | 2 123 \$ | 1 373 \$ | 2 726 \$ | 264 \$ | 8 038 \$ |
| Entrées (1) | – | – | 195 | 129 | 81 | 591 | 996 |
| Transferts des travaux en cours | – | 4 | 84 | 82 | 262 | (432) | – |
| Cessions | – | (10) | (68) | (29) | (65) | – | (172) |
| Écart de change | – | – | 3 | (1) | 2 | – | 4 |
| Autres | – | 2 | (12) | 3 | (5) | 9 | (3) |
| Solde à la fin de la période | 153 \$ | 1 395 \$ | 2 325 \$ | 1 557 \$ | 3 001 \$ | 432 \$ | 8 863 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au début de la période | – \$ | 669 \$ | 1 556 \$ | 1 051 \$ | 1 930 \$ | – | 5 206 \$ |
| Amortissement | – | 45 | 273 | 113 | 196 | – | 627 |
| Cessions | – | (8) | (61) | (26) | (56) | – | (151) |
| Écart de change | – | – | 1 | – | 1 | – | 2 |
| Autres | – | (3) | (11) | (1) | 3 | – | (12) |
| Solde à la fin de la période | – \$ | 703 \$ | 1 758 \$ | 1 137 \$ | 2 074 \$ | – \$ | 5 672 \$ |
| Valeur comptable nette à la fin de la période | 153 \$ | 692 \$ | 567 \$ | 420 \$ | 927 \$ | 432 \$ | 3 191 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | | | | Total |
|--|---|-----------------|-----------------------|---|-------------------------|------------------|-----------------|
| | Terrains | Bâtiments | Matériel informatique | Mobilier, agencements et autre matériel | Améliorations locatives | Travaux en cours | |
| Coût | | | | | | | |
| Solde au début de la période | 157 \$ | 1 363 \$ | 1 875 \$ | 1 314 \$ | 2 586 \$ | 153 \$ | 7 448 \$ |
| Entrées (1) | – | – | 255 | 43 | 61 | 374 | 733 |
| Transferts des travaux en cours | – | 7 | 44 | 56 | 184 | (291) | – |
| Cessions | (5) | (17) | (50) | (41) | (73) | – | (186) |
| Écart de change | 1 | 5 | 4 | 4 | 8 | – | 22 |
| Autres | – | 41 | (5) | (3) | (40) | 28 | 21 |
| Solde à la fin de la période | 153 \$ | 1 399 \$ | 2 123 \$ | 1 373 \$ | 2 726 \$ | 264 \$ | 8 038 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au début de la période | – \$ | 608 \$ | 1 367 \$ | 984 \$ | 1 819 \$ | – | 4 778 \$ |
| Amortissement | – | 44 | 246 | 100 | 179 | – | 569 |
| Cessions | – | (10) | (48) | (34) | (55) | – | (147) |
| Écart de change | – | 2 | 1 | 2 | 6 | – | 11 |
| Autres | – | 25 | (10) | (1) | (19) | – | (5) |
| Solde à la fin de la période | – \$ | 669 \$ | 1 556 \$ | 1 051 \$ | 1 930 \$ | – \$ | 5 206 \$ |
| Valeur comptable nette à la fin de la période | 153 \$ | 730 \$ | 567 \$ | 322 \$ | 796 \$ | 264 \$ | 2 832 \$ |

(1) Au 31 octobre 2019, nous avons des engagements contractuels totalisant 338 millions de dollars visant l'acquisition de locaux et de matériel (273 millions au 31 octobre 2018).

Goodwill

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--|---------------------------------------|------------|---|----------------------|-----------|
| | Services bancaires canadiens | Services bancaires dans les Antilles | Gestion de patrimoine – Canada | Gestion mondiale d'actifs | Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) | Gestion de patrimoine – International | Assurances | Services aux investisseurs et de trésorerie | Marchés des Capitaux | Total |
| Solde au début de la période | 2 528 \$ | 1 729 \$ | 579 \$ | 1 986 \$ | 2 870 \$ | 118 \$ | 112 \$ | 148 \$ | 1 067 \$ | 11 137 \$ |
| Acquisitions | 27 | – | – | – | 71 | – | – | – | – | 98 |
| Cessions | – | – | – | (20) | – | – | – | – | – | (20) |
| Écart de change | – | (2) | – | 19 | 2 | 2 | – | – | – | 21 |
| Solde à la fin de la période | 2 555 \$ | 1 727 \$ | 579 \$ | 1 985 \$ | 2 943 \$ | 120 \$ | 112 \$ | 148 \$ | 1 067 \$ | 11 236 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--|---------------------------------------|------------|---|----------------------|-----------|
| | Services bancaires canadiens | Services bancaires dans les Antilles | Gestion de patrimoine – Canada | Gestion mondiale d'actifs | Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) | Gestion de patrimoine – International | Assurances | Services aux investisseurs et de trésorerie | Marchés des Capitaux | Total |
| Solde au début de la période | 2 527 \$ | 1 694 \$ | 576 \$ | 2 006 \$ | 2 745 \$ | 120 \$ | 112 \$ | 148 \$ | 1 049 \$ | 10 977 \$ |
| Acquisitions | 1 | – | – | – | 80 | – | – | – | – | 81 |
| Cessions | – | – | – | – | (8) | – | – | – | – | (8) |
| Écart de change | – | 35 | 3 | (20) | 53 | (2) | – | – | 18 | 87 |
| Solde à la fin de la période | 2 528 \$ | 1 729 \$ | 579 \$ | 1 986 \$ | 2 870 \$ | 118 \$ | 112 \$ | 148 \$ | 1 067 \$ | 11 137 \$ |

Nous effectuons un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable de chaque UGT avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT est représentée par sa valeur d'utilité, sauf en cas d'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur d'utilité. Dans ce cas, la valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Notre test de dépréciation annuel est effectué au 1^{er} août.

Lors de nos tests de dépréciation annuels de 2019 et de 2018, les valeurs recouvrables de nos UGT Services bancaires dans les Antilles et Gestion de patrimoine – International étaient basées sur leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les valeurs recouvrables de toutes les autres UGT ayant fait l'objet d'un test étaient basées sur leur valeur d'utilité.

Valeur d'utilité

Nous calculons la valeur d'utilité au moyen d'une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur cinq ans, sauf pour l'UGT Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) pour laquelle des flux de trésorerie sur six ans étaient utilisés, dans la mesure où celles-ci s'alignent davantage sur le plan de croissance stratégique découlant de l'acquisition de City National. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires, des capitaux requis pour financer les flux de trésorerie futurs et des rendements pour les actionnaires. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs comprennent la marge nette d'intérêt et la moyenne des actifs productifs d'intérêts. Les valeurs attribuées à ces facteurs pour la période visée par les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les prévisions économiques internes et externes et les attentes de la direction quant à l'incidence de la conjoncture économique sur nos résultats financiers. Au-delà de la période de projection des flux de trésorerie initiale, les flux de trésorerie sont réputés augmenter à un rythme constant selon un taux de croissance à long terme nominal (taux de croissance final), sauf pour ce qui est de notre UGT Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) à laquelle nous avons appliqué un taux de croissance à moyen terme conforme à nos prévisions de croissance pour ce secteur et pour lequel, après une période de 10 ans, sera appliqué de nouveau le taux de croissance final. Les taux de croissance finaux sont établis en fonction de l'appréciation courante du marché du produit intérieur brut et de l'inflation dans les pays où l'UGT exerce ses activités. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de chaque UGT sont fondés sur le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques auxquels chaque UGT est exposée. Les risques propres aux UGT comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation).

L'estimation de la valeur d'utilité nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; cette estimation est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. La sensibilité des données et hypothèses clés utilisées a été soumise à un test aux fins du recalcul de la valeur recouvrable en appliquant des changements raisonnablement possibles à ces hypothèses. Les taux d'actualisation après impôt ont été augmentés de 1 %, les taux de croissance finaux ont été diminués de 1 % et les flux de trésorerie futurs ont été réduits de 10 %. Au 1^{er} août 2019, aucune des variations raisonnablement possibles décrites d'une donnée ou d'une hypothèse clé individuelle n'aurait donné lieu à un excédent de la valeur comptable d'une UGT sur sa valeur recouvrable, selon la valeur d'utilité.

Les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans nos modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont résumés ci-après.

| | Aux | | | | |
|--|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|--|
| | 1 ^{er} août 2019 | | 1 ^{er} août 2018 | | |
| | Taux d'actualisation (1) | Taux de croissance final | Taux d'actualisation (1), (2) | Taux de croissance final | |
| Groupe d'unités génératrices de trésorerie | | | | | |
| Services bancaires canadiens | 10,2 % | 3,0 % | 10,0 % | 3,0 % | |
| Services bancaires dans les Antilles | 11,9 | 4,2 | 11,8 | 4,3 | |
| Gestion de patrimoine – Canada | 11,2 | 3,0 | 11,2 | 3,0 | |
| Gestion mondiale d'actifs | 11,1 | 3,0 | 11,0 | 3,0 | |
| Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) | 11,2 | 3,0 | 11,0 | 3,0 | |
| Gestion de patrimoine – International | 10,8 | 3,0 | 10,1 | 3,0 | |
| Assurances | 11,0 | 3,0 | 11,0 | 3,0 | |
| Services aux investisseurs et de trésorerie | 10,9 | 3,0 | 11,2 | 3,0 | |
| Marchés des Capitaux | 11,8 | 3,0 | 12,4 | 3,0 | |

(1) Les taux d'actualisation avant impôt sont déterminés implicitement en fonction des taux d'actualisation après impôt.

(2) Les taux d'actualisation ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie – Services bancaires dans les Antilles

Pour notre UGT Services bancaires dans les Antilles, nous avons calculé la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui projette les flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont fondés sur les prévisions de la direction, lesquelles sont ajustées pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Quant aux flux de trésorerie postérieurs à la période initiale de 5 ans, il est présumé qu'ils augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme. Les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation sont basés sur les mêmes facteurs que ceux décrits ci-dessus. Cette évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, car certaines données importantes ne sont pas observables.

Nous avons recours au jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui est plus sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. La sensibilité de ces données clés a été soumise à un test en appliquant une variation raisonnablement possible à ces hypothèses. Au 1^{er} août 2019, la valeur recouvrable de notre UGT Services bancaires dans les Antilles, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie, correspondait à 126 % de sa valeur comptable. Si le taux d'actualisation après impôt avait augmenté de 1,8 %, toutes les autres variables individuelles restant constantes, la valeur recouvrable se rapprocherait de sa valeur comptable. Aucune autre variation raisonnablement possible touchant une donnée ou une hypothèse clé individuelle, y compris une baisse de 2,4 % des taux de croissance finaux ou une diminution de 21 % des flux de trésorerie futurs, ne donnerait lieu à un excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie – Gestion de patrimoine – International

Pour notre UGT Gestion de patrimoine – International, nous avons calculé la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'une méthode fondée sur les ratios. Chaque activité au sein de cette UGT a été évaluée soit au moyen du ratio prix/biens administrés, soit au moyen du ratio prix/revenus, selon le cas, afin de refléter les motifs d'un acheteur tiers potentiel. En 2019, nous avons appliqué aux biens administrés un ratio prix/biens administrés de 2,25 au 1^{er} août (2,5 % au 1^{er} août 2018) et nous avons appliqué aux revenus un ratio prix/revenus de 2,5 fois (2,5 fois au 1^{er} août 2018) pour les 12 mois précédant la date de test. Ces ratios représentent notre meilleure estimation par rapport à une série de données raisonnablement possibles selon des transactions précédentes pour des activités comparables. Cette évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, car certaines données importantes ne sont pas observables.

L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite un jugement important pour déterminer l'approche d'évaluation et les données appropriées; cette estimation est particulièrement sensible aux variations du ratio prix/biens administrés et du ratio prix/revenus. Ces données clés ont été soumises à un test de sensibilité en ramenant chaque ratio à l'extrémité inférieure de la fourchette de la série de données considérées raisonnablement possibles. Au 1^{er} août 2019, aucune des variations raisonnablement possibles décrites touchant une donnée ou une hypothèse clé individuelle ne donnerait lieu à un excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Autres immobilisations incorporelles

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | |
|--|---|------------------|--|--|--------------------|-----------|
| | Logiciels générés en interne | Autres logiciels | Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base | Listes de clients et relations-clients | Logiciels en cours | Total |
| Valeur comptable brute | | | | | | |
| Solde au début de la période | 5 984 \$ | 1 582 \$ | 1 750 \$ | 1 768 \$ | 1 146 \$ | 12 230 \$ |
| Entrées | 42 | 49 | – | – | 1 184 | 1 275 |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | – | 16 | – | 6 | – | 22 |
| Transferts | 1 009 | 42 | – | – | (1 051) | – |
| Cessions | – | (1) | – | – | – | (1) |
| Pertes de valeur | (94) | (6) | – | – | (42) | (142) |
| Écart de change | – | 1 | 1 | 7 | (2) | 7 |
| Autres variations | – | 1 | (184) | (8) | 5 | (186) |
| Solde à la fin de la période | 6 941 \$ | 1 684 \$ | 1 567 \$ | 1 773 \$ | 1 240 \$ | 13 205 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | | |
| Solde au début de la période | (4 501)\$ | (1 226)\$ | (654)\$ | (1 162)\$ | – \$ | (7 543)\$ |
| Dotation à l'amortissement pour l'exercice | (793) | (121) | (159) | (124) | – | (1 197) |
| Cessions | – | – | – | – | – | – |
| Pertes de valeur | 30 | 2 | – | – | – | 32 |
| Écart de change | (1) | (1) | 1 | (6) | – | (7) |
| Autres variations | 9 | (11) | 185 | 1 | – | 184 |
| Solde à la fin de la période | (5 256)\$ | (1 357)\$ | (627)\$ | (1 291)\$ | – \$ | (8 531)\$ |
| Solde net à la fin de la période | 1 685 \$ | 327 \$ | 940 \$ | 482 \$ | 1 240 \$ | 4 674 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | | | |
|--|---|------------------|--|--|--------------------|-----------|
| | Logiciels générés en interne | Autres logiciels | Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base | Listes de clients et relations-clients | Logiciels en cours | Total |
| Valeur comptable brute | | | | | | |
| Solde au début de la période | 5 143 \$ | 1 432 \$ | 1 715 \$ | 1 753 \$ | 892 \$ | 10 935 \$ |
| Entrées | 40 | 79 | – | – | 1 111 | 1 230 |
| Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises | – | – | – | 16 | – | 16 |
| Transferts | 798 | 51 | – | – | (849) | – |
| Cessions | (1) | (1) | – | – | (2) | (4) |
| Pertes de valeur | (1) | – | – | – | (7) | (8) |
| Écart de change | 16 | 11 | 35 | (1) | 4 | 65 |
| Autres variations | (11) | 10 | – | – | (3) | (4) |
| Solde à la fin de la période | 5 984 \$ | 1 582 \$ | 1 750 \$ | 1 768 \$ | 1 146 \$ | 12 230 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | | |
| Solde au début de la période | (3 825)\$ | (1 094)\$ | (487)\$ | (1 022)\$ | – \$ | (6 428)\$ |
| Dotation à l'amortissement pour l'exercice | (669) | (112) | (153) | (143) | – | (1 077) |
| Cessions | 1 | 1 | – | – | – | 2 |
| Pertes de valeur | – | – | – | – | – | – |
| Écart de change | (11) | (7) | (14) | 3 | – | (29) |
| Autres variations | 3 | (14) | – | – | – | (11) |
| Solde à la fin de la période | (4 501)\$ | (1 226)\$ | (654)\$ | (1 162)\$ | – \$ | (7 543)\$ |
| Solde net à la fin de la période | 1 483 \$ | 356 \$ | 1 096 \$ | 606 \$ | 1 146 \$ | 4 687 \$ |

Note 11 Cessions importantes

Gestion de patrimoine

Le 30 octobre 2019, nous avons finalisé la vente de notre secteur Gestion mondiale d'actifs axé sur les titres de créance privés situé au Royaume-Uni à Dyal Capital Partners. Par suite de la transaction, nous avons comptabilisé un profit avant impôt de 142 millions de dollars (134 millions après impôt). Les actifs, passifs et capitaux propres qui étaient compris dans le groupe destiné à être cédé ne sont pas significatifs.

Note 12 Coentreprises et entreprises associées

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ainsi que notre quote-part du bénéfice de ces entités.

| (en millions de dollars canadiens) | Coentreprises | | Entreprises associées | |
|------------------------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | Aux et pour les exercices clos les | | | |
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Valeur comptable | 178 \$ | 165 \$ | 474 \$ | 521 \$ |
| Quote-part des éléments suivants : | | | | |
| Bénéfice net | 107 \$ | 113 \$ | (31) \$ | (92) \$ |

Prises individuellement, les coentreprises et les entreprises associées n'ont aucune incidence significative sur nos résultats financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 2 millions de dollars relativement à nos participations dans des coentreprises et des entreprises associées (pertes de valeur de 12 millions au 31 octobre 2018).

Certaines de nos filiales, coentreprises et entreprises associées sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2019, l'actif net restreint de ces filiales, coentreprises et entreprises associées s'élevait à 34,9 milliards de dollars (33,9 milliards au 31 octobre 2018).

Note 13 Autres actifs

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|--------------------|--------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Garanties en espèces | 15 629 \$ | 14 467 \$ |
| Dépôts de garantie | 5 688 | 4 940 |
| Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients | 2 511 | 2 868 |
| Débiteurs et montants prépayés | 4 569 | 4 047 |
| Participations dans des coentreprises et des entreprises associées | 652 | 686 |
| Actifs au titre des avantages du personnel | 147 | 626 |
| Actifs liés aux activités d'assurance | | |
| Prêts garantis | 926 | 991 |
| Avances sur police | 95 | 99 |
| Actifs de réassurance | 748 | 656 |
| Autres | 78 | 163 |
| Actif d'impôt différé | 1 989 | 1 475 |
| Impôt à recevoir | 5 553 | 5 456 |
| Intérêts courus à recevoir | 2 866 | 2 641 |
| Métaux précieux | 416 | 361 |
| Créances sur activités de négociation de marchandises | 4 232 | 1 898 |
| Autres | 2 974 | 2 690 |
| | 49 073 \$ | 44 064 \$ |

Note 14 Dépôts

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | | | |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | À vue (1) | À préavis (2) | À terme (3) | Total | À vue (1) | À préavis (2) | À terme (3) | Total |
| Particuliers | 143 958 \$ | 49 806 \$ | 100 968 \$ | 294 732 \$ | 135 101 \$ | 48 873 \$ | 86 180 \$ | 270 154 \$ |
| Entreprises et gouvernements (4) | 253 113 | 13 867 | 298 502 | 565 482 | 238 617 | 8 606 | 286 299 | 533 522 |
| Banques | 8 363 | 920 | 16 508 | 25 791 | 8 750 | 299 | 23 472 | 32 521 |
| | 405 434 \$ | 64 593 \$ | 415 978 \$ | 886 005 \$ | 382 468 \$ | 57 778 \$ | 395 951 \$ | 836 197 \$ |
| Dépôts non productifs d'intérêts (5) | | | | | | | | |
| Canada | 93 163 \$ | 5 692 \$ | 137 \$ | 98 992 \$ | 88 119 \$ | 5 086 \$ | – \$ | 93 205 \$ |
| États-Unis | 34 632 | – | – | 34 632 | 34 098 | – | – | 34 098 |
| Europe (6) | 760 | – | – | 760 | 564 | – | – | 564 |
| Autres pays | 5 225 | 5 | – | 5 230 | 5 495 | 5 | – | 5 500 |
| Dépôts productifs d'intérêts (5) | | | | | | | | |
| Canada | 228 386 | 15 306 | 333 118 | 576 810 | 213 747 | 15 112 | 292 641 | 521 500 |
| États-Unis | 4 704 | 39 626 | 41 776 | 86 106 | 2 478 | 33 099 | 67 211 | 102 788 |
| Europe (4), (6) | 33 073 | 825 | 30 090 | 63 988 | 32 930 | 1 412 | 25 749 | 60 091 |
| Autres pays | 5 491 | 3 139 | 10 857 | 19 487 | 5 037 | 3 064 | 10 350 | 18 451 |
| | 405 434 \$ | 64 593 \$ | 415 978 \$ | 886 005 \$ | 382 468 \$ | 57 778 \$ | 395 951 \$ | 836 197 \$ |

- (1) Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit d'exiger un avis de retrait, ce qui comprend des comptes d'épargne et des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts à préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme sont remboursables à une date fixe et comprennent aussi les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables.
- (4) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.
- (5) La répartition géographique des dépôts est fondée sur l'origine des dépôts et le pays où les revenus sont comptabilisés. Au 31 octobre 2019, les dépôts libellés en dollars américains, en livres sterling, en euros et en autres devises s'élevaient respectivement à 321 milliards de dollars, 23 milliards, 45 milliards et 31 milliards (309 milliards, 20 milliards, 38 milliards et 31 milliards au 31 octobre 2018, respectivement).
- (6) Comprend le Royaume-Uni, le Luxembourg, les îles Anglo-Normandes, la France et l'Italie.

Échéances contractuelles des dépôts à terme

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Moins de 1 an : | | |
| Moins de 3 mois | 94 585 \$ | 89 553 \$ |
| De 3 à 6 mois | 62 814 | 59 109 |
| De 6 à 12 mois | 92 507 | 80 773 |
| De 1 à 2 ans | 50 055 | 51 798 |
| De 2 à 3 ans | 31 852 | 45 550 |
| De 3 à 4 ans | 31 373 | 21 127 |
| De 4 à 5 ans | 21 130 | 23 863 |
| Plus de 5 ans (1) | 31 662 | 24 178 |
| | 415 978 \$ | 395 951 \$ |
| Montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus (2) | 379 000 \$ | 362 000 \$ |

- (1) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.
- (2) Les montants totaux des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Soldes moyens des dépôts et taux d'intérêt moyens

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Pour les exercices clos | | | |
|---|-------------------------|---------------|--------------------|---------------|
| | le 31 octobre 2019 | | le 31 octobre 2018 | |
| | Soldes moyens | Taux moyens | Soldes moyens | Taux moyens |
| Canada | 650 555 \$ | 1,60 % | 603 582 \$ | 1,28 % |
| États-Unis | 129 903 | 1,17 | 131 715 | 1,00 |
| Europe (1) | 63 333 | 1,15 | 59 916 | 0,91 |
| Autres pays | 26 290 | 1,20 | 23 788 | 1,11 |
| | 870 081 \$ | 1,49 % | 819 001 \$ | 1,20 % |

- (1) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Gestion du risque

Le risque d'assurance correspond aux fluctuations des échéances, de la fréquence et de la gravité des événements assurés par rapport à nos attentes au moment de la souscription. En raison de notre diversité géographique et de la composition de nos activités, nous ne sommes pas exposés à un degré élevé de risque de concentration. Le risque de concentration n'est pas une préoccupation majeure pour les activités d'assurance vie et maladie, car le niveau de leurs caractéristiques particulières aux régions n'est pas significatif. La réassurance est également utilisée pour la majorité de nos activités afin d'améliorer notre profil de risque et de limiter l'obligation par sinistre. Nous gérons le risque de souscription et de prix au moyen de lignes directrices sur la sélection des risques qui détaillent la catégorie, la nature et le type d'activités qui peuvent être acceptées, de politiques d'établissement des prix par gamme de produits et du contrôle centralisé de la formulation des contrats. Le risque de gestion ou de paiement inapproprié lié aux sinistres est atténué au moyen des contrôles des systèmes informatiques et de processus manuels effectués par des professionnels d'expérience, ce qui, combiné à une série de politiques et de procédures détaillées, permet de s'assurer que tous les sinistres sont traités en temps opportun et de façon précise et adéquate.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue de diminuer notre profil de risque, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité accrue de croissance future. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de nos obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations du risque de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur. Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Primes et sinistres nets

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|--------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Primes brutes | 4 209 \$ | 4 236 \$ |
| Primes cédées à des réassureurs | (225) | (204) |
| Primes nettes | 3 984 \$ | 4 032 \$ |
| Indemnités et sinistres bruts (1) | 3 990 \$ | 2 615 \$ |
| Quote-part des réassureurs des indemnités et sinistres | (241) | (224) |
| Sinistres nets | 3 749 \$ | 2 391 \$ |

(1) Comprend la variation de la juste valeur des placements garantissant nos obligations au titre des polices d'assurance qui sont en grande partie compensés dans les revenus.

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Toutes les hypothèses actuarielles sont établies conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et aux exigences du BSIF. Les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation des passifs d'assurance, les processus utilisés pour les établir et les hypothèses utilisées au 31 octobre 2019 sont les suivants :

Polices d'assurance vie

Mortalité et morbidité – les estimations de la mortalité se fondent sur les tables de mortalité des assurés standardisées du secteur, ajustées au besoin pour tenir compte de notre propre expérience. Les estimations de la morbidité sont effectuées en fonction des taux de sinistres et de résiliations pour les polices d'assurance maladie et se basent sur notre propre expérience et celle du secteur.

Rendement prévu des placements – les hypothèses se basent sur le taux de rendement actuel, sur une hypothèse de réinvestissement et sur une correction de valeur pour pertes de crédit futures pour chaque secteur d'activité et sont établies au moyen de scénarios utilisant des taux d'intérêt, ce qui comprend les scénarios visant à déterminer les obligations minimales prescrits par les normes actuarielles.

Comportement des titulaires de police – en vertu de certaines polices, le titulaire de police dispose du droit contractuel de modifier ses indemnités et ses primes et de convertir son contrat en une forme permanente d'assurance. Tous les titulaires de police ont le droit de résilier leur contrat par déchéance. La déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime. Nous établissons les hypothèses quant à la déchéance d'après nos taux de déchéance récents, ajustés pour tenir compte des nouvelles pratiques du secteur, le cas échéant.

Principales hypothèses relatives à l'assurance

| | Aux | |
|---|-----------------|-----------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Polices d'assurance vie | | |
| Assurances – Canada | | |
| Taux de mortalité (1) | 0,12 % | 0,11 % |
| Taux de morbidité (2) | 1,82 | 1,82 |
| Rendement des réinvestissements futur (3) | 3,69 | 3,80 |
| Taux de déchéance (4) | 0,50 | 0,50 |
| Assurances – International | | |
| Taux de mortalité (1) | 0,57 | 0,52 |
| Rendement des réinvestissements futur (3) | 3,06 | 3,14 |

(1) Taux de mortalité annuel moyen pour le plus important portefeuille de polices assurées.

(2) Taux de règlement net moyen pour les portefeuilles d'assurance invalidité individuels et collectifs.

(3) Taux de réinvestissement final des activités d'assurance.

(4) Taux de résiliation des polices final (taux de déchéance) pour le plus important portefeuille d'assurance vie permanente qui dépend d'un taux de résiliation plus élevé pour maintenir sa rentabilité (polices fondées sur les déchéances).

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Le tableau suivant présente un sommaire de notre quote-part brute et de celle des réassureurs des passifs d'assurance à la fin de l'exercice.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | |
|---|-----------------|--------------|-------------|-----------------|--------------|-------------|
| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Montant brut | Montant cédé | Montant net | Montant brut | Montant cédé | Montant net |
| Obligations liées aux polices d'assurance vie | | | | | | |
| Assurances vie et maladie et contrats de rentes | 11 339 \$ | 601 \$ | 10 738 \$ | 9 982 \$ | 493 \$ | 9 489 \$ |
| Contrats de placement (1) | 38 | – | 38 | 42 | – | 42 |
| | 11 377 \$ | 601 \$ | 10 776 \$ | 10 024 \$ | 493 \$ | 9 531 \$ |
| Obligations liées aux polices autres que d'assurance vie | | | | | | |
| Provision pour primes non acquises (1) | 29 \$ | – \$ | 29 \$ | 26 \$ | – \$ | 26 \$ |
| Provision pour réclamations non versées | 62 | 2 | 60 | 18 | 3 | 15 |
| | 91 \$ | 2 \$ | 89 \$ | 44 \$ | 3 \$ | 41 \$ |
| | 11 468 \$ | 603 \$ | 10 865 \$ | 10 068 \$ | 496 \$ | 9 572 \$ |

(1) Les passifs d'assurance liés aux contrats de placement et à la provision pour primes non acquises sont comptabilisés dans le poste Autres passifs des bilans consolidés.

Rapprochement des obligations liées aux polices d'assurance vie

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | | | | | |
|---|-------------------------|---------------|------------------|--------------------|---------------|-----------------|
| | le 31 octobre 2019 | | | le 31 octobre 2018 | | |
| | Montant brut | Montant cédé | Montant net | Montant brut | Montant cédé | Montant net |
| Solde au début de la période | 10 024 \$ | 493 \$ | 9 531 \$ | 9 687 \$ | 393 \$ | 9 294 \$ |
| Polices nouvelles et en vigueur | 1 479 | 103 | 1 376 | 502 | 83 | 419 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | (122) | 5 | (127) | (173) | 17 | (190) |
| Variation nette des contrats de placement | (4) | – | (4) | 8 | – | 8 |
| Solde à la fin de la période | 11 377 \$ | 601 \$ | 10 776 \$ | 10 024 \$ | 493 \$ | 9 531 \$ |

L'augmentation nette des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprenait la hausse nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie et de la réassurance, qui s'explique par les fluctuations des marchés qui touchent les actifs garantissant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie et l'expansion des activités. Au cours de l'exercice, nous avons revu l'ensemble des principales méthodes et hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations liées aux indemnités d'assurance, ce qui a donné lieu à une diminution nette de 127 millions de dollars des passifs d'assurance, laquelle comprend i) une diminution de 104 millions de dollars découlant de la révision des réserves actuarielles en raison de la mise à jour des hypothèses de croissance des placements en titres de capitaux propres et dans des biens immobiliers commerciaux; ii) une diminution de 78 millions de dollars découlant des renégociations de contrats de réassurance; iii) une diminution de 17 millions de dollars découlant des changements apportés aux données et au système d'évaluation et iv) une augmentation de 72 millions de dollars découlant des mises à jour des hypothèses liées au risque d'assurance liées à la mortalité, la morbidité, le maintien, les provisions pour détérioration des résultats de l'assurance IARD et les charges qui ont eu une incidence sur les obligations liées aux polices d'assurance brutes et cédées.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité du niveau des obligations au titre des polices d'assurance présentées dans cette note aux variations raisonnablement possibles des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations. La variation en pourcentage de chaque variable est appliquée à divers modèles existants d'hypothèses actuarielles pour obtenir l'incidence possible sur le bénéfice net. L'analyse porte sur la modification d'une seule hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, ce qui, dans les faits, est peu susceptible de se produire.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Changement de variable | Incidence sur le bénéfice net pour les exercices clos | |
|---|------------------------|---|--------------------|
| | | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Augmentation des taux d'intérêt du marché (1) | 1 % | (7)\$ | (2)\$ |
| Diminution des taux d'intérêt du marché (1) | 1 | 4 | - |
| Augmentation de la valeur de marché des titres de participation (2) | 10 | 1 | 6 |
| Diminution de la valeur de marché des titres de participation (2) | 10 | (3) | (8) |
| Augmentation des frais de maintien (3) | 5 | (33) | (29) |
| Polices d'assurance vie (3) | | | |
| Variation défavorable des taux de mortalité des rentiers | 2 | (205) | (131) |
| Variation défavorable des taux de mortalité des assurances | 2 | (60) | (59) |
| Variation défavorable des taux de morbidité | 5 | (205) | (188) |
| Variation défavorable des taux de déchéance | 10 | (247) | (226) |

- (1) Les sensibilités aux taux d'intérêt sur le marché tiennent compte de l'incidence sur les bénéfices prévus de la période considérée d'une variation de 100 points de base de la courbe de rendement en augmentant le taux de réinvestissement actuel tout en maintenant constants les taux d'intérêt hypothétiques finaux. Les sensibilités se composent à la fois de l'incidence sur les taux de réinvestissements hypothétiques des passifs actuariels et des variations de la juste valeur des actifs et des passifs par rapport à la courbe de rendement.
- (2) Les sensibilités aux variations des valeurs de marché des actions tiennent compte de l'incidence sur les bénéfices prévus de la période considérée des écarts dans les variations de la juste valeur des placements en actions et de l'effet de compensation partiel sur les passifs actuariels.
- (3) Les sensibilités aux variations des frais de maintien et des hypothèses actuarielles liées à l'assurance vie tiennent compte de l'incidence sur les bénéfices prévus pour la période considérée de la comptabilisation d'une augmentation des passifs en raison d'une variation défavorable d'une hypothèse donnée pour la durée de vie de toutes les polices en vigueur.

Note 16 Fonds distincts

Nous offrons certains contrats d'assurance variables individuels qui permettent aux titulaires de police d'investir dans des fonds distincts. Les rendements du placement sur ces fonds passent directement aux titulaires de police. Le risque lié aux montants investis revient au titulaire de police, sauf lorsque les titulaires de police ont choisi des options comportant des garanties relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance. Un passif est comptabilisé pour les garanties au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé à la juste valeur. L'actif net de tous nos fonds distincts est classé au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur du passif des fonds distincts correspond à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. L'actif net des fonds distincts et le passif des fonds distincts sont présentés dans des postes distincts du bilan consolidé. Les tableaux suivants présentent la composition de l'actif net et les variations de l'actif net pour l'exercice.

Actif net des fonds distincts

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|-----------------|-----------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Trésorerie | 31 \$ | 19 \$ |
| Placement dans des fonds communs de placement | 1 631 | 1 348 |
| Autres actifs (passifs), montant net | 1 | 1 |
| | 1 663 \$ | 1 368 \$ |

Variation de l'actif net

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|---|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Actif net au début de la période | 1 368 \$ | 1 216 \$ |
| Ajouts (déductions) : | | |
| Dépôts provenant des titulaires de police | 557 | 537 |
| Profits (pertes) réalisés et latents, montant net | 124 | (40) |
| Intérêts et dividendes | 39 | 31 |
| Paiements aux titulaires de police | (386) | (342) |
| Frais de gestion et d'administration | (39) | (34) |
| Actif net à la fin de la période | 1 663 \$ | 1 368 \$ |

Note 17 Avantages du personnel – Régime de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques des régimes

Nous parrainons un certain nombre de programmes qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. La plupart des bénéficiaires des régimes de retraite résident au Canada, et les autres bénéficiaires résident aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Antilles. Les modalités des régimes de retraite, y compris les décisions à l'égard des placements, des prestations de retraite et de la capitalisation, sont dictées par des comités de retraite ou des fiduciaires, qui sont juridiquement distincts de la Banque, ou des dirigeants. Les changements importants aux régimes doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

Nos régimes de retraite à prestations définies prévoient des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos principaux régimes de retraite à prestations définies sont fermés aux nouveaux participants. Les nouveaux employés sont généralement admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les caractéristiques de ces régimes varient selon la région. Nous offrons également des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles) à certains dirigeants et cadres dirigeants, lesquels sont habituellement non capitalisés ou capitalisés en partie.

Nos régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies selon le cumul des cotisations des employés et de la Banque. Les cotisations de la Banque correspondent à un pourcentage du salaire annuel de l'employé et une partie de ces cotisations peut dépendre du montant de la cotisation et du nombre d'années de service de l'employé.

Nos autres principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie et ils couvrent des employés actuels et retraités qui résident, pour la plupart, au Canada. Ces régimes ne sont pas capitalisés, sauf si la loi l'exige.

Nous évaluons nos obligations au titre des prestations et nos actifs au titre des régimes de retraite au 31 octobre de chaque année. Tous les régimes sont évalués au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations définies conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages du personnel en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été réalisée le 1^{er} janvier 2019. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 1^{er} janvier 2020.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, les cotisations à nos régimes de retraite (régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies) et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 551 millions de dollars et 72 millions de dollars (594 millions et 65 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018), respectivement. Pour 2020, le total des cotisations versées à nos régimes de retraite à prestations définies et à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à 549 millions de dollars et à 78 millions, respectivement.

Risques

En raison de la façon dont ils sont conçus, les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi exposent la Banque à divers risques liés entre autres au rendement des placements, aux réductions des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, à l'augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes, aux niveaux futurs de l'inflation qui auront une incidence sur les augmentations des salaires à l'avenir de même qu'aux hausses futures des coûts des soins de santé. Ces risques diminueront au fil du temps en raison de la fin des nouvelles adhésions à nos principaux régimes de retraite à prestations définies et de la migration vers des régimes à cotisations définies.

Le tableau suivant présente la situation financière de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

| | Aux | | | |
|---|--|---|--|---|
| | 31 octobre 2019 | | 31 octobre 2018 | |
| | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi |
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | |
| Canada | | | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes | 13 679 \$ | 1 \$ | 12 587 \$ | 1 \$ |
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | 14 428 | 1 722 | 12 270 | 1 522 |
| Surplus (déficit), montant net | (749)\$ | (1 721)\$ | 317 \$ | (1 521)\$ |
| Autres pays | | | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes | 1 106 \$ | – \$ | 977 \$ | – \$ |
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | 1 089 | 98 | 948 | 100 |
| Surplus (déficit), montant net | 17 \$ | (98)\$ | 29 \$ | (100)\$ |
| Total | | | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes | 14 785 \$ | 1 \$ | 13 564 \$ | 1 \$ |
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | 15 517 | 1 820 | 13 218 | 1 622 |
| Total du surplus (déficit), montant net | (732)\$ | (1 819)\$ | 346 \$ | (1 621)\$ |
| Incidence du plafond de l'actif | (1) | – | (1) | – |
| Total du surplus (déficit), montant net, compte tenu de l'incidence du plafond de l'actif | (733)\$ | (1 819)\$ | 345 \$ | (1 621)\$ |
| Montants comptabilisés aux bilans consolidés | | | | |
| Actifs au titre des avantages du personnel | 147 \$ | – \$ | 626 \$ | – \$ |
| Passifs au titre des avantages du personnel | (880) | (1 819) | (281) | (1 621) |
| Total du surplus (déficit), montant net, compte tenu de l'incidence du plafond de l'actif | (733)\$ | (1 819)\$ | 345 \$ | (1 621)\$ |

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la situation financière de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

| | Aux et pour les exercices clos les | | | |
|---|--|---|--|---|
| | 31 octobre 2019 | | 31 octobre 2018 | |
| | Régimes de retraite à prestations définies (1) | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | Régimes de retraite à prestations définies (1) | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi |
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes au début de la période | 13 564 \$ | 1 \$ | 13 573 \$ | 1 \$ |
| Revenu d'intérêt | 532 | – | 476 | – |
| Réévaluations | | | | |
| Rendement de l'actif des régimes (excluant le revenu d'intérêt) | 910 | – | (268) | – |
| Variation des taux de change | 9 | – | (10) | – |
| Cotisations – employeur | 339 | 72 | 409 | 65 |
| Cotisations – participant du régime | 48 | 18 | 49 | 19 |
| Paievements | (601) | (90) | (586) | (84) |
| Paievements – montants versés relativement aux liquidations | – | – | (64) | – |
| Autres | (16) | – | (15) | – |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de la période | 14 785 \$ | 1 \$ | 13 564 \$ | 1 \$ |
| Obligation au titre des prestations au début de la période | 13 218 \$ | 1 622 \$ | 14 005 \$ | 1 845 \$ |
| Coûts des services rendus au cours de la période | 297 | 39 | 359 | 34 |
| Coûts des services passés | 1 | – | (13) | (25) |
| Profits et pertes sur les règlements | – | – | 13 | – |
| Charges d'intérêt | 510 | 65 | 484 | 66 |
| Réévaluations | | | | |
| Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses démographiques | (4) | (7) | (164) | (66) |
| Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses financières | 1 977 | 196 | (828) | (140) |
| Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience | 59 | (23) | (22) | (32) |
| Variation des taux de change | 12 | – | (15) | 5 |
| Cotisations – participant du régime | 48 | 18 | 49 | 19 |
| Paievements | (601) | (90) | (586) | (84) |
| Paievements – montants versés relativement aux liquidations | – | – | (64) | – |
| Obligation au titre des prestations à la fin de la période | 15 517 \$ | 1 820 \$ | 13 218 \$ | 1 622 \$ |
| Obligation non capitalisée | 29 \$ | 1 671 \$ | 27 \$ | 1 481 \$ |
| Obligation entièrement ou partiellement capitalisée | 15 488 | 149 | 13 191 | 141 |
| Total de l'obligation au titre des prestations | 15 517 \$ | 1 820 \$ | 13 218 \$ | 1 622 \$ |

(1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes se chiffraient à 14 329 millions de dollars et à 13 449 millions au 31 octobre 2019, respectivement (685 millions et 404 millions au 31 octobre 2018, respectivement).

Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente la composition de notre charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi relativement aux régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale.

| | Pour les exercices clos | | | |
|---|-------------------------|--------------------|---|--------------------|
| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | | | | |
| Coûts des services rendus au cours de la période | 297 \$ | 359 \$ | 39 \$ | 34 \$ |
| Coûts des services passés | 1 | (13) | – | (25) |
| Profits et pertes sur les règlements | – | 13 | – | – |
| Charge (revenu) d'intérêt, montant net | (22) | 8 | 65 | 66 |
| Réévaluation des autres avantages à long terme | – | – | 13 | (4) |
| Frais administratifs | 16 | 15 | – | – |
| Charge au titre des régimes à prestations définies | 292 \$ | 382 \$ | 117 \$ | 71 \$ |
| Charge au titre des régimes à cotisations définies | 212 | 185 | – | – |
| | 504 \$ | 567 \$ | 117 \$ | 71 \$ |

Les coûts des services pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont élevés à 293 millions de dollars (354 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) dans le cas des régimes de retraite au Canada et à 5 millions ((8) millions pour l'exercice clos le

31 octobre 2018) dans le cas des régimes dans les autres pays. La charge (revenu) d'intérêt, montant net, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont totalisé (21) millions de dollars (4 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) dans le cas des régimes de retraite au Canada et (1) million (4 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) dans le cas des régimes des autres pays.

Réévaluations des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente la composition de nos réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relativement aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale.

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | | | |
|--|--|--------------------|---|--------------------|
| | Régimes de retraite à prestations définies | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| (Gains) pertes actuariels : | | | | |
| Modifications des hypothèses démographiques | (4)\$ | (164)\$ | (11)\$ | (65)\$ |
| Modifications des hypothèses financières | 1 977 | (828) | 186 | (134) |
| Ajustements liés à l'expérience | 59 | (22) | (22) | (35) |
| Rendement de l'actif des régimes (excluant les intérêts en fonction du taux d'actualisation) | (910) | 268 | – | – |
| | 1 122 \$ | (746)\$ | 153 \$ | (234)\$ |

Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 correspondent à des pertes de 1 102 millions de dollars (gains de 633 millions au 31 octobre 2018) dans le cas des régimes de retraite au Canada et à des pertes de 20 millions de dollars (gains de 113 millions au 31 octobre 2018) dans le cas des régimes des autres pays.

Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite à prestations définies est investi prudemment afin de respecter nos obligations à long terme au titre des prestations. Dans le cas des régimes de retraite, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille de placements diversifié en ce qui a trait à la catégorie d'actifs et à l'emplacement géographique, afin de réduire le risque d'investissement spécifique sur la situation de capitalisation, tout en maximisant les rendements prévus pour respecter les obligations au titre des prestations. L'actif des régimes est investi selon un cadre actif/passif puisque l'investissement est mené en portant une attention particulière aux principaux facteurs de risque ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations, soit l'évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt et aux écarts de taux. Au nombre des facteurs pris en considération lors de l'élaboration de notre politique relative à la composition de l'actif figurent, sans s'y limiter :

- la nature des obligations au titre des prestations sous-jacentes, y compris la durée et le profil des échéances des passifs;
- les données démographiques relatives aux membres, y compris les prévisions à l'égard de l'âge normal de la retraite, des départs et des décès;
- la situation financière des régimes de retraite;
- les avantages tirés de la diversification entre diverses catégories d'actifs;
- le rendement prévu de l'actif, y compris les corrélations des actifs et des passifs ainsi que les exigences de liquidité du régime.

Afin de mettre en œuvre notre politique relative à la composition de l'actif, nous pouvons investir dans des titres d'emprunt, des titres de participation et des placements non traditionnels. Notre position liée à certains types de placements, notamment les actions ordinaires, les titres d'emprunt assortis d'une notation inférieure à BBB et les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, ne peut être supérieure à un pourcentage défini de la valeur de marché de l'actif de nos régimes de retraite à prestations définies. Nous pouvons recourir aux instruments dérivés soit à titre d'investissement synthétique, afin de reproduire plus efficacement le rendement d'un titre sous-jacent, soit à titre de couverture du risque financier du régime. Afin de gérer notre risque de crédit, lorsque les instruments dérivés ne font pas l'objet d'une compensation centrale, les contreparties doivent détenir des notations minimales et conclure des conventions d'affectation d'actifs en garantie.

L'actif de nos régimes de retraite à prestations définies se compose principalement de titres d'emprunt, de titres de participation et de placements non traditionnels. Nos titres de participation sont généralement évalués selon les prix cotés non ajustés sur un marché actif (niveau 1) et nos titres d'emprunt sont généralement évalués selon les prix cotés pour des actifs semblables sur un marché actif (niveau 2). Les placements non traditionnels et les autres placements comprennent la trésorerie, les fonds de couverture et les placements dans des fonds privés, y compris l'infrastructure, les contrats de location de biens immobiliers, les titres de participation de sociétés fermées et les titres de créance. De façon générale, dans le cas des placements dans des fonds privés, aucun prix coté sur un marché n'est disponible (niveau 2 ou niveau 3). Ces actifs sont évalués par un évaluateur indépendant, ou alors leur prix est fixé selon des données observables sur le marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la gestion des placements au titre des régimes à prestations définies a été axée sur un accroissement des placements et stratégie visant à réduire le risque, au maintien d'une diversification, et ce, tout en s'efforçant d'améliorer le rendement attendu. Au fil du temps, une plus grande exposition aux titres d'emprunt est utilisée pour réduire la non-concordance de la durée des actifs et des passifs, et donc la variabilité de la situation de capitalisation des régimes découlant des variations des taux d'intérêt. En raison de la sensibilité de leurs prix aux fluctuations des taux d'intérêt, les titres d'emprunt assortis d'échéances plus longues sont considérés comme une bonne couverture économique du risque lié aux passifs du régime, qui sont aussi actualisés en utilisant surtout les taux d'intérêt des obligations à long terme comme données.

Répartition de l'actif des régimes à prestations définies (1)

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | | | | Aux | | |
|---|------------------|---|------------------------------------|------------------|---|------------------------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Juste valeur | Pourcentage du total de l'actif des régimes | Prix cotés sur un marché actif (2) | Juste valeur | Pourcentage du total de l'actif des régimes | Prix cotés sur un marché actif (2) |
| Titres de participation | | | | | | |
| Canada | 1 544 \$ | 10 % | 100 % | 1 259 \$ | 10 % | 100 % |
| Autres pays | 3 215 | 22 | 98 | 3 243 | 24 | 99 |
| Titres d'emprunt | | | | | | |
| Obligations d'État – Canada | 3 014 | 21 | – | 2 643 | 19 | – |
| Obligations d'État – Autres pays | 396 | 3 | – | 288 | 2 | – |
| Obligations de sociétés et autres obligations | 3 458 | 23 | – | 3 265 | 24 | – |
| Placements non traditionnels et autres | 3 158 | 21 | 13 | 2 866 | 21 | 15 |
| | 14 785 \$ | 100 % | 35 % | 13 564 \$ | 100 % | 36 % |

(1) La répartition de l'actif est fondée sur les placements sous-jacents détenus directement et indirectement par l'entremise de fonds, ce qui cadre avec notre politique et nos stratégies en matière de placement.

(2) Si notre évaluation, à savoir si oui ou non un actif est coté sur un marché actif, était fondée sur des placements directs, 36 % du total de l'actif des régimes serait classé comme étant évalué selon les prix cotés sur un marché actif (40 % au 31 octobre 2018).

Nos régimes de retraite au Canada sont composés de titres de participation à 33 % (33 % au 31 octobre 2018) et nos régimes dans les autres pays, à 16 % (23 % au 31 octobre 2018). Nos régimes de retraite au Canada sont composés de titres d'emprunt à 47 % (46 % au 31 octobre 2018) et nos régimes dans les autres pays, à 44 % (42 % au 31 octobre 2018). Nos régimes de retraite au Canada sont composés de placements non traditionnels et d'autres placements à 20 % (21 % au 31 octobre 2018) et nos régimes dans les autres pays, à 40 % (35 % au 31 octobre 2018).

Au 31 octobre 2019, l'actif des régimes comprenait une tranche de 1 million (1 million au 31 octobre 2018) de nos actions ordinaires d'une juste valeur de 104 millions de dollars (95 millions au 31 octobre 2018) et une tranche de 57 millions de dollars (49 millions au 31 octobre 2018) de nos titres d'emprunt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, les dividendes reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes se sont établis à 4 millions de dollars (4 millions au 31 octobre 2018).

Profil des échéances

Le tableau suivant présente le profil des échéances de notre obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies.

| (en millions de dollars canadiens, sauf pour le nombre de participants et les durées en années) | Au 31 octobre 2019 | | |
|---|--------------------|-------------|----------|
| | Canada | Autres pays | Total |
| Nombre de participants aux régimes | 69 084 | 7 635 | 76 719 |
| Versements réels de prestations en 2019 | 551 \$ | 50 \$ | 601 \$ |
| Versements de prestations prévus en 2020 | 610 | 50 | 660 |
| Versements de prestations prévus en 2021 | 630 | 52 | 682 |
| Versements de prestations prévus en 2022 | 650 | 52 | 702 |
| Versements de prestations prévus en 2023 | 670 | 52 | 722 |
| Versements de prestations prévus en 2024 | 690 | 53 | 743 |
| Versements de prestations prévus en 2025-2029 | 3 709 | 258 | 3 967 |
| Durée moyenne pondérée des paiements de prestations définies | 16,0 ans | 19,2 ans | 16,2 ans |

Principales hypothèses

Les méthodes auxquelles nous avons recours pour déterminer les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-après :

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés canadiennes ayant une notation AA. La courbe dérivée est basée sur les taux réels à court et à moyen terme des obligations de sociétés ayant une notation AA et des taux à plus long terme extrapolés. Les taux d'obligations de sociétés ayant une notation AA extrapolés sont tirés des rendements observés des obligations de sociétés ayant une notation A et AA et des obligations de provinces ayant une notation AA. En ce qui a trait aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des autres pays, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les taux au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements d'obligations de sociétés locales ayant une notation AA. Les taux au comptant au-delà de 30 ans sont réputés être équivalents au taux au comptant à 30 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux unique qui génère une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir de l'ensemble de la courbe d'actualisation. Cette méthode d'évaluation n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des rendements du réinvestissement.

Taux de croissance de la rémunération future

Les hypothèses liées à la croissance de la rémunération future sont élaborées de façon distincte pour chaque régime, lorsque cela est pertinent, en fonction des hypothèses relatives à l'inflation des prix et des politiques de rémunération dans chacun des marchés, et conformément aux exigences locales prévues par la loi et à celles particulières aux régimes.

Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé

Le calcul des coûts des soins de santé repose sur des hypothèses relatives aux tendances à long terme et à court terme, lesquelles sont fondées sur l'expérience récente du régime et les attentes du marché.

Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations

| | Aux | | | |
|---|--|-----------------|---|-----------------|
| | Régimes de retraite à prestations définies | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Taux d'actualisation | 3,0 % | 4,0 % | 3,3 % | 4,1 % |
| Taux de croissance de la rémunération future | 3,3 % | 3,3 % | s.o. | s.o. |
| Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé (1) | | | | |
| – Soins médicaux | s.o. | s.o. | 3,5 % | 3,5 % |
| – Soins dentaires | s.o. | s.o. | 3,1 % | 3,1 % |

(1) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages liés aux obligations au titre des prestations définies sont aussi les taux tendanciels finaux.

s.o. sans objet

Hypothèses relatives à la mortalité

Les hypothèses relatives à la mortalité sont un élément important de l'évaluation de nos obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies. Ces hypothèses ont été établies selon les statistiques propres à chaque pays. L'amélioration future de l'espérance de vie est prise en compte, s'il y a lieu. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des hypothèses relatives à la mortalité utilisées pour les principaux régimes.

| | Aux | | | | | | | |
|-------------|--|-------|--------|-------|--|-------|--------|-------|
| | 31 octobre 2019 | | | | 31 octobre 2018 | | | |
| | Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de | | | | Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de | | | |
| | 65 ans | | 45 ans | | 65 ans | | 45 ans | |
| (en années) | Homme | Femme | Homme | Femme | Homme | Femme | Homme | Femme |
| Pays | | | | | | | | |
| Canada | 23,7 | 24,1 | 24,7 | 25,0 | 23,7 | 24,1 | 24,7 | 25,0 |
| États-Unis | 20,6 | 22,6 | 22,2 | 24,1 | 20,6 | 22,7 | 22,3 | 24,2 |
| Royaume-Uni | 23,5 | 25,2 | 25,1 | 27,0 | 23,4 | 25,2 | 25,0 | 26,9 |

Analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées peuvent avoir une incidence importante sur la valeur des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et sont fondées sur l'expérience passée et les données du marché. L'augmentation (la diminution) de l'obligation dans le tableau ci-dessous a été déterminée pour les hypothèses clés en présumant que toutes les autres hypothèses demeureraient inchangées. Dans les faits, il est peu probable que cela arrive, car les changements de certaines hypothèses peuvent être corrélés. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés pour 2019.

| (en millions de dollars canadiens) | Augmentation (diminution) de l'obligation | |
|--|--|---|
| | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi |
| Taux d'actualisation | | |
| Incidence d'une augmentation de 100 p.b. du taux d'actualisation | (2 248)\$ | (239)\$ |
| Incidence d'une diminution de 100 p.b. du taux d'actualisation | 2 834 | 304 |
| Taux de croissance de la rémunération future | | |
| Incidence d'une augmentation de 50 p.b. du taux de croissance de la rémunération future | 66 | 1 |
| Incidence d'une diminution de 50 p.b. du taux de croissance de la rémunération future | (70) | (1) |
| Taux de mortalité | | |
| Incidence d'une augmentation de l'espérance de vie d'une année supplémentaire | 425 | 36 |
| Taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé | | |
| Incidence d'une augmentation de 100 p.b. du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé | s.o. | 81 |
| Incidence d'une diminution de 100 p.b. du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé | s.o. | (68) |

s.o. sans objet

Note 18 Autres passifs

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|--|------------------|------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Garanties en espèces | 16 195 \$ | 13 907 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 1 598 | 1 531 |
| Paie et rémunération connexe | 7 416 | 7 073 |
| Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients | 3 241 | 4 078 |
| Instruments négociables | 1 671 | 1 693 |
| Intérêts courus à payer (1) | 3 496 | 3 072 |
| Revenu différé | 2 563 | 2 259 |
| Impôt à payer | 2 202 | 2 071 |
| Certificats au titre des métaux précieux | 431 | 346 |
| Dividendes à payer | 1 567 | 1 482 |
| Passifs liés aux activités d'assurance | 387 | 364 |
| Impôt différé | 82 | 84 |
| Provisions | 581 | 507 |
| Passifs au titre des avantages du personnel | 2 699 | 1 902 |
| Passifs au titre des marchandises | 8 487 | 7 315 |
| Autres | 5 521 | 5 438 |
| | 58 137 \$ | 53 122 \$ |

(1) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Note 19 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans ces débentures, et comprennent l'incidence des couvertures de la juste valeur aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants libellés en devises)

| Échéance | Date de rachat à la valeur nominale le plus rapprochée | Taux d'intérêt | Libellés en devises (en millions) | Aux | |
|-------------------------------------|--|-----------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| | | | | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| 12 août 2019 ⁽¹⁾ | | 9,00 % | 75 \$ US | – \$ | 103 \$ |
| 15 juillet 2022 | | 5,38 % | 150 \$ US | 206 | 208 |
| 8 juin 2023 | | 9,30 % | | 110 | 110 |
| 17 juillet 2024 ^{(2), (3)} | 17 juillet 2019 | 3,04 % | | – | 998 |
| 6 décembre 2024 | 6 décembre 2019 | 2,99 % ⁽⁴⁾ | | 1 999 | 1 978 |
| 4 juin 2025 ⁽³⁾ | 4 juin 2020 | 2,48 % ⁽⁴⁾ | | 997 | 988 |
| 20 janvier 2026 ⁽³⁾ | 20 janvier 2021 | 3,31 % ⁽⁵⁾ | | 1 483 | 1 443 |
| 27 janvier 2026 ⁽³⁾ | | 4,65 % | 1 500 \$ US | 2 023 | 1 813 |
| 29 septembre 2026 ⁽³⁾ | 29 septembre 2021 | 3,45 % ⁽⁶⁾ | | 1 009 | 988 |
| 1 ^{er} novembre 2027 | 1 ^{er} novembre 2022 | 4,75 % | 300 \$ TT | 59 | 59 |
| 25 juillet 2029 ⁽³⁾ | 25 juillet 2024 | 2,74 % ⁽⁷⁾ | | 1 486 | – |
| 1 ^{er} octobre 2083 | Toute date de paiement des intérêts | | | 224 | 224 |
| 29 juin 2085 | Toute date de paiement des intérêts | | 174 \$ US | 229 | 229 |
| | | | | 9 825 \$ | 9 141 \$ |
| Coûts de financement différés | | | | (10) | (10) |
| | | | | 9 815 \$ | 9 131 \$ |

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) La totalité des 75 millions de dollars américains de nos débentures subordonnées a été rachetée le 12 août 2019 pour la totalité de leur capital, majoré des intérêts courus jusqu'à la date de rachat, sans compter cette date.
- (2) La totalité des 1 000 millions de dollars de nos débentures subordonnées a été rachetée le 17 juillet 2019 pour la totalité de leur capital, majoré des intérêts courus jusqu'à la date de rachat, sans compter cette date.
- (3) Les billets sont assortis de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires afin que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie en vertu de l'accord de Bâle III. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion de l'instrument en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF considère la Banque comme non viable ou si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement que la Banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Dans un tel cas, chaque billet peut être converti en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché de nos actions ordinaires selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.
- (4) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 1,10 %.
- (5) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux CDOR à trois mois, majoré de 2,35 %.
- (6) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux CDOR à trois mois, majoré de 1,12 %.
- (7) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux CDOR à trois mois, majoré de 0,98 %.
- (8) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (9) Portent intérêt au taux LIMEAN de trois mois en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.

Tous les rachats, annulations et échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF, à l'exception des débentures échéant le 15 juillet 2022.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établit comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2019 |
|------------------------------------|-----------------|
| Moins de 1 an | – \$ |
| De 1 à 5 ans | 316 |
| De 5 à 10 ans | 9 056 |
| Par la suite | 453 |
| | 9 825 \$ |

Note 20 Titres de fiducie de capital

Nous avons émis des instruments de fonds propres novateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS), par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie de capital RBC (Fiducie).

Le 30 juin 2018, la Fiducie a racheté tous les titres RBC TruCS de série 2008-1 émis et en circulation contre un montant en espèces équivalant à un prix de rachat de 1 000 \$ le titre.

Capital social

Capital social autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Capital social en circulation

Le tableau suivant présente en détail nos actions ordinaires et privilégiées en circulation.

| (en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les dividendes par action) | Aux et pour les exercices clos les | | | | | |
|---|------------------------------------|-----------|--------------------------------|--------------------------------|-----------|--------------------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Dividendes déclarés par action | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Dividendes déclarés par action |
| Actions ordinaires émises | | | | | | |
| Solde au début de la période | 1 439 029 | 17 635 \$ | | 1 452 898 | 17 730 \$ | |
| Actions émises dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des actions (1) | 1 900 | 136 | | 1 466 | 92 | |
| Rachetées aux fins d'annulation (2) | (10 251) | (126) | | (15 335) | (187) | |
| Solde à la fin de la période | 1 430 678 | 17 645 \$ | 4,07 \$ | 1 439 029 | 17 635 \$ | 3,77 \$ |
| Actions propres – actions ordinaires | | | | | | |
| Solde au début de la période | (235) | (18)\$ | | (363) | (27)\$ | |
| Achats | (54 263) | (5 380) | | (53 964) | (5 470) | |
| Ventes | 53 916 | 5 340 | | 54 092 | 5 479 | |
| Solde à la fin de la période | (582) | (58)\$ | | (235) | (18)\$ | |
| Actions ordinaires en circulation | 1 430 096 | 17 587 \$ | | 1 438 794 | 17 617 \$ | |
| Actions privilégiées émises | | | | | | |
| Actions privilégiées de premier rang (3) | | | | | | |
| À taux fixe et à dividende non cumulatif | | | | | | |
| Série W | 12 000 | 300 \$ | 1,23 \$ | 12 000 | 300 \$ | 1,23 \$ |
| Série AA | 12 000 | 300 | 1,11 | 12 000 | 300 | 1,11 |
| Série AC | 8 000 | 200 | 1,15 | 8 000 | 200 | 1,15 |
| Série AD (4) | – | – | – | 10 000 | 250 | 1,13 |
| Série AE | 10 000 | 250 | 1,13 | 10 000 | 250 | 1,13 |
| Série AF | 8 000 | 200 | 1,11 | 8 000 | 200 | 1,11 |
| Série AG | 10 000 | 250 | 1,13 | 10 000 | 250 | 1,13 |
| Série BH | 6 000 | 150 | 1,23 | 6 000 | 150 | 1,23 |
| Série BI | 6 000 | 150 | 1,23 | 6 000 | 150 | 1,23 |
| Série BJ | 6 000 | 150 | 1,31 | 6 000 | 150 | 1,31 |
| À taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif | | | | | | |
| Série AJ (5) | – | – | 0,22 | 13 579 | 339 | 0,88 |
| Série AL (5) | – | – | 0,27 | 12 000 | 300 | 1,07 |
| Série AZ | 20 000 | 500 | 0,96 | 20 000 | 500 | 1,00 |
| Série BB | 20 000 | 500 | 0,96 | 20 000 | 500 | 0,98 |
| Série BD | 24 000 | 600 | 0,90 | 24 000 | 600 | 0,90 |
| Série BF | 12 000 | 300 | 0,90 | 12 000 | 300 | 0,90 |
| Série BK | 29 000 | 725 | 1,38 | 29 000 | 725 | 1,38 |
| Série BM | 30 000 | 750 | 1,38 | 30 000 | 750 | 1,38 |
| Série BO (6) | 14 000 | 350 | 1,27 | – | – | – |
| À taux variable et à dividende non cumulatif | | | | | | |
| Série AK (5) | – | – | 0,23 | 2 421 | 61 | 0,78 |
| À taux fixe/à taux variable et à dividende non cumulatif | | | | | | |
| Série C-2 | 20 | 31 | 67,50 \$ US | 20 | 31 | 67,50 \$ US |
| | 227 020 | 5 706 \$ | | 251 020 | 6 306 \$ | |
| Actions propres – actions privilégiées | | | | | | |
| Solde au début de la période (7) | 114 | 3 \$ | | 6 | – \$ | |
| Achats | (8 021) | (184) | | (10 215) | (256) | |
| Ventes | 7 941 | 182 | | 10 323 | 259 | |
| Solde à la fin de la période (7) | 34 | 1 \$ | | 114 | 3 \$ | |
| Actions privilégiées en circulation | 227 054 | 5 707 \$ | | 251 134 | 6 309 \$ | |

(1) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 29 millions de dollars (15 millions en 2018).

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons acheté aux fins d'annulation des actions ordinaires au coût moyen de 100,41 \$ par action, d'une valeur comptable de 12,29 \$ par action. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons acheté aux fins d'annulation des actions ordinaires au coût moyen de 99,29 \$ par action, d'une valeur comptable de 12,22 \$ par action.

(3) Les actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 \$ par action, à l'exception des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe/taux variable de série C-2 (série C-2) qui ont été émises pour un prix de 1 000 \$ US par action (soit l'équivalent de 25 \$ US par action représentative d'actions étrangères).

(4) Le 24 novembre 2018, nous avons racheté contre espèces la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD émises et en circulation au prix de rachat de 25 \$ par action.

(5) Le 24 février 2019, nous avons racheté la totalité des 2,4 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AK émises et en circulation, la totalité des 13,6 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AJ émises et en circulation, ainsi que la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série AL émises et en circulation, au prix de 25 \$ chacune.

(6) Le 2 novembre 2018, nous avons émis 14 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série BO pour un total de 350 millions de dollars.

(7) Les montants positifs représentent une position vendeur dans des actions propres.

Principales modalités des actions privilégiées

| Au 31 octobre 2019 | Rendement annuel de la période initiale | Prime | Dividende par action de la période considérée (1) | Date de rachat la plus rapprochée (2) | Date d'émission | Prix de rachat (2), (3) |
|---|---|---------|---|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Actions privilégiées | | | | | | |
| De premier rang | | | | | | |
| À taux fixe et à dividende non cumulatif | | | | | | |
| Série W (4) | 4,90 % | | ,306250 \$ | 24 février 2010 | 31 janvier 2005 | 25,00 \$ |
| Série AA | 4,45 % | | ,278125 | 24 mai 2011 | 4 avril 2006 | 25,00 |
| Série AC | 4,60 % | | ,287500 | 24 novembre 2011 | 1 ^{er} novembre 2006 | 25,00 |
| Série AE | 4,50 % | | ,281250 | 24 février 2012 | 19 janvier 2007 | 25,00 |
| Série AF | 4,45 % | | ,278125 | 24 mai 2012 | 14 mars 2007 | 25,00 |
| Série AG | 4,50 % | | ,281250 | 24 mai 2012 | 26 avril 2007 | 25,00 |
| Série BH (5) | 4,90 % | | ,306250 | 24 novembre 2020 | 5 juin 2015 | 26,00 |
| Série BI (5) | 4,90 % | | ,306250 | 24 novembre 2020 | 22 juillet 2015 | 26,00 |
| Série BJ (5) | 5,25 % | | ,328125 | 24 février 2021 | 2 octobre 2015 | 26,00 |
| À taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (6) | | | | | | |
| Série AZ (5) | 3,70 % | 2,21 % | ,231250 | 24 mai 2019 | 30 janvier 2014 | 25,00 |
| Série BB (5) | 3,65 % | 2,26 % | ,228125 | 24 août 2019 | 3 juin 2014 | 25,00 |
| Série BD (5) | 3,60 % | 2,74 % | ,225000 | 24 mai 2020 | 30 janvier 2015 | 25,00 |
| Série BF (5) | 3,60 % | 2,62 % | ,225000 | 24 novembre 2020 | 13 mars 2015 | 25,00 |
| Série BK (5) | 5,50 % | 4,53 % | ,343750 | 24 mai 2021 | 16 décembre 2015 | 25,00 |
| Série BM (5) | 5,50 % | 4,80 % | ,343750 | 24 août 2021 | 7 mars 2016 | 25,00 |
| Série BO (5) | 4,80 % | 2,38 % | ,300000 | 24 février 2024 | 2 novembre 2018 | 25,00 |
| À taux fixe/à taux variable et à dividende non cumulatif | | | | | | |
| Série C-2 (7) | 6,75 % | 4,052 % | 16,875000 \$ US | 7 novembre 2023 | 2 novembre 2015 | 1 000,00 \$ US |

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de chacune des séries sont payables trimestriuellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 (le 7 pour la série C-2) de chaque mois de février, de mai, d'août et de novembre.
- (2) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada), nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Dans le cas des actions de séries AZ, BB, BD, BF, BK, BM et BO, elles peuvent être rachetées en espèces à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à la date de rachat la plus rapprochée et à la même date tous les cinq ans par la suite. Dans le cas des actions de séries W, AA, AC, AE, AF, AG, BH, BI et BJ, elles peuvent être rachetées en espèces, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant à la date de rachat la plus rapprochée, diminué de 0,25 \$ pour chaque période de 12 mois subséquente jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées quatre ans après la date de rachat la plus rapprochée ou par la suite. Les actions privilégiées de série C-2 peuvent être rachetées au prix de 1 000 \$ US l'action à la date de rachat la plus rapprochée et à toute date de versement de dividende par la suite.
- (3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada), nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de chacune des séries, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, depuis le 24 février 2010, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang de série W peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Les actions privilégiées sont assorties de clauses relatives aux FPUNV, qui sont nécessaires afin que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie en vertu de l'accord de Bâle III. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion de l'instrument en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF considère la Banque comme non viable ou si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement que la Banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Dans un tel cas, chaque action privilégiée peut être convertie en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un multiplicateur de 1 et à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5 \$; ii) le cours du marché de nos actions ordinaires selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur d'une action privilégiée (25 \$ plus les dividendes déclarés et non versés) par le prix de conversion.
- (6) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.
- (7) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée de manière à correspondre au LIBOR à trois mois majoré de la prime indiquée. Les actions de série C-2 ne sont pas admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi sur les Banques* (Canada) (la Loi) nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrons, aux règles relatives à la suffisance des fonds propres et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la Loi. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que la totalité des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires et privilégiés la possibilité de recevoir des actions ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires résidant au Canada ou aux États-Unis. Les exigences de notre régime sont remplies soit au moyen d'achats d'actions sur le marché libre, soit au moyen d'actions propres. Au cours de 2019 et de 2018, les exigences de notre régime de réinvestissement de dividendes ont été remplies au moyen d'achat d'actions sur le marché libre.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2019, 42,9 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice potentiel d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 38,9 millions d'actions propres ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la RBC, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

Note 22 Rémunération fondée sur des actions

Régimes d'options sur actions

Nous offrons des régimes d'options sur actions à certains employés clés. En vertu de ces régimes, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix d'exercice de la majorité des options octroyées correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse consécutifs précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Le prix d'exercice des options octroyées restantes correspond au cours de clôture de notre action ordinaire à la Bourse de New York à la date d'octroi. Les droits des options sont acquis sur une période de quatre ans et celles-ci peuvent être exercées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, à l'égard des régimes d'options sur actions, s'est établie à 6 millions de dollars (6 millions au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, la charge de rémunération liée aux options dont les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 3 millions de dollars (3 millions au 31 octobre 2018) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,8 an (1,1 an au 31 octobre 2018).

Une analyse de la fluctuation du nombre d'options et de la moyenne pondérée du prix d'exercice est présentée ci-après :

Sommaire des activités visant les options sur actions et information connexe

| (en dollars canadiens par action, sauf le nombre d'actions) | Pour les exercices clos | | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| | le 31 octobre 2019 | | le 31 octobre 2018 | |
| | Nombre d'options (en milliers) | Prix d'exercice moyen pondéré (1) | Nombre d'options (en milliers) | Prix d'exercice moyen pondéré (1) |
| En cours au début de la période | 7 770 | 71,40 \$ | 8 566 | 64,96 \$ |
| Octroyées | 1 090 | 96,55 | 773 | 102,33 |
| Exercées (2), (3) | (1 900) | 55,05 | (1 440) | 50,42 |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation au cours de la période | (10) | 54,99 | (129) | 78,12 |
| En cours à la fin de la période | 6 950 | 79,88 \$ | 7 770 | 71,40 \$ |
| Pouvant être exercées à la fin de la période | 2 980 | 64,24 \$ | 3 726 | 55,82 \$ |

(1) Les prix d'exercice moyens pondérés reflètent la conversion d'options libellées en devises aux taux de change en vigueur aux 31 octobre 2019 et 2018. En ce qui a trait aux options libellées en devises exercées au cours de l'exercice, les prix d'exercice moyens pondérés sont convertis aux taux de change à la date de règlement.

(2) Le montant des espèces reçu par suite de l'exercice d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 105 millions de dollars (73 millions au 31 octobre 2018), et le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'exercice s'est établi à 103,15 \$ (101,81 \$ au 31 octobre 2018).

(3) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options sur actions exercées en 2019 et 2018.

Options en cours au 31 octobre 2019 par fourchette de prix d'exercice

| (en dollars canadiens par action, sauf le nombre d'actions et d'années) | Options en cours | | | Options pouvant être exercées | |
|---|--|-----------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| | Nombre d'options en cours (en milliers) | Prix d'exercice moyen pondéré (1) | Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée (en années) | Nombre d'options exerçables (en milliers) | Prix d'exercice moyen pondéré (1) |
| 36,46 \$ à 52,23 \$ | 704 | 45,63 \$ | 2,35 | 704 | 45,63 \$ |
| 52,60 \$ à 69,17 \$ | 907 | 60,47 | 3,15 | 907 | 60,47 |
| 73,14 \$ à 76,68 \$ | 1 490 | 74,57 | 5,92 | 818 | 74,76 |
| 78,59 \$ à 90,23 \$ | 1 986 | 87,00 | 6,49 | 551 | 78,59 |
| 96,55 \$ à 102,33 \$ | 1 863 | 98,95 | 8,70 | — | — |
| | 6 950 | 79,88 \$ | 6,10 | 2 980 | 64,24 \$ |

(1) Les prix d'exercice moyens pondérés reflètent la conversion d'options libellées en devises au taux de change en vigueur au 31 octobre 2019.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 a été estimée à 5,61 \$ (6,66 \$ au 31 octobre 2018). Cette estimation a été déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes à la date de l'octroi, en tenant compte des modalités particulières en vertu desquelles les options sont octroyées, notamment la période d'acquisition des droits, la volatilité prévue du cours de l'action estimée en fonction de la volatilité moyenne historique du cours de l'action pendant une période historique correspondant à la durée de vie prévue des options. Les hypothèses suivantes ont été utilisées aux fins de la détermination de la juste valeur des options octroyées.

Hypothèses moyennes pondérées

| (en dollars canadiens par action, sauf les pourcentages et les années) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Cours de l'action à la date de l'octroi | 94,09 \$ | 101,83 \$ |
| Taux d'intérêt sans risque | 2,01 % | 1,71 % |
| Rendement prévu des actions | 3,77 % | 3,66 % |
| Volatilité prévue du cours des actions | 12 % | 13 % |
| Durée de vie prévue des options | 6 ans | 6 ans |

Régimes d'épargne et d'actionnariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionnariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 112 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 (97 millions au 31 octobre 2018) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2019, un total de 35 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes (35 millions d'actions ordinaires au 31 octobre 2018).

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ces régimes, les participants peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme, de leur commission ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion.

Nous offrons également un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. La prime différée est investie en unités d'actions de RBC et un pourcentage précis des droits est acquis chaque année, à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Le montant de chaque tranche de droits acquis est payé en espèces et est fondé sur le nombre initial d'unités d'actions attribué plus les dividendes cumulés, évalués selon le cours de clôture moyen des actions ordinaires de RBC pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement; les droits rattachés à ces actions s'acquiert après trois ans. Lorsque les droits sont acquis, l'attribution est payée en espèces et est fondée sur le nombre initial d'unités d'actions de RBC attribuées plus les dividendes cumulés, évalués selon le cours de clôture moyen des actions ordinaires de RBC pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 25 %, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières mondiales homologues.

Nous maintenons des régimes de rémunération différée non admissibles pour certains employés clés aux États-Unis. Ces régimes permettent aux employés admissibles de différer une partie de leur revenu annuel et diverses primes à la productivité et au recrutement et de répartir les reports parmi certains fonds, y compris un fonds d'actions RBC qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente les unités attribuées dans le cadre des régimes d'actions différées et des autres régimes pour l'exercice.

Unités attribuées dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

| | Pour les exercices clos | | | |
|--|---------------------------------|---|---------------------------------|---|
| | le 31 octobre 2019 | | le 31 octobre 2018 | |
| | Unités attribuées (en milliers) | Juste valeur moyenne pondérée par unité | Unités attribuées (en milliers) | Juste valeur moyenne pondérée par unité |
| (Unités et montants par unité) | | | | |
| Régimes d'unités d'actions différées | 495 | 99,69 \$ | 376 | 100,71 \$ |
| Régime de primes différées | 3 423 | 105,12 | 4 820 | 95,18 |
| Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement | 2 471 | 96,39 | 2 099 | 101,55 |
| Régimes de rémunération différée | 116 | 94,06 | 91 | 103,55 |
| Autres régimes fondés sur des actions | 1 210 | 96,28 | 978 | 101,48 |
| | 7 715 | 100,42 \$ | 8 364 | 97,85 \$ |

Notre passif au titre des attributions octroyées aux termes des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes est évalué à la juste valeur, en fonction du cours du marché de nos actions ordinaires et de certains fonds, s'il y a lieu. Annuellement, notre obligation augmente du nombre d'unités acquises par les participants au régime et est compensée par les renoncations, les annulations et le règlement d'unités acquises. De plus, les fluctuations des cours de nos actions ordinaires et de certaines parts de fonds influent sur notre obligation. Dans le cas des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, le résultat estimatif de l'atteinte du rendement cible a également une incidence sur notre obligation.

Les tableaux suivants présentent les unités obtenues par les participants, nos obligations à l'égard de ces unités obtenues au titre des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes, et les charges (économies) de rémunération connexes comptabilisées pour l'exercice.

Obligations au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

| | Aux | | | |
|--|----------------------|------------------|----------------------|------------------|
| | 31 octobre 2019 | | 31 octobre 2018 | |
| | Unités (en milliers) | Valeur comptable | Unités (en milliers) | Valeur comptable |
| (en millions de dollars canadiens sauf le nombre d'unités) | | | | |
| Régimes d'unités d'actions différées | 5 288 | 562 \$ | 4 631 | 446 \$ |
| Régime de primes différées | 8 820 | 937 | 10 347 | 990 |
| Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement | 5 621 | 597 | 5 892 | 565 |
| Régimes de rémunération différée (1) | 3 072 | 326 | 3 299 | 317 |
| Autres régimes fondés sur des actions | 1 787 | 185 | 2 140 | 202 |
| | 24 588 | 2 607 \$ | 26 309 | 2 520 \$ |

(1) Exclut les obligations qui ne sont pas établies en fonction du cours du marché de nos actions ordinaires.

Charges de rémunération comptabilisées au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

| | Pour les exercices clos | |
|--|------------------------------------|--------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| | (en millions de dollars canadiens) | |
| Régimes d'unités d'actions différées | 77 \$ | 6 \$ |
| Régime de primes différées | 274 | 139 |
| Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement | 294 | 190 |
| Régimes de rémunération différée | 250 | 80 |
| Autres régimes fondés sur des actions | 106 | 78 |
| | 1 001 \$ | 493 \$ |

Composantes de la charge d'impôt

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|--------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Charge (économie) d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat net | | |
| Impôt exigible | | |
| Charge d'impôt pour l'exercice considéré | 3 256 \$ | 3 351 \$ |
| Ajustements au titre des exercices précédents | (26) | (212) |
| Économie découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non comptabilisés antérieurement | (31) | (11) |
| | 3 199 | 3 128 |
| Impôt différé | | |
| Naissance et résorption des différences temporaires | (114) | 28 |
| Incidence des modifications des taux d'imposition | 29 | 148 |
| Ajustements au titre des exercices précédents | (57) | 152 |
| Économie découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non comptabilisés antérieurement | (14) | (127) |
| | (156) | 201 |
| | 3 043 | 3 329 |
| Charge (économie) d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres | | |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 51 | 12 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée en résultat | - | (5) |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres d'emprunt et les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | (60) | (52) |
| Profits (pertes) de change latents | 2 | 2 |
| Profits nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture | 2 | (77) |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) liés aux activités de couverture de l'investissement net | 1 | - |
| Profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (200) | 84 |
| Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (50) | 8 |
| Réévaluations des régimes d'avantages du personnel | (333) | 256 |
| Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 18 | 45 |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 5 | (5) |
| Attributions de rémunération fondée sur des actions | (9) | 15 |
| | (573) | 283 |
| Total de la charge d'impôt | 2 470 \$ | 3 612 \$ |

Le taux d'imposition effectif de 19,1 % a diminué de 200 p.b., et ce, en raison essentiellement d'une augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés et de l'incidence de la réforme fiscale américaine, laquelle avait entraîné une réduction de valeur du montant net des actifs d'impôt différé un an plus tôt.

Le tableau suivant présente une analyse des différences entre la charge d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat net et les montants calculés au taux canadien prévu par la loi.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Pour les exercices clos | | | |
|---|-------------------------|--------|--------------------|--------|
| | le 31 octobre 2019 | | le 31 octobre 2018 | |
| Impôt sur le résultat au taux d'imposition canadien prévu par la loi | 4 217 \$ | 26,5 % | 4 176 \$ | 26,5 % |
| Augmentation (diminution) de l'impôt attribuable à ce qui suit : | | | | |
| Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales | (815) | (5,1) | (752) | (4,8) |
| Revenu tiré de titres exonéré d'impôt | (310) | (1,9) | (285) | (1,8) |
| Modification du taux d'imposition | 29 | 0,1 | 148 | 0,9 |
| Autres | (78) | (0,5) | 42 | 0,3 |
| Impôt sur le résultat présenté dans les états consolidés du résultat net/taux d'imposition effectif | 3 043 \$ | 19,1 % | 3 329 \$ | 21,1 % |

Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des reports en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt ainsi que des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés.

Composantes importantes des actifs et des passifs d'impôt différé

| (en millions de dollars canadiens) | Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | |
|--|---|---|--|-----------------|-------------|----------------------------------|
| | Actif net au début de la période | Variation par le biais des capitaux propres | Variation par le biais du résultat net | Écart de change | Autres | Actif net à la fin de la période |
| Actif (passif) d'impôt différé, montant net | | | | | | |
| Correction de valeur pour pertes de crédit | 695 \$ | – \$ | 23 \$ | (2)\$ | – \$ | 716 \$ |
| Rémunération différée | 1 033 | 9 | 197 | 7 | – | 1 246 |
| Charges liées au réalignement de l'entreprise | 3 | – | 7 | – | – | 10 |
| Reports en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt | 203 | – | (10) | – | 9 | 202 |
| Revenu différé | (48) | – | (11) | (1) | – | (60) |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | (8) | (33) | (1) | (1) | – | (43) |
| Locaux et matériel et immobilisations incorporelles | (858) | – | (4) | (4) | (3) | (869) |
| Charge différée | 55 | 36 | (47) | 1 | – | 45 |
| Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi | 295 | 339 | (6) | 3 | – | 631 |
| Autres | 21 | 3 | 8 | (3) | – | 29 |
| | 1 391 \$ | 354 \$ | 156 \$ | – \$ | 6 \$ | 1 907 \$ |
| Composés des éléments suivants : | | | | | | |
| Actifs d'impôt différé | 1 475 \$ | | | | | 1 989 \$ |
| Passifs d'impôt différé | (84) | | | | | (82) |
| | 1 391 \$ | | | | | 1 907 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | | | |
|--|---|---|--|-----------------|-------------|----------------------------------|
| | Actif net au début de la période | Variation par le biais des capitaux propres | Variation par le biais du résultat net | Écart de change | Autres | Actif net à la fin de la période |
| Actif (passif) d'impôt différé, montant net | | | | | | |
| Correction de valeur pour pertes de crédit | 703 \$ | (6)\$ | 1 \$ | (3)\$ | – \$ | 695 \$ |
| Rémunération différée | 1 491 | (15) | (502) | 59 | – | 1 033 |
| Charges liées au réalignement de l'entreprise | 11 | – | (8) | – | – | 3 |
| Reports en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt | 19 | – | 188 | (4) | – | 203 |
| Revenu différé | (11) | – | (37) | – | – | (48) |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 48 | 19 | (74) | (1) | – | (8) |
| Locaux et matériel et immobilisations incorporelles | (1 003) | (1) | 182 | (36) | – | (858) |
| Charge différée | 76 | – | (23) | 2 | – | 55 |
| Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi | 571 | (260) | (16) | – | – | 295 |
| Autres | (54) | 3 | 88 | (16) | – | 21 |
| | 1 851 \$ | (260)\$ | (201)\$ | 1 \$ | – \$ | 1 391 \$ |
| Composés des éléments suivants : | | | | | | |
| Actifs d'impôt différé | 1 948 \$ | | | | | 1 475 \$ |
| Passifs d'impôt différé | (97) | | | | | (84) |
| | 1 851 \$ | | | | | 1 391 \$ |

Le montant des reports en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt lié aux actifs d'impôt différé se rapporte aux pertes et aux crédits d'impôt au Canada, aux États-Unis, dans les Antilles et au Japon. Des actifs d'impôt différé de 202 millions de dollars ont été comptabilisés au 31 octobre 2019 (203 millions au 31 octobre 2018) à l'égard des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour l'exercice considéré ou des exercices précédents. La comptabilisation de ces montants dépend des prévisions concernant les bénéfices imposables futurs. Les prévisions de la direction vont dans le sens de l'hypothèse voulant qu'il soit probable que les résultats des activités futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les actifs d'impôt différé. Les prévisions reposent sur le soutien continu en matière de liquidité et de capital fourni à nos activités d'exploitation, notamment sur les stratégies de planification fiscale mises en œuvre pour offrir un tel soutien.

Au 31 octobre 2019, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles de 413 millions de dollars, de 365 millions et de néant, respectivement (443 millions, 426 millions et 39 millions, respectivement, au 31 octobre 2018), qui pouvaient être portés en diminution des ajustements fiscaux éventuels ou du bénéfice imposable futur, n'ont pas été comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé. Ce montant comprend des pertes fiscales inutilisées de 1 million de dollars qui arriveront à expiration dans un an (4 millions au 31 octobre 2018), de 7 millions de dollars qui arriveront à expiration dans deux à quatre ans (2 millions au 31 octobre 2018) et de 405 millions de dollars qui arriveront à expiration après quatre ans (437 millions au 31 octobre 2018). Des crédits d'impôt de néant (néant au 31 octobre 2018) arriveront à expiration dans un an, des crédits d'impôt de 60 millions de dollars (45 millions au 31 octobre 2018) arriveront à expiration dans deux à quatre ans et de 305 millions (381 millions au 31 octobre 2018) arriveront à expiration après quatre ans. De plus, il n'y a aucune différence temporaire déductible qui arrivera à expiration dans un an (1 million de dollars au 31 octobre 2018), ni dans deux à quatre ans (1 million au 31 octobre 2018) ou qui arriveront à expiration après quatre ans (37 millions au 31 octobre 2018).

Le montant des différences temporaires associées aux participations dans des filiales, des succursales et des entreprises associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé par la société mère s'élevait à 17,9 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (14,6 milliards au 31 octobre 2018).

Avis de cotisation et contrôles fiscaux

Au cours de l'exercice, nous avons reçu des avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au sujet des années d'imposition 2014, 2013 et 2012, lesquelles laissent entendre que la Banque Royale du Canada doit verser à titre d'impôt sur le résultat un montant additionnel d'environ 756 millions de dollars, car l'ARC a refusé la déductibilité de certains dividendes. Ces avis sont conformes aux avis de nouvelle cotisation reçus pour les années d'imposition 2011, 2010 et 2009, lesquels représentent des impôts et intérêts supplémentaires d'environ 434 millions de dollars eu égard aux mêmes questions. Ces montants correspondent au montant maximum supplémentaire d'impôts à payer pour ces années.

Les modifications législatives adoptées dans le budget fédéral canadien de 2015 ont entraîné un refus de déduire les dividendes tirés d'opérations conclues avec des sociétés canadiennes imposables, y compris les dividendes couverts auprès d'investisseurs indifférents relativement à l'impôt, notamment les régimes de retraite et les entités non résidentes, avec application prospective en vigueur le 1^{er} mai 2017. Les dividendes touchés par les avis de nouvelle cotisation comprennent autant les dividendes dans le cadre de transactions semblables à celles visées par les modifications législatives de 2015 que les dividendes qui ne sont pas touchés par ces modifications.

Il se peut que l'ARC établisse à notre égard une nouvelle cotisation augmentant l'impôt sur le résultat pour les exercices à venir de la même façon. Dans tous les cas, nous sommes convaincus que notre position fiscale était appropriée et entendons nous défendre avec vigueur.

Réforme fiscale américaine

La majorité des dispositions de la loi américaine *Tax Cuts and Jobs Act legislation* (réforme fiscale américaine), promulguée en décembre 2017, a pris effet au début de l'année civile 2018 ou pour les exercices ouverts en 2018. Les changements entraînés par cette loi ont fait baisser le taux d'imposition des sociétés, qui est passé de 35 % à 21 %, ce qui a donné lieu à une réduction de valeur de 178 millions de dollars (142 millions de dollars américains) concernant principalement le montant net des actifs d'impôt différé à l'exercice précédent.

Note 24 Bénéfice par action

| (en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Bénéfice de base par action | | |
| Bénéfice net | 12 871 \$ | 12 431 \$ |
| Dividendes sur actions privilégiées | (269) | (285) |
| Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | (11) | (31) |
| Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires | 12 591 | 12 115 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers) | 1 434 779 | 1 443 894 |
| Bénéfice de base par action (en dollars) | 8,78 \$ | 8,39 \$ |
| Bénéfice dilué par action | | |
| Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires | 12 591 \$ | 12 115 \$ |
| Incidence dilutive des actions échangeables | 15 | 15 |
| Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, compte tenu de l'incidence dilutive des actions échangeables | 12 606 | 12 130 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers) | 1 434 779 | 1 443 894 |
| Options sur actions (1) | 2 011 | 2 691 |
| Actions pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions | 742 | 742 |
| Actions échangeables (2) | 3 150 | 3 158 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires diluées (en milliers) | 1 440 682 | 1 450 485 |
| Bénéfice dilué par action (en dollars) | 8,75 \$ | 8,36 \$ |

- (1) L'effet de dilution des options sur actions a été établi au moyen de la méthode des actions propres. Lorsque le prix d'exercice des options en cours excède le cours moyen du marché de nos actions ordinaires, les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, en moyenne 767 225 options en cours au prix d'exercice moyen de 102,33 \$ ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, en moyenne 657 353 options en cours au prix d'exercice moyen de 102,33 \$ ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action.
- (2) Comprend les actions privilégiées échangeables.

Note 25 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités

Garanties et engagements

Nous avons recours à des garanties et à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de notre risque maximal de pertes de crédit lié aux garanties et aux engagements que nous avons fournis à des tiers. Le risque de crédit maximal lié à une garantie est le risque maximal de perte en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance ou en raison d'actifs détenus en garantie ou affectés en garantie. Le risque maximal de crédit lié à un engagement de crédit correspond au montant intégral de l'engagement. Dans les deux cas, le risque maximal est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif dans nos bilans consolidés.

| (en millions de dollars canadiens) | Risque maximal de pertes de crédit | |
|--|------------------------------------|--------------------|
| | Aux | |
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Garanties financières | | |
| Lettres de crédit de soutien financier | 16 608 \$ | 15 502 \$ |
| Engagements de crédit | | |
| Facilités de garantie de liquidités | 36 305 | 36 267 |
| Rehaussements de crédit | 1 692 | 2 128 |
| Lettres de crédit documentaire et commerciales | 268 | 268 |
| Autres engagements de crédit | 225 911 | 223 954 |
| Autres engagements liés au crédit | | |
| Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres | 91 625 | 107 239 |
| Garanties de bonne fin | 7 061 | 6 955 |
| Autres | 787 | 391 |

Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes pour les garanties et les engagements que ceux qui s'appliquent aux prêts. De façon générale, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties et nos engagements dans un délai d'un an. Toutefois, certaines garanties peuvent être utilisées seulement si des conditions particulières sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties et des engagements soient utilisés ou réglés dans un délai d'un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties et les engagements aient été utilisés ou réglés.

Garanties financières

Lettres de crédit de soutien financier

Les lettres de crédit de soutien financier constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations de paiement envers le tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. Ces garanties sont généralement assorties d'une durée de cinq à sept ans.

Notre politique en ce qui a trait à l'exigence d'actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

Engagements de crédit

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de PCAA administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée restante moyenne de ces facilités de garantie de liquidités est d'environ quatre ans.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds à ces programmes en cas de faillite ou d'insolvabilité ni, en général, à acheter des actifs non productifs ou en défaillance.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux programmes de conduits multicédants financés par des programmes de PCAA que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où des recouvrements des actifs sous-jacents et des rehaussements de crédit lié à la transaction ou des facilités de liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une notation de titre de grande qualité au moyen de rehaussements de crédit de notre part ou de la part de tiers liés à chaque transaction. La durée restante moyenne de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Certaines lettres de crédit documentaire sont garanties en vertu de l'entente sous-jacente avec les clients, alors que d'autres le sont par des dépôts en espèces ou d'autres actifs de tiers, qui peuvent comprendre les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Autres engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit pour lesquelles nous ne pouvons pas retirer unilatéralement le crédit consenti à l'emprunteur.

Autres engagements liés au crédit

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Dans les transactions de prêt de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à expiration sans avoir été utilisés. Les durées de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de rappel sur demande. Les actifs détenus en garantie à l'égard des transactions de prêt de titres sont habituellement constitués de trésorerie, de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE ou d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres de grande qualité.

Garanties de bonne fin

Les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements auprès de tiers bénéficiaires au cas où un client ne respecterait pas une obligation contractuelle non financière précise. Ces obligations comprennent habituellement des contrats de travail et de service, des garanties de bonne exécution et des garanties liées au commerce international. La durée de ces garanties peut atteindre de cinq à sept ans.

Notre politique en ce qui a trait à l'exigence d'actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre de transactions telles que les contrats d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de garde, de prestation de services et de location, d'accords de compensation, de participation en tant que membre de bourses ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des

règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de la transaction. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Montants non engagés

Les montants non engagés représentent les facilités de crédit inutilisées pour lesquelles nous pouvons retirer unilatéralement le crédit consenti à l'emprunteur en tout temps. Ces montants incluent tant les engagements envers la clientèle de détail que les engagements commerciaux. Au 31 octobre 2019, le solde total des montants non engagés se chiffrait à 287 milliards de dollars (264 milliards au 31 octobre 2018).

Autres engagements

Nous agissons à titre de preneur ferme dans le cadre de nouvelles émissions en vertu de quoi nous faisons l'acquisition, seuls ou avec un syndicat d'institutions financières, des nouveaux titres émis afin de les revendre à des investisseurs. Au 31 octobre 2019, les engagements connexes à ces activités se chiffraient à 35 millions de dollars (141 millions au 31 octobre 2018).

Nous investissons dans des sociétés à capital fermé soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds de placement de tiers, y compris dans des sociétés d'investissement spécialisées dans les petites entreprises, des fonds de placement immobilier et des fonds liés aux crédits d'impôt pour les logements abordables. Ces fonds sont habituellement structurés en tant que sociétés de personnes à capital fermé dans lesquelles nous détenons une participation de commanditaire. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons des engagements non capitalisés de 684 millions de dollars (948 millions au 31 octobre 2018) qui représentent le montant total que nous devons verser à ces sociétés de personnes aux termes des ententes pertinentes.

Actifs donnés en garantie et actifs affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs et concluons des conventions d'affectation d'actifs en garantie conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie et aux actifs affectés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les actifs donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le montant des actifs donnés en garantie n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons donné en moyenne des actifs de 4,9 milliards de dollars en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour (4,0 milliards au 31 octobre 2018). Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalente des actifs donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise aux 31 octobre 2019 et 2018.

Actifs donnés en garantie de passifs et des actifs détenus ou donnés de nouveau en garantie

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|-----------------|-----------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Sources d'actifs donnés en garantie et détenus en garantie | | |
| Actifs de la Banque | | |
| Prêts | 80 542 \$ | 79 798 \$ |
| Titres | 55 544 | 48 993 |
| Autres actifs | 21 316 | 19 406 |
| | 157 402 | 148 197 |
| Actifs des clients (1) | | |
| Biens reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie | 448 338 | 402 187 |
| Moins : Actifs non vendus ou qui n'ont pas été donnés de nouveau en garantie | (49 325) | (53 590) |
| | 399 013 | 348 597 |
| | 556 415 \$ | 496 794 \$ |
| Utilisations d'actifs donnés en garantie et détenus en garantie | | |
| Emprunts et prêts de titres | 146 590 \$ | 119 087 \$ |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 34 686 | 32 247 |
| Engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat | 229 905 | 209 353 |
| Titrisation | 47 254 | 49 997 |
| Obligations sécurisées | 42 103 | 36 959 |
| Transactions sur dérivés | 26 448 | 21 110 |
| Gouvernements étrangers et banques centrales | 5 963 | 5 058 |
| Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires | 4 804 | 4 006 |
| Autres | 18 662 | 18 977 |
| | 556 415 \$ | 496 794 \$ |

(1) Correspond essentiellement aux engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat, aux titres prêtés et aux transactions sur dérivés.

Engagements en vertu de baux

Contrats de location simple

Nous avons des obligations en vertu d'un certain nombre de contrats de location simple non résiliables qui visent des locaux et du matériel. Ces contrats de location sont assortis de durées, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les contrats de location ne sont assortis d'aucune clause qui impose des restrictions quant à notre capacité à payer des dividendes, à prendre part à des transactions de financement par dette ou à conclure d'autres contrats de location. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | |
|---|-----------------------|----------|-----------------------|----------|
| | 31 octobre 2019 | | 31 octobre 2018 | |
| | Terrains et bâtiments | Matériel | Terrains et bâtiments | Matériel |
| Paiements minimaux futurs au titre de la location | | | | |
| Un an au plus tard | 721 \$ | 88 \$ | 684 \$ | 103 \$ |
| Plus d'un an, mais cinq ans au plus tard | 2 251 | 101 | 2 081 | 137 |
| Plus de cinq ans | 3 039 | – | 2 816 | – |
| | 6 011 | 189 | 5 581 | 240 |
| Moins : paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir | (25) | – | (11) | – |
| Paiements minimaux futurs au titre de la location, montant net | 5 986 \$ | 189 \$ | 5 570 \$ | 240 \$ |

Note 26 Actions en justice et questions de réglementation

Nous sommes une importante institution mondiale qui est assujettie à de nombreuses exigences juridiques et réglementaires complexes en constante évolution. Nous sommes et avons été partie à diverses procédures judiciaires, y compris des poursuites en responsabilité, des vérifications réglementaires, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part de divers organismes de réglementation gouvernementaux et autorités chargées de l'exécution de la loi, dans divers territoires. Certaines de ces procédures pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations juridiques et pourraient être entendues tant en droit criminel que civil, et certaines procédures pourraient donner lieu à des sanctions civiles, réglementaires ou pénales. Nous revoyons régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures et exercerons notre jugement afin de les résoudre au mieux de nos intérêts. Ces procédures judiciaires font largement appel à l'exercice du jugement et soulèvent beaucoup d'incertitudes; le risque financier et les autres risques qui y sont associés, compte tenu des charges à payer courantes, pourraient avoir une incidence significative sur nos résultats d'exploitation de toute période donnée. Nos procédures judiciaires importantes sont décrites ci-dessous.

Litiges et enquêtes réglementaires relativement au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR)

La Banque Royale du Canada et d'autres banques du comité du LIBOR sur les fonds en dollars américains ont été désignées comme défenderesses dans des litiges de droit privé engagés aux États-Unis concernant la fixation du LIBOR en dollars américains, y compris dans un certain nombre de recours collectifs qui ont été regroupés devant le tribunal du district des États-Unis du district sud de New York. Les plaintes dans ces litiges de droit privé font état de revendications à notre encontre et à l'encontre d'autres banques du comité en vertu de diverses lois américaines, y compris la législation antitrust américaine, la *Commodity Exchange Act* des États-Unis et la loi de l'État.

En plus des poursuites relatives au LIBOR, en janvier 2019, plusieurs institutions financières, dont la Banque Royale du Canada et RBC Capital Markets LLC, ont été visées par un recours collectif intenté à New York, lequel allègue qu'il y a eu violation des lois antitrust des États-Unis et des principes de droit commun liés à l'enrichissement injustifié dans la fixation du LIBOR, après qu'Intercontinental Exchange a pris la relève de la British Bankers' Association pour la gestion du taux d'intérêt de référence en 2014. Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces procédures ni le moment auquel elles seront réglées.

Procédure liée à Royal Bank of Canada Trust Company (Bahamas) Limited

Le 13 avril 2015, un juge d'instruction français a informé Royal Bank of Canada Trust Company (Bahamas) Limited (RBC Bahamas) de l'émission d'une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel français visant RBC Bahamas et d'autres personnes non liées afin de faire face à des accusations pour complicité dans des pratiques de fraude fiscale successorale dans le cadre d'actions entreprises relativement à une fiducie pour laquelle RBC Bahamas agit à titre de fiduciaire. RBC Bahamas estime que ses actions ne sont pas allées à l'encontre du droit français et a contesté l'accusation devant le tribunal français. Le 12 janvier 2017, le tribunal français a acquitté toutes les parties en cause, y compris RBC Bahamas. Le 29 juin 2018, la cour d'appel française a confirmé ces acquittements, qui ont par la suite été portés en appel.

Le 28 octobre 2016, la Banque Royale du Canada s'est vu accorder une exemption par le Department of Labor des États-Unis. Cette exemption lui permettra, ainsi qu'à ses filiales actuelles et futures, de continuer de se prévaloir de l'exemption en tant que « Qualified Professional Asset Manager » en vertu de la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act*, et ce, malgré un verdict de culpabilité potentiel de RBC Bahamas de la part du tribunal français, pour une période temporaire d'un an à partir de la date de culpabilité. Une demande pour une dispense d'application plus longue est en cours.

RBC Bahamas continue de réexaminer les obligations juridiques du fiduciaire et de la fiducie, y compris les obligations et les obligations potentielles en vertu de la loi de l'impôt et des autres lois applicables. Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces litiges. Nous estimons toutefois que le règlement final n'aura pas d'incidence significative sur notre situation financière consolidée, même s'il pouvait en avoir une sur nos résultats d'exploitation dans la période concernée.

Litige portant sur les frais d'interchange

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés au Canada : *Bancroft-Snell c. Visa Canada Corporation, et al.*, 9085-4886 Quebec Inc. c. *Visa Canada Corporation, et al.*, *Coburn and Watson's Metropolitan Home c. Bank of America Corporation, et al. (Watson)*, *Macaronies Hair Club and Laser Centre Inc. c. BofA Canada Bank, et al.*, 1023926 Alberta Ltd. c. *Bank of America Corporation, et al.*, *The Crown & Hand Pub Ltd. c. Bank of America Corporation, et al.*, et *Hello Baby Equipment Inc. c. BofA Canada Bank, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la Banque Royale du Canada ainsi que d'autres institutions financières. Les membres des groupes formant les recours collectifs sont des commerçants canadiens qui acceptent les paiements par carte Visa et/ou MasterCard. Dans les recours, il est allégué, entre autres, que de mars 2001 jusqu'à aujourd'hui, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais d'interchange par défaut et des frais d'escompte de commerçant et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les recours comprennent des allégations de complot civil, d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'ingérence dans des relations économiques et d'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Dans le cas de *Watson*, la décision de certifier en partie l'action comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014, puis portée en appel. Le 19 août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a annulé la cause d'action des représentants des demandeurs du recours en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence* et a rétabli la cause d'action des représentants des demandeurs pour complot civil par des moyens illicites, entre autres décisions. En octobre 2016, dans le recours de *Watson*, le tribunal a refusé au plaignant sa demande de réactiver la cause d'action en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence*, et a également refusé sa demande d'ajouter de nouvelles causes d'actions. La Cour suprême du Canada a rejeté la requête des demandeurs en recours collectif de la Colombie-Britannique de l'affaire *Watson* d'appeler de la décision d'annuler la cause d'action des demandeurs du recours en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence*. Le procès de l'affaire *Watson* a été reporté du 14 octobre 2019 au 19 octobre 2020.

Dans l'affaire 9085-4886 Quebec Inc. c. *Visa Canada Corporation, et al.*, la Cour du Québec a rejeté la demande déposée en vertu de la *Loi sur la concurrence* par les marchands du Québec au titre de dommages postérieurs à 2010, et a certifié le recours collectif lié aux demandes restantes. Les commerçants ont interjeté appel et, le 25 juillet 2019, la Cour d'appel du Québec a permis que l'appel autorise les commerçants à procéder en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence* pour les réclamations postérieures au 12 mars 2010 et pour les réclamations visées par l'article 49 de la *Loi sur la concurrence*.

Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces procédures ni le moment auquel elles seront réglées.

Affaires liées aux opérations de change

Divers organismes de réglementation ont ouvert des enquêtes concernant d'éventuelles violations de la législation antitrust par un certain nombre de banques, dont la Banque Royale du Canada, en matière de commerce des devises.

À partir de 2015, des recours collectifs putatifs ont été intentés contre la Banque Royale du Canada ou RBC Capital Markets, LLC aux États-Unis et au Canada. Ces actions ont chacune été intentées contre de multiples courtiers de change, et allèguent, entre autres, un comportement collusif dans le cadre du commerce des devises à l'échelle mondiale. En août 2018, la cour de district des États-Unis a rendu une ordonnance définitive dans laquelle elle approuve le règlement en instance par RBC Capital Markets envers les demandeurs dans le cadre d'un recours collectif. En novembre 2018, certains demandeurs institutionnels qui avaient choisi de ne pas participer au règlement ont déposé leur propre poursuite à la cour de district des États-Unis. Les

Note 26 Actions en justice et questions de réglementation (suite)

recours collectifs au Canada et une autre action aux États-Unis prétendument intentée au nom de différentes catégories de demandeurs demeurent en instance.

La Banque Royale du Canada peut, à son gré, choisir de régler les requêtes, litiges ou autres affaires semblables, en tout temps. Selon les faits connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de ces questions liées aux opérations de change ni le moment auquel elles seront réglées définitivement.

Autres litiges

Nous sommes défenderesse dans un certain nombre d'autres poursuites qui allèguent que certaines de nos pratiques et mesures sont inappropriées. Les poursuites portent sur diverses questions complexes, et le moment auquel elles seront réglées demeure variable et incertain. La direction est d'avis que nous parviendrons, à terme, à résoudre ces poursuites, dans la mesure où nous pouvons les évaluer, sans subir d'incidence financière significative. Il s'agit, toutefois, de questions qui font dans une large mesure appel à l'exercice du jugement, et les obligations éventuelles pouvant découler de ces poursuites pourraient influencer de façon significative sur nos résultats d'exploitation pour toute période donnée.

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos autres pratiques ou mesures. Bien que ces procédures judiciaires fassent largement appel à l'exercice du jugement et que l'incidence de certaines d'entre elles ne puisse être estimée, nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces autres poursuites, dans la mesure où nous pouvons l'évaluer, ne sera pas significatif à l'égard de notre situation financière ou de nos résultats d'exploitation consolidés.

Note 27 Transactions entre parties liées

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés liées, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts à nos employés, les principaux dirigeants, le Conseil d'administration (les administrateurs), les membres de la famille proche des principaux dirigeants et des administrateurs, ainsi que les entités qui sont, directement ou indirectement, sous contrôle, contrôle conjoint ou influence notable des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche.

Principaux dirigeants et administrateurs

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, directement ou indirectement. Ils incluent les principaux membres de notre organisation désignés sous le nom de haute direction. La haute direction se compose du président et chef de la direction et des personnes qui relèvent de lui, notamment le chef de l'administration, le chef des finances, le chef des ressources humaines, le chef de la gestion des risques du Groupe, le chef de la stratégie et de l'expansion et les chefs du Groupe des secteurs Gestion de patrimoine et Assurances, Marchés des Capitaux et Services aux investisseurs et de trésorerie, Technologie et Exploitation et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les administrateurs ne planifient pas, ne dirigent pas ou ne contrôlent pas les activités de l'entité; ils surveillent la gestion de l'entreprise et exécutent des tâches de gérance.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|---|-------------------------|--------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Salaires et autres avantages à court terme du personnel (1) | 26 \$ | 34 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi (2) | 2 | 2 |
| Paielements fondés sur des actions | 44 | 42 |
| | 72 \$ | 78 \$ |

(1) Comprend la tranche de la prime de rendement annuelle variable à court terme que certains dirigeants ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées. Pour plus de détails, se reporter à la note 22. Les administrateurs touchent des honoraires, mais aucun salaire ni autres avantages sociaux à court terme.

(2) Les administrateurs ne reçoivent aucun avantage postérieur à l'emploi.

Options sur actions, attributions de rémunération fondée sur des actions et actions détenues par les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche

| (en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'unités) | Aux | | | |
|---|--------------------------|--------|--------------------------|--------|
| | 31 octobre 2019 | | 31 octobre 2018 | |
| | Nombre d'unités détenues | Valeur | Nombre d'unités détenues | Valeur |
| Options sur actions (1) | 2 372 714 | 51 \$ | 2 154 835 | 37 \$ |
| Attributions de rémunération fondée sur des actions autre que des options (1) | 1 481 096 | 157 | 1 440 002 | 138 |
| Actions ordinaires et privilégiées de RBC | 463 362 | 49 | 453 316 | 43 |
| | 4 317 172 | 257 \$ | 4 048 153 | 218 \$ |

(1) Les administrateurs ne reçoivent aucune option sur actions ni aucune attribution de rémunération fondée sur des actions autre que des options.

Transactions, contrats et ententes impliquant des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche

Dans le cours normal des activités, nous offrons certains services bancaires aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche. Ces transactions ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties, que celles qui sont en vigueur pour des transactions comparables avec des personnes d'un statut similaire, et elles n'impliquaient pas un risque plus grand que le risque normal lié au remboursement et ne présentaient pas d'autres caractéristiques défavorables.

Au 31 octobre 2019, le total des prêts consentis aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche s'élevait à 8 millions de dollars (10 millions au 31 octobre 2018). Aux 31 octobre 2019 et 2018 et pour les exercices clos à ces dates, nous n'avons aucune correction de valeur ou dotation à la provision pour perte de crédit de stade 3 à l'égard de ces prêts. Les principaux dirigeants, les administrateurs ou les membres de leur famille proche n'ont bénéficié d'aucune garantie, d'aucun actif donné en garantie ni d'aucun engagement.

Coentreprises et entreprises associées

Dans le cours normal des activités, nous fournissons certains services bancaires et financiers à nos coentreprises et entreprises associées, notamment des prêts, des dépôts productifs d'intérêts et des dépôts non productifs d'intérêts. Ces transactions répondent à la définition de transactions entre parties liées et ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions que celles qui sont en vigueur pour des transactions comparables avec des tiers.

Au 31 octobre 2019, les prêts à des coentreprises et à des entreprises associées s'établissaient à 222 millions de dollars (225 millions au 31 octobre 2018) et les dépôts provenant des coentreprises et des entreprises associées s'élevaient à 180 millions (203 millions au 31 octobre 2018). Aux 31 octobre 2019 et 2018 et pour les exercices clos à ces dates, nous n'avons aucune correction de valeur ou dotation à la provision pour perte de crédit de stade 3 à l'égard des prêts consentis aux coentreprises et aux entreprises associées. Des garanties de 1 million de dollars ont été données aux coentreprises et aux entreprises associées pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1 million au 31 octobre 2018).

Autres transactions, contrats ou ententes impliquant des coentreprises et des entreprises associées

| (en millions de dollars canadiens) | Aux et pour les exercices clos les | |
|--|------------------------------------|-----------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Engagements et autres éventualités | 430 \$ | 621 \$ |
| Autres honoraires reçus pour services rendus | 47 | 41 |
| Autres honoraires payés pour services reçus | 128 | 150 |

Note 28 Résultats par secteur d'exploitation

Composition des secteurs d'exploitation

Aux fins de la gestion, en fonction des produits et services offerts, nous sommes organisés en cinq secteurs d'exploitation : Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Gestion de patrimoine, Assurances, Services aux investisseurs et de trésorerie et Marchés des Capitaux.

Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises offre un vaste éventail de produits et services financiers aux particuliers et aux entreprises pour leurs opérations bancaires quotidiennes, leurs placements et leurs besoins financiers par l'intermédiaire de deux secteurs : les Services bancaires canadiens et les Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis. Au Canada, nous fournissons un vaste éventail de produits et services financiers par l'intermédiaire de nos vastes réseaux de succursales, de guichets automatiques bancaires et de services bancaires mobiles. Dans les Antilles et aux États-Unis, nous offrons une vaste gamme de produits et services financiers sur des marchés ciblés. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises se composent principalement des revenus tirés des fonds communs de placement, des frais bancaires et des revenus sur cartes.

Le secteur Gestion de patrimoine offre à des clients institutionnels et à des particuliers fortunés et très fortunés une gamme complète de solutions et stratégies fondées sur les services-conseils pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers par l'intermédiaire de nos secteurs au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie, notamment Gestion de patrimoine – Canada, Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), Gestion mondiale d'actifs et Gestion de patrimoine – International. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Gestion de patrimoine se composent principalement des commissions de gestion de placements et de services de garde, des revenus tirés des fonds communs de placement et des commissions de courtage en valeurs mobilières.

Le secteur Assurances exerce ses activités au Canada et à l'échelle mondiale, par l'intermédiaire de deux secteurs d'activité : Assurances – Canada et Assurances – International. Il offre un vaste éventail de produits d'assurance vie, maladie, habitation, automobile, voyage, gestion de patrimoine, des services-conseils en matière de rentes et de réassurance ainsi que des services d'assurance crédit et entreprise à une clientèle composée de particuliers, d'entreprises et de groupes. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux de distribution composés de notre équipe de vente, de centres d'expertise et de services en ligne, ainsi que par l'intermédiaire des conseillers indépendants en assurance et grâce à des alliances. À l'extérieur du Canada, nous exerçons des activités de réassurance et de rétrocession à l'échelle mondiale et offrons des produits de réassurance dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance invalidité et longévité. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Assurances se composent principalement de primes d'assurance, de revenus de placement et d'honoraires.

Le secteur Services aux investisseurs et de trésorerie offre des services d'administration d'actifs, de gestion de la trésorerie, des transactions bancaires et des services de trésorerie à des clients institutionnels à l'échelle mondiale. Nous offrons également

des services de gestion de la trésorerie en dollar canadien, de correspondants bancaires et de négociation à des institutions financières partout dans le monde, ainsi que des services de gestion des liquidités et du financement à court terme à la Banque. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Services aux investisseurs et de trésorerie se composent principalement des commissions de gestion de placements et de services de garde.

Le secteur Marchés des Capitaux offre son expertise dans les services bancaires, la finance et les marchés financiers aux sociétés à des investisseurs institutionnels, à des gestionnaires d'actifs, à des gouvernements et à des banques centrales à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de nos deux principaux secteurs d'activité : Grande entreprise et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux. En Amérique du Nord, il offre une gamme complète de produits et services, notamment des services à la grande entreprise et des services de banque d'investissement, des services d'origination et de distribution de prêts ou de titres de participation, et des services de ventes et d'exécution des opérations. Hors du continent nord-américain, nous exerçons certaines activités choisies au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Asie et dans d'autres régions. Au Royaume-Uni et en Europe, nous offrons un ensemble de capacités diversifiées dans nos principaux secteurs d'expertise, soit les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures, des produits industriels, des biens de consommation, des soins de santé, de la technologie et des services financiers. Les revenus autres que d'intérêt du secteur Marchés des Capitaux se composent principalement d'activités de négociation, de commissions de prise ferme et autres honoraires tirés des services-conseils ainsi que des commissions de crédit.

Toutes les autres activités au niveau de l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement de l'entreprise, la titrisation, les charges nettes liées au capital non attribué ainsi que les ajustements de consolidation, y compris les écritures d'élimination des montants de majoration au montant imposable équivalent, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements au montant imposable équivalent font augmenter le revenu provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux, des dividendes imposables de sociétés canadiennes et des investissements liés aux crédits d'impôt aux États-Unis comptabilisés pour les Marchés des Capitaux, au montant imposable équivalent effectif, et un montant compensatoire correspondant est comptabilisé dans la charge d'impôt. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont le secteur Marchés des Capitaux est géré et qu'ils accroissent la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent ne soient pas comparables à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élevait à 450 millions de dollars (542 millions au 31 octobre 2018).

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les catégories Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont essentiellement comptabilisées selon l'emplacement qui reflète le mieux les risques liés à la dégradation de la conjoncture économique ainsi que les perspectives de croissance liées à l'amélioration de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les transactions sont comptabilisées dans la monnaie locale et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement individuel de nos secteurs d'exploitation comme s'ils exerçaient leurs activités sur une base autonome, et il reflète la façon dont le secteur d'exploitation est géré. Cette approche vise à faire en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation tiennent compte de toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à l'exercice de chaque activité et reflètent la perception qu'a la direction de ces résultats. Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement ou au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. Ces facteurs n'ont pas d'incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement ou au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation. Ce cadre sert également à l'attribution du capital et à la fixation des prix de cession des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités visant l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos cinq secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

Nous revoyons périodiquement les hypothèses et les méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses qui sont révisées périodiquement.

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------------|------------------|---|--------------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | Gestion de patrimoine | Assurances | Services aux investisseurs et de trésorerie | Marchés des Capitaux (1) | Services de soutien généraux (1) | Total | Canada | États-Unis | Autres pays |
| Revenu net d'intérêt (2) | 12 653 \$ | 2 993 \$ | – \$ | (44) \$ | 4 043 \$ | 104 \$ | 19 749 \$ | 14 375 \$ | 4 058 \$ | 1 316 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt | 5 212 | 9 150 | 5 710 | 2 389 | 4 245 | (453) | 26 253 | 14 037 | 6 411 | 5 805 |
| Total des revenus | 17 865 | 12 143 | 5 710 | 2 345 | 8 288 | (349) | 46 002 | 28 412 | 10 469 | 7 121 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 448 | 117 | – | – | 299 | – | 1 864 | 1 512 | 282 | 70 |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | – | – | 4 085 | – | – | – | 4 085 | 2 800 | – | 1 285 |
| Frais autres que d'intérêt | 7 768 | 8 813 | 606 | 1 725 | 5 096 | 131 | 24 139 | 12 175 | 7 994 | 3 970 |
| Bénéfice net (perte nette) avant impôt | 8 649 | 3 213 | 1 019 | 620 | 2 893 | (480) | 15 914 | 11 925 | 2 193 | 1 796 |
| Charge (économie) d'impôt | 2 247 | 663 | 213 | 145 | 227 | (452) | 3 043 | 2 748 | 133 | 162 |
| Bénéfice net | 6 402 \$ | 2 550 \$ | 806 \$ | 475 \$ | 2 666 \$ | (28) \$ | 12 871 \$ | 9 177 \$ | 2 060 \$ | 1 634 \$ |
| Les frais autres que d'intérêt comprennent : | | | | | | | | | | |
| Amortissements | 632 \$ | 593 \$ | 48 \$ | 143 \$ | 408 \$ | – \$ | 1 824 \$ | 1 176 \$ | 486 \$ | 162 \$ |
| Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles | – | – | – | 44 | 2 | 64 | 110 | 20 | 54 | 36 |
| Total de l'actif | 481 720 \$ | 106 579 \$ | 19 012 \$ | 144 406 \$ | 634 313 \$ | 42 905 \$ | 1 428 935 \$ | 753 142 \$ | 399 792 \$ | 276 001 \$ |
| Le total de l'actif comprend : | | | | | | | | | | |
| Entrées de locaux et matériel et d'immobilisations incorporelles | 408 \$ | 565 \$ | 44 \$ | 142 \$ | 491 \$ | 621 \$ | 2 271 \$ | 1 326 \$ | 669 \$ | 276 \$ |
| Total du passif | 481 745 \$ | 106 770 \$ | 19 038 \$ | 144 378 \$ | 634 126 \$ | (40 747) \$ | 1 345 310 \$ | 669 543 \$ | 399 800 \$ | 275 967 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------------|------------------|---|--------------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Services bancaires aux particuliers et aux entreprises | Gestion de patrimoine | Assurances | Services aux investisseurs et de trésorerie | Marchés des Capitaux (1) | Services de soutien généraux (1) | Total | Canada | États-Unis | Autres pays |
| Revenu net d'intérêt (2), (3) | 11 776 \$ | 2 602 \$ | – \$ | 297 \$ | 3 328 \$ | (51) \$ | 17 952 \$ | 13 076 \$ | 3 616 \$ | 1 260 \$ |
| Revenus autres que d'intérêt (3) | 5 140 | 8 324 | 4 279 | 2 294 | 5 070 | (483) | 24 624 | 12 698 | 6 080 | 5 846 |
| Total des revenus | 16 916 | 10 926 | 4 279 | 2 591 | 8 398 | (534) | 42 576 | 25 774 | 9 696 | 7 106 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 1 273 | (15) | – | 1 | 48 | – | 1 307 | 1 259 | 41 | 7 |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | – | – | 2 676 | – | – | – | 2 676 | 1 347 | – | 1 329 |
| Frais autres que d'intérêt | 7 526 | 8 070 | 602 | 1 617 | 4 960 | 58 | 22 833 | 11 634 | 7 322 | 3 877 |
| Bénéfice net (perte nette) avant impôt | 8 117 | 2 871 | 1 001 | 973 | 3 390 | (592) | 15 760 | 11 534 | 2 333 | 1 893 |
| Charge (économie) d'impôt | 2 089 | 606 | 226 | 232 | 613 | (437) | 3 329 | 2 661 | 402 | 266 |
| Bénéfice net | 6 028 \$ | 2 265 \$ | 775 \$ | 741 \$ | 2 777 \$ | (155) \$ | 12 431 \$ | 8 873 \$ | 1 931 \$ | 1 627 \$ |
| Les frais autres que d'intérêt comprennent : | | | | | | | | | | |
| Amortissements | 579 \$ | 544 \$ | 36 \$ | 124 \$ | 363 | – \$ | 1 646 \$ | 1 102 \$ | 389 \$ | 155 \$ |
| Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles | – | – | – | 1 | 1 | 4 | 6 | 4 | 1 | 1 |
| Total de l'actif | 453 879 \$ | 93 063 \$ | 16 210 \$ | 136 030 \$ | 590 950 \$ | 44 602 \$ | 1 334 734 \$ | 680 276 \$ | 384 921 \$ | 269 537 \$ |
| Le total de l'actif comprend : | | | | | | | | | | |
| Entrées de locaux et matériel et d'immobilisations incorporelles | 279 \$ | 431 \$ | 45 \$ | 187 \$ | 442 \$ | 579 \$ | 1 963 \$ | 1 196 \$ | 503 \$ | 264 \$ |
| Total du passif | 453 878 \$ | 93 162 \$ | 16 289 \$ | 135 944 \$ | 590 582 \$ | (35 076) \$ | 1 254 779 \$ | 600 619 \$ | 384 816 \$ | 269 344 \$ |

(1) Majoration au montant imposable équivalent.

(2) Le revenu d'intérêt est présenté déduction faite des charges d'intérêt, puisque nous nous fions essentiellement au revenu net d'intérêt comme mesure du rendement.

(3) À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêts de l'évaluation de certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation sont présentés dans le revenu net d'intérêt. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (*), de la rubrique Risque de crédit de notre rapport de gestion. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de nos contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans le même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Les tableaux suivants donnent un sommaire des montants au titre de certains instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2019 | | | | | | | | |
|---|--------------------|------|------------|------|------------|------|-------------|-----|--------------|
| | Canada | % | États-Unis | % | Europe | % | Autres pays | % | Total |
| Actifs au bilan autres que les dérivés (1) | 646 567 \$ | 69 % | 189 240 \$ | 20 % | 60 554 \$ | 6 % | 50 642 \$ | 5 % | 947 003 \$ |
| Dérivés avant l'incidence des conventions-cadres de compensation (2), (3) | 19 544 | 19 % | 23 250 | 23 % | 53 752 | 52 % | 6 421 | 6 % | 102 967 |
| | 666 111 \$ | 64 % | 212 490 \$ | 20 % | 114 306 \$ | 11 % | 57 063 \$ | 5 % | 1 049 970 \$ |
| Instruments de crédit hors bilan (4) | | | | | | | | | |
| Montants engagés et non engagés (5) | 367 907 \$ | 67 % | 148 326 \$ | 27 % | 29 462 \$ | 5 % | 5 774 \$ | 1 % | 551 469 \$ |
| Autres | 67 410 | 58 % | 15 246 | 13 % | 31 934 | 28 % | 1 491 | 1 % | 116 081 |
| | 435 317 \$ | 65 % | 163 572 \$ | 25 % | 61 396 \$ | 9 % | 7 265 \$ | 1 % | 667 550 \$ |

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages) | Au 31 octobre 2018 | | | | | | | | |
|---|--------------------|------|------------|------|------------|------|-------------|-----|------------|
| | Canada | % | États-Unis | % | Europe | % | Autres pays | % | Total |
| Actifs au bilan autres que les dérivés (1) | 594 823 \$ | 66 % | 184 040 \$ | 21 % | 60 645 \$ | 7 % | 50 486 \$ | 6 % | 889 994 \$ |
| Dérivés avant l'incidence des conventions-cadres de compensation (2), (3) | 18 364 | 19 % | 20 053 | 21 % | 50 767 | 53 % | 6 063 | 7 % | 95 247 |
| | 613 187 \$ | 62 % | 204 093 \$ | 21 % | 111 412 \$ | 11 % | 56 549 \$ | 6 % | 985 241 \$ |
| Instruments de crédit hors bilan (4) | | | | | | | | | |
| Montants engagés et non engagés (5) | 345 545 \$ | 66 % | 142 692 \$ | 27 % | 31 530 \$ | 6 % | 7 140 \$ | 1 % | 526 907 \$ |
| Autres | 79 399 | 61 % | 14 852 | 11 % | 34 849 | 27 % | 987 | 1 % | 130 087 |
| | 424 944 \$ | 65 % | 157 544 \$ | 24 % | 66 379 \$ | 10 % | 8 127 \$ | 1 % | 656 994 \$ |

- (1) Comprend les actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 56 % (54 % au 31 octobre 2018), dans les provinces des Prairies, 16 % (18 % au 31 octobre 2018), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 14 % (14 % au 31 octobre 2018), et au Québec, 10 % (10 % au 31 octobre 2018). Aucun type d'industrie ne représente plus de 35 % du total des instruments de crédit au bilan (32 % au 31 octobre 2018). Le classement de nos secteurs cadre avec notre vision du risque de crédit par secteur; les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.
- (2) Une ventilation plus approfondie de notre exposition sur dérivés par cote d'évaluation du risque et par type de contrepartie est présentée à la note 8.
- (3) Compte non tenu des ajustements de l'évaluation déterminés collectivement.
- (4) Les soldes présentés correspondent aux montants contractuels qui représentent notre exposition maximale au risque de crédit.
- (5) Correspond à notre exposition maximale au risque de crédit. Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 43 % et 57 % (42 % et 58 %, respectivement, au 31 octobre 2018) du total de nos engagements. Les concentrations les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont liées au secteur des services financiers, 13 % (14 % au 31 octobre 2018), au secteur des services publics, 11 % (11 % au 31 octobre 2018), au secteur de l'immobilier, 9 % (9 % au 31 octobre 2018), au secteur des autres services, 7 % (8 % au 31 octobre 2018) et au secteur du pétrole et du gaz, 7 % (7 % au 31 octobre 2018). Le classement de nos secteurs cadre avec notre vision du risque de crédit par secteur. Les pourcentages par secteur ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Note 30 Gestion des fonds propres

Fonds propres réglementaires et ratios

Le BSIF établit des objectifs précis à l'intention des institutions de dépôt du Canada en ce qui concerne les fonds propres requis au titre des risques et le ratio de levier. Nous sommes tenus de calculer nos ratios de fonds propres en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III selon lequel les fonds propres réglementaires comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres CET1 se composent essentiellement d'actions ordinaires, de bénéficiaires non distribués et d'autres composantes des capitaux propres. Les ajustements réglementaires imposés par l'accord de Bâle III exigent la déduction du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, de certains actifs d'impôt différé, des actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies, des participations dans des entités de services bancaires, financiers et d'assurance et de l'insuffisance des dotations à la provision pour pertes prévues. Les fonds propres de première catégorie comprennent principalement les fonds CET1 et certains éléments de fonds propres de première catégorie supplémentaires, dont les actions privilégiées à dividende non cumulatif répondant à certains critères. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent des débiteures subordonnées qui satisfont à certains critères, certaines corrections de valeur pour pertes sur prêts ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de fonds propres de deuxième catégorie de filiales. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie supplémentaires et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les ratios de fonds propres réglementaires égalent les fonds propres CET1, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de première catégorie par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition se compose du total de l'actif (compte non tenu des éléments déduits des fonds propres de première catégorie) et de certains éléments hors bilan convertis en équivalents-risque de crédit. Les dérivés et les transactions de financement garanti font également l'objet d'ajustements afin de refléter le risque de crédit et d'autres risques.

En 2019 et 2018, nous nous sommes conformés à toutes les exigences de fonds propres et de levier du premier pilier, y compris la réserve pour stabilité intérieure, imposées par le BSIF.

| | Aux | |
|---|--------------------|--------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| <i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et sauf indication contraire)</i> | | |
| Fonds propres (1) | | |
| Fonds propres CET1 | 62 184 \$ | 57 001 \$ |
| Fonds propres de première catégorie | 67 861 | 63 279 |
| Total des fonds propres | 77 888 | 72 494 |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres (1), (2) | | |
| Aux fins du calcul du ratio CET1 | 512 856 \$ | 495 528 \$ |
| Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de première catégorie | 512 856 | 495 993 |
| Aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres | 512 856 | 496 459 |
| L'actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres comprend (1) : | | |
| Risque de crédit | 417 835 \$ | 401 534 \$ |
| Risque de marché | 28 917 | 32 209 |
| Risque opérationnel | 66 104 | 62 716 |
| Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul du ratio du total des fonds propres | 512 856 \$ | 496 459 \$ |
| Ratios de fonds propres et ratio de levier (1) | | |
| Ratio CET1 | 12,1 % | 11,5 % |
| Ratio de fonds propres de première catégorie | 13,2 % | 12,8 % |
| Ratio du total des fonds propres | 15,2 % | 14,6 % |
| Ratio de levier | 4,3 % | 4,4 % |
| Exposition du ratio de levier (en milliards) | 1 570 \$ | 1 451 \$ |

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques et les ratios de fonds propres sont calculés conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF, d'après le cadre de l'accord de Bâle III. Le ratio de levier est calculé conformément aux exigences de levier du BSIF d'après le cadre de l'accord de Bâle III.

(2) Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires relatifs au rajustement de la valeur du crédit étaient de 80 %, de 83 % et de 86 %, respectivement.

Note 31 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

La compensation dans nos bilans consolidés est possible lorsque des actifs et des passifs financiers font l'objet de conventions-cadres de compensation qui donnent un droit de compensation actuellement exécutoire, et lorsqu'il y a une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cas des contrats dérivés et des conventions de rachat et de revente, la compensation a généralement lieu lorsqu'il existe un mécanisme de règlement sur le marché (p. ex., une contrepartie centrale ou une chambre de compensation) qui prévoit un règlement quotidien sur la base du solde net des flux de trésorerie découlant de ces contrats. En général, les montants à recevoir et à payer au titre des dépôts de garantie obligatoires sont compensés au moment de leur règlement simultané par l'intermédiaire d'un mécanisme de règlement sur le marché.

Ces derniers sont habituellement présentés dans les autres actifs ou autres passifs. Les montants qui ne sont pas admissibles à la compensation comprennent les conventions-cadres de compensation qui ne permettent la compensation des transactions en cours avec la même contrepartie qu'en cas de manquement ou si un autre événement prédéfini se produit. Ces conventions-cadres de compensation comprennent l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association ou certains accords conclus avec une contrepartie de compensation ou une bourse de dérivés pour des contrats dérivés, les conventions-cadres de rachat mondiales et les conventions-cadres de prêt de titres mondiales pour le rachat, la revente et d'autres accords semblables de prêt ou d'emprunt de titres.

Le montant des garanties financières reçues ou données assujetties aux conventions-cadres de compensation ou à des accords semblables qui ne sont pas admissibles à la compensation correspond aux garanties reçues ou données en vue de couvrir le risque net entre des contreparties en permettant la réalisation de la garantie en cas de manquement ou si un autre événement prédéfini se produit. Certains montants au titre des garanties ne peuvent être vendus ou donnés de nouveau en garantie sauf en cas de défaut ou si un événement prédéfini se produit.

Les tableaux ci-après présentent le montant des instruments financiers qui ont été compensés dans les bilans consolidés ainsi que les montants qui ne sont pas admissibles à la compensation, mais qui sont assujettis à des conventions-cadres de compensation exécutoires ou à des accords semblables. Les montants présentés ne sont pas censés être représentatifs de notre exposition réelle au risque de crédit.

Actifs financiers assujettis à des accords de compensation, à des conventions-cadres de compensation exécutoires et à des accords semblables

| | Au 31 octobre 2019 | | | | | | | Montant total comptabilisé au bilan |
|---|--|--|--|--|----------------------------------|-------------|---|-------------------------------------|
| | Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires | | | | | | Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires | |
| | Montants bruts des actifs financiers avant la compensation au bilan | Montants des passifs financiers compensés au bilan | Montant net des actifs financiers présentés au bilan | Incidence des conventions-cadres de compensation | Garanties financières reçues (2) | Montant net | | |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 374 617 \$ | 69 420 \$ | 305 197 \$ | 527 \$ | 303 539 \$ | 1 131 \$ | 1 764 \$ | 306 961 \$ |
| Actifs dérivés (3) | 88 996 | 710 | 88 286 | 62 524 | 15 458 | 10 304 | 13 274 | 101 560 |
| Autres actifs financiers | 994 | 281 | 713 | 1 | 89 | 623 | – | 713 |
| | 464 607 \$ | 70 411 \$ | 394 196 \$ | 63 052 \$ | 319 086 \$ | 12 058 \$ | 15 038 \$ | 409 234 \$ |

| | Au 31 octobre 2018 | | | | | | | Montant total comptabilisé au bilan |
|---|--|--|--|--|----------------------------------|-------------|---|-------------------------------------|
| | Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires | | | | | | Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires | |
| | Montants bruts des actifs financiers avant la compensation au bilan | Montants des passifs financiers compensés au bilan | Montant net des actifs financiers présentés au bilan | Incidence des conventions-cadres de compensation | Garanties financières reçues (2) | Montant net | | |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 312 392 \$ | 18 379 \$ | 294 013 \$ | 481 \$ | 292 412 \$ | 1 120 \$ | 589 \$ | 294 602 \$ |
| Actifs dérivés (3) | 81 770 | 583 | 81 187 | 57 010 | 14 720 | 9 457 | 12 852 | 94 039 |
| Autres actifs financiers (4) | 1 636 | 814 | 822 | – | 244 | 578 | – | 822 |
| | 395 798 \$ | 19 776 \$ | 376 022 \$ | 57 491 \$ | 307 376 \$ | 11 155 \$ | 13 441 \$ | 389 463 \$ |

- (1) Les garanties financières sont présentées à la juste valeur. Le montant présenté des instruments financiers et des garanties financières se limite au risque net figurant au bilan et tout surdimensionnement est exclu du tableau.
- (2) Comprend une garantie en espèces de 11,6 milliards de dollars (10,7 milliards au 31 octobre 2018) et des garanties autres qu'en espèces de 307,5 milliards (296,7 milliards au 31 octobre 2018).
- (3) Comprend des dépôts de garantie obligatoires en espèces de 3,6 milliards de dollars (2,2 milliards au 31 octobre 2018) portés en diminution du solde des dérivés au bilan.
- (4) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Passifs financiers assujettis à des accords de compensation, à des conventions-cadres de compensation exécutoires et à des accords semblables

| | Au 31 octobre 2019 | | | | | | | Montant total comptabilisé au bilan |
|--|--|---|---|--|-----------------------------------|-------------|---|-------------------------------------|
| | Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires | | | | | | Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires | |
| | Montants bruts des passifs financiers avant la compensation au bilan | Montants des actifs financiers compensés au bilan | Montant net des passifs financiers présentés au bilan | Incidence des conventions-cadres de compensation | Garanties financières données (2) | Montant net | | |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 294 758 \$ | 69 420 \$ | 225 338 \$ | 527 \$ | 224 506 \$ | 305 \$ | 1 248 \$ | 226 586 \$ |
| Passifs dérivés (3) | 84 624 | 710 | 83 914 | 62 524 | 13 540 | 7 850 | 14 629 | 98 543 |
| Autres passifs financiers | 492 | 281 | 211 | 1 | – | 210 | – | 211 |
| | 379 874 \$ | 70 411 \$ | 309 463 \$ | 63 052 \$ | 238 046 \$ | 8 365 \$ | 15 877 \$ | 325 340 \$ |

Au 31 octobre 2018

Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires

| (en millions de dollars canadiens) | Montants assujettis à des accords de compensation ou à des accords semblables, mais non admissibles à la compensation au bilan (1) | | | | | | Montant net | Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires | Montant total comptabilisé au bilan |
|--|--|---|---|--|-----------------------------------|----------|-------------|---|-------------------------------------|
| | Montants bruts des passifs financiers avant la compensation au bilan | Montants des actifs financiers compensés au bilan | Montant net des passifs financiers présentés au bilan | Incidence des conventions-cadres de compensation | Garanties financières données (2) | | | | |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 225 193 \$ | 18 379 \$ | 206 814 \$ | 481 \$ | 206 106 \$ | 227 \$ | – \$ | 206 814 \$ | |
| Passifs dérivés (3) | 76 877 | 583 | 76 294 | 57 010 | 11 446 | 7 838 | 13 944 | 90 238 | |
| Autres passifs financiers (4) | 991 | 814 | 177 | – | – | 177 | – | 177 | |
| | 303 061 \$ | 19 776 \$ | 283 285 \$ | 57 491 \$ | 217 552 \$ | 8 242 \$ | 13 944 \$ | 297 229 \$ | |

- (1) Les garanties financières sont présentées à la juste valeur. Le montant présenté des instruments financiers et des garanties financières se limite au risque net figurant au bilan et tout surdimensionnement est exclu du tableau.
- (2) Comprend une garantie en espèces de 11,5 milliards de dollars (11,1 milliards au 31 octobre 2018) et des garanties autres qu'en espèces de 226,5 milliards (206,5 milliards au 31 octobre 2018).
- (3) Comprend des dépôts de garantie obligatoires en espèces de 1,3 milliards de dollars (2,3 milliards au 31 octobre 2018) portés en diminution du solde des dérivés au bilan.
- (4) Les montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Le tableau suivant présente une analyse des actifs et des passifs comptabilisés dans nos bilans consolidés, en fonction des montants qui seront recouverts ou réglés dans moins d'un an et après un an, à la date de clôture selon les échéances contractuelles et certaines autres hypothèses décrites dans les notes de bas de page ci-dessous. S'il y a lieu, nous gérons le risque de liquidité de divers produits en fonction de modèles de comportement historiques qui, souvent, ne sont pas alignés avec les échéances contractuelles. Les montants à recouvrer ou à régler dans une période d'un an, qui sont présentés ci-dessous, pourraient ne pas traduire notre vision à long terme à l'égard du profil de liquidité de certaines catégories au bilan.

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | | | | | |
|--|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | 31 octobre 2019 | | | 31 octobre 2018 | | |
| | Un an ou moins | Après un an | Total | Un an ou moins | Après un an | Total |
| Actif | | | | | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques (1) | 24 822 \$ | 1 488 \$ | 26 310 \$ | 28 583 \$ | 1 626 \$ | 30 209 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 38 345 | – | 38 345 | 36 471 | – | 36 471 |
| Titres | | | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction (2) | 137 772 | 8 762 | 146 534 | 121 152 | 7 106 | 128 258 |
| Titres de placement, déduction faite de la correction de valeur applicable | 17 283 | 85 187 | 102 470 | 16 795 | 77 813 | 94 608 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 306 828 | 133 | 306 961 | 294 049 | 553 | 294 602 |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts de détail | 108 382 | 317 704 | 426 086 | 97 414 | 302 038 | 399 452 |
| Prêts de gros | 48 737 | 147 133 | 195 870 | 43 280 | 136 998 | 180 278 |
| Correction de valeur pour pertes sur prêts | – | – | (3 100) | – | – | (2 912) |
| Actif net des fonds distincts | – | 1 663 | 1 663 | – | 1 368 | 1 368 |
| Autres | | | | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 18 062 | – | 18 062 | 15 635 | 6 | 15 641 |
| Dérivés (2) | 99 792 | 1 768 | 101 560 | 91 833 | 2 206 | 94 039 |
| Locaux et matériel | – | 3 191 | 3 191 | – | 2 832 | 2 832 |
| Goodwill | – | 11 236 | 11 236 | – | 11 137 | 11 137 |
| Autres immobilisations incorporelles | – | 4 674 | 4 674 | – | 4 687 | 4 687 |
| Autres actifs | 38 775 | 10 298 | 49 073 | 33 578 | 10 486 | 44 064 |
| | 838 798 \$ | 593 237 \$ | 1 428 935 \$ | 778 790 \$ | 558 856 \$ | 1 334 734 \$ |
| Passif | | | | | | |
| Dépôts (3), (4) | 719 933 \$ | 166 072 \$ | 886 005 \$ | 669 682 \$ | 166 515 \$ | 836 197 \$ |
| Passif net des fonds distincts | – | 1 663 | 1 663 | – | 1 368 | 1 368 |
| Autres | | | | | | |
| Acceptations | 18 091 | – | 18 091 | 15 657 | 5 | 15 662 |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 32 668 | 2 401 | 35 069 | 29 725 | 2 522 | 32 247 |
| Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 226 582 | 4 | 226 586 | 206 813 | 1 | 206 814 |
| Dérivés (2) | 97 415 | 1 128 | 98 543 | 88 112 | 2 126 | 90 238 |
| Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance | 1 726 | 9 675 | 11 401 | 1 691 | 8 309 | 10 000 |
| Autres passifs (4) | 41 612 | 16 525 | 58 137 | 36 906 | 16 216 | 53 122 |
| Débiteures subordonnées | 1 999 | 7 816 | 9 815 | 103 | 9 028 | 9 131 |
| | 1 140 026 \$ | 205 284 \$ | 1 345 310 \$ | 1 048 689 \$ | 206 090 \$ | 1 254 779 \$ |

- (1) La trésorerie et les montants à recevoir de banques sont présumés être recouverts dans un délai d'un an, à l'exception des soldes de trésorerie qui ne peuvent être utilisés par la Banque.
- (2) Les titres détenus à des fins de transaction classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » puisque cela représente le mieux, dans la plupart des cas, la nature à court terme de nos activités de négociation. Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont présentés selon le recouvrement ou le règlement de la transaction de couverture.
- (3) Des dépôts à vue de 405 milliards de dollars (382 milliards au 31 octobre 2018) sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » en raison du fait qu'ils sont remboursables à vue ou dans un court délai sur une base contractuelle. Dans les faits, ces dépôts ont trait à un vaste éventail de particuliers et de consommateurs qui constitue une base stable nous permettant de répondre à nos besoins en matière d'exploitation et de liquidité.
- (4) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales étant présentées selon la méthode de la mise en équivalence.

Bilans résumés

| (en millions de dollars canadiens) | Aux | |
|---|---------------------|-------------------|
| | 31 octobre 2019 | 31 octobre 2018 |
| Actif | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 14 264 \$ | 16 398 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 22 279 | 20 261 |
| Titres | 118 716 | 111 072 |
| Placements dans des filiales bancaires et leurs sociétés liées (1) | 37 234 | 34 547 |
| Placements dans d'autres filiales et leurs sociétés liées | 73 785 | 69 063 |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 123 755 | 107 941 |
| Prêts, déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur prêts | 526 078 | 494 922 |
| Soldes nets à recevoir de filiales bancaires (1) | – | 4 329 |
| Autres actifs | 152 422 | 137 821 |
| | 1 068 533 \$ | 996 354 \$ |
| Passifs et capitaux propres | | |
| Dépôts (2) | 681 509 \$ | 642 271 \$ |
| Soldes nets à payer à des filiales bancaires (1) | 2 678 | – |
| Soldes nets à payer à d'autres filiales | 36 594 | 38 985 |
| Autres passifs (2) | 254 678 | 226 475 |
| | 975 459 | 907 731 |
| Débtures subordonnées | 9 551 | 8 762 |
| Capitaux propres | 83 523 | 79 861 |
| | 1 068 533 \$ | 996 354 \$ |

(1) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(2) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

États résumés du résultat net et du résultat global

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|--------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Revenu d'intérêt (1) | 27 630 \$ | 22 578 \$ |
| Charges d'intérêt (2) | 14 966 | 10 662 |
| Revenu net d'intérêt | 12 664 | 11 916 |
| Revenus autres que d'intérêt (2), (3) | 5 569 | 6 119 |
| Total des revenus | 18 233 | 18 035 |
| Dotations à la provision pour pertes de crédit | 1 730 | 1 294 |
| Frais autres que d'intérêt | 9 212 | 9 085 |
| Bénéfice avant impôt | 7 291 | 7 656 |
| Impôt sur le résultat | 1 568 | 1 546 |
| Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales | 5 723 | 6 110 |
| Quote-part des bénéfices non distribués des filiales | 7 137 | 6 321 |
| Bénéfice net | 12 860 \$ | 12 431 \$ |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | (1 441) | 1 532 |
| Total du résultat global | 11 419 \$ | 13 963 \$ |

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 27 millions de dollars (12 millions au 31 octobre 2018).

(2) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

(3) Comprend la quote-part des bénéfices (pertes) des sociétés liées d'un montant nominal ((31) millions de dollars au 31 octobre 2018).

Tableaux résumés des flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| | le 31 octobre 2019 | le 31 octobre 2018 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 12 860 \$ | 12 431 \$ |
| Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation : | | |
| Variation des bénéfices non distribués des filiales | (7 137) | (6 321) |
| Variation des dépôts, déduction faite de la titrisation (1) | 39 238 | 38 331 |
| Variation des prêts, déduction faite de la titrisation | (31 744) | (26 281) |
| Variation des titres détenus à des fins de transaction | 2 350 | 3 730 |
| Variation des engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés | 12 449 | 49 811 |
| Variation des actifs achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés | (15 814) | (58 326) |
| Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert | 797 | 2 600 |
| Autres activités d'exploitation, montant net (1) | (8 149) | 763 |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation | 4 850 | 16 738 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | (2 018) | 603 |
| Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de titres de placement | 37 963 | 30 355 |
| Achat de titres de placement | (39 461) | (32 561) |
| Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles | (1 266) | (1 173) |
| Variation de la trésorerie investie dans des filiales | 332 | 93 |
| Variation du financement net fourni à des filiales | 4 616 | (3 363) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement | 166 | (6 046) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Émission de débentures subordonnées | 1 500 | – |
| Remboursement de débentures subordonnées | (1 100) | – |
| Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission | 105 | 72 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation | (1 030) | (1 522) |
| Émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission | 350 | – |
| Rachat d'actions privilégiées | (950) | (105) |
| Dividendes versés | (6 025) | (5 640) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement | (7 150) | (7 195) |
| Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques | (2 134) | 3 497 |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice | 16 398 | 12 901 |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice | 14 264 \$ | 16 398 \$ |
| Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie | | |
| Intérêts versés (1) | 14 574 \$ | 9 475 \$ |
| Intérêts reçus | 25 883 | 20 490 |
| Dividendes reçus | 1 694 | 1 414 |
| Impôt sur le résultat payé | 1 789 | 3 562 |

(1) À partir du quatrième trimestre de 2019, les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les dépôts sont présentés dans les autres passifs. Les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

Bilans résumés

| (en millions de dollars canadiens) (1) | IFRS | | | | | | | | | | PCGR du Canada | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2011 | 2010 | |
| Actif | | | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques | 26 310 \$ | 30 209 \$ | 28 407 \$ | 14 929 \$ | 12 452 \$ | 17 421 \$ | 15 550 \$ | 12 428 \$ | 12 428 \$ | 13 247 \$ | 8 440 \$ | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 38 345 | 36 471 | 32 662 | 27 851 | 22 690 | 8 399 | 9 039 | 10 246 | 6 460 | 12 181 | 13 254 | |
| Titres, déduction faite de la correction de valeur applicable (2) | 249 004 | 222 866 | 218 379 | 236 093 | 215 508 | 199 148 | 182 710 | 161 602 | 167 022 | 179 558 | 183 519 | |
| Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés | 306 961 | 294 602 | 220 977 | 186 302 | 174 723 | 135 580 | 117 517 | 112 257 | 84 947 | 84 947 | 72 698 | |
| Prêts, déduction faite de la correction de valeur | 618 856 | 576 818 | 542 617 | 521 604 | 472 223 | 435 229 | 408 850 | 378 241 | 347 530 | 296 284 | 273 006 | |
| Autres | 189 459 | 173 768 | 169 811 | 193 479 | 176 612 | 144 773 | 126 079 | 149 180 | 175 446 | 165 485 | 175 289 | |
| Total de l'actif | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ | 1 212 853 \$ | 1 180 258 \$ | 1 074 208 \$ | 940 550 \$ | 859 745 \$ | 823 954 \$ | 793 833 \$ | 751 702 \$ | 726 206 \$ | |
| Passif | | | | | | | | | | | | |
| Dépôts (3) | 886 005 \$ | 836 197 \$ | 789 036 \$ | 757 589 \$ | 697 227 \$ | 614 100 \$ | 563 079 \$ | 512 244 \$ | 479 102 \$ | 444 181 \$ | 414 561 \$ | |
| Autres (3) | 449 490 | 409 451 | 340 124 | 341 295 | 305 675 | 264 088 | 239 763 | 259 174 | 263 625 | 256 124 | 263 030 | |
| Débitures subordonnées | 9 815 | 9 131 | 9 265 | 9 762 | 7 362 | 7 859 | 7 443 | 7 615 | 8 749 | 7 749 | 6 681 | |
| Titres de fiducie de capital | - | - | - | - | - | - | - | - | 894 | - | 727 | |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 1 941 | 2 256 | |
| Total du passif | 1 345 310 \$ | 1 254 779 \$ | 1 138 425 \$ | 1 108 646 \$ | 1 010 264 \$ | 886 047 \$ | 810 285 \$ | 779 033 \$ | 752 370 \$ | 709 995 \$ | 687 255 \$ | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | 83 523 | 79 861 | 73 829 | 71 017 | 62 146 | 52 690 | 47 665 | 43 160 | 39 702 | 41 707 | 38 951 | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 102 | 94 | 599 | 595 | 1 798 | 1 813 | 1 795 | 1 761 | 1 761 | s.o. | s.o. | |
| Total des capitaux propres | 83 625 | 79 955 | 74 428 | 71 612 | 63 944 | 54 503 | 49 460 | 44 921 | 41 463 | 41 707 | 38 951 | |
| Total du passif et des capitaux propres | 1 428 935 \$ | 1 334 734 \$ | 1 212 853 \$ | 1 180 258 \$ | 1 074 208 \$ | 940 550 \$ | 859 745 \$ | 823 954 \$ | 793 833 \$ | 751 702 \$ | 726 206 \$ | |

États résumés du résultat net

| (en millions de dollars canadiens) (1) | IFRS | | | | | | | | | | PCGR du Canada | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|--|
| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2011 | 2010 | |
| Revenu net d'intérêt (3) | 19 749 \$ | 17 952 \$ | 16 926 \$ | 16 531 \$ | 14 771 \$ | 14 116 \$ | 13 249 \$ | 12 439 \$ | 11 357 \$ | 10 600 \$ | 10 338 \$ | |
| Revenus autres que d'intérêt (3), (4) | 26 253 | 24 624 | 23 743 | 22 264 | 20 932 | 19 992 | 17 433 | 16 708 | 16 281 | 16 830 | 15 744 | |
| Total des revenus (4) | 46 002 | 42 576 | 40 669 | 38 795 | 35 703 | 34 108 | 30 682 | 29 147 | 27 638 | 27 430 | 26 082 | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit (5) | 1 864 | 1 307 | 1 150 | 1 546 | 1 097 | 1 164 | 1 237 | 1 299 | 1 133 | 975 | 1 240 | |
| Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance | 4 085 | 2 676 | 3 053 | 3 424 | 2 963 | 3 573 | 2 784 | 3 621 | 3 358 | 3 360 | 3 546 | |
| Frais autres que d'intérêt (4) | 24 139 | 22 833 | 21 794 | 20 526 | 19 020 | 17 661 | 16 214 | 14 641 | 14 167 | 14 453 | 13 469 | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 104 | 99 | |
| Bénéfice net lié aux activités poursuivies | 12 871 | 12 431 | 11 469 | 10 458 | 10 026 | 9 004 | 8 342 | 7 558 | 6 970 | 6 650 | 5 732 | |
| Perte nette liée aux activités abandonnées | - | - | - | - | - | - | - | (51) | (526) | (1 798) | (509) | |
| Bénéfice net | 12 871 \$ | 12 431 \$ | 11 469 \$ | 10 458 \$ | 10 026 \$ | 9 004 \$ | 8 342 \$ | 7 507 \$ | 6 444 \$ | 4 852 \$ | 5 223 \$ | |

Autres statistiques – présentées

| (en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants par action) (1) | IFRS | | | | | | | | | | PCGR du Canada | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|--|
| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2011 | 2010 | |
| MESURES DE LA RENTABILITÉ (6) | | | | | | | | | | | | |
| Bénéfice par action – de base | 8,78 \$ | 8,39 \$ | 7,59 \$ | 6,80 \$ | 6,75 \$ | 6,03 \$ | 5,53 \$ | 4,96 \$ | 4,25 \$ | 3,21 \$ | 3,49 \$ | |
| – dilué | 8,75 \$ | 8,36 \$ | 7,56 \$ | 6,78 \$ | 6,73 \$ | 6,00 \$ | 5,49 \$ | 4,91 \$ | 4,19 \$ | 3,19 \$ | 3,46 \$ | |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (7), (8) | 16,8 % | 17,6 % | 17,0 % | 16,3 % | 18,6 % | 19,0 % | 19,7 % | 19,6 % | 18,7 % | 12,9 % | 14,9 % | |
| Rendement de l'actif pondéré en fonction des risques (9) | 2,52 % | 2,55 % | 2,49 % | 2,34 % | 2,45 % | 2,52 % | 2,67 % | 2,70 % | 2,44 % | 1,87 % | 2,03 % | |
| Ratio d'efficacité (4) | 52,5 % | 53,6 % | 53,6 % | 52,9 % | 53,3 % | 51,8 % | 52,8 % | 50,2 % | 51,3 % | 52,7 % | 51,6 % | |
| PRINCIPAUX RATIOS | | | | | | | | | | | | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (10) | 0,27 % | 0,20 % | 0,21 % | 0,28 % | 0,24 % | 0,27 % | 0,31 % | 0,35 % | 0,33 % | 0,34 % | 0,45 % | |
| Marge nette d'intérêt (selon la moyenne des actifs productifs) (3), (7) | 1,61 % | 1,64 % | 1,69 % | 1,70 % | 1,71 % | 1,86 % | 1,88 % | 1,97 % | 1,86 % | 1,84 % | 1,99 % | |
| INFORMATION SUR LES ACTIONS | | | | | | | | | | | | |
| Actions ordinaires en circulation (en milliers) – à la fin de la période | 1 430 096 | 1 438 794 | 1 452 535 | 1 484 235 | 1 443 955 | 1 443 125 | 1 441 722 | 1 445 846 | 1 438 522 | 1 438 522 | 1 423 203 | |
| Dividendes déclarés par action ordinaire | 4,07 \$ | 3,77 \$ | 3,48 \$ | 3,24 \$ | 3,08 \$ | 2,84 \$ | 2,53 \$ | 2,28 \$ | 2,08 \$ | 2,08 \$ | 2,00 \$ | |
| Rendement de l'action (11) | 4,1 % | 3,7 % | 3,8 % | 4,3 % | 4,1 % | 3,8 % | 4,0 % | 4,5 % | 3,9 % | 3,9 % | 3,6 % | |
| Ratio de distribution | 46 % | 45 % | 46 % | 48 % | 46 % | 47 % | 46 % | 46 % | 45 % | 47 % | 52 % | |
| Valeur comptable par action | 54,41 \$ | 51,12 \$ | 46,41 \$ | 43,32 \$ | 39,51 \$ | 33,69 \$ | 29,87 \$ | 26,52 \$ | 24,25 \$ | 25,65 \$ | 23,99 \$ | |
| Cours de l'action ordinaire (RY sur TSX) (12) | 106,24 \$ | 95,92 \$ | 100,87 \$ | 83,80 \$ | 74,77 \$ | 80,01 \$ | 70,02 \$ | 56,94 \$ | 48,62 \$ | 48,62 \$ | 54,39 \$ | |
| Capitalisation boursière (TSX) (12) | 151 933 | 138 009 | 146 554 | 124 476 | 107 925 | 115 393 | 100 903 | 82 296 | 69 934 | 69 934 | 77 502 | |
| Cours du marché par rapport à la valeur comptable | 1,95 | 1,88 | 2,17 | 1,93 | 1,89 | 2,38 | 2,34 | 2,15 | 2,00 | 1,90 | 2,27 | |
| MESURES DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS (13) | | | | | | | | | | | | |
| Ratio CET1 | 12,1 % | 11,5 % | 10,9 % | 10,8 % | 10,6 % | 9,9 % | 9,6 % | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |
| Ratio de fonds propres de première catégorie | 13,2 % | 12,8 % | 12,3 % | 12,3 % | 12,2 % | 11,4 % | 11,7 % | 13,1 % | s.o. | 13,3 % | 13,0 % | |
| Ratio du total des fonds propres | 15,2 % | 14,6 % | 14,2 % | 14,4 % | 14,0 % | 13,4 % | 14,0 % | 15,1 % | s.o. | 15,3 % | 14,4 % | |
| Ratio de levier | 4,3 % | 4,4 % | 4,4 % | 4,4 % | 4,3 % | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |

- En date du 1^{er} novembre 2018, nous avons adopté IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Les résultats des périodes antérieures au 1^{er} novembre 2018 sont présentés conformément à IAS 18 Produits des activités ordinaires dans le présent rapport annuel 2019. En date du 1^{er} novembre 2017, nous avons adopté IFRS 9 Instruments financiers. Les résultats des périodes antérieures au 1^{er} novembre 2017 sont présentés conformément à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (IAS 39) dans le présent rapport annuel 2019.
- Comprend les titres de placement et les titres de négociation. Selon IFRS 9, les titres de placement englobent les titres d'emprunt et les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les titres de créance au coût amorti, déduction faite de la correction de valeur applicable. Selon IAS 39, les titres de placement comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à leur échéance.
- À partir du quatrième trimestre de 2019, la composante intérêts et les intérêts courus à payer constatés sur certains dépôts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net auparavant présentés dans les revenus tirés des activités de négociation et les dépôts, respectivement, sont présentés selon le montant brut dans le revenu net d'intérêt et les autres passifs, respectivement. Au 1^{er} novembre 2016, les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.
- Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2017, le montant brut des honoraires liés aux services et des autres coûts engagés à l'égard de certains honoraires et commissions gagnés est présenté dans les frais autres que d'intérêt. Au 1^{er} novembre 2014, les montants des périodes correspondantes ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.
- En vertu d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit est liée essentiellement aux prêts, aux acceptations et aux engagements ainsi qu'à tous les actifs financiers sauf ceux qui sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, la dotation à la provision pour pertes de crédit était uniquement liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements. La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts, aux acceptations et aux engagements est composée de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux (dotation à la provision pour pertes de crédit de stade 3, ou sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, ou sens d'IAS 39) et de la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts productifs (dotation à la provision pour pertes de crédit de stades 1 et 2, ou sens d'IFRS 9, et dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts non encore désignés comme douteux, ou sens d'IAS 39).
- Les ratios de 2010 à 2012 se rapportent aux activités poursuivies.
- Les moyennes sont calculées à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période. Elles comprennent la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires utilisée pour calculer le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR du rapport de gestion.
- Ces mesures pourraient ne pas avoir de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) et elles pourraient ne pas être comparables aux mesures analogues présentées par d'autres institutions financières. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique Principales mesures du rendement et mesures hors PCGR du rapport de gestion.
- Le rendement de l'actif pondéré en fonction des risques pour l'exercice 2011 est fondé sur l'actif pondéré en fonction des risques présenté en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et sur le bénéfice présenté en vertu des IFRS.
- La dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux représente la dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, ou sens d'IFRS 9, et la dotation à la provision pour pertes de crédit liée aux prêts douteux, ou sens d'IAS 39. La dotation à la provision pour pertes de crédit de niveau 3, en vertu d'IFRS 9, est composée des pertes de crédit pour la durée de vie des prêts, acceptations et engagements dépréciés.
- Dividende par action ordinaire divisé par la moyenne des cours extrêmes pour la période visée.
- Selon le cours de clôture à la TSX à la fin de la période.
- Avec prise d'effet pour l'exercice 2013, nous calculons les ratios de fonds propres et les ratios de levier en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III, sauf indication contraire. Pour 2010 à 2012, les ratios de fonds propres et les ratios de levier ont été calculés selon le cadre de l'accord de Bâle II. Pour 2011, les ratios de fonds propres et les ratios de levier ont été calculés selon les PCGR du Canada et le cadre de l'accord de Bâle II.

Acceptations

Lettre de change ou instrument négociable tiré sur une banque par un emprunteur qui s'engage à effectuer le paiement à l'échéance. L'acceptation représente une garantie de paiement par la banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes de crédit attendues à la date de clôture. La correction de valeur est déterminée pour tous les actifs financiers soumis à des tests de dépréciation, y compris certains prêts, titres de créance, engagements de clients en contrepartie d'acceptations, garanties financières et engagements inutilisés. La correction de valeur est modifiée du montant de la dotation à la provision pour pertes de crédit comptabilisée, laquelle est imputée au résultat et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Titres adossés à des actifs

Titres créés au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs, par exemple des prêts automobiles ou des prêts sur cartes de crédit.

Biens administrés

Biens que nous administrons et qui sont la propriété effective de nos clients au 31 octobre, à moins d'indication contraire. Les services fournis relativement aux biens administrés sont de nature administrative et comprennent notamment les services de garde, le recouvrement des revenus de placement, le règlement des opérations de vente et d'achat et la tenue de registres.

Biens sous gestion

Biens que nous gérons et qui sont la propriété effective de nos clients au 31 octobre, à moins d'indication contraire. Les services fournis relativement aux biens sous gestion comprennent le choix des placements et les services-conseils en matière d'investissement. Nous détenons des biens sous gestion que nous administrons également et qui sont inclus dans les biens administrés.

Capital attribué

Le capital attribué repose sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de capital économique de Bâle III.

Titres à enchères

Titres d'emprunt dont les taux d'intérêt sont régulièrement réévalués à la suite d'un processus d'enchères.

Moyenne des actifs productifs

La moyenne des actifs productifs tient compte des dépôts productifs d'intérêts à

d'autres banques, y compris certaines composantes de la trésorerie et des montants à recevoir de banques, des titres, des actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et des prêts, et exclut l'actif net des fonds distincts et les autres actifs. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Point de base (p.b.)

Un centième pour cent (0,01 %).

Sûretés

Sûretés pour un prêt ou toute autre obligation. Les sûretés peuvent être des espèces, des titres assortis de notations élevées, des propriétés, des stocks, du matériel et des créances.

Titres garantis par des créances (TGC)

Titres comportant plusieurs tranches qui sont émis par des entités structurées et garantis par des créances, y compris des obligations et des prêts. Chaque tranche offre un degré différent de risque et de rendement pouvant répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales

Titres créés au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

Engagements de crédit

Montants inutilisés de facilités de crédit offertes aux clients, sous la forme de prêts, d'acceptations bancaires ou d'autres types de financement au bilan, ou encore d'instruments hors bilan tels que les garanties et les lettres de crédit.

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Mesure de fonds propres prévue par l'accord de Bâle III se composant principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins les déductions et ajustements réglementaires pour le goodwill et les immobilisations incorporelles, les actifs des régimes de retraite à prestations définies, le déficit au titre des provisions et d'autres éléments définis.

Ratio CET1

Mesure de fonds propres basée sur le risque correspondant aux fonds propres CET1 divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Obligations sécurisées

Obligations avec plein recours figurant au bilan émises par les banques et les établissements de crédit qui sont également entièrement garanties par des actifs sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité de l'émetteur.

Swaps sur défaillance

Contrat dérivé qui offre à l'acquéreur un paiement non récurrent en cas de

défaillance de l'entité ou des entités (ou si un événement déclencheur semblable survient).

Dérivé

Contrat conclu entre deux parties qui ne nécessite que peu ou pas d'investissements initiaux et en vertu duquel les paiements faits de part et d'autre sont tributaires de la variation du prix d'un instrument, d'un indice boursier ou d'un taux financier sous-jacent. Les dérivés comprennent notamment les swaps, les options, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats à terme standardisés. Le capital nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Ratio de distribution

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires.

Bénéfice par action – de base

Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Bénéfice par action – dilué

Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des options sur actions et des autres titres convertibles.

Pertes de crédit attendues

Différence entre les flux de trésorerie contractuels qui nous sont dus conformément aux conditions du contrat et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir, actualisée à la date de clôture.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Ajustement de l'évaluation lié au financement

Les ajustements de l'évaluation liés au financement sont calculés afin de tenir compte du coût et de l'avantage du financement dans l'évaluation des dérivés hors cote sous-garantis ou non garantis. Les flux de trésorerie futurs prévus de ces dérivés sont actualisés de manière à refléter le coût et l'avantage du financement des dérivés en utilisant comme données une courbe de financement, les volatilités implicites et les corrélations.

Garanties et lettres de crédit

Représentent principalement des garanties de paiement irrévocables par une banque dans le cas où un client serait incapable d'honorer ses obligations financières envers des tiers. Certaines autres garanties (comme les cautionnements de soumission et les garanties de bonne exécution) sont de nature non financière.

Couverture

Technique de gestion du risque visant à réduire l'exposition aux risques de marché, de taux d'intérêt ou de change liés aux transactions bancaires courantes. L'élimination ou la réduction du risque est obtenue au moyen de la prise de positions compensatoires. Par exemple, des actifs libellés dans une devise peuvent être couverts au moyen de passifs libellés dans cette même devise ou au moyen de divers instruments de couverture de change (comme les contrats à terme standardisés, les options sur devises et les contrats de change à terme).

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités disposant d'un avoir net élevé, qui est assujéti à une réglementation et à des restrictions limitées à l'égard de ses placements comparativement aux fonds communs de placement de détail et qui a souvent recours à des stratégies audacieuses comme la vente à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Actifs liquides de haute qualité

Les actifs sont considérés comme des actifs liquides de haute qualité s'ils peuvent être facilement et immédiatement convertis en espèces durant une période de tensions, et ce, en perdant peu ou pas de valeur.

Produits de la gamme Marge Proprio

Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers garantis aux termes desquels l'emprunteur fournit des biens immobiliers en garantie.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les IFRS comprennent les normes, les interprétations et le cadre fondés sur des principes adoptés par l'International Accounting Standards Board.

Prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux si la qualité de crédit s'est détériorée de telle sorte que la direction juge que le plein recouvrement des intérêts et du capital aux dates prévues conformément aux modalités du contrat de prêt n'est plus raisonnablement assuré. Les soldes de cartes de crédit ne sont pas classés comme douteux étant donné qu'ils sont directement sortis du bilan après 180 jours de retard.

Ratio de levier

Mesure réglementaire prévue par l'accord de Bâle III consistant à diviser les fonds propres de première catégorie par la somme du total de l'actif et d'éléments hors bilan particuliers.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est une mesure prévue par l'accord de Bâle III utilisée pour évaluer la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme nettes sur une période de 30 jours advenant une sévère crise de liquidité.

Ratio prêt-valeur

Calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des produits de la gamme Marge Proprio divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Convention-cadre de compensation

Accord conclu entre la Banque et une contrepartie et conçu afin de réduire le risque de crédit lié à de multiples transactions sur dérivés au moyen de la création d'un droit juridique de contrebalancer l'exposition au risque dans le cas d'une défaillance.

Revenu net d'intérêt

Écart entre le montant gagné sur les actifs (tels que les prêts et les titres) et le montant versé au titre des passifs (tels que les dépôts et les débetures subordonnées).

Marge nette d'intérêt (selon la moyenne des actifs productifs)

Représente le revenu net d'intérêt divisé par la moyenne des actifs productifs.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Programme visant le rachat de nos propres actions aux fins d'annulation, par l'intermédiaire d'une Bourse, assujéti aux divers règlements de la Bourse et de la commission des valeurs mobilières pertinentes.

Capital nominal

Montant contractuel de référence utilisé pour calculer les paiements relatifs aux dérivés.

Instruments financiers hors bilan

Divers types d'ententes offertes aux clients, qui comprennent les dérivés de crédit, les ventes d'options de vente, les facilités de garantie de liquidités, les produits à valeur stable, les lettres de garantie financière, les garanties de bonne fin, les rehaussements de crédit, les prêts hypothécaires vendus avec recours, les engagements de crédit, les prêts de titres, les lettres de crédit documentaire, les facilités d'émission de billets ou les facilités de prise ferme renouvelables, les garanties pour prêt de titres et les indemnisations.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)

Principale autorité de réglementation des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale canadienne et des régimes de retraite administrés par le gouvernement fédéral canadien. Le BSIF a pour mission de protéger les titulaires de police, les déposants et les participants aux régimes de retraite contre les pertes indues.

Levier d'exploitation

Écart entre le taux de croissance de nos revenus et le taux de croissance des frais autres que d'intérêt.

Options

Contrat ou disposition d'un contrat qui donne à une partie (le porteur de l'option) le droit, et non l'obligation, d'effectuer une opération déterminée avec une autre partie (l'émetteur ou le vendeur de l'option) selon des conditions établies.

Dotations à la provision pour pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter la correction de valeur pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations liées aux actifs financiers productifs et dépréciés.

Convention de rachat

Prévoit à la fois la vente de titres contre espèces et le rachat de ces titres contre valeur à une date ultérieure. Ces transactions ne constituent habituellement pas des ventes économiques et, par conséquent, sont traitées comme des transactions de financement garanties.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Convention de revente

Prévoit à la fois l'achat de titres contre espèces et la vente de ces titres contre valeur à une date ultérieure. Ces transactions ne constituent habituellement pas des ventes économiques et, par conséquent, sont traitées comme des transactions de financement garanties.

Actif pondéré en fonction des risques

Actif ajusté en fonction d'un facteur de pondération du risque prévu par règlement afin de refléter le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan et aux éléments hors bilan. Certains actifs ne sont pas pondérés en fonction des risques, mais déduits des fonds propres. Le calcul est défini dans les lignes directrices du BSIF. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Gestion des fonds propres.

Prêt de titres

Opération dans le cadre de laquelle le propriétaire d'un titre accepte de le prêter en contrepartie d'une commission aux termes d'un contrat négocié au préalable avec l'emprunteur. Le prêt de titres doit être entièrement garanti par l'emprunteur en tout temps. Un intermédiaire, comme une banque, agit souvent à titre d'agent pour le propriétaire du titre. Il existe deux types d'ententes de prêt de titres, soit les ententes prévoyant une indemnité au titre du risque de crédit ou de marché et les ententes ne prévoyant pas une telle indemnité. Dans le cadre d'un prêt de titres sans indemnité, l'intermédiaire n'est pas exposé à un risque de perte. Un tel risque existe pour un prêt de titres avec indemnité, en cas de défaillance par l'emprunteur combinée à une perte de valeur de la garantie.

Titres vendus à découvert

Transaction dans le cadre de laquelle une partie vend des titres pour ensuite les emprunter afin de les céder à l'acheteur au moment du règlement. À une date ultérieure, le vendeur achète des titres identiques sur le marché pour remplacer les titres empruntés.

Titrisation

Opération dans le cadre de laquelle divers actifs financiers sont regroupés en titres nouvellement émis adossés à ces actifs.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité pour laquelle les droits de vote ou autres droits similaires ne sont pas les principaux facteurs permettant de déterminer qui contrôle l'entité, comme lorsque les activités qui ont une incidence importante sur le rendement de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Souvent, les entités structurées exercent des activités restreintes, ont des objectifs précis et bien définis, ont des capitaux propres insuffisants pour financer leurs activités et disposent de financement sous forme de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Approche standard

La pondération des risques prescrite par le BSIF permet de calculer l'actif pondéré en fonction des risques pour déterminer l'exposition au risque de crédit. L'évaluation du crédit par les agences de notation externes reconnues par le BSIF, soit S&P, Moody's, Fitch et DBRS, sert à pondérer notre exposition au risque lié aux organismes souverains et aux banques en fonction des normes et des lignes directrices formulées par le BSIF. Quant au calcul de notre exposition au risque lié aux entreprises et au secteur du détail, nous avons recours à la pondération du risque standard prescrite par le BSIF.

Majoration au montant imposable équivalent

Augmentation du revenu provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes admissibles) à un niveau permettant de le rendre comparable aux revenus provenant de sources imposables. Il y a un ajustement correspondant de la charge d'impôt qui permet d'obtenir le même bénéfice net après impôt.

Fonds propres de première catégorie

Les fonds propres de première catégorie comprennent essentiellement les fonds propres CET1 et d'autres éléments additionnels de fonds propres de première catégorie, comme les actions privilégiées, les instruments novateurs et les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de fonds propres de première catégorie de filiales.

Fonds propres de deuxième catégorie

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent principalement des débetures subordonnées qui répondent à certains critères, certaines provisions pour pertes sur prêts ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de fonds propres de deuxième catégorie de filiales.

Total des fonds propres et ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres se définit comme le total des fonds propres de première et de deuxième catégorie. On obtient le ratio du total des fonds propres en divisant le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

Tranche

Type de titre créé de façon à ce que les risques et le rendement liés à un groupe d'actifs soient regroupés en plusieurs catégories de titres assortis de niveaux de risque et de rendement différents de ceux du groupe d'actifs sous-jacent. Les tranches sont habituellement notées par des agences de notation et reflètent à la fois la qualité de crédit de la garantie sous-jacente et le niveau de protection en fonction de la subordination intrinsèque de la tranche.

Capital non attribué

Le capital non attribué représente l'excédent des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires attribués à notre secteur d'exploitation et est présenté dans le secteur Services de soutien généraux.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques fondés sur des informations historiques pour estimer, selon un degré de confiance déterminé, la perte de valeur de marché maximale que subiraient les portefeuilles de négociation de la banque en cas de changement défavorable des taux et des cours du marché au cours d'une séance.

Principales filiales

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2019

| Principales filiales (1) | Adresse du bureau principal (2) | Valeur comptable des actions à droit de vote détenues par la Banque (3) |
|--|---|---|
| Banque Royale Holding Inc. | Toronto (Ontario), Canada | 65 288 \$ |
| Compagnie d'assurance générale RBC | Mississauga (Ontario), Canada | |
| Compagnie d'assurance vie RBC | Mississauga (Ontario), Canada | |
| R.B.C. Holdings (Bahamas) Limited | Nassau, New Providence, Bahamas | |
| RBC Caribbean Investments Limited | George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans | |
| Royal Bank of Canada Insurance Company Ltd. | St. Michael, La Barbade | |
| Investment Holdings (Cayman) Limited | George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans | |
| RBC (Barbados) Funding Ltd. | St. Michael, La Barbade | |
| Capital Funding Alberta Limited | Calgary (Alberta), Canada | |
| RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. | Toronto (Ontario), Canada | |
| Fiducie RBC Services aux Investisseurs | Toronto (Ontario), Canada | |
| RBC Investor Services Bank S.A. | Esch-sur-Alzette, Luxembourg | |
| RBC (Barbados) Trading Bank Corporation | St. James, La Barbade | |
| RBC US Group Holdings LLC (2) | Toronto (Ontario), Canada | 22 329 |
| RBC USA Holdco Corporation (2) | New York (New York), États-Unis | |
| RBC Capital Markets, LLC (2) | New York (New York), États-Unis | |
| City National Bank | Los Angeles (Californie), États-Unis | |
| RBC Dominion valeurs mobilières Limitée | Toronto (Ontario), Canada | 10 068 |
| RBC Dominion valeurs mobilières Inc. | Toronto (Ontario), Canada | |
| RBC Finance S.à r.l./B.V. (2) | Amsterdam, Pays-Bas | 2 907 |
| RBC Holdings (Luxembourg) S.A R.L. | Luxembourg, Luxembourg | |
| RBC Holdings (Channel Islands) Limited | Jersey, Îles Anglo-Normandes | |
| Royal Bank of Canada (Channel Islands) Limited | Guernesey, Îles Anglo-Normandes | |
| RBC Europe Limited | Londres, Angleterre | 2 570 |
| Société d'Hypothèques de la Banque Royale | Toronto (Ontario), Canada | 1 321 |
| Compagnie Trust Royal | Montréal (Québec), Canada | 858 |
| Société Trust Royal du Canada | Toronto (Ontario), Canada | 298 |

(1) La Banque contrôle chaque filiale directement ou indirectement.

(2) Toutes les filiales sont fondées ou constituées sous le régime des lois de l'État ou du pays dans lequel se trouve leur bureau principal, à l'exception de RBC US Group Holdings LLC et RBC USA Holdco Corporation, qui sont constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, et de RBC Capital Markets, LLC qui est fondée sous les lois de l'État du Minnesota, aux États-Unis. RBC Finance S.à r.l./B.V. est une société constituée aux Pays-Bas, dont le siège social est à Amsterdam, aux Pays-Bas, et le bureau principal, où se trouve la direction et les services administratifs centraux, se situe à Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(3) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans ces placements.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Bureau central

Adresse :
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Téléphone : 1-888-212-5533

Pour toute correspondance :
P.O. Box 1
Royal Bank Plaza
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Site Web : rbc.com

Agent des transferts et agent comptable des registres

Agent principal :
Société de fiducie
Computershare du Canada
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada
Téléphone : 1-866-586-7635
(Canada et États-Unis)
ou 514-982-7555
(appels internationaux)
Télécopieur : 514-982-7580
Site Web : computershare.com/rbc

Co-agent des transferts
(États-Unis) :
Computershare Trust Company, N.A.
250 Royall Street
Canton, Massachusetts 02021
États-Unis

Co-agent des transferts
(Royaume-Uni) :
Computershare Investor
Services PLC
Securities Services – Registrars
P.O. Box 82, The Pavilions,
Bridgewater Road,
Bristol BS99 6ZZ
Royaume-Uni

Inscriptions en Bourse (Symbole : RY)

Bourses où sont inscrites les
actions ordinaires de la Banque :
Canada – Bourse de Toronto (TSX)
États-Unis – New York Stock
Exchange (NYSE)
Suisse – Bourse suisse (SIX)

Toutes les actions privilégiées
sont inscrites à la TSX, à
l'exception de la série C-2. Les
actions dépositaires connexes
aux actions privilégiées de
série C-2 sont inscrites à la NYSE.

Prix du jour d'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le revenu
au Canada, l'action ordinaire de
la Banque Royale du Canada
s'établissait à 29,52 \$ par action
au jour d'évaluation
(le 22 décembre 1971). Ce prix

correspond à 7,38 \$ par action,
après ajustement pour tenir
compte des deux divisions
d'actions à raison de deux
actions pour une de mars 1981 et
de février 1990. Le dividende en
actions de une action pour une,
versé en octobre 2000 et en
avril 2006, n'a eu aucune
incidence sur le prix du jour
d'évaluation de nos actions
ordinaires.

Communications avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs
aux dividendes, aux
changements au registre des
actionnaires ou aux
changements d'adresse, à la
perte de certificats d'actions, aux
formulaires d'impôts, aux
transferts de succession et au
réinvestissement de dividendes,
les actionnaires sont priés de
communiquer avec :
Société de fiducie
Computershare du Canada
100 University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

Téléphone : 1-866-586-7635
(Canada et États-Unis)
ou 514-982-7555
(appels internationaux)
Télécopieur : 1-888-453-0330
(Canada et États-Unis)
ou 416-263-9394
(appels internationaux)
Courriel :
service@computershare.com

Toute autre demande peut être
adressée à :
Services aux actionnaires
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
South Tower
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Téléphone : 416-955-7806

**Analystes financiers,
gestionnaires de portefeuille,
investisseurs institutionnels**
Pour obtenir des renseignements
financiers, veuillez communiquer
avec :

Relations avec les investisseurs
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
South Tower
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Téléphone : 416-955-7802

ou visitez notre site Web au
rbc.com/investisseurs

Service de dépôt direct

Au moyen d'un transfert
électronique de fonds, les
actionnaires du Canada et des
États-Unis peuvent faire déposer
directement dans leur compte
bancaire les dividendes sur leurs
actions ordinaires de RBC; il leur
suffit d'en faire la demande à
notre agent des transferts et
agent comptable des registres, la
Société de fiducie
Computershare du Canada.

Désignation à titre de dividendes admissibles

Sauf indication contraire, aux fins
de la *Loi de l'impôt sur le revenu*
(Canada) et dans toute
législation fiscale provinciale ou
territoriale applicable, tous les
dividendes (ainsi que les
dividendes réputés) que verse
RBC à des résidents du Canada
sur ses actions ordinaires et
privilégiées sont désignés comme
des « dividendes admissibles ».

Rachat d'actions ordinaires

Nous avons lancé une offre
publique de rachat dans le cours
normal des activités qui nous
permet de racheter, aux fins
d'annulation, jusqu'à 20 millions
de nos actions ordinaires au
cours de la période allant du
1^{er} mars 2019 au 29 février 2020, à
l'expiration de l'offre, ou avant,
étant donné que nous sommes
autorisés à compléter les achats
en vertu de notre avis d'intention
déposé à la Bourse de Toronto.

Nous déterminons le montant et
le calendrier des rachats dans le
cadre de l'offre publique de
rachat dans le cours normal des
activités après consultation du
Bureau du surintendant des
institutions financières
(Canada).

Il est possible d'obtenir sans frais
un exemplaire de notre avis
d'intention de déposer une offre
publique de rachat dans le cours
normal des activités en
communiquant avec le secrétaire
de la Banque, à notre adresse
postale de Toronto.

Dates de publication des rapports trimestriels pour 2020

Premier trimestre 21 février
Deuxième trimestre 27 mai
Troisième trimestre 26 août
Quatrième trimestre 2 décembre

Assemblée annuelle de 2020

L'assemblée annuelle des
actionnaires ordinaires se
tiendra le mercredi 8 avril 2020 à
9 h 30 (heure de l'Est), au Metro
Toronto Convention Centre,
255 Front Street West, Toronto
(Ontario) Canada.

Dates de paiement des dividendes pour 2020

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration

| | Dates de clôture des registres | Dates de paiement |
|--|--|--|
| Actions ordinaires et privilégiées de séries W, AA, AC, AE, AF, AG, AZ, BB, BD, BF, BH, BI, BJ, BK, BM et BO | 27 janvier 23 avril 27 juillet 26 octobre | 24 février 22 mai 24 août 24 novembre |
| Actions privilégiées de série C-2 (\$ US) | 28 janvier 27 avril 28 juillet 27 octobre | 7 février 7 mai 7 août 6 novembre |

Gouvernance

Les résumés des différences importantes entre les pratiques de RBC en
matière de gouvernance d'entreprise et les pratiques en matière de
gouvernance d'entreprise que doivent respecter les entreprises
nationales américaines en vertu des conditions d'admission en Bourse
de la NYSE sont présentés sur notre site Web, à l'adresse rbc.com/
gouvernance.

L'information disponible sur les sites Web mentionnés dans le présent rapport aux actionnaires ou l'information pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie du rapport. Dans ce rapport aux actionnaires, les références à des sites Web ne constituent pas des hyperliens et ne sont faites qu'à titre d'information pour le lecteur, et à aucune autre fin.

Les désignations commerciales utilisées dans le présent rapport comprennent le symbole du LION et du GLOBE TERRESTRE, BANQUE ROYALE DU CANADA, RBC, RBC MARCHÉS DES CAPITAUX, LA FIDUCIE DU CAPITAL RBC, RBC ELEMENTS, OBJECTIF AVENIR RBC, RBC GESTION MONDIALE D'ACTIFS, RBC ASSURANCES, RBC RÉCOMPENSES, RBC GESTION DE PATRIMOINE, MONCONSEILLER, TROUVÉPARGNE NOMI, HOPCARRIÈRE RBC, LANCEMENT DE CARRIÈRE RBC, INVESTI-CLIC et RBC ONE, lesquelles sont des désignations commerciales de la Banque Royale du Canada utilisées par la Banque Royale du Canada ou par ses filiales autorisées. Toutes les autres désignations commerciales mentionnées dans le présent rapport qui ne sont pas la propriété de la Banque Royale du Canada sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

